



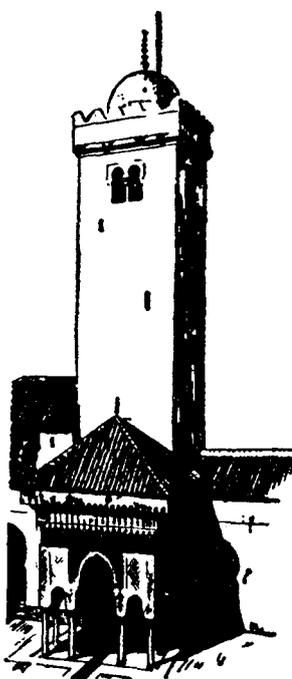
Université Mohammed V

FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

RABAT



HESPÉRIS TAMUDA



VOL. XXIX - Fascicule 2

1991

HESPERIS TAMUDA

Sous le patronage
du Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Abdelwahed BENDAOU

* * *

Comité de Rédaction

Brahim BOUTALEB

Abdellatif BENCHERIFA
Rahma BOURQIA
Abderrahmane EL MOUDDEN
Mohammed KENBIB
Abdelahad SEBTI

La revue Hesperis - Tamuda est consacrée à l'étude du Maroc, de sa société, de son histoire, de sa culture et d'une manière générale aux sciences sociales de l'Occident musulman. Elle paraît annuellement en un ou plusieurs fascicules. Chaque livraison comprend des articles originaux, des communications, des études bibliographiques et des comptes-rendus en arabe, français, anglais, espagnol et éventuellement en d'autres langues.

Les textes, dûment corrigés, doivent être remis en trois exemplaires dactylographiés, en double interligne et au recto seulement. Les articles seront suivis de résumés dans une langue différente de celle dans laquelle ils sont publiés. Les textes non retenus ne sont pas retournés à leurs auteurs. Ceux-ci en seront avisés. Les auteurs reçoivent un exemplaire du volume auquel ils auront contribué et cinquante tirés à part de leur contribution. Les idées et opinions exprimées sont celles de leurs auteurs et n'engagent en rien Hesperis-Tamuda.

Le système de translittération des mots arabes utilisés dans cette revue est le suivant:

ء ,	ر r	غ gh
ب b	ز z	ف f
ت t	س s	ق q
ث th	ش sh	ك k
ج j	ص s	ل l
ح h	ض z	م m
خ kh	ط t	ن n
د d	ظ z	ه h
ذ dh	ع ,	و w
		ي y

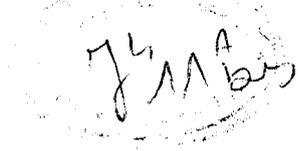
Voyelles brèves	Voyelles longues	Diphthongues
َ a	اَ اِ اُ ā	و — aw
ُ u	و ū	ي — ay
ِ i	ي ī	



Université Mohammed V

FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

RABAT



HESPÉRIS TAMUDA

VOL. XXIX - Fascicule 2
1991

**Tous droits réservés à la Faculté des
Lettres et des Sciences Humaines de
Rabat (Dahir du 29/07/1970).**

**Dépôt légal N° 31/1960
ISSN: 0018-1005**

**La saisie des articles et leur composition ont été assurées par le
service P.A.O de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat**

Imprimerie de Fédala-Mohammedia

HESPERIS TAMUDA

Vol. XXIX, Fasc.2

1991

SOMMAIRE – SUMARIO

ARTICLES-ARTICULOS

- Charles-André JULIEN (1891-1991)..... 173
- Abderrahmane EL MOUDDEN: Qui a dirigé la bataille de Wad Al-Makhazin ?
(Présentation d'un document ottomano-sa'di inédit)..... 177
- Rahma BOURQIA: Vol, pillage et banditisme dans le
Maroc du XIX siècle..... 191
- Mohammed KENBIB: Protégés et brigands dans le Maroc du
XIXe siècle et début du XXe 227
- Mohamed ENNAJI et Khalid BENSRRHIR: La Grande-Bretagne et
l'esclavage au Maroc au XIXe siècle..... 249

Abdelahad SEBTI: Chroniques de la contestation citadine :
Fès et la révolte des tanneurs (1873-1874)..... 283

Nicolas MICHEL: L'approvisionnement de la Mhalla au Maroc
au XIXe siècle..... 313

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES-RESEÑAS BIBLIOGRAFICAS

Abdelhadi TAZI: *Histoire diplomatique du Maroc (des origines à
nos jours)*, par Amina AOUCHEB..... 341

Maria LIBERMAN: *Judeos na amazônia. Seculos XIX-XX*..... 347

Will.D.SWEARINGEN : *Moroccan Mirages. Agrarian dreams
and deceptions 1912-1986*, par Brahim BOUTALEB..... 356

CHARLES-ANDRE JULIEN

1891-1991

...l' "ami français qui a tant fait
pour la libération du Maroc
(Mohammed V)

Je ne peux m'empêcher de dire quelle belle vie ce fut que celle de Charles-André Julien, au moment où j'ai le triste devoir de faire son ritha'. Le Maghreb et les études maghrébines viennent de perdre un ami et un maître. Sans doute était-il réduit à l'inactivité depuis quelques années. Sans doute, le poids des ans était-il presque venu à bout de sa belle vitalité. Cependant nous en avons encore de bons échos vivants. En l'absence même de tout contact personnel, c'était un réconfort pour l'historien maghrébin, né sous la colonisation, et qui en est encore à s'efforcer d'en surmonter les ondes de choc, de savoir que Charles-André Julien était toujours là et sympathisait. Car voilà prononcé le maître-mot de la vie de cet homme. Il était, pour ainsi dire, doué pour la sympathie. Je prends le terme, évidemment, à son sens étymologique. Sympathiser avec quelqu'un, c'est ressentir ce qu'il ressent, souffrir de ce qu'il souffre. Sympathiser avec autrui, c'est si bien le comprendre qu'on ne peut faire autrement que de l'aimer pour ce qu'il est. Incontestablement, la vie de Charles-André Julien, depuis son premier contact avec la terre maghrébine à Oran en 1906 jusqu'à sa mort à Paris l'été dernier, n'a été qu'une longue et fidèle communion avec les peuples soumis au joug colonial en général, et avec le peuple maghrébin en particulier. Don personnel ou bien fruit d'une éducation de braves? Qu'importe? Charles-André Julien, très tôt, distingua le juste de l'injuste. Le premier grand homme de sa vie, ce fut Jean Jaurès. L'affaire Dreyfus en fit dès l'enfance un militant pour la vérité. Si bien que lorsque le hasard l'installa avec ses parents à Oran, il était déjà en mesure de s'étonner qu'un seul élève musulman figurât sur les listes de son lycée qui en comptait un millier. Il était déjà armé pour écrire spontanément un article pour la "*Défense et illustration de la langue arabe*", que le journal local, à qui il était adressé, se garda bien de publier. Il était, en un mot, immunisé d'emblée contre la société des colons, faite d'arrogance, de mensonge et de rapacité. *"J'ai horreur des privilèges,*

a-t-il pu dire. *Ce qui a fait de moi un militant anti-colonial, c'est justement que le colonialisme est fondé sur un privilège; et le privilège est considéré comme une supériorité, non seulement collective du pays le plus "avancé" par rapport au pays qu'il colonise, mais aussi individuelle. Le dernier traîne-savates qui arrivait au Maghreb considérait qu'un Arabe cultivé était un sauvage par rapport à lui*. (J.A; n°1596) C'était, en effet, profondément sympathiser. Charles-André Julien mit toute son énergie dans la lutte pour l'émancipation des peuples colonisés. Il milita d'abord dans le *Parti socialiste*. Il fut, en 1919, le premier conseiller municipal socialiste d'Algérie. Position peu confortable alors, on n'a pas de peine à l'imaginer. Ensuite, il milita dans le *Parti communiste* au lendemain du Congrès de Tours. Cela lui valut un voyage dans la naissante U.R.S.S. Il y eut de longues discussions avec Lénine et Trotsky. Il en profita aussi pour aller voir ce qui se passait du côté des républiques musulmanes d'Asie centrale. Il en revint convaincu que la colonisation, partout, était violence et exploitation. Mais le Parti le dissuada de le dire à Paris. Il se plongea alors dans la recherche historique. Il en ressortit en 1931, avec sa première grande oeuvre, *L'Histoire de l'Afrique du Nord des origines à 1830*. Puis il quitta le *Parti communiste* pour retrouver son Parti d'origine, celui qu'avait fondé Jean Jaurès, au fond, son seul maître à penser. Le chef, en 1936, en était Léon Blum. Lorsqu'il fut porté à la tête du *Front populaire* et du gouvernement qui en était issu, Charles-André Julien fut appelé à ses côtés pour le conseiller sur les affaires maghrébines. Il était en la matière le meilleur spécialiste de la gauche française. "*Ce fut, dit-il encore, une expérience décisive qui m'apprit que, même avec la meilleure volonté du monde, le Président du conseil ne peut rien faire contre les forces coalisées de la réaction coloniale*" (J.A n°1596). Puis ce fut la guerre et l'obligation de résister à l'occupant. Quoique déjà âgé de cinquante ans, Charles-André Julien paya son tribut à la lutte pour la liberté. En septembre 1944, il fut proposé pour un poste de sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères. Mais le ministre en titre était Georges Bidault. Il s'y opposa alléguant "*le caractère téméraire de l'ami Julien*." Ce qui n'était au fond, que la manière coutumière des rusés, de tout temps, d'écarter des responsabilités ceux qui font de la politique un engagement moral.

En vérité Charles-André Julien n'était pas homme à ne pas appeler un chat un chat et le colonialisme une extorsion. Il en donna des preuves dans l'*Assemblée de l'Union française* dans laquelle il siégea pour son Parti dès 1947. Il le démontra à longueur de pages dans tous les livres qu'il donna sur le Maghreb après 1950. Quelle joie et quel réconfort ce fut pour nos aînés du mouvement national de pouvoir lire la vérité, rien que la vérité, sur les agissements colonialistes, sous la plume si incisive et dans le style si décapant de l'illustre disparu. Joie et réconfort que j'ai éprouvés et éprouve encore, quand, ouvrant un de ses ouvrages, je peux lire, noir sur blanc, ce qu'était au fond le général Juin, ou bien ce qui faisait ramper 'Abdelhay al-Kettani, ou encore les crimes

subventionnés de *Présence française*. Et c'est cela l'Histoire, la vérité sans complaisances ni circonlocutions. De cette leçon, nous autres historiens du Maghreb, et quiconque voudra faire pour de bon l'histoire de la colonisation, nous resterons pour toujours redevables à Charles-André Julien. Certes, n'y a-t-il pas d'histoire absolument objective. Peut-être n'y a-t-il, en effet, que des historiens. Mais alors il n'y a pas de véritable historien qui ne soit un homme de cœur. Charles-André Julien était un homme de cœur. C'est pourquoi, évoquant sa mort, j'ai eu d'abord envie de dire: quelle belle vie! Sa vie n'a pas été longue seulement; elle a été utile et justement remplie.

Ayant atteint l'âge de la retraite au moment où le Maroc recouvrait son indépendance, mais encore plein d'énergie, il accepta la proposition que lui fit feu Mohammed V de veiller à la fondation de notre première Faculté des Lettres. C'était une récompense et un acte de reconnaissance. Mais c'était aussi une charge délicate et une vraie mission. Charles-André Julien s'en acquitta à son honneur, et à sa manière habituelle faite de sobriété et d'efficacité. Alors qu'importe que la nature ait fait son travail ? Cet homme était "notre homme" et nous ne sommes pas près de l'oublier.

Brahim BOUTALEB
Faculté des Lettres - Rabat

**QUI A DIRIGÉ LA BATAILLE DE WAD AL-MAKHAZIN?
(PRESENTATION D'UN DOCUMENT OTTOMANO-SA'DI INEDIT)**

Abderrahmane EL MOUDDEN

Poser cette question, aujourd'hui encore, peut procéder soit de l'ignorance, soit de la redondance dira-t-on. Certes, l'inflation onomastique concernant l'appellation même de la bataille¹ signale un intérêt précoce des chroniqueurs qui a rejailli sur les études historiques récentes². Pourtant, ce serait

(1) Les appellations les plus courantes sont : "la bataille de Wād al-Makhāzin" du nom de la rivière au bord de laquelle les combats eurent lieu; "la bataille des Trois Rois", du fait que le Portugais Don Sebastian, le Sa dī Muḥammad al-Mutawakkil, qui a demandé l'assistance portugaise et le Sa dī Abd al-Mālik al-Mu taṣim qui a conduit la résistance à l'agression portugaise ont tous trouvé la mort au soir de l'engagement; "la bataille d'al-Qasr al-Kabīr" dans toutes les variantes de ce nom, du fait que l'engagement eut lieu non loin de la ville qui porte ce nom. Pour la documentation ottomane et aujourd'hui, pour la plupart des chercheurs turcs, aucun de ces noms n'est usité et la bataille porte un nom tout à fait particulier: celui de Wadiusseyl avec des variantes en Wadisseyl ou Wadissebīl. Les efforts qu'on a fournis pour retrouver à la fois l'origine et la signification de cette particularité sont restés pour l'instant peu concluants. Serait-ce le résultat de ce que l'oreille turque a perçu de la phonologie de "Wād Rissāna", un autre affluent du Loukkos comme le Wād al-Makhāzin, et dont les abords ont été aussi le théâtre de combats? Est ce que les Turcs qui ont participé à la bataille étaient stationnés aux environs de cet affluent-là et auraient ainsi appelé la bataille suivant son nom? L'hypothèse d'un composé "Wadrissana" qui se serait métamorphosé en Wadiusseyl est alléchante, vue la très grande proximité phonétique des deux composés. Cependant, cela demeurera pure hypothèse aussi longtemps qu'on n'a pas retrouvé des textes ottomans anciens qui donnent une idée de l'émergence de cette appellation. Il reste que la cohérence de l'utilisation récurrente de cette appellation unique suppose une source commune que les sources ottomanes révéleront peut-être un jour.

(2) Les chroniques réservent souvent un chapitre à Wād al-Makhāzin. Cf. al-Fishtālī, 'Abd al-Azīz, *Manāhil as-ṣafā fī ma'āthir mawālīnā al-shurafā*, ed. Kurayim, Rabat, [1972]: 25-40. al-

pour le moins hâtif de nier tout intérêt à une telle question surtout à la lumière d'un document récemment découvert dans les archives turques du Basbakanlik (Archives du Premier Ministère), à Istanbul. Cette note vise essentiellement à présenter ce document et à le mettre en perspective avec ce qui semble acquis en la matière. Une brève récapitulation sur les acteurs principaux à Wād al-Makhazin, côté Sa'dī, précédera une description à la fois externe et interne du document en question et des éléments de nouveauté qu'il apporte au débat. Un essai d'interprétation suivra. On trouvera en appendice, la transcription arabe, dans la mesure du déchiffrement actuel du texte, accompagnée d'une copie de l'original en fac-similé. La traduction française de ce texte sera donnée *in fine*.

1- Wād al-Makhāzin, une version standard sur le principal acteur

Nous pouvons considérer la version donnée par la *Chronique anonyme de la Dynastie Sa'dienne*, comme l'un des plus anciens témoignages internes concernant le déroulement de la bataille et l'action des acteurs principaux, côté Sa'dī antiportugais. 'Abd al-Mālik (1576-1578) est sans conteste le chef d'orchestre qui dirige les opérations autant politiques, stratégiques que militaires. Son cadet et lieutenant Aḥmad qui sera connu, après la bataille, sous le titre d'al-Manṣūr (1578-1603), tient sans doute un rôle crucial dans la marche des événements, selon l'Anonyme. Il n'empêche que ce rôle reste clairement sous la responsabilité et la direction de 'Abd al-Mālik.

Après les joutes épistolaires entre le roi envahisseur et le sultan résistant dont les chroniques futures se montreront friandes, 'Abd al-Mālik est montré dans le champ de bataille, haranguant la foule des soldats, donnant des directives tactiques, participant même directement au combat. Mais il a été malade depuis quelque temps³. C'est pourquoi il est vite montré sur sa litière, quoiqu'encore

Ifrānī, Muḥammad B. al-Ḥāj, *Nuzhat al-ḥādī bi akhbār mulūk al-qarn al-ḥādī*, Paris, 1888: 73-7. Les études globales réservent nécessairement une section à cette bataille: Brignon, J. et al. *Histoire du Maroc*, Casablanca, 1967: 209-10. Julien, Ch.-A., *Histoire de l'Afrique du Nord*, Paris, 1969 [Le Tourneau], II: 210-1. Plusieurs monographies y ont été consacrées dont les plus importantes sont Bovill, E.W., *The Battle of Alcazar, an account of the defeat of Don Sebastian of Portugal at el-Ksar el-Kabir*, London, 1952. Hassan, Ibrahim-Shihatah, *Waq at wadī al-Makhāzin fī tarīkh al-Maghrib*, Casablanca, 1979; et Berthier, P. *La bataille de l'Oued El-Makhazen, dite bataille des Trois Rois (4 Aout 1578)*, Thèse de Troisième Cycle, Université de Provence, Aix-Marseille, 1981, 2 vol.

(3) C'est là l'une des énigmes nombreuses du bref et intense règne de 'Abd al-Mālik. Pour beaucoup de sources marocaines, il ne fait pas de doute qu'il a été empoisonné par les soins turcs, ce en quoi il y avait déjà eu le précédent de l'assassinat de Muḥammad al-Shaykh. Cf. al-Ifrānī: 77-8. Pour la chronique ottomane, seule la joie d'une victoire inespérée a été responsable de la mort de 'Abd al-Mālik. Cf. Ilter, Aziz, Samih, *Simali Afrikada Türkler* Istanbul, 1934-1937, 2 vol.

capable de donner à son cadet Aḥmad l'ordre, ultime et combien décisif pour l'issue du combat, de conduire quatre mille cavaliers accompagnés des 'Ahl al-Fahs (région de Tanger), armés de pioches et de houes, de se diriger vers le pont de Wād al-Makhāzin et de le démolir afin de couper toute retraite possible à l'envahisseur et ses alliés, si le vent de la victoire tourne du côté de l'armée sa'dīe. 'Abd al-Mālīk était un si grand stratège qu'il a clairement vu l'impact que pouvait avoir sa mort sur le sort du combat, et il a signifié d'une manière ou d'une autre à son ḥājib que sa mort devait rester secrète jusqu'à la cessation des combats. Ainsi le ḥājib continuait à donner les ordres au nom du sultan mort et au soir de la victoire, personne ne doutait qu'en fait c'était une victoire posthume. Ce n'est que lorsque le même ḥājib annonça la nouvelle à Aḥmad et réunit les chefs de l'armée qui firent serment d'allégeance à Aḥmad, désormais appelé al-Manṣūr, que l'on sut que le victorieux de Wād al-Makhāzin était en fait bien mort depuis de longues heures⁴.

Cf. vol. I: 200, n.2. Cet ouvrage qui est parmi les premiers à utiliser la documentation ottomane dans le traitement de l'histoire du Maghreb a été récemment traduit en arabe sous le titre: *al-Aṭrāk al-uthmāniyūn fī Ifriqiya al-shamāliya*, Beyrut, 1989.

(4) *Chronique anonyme de la dynastie Sa'dienne*, ed. G.S. Colin, Rabat, 1934: 58-64. Une version sensiblement semblable, avec des modifications de détail, est reproduite de chronique en chronique. Cf. *al-Nuzha*: 73-7; al-Nāṣiri, Aḥmad b. Khālīd, *Kitāb al-Isṭiṣā li akhbār duwal al-Maghrib al-'Aqṣā*, Casablanca, 1955 V: 78-81. Cette version est d'ailleurs assez curieusement magnifiée par les sources occidentales qui montrent 'Abd al-Mālīk sous le jour épique d'un grand personnage de théâtre. En plus des nombreux documents qui se rattachent au personnage de 'Abd al-Mālīk et à son action à la veille et durant la journée de la bataille et qui sont inclus dans *les Sources inédites de l'histoire du Maroc*, (Cf. par ex. *Première Série, Espagne*, vol.III), 'Abd al-Mālīk a nourri l'engouement de toute une littérature européenne, comptant des récits de voyage, des relations de captivité etc... et dont l'écho s'est fait sentir jusque dans les *Essais* de Montaigne qui donne l'exemple de 'Abd al-Mālīk comme cas parfait de l'homme s'auto-contrôlant en face de la mort. Cf. *Les Essais de Michel Montaigne*, ed. V.L.Saulnier, Paris, 1965, Livre II, ch. XXI: 678-9. Montaigne écrivait dix ans seulement après la bataille dont il donne une description colorée qu'il a dû reprendre sur quelque relation de captif ou de soldat ayant participé à la bataille. Voici par exemple comment il décrit la maladie d' 'Abd al-Mālīk et sa mort courageuse: "Il se trouva faible pour soutenir la pompe cérémonieuse de l'entrée de son camp (...) et résigna cet honneur à son frère. Mais ce fut aussi le seul office de Capitaine qu'il résigna; tous les autres, nécessaires et utiles, il les fit très laborieusement et exactement (...) Cet effort acheva d'accabler le peu de vie qui lui restait. On le recoucha. Lui, se ressuscitant comme en sursaut de cette pamoison, toute autre faculté lui défailant, pour avertir qu'on tût sa mort, qui était le plus nécessaire commandement qu'il eut lors à faire, pour n'engendrer quelque désespoir aux siens par cette nouvelle, expira, tenant le doigt contre sa bouche close, signe ordinaire de faire le silence (...) Extrême degré de traiter courageusement la mort."

Bien sûr, il y a quelques voix dissonantes par rapport à cette version standard. La première qui s'écarte sensiblement de ce tronc commun est celle des sources ottomanes résumées par Aziz Samih Ilter qui a écrit une *Histoire des Turcs en Afrique du Nord* dans les années trente de ce siècle, se fondant à la fois sur la littérature historiographique française de l'époque et sur les fonds d'archives ottomans qu'il avait à sa disposition à Istanbul⁵. 'Abd al-Mālik y joue toujours le premier rôle dans la conduite des opérations jusqu'au jour de la confrontation. Toutefois, ce jour-là, assez tôt, il cède le commandement militaire à son frère Ahmad qui est pour ainsi dire l'architecte qui a mis la dernière touche à l'ouvrage. Est-ce que cette version doit quelque chose au document que nous présentons plus bas? Rien ne permet de l'inférer puisque Ilter ne fait pas mention expresse de ce document. Cependant, on peut valablement supposer que Ilter a pu utiliser l'une des nombreuses chroniques ottomanes de cette période, laquelle aurait eu connaissance sinon du document en question, proprement dit, du moins de son contenu. Ilter aurait ainsi répercuté une version assez répandue dans les chroniques ottomanes.

Une autre version qui s'écarte ostensiblement de ce que nous avons présenté comme étant la version communément admise sur la journée du 4 Août 1578, n'est autre que celle de l'historiographe même d'Aḥmad al-Manṣūr, 'Abd al-'Azīz al-Fishtālī dans son *Manāhil as-ṣafa*⁶. A travers un style ampoulé et une rhétorique redondante, l'historiographe montre son souverain maître de l'action réelle dans la lutte qui a opposé les deux oncles, leur neveu et ses alliés ibériques sur deux ans. 'Abd al-Mālik ne fait que des apparitions furtives, assez significativement, lorsqu'il est malade et que sa mort certaine risque de mettre en danger l'ensemble de la communauté. Alors, Aḥmad a la vision prémonitoire que la succession (*khilāfa*)⁷, lui est destinée. C'est sans nul doute cette dernière version qui circulait parmi les courtisans d'Aḥmad al-Manṣūr, qui à leur tour la propageaient à travers d'autres échelons de la société. Une telle version, en tout cas, avait un précédent au niveau le plus élevé du système Sa'dī à l'époque d'Aḥmad al-Manṣūr. C'est ce que révèle la lettre que celui-ci envoya au Sultan Murad III (1574-95) de la scène même de Wād al-Makhāzin, si l'on en croit al-Fishtālī⁸, mais dont on ne peut prendre connaissance que de façon indirecte, à travers la lettre-réponse de Murad III.

(5) A.S. Ilter, I: 198-200.

(6) al-Fishtālī: 26-40.

(7) Terme qui veut dire aussi, bien sûr, lieutenantance de Dieu ou du Prophète, et qui fait allusion donc à la charge suprême du califat.

(8) Id: 61.

2- Le témoignage d'al-Mansur

La réponse de Murad III à Aḥmad al-Manṣūr, datée du 8 Muḥarram 987/Mars 1579⁹, est écrite en arabe mais d'une écriture souvent difficilement lisible. La deuxième moitié de la lettre est presque un texte codé puisque le scribe a décidé d'omettre tous les points diacritiques et de réduire la silhouette des caractères au strict minimum¹⁰. Est-ce une pure coïncidence? Il ne me semble pas que ce soit le cas. Le scribe a pu se plier à des instructions supérieures et l'on peut supposer que la lettre réelle, envoyée à al-Manṣūr, était pour le moins aussi, sinon plus codée que la lettre conservée dans le MD 36. Il est remarquable que la lisibilité de la lettre croît en sens inverse du degré de secret requis par l'information qu'elle porte¹¹.

Les lettres officielles, aussi bien marocaines qu'ottomanes, se ressemblent quant à leur structure épistolaire. Après les prières et les apologies d'introduction, le corps de la lettre se répartit, généralement, en deux parties majeures. La première résume la ou les lettres reçues; la seconde porte la réponse, avec l'information ou les ordres nécessaires. Dans le cas présent, la première partie de la lettre de Murad III, relativement lisible, reprend les éléments de la lettre d'al-Manṣūr. La seconde partie, donnant des instructions à al-Manṣūr qu'elle appelle simplement Mawlāy Aḥmad, devient difficilement déchiffrable.

Selon cette lettre, al-Manṣūr a envoyé à Murad III un compte-rendu sur les circonstances qui ont précédé la bataille et sur le déroulement de celle-ci. Ainsi, on apprend, par exemple, que l'estimation d'al-Manṣūr des forces de Don Sebastian était de quatre vingts mille hommes. Plus important encore pour notre propos est le rôle qu'al-Manṣūr semble s'être donné dans sa lettre. Visiblement, 'Abd al-Mālik, simplement désigné comme "ḥākim Murrakish", détenteur de Marrakech, n'a pas mérité plus que le rôle de comparse. Avant que les alliés n'atteignent le pays, Aḥmad est dit avoir pris les préparatifs nécessaires pour

(9) Basbakanlik, Istanbul, *Mühimme Defterleri* (Registre des Ordres impériaux), (MD), MD 36: Ordre no 316, p.110.

(10) Lorsque les MD étaient en train d'être catalogués dans les premières décennies du 20e siècle, le cataloguiste s'est contenté de signaler sous le numéro de cette lettre: "Puisque son écriture est très mauvaise et qu'elle ne porte pas de points diacritiques, cette lettre n'a pu être déchiffrée et pour cela on n'a pas pu en fournir le résumé". CF. Basbakanlik, *Catalogues des MD*, 36.

(11) Sur la façon dont certaines lettres ottomanes pouvaient tomber entre des mains hostiles, espagnoles en l'occurrence, voir: Rodrigéz, D.C. "Proyecto de Alianza entre los Sultanes de Marruecos y de Turquía contra Felipe II", in *Miscellanea de Los Estudios Arabes y Hebraicos*, 6, 1957: 57-75.

engager le jihād. Lorsque la confrontation est devenue inéluctable, Aḥmad et ‘Abd al-Mālīk se sont portés ensemble contre les ennemis. Toutefois, ‘Abd al-Mālīk, submergé par les ennemis, a dû rebrousser chemin. C’était donc à Aḥmad de leur faire face et de les défaire.

Il apparaît clairement donc que la version d’al-Manṣūr s’écarte le plus franchement de la version communément admise dans les chroniques d’époque et l’on doit tenter de comprendre pourquoi.

3- Un émule de la politique d’Abd al-Mālīk avant de définir la sienne propre?

On suggère souvent qu’à la faveur de la victoire écrasante de Wād al-Makhāzin, Aḥmad al-Manṣūr s’empressa, dès le lendemain de la bataille, d’affranchir son jeune pouvoir de la tutelle ottomane¹². En fait, le contenu de la lettre d’al-Manṣūr suggérerait plutôt l’inverse. Ahmad a dû voir l’avenir de son pouvoir dans le cadre d’une relation étroite avec Istanbul à l’image de celle qu’entretenait ‘Abd al-Mālīk. Celle-ci n’était ni suzeraineté complète ni indépendance entière, quelque part entre les deux, une reconnaissance officielle de la primauté du sultan ottoman et une indépendance pratique d’action¹³.

La rapidité avec laquelle al-Manṣūr a rendu compte à Murad III et l’important rôle qu’il s’est donné dans sa lettre signifient qu’il était disposé à maintenir ce type de relation avec Istanbul. Murad III a dû percevoir une telle attitude de la part de "Mawlāy Aḥmad" puisqu’il l’exhorte à être en parfaite union avec le pasha d’Alger afin que "les plus proches, de même que les plus lointains, sachent que les deux provinces (*wilāyatayn*) sont protégées de toute division et les deux pays (*‘iyālatayn*) [puissent être] loués pour leur harmonie." Signe d’"investiture" de la part du sultan ottoman, il informe Mawlāy Aḥmad qu’il lui envoie une robe magnifique (*khil’a*) et une épée.

La réponse de Murad III montre un certain inconfort à l’égard de la victoire sa’dīe. A deux reprises, la lettre du sultan insiste sur la puissance d’Istanbul, siège "de l’Empire radieux et du Califat éblouissant" auquel les rois d’Occident et d’Orient se soumettent. Pour le sultan ottoman, la victoire de Wād al-Makhāzin ne justifiait pas l’apparition d’un pouvoir sa’dī indépendant au Maroc. Au soir de la bataille, al-Manṣūr ne devait pas penser différemment, à considérer les termes de son compte-rendu à Murad III. Ce n’est que durant

(12) Kurayim, A. *al-Maghrib fi ahd al-dawla al-Sa diya*, Rabat, 1977: 229, "Dès le départ, Mawlāy Aḥmad prit le titre de "Calife al-Manṣūr" (...) car les souverains Sa diš (...) se considéraient plus en droit que les Ottomans à l’exercice du califat sur l’ensemble des Musulmans".

(13) El Moudden, A. "The Sharif and the Padishah", *Hesperis-Tamuda*, 1990.

l'année qui suivit que le changement de politique eut lieu après une accumulation d'événements et de malentendus, d'abord avec les chefs du corps turc de son armée, puis avec le pouvoir d'Alger qui misait sur la candidature rivale du fils de 'Abd al-Mālik au trône sa'dī. En juillet 1579, le souverain sa'dī avait entièrement changé son attitude et le dédain avec lequel il traita l'ambassade turque qui était sans doute porteuse de cette lettre, levait toute confusion et affirmait la nouvelle politique d'indépendance complète à l'égard d'Istanbul¹⁴.

L'intérêt du document que nous présentons donc est qu'il se situe à la jointure de deux politiques d'al-Manṣūr à l'égard des Ottomans, celle d'une autonomie large et celle d'une indépendance entière. Son intérêt gît aussi dans le fait qu'il représente peut-être le plus ancien témoignage direct sur Wād al-Makhāzin. Il porte, certes, le point de vue particulier d'al-Manṣūr sur les événements et les hommes. Il reste cependant extrêmement intéressant s'agissant de l'évolution des relations entre les Sa'dī-s et les Ottomans au lendemain de Wād al-Makhāzin.

Abderrahmane EL MOUDDEN
Faculté des Lettres - Rabat

ملخص

أساس هذا المقال رسالة جوابية من مراد الثالث العثماني إلى أحمد المنصور السعدي تعود إلى سنة 1579 م. وتوجد ضمن محفوظات الأرشيف التركي باستانبول. تكمن أهمية هذه الرسالة في كونها تفصح عما كتب به المنصور إلى مراد الثالث مباشرة إثر وقعة وادي المخازن. نتبين من ذلك أن المنصور قدم نفسه كصاحب الدور المركزي في التخطيط لـ / والإشراف على المعركة في حين ألقى أخاه عبد المالك إلى دور هامشي، ويقترح المقال تأويل هذه الرواية في إطار سياسة التقارب التي نهجها المنصور مع العثمانيين قبل أن يمارس سياسة الاستقلال التام تجاههم. والمقال مرفوق بنسخة من الرسالة ونصها العربي وترجمته إلى الفرنسية.

(14) Sur ces événements, voir A.El Moudden, *Sharifs and Padishahs*, Ph D, Princeton, 1992, Chapitre III.

مهمه دفتر لرى 36، حكم 316، صحيفة 110، 8 محرم 987 / [مارس 1579]

هذا¹⁵ كتابنا الشريف ينطق بالحق من جناب سلطنتنا الزاهرة وخطابنا المنيف ينمق في الرق من قبل خلافتنا الباهرة لازال نافذا يطيع له ملوك المشارق وملوك المغرب إلى أن ينقرض دور الأفلاك وسير السيارات الثواقب أصدرناه بعون الله الملك المؤيد لمن يشاء من عباده الذي يؤتي الملك لمن يشاء منظويا على تحية تقمر صفوتها في ذلك الوطن الغربي وتشمس ومحتويا على تسليمة يزيل إخلاصها وحشة من سلا عن عزها ويونس إلى الجناب الأميري الاكملي الأجمدي الكبيرى، الأعدلى، الأرشدي، الألمعي الأعلى الأصلي، الأفخمي المحفوف بصنوف عواطف ملك الناس مولاي أحمد الحاكم يومئذ بولاية فاس، لازال منشور عزه مزبورا في جبهة الشمس وجماجم أعدائه كأن لم تغن بالأمس وينهى إليه أن مكاتبته الواردة بالبشراء التي خلت فأحلت مسرة وبشر وردت إلى أبوابنا العالية السلطانية ووفدت على أعتابنا السامية الحاقانية التي اكتسب [كذا] الشرف بالتقبيل شفاه ملوك الشرق والغرب وشرفت بالتعفير جباه جبابرة السلم والحرب، فشممنا بروق النصر من عنوانها ولحنا محامل الظفر عن عليائها الجناب الكريم الموصوف بمكارم الأخلاق الحامل لأمانة عرضت على السماء والأرض فأبين أن يحملنها وأشفقن منها غاية الإشفاق من أن ابن أخيه المخلوع العاق كان قبل هذا يتمسك بحبل النفاق ويبطن مع أعداء الدين الاتفاق فأثر جانب البغي والعدوات [كذا] وعاث بأطراف البلدان وقطع طرق التجار وغيرهم من أهل الإسلام تارة بنفسه وتارة بتسليط جماعته الطغام فكثرت الفضايح ولم يقبل النصائح (. . .) وأصر في الإضرار أشد الإصرار حتى يبذل [كذا] القرار بالفرار ففرر والتجى [كذا] إلى من حماية قرال برتقال والتحق بأرباب الكفر والضلال فأضلهم وصار ضالا ومضلا

(15) J'ai décidé d'ajouter les points diacritiques là où ils manquent pour éviter un trop grand usage du signe . [كذا] J'ai cependant conservé les "erreurs" du copiste ou du scribe pour montrer la particularité du texte. Les trois points entre parenthèses indiquent les lieux du texte non-encore déchiffrés. Il est intéressant de relever que les "fautes" d'orthographe proviennent fondamentalement de "turquismes" tels حادم، إرادات، عدوات، حازم et إرادة، عداوة qui correspondent à la prononciation turque des mots respectifs:

وبحسب حمايتهم مستظلاً، ثم جمع جنود الشياطين واستكثر من أوليائه الباغين حتى بلغ عددهم نيفاً وثمانين ألف ألف وثمانين ألفاً في غيه وحمله الغرور على ركوب جواد بغيه فغطف [كذا] عنان العزيمة مع هؤلاء الشزيمة الذميمة إلى تخريب الممالك وتهديد المسالك وأن الجناب الشريف لما وقف على [ما] أرادوه من الفساد قبل دخولهم في حدود تيك البلاد بذل الجهد في أمر الجهاد وجمع الأجناد وبالغ في الحشاد واستقبل مع أخيه الحاكم بولاية مراكش صانها الله وأهلها عن المدهاش لكن رجوع من الطريق أخوه المشار إليه¹⁶ لاستيلاء أعداء الدين عليه فذهب الجناب الشريف ذوب الليث إذا ظهر لصيده والحادم [الحازم؟] إذا وقع خصمه في أحبولة كيده وحصر في ذلك الفضاء المتسع وصالحهم ومزقهم كما قد سمع وصددهم صدمة صفين بدمائهم ترمهم والطين وطعنهم وضربهم فحكهم السيوف الصوارم في مقاتلتهم ومكن الخيول من (. . .) ومقاتلتهم فساوى في القتل بين القن منهم والسيد (. . .) وانقلبوا صاغرين وكان مصدقا لقوله تعالى كم من فئة [كذا] قليلة غلبت فئة كثيرة [بإذن الله والله مع الصابرين فقطع دابر القوم الذين ظلموا والحمد لله رب العالمين فقد علمنا بذلك وحمدنا الله الذي أيد عساكر المسلمين بنصره العزيز وألقى في قلوب أعداء الدين المبين رعب الحرب وأنهينا إلى جنابكم الموصوف بمحامد الأوصاف الخلتين الفاخرتين والسيف موسى المرصع الغلاف إظهارا (. . .) علو عنايتنا السلطانية (. . .) سمو عواطفنا الخاقانية وعليكم عند الوصول التلقي بحسن القبول واللمس بصنوف التعظيم والاجلال وصنوف التكريم والإقبال وأن تظهر ما أظمر في ضميركم [كذا] المنير وتبرز ما ذكر في خاطركم الخطير من بذل القدرة الكاملة وصرف الهمة (?) الشاملة في ازدياد الأمن والأمان وترفيه قلوب الرعايا [يا] والبرايا بالعدل والاحسان وأن تتحد حسن الاتحاد وتتفق بخلوص الفؤاد مع مملوكتنا أمير الأمراء [كذا] جزائر الغرب حماها الله تعالى من مكاييد الحرب ومع من يتمكن في جواركم ويتقارب ما لدياركم الأمراء (?) الكرام (?) وأمير الأمراء الفخام ويتحقق عند جميع الداني والقاصي ولدا [كذا] كل مطيع وعاصي أن الولايتين محروستا [ن] من سوء الشقاق والاختلال

(16) Ici commence le texte codé.

والإيالتين محمودتا[ن] بالاعتراف (؟) والاتلاف [كذا] والمؤمل (؟) منكم (...).
المرسلات [كذا] في جميع الأوقات والساعات على الدوام والاستمرار وتنتهى ما وقع من
الأسفار (...). بالرسالة في جميع الأمور مع الأمير [كذا] الأمراء المسطور (...).
ويتعاون في أمهات المهام الجمهور والله تعالى يمد نصره في كل وقت وتأييده
ويصون قرآنه الكريم في الصدور (...).

Muhimme defterleri 36, ordre 316, p. 110, 8 Muḥarram 987/mars 1579.

Ceci est notre noble message exprimant la vérité, [envoyé]¹⁷ de la part de la grandeur de notre sultanat radieux et notre sublime lettre dont l'écriture embellit le parchemin, [envoyée] de la part de notre califat éblouissant, que [Dieu] maintienne [son contenu] en vigueur, imposant l'obéissance tant aux rois d'Orient qu'à ceux d'Occident, jusqu'à ce que cesse le mouvement des astres et la révolution des étoiles flamboyantes. Nous l'avons émise avec l'aide de Dieu, le Seigneur qui consolide qui il desire parmi ses serviteurs, et qui accorde le pouvoir à qui il choisit. Notre lettre contient une salutation dont la pureté se lève comme la lune et le soleil sur ce pays occidental [le Maroc]; elle comprend des compliments dont la sincérité écarte l'inquiétude de celui qui a oublié [notre] puissance et l'amadou.

[Nous l'envoyons] à l'auguste prince, le plus parfait, glorieux, grand, juste, raisonnable, brillant (...) ¹⁸ intime et magnifique [des princes] qui est entouré de toutes sortes de bonnes dispositions divines, Mawlāy Aḥmad, présentement souverain de la province de Fās [Maroc], que la manifestation de sa puissance reste bien évidente sur le front du soleil et que les crânes de ses ennemis [soient détruits] comme s'ils n'avaient jamais vécu auparavant.

Il est informé que sa correspondance, portant la bonne nouvelle [de la victoire] passée qui a amené plaisir et réjouissance, est arrivée à nos sublimes portes sultaniennes. Elle est parvenue à nos hauts seuils impériaux que les lèvres des rois d'Occident et d'Orient ont eu l'honneur d'embrasser et dont la poussière a honoré les fronts des puissants de la paix et de la guerre. Nous avons alors senti les éclairs de la victoire à travers son titre et aperçu les chars de triomphe à travers son élévation¹⁹.

L'illustre honorable [Mawlāy Aḥmad] -connu pour ses nobles caractéristiques et portant une responsabilité que les cieux et la terre ont refusé lorsqu'elle leur a été proposée du fait qu'elle leur inspirait une si grande terreur²⁰ - [nous informe] que son neveu [Muḥammad al-Mutawakkil], ingrat et déposé, tenait auparavant à la corde de l'hypocrisie mais dissimulait l'intelligence avec l'ennemi de la religion. Il préféra le côté de l'erreur et de l'hostilité. Il ravagea les marges du pays et coupa les routes aux commerçants ainsi qu'à d'autres Musulmans, tantôt par lui-même, tantôt en incitant le groupe vulgaire de ses acolytes. Ainsi, il multiplia les scandales et refusa les conseils (...) Il persista dans

(17) J'utilise les crochets [] pour compléter les phrases ou expliciter les allusions.

(18) J'utilise les points entre parenthèses, (...), pour signaler les mots ou groupes de mots dont le déchiffrement n'a pas encore été fait.

(19) Ici finit le préambule protocollaire et commence la partie qui résume la lettre de Mawlāy Aḥmad.

(20) *Qur'an* 33:72.

la voie du mal si profondément qu'il préfère la fuite à la stabilité. Il se refugia auprès du roi du Portugal dont il demanda la protection. Il rejoignit les gens de l'incroyance et de l'erreur. Il les égara et ainsi devint un égaré égarant [les autres]. Il se mit à l'ombre de leur protection. Alors, il rassembla les soldats de Satan et multiplia le nombre de ses associés dans l'erreur jusqu'à ce que ceux-ci eussent dépassé quatre vingts mille alliés. Il persévéra dans son péché et sa vanité le porta à monter le cheval de son erreur. Il se décida, alors, à ravager les régions et à menacer les routes, avec l'aide de cette bande méprisable.

[Nous avons aussi appris] que lorsque sa noble grandeur eut connaissance des intentions des malfaiteurs avant qu'ils n'atteignissent les limites de ce pays, il fournit tous les efforts [possibles] dans la voie du jihād, rassemblant les soldats et mobilisant les forces. Ainsi, il fit front [à l'agression] avec son frère [‘Abd al-Mālik], le détenteur de la province de Marrakech, que Dieu la préserve elle et ses habitants des [mauvaises] surprises. Mais son frère, sus-mentionné, fut obligé de rebrousser chemin parce que les ennemis de la religion l'emportèrent sur lui.

Alors, sa noble grandeur [Mawlāy Aḥmad] les chassa tel le lion poursuivant sa proie ou l'homme résolu attaquant son ennemi, tombé dans son piège. Il les encercla dans cet espace ouvert, les attaqua et les décima comme cela fut entendu. Il les frappa à la manière de Siffin²¹, leur [corps] pourrissant dans leur sang et dans la boue (...) Il fit grand usage des épées pour les atteindre dans leurs points mortels et permit aux chevaux de (...) Il égalisa, dans la mise à mort entre le noble et le serf (...) Ils prirent la retraite dans l'humiliation. Ainsi, il justifia la parole divine: "combien de fois un petit nombre l'emporta sur un grand nombre avec l'aide de Dieu, Dieu assiste ceux qui persévèrent"²². Ainsi, il extirpa les racines de ceux qui commirent l'injustice, que Dieu, le Seigneur de l'univers, soit loué [pour cela]²³.

Nous avons pris connaissance de cela et nous avons loué Dieu qui a soutenu les troupes musulmanes de son puissant appui et qui a mis la terreur de la guerre dans les coeurs des ennemis de la religion (...) [Nous avons envoyé] à votre grandeur, qualifiée de toutes qualités louables, deux robes (khil'a) magnifiques et une épée tranchante et décorée (...) le jihād pour vous privilégier sur (...) et les notables (?), les meilleurs sentiments impériaux. Vous devez donc, à l'arrivée [de notre lettre], la recevoir avec les meilleures marques d'honneur, de respect, de glorification. [Vous devez aussi] montrer ce qui est caché en votre conscience lumineuse et exprimer ce qui est conçu en votre esprit sérieux afin de fournir l'effort

(21) Fameuse bataille entre Alī et Mu'āwiya sur les bords de l'Euphrate en 37/657. Cf. "Siffin", in *Encyclopedia of Islam*, Leyden, 1934, VI: 406-8.

(22) *Qur'an* 2: 249.

(23) Ici, se termine la partie de la lettre qui reprend les éléments d'information en voyés par Aḥmad (al-Manṣūr). Ce qui suit, constitue la réponse de Murad III. On remarquera le nombre des espaces du texte restés illisibles.

total et d'orienter l'attention (?) complète pour promouvoir la sécurité et la tranquillité et pour réjouir les coeurs des populations par la justice et la bienfaisance. [Il faut] que tu t'unisses de la meilleure union et que tu t'accordes du coeur le plus sincère avec notre serviteur, le gouverneur général d'Alger l'occidentale que Dieu le grand la protège des ruses de la guerre ainsi qu'avec ceux des gouverneurs et gouverneurs généraux [ottomans] illustres qui se trouvent dans votre voisinage ou sont proches de vos possessions. [De cette manière] il sera évident pour le proche et le lointain de même que pour l'obéissant et le rebelle que les deux provinces sont protégées du mal de la division et des troubles et que les deux pays [peuvent être] loués pour leur harmonie (...) Il est espéré (?) que vous (...) la correspondance en tout temps et en toutes heures, continuellement et en permanence; que vous rapportiez sur toutes les expéditions qui ont lieu, et que vous écriviez au dit gouverneur [d'Alger] sur toutes les affaires (...) [Il faut] qu'ensemble vous vous entraidiez sur les affaires importantes (...) Que Dieu le grand (...) de son assistance et protège votre noble opinion (...)

**VOL, PILLAGE ET BANDITISME
DANS LE MAROC DU XIX^e SIECLE**

Rahma BOURQIA

I- LE BANDITISME: DE HOBBSAWM A HART

En se basant sur une abondante littérature historique et romanesque, appartenant à plusieurs sociétés et à différentes périodes historiques, Hobsbawm, dans ses deux ouvrages "*Primitive Rebels*" et "*Bandits*", nous présente le banditisme comme un phénomène universel, et nous livre une théorie sur la question¹. De cette universalité, il dégage un modèle.

D'après Hobsbawm, le banditisme est une forme "archaïque" d'agitation sociale qui a été marginalisée dans la littérature historique. Deux types de mouvements sociaux de contestation ont été retenus par cette littérature: 1) les formes anciennes de révoltes et de rébellions, telles que celles des esclaves, des sectes religieuses et des paysans; 2) Les formes récentes de mouvements sociaux porteurs de revendications sociales, politiques et idéologiques qui sont apparues avec le développement de la société industrielle contemporaine². Or le banditisme ne pourrait se réduire ni au premier type ni au second. C'est une

(1) Hobsbawm E.J. , *Primitive Rebels. Studies in Archaic Forms of Social Movement in the 19th and 20th centuries*. The Norton Library, 1959, New York. La traduction française: Hobsbawm, *Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne*, trad. de l'anglais par R.Laars, Paris, Fayard, 1966. Voir aussi, Hobsbawm E.J. *Bandits*. Penguin Books, 1969. La traduction française: Hobsbawm, *Les bandits* , trad. de l'anglais par J.P.Rospars, Paris, Petite Collection Maspéro, 1972. Dans cet article nous avons utilisé la version anglaise des deux ouvrages. Voir aussi Landsberger Henry A. (ed.), *Rural Protest : Peasant Movements and Social Change*. MacMillan, 1974.

(2) Hobsbawm, *Primitive Rebels*, p.1.

forme à part. Essentiellement marginal et rural, il dérouta l'historien social. Bien que s'exprimant par le vol et le pillage, il est paradoxalement porteur de valeurs nobles³, un fait qui lui vaut son appellation de "banditisme social". Il constitue "une forme primitive de protestation sociale organisée" et un type particulier de protestation et de rébellion paysanne⁴ qui apparaissent généralement durant les phases transitoires de l'évolution des sociétés précapitalistes vers le modèle capitaliste ou industriel. Le banditisme social comporte, d'après Hobsbawm, un certain nombre de caractéristiques :

1) Les bandits sociaux qui apparaissent dans le milieu rural sont perçus par l'État comme des hors-la-loi ou des criminels, alors qu'ils sont considérés dans leur milieu comme des héros, des justiciers, de braves combattants et même d'importants chefs qui sont craints et admirés. Cette caractéristique fait de ce banditisme un type justicier qu'incarne Robin des bois qui se révolte contre les riches et les pille pour donner aux pauvres⁵.

2) Les sociétés tribales ou celles basées sur les rapports de parenté sont familières avec les razzias et les raids mais ne connaissent pas le banditisme social parce qu'elles ne sont pas des sociétés stratifiées. C'est la stratification et les disparités sociales qui font apparaître le bandit comme une figure de protestation et de rébellion sociale paysanne⁶.

3) L'émergence du banditisme est toujours un symptôme de crise. Le phénomène prend de l'ampleur dans une société, soit durant les périodes de crises économiques, lorsque la paupérisation des campagnes atteint son apogée, soit durant les périodes d'épidémies et de catastrophes naturelles imprévisibles, ou encore lorsqu'il y a une crise politique qui accompagne la faiblesse du pouvoir central. En général, le banditisme apparaît à un moment où se focalisent les différentes crises et lorsque la société franchit une étape transitoire, telle que celle du passage de la société tribale à la société capitaliste⁷.

4) Le banditisme social, comme phénomène de protestation relève du réformisme et non pas du radicalisme révolutionnaire⁸.

(3) Ibid. p. 13

(4) Hobsbawm, *Bandits*, p. 40

(5) Ibid. p.13.

(6) Ibid. p. 18

(7) Ibid. p. 18

(8) Ibid. p. 26

Ce modèle du banditisme social est soutenu par un modèle du bandit que Hobsbawm appelle le "noble bandit" et qui comporte à son tour un certain nombre de caractéristiques:

(1) Le bandit commence sa carrière après un épisode où il est victime de l'injustice.

(2) Il vole aux riches pour donner aux pauvres.

(3) Il ne tue pas; et s'il le fait, c'est par auto-défense ou pour venger quelqu'un.

(4) Il est perçu par les siens comme étant un héros. Il est par conséquent admiré et encouragé.

(5) Il n'est pas l'ennemi du roi ou de l'empereur, mais ennemi de l'autorité locale qui les représente.

Le modèle présenté par Hobsbawm, qui est intéressant dans son approche du phénomène global, nous invite à réfléchir sur la rapport de la société marocaine au vol, au pillage et au banditisme durant la période précoloniale. Le modèle est toujours un type idéal dans le sens webérien du terme, il doit être confronté à la réalité historique de chaque société. Dans quelle mesure pourrait-on interpréter le phénomène du pillage dans la société marocaine précoloniale à la lumière du modèle de Hobsbawm?

Lorsque l'on se réfère à des documents historiques, (l'historiographie, les *Kunnāsh*, les correspondances du *Makhzen*, les *nawāzil*, ainsi qu'à la littérature coloniale), nous rencontrons les phénomènes du pillage et du banditisme, dans une singularité propre à la société marocaine, qui trahirait une caractéristique fondamentale sur laquelle s'érige le modèle de Hobsbawm, à savoir le mythe de Robin des bois. Dans son étude comparative du banditisme en Algérie, au Maroc et au Pakistan, D. Hart a déjà souligné ce fait. Pour le cas du Maroc, en se référant aux données recueillies chez les *Jbāla* et au Moyen Atlas, il a critiqué le modèle de Hobsbawm qui associe le bandit social à Robin des bois⁹ Celui-ci relève de la légende beaucoup plus que de la réalité. D'après D.Hart, malgré son effort pionnier à contourner la question et à la théoriser, Hobsbawm est resté prisonnier d'un certain discours sur les bandits et le banditisme. C'est celui des légendes et des écrits romanesques, renforcé par une certaine image héroïque du bandit et qui est projetée par les mass-media de notre époque.

(9) D.Hart. *Banditry in Islam. Case studies from Morocco, Algeria and the Pakistan*. North West Frontier. Middle East and North African Studies, 1987.

Mais malgré les critiques pertinentes adressées par D.Hart au modèle de Hobsbawm, son interprétation, bien qu'elle n'ait aucune prétention théorisante, soulève quelques remarques.

En insistant sur les grandes figures du banditisme, D.Hart a privilégié la phase finale d'un processus. Le phénomène de l'émergence des grands bandits à la fin du XIX^e siècle et au début de l'intervention française (tels que ^CAli Bufrahi, Raysuni, Khirru et ceux de l'Atlas), répond en partie à l'interprétation de Hobsbawm, qui lie le banditisme à la période de crise, mais témoigne d'une certaine évolution du phénomène comme réaction à une situation coloniale. Privilégier les grandes figures du banditisme, c'est saisir le phénomène dans son étape finale et négliger l'assise sociale sur laquelle il repose. Or les fondements sociaux, politiques et économiques qui donnent naissance à ces figures sont à chercher dans la structure socio-politique de la société marocaine de l'époque pré-coloniale.

Les idées avancées dans cette contribution tournent autour de deux points:

1) Dans le contexte marocain précolonial, le banditisme social, pour reprendre l'expression de Hobsbawm, ne doit pas être dissocié des phénomènes qui lui sont proches: vol, rapt, razzia, attaque, ḥarka, et pillage.

2) Tous ces phénomènes doivent être interprétés au sein de la structure et de l'organisation tribales, qui se trouvent elles-mêmes imbriquées dans une structure globale s'articulant autour du pouvoir central. Le banditisme et le pillage constituent, paradoxalement, à la fois une dimension importante de la siba (de la marginalité) et une soupape de sécurité pour le Makhzen. Le paradoxe du banditisme, c'est qu'il est en dehors de la norme pour confirmer la norme, il se situe dans les limites du système pour lui permettre d'exister et le perpétuer.

II- LE PILLAGE DANS LE DISCOURS HISTORIQUE

La littérature arabe produite à différentes époques de l'histoire, nous a familiarisés avec un discours sur les marginaux et avec une terminologie pour les désigner, que les historiens marocains du XIX^e siècle ont hérité tout en les enrichissant. La littérature arabe classique abonde d'informations sur les bandits poètes (ṣa^Calik) et sur les voleurs (luṣūṣ) de l'époque et de la société anté-islamique. Durant cette époque, le vol et le pillage, bien qu'étant des actes

provenant de groupes marginaux, n'étaient pas répréhensibles¹⁰. Ils constituaient même un terrain où le courage des hommes était mis à l'épreuve. Et il a fallu l'avènement de l'Islam, et l'instauration d'une nouvelle éthique, pour que le vol soit interdit et banni. Cependant, bien que le brigandage et le vol soient devenus avec l'Islam des crimes qui valent à ceux qui les commettent des châtiments stipulés par la loi islamique, ils ont continué d'exister dans le phénomène de futuwwa qu'on retrouve dans la société ^cabbaside. La futuwwa, qui voulait dire au départ les qualités d'hommes encore jeunes, "vigoureux, valeureux à la guerre, généreux et chevaleresques"; vertus et valeurs appréciées dans la société tribale et arabe de l'époque¹¹, est devenue par la suite un terme qui désigne une bande rassemblant des "fauteurs de désordre", "la racaille", les va-nu-pieds nommés ^cayyārūn, les errants et hors-la-loi, la pègre ('awbāsh) et des malins dégourdis (shuṭṭār)¹². Autrement dit, futuwwa connote, paradoxalement, une qualité qui rassemble la noblesse, le banditisme et la marginalité. Les termes pour désigner ces marginaux, ou comme les nomme L. Gardet ces "associaux", ont changé à travers l'histoire des sociétés arabes. Certains vocables ont persisté dans le discours des historiens du XIX^e siècle, tel que le terme plus courant de voleurs (luṣṣ), ou celui de pègre ('awbāsh), ce terme qui revient souvent dans les correspondances makhzénienne.

Dans le discours des historiens marocains du XIX^e siècle, le banditisme et la rébellion politique sont deux faits étroitement liés. Les "a-sociaux" et les marginaux sont à la fois des coupeurs de routes, des voleurs, mais aussi des insoumis qui volent, pillent, dépouillent les passants, les caravanes et s'attaquent parfois à la mḥalla du Sultan ou aux convois des représentants du Makhzen. Les termes utilisés par les historiens pour décrire leurs attaques et leur pillage sont encore plus violents que les actes qu'ils décrivent. Les vocables sont exposés avec insistance à chaque fois que l'historien est amené à décrire leurs "méfaits". C'est ainsi qu'on retrouve dans le discours des historiographes tels Nāṣiri ou Mashrafi ou 'Akansūs, ou encore Ibn Zaydān¹³, une myriade de termes à connotation

(10) *Encyclopédie de l'Islam*. Voir l'article *Liṣṣ*.

(11) *Encyclopédie de l'Islam*, Voir l'article *futuwwa*. Voir aussi L. Gardet, *Les hommes de l'Islam*, Hachette, 1977.

(12) *Encyclopédie de l'Islam*. Futuwwa, p.983.

(13) Akansūs, Muhammed ben, *al-Jaysh al-^caramram*, 1877, manuscrit Bibliothèque Générale, Rabat, no.965. Ibn Zaydān, ^cAbd ar-Rahmān, *Iḥḍaf a^clām an-nās bi jamāli akhbārī, ḥādirai makhnās*, 5 vol., Matba^ca al-wattaniyya, 1937, Meknès; *al-^cizzu wa ṣawla fi ma^cālim nuzūm ad-dawla*, 2 vol., al-malakiyya, 1962, Rabat. al-Mashrafi, Muhammad (mort en 1917), *al-hulal al-bahiyya fi mulūk ad-dawla al-^calawiyya*. Manuscrit, Bibliothèque Générale, no.1463, Rabat. Nāṣiri, Abu al-^cabbās ibn khālīd, *Istiqṣā' fi akhbār al-maghrib al-aqṣā*, 9 vol., 1945-56, Casablanca. Voir aussi Mohamed ad-Du^cayif al-Ribati, *Tārikh ad-Du^cayif*, (Ahmad Al-^cUmari), Dar al-Ma'thūrat, 1986.

moralisante qui se succèdent, dans un désir d'épuiser le répertoire des mots qui dessinent le portrait du banni du système, l'antipode du modèle idéal de référence (ṣāliḥ). La richesse et la violence du jargon de l'historien révèlent la finalité pédagogique du discours. L'historien relate moins les faits qu'il n'énonce les préceptes d'une morale.

Si le brigandage se situe toujours en dehors de la norme, il acquiert nécessairement le statut de la marginalité. Certes, l'histoire de la marginalité dans la société marocaine reste à faire. Et elle ne pourrait se faire qu'en contournant ce que le texte impose comme central: le makhzen, l'élite, la tribu, la loi...Et pourtant, le brigandage et le pillage ont un statut paradoxal dans le document historique. Leur paradoxe réside dans le fait que la marginalité des bandits et de ces coupeurs de route est centrale. Elle fait parler d'elle même, elle est évoquée avec insistance, dans les correspondances, dans l'historiographie, dans les écrits historiques et dans les kunnāsh du Makhzen.

En fait, les marginaux à rechercher dans les documents historiques seraient de deux sortes: a) ceux qui sont absents, ou presque, du document: les femmes, les pauvres, les gueux, et les mendiants, c'est-à-dire les catégories et les groupes sociaux se trouvant au bas de la hiérarchie sociale; b) Les marginaux dont on dit beaucoup de choses, les voleurs, les bandits, les hors-la-loi, les mécréants, les dévoyés et la pégre, dont les actes attirent l'attention de l'historien. Voilà un fait qui révèle, paradoxalement, le prestige de la marginalité.

Dans le discours de l'historiographie, les actes qui caractérisent ces marginaux, à savoir le vol, les razzias et le pillage ne se limitent pas à eux. Il y aurait une distinction à faire dans ce discours entre le pillage et ceux qui le pratiquent. L'acte de piller n'est accepté ou banni par l'historien que dans son rapport avec l'identité de celui qui le commet. Dans toute confrontation, il y a présence du pillage. La moindre confrontation entre tribus, ou entre tribus et Makhzen fait déclencher le pillage de chaque côté.

Le terme de nahb (pillage) et celui de raid (ḍarb) qui reviennent avec insistance dans les documents pour décrire les attaques et les contre-attaques, que ce soit de la part des ḥarka makhzénienne contre les tribus ou de la part des tribus contre les représentants du Makhzen, révèlent que le pillage émane de toutes les parties impliquées dans la confrontation. Par conséquent, le pillage n'est donc jamais condamné en soi, ou considéré comme étant un acte répréhensible en soi. Tout dépend de celui qui le pratique, de quel côté il émane, et de celui qui le juge. Tout se passe comme si le pillage est permis pour

les uns et condamné pour les autres, au nom d'une certaine "légalité" et d'une légitimité instaurées par une raison de pouvoir.

A différents paliers de la société, que ce soit au niveau tribal ou au niveau du Makhzen, le pillage est condamné ou permis au nom de la raison du pouvoir. C'est cette raison qui guide le discours de l'historien et lui octroie l'autorité de juger les parties impliquées dans le pillage. Le pillage de la ḥarka du Makhzen est jugé comme étant un acte noble et héroïque. L'historiographe le qualifie d'acte éducateur (ta'dīb) qui mène les mécréants (fussād) et les dévoyés (munḥarifin) au droit chemin (salāh), ou encore comme un acte à connotation religieuse; il accompagne toute conquête islamique (fath). Emanant du pouvoir légitime, le pillage que pratiquent les ḥarka makhzénienne dans les tribus est légitime au yeux de l'historien. Son discours nous apprend donc un fait banal mais tenace: la légitimité est du côté du pouvoir et s'accaparer le pouvoir, c'est s'accaparer le droit à la violence et aussi au pillage.

C'est au nom de cette raison de pouvoir qu'Ibn Zaydān juge et condamne le pillage des tribus. Il laisse parfois le faqih qui l'habite se prononcer sur le pillage. Son discours se substitue parfois à celui de la jurisprudence. Il adopte le style d'argumentation des fuqaha, évoque la chaîne de leurs dires et précise leur position vis-à-vis de ces auteurs et coupeurs de route¹⁴. A travers cet étalage d'opinions se dégage une ambiguïté qui nuance entre une attitude de condamnation absolue, dictée par les opinions des fuqahā, et une autre dictée par la politique de l'Etat (siyāsa). Celle-ci exige parfois du gouverneur de se rallier aux auteurs pour les fins de "la bonne politique" (ḥosn as-siyāsa). C'est dans ce cadre qu'est interprétée l'alliance du Makhzen avec le qaïd Muḥā ou-Hammu Ziyāni, qui est arrivé au Caïdat avec les armes et le pillage. Ibn Zaydān nous lance la raison de cette alliance: elle est dictée par une raison politique (siyāsa)¹⁵

Si le pillage des ḥarka du Makhzen est légitime, celui des tribus est par contre condamné. Le vocabulaire utilisé dans les textes qui décrivent les actes de pillage est prolifique lorsqu'il s'agit de nommer les bandits. Sa richesse inépuisable n'est qu'une vengeance. Les termes arabes usuels de vol (sariqa) et voleurs (luṣūs) sont rarement utilisés par l'historien. On les retrouve parfois lorsque le document relate et rapporte des actes de vol commis par des bandes inconnues contre des marchands. La quasi absence du terme usuel de voleur est remplacée par un répertoire plus riche de notions dont les contenus signifient quelque chose qui est plus que voler. L'historiographe excelle dans le choix des termes pour qualifier ces auteurs, mettre en évidence leur nature mécréante

(14) Ibn Zaydān A., *Iḥāf*, vol.2, p.257-258.

(15) Ibid, p.259.

(fasād); par la même occasion il affiche une morale. Chaque fois qu'il s'agit de ces fauteurs, les termes comme mécréants (fussād), déviants ou dévoyés (munḥarifin), pègre (awbāsh), coupeurs de route (quttā^c at-turuq), les méchants (bughāt ou ahl az-zaygh), les insensés (sufahā'), les hors-la-loi (^cutat al-mufsidin), "ceux qui tendent la main du pillage et dépouillent les gens" (mad yad nahb wa salb), la racaille (ghawgha' ou safala al-akhlat ou ra^ca^c), sont présents pour articuler et donner de l'autorité au discours moralisateur de l'historiographe.

En fait, ce discours désigne les marginaux du système. Mais ces marginaux ne sont pas "fauteurs" que dans leur rapport avec le pouvoir central. Pour l'historiographe, les mécréants (fussād) s'expriment toujours par le pillage. Plus on se rapproche du sommet du pouvoir central, plus on s'approche du statut et du modèle du ṣalīh, un terme difficilement traduisible qui connote le bon et le bien, c'est à dire un modèle idéal de la conformité aux normes politiques. D'un côté, il y a des bons (ṣolahā') qui rassemblent le parti (ḥizb) du Makhzen et du pouvoir, de l'autre, il y a le parti de la racaille. L'ordre politique et social que nous révèle l'historiographie obéit à une logique simple et manichéenne: d'un côté il y a les bons, de l'autre les méchants.

Cette logique ne fait qu'exprimer celle du Makhzen. Dans les correspondances du Makhzen le terme mécréants (fussād) revient souvent pour désigner les tribus insoumises qui pillent les routes, et que le Makhzen punit en envoyant des contingents de ḥarka les piller. Dans une lettre (datée du 9 dhi al-qi^cda 1300-1882 adressée au caïd Mbārek Chelḥ concernant le désobéissance d'un douar des Zemmour; Moulay Hassan écrit "... nous t'ordonnons de te mettre d'accord avec ceux parmi les caïds des Zemmour sur lesquels tu peux compter et qui t'inspirent confiance afin d'attaquer Oulad Boujnun, de les piller, de voler leurs biens et de les emprisonner; puis de distinguer entre le bon [(ṣalīh)] et le mauvais [(fāsīd)]. Attaque uniquement le mauvais, mais si tu n'arrives pas à distinguer le bon du mauvais ou bien si tu doutes qu'une telle distinction est impossible, attaque les tous..."¹⁶.

Les pilleurs sont donc punis par le pillage lui-même. Mais dans un cas, l'acte émane du mauvais, dans un autre il émane du bon. Le rapport entre le bon et le mauvais est un rapport dialectique. Tout se passe dans le discours de l'historien comme si les marginaux sont là pour la légitimité de l'équilibre du système. Ils sont là pour la légitimité du modèle. Antipode des actes bons et justes (ṣalīh), leurs méfaits sont étalés pour servir une certaine morale.

(16) Kunnāsh, (1300-1882), *ar-rasā'il ṣādīra^c ani-Sultan*, no.117, p.115.

Cependant pour écrire l'histoire du pillage et du banditisme il faudrait peut-être aller au-delà de cette morale, et interroger le document à travers ce qu'il voile.

III- AU DELA DU DISCOURS: L'ORGANISATION TRIBALE ET LE PILLAGE

Lorsqu'on se limite à la logique du discours, nous rencontrons le pillage et ceux qui le pratiquent comme des faits pensés et jugés, ce qui fait éclipser la stratégie de l'usage du pillage dans la société.

Quelle fonction et quel rôle joue le pillage dans la société de l'époque? Une tentative de réponse à cette question nous impose de débarrasser le discours (du document historique sur le pillage) de sa morale, afin d'en extraire une matière historique. En effet, soumis à un effort d'exergue, le document historique nous livre beaucoup de données sur le phénomène. Celui-ci n'a pas échappé aux ethnologues coloniaux, qui, dans leurs descriptions des institutions tribales, ont relevé le fait, et ont rapporté beaucoup de détails.

A travers la pratique du pillage se révèlent les stratégies mises en oeuvre par les différents acteurs sociaux dans leur vécu politique, social, économique, et symbolique. Des données ethnographiques, se dégagent les fonctions et les stratégies multiples du pillage dans la société; un fait qui nous pousse à dire à propos du pillage ce que M. Mauss a dit à propos du don: un fait social total.

En effet, dans le pillage on retrouve une dimension politique, dans la mesure où il est stratégie et stratège dans les conflits intertribaux et dans les conflits qui opposent les tribus au Makhzen; une dimension économique dans la mesure où il permet la circulation des biens; et une dimension symbolique dans la mesure où il est le terrain du gain, ou de la perte, du prestige et de l'honneur.

A un niveau tribal, le pillage intervient comme expression de conflits intertribaux. Il n'y a pas de conflits sans attaques et vols de bétail, des silos et même parfois des femmes. Il exprime et accompagne les relations conflictuelles du rapport segmentaire. Une tribu ne pourrait infliger une correction à son ennemi (une autre tribu) qu'en termes de vol et de pillage.

D'un autre côté, le pillage vise aussi un ennemi éventuel. Et c'est dans ce sens que se forment les bandes de rôdeurs dans les tribus pour dépouiller les passants ou attaquer les caravanes de commerçants se rendant au souq¹⁷. La

(17) Sur "les rôdeurs et les djouchs", voir, S. Guennoun. *La montagne berbère. Les Aït Oumalou et le pays Zaïan*. Renseignements Coloniaux, 1929. p. 27, 28, 29. Pour S. Guennoun, ces

siba, ce terme contesté, se réfère en fait à ces raids imprévisibles et aux razzias qui déclenchent le pillage (nahb)¹⁸.

Dans ce contexte le pillage et le banditisme sont-ils une expression du marginalisme?

Hobsbawm a bien lié le banditisme à la marginalité. Selon son analyse, c'est le manque d'intégration de certaines catégories sociales dans la société rurale qui donne naissance au banditisme. Or la notion de marginalité doit être relativisée dans le contexte de la société marocaine. On pourrait se demander par rapport à quelle type d'entité est déterminée la marginalité?

La société marocaine précoloniale présente différents types d'entités qui, soit se dressent les unes contre les autres, soit s'emboîtent les unes dans les autres; une telle caractéristique a été théorisée par les anthropologues comme étant un modèle segmentaire. Chaque segment a un centre et une marge. Où opère donc le banditisme?

Dans le cas de la société rurale précoloniale, le banditisme émane non pas des marges du système tribal mais de son centre. Il est mené par ceux qui se trouvent au haut de la hiérarchie sociale et par ceux qui aspirent à le devenir: les guerriers et les hommes intrépides. L'organisation tribale segmentaire offre un champ libre pour l'apparition d'un banditisme d'élite. Il ne rassemble pas les catégories sociales marginales, tels que les paysans sans terre, les soldats déserteurs, les bergers sans troupeaux, les roturiers et les parias du système social comme le souligne Hobsbawm, mais surtout les "grands hommes" de l'organisation tribale.

Mais ce banditisme tribal se situe dans une sphère marginale faisant elle-même partie d'un système globale. C'est dans le rapport au pouvoir central que la marginalité du banditisme tribal constitue le seul et unique moyen entre les mains de "l'aristocratie" tribale pour revendiquer une participation au pouvoir

bandes de rôdeurs constituaient une menace pour l'administration coloniale durant l'intervention française. En effet, le banditisme a été orienté contre l'administration française. Pour le cas de l'Algérie, voir Jean Déjeux, "Le bandit d'honneur en Algérie: de la réalité et de l'oralité à la fiction", *Etudes et Documents Berbères*, 4, 1988, p.39-60.

(18) La notion de siba dans la tradition orale connote **cette liberté** de piller, de voler et de razzier l'ennemi dans l'absence de tout contrôle et de toute autorité.

central¹⁹. Le banditisme devient par là un moyen de réaliser l'ascension sociale, d'accéder au caïdat et de garantir la reconnaissance du Makhzen.

Le modèle de Robin des bois, érigé par Hobsbawm comme modèle du banditisme universel, manque de pertinence dans le cas marocain. Instigateur de la rébellion politique, le "bandit" n'enlève pas aux riches pour donner aux pauvres, mais dépouille l'ennemi pour s'enrichir lui-même et s'agite pour revendiquer sa part de pouvoir monopolisé par le Makhzen.

Le banditisme n'est nullement donc la résultante d'une forte oppression sociale comme le souligne Hobsbawm, mais un moyen pour négocier avec les autres (autres tribus ou Makhzen) sa part du pouvoir. A travers le banditisme et le pillage une certaine réorganisation des rapports de forces et un partage du pouvoir s'opèrent.

Si le pillage et le vol sont liés à la structure segmentaire tribale, ils obéissent aux lois de cette structure. Le principe segmentaire comporte un équilibre qui empêche l'éclatement du système, dans la mesure où tout conflit à un niveau entraîne une alliance à un autre. De même, le vol et le pillage entraînent l'existence d'un certain nombre d'institutions qui atténuent leurs effets.

Pour éviter d'être attaqués par les voleurs, les commerçants se font escorter pour sa rendre aux souq (s) par un zeṭṭāt. Les commerçants de Meknès, de Rabat et de Salé qui fréquentent les souq (s) de la région des Zemmour "s'y rendaient sous la garantie du mezzrāg qu'ils devaient acheter de tribu en tribu"²⁰. Le mezzrāg n'est autre que la protection suprême qui émane du pouvoir d'un individu sur un terroir et sur ses gens. Demander le mezzrāg à quelqu'un, c'est demander sa protection. Le pouvoir de la protection pour le protecteur (mūl al-mezzrāg), découle de son poids économique, social et politique au sein de sa tribu, et de sa souveraineté en tant que chef influent et incontesté sur un terroir.

La protection est parfois offerte mais souvent vendue aux étrangers. Elle se traduit par l'escorte (zeṭṭāt). En monnayant sa protection, l'escorte (zeṭṭāt) accompagne les marchands ou ceux qui désirent traverser le terroir de la tribu. Tout visiteur ou marchand étranger qui traverse le terroir d'une tribu sans zettat se voit payer le prix d'avoir contourné la loi locale, à savoir celle d'engager

(19) Voir A. Laraoui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme Marocain*, Maspéro, 1977.

(20) Capitaine Querleux, "Les Zemmour". *Archives Berbères*, 1917, p.33.

un zeṭṭāt reconnu par la tribu. Les correspondances entre le Sultan Moulay Hassan et les Caïds des Zemmour nous rapportent l'histoire de ce commerçant anglais qui a engagé un certain Bou ^cbid Ben Mūsa es-Salāwi pour l'achat de bétail dans les souq-s des Zemmour. Celui-ci fut volé et dépouillé par ces derniers parce qu'il n'était pas escorté et protégé²¹. En exigeant des étrangers de se faire escorter (zeṭṭaṭa), la tribu leur rappelle sa souveraineté sur un certain terroir. Le zeṭṭāt constitue donc une institution pour éviter d'éventuels actes de vol et de pillage. L'information sur les vols, appelée bshāra, permettait la récupération des biens volés. Ayant l'avantage de connaître le voleur et l'endroit où sont cachés les biens volés, l'informateur (beshār) vend son service aux victimes. En général, chaque tribu avait son beshar, que l'on nomme par métaphore en berbère 'la lumière de la tribu' (asid nqbilt). Sa fonction consiste à révéler l'identité des voleurs et des receleurs, en échange d'une rémunération dont la valeur dépend de la nature des biens volés²². La beshāra n'est payée qu'après restitution de la chose volée²³. Il arrive que le beshār devienne un receleur (Kammān).

La bshāra est une institution, comme le dit l'informateur de Mouliéras, grâce à laquelle "les volés ne sont qu'à demi lésés"²⁴. Elle permet au volé de récupérer une part importante de ses biens moyennant la cession de l'autre (un tiers d'après Salmon)²⁵. Celui qui est volé ne rachète ses biens du voleur qu'après une négociation (mrafqa)²⁶ qui le conduit à céder une part au voleur. Ce faisant, il accepte les règles du jeu du vol. La bshāra atténue donc le bouleversement de l'ordre provoqué par le pillage et le vol, et équilibre par conséquent la répartition des richesses.

Taṭa ou khāwa (en berbère thagmat), ces pacts de fraternité et d'alliances entre les tribus et les fractions de tribus, constituent d'autres institutions qui délimitent par exclusion l'espace du vol et du pillage. L'alliance par la ṭaṭa est une occasion pour éviter que certaines tribus ne deviennent d'éventuels ennemis. Elle établit une sacralité dans les rapports entre alliés et impose une fraternité où il n'y a pas de place pour le pillage entre les deux parties. Entre les alliés, le vol est banni et interdit.

(21) Dans notre corpus de correspondance nous avons retrouvé dix lettres se rapportant à l'affaire du vol de ce marchand anglais.

(22) voir G. Marcy. *Le droit coutumier Zemmour*, Librairie Larose, 1949, p. 295.

(23) C. Querleux op. cit. p. 40.

(24) Mouliéras, *Le Maroc Inconnu*, A. Challamel, Paris, 1899 vol. 2, P.264.

(25) G. Salmon, "Institutions Berbères", *Archives Marocaines*, vol.1, 1904, p. 139.

(26) voir Hanoteux A., et Letourneux. *La Kabylie et les coutumes Kabyles*, Paris A. Challamel, 1893, vol 2.

C'est ainsi qu'au niveau tribal, toutes ces institutions (zetṭāta, bshāra, ṭāta) réduisent l'effet du pillage et du vol. La bshāra fonctionne comme un mécanisme qui atténue la perte totale des biens, elle permet d'en récupérer une partie et en régule la circulation. La ṭāta de son côté délimite en quelque sorte l'espace du pillage et atténue l'imprévisibilité des attaques. Elle exclut certains groupes du champ du pillage. En désignant ses alliés (uṭāta), la tribu ou la fraction de tribu désignent par la même occasion et implicitement ses ennemis, comme si la ṭāta voulait dire que "ceux qui ne sont pas nos alliés sont nos ennemis"²⁷.

A travers ces différentes institutions, le pillage apparaît moins comme un facteur de désordre et de déséquilibre absolu, que comme une stratégie mise en pratique par chaque tribu pour s'accaparer une partie des biens et mesurer sa force dans les conflits intertribaux.

IV. BANDITISME: REBELLION POLITIQUE OU REVENDICATION DE POUVOIR?

Lorsque le pillage (nahb) des tribus touche les convois et les représentants du Makhzen, il est aussi une forme de contestation, non pas contre l'autorité mais contre les conséquences qu'entraîne l'allégeance à cette autorité, telles que payer les taxes obligatoires (al-wājib), les amendes (dh^cira). L'historiographie et les correspondances du Makhzen nous rapportent que le pillage de la demeure des "umana" et des ^cummal est un phénomène courant dans l'histoire du Maroc. C'est ainsi qu'en décrivant les événements d'une ḥarka du Sultan Moulay Hassan chez les Beni Ḥsen, Ibn Zaydān écrit: "...puis il [le Sultan] a quitté Ṣfa vers Dār Bel ^cāmri où il a châtié Ulād Yaḥiya, une fraction des Beni Ḥsen...Il les a obligés à payer une importante amende comme sanction de leur révolte contre leur ^cāmil ^cAbdelqāder Ben Ahmed, de la destruction de sa demeure et du pillage de ses biens..."²⁸

La dimension offensive du pillage est une forme de défense contre l'abus des représentants du Makhzen et l'expression d'un refus de lui payer "son dû".

(27) Sur la ṭāta voir: Coursimault Cne, "Ṭāta", *Les Archives Berbères*, vol.2, fasc.3, 1917, pp.261-264. Marcy G., "L'alliance par la collatation chez les Berbères du Maroc Central", *Revue Africaine*, no.368 et 369, 3^e et 4^e trim., 1936. Bruno H. et Bousquet G.H., "Contribution à l'étude des pactes de protection et d'alliance chez les Berbères du Maroc Central", *Hesperis*, vol.33, 1946, pp.353-370.

(28) Ibn Zaydān, *Iḥāf*, vol. 2, p. 151.

Cependant le pillage et le vol entre tribus ouvrent la voie à l'intervention du Makhzen, la justifie et donne l'occasion au Sultan d'orchestrer les alliances et les oppositions.

Le paradoxe du Caïd, c'est qu'il pourrait être du côté de la "racaille" et des "bons" à la fois. Ceci s'explique par le fait qu'il n'y pas une morale qui sanctionne le vol ou le pillage en soi, mais il y a une morale qui les condamne lorsqu'ils sont commis par les autres. Bien que le Caïd soit un élément principal du banditisme, le pillage des autres lui donne toujours l'occasion, pour rehausser son statut auprès du Makhzen, d'étendre son pouvoir, d'innocenter ses amis ou de se venger de ses ennemis.

Pour consolider sa position auprès du Makhzen le Caïd joue son rôle d'informateur. Les actes des coupeurs de routes et des brigands sont parfois rapportés au Sultan. Cette lettre du Sultan Moulay Hasan à un Caïd des Zemmour l'exprime clairement: "C'Ali Siberni, nous avons reçu ta lettre, tu as agi contre les gens de l'Oued parce qu'ils pillent les routes et attaquent leurs voisins...nous sommes informé..."²⁹

En informant le Sultan, le Caïd, d'un côté, désigne son camp (celui du Makhzen) et se distingue des mécréants (fussād), et d'un autre côté, justifie ses actions. Les correspondances makhzénienne nous montrent que le Caïd sollicite toujours l'arbitrage du Makhzen en cas de pillage pour légitimer par la même occasion toute éventuelle représaille par le pillage. Cette lettre l'exprime: "Hammu Urili, nous avons reçu ta lettre qui dit que les Garwan et les Beni Hsen n'ont pas encore rendu à vos frères le blé qu'ils ont volé...nous en sommes informés..."³⁰

En renseignant le Sultan sur les auteurs des vols et des pillages, le Caïd saisit parfois l'occasion de se venger de ses ennemis ou d'innocenter ses amis. Au cours d'une ḥarka chez les Zayān (1882), la meḥalla du Sultan Moulay Hasan a été pillée, le Makhzen accuse les chorfa de la zawiya de Sidi Mohamed Ben Mbarek. Le Caïd Muḥa U-Ḥammū qui avait de bons rapports avec les chorfas les innocente et accuse la tribu Buḥsūsen qui se montrait récalcitrante à son égard. Cette lettre du Sultan le révèle: "le Caïd Mohamed U-Ḥammū Zayāni, nous avons reçu ta réponse concernant l'ordre donné pour retirer à la zawiya de Sidi Mohamed ibn Mbārek ce qu'elle a pillé à notre meḥalla..Nous sommes informé de leur innocence..."³¹.

(29) Kunnāsh, (1803-1890), Khizāna al-ḥasaniya, no.632, p. 295.

(30) Kunnāsh, op. cit. p. 270.

(31) Kunnāsh, (1300-1882), Khizāna al-ḥasaniyya, no 117, p.12

Après avoir reçu cette information le Sultan écrit à la tribu des Buḥsūsen: "Dieu vous glorifie. Il nous a été affirmé que quelques crapules (ra^{cāc}) de vos frères étaient parmi ceux qui ont pillé la meḥalla...Si Dieu vous veut du bien, rendez ce qui a été pillé et payez la diya...mettez le tout entre les mains de notre serviteur dévoué, le Caïd Mohamed U-Ḥammū..."³². Par cette position du Sultan, Muḥa U-Ḥammū a atteint donc le but auquel il aspirait, c'est-à-dire voir la tribu des Ayt Buḥsūsen se mettre sous son autorité pour régler son différend avec le Makhzen.

Le Caïd sollicite aussi l'intervention du Makhzen pour se venger de ses voisins. Beaucoup de lettres le montrent, telle que celle que le Sultan adressa en rajab 1803 (1890) à un Caïd des Garwān: "Raḥū Benāṣer al-Garwāni, nous avons reçu ta lettre concernant les fussād Zemmour qui vous ont encore 'frappés' la nuit et ont volé argent et troupeaux...Vous sollicitez que nous ordonnions aux autres Caïds voisins, des Garwān et des Ulād Yaḥiya (Beni Ḥsen) de se rallier à vous contre les mécréants (fussād) si jamais ils recommencent leurs raids sur vous, nous sommes informé..."³³

Le pillage entre les tribus ouvre donc la voie à l'intervention du Makhzen et consolide sa fonction d'arbitrage³⁴. Mais cet arbitrage consiste à orchestrer les alliances en créant d'autres espaces de conflits et en permettant à certains de pratiquer d'autres pillages et à gagner un peu plus de pouvoir.

V- LE PILLAGE: UNE QUESTION D'HONNEUR.

L'article de Biarnay sur les voleurs et receleurs de la région de Ouargha nous rapporte l'existence de deux types de vols. 1) Le premier type se pratique par la ruse qu'on appelle sarqa-at-ṭālbiya. Ce terme se réfère aux ṭulba qui sont connus, dans la tradition orale, pour leur usage de la ruse. 2) Le second, appelé darza, ḍarba, ou ḥarka, est mené par des bandes armées montant des chevaux et qui attaquent à l'improviste³⁵. En effet, les deux types n'ont pas le même statut. Le premier n'attire pas beaucoup de prestige pour celui qui le pratique. Voler par la ruse, c'est se soustraire au principe qui consiste à étaler le courage et à prendre le risque.

(32) Ibid, p. 13.

(33) Kunnāsh, (1308-1890), Khizāna al-ḥasaniyya, no.632, p.110.

(34) Voir G. Ayache, "La fonction d'arbitrage du Makhzen", Actes de Durham, *BESM*, 1979.

(35) Biarnay E. "Voleurs, receleurs et complices dans la vallée inférieure de Sebou et l'Ouargha". *Archives Berbères*, vol.2, fasc. 2, Rabat, 1917, pp.276-306.

Le paradoxe du vol et du pillage, c'est qu'ils comportent une éthique. Ses règles voudraient qu'on ne pille pas les biens des femmes, des veuves, des pauvres et des petites "tentes". Il y a une dignité à préserver dans l'action de voler, qui ne saurait être honorable que si elle oppose deux parties d'égale importance³⁶. On vole et on pille certes pour acquérir des biens, mais aussi pour le prestige et pour l'honneur. C'est cette rationalité de l'honneur qui empêche les pillards de voler les faibles et les démunis. Piller une "grande tente", une riche caravane ou la meħalla du Sultan est toujours un acte glorieux qui permet aux pillards de mesurer leur force et de l'admirer. Il y aurait peut-être un aspect narcissique dans l'action de voler.

Le vol à main armée et à cheval est une pratique prestigieuse, chez les Berbères, comme l'écrit S. Guennoun; il consiste en "une forme des plus honorables de la guerre. Il procure à son auteur un certain prestige et quelque considération"³⁷. Un fait qui a été aussi constaté et noté par le Cne Querleux, à propos des tribus Zemmour, qui écrit que "le vol et le brigandage étaient presque considérés comme des actes honorables et donnaient même une grande considération à leur auteur, l'essentiel était de ne pas se faire prendre"³⁸.

La tradition orale, à son tour, évoque avec nostalgie les raids de ces hommes nobles et courageux qui n'hésitaient pas à se lancer dans l'aventure des razzias, ces hommes dignes de porter le nom de fħal (homme intrépide). La notion de fħal empruntée aux attributs positifs du genre animal mâle, glisse du côté du genre humain pour signifier à la fois la qualité du courage intrépide et la virilité d'un homme. Ceci ne suggérerait-il pas que dans un champ de bataille un homme fħal est capable de piller tous les biens nobles y compris les femmes?

Que vole-t-on dans cette société? On vole les choses qui mettent en valeur les hommes et leurs groupes. On vole des biens qui sont à la fois objet de négoce et d'honneur: le bétail, les têtes de moutons, des chevaux, des silos, et parfois même des femmes, c'est à dire ce qui fait le pouvoir et le prestige des hommes dans la société rurale de l'époque. Les biens assurant le prestige sont aussi objets de pillage.

Dans la société marocaine, les biens ne circulent pas uniquement par le négoce mais aussi par le don et le vol ou le pillage. Antipode du don, le vol

(36) Bourdieu P. *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédée de trois études Kabyles*. Droz, Genève et Paris 1977.

(37) Voir S. Guennoun, op. cit. p.27.

(38) C. Querleux, op.cit. p. 40

forme avec lui les limites du cercle de l'échange. Et dans les domaines du don, du vol et du négoce, il est question de l'honneur et de "la face" (wajh) des hommes. Le pillage est donc un moyen qui permet la circulation du capital matériel et du capital-honneur. Un gain dans un côté entraîne une perte dans l'autre. Pour un homme, se faire voler, c'est se voir dépouillé et surtout se voir humilié. Rationalité économique et rationalité de l'honneur vont de pair.

Telle tribu attaque une autre, certes pour la piller, acquérir ses biens, s'enrichir et démunir l'adversaire, mais elle l'attaque aussi pour capitaliser le prestige, pour préserver son image et son honneur. Le pillage n'est pas uniquement une stratégie de combat dans un champ de bataille, mais aussi une compétition qui obéit à la logique de l'honneur.

Lorsqu'on dépouille la victime, on lui inflige par la même occasion la honte et l'humiliation. C'est cette humiliation (madhalla), souvent évoquée par les historiens, que craignent les représentants du Makhzen et la meħalla Sultanienne, lorsqu'ils affrontent les tribus.

La lutte politique qui oppose le Makhzen aux tribus auxquelles il veut imposer l'autorité d'un Caïd ou soutirer des taxes et des redevances, est aussi une lutte pour l'honneur qui prend une forme compétitive; "le vainqueur d'une joute d'honneur, comme l'écrit Pitt-Rivers, voit sa réputation grandie de l'humiliation du vaincu"³⁹.

En jetant leur honneur dans la balance, les deux côtés avancent sur le terrain de la confrontation avec une détermination impitoyable. Le vainqueur pousse l'humiliation de l'autre à son extrême.

Dans le discours de l'historien, bien que les actes des deux camps aient la même violence, ils n'ont pas la même signification. Ce discours qui n'est en fait que celui du pouvoir, s'arroge le droit d'octroyer des attributs qui distinguent l'acte bon (salih) du mauvais (fāsīd). La légitimité est du côté du Makhzen. Le pillage auquel il soumet les tribus lors des ħarka n'est pas vengeance (intiġām) mais éducation (ta'dīb), justice et application de la loi islamique. La violence des actes est atténuée par le ton de l'historiographe; il la présente comme n'étant pas une violence déchaînée puisqu'elle s'arrête toujours par l'acte magnanime du pardon du Sultan. Là encore, le répertoire linguistique pour désigner ce pardon est riche. Les termes (hilm, ċafw, samāh, safh, chafāċa, 'amān) désignent une

(39) Pitt-Rivers. *L'anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sicheim*. Traduit de l'anglais par Jacqueline Mer, Le Sycomore, Paris 1983, p. 21

seule chose: le pardon⁴⁰. Pour le Sultan, pardonner c'est accéder à la sainteté, comme l'exprime la lettre de Moulay Hassan au Pasha Hammū ben Jilāni et qu'Ibn Zaydān reproduit dans son *Ithāf*⁴¹. Tout se passe comme si la finalité de la violence est de prouver la supériorité de la force, d'humilier l'autre et de lui "infliger" le pardon, signe suprême de sa défaite. Cette logique répond à l'adage populaire qui dit: "celui qui triomphe doit s'arrêter et pardonner" (li ghleb ya^{Cf}).

Amener les tribus à implorer le pardon, c'est les amener à renier l'intention qui a provoqué leurs actes, tel que celui de piller la meħalla du Sultan ou de ses représentants. Le pardon restaure l'honneur du Makhzen. Par la suite, le Sultan écrit aux ^Cummal et à certains Caïds pour leur annoncer la victoire et pour qu'ils en tirent la leçon. Par cet acte, le Makhzen fait pour lui-même une sorte de publicité auprès des représentants de "l'opinion publique" afin qu'ils soient témoins de sa victoire et de son pardon.

En réalité, la douceur du pardon n'est que la fin d'un processus, dont les étapes sont impitoyables. Le Makhzen aspire à voir les tribus insoumises, humiliées (mutadhililīn) à l'extrême. L'acte de leur infliger la honte est poussé à ses limites extrêmes. Lors des ħarka violentes, il ne s'agit pas pour le Makhzen d'imposer son prestige (^Ciz), mais surtout de préserver sa dignité (al-wajh). Et l'honneur devient cette capacité de réduire au silence l'adversaire. On coupe quelques têtes, on les envoie aux villes pour qu'elles les accrochent au haut de leurs murailles. En coupant la tête, on ne donne pas uniquement la mort mais on déshonore la victime et son parti. La nouvelle de la défaite ne se répand pas par une quelconque rumeur, mais on la visualise sur les murailles de la ville, pour que la mort des uns serve de leçon aux vivants.

Les tribus, de leur côté, ne sont pas moins impitoyables. Lorsque la victoire est de leur côté les représentants du Makhzen ne sont pas uniquement pillés, volés et démunis de leurs biens mais aussi dépouillés de leur vêtements. C'est la pire des humiliations pour un représentant du Makhzen de se voir, selon l'expression d'Ibn Zaydān "nu, comme au jour où sa mère l'a mis au monde"⁴². Dénuder la victime et lui ôter la parure qui la protège, c'est l'exposer à la pitié des passants et à l'humiliation absolue devant l'ennemi et devant les siens. Tels fut le cas de ce Idris Lamrani qui fut envoyé par le Sultan Moulay Ĥfid pour châtier les Berbères, et se vit dépouillé et dénudé par les Beni Mṭir. De retour à la cour, dépourvu de ses habits, il se vit encore plus humilié devant le Sultan. Celui-ci le couvrit, mais lui en voulut d'avoir été "celui par qui la honte est

(40) Ibn Zaydān, *Ithāf*, vol 2, p. 268

(41) Ibn Zaydān, *ibid*, p. 268.

(42) Ibn Zaydān, *ibid*, p. 47.

arrivée". Une atteinte à un Cāmīl est aussi une atteinte au Makhzen qui ne pardonne pas à ceux qui, parmi ses gens, échouent dans leur mission de punir "l'impudence des tribus"

Pour conclure on peut dire que le pillage et le banditisme fonctionnent comme une stratégie au sein de la structure segmentaire de la société. Cette stratégie a plusieurs dimensions: politique, économique et sympolitique qui sont présentes soit au sein des relations intertribales, soit dans des rapports qui lient le Makhzen aux tribus. Privilégier donc dans le banditisme certaines figures rendues célèbres par la légende, c'est occulter la dynamique et le processus sociaux qui les ont créés.

Rahma BOURQIA
Faculté des Lettres - Rabat

ملخص

يتطرق هذا المقال إلى ظاهرة السرقة والنهب واللصوصية في مغرب القرن التاسع عشر، وذلك بالاعتماد على خطاب الكتب التاريخية والكتانيش المخزنية وعلى معطيات المؤلفات الاثنوغرافية الاستعمارية.

يتمحور المقال حول فكرتين أساسيتين :

(1) لمقاربة ظاهرة اللصوصية في هذا المجتمع، لا يجب فصلها عن كل الظواهر المشابهة لها كالسرقة، والخطف، والغزو والضرب والحركة والنهب.

(2) إن تأويل هذه الظواهر يقتضى وضعها في إطار التنظيم القبلي، هذا التنظيم الذي يتفاعل بدوره مع التنظيم المخزني. وفي هذا الإطار يمكن اعتبار اللصوصية بعدا من أحد أبعاد السبيبة ولكنها في نفس الوقت المناسبة التي تفتح المجال لتدخل المخزن في القبائل واستعماله للحركة والضرب والنهب.

Ce corpus de correspondances est constitué de lettres du Sultan Moulay Hassan adressées essentiellement aux Caïds des Zemmour et Zayān. Il a pour thème principal le vol et le pillage. Période (1300 - 1882) (1311 - 1892)*.

الرسالة رقم 1

قواد بني عمر من زمور وصل جوابكم عما أصدرنا لكم به أمرنا الشريف من رد المنهوب لإخوان أبي يحيى الحنوني في الإغارة المعهودة والضربة المشنوعة وعلمنا تقصيصكم من عهدتها ومحاشاتكم من ورطتها وتبريتكم من فصلتها ناسيين صدورها لفرق مصغرة أيالة خديمتنا القائد عمر الونزاري بعد ابتداء بني حسن لهم بالعار وأما أنتم ففي غاية المحافظة على حقوق الجوار وهو المراد منكم وأفلحكم إن صدقتم والسلام 17 شعبان 1300هـ

* (المصدر : كناش رقم 353، خلاصة الرسائل الصادرة عن السلطان إلى جهات مختلفة من البلاد، سنة 1300هـ، الخزانة الحسينية الرباط، ص. 101).

الرسالة رقم 2

القائد محمد أحم الزياني وصل كتابك جوابا عما أمرناك به من استخراج ما نهبه آل زاوية سيدي محمد بن مبارك لمحلتنا السعيدة وعلمنا ما شرحته من براءتهم من ذلك وكون الفاعلين هم أيت بحسوسن حيث مقامنا بقعدة أبوزري وأنتك على نية انتهاز الفرصة فيهم كما أنك وجهت من ذلك صحبته فرسا وخمس بغال راغبا في تسريح مسجونهم زيادة في تأمينهم كما رغبت في تسريح الآخر من إخوانك المبرأ وأحلت على الحامل في شرح السبب الحامل لهم على ذلك وطلبت إصدار أمرنا الشريف لهم بالتوبيخ على ما صدر منهم للمصلحة التي بينت وصار الكل بالبال فأما البغال والفرس فقد وصلت وقد أخذت فيها بالحزم أصلحك الله وأما المسجونان فأحدهما المقبوض في جملة من قبض بالقصبة الاسماعلية فقد سرحناه وأما الآخر المقبوض في تهمة قتل الفراجي فلا بد في تسريحه من الموجب وأما إحالتك على حامل

* عمدنا إلى نشر الوثائق الرسمية على شكلها الأصلي.

الكتاب في شرح قضية بوحسوسن فقد شرحها وصار مضمونها ببالنا الشريف وأما طلبك الكتاب بتوبيخ من ذكرت فيها هو يوافيك والسلام (1300هـ)
 * (المصدر : كناش رقم 117، الرسائل الصادرة عن السلطان لجهات مختلفة، سنة 1300هـ، الخزانة الحسينية، ص. 12).

الرسالة رقم 3

قبيلة بوحسوسن وفقكم الله وبعد فقد ثبت لدينا أن بعض الرعاع من إخوانكم هم الذين نهبوا للمحلة ما نهبوه حيث كنا بقعدة أبوزري وقتلوا هنالك منها من قتلوا ظلما وتعديا وكنا استبعدنا صدور ذلك منكم لما يقرره لنا خديمتنا القائد محمد أحمر من صلاحكم وتحاشيكم عن مثل ذلك الفعل الذميمة حتى تحقق لدينا أنكم الفاعلون لذلك والمقتحمون لسلوك هاتيك المسالك وعليه فإن أراد الله بكم خيرا فلتردوا النهب وتؤدوا دية القتلى على يد عاملكم وتضربوا على أيدي الظلمة والكل على يد خديمتنا الأنصح القائد محمد أحمر وتكونوا عند إشارته في ذلك كله وفق الله الجميع والسلام (1300هـ)

* (المصدر : كناش رقم 117، الرسائل الصادرة عن السلطان لجهات مختلفة، سنة 1300هـ، الخزانة الحسينية، ص. 13).

الرسالة رقم 4

القائد محمد شهبون الزموري فقد رفع الشكاية لحضرتنا العالية بالله التاجر مطيوس الانجليزي أنه كان دفع لبوعبيد بن الحاج موسى السلاوي ألف ريال يشتري له به الثيران لدولته من أسواق البادية فتعرض له إخوانك ونهبوا له الألف ريال المذكور وكتب ووعده بأدائه بواسطة عامل سلا حيث يجمع إخوانك زرعهم في وقت المصيف وإلى الآن لم تدفع شيئا من ذلك وعليه فبوصول كتابنا هذا إليك نأمرك أن تقوم على ساق في استيفاء الألف ريال من إخوانك وتدفعه لخديمتنا القائد مبارك بن الشليخ فقد أمرناه بحيازته منك وتوجيهه لحضرتنا الشريفة ليدفع له به ووجهنا حملته

قائد المائة من الخمسة مخازنية الذين معه للنزول عليك حتى تنفذ ذلك وأمرنا الخديم المذكور بشد عضدك على ذلك فعجل به من غير تراخ ولا توان والسلام (1300هـ)
 * (المصدر : كناش رقم 117، الرسائل الصادرة عن السلطان لجهات مختلفة، سنة 1300هـ، الخزانة الحسنية، ص. 105).

الرسالة رقم 5

القائد مبارك الشليح فإن خديمتنا القائد سليمان بن حمادي المصغري ذكر أن دوارا من إخوانه فروا عند أولاد بوجنون وتمنعوا عليه من أداء الواجب فنأمرك أن تشد عضده على إخوانه إلى أن يستوفي منهم ما عليهم كما نأمرك أن تتوافق مع من تثق به ويعتد بهم من قواد زمور على ضرب أولاد بوجنون ونهبهم وأكل أموالهم والقبض عليهم ثم ان تميز لك الصالح من الفاسد فليكن ضربكم مقصورا على الفاسد وإن لم يتميز لكم الصالح من الفاسد فأضربوا الجميع وإن كان الفساد فارين من البلاد من قبل وليس الآن بها إلا الصالحون فلا تمسهم بسوء وعلى كل حال فالضرب منوط بالفساد وعلى الكياسة في تحصيلهم ما أمكن والسلام 9 ذو القعدة 1300هـ
 * (المصدر : كناش رقم 117، الرسائل الصادرة عن السلطان لجهات مختلفة، الخزانة الحسنية، سنة 1300هـ، ص. 115).

الرسالة رقم 6

القائد محمد شهبون الزكراوي وصل جوابك عما أمرناك به من استيفاء الألف ريال المنهوب لبوعبيد بن أبي موسى السلاوي الموجه لشراء الثيران به من قبيلتكم للتاجر ماطيوس الإنجليزي بأن التاهيين لذلك من حدران المولى عليهم خديمتنا القائد بن حد وصرنا من ذلك على بال والسلام 19 ذو القعدة 1300هـ
 * (المصدر : كناش رقم 117، الرسائل الصادرة عن السلطان لجهات مختلفة، الخزانة الحسنية، سنة 1300هـ، ص. 162).

الرسالة رقم 7

القائد علي الحدراني فقد اشتكى على حضرتنا العالية التاجر مطيوس بأنه كان دفع لبوعبيد بن أبي موسى السلاوي ألف ريال ليشتري به ثيران لدولته من أسواق البادية فتعرض له إخوانك حودران ونهبوا له العدد المذكور وحيث كان غيرك موليا عليهم وعد بالوفاء بواسطة عامل سلا والآن حيث صاروا إلى نظرك نأمرك أن تستوفي العدد منهم عزمًا وادفعها لخدمنا القائد مبارك الشليح وقد أمرنا بأن يشد عضدك ويقبل منك الدفع لكن بالسوم الذي يساويه في السوق والسلام 20 ذو القعدة، 1300هـ.

* (المصدر : كناش رقم 117، الرسائل الصادرة عن السلطان لجهات مختلفة، الخزانة الحسنية، سنة 1300هـ، ص. 163).

الرسالة رقم 8

ابن عمنا الأرضى مولاي الفضيل المراني وبعد فنأمرك أن تشد عضد خدمنا القائد علي بن حد الزموري الحدراني على ما أمرناه به من استيفاء الألف ريال من إخوانه الذي نهبوه ببلادهم لصاحب ثيران الانجليزي وقتلوه وتأخذ بيده حتى يستوفيه منهم ولا بد والسلام 23 رمضان 1301هـ.

* (المصدر : كناش رقم 121، نسخ الرسائل الصادرة عن السلطان إلى خدامه في شؤون مختلفة، الخزانة الحسنية، 1301هـ، ص. 40).

الرسالة رقم 9

خدمنا القائد علي بن حد الزموري الحدراني وبعد وصل جوابك عن الألف ريال الذي نهبه إخوانك لصاحب الانجليزي بأنك بعثت في قضيته فلقيت إخوانك دفعوا جل العدد المذكور ولم يبق منه إلا شيء قليل وطلبت تأمينهم وتوجيه من يبحث في ذلك والكتاب لابن عمنا مولى الفضيل المراني بشد عضدك على قبض الباقي منهم وصار بالبال فما ادعيت أن إخوانك دفعوه من الألف ريال المذكور قد وقع البحث فيه

وتحقق أنهم لا زالوا لم يدفعوا منه شيئا إلى الآن وحتى الآن وعليه فنأمركم أن تقوموا على ساق الجد في استيفائه منهم عن آخره وتوجيهه أصلا لحضرتنا الشريفة عاجلا وقد أمرنا ابن عمنا المذكور بشد عضدك على ذلك وكتابتنا الشريف له به يصلك طيه فوجهه له على يدك والسلام 23 رمضان 1301هـ

* (المصدر : كناش رقم 121، نسخ الرسائل الصادرة عن السلطان إلى خدامه في شؤون مختلفة، الخزانة الحسينية، 1301هـ، ص. 40).

الرسالة رقم 10

القائد الحاج بن سعيد السلاوي وبعد فقد بلغنا أن أيت علي ولحسن ضربوا على الطريق آخذين منها جلبا من البقر ولما نهض معهم إخوان الخديم ابن العياشي العمري والجوار لرد ذلك قاتلوهم ووقعت بينهم موتى وجرحى في الرجال والأفراس وأمرنا الخديم المذكور والمقروط عامل المذكورين بالتحقق في ذلك والفصل فيه على يدك فنأمرك أن توجه وراءهم حتى يترادوا الحقوق والسلام 18 شوال الأبرك 1301هـ

* (المصدر : كناش رقم 121، نسخ الرسائل الصادرة عن السلطان إلى خدامه في شؤون مختلفة، الخزانة الحسينية، 1301هـ، ص. 160).

الرسالة رقم 11

خديمتنا حمادي المقروط وبعد فقد أخبر خديمتنا محمد ابن العياشي العمري إخوانك من أيت علي ولحسن ضربوا على الطريق ونهبوا جلبا من البقر ولما تعرضوا لرد ذلك منهم ضربوهم بالبارود ومات منهم واحد وفرسان وجرحوا لهم من الرجال إثنان ولازال إخوانك متشوفين للفساد وعليه فكيف يقع هذا من إخوانك وأنت العامل المكلف لإقامة رسم الصلاح وقمع الظالمين وأهل الفساد وعليه فنأمرك أن تزجرهم عن إيقاع ذلك والتشوف إليه فيما يستقبل وتتحاق مع الخديم المذكور فيما لهم عليكم عند الخديم ابن السعيد السلاوي ومن ثبت له على الآخرين حق يؤديه له على يده وقد أمرناه بذلك فنأمرك أن تقدم لديه حتى تردوا المظالم معه ومع الخديم الايعيشي

وابن غريب كما شأن جوار المسلمين ومن أساء فعلى نفسه والسلام 18 شوال الأبرك
1301هـ

* (المصدر : كناش رقم 121، نسخ الرسائل الصادرة عن السلطان إلى خدامه في شؤون
مختلفة، الخزانة الحسنية، 1301هـ، ص. 161).

الرسالة رقم 12

خديمتنا محمد ابن العياشي العمري وبعد فقد وصل كتابك ذاكرة أن زمور إخوان
المقروط ضربوا على الطريق قبل وصولك ثمة وأخذوا جلب بقر من الطريق وغرمه
منهم إخوانك والجوار ووقع بينهم قتال كبير مات فيه من ذكرت ولازالوا متشوفين
للفساد إلخ فيها نحن كتبنا للمقروط في ذلك ووبخناه عليه وأمرناه بالتحقق معكم
في الأرواح والأفراس على يد الخديم سعيد السلاوي فلتحققوا معهم في ذلك على يده
والسلام 20 شوال الأبرك 1301هـ

* (المصدر : كناش رقم 121، نسخ الرسائل الصادرة عن السلطان إلى خدامه في شؤون
مختلفة، الخزانة الحسنية، 1301هـ، ص. 161).

الرسالة رقم 13

حمادي المقروط الزموري وبعد فقد اشتكى على حضرتنا الشريفة الحاج عبد الله
ابن لحسن السلاوي بأن المسمين [أسفله]* من إخوانك تعرضوا له قرب قنطرة على
وعد إزاء دوار دكالة ونهبوا له بغلة وما كان عليها من القش وملبوسه وستائة ريال
ذهب [] وتبعهم خليفة الخديم عبد القادر ابن غريب إلى أن نزع منهم البغلة وردها
لربها المذكور وغيرها ذهبوا به وعليه فنأمرك أن تنصفه منهم وتلزمهم رد ذلك له ولابد
والسلام 7 حجة 1301هـ

* محمد أخ العروسي ولد بوعجول العربي ولد بورزامة ولد أخت ولد الزبانية
* (المصدر : كناش رقم 123، الرسائل الصادرة عن السلطان إلى جهات مختلفة في أمور
متنوعة، سنة 1301هـ، الخزانة الحسنية).

الرسالة رقم 14

قواد زمور كافة وبعد وصل كتابكم بنهب التوازيط بهائم لإخوانكم الذين توجهوا للإتيان بزرعهم من عند إخوان الخديم البورحماوي بعد عقدكم الأمان معهم امثالاً لما أمرناكم به وصار بالبال فقد بلغنا ذلك وأخبر عاملهم انه كاف الناهيين بالاستلاء على بقرهم إلى أن يردوا الفرسين وقدرتهما وحازهما أمينهم وشيخهم فأمرناهما برد الفرسين لكم كما أمرنا العامل برد بقرهم لهم حيث حصل المقصود والسلام 26 صفر 1302هـ

* (المصدر : كناش رقم 360، خلاصة الرسائل الصادرة عن السلطان إلى جهات مختلفة من البلاد، الخزانة الحسنية، سنة 1302هـ، ص. 65).

الرسالة رقم 15

القائد علي الحدراي وبعد وصل كتابك معلماً بفرار التوازيط عن إخوانكم ونهبهم لهم بقرا وغنما وجرحهم واحدا منهم ولم يراقبوا فيهم عهداً ولا جواراً بحال وصار بالبال وقد كتبنا للخديم لحسن التروطي وأمناءهم وأشياخهم في ذلك، ويرد النهب لإخوانك على يدك والسلام 27 صفر 1302

* (المصدر : كناش رقم 360، خلاصة الرسائل الصادرة عن السلطان إلى جهات مختلفة من البلاد، الخزانة الحسنية، سنة 1302هـ، ص. 74).

الرسالة رقم 16

القائد علي ابن حد الحدراي وبعد وصل جوابك وما أمرناك به من استيفاء الألف ريال من إخوانك الذي نهبوه لصاحب التاجر الانجليزي وتوجيهه لحضرتنا الشريفة بأنك قدمت معهم لعند عامل سلا والتزموا بدفع خمسمائة ريال وعشرة ريال لكونهم كانوا وقت النهب واحدا وخمسين فارساً وناب كل واحد في المنهوب عشرة ريال وطلبت قبول هذا العدد منهم والإذن في دفعه لعامل سلا أو لأمناء الرباط وصار بالبال فقد

قبلنا منهم فليدفعوا لعامل سلا وليجدوا في دفع الباقي له من الألف ريال فإن المدعي به عليهم بيده مواجب بأنهم نهبوه له وبدفعهم لذلك عن آخره يظهر به ثمره ولايتك وثمره صلاحهم واستقامتهم وينتظمون في سلك صالحى قبيلة زمور كما تظهر به ثمره ولايتك وفائدتها فجدد في دفع العدد المذكور عن آخره والسلام 6 ربيع الأول 1302هـ

* (المصدر : كناش رقم 360، خلاصة الرسائل الصادرة عن السلطان إلى جهات مختلفة من البلاد، الخزانة الحسنية، سنة 1302هـ، ص. 109).

الرسالة رقم 17

محمد ابن سعيد السلاوي وبعد وصل كتابك بورود عامل حودران عليك ومعه جماعة من إخوانه تركهم خارج المدينة حتى أمنت عليهم ودخلوا وكلمتهم في شأن الألف ريال الذي يدعي بوعبيد ابن موسى أن التاجر الانجليزي صاحبه دفعه له يتسوق به البقر فنهبه له حدران فأجابوك بأن عدد الخيل الذين نهبوه واحد وخمسون وصح لكل فارس منهم عشرة ريال وأن الفعال لا ينقادون للحق وحيث هم يسعون في الصلاح يطوفون على الفعال ويقبضون منهم العدة المذكورة دفعا كعادتهم ويدفعونها لأمناء الرباط وينتظمون في سلك صلحاء زمور وطلبوا لك إنهاء مقالهم لجانبنا العالى بالله وصار بالبال أما سعيهم في الصلاح فأفلحوا إن صدقوا فيه وعلامته هو أن يدفعوا الألف ريال عن آخره فإن المدعي به عليهم بيده مواجب بأنهم نهبوه له والشرع يقدم من أثبت على من نفى وعليه فنأمرك أن تحوز منهم الخمسمائة ريال والعشرة ريال دفعا وتبيعه على يدك ويد أمناء مرسى العدوتين وأمين مستفاد سلا وتوجه ما تحصل فيه لحضرتنا الشريفة وتزعمهم لدفع الباقي من الألف ريال ولا بد والسلام 6 ربيع الأول 1302هـ

* (المصدر : كناش رقم 360، خلاصة الرسائل الصادرة عن السلطان إلى جهات مختلفة من البلاد، الخزانة الحسنية، سنة 1302هـ، ص. 109).

الرسالة رقم 18

القائد لحسن الزكراوي وبعد فقد أخبر عمال زمور أن البغال المنهوبة للمحلة خرجت عند إخوانك أيت بلقاسم وأيت وحقي من أياتك وعليه فنأمرك بوصول إليك أن توجهها لحضرتنا الشريفة مع المكاحل وحوائج المخازنية والسلام 24 رمضان 1302هـ.

* (المصدر : كناش رقم 364، كناش المراسلات عصر الحسن الأول، سنة 1302هـ، الخزانة الحسينية، ص. 56).

الرسالة رقم 19

القائد إدريس المزورفي والقائد عبد الله ابن علي الخزائي والقائد موسى القطبي وبعد وصل كتابكم بأن السهول لازالوا بالقبيلة واستأذنتهم هل تأكلونهم أم لا وأن البغال عند أيت بلقاسم وأيت حقي إخوان شهبون وصار بالبال فقد عفونا عنهم وأبقيناهم فلا تمسوهم بسوء ولا تقربوهم بمكروه ولا بد وقد كتبنا لعامل أيت بلقاسم وأيت حقي بتوجيه البغال وحوائج المخازنية والمكاحل وفق ما شئتم أصلحكم الله والسلام 24 رمضان 1302هـ.

* (المصدر : كناش رقم 364، كناش المراسلات عصر الحسن الأول، سنة 1302هـ، الخزانة الحسينية، ص. 58).

الرسالة رقم 20

القائد لحسن ابن محمد الزكراوي وبعد وصل كتابك متبريا من وقوع النهب ببلاذكم حين مرورنا عليها وإنه لما وقع حين وصلنا بلاد السهول فصدر منهم ومن زمور ولما بلغك أن أيت بلقاسم والبعض من السهول نهبوا ثلاث بغال بالولجة ضربت على الفاعلين من زمور ورددت إثنين وبقي واحد بلغك أن السهول باعوه لزيان وأنت بصدد رده ولو بالشراء وأن الذي باعهم هو ولد القسطلالي وصار بالبال أما ضربك على من ضربت عليهم فقد مشيت في ذلك على طريق ذويك وأهلك في النصيح والنجدة

أصلحك الله فقد كان أخوك من أصدق الناس وأنصحهم لجانب المخزن والبغل والبعلة اللذان حزتهما ووجهتهما لحضرتنا الشريفة وأما الذي ظهر عند زيان فاجتهد في رده وإلحاقه بهما فإن للعزم بركات والسلام 5 شوال 1302هـ

* (المصدر : كناش رقم 364، كناش المراسلات عصر الحسن الأول، سنة 1302هـ، الخزانة الحسينية، ص. 99).

الرسالة رقم 21

القائد موسى القطبي وبعد وصل كتابك أخبرت بأنكم بعد التعاقد والتعاهد مع بني حسن غدروا إخوانك المعزيين مع المقادير من أيلة ابن العروصي التوازيط الصفافعة وحازوا ما عندهم من المال وغيره وأنت اخترت الأمر حتى يرد الجواب الشريف عليه وصار بالبال فقد عرض ذلك على عامل الصفافعة بحضرتنا الشريفة فأجاب بأن زمرهم الذين غدروا أولا فنهبوا قافلة لليهود بطريق بوشعالة وألزم غرمها [] ثم ضربوا أيضا على الطريق وقتلوا رجلا من أكابر إخوانه وعلى قافلة أيضا في مشرع الرملة وحيث تكرر منهم الغدر ضرب عليهم التوازيط في دواويرهم وهذا إن صح فالحق لهم ولتكفوا إخوانكم ولتسعى بينهم وبين جيرانهم بالخير والسلام 24 ذو القعدة 1302هـ

* (المصدر : كناش رقم 364، كناش المراسلات عصر الحسن الأول، سنة 1302هـ، الخزانة الحسينية، ص. 181).

الرسالة رقم 22

القائد محمد أحمد الزياني وبعد فقد وصل كتابك بأن إخوان الخديم بوكرين اليوسي نهبوا رجلا من إخوانك كان مارا من فاس بسلة وأعلمت بذلك قبل ويرد عليك جواب أما الفاعلون إخوان المذكور فها نحن أمرناه بإنصافكم منه ويوجههم لشريف حضرتنا وما ورد على شريف حضرتنا كتاب في ذلك قبل والسلام 8 ربيع الأول 1303هـ

* (المصدر : كناش رقم 371، خلاصة الرسائل الصادرة عن السلطان إلى جهات مختلفة من البلاد. سنة 1303، الخزانة الحسينية، ص. 128).

الرسالة رقم 23

عمال بني حسن وبعد وصل جوابكم بامثالكم ما أمرتم به من النزول على النعاعسة وفرار أعيانهم لزموهم بإغراء الأمينين الطاسي والملوكي حتى لم يبق إلا ضعفاءهم ونزولكم على (أمراسهم) وصار بالبال فأما الفارون لزموهم فقد كتبنا لهم بضرهم ونهبهم وأما الأمينان فإن صح ما ذكر عنهما فلا يفلحان وأما الضعفاء فلا يواخذون بذنب العتاة الطغاة وأما (أمراسهم) فشأنكم بها حتى تأتوا على آخرها نكاية لهم 17 ربيع الثاني 1303هـ

* (المصدر : كناش رقم 370، كشف وخلاصة الرسائل الصادرة عن السلطان إلى بعض خدامه من قواد وأمناء، الخزانة الحسينية سنة 1303هـ، ص. 1).

الرسالة رقم 24

محمد بن السلاوي وبعد وصل كتابك مخبراً أن في اليوم السادس من شهر تاريخه سافر بقر من هناك عدده سبعة وعشرون رأساً ورد بها الدكالي الفرجي الذي أشرت إليه ذاكراً أنها لبعض تجار الجديدة ولما وصل المهدية أرسله يرعى فضرب عليه خيل من زموهم إخوان المقروط وأخذوه وكتب له في ذلك فأجابك بأنه عند أخواه وكلمهم في رده فأبوا وامتنعوا وكتب له ثانياً بأن يعطيهم بالدراهم كي يردوه وصار بالبال فقد كتبنا له في ذلك وأمرناه باسترداد ذلك منهم وكتابتنا الشريف له بذلك يصلك لتوجهه له والسلام 23 جمادى الثانية 1303هـ

* (المصدر : كناش رقم 370، كشف وخلاصة الرسائل الصادرة عن السلطان إلى بعض خدامه من قواد وأمناء، الخزانة الحسينية سنة 1303هـ، ص. 147).

الرسالة رقم 25

القائد حمادي المقروط وبعد فقد أخبر الخديم الحاج محمد ابن سعيد السلواوي أنه في سادس شهر تاريخه سافر لبعض تجار الجديدة بقر عدده سبعة وعشرون رأسا ولما وصل لمهدية أرسله راعيه يرعى ثمة فضرب عليه بعض إخوانك وذكر أنه كتب لك في ذلك فأقررت بأنه عند إخوانك وعليه فلتسترده منهم ولا بد وادفعه للخديم المذكور وكن عند الظن بك في ذلك والسلام 23 جمادى الثانية 1303هـ

* (المصدر : كناش رقم 370، كشف وخلاصة الرسائل الصادرة عن السلطان إلى بعض خدامه من قواد وأمناء، الخزانة الحسينية سنة 1303هـ، ص. 148).

الرسالة رقم 26

محمد ابن مبارك البوزموري والمولودي الناصري ومحمد البومطيري وبعد فقد أخبر المرابط الطالب الحسن الشبوكي أن إخوانكم نهبوا له أربعائة شاة من الغنم كانت له عند البراشدة وعليه فنأمركم أن تردوا له الغنم على الكمال والتمام والسلام 3 رجب 1308هـ

* (المصدر : كناش رقم 632، كشف وخلاصة المكاتيب الصادرة عن السلطان إلى جهات مختلفة من البلاد سنة 1308هـ، الخزانة الحسينية، ص. 99).

الرسالة رقم 27

بوعزة ابن سعيد الجرواني فقد أخبر الخديم رح بناصر الجرواني أن فساد زمور ضربوا عليهم وأخذوا لهم مالا وماشية وعليه فنأمرك أن تشد عضدهم بإخوانك إن عادوا للضرب عليهم والسلام 26 رجب 1308هـ

* (المصدر : كناش رقم 632، كشف وخلاصة المكاتيب الصادرة عن السلطان إلى جهات مختلفة من البلاد، سنة 1308هـ، الخزانة الحسينية، ص. 110).

الرسالة رقم 28

رح بناصر الجرواني وصل كتابك بأن فساد زمور عادوا للضرب عليهم ليلا وأخذوا لكم مالا وماشية بعد أن بقي من الفريقين موتى وجرحى وطلبت إصدار الأمر للعمال الجوار من جروان وأن ولاد يحيى يشدوا عضدكم على الفساد إن عادوا للضرب عليكم وصار بالبال فقد أمرناهم بذلك والسلام 28 رجب 1308هـ

* (المصدر : كناش رقم 632، كشف وخلاصة المكاتيب الصادرة عن السلطان إلى جهات مختلفة من البلاد، سنة 1308هـ، الخزانة الحسينية، ص. 110).

الرسالة رقم 29

رح بناصر الجرواني وصل كتابك بأن فساد بني مطير تحالفوا مع فساد زمور الشلح وتطاعموا بينهم على أن يكونوا على الفساد والأفساد يدا واحدة وزادوا عليهم في الفساد إخوان الخديم بوزريف طالبا إصدار الأمر الشريف لمن ذكرت بالربط على أولئك الفساد مع باقي عمال جروان وعمال أولاد يحيى من بني حسن ويضيقوا بهم حتى يرجعوا للجدادة وقد أمرناهم بذلك والسلام 6 شعبان 1308هـ

* (المصدر : كناش رقم 632، كشف وخلاصة المكاتيب الصادرة عن السلطان إلى جهات مختلفة من البلاد، سنة 1308هـ، الخزانة الحسينية، ص. 154).

الرسالة رقم 30

حم ابن الجيلاني وصل كتابك بخروج إخوان الخديم بوزريف الجرواني عنه وإضافتهم للنزول مع أهل الواد من زمور وحزبهم على قصة أجانا ونهبهم لما فيها من البقر ومباشرتك لتسكينهم وتسويقهم للمدينة وصار بالبال فقد تقدم لك الكتاب في شأن المذكور وأشخاصه لشريف حضرنا حتى يقضي إليه فيهم أمرا كان مفعولا والسلام 8 شعبان 1308هـ

* (المصدر : كناش رقم 632، كشف وخلاصة المكاتيب الصادرة عن السلطان إلى جهات مختلفة من البلاد، سنة 1308هـ، الخزانة الحسينية، ص. 198).

الرسالة رقم 31

علي السبرني وصل كتابك بأنك كفيت أهل الوادي عن نهب الطرقات وعن اللف مع الجوار وعرفنا ما شرحته في ذلك وصار بالبال فقد أحسنت في ذلك أصلحك الله والسلام 25 رمضان 1308هـ

* (المصدر : كناش رقم 632، كشف و خلاصة المكاتيب الصادرة عن السلطان إلى جهات مختلفة من البلاد، سنة 1308هـ، الخزانة الحسنية، ص. 295).

الرسالة رقم 32

القائد حم بناصر الزموري القائد محمد بن مرزوق البويشيوي وبعد وصل كتابكم بأن بني حسن نقضوا الصلح الذي وقع بينكم ونهبوا لكم ما بيتموه من البقر وصار بالبال فقد أصدرنا أمرنا الشريف لولدنا مولاي عمر أصلحه الله بتوجيه من يحقق في ذلك ومن ثبت عليهم ذلك يلزمهم أداء [] على نقض الصلح وكسر المزراك حسبما بيناه له مع الفعال فيما نهب وأمرنا الباشا حم بتحقيق ذلك أيضا وإعلام ولدنا المذكور أصلحه الله بما ثبت فيه والسلام 8 المحرم 1311هـ

* (المصدر : كناش رقم 467، خلاصة الرسائل الواردة والصادرة في أمور متنوعة لجهات مختلفة من البلاد، سنة 1310 - 1311هـ، الخزانة الحسنية، ص. 117).

الرسالة رقم 33

البورحموي وصل كتابك بأنه بلغك أن زمور ضربوا على الهماسيس ودوار لمراييح من إخوانك النازلين في بوسلهام ابن الخياط وأخذوا لهم ما يزيد على مائتين من البقر وقتلوا منهم رجلا وأن الفاعلين لذلك هم القطبيون وأيت علي وحسن وأنهم كانوا نازلين عند ولد ابن الخديم المذكور وركبوا معهم وحازوا حظهم من البقر المذكور كما هي عادتهم من قبل وصار بالبال فقد أمرنا بتحقيق ذلك ليظهر والسلام 13 محرم 1311هـ

* (المصدر : كناش رقم 467، خلاصة الرسائل الواردة والصادرة في أمور متنوعة لجهات مختلفة من البلاد، سنة 1310 - 1311هـ، الخزانة الحسنية، ص. 130).

الرسالة رقم 34

حم بنجلاني وبعد فقد بلغنا أن القطبيين وأيت علي ولحسن من زمور كانوا نازلين عند ولد ابن الخياط وضربوا على الهماسيس ودوار لمراييح من إخوان البورحماوي النازلين قرب ابن الخياط المذكور وحاصوا لهم ما يزيد على مائتين من البقر وقتلوا منهم رجلا وحاز أولاد ابن الخياط من ذلك حظهم وعليه نأمرك أن توجه من يحقق القضية ويبحث فيها بحثا شافيا كافيا وتعلم ولدنا مولاي عمر بما ثبت عندك فيها والسلام 13 محرم 1311هـ

* (المصدر : كناش رقم 467، خلاصة الرسائل الواردة والصادرة في أمور متنوعة لجهات مختلفة من البلاد. سنة 1310 - 1311هـ، الخزانة الحسينية، ص. 130).

الرسالة رقم 35

محمد أقبل الزباني وبعد وصل جوابك عما أمرناك به من النهوض للحركة الميمونة والتخيم مع الخديم محمد أحم بالمحل الذي عيناه لكم بأن الحال وجدكم آخذين في البارود مع إخوان المرابطين وأيت كراض ونهيتهم البعض منهم وفر الباقي لبني مجيلد وأن الخديم المذكور لازال جادا في خدمتنا الشريفة واستقام صلحه مع أولاد أخيه وصلحتهم بينهم الأحوال طالبا إصدار أمرنا الشريف لعمال بني مجيلد بأن يخرجوا الفارين إليهم من المذكورين من وسطهم ويردوا كل واحد لعامله وصار بالبال فأما ما أخبرت به عن الخديم المذكور من أنه لازال جادا في خدمتنا الشريفة فقد علمناه أصلحه الله وما طلبته من إصدار شريف أمرنا لعمال بني مجيلد بأن يخرجوا الفارين إليهم من المذكورين من وسطهم ويدفعوا كل واحد لعامله فقد كلموا في ذلك فأجابوا بأنهم فروا إليهم حقا كما فر إخوانهم إليكم وحيث تردوا إليهم إخوانهم بأنهم يردون إخوانكم إليكم ويخرجوهم من وسطهم ويدفعون إليكم والسلام 15 محرم 1311هـ

* (المصدر : كناش رقم 467، خلاصة الرسائل الواردة والصادرة في أمور متنوعة لجهات مختلفة من البلاد، سنة 1310 - 1311هـ، الخزانة الحسينية، ص. 133).

الرسالة رقم 36

محمد أحم الزياني فقد كتب لحضرتنا الشريفة الطالب الحبيب الشبوكي بأن واحدا من أقاربه [] كان حضر مع العدو عند مضاربتهم لك ولم يكن له سبيل عليه ومع ذلك واخذت إخوانه بسبب الرجل المذكور ولما تخوف منك هو فر ليلا فنهبت له جميع أمتعته وعليه [] فنامرك أن تكف عنه وتسامحه حيث تبرأ من قريبه المواخذ بسببه وإن كانت حجة بينهما ليظهر والسلام 4 صفر 1311هـ

* (المصدر : كناش رقم 467، خلاصة الرسائل الواردة والصادرة في أمور متنوعة لجهات مختلفة من البلاد، سنة 1310 - 1311هـ، الخزنة الحسينية، ص. 172).

الرسالة رقم 37

محمد أحم الزياني وصل كتابك بأنه وقع في البرابر طيش كبير سيما سماعهم عدم تعريج جنابنا الشريف في هذه الوجهة الميمونة عليهم وأن عامة يشقرن وأيت يعقوب أعيسى تواطؤوا على الانحراف عن عاملهم بإعانة الشبوكي لهم ومدهم اليد في العسكر السعيد الذي في القباب حتى مات من الفساد من قدمت به الإعلام ولازالوا مستلسلين على ذلك والمذكور في وسطهم أخذ في تحريضهم وأنت الآن رابط بإخوانك وقبيلتك على فساد أيت حم أو عيسى الذين غدروك ودخلوا قصر جنان أماس حتى تقضي فيهم الغرض طالبا إمدادك بصالح الدعاء وعدم الغفلة عنك في توجيه المداد التي وعدت به وصار بالبال فأما الدعاء الذي طلبت فالله يعينك ويهزم الفساد وأما المدد الذي طلبت عدم الغفلة عنك عن توجيهه فذلك المعتد بحول الله بعد الحركة والسلام 11 صفر 1311هـ

* (المصدر : كناش رقم 467، خلاصة الرسائل الواردة والصادرة في أمور متنوعة لجهات مختلفة من البلاد، سنة 1310 - 1311هـ، الخزنة الحسينية، ص. 185).

الرسالة رقم 38

محمد أحم الزياني وصل كتابك بأنك كنت جعلت الشبوكي من أخص قرابتك معنا لك على خدمتنا الشريفة ثم إنه تعدى طوره واشتغل بالخوض مع أعدائك حتى

دخلوا قصر أماس ودخلوا دارك التي بأدخسان وأتوا على جميع ما لك فيها من المتاع ثم بعد ذلك رجع إليك فأمنتته والتزم برد ما نهب كله فإذا به ذهب لأيت يعقوب أو عيسى ويشقرن وعقد معهم ما عقد وذهب معهم إلى داره في الهري وجمع فيها ما لا يحصى من الماشية والمال وذهبوا به لبلدهم ليجعد وحصنه عند رجل فيه يسمى بالحاج مصطفى المسكيني زيادة على ما كان قدمنا له عنده ثم رجع ليشقرن للخوض بين عمالهم والتحريض لهم على بعضهم حتى أوقع بينهم ما أوقعه من البارود طالبا إصدار أمرنا الشريف للحاج العربي ابن داوود بتثقيف ما للمذكور عند الحاج مصطفى المذكور وصار بالبال فقد أصدرناه له والسلام 11 صفر 1311هـ

* (المصدر : كناش رقم 467، خلاصة الرسائل الواردة والصادرة في أمور متنوعة لجهات مختلفة من البلاد، سنة 1310 - 1311هـ، الخزانة الحسينية، ص. 185).

الرسالة رقم 39

حم ابن جيلاني وصل كتابك بأن الخديم الزباني أخبرك بدخول شبوكي مع أعدائه بداره بأدخسان وأخذهم ما وجدوه بها من متاع المخزن وطلب منك تثقيف ما لا لهم عند أقاربهم بمكناس حيث أنه أطلع شريف علمنا بذلك فساعده على ذلك وثقت ما وجدته عندهم بالعدول وهو تافه لأنهم مستوطنون بنوال باب ابن الغازي طالبا من أعلى جنابنا ما يكون عليه عملك في ذلك وصار بالبال فقد قدمنا لك الأمر بما يكون عليه العمل في ذلك فامض عليه والسلام 27 صفر 1311هـ

* (المصدر : كناش رقم 467، خلاصة الرسائل الواردة والصادرة في أمور متنوعة لجهات مختلفة من البلاد، سنة 1310 - 1311هـ، الخزانة الحسينية، ص. 230).

PROTEGES ET BRIGANDS DANS LE MAROC DU
XIX^e SIECLE ET DEBUT DU XX^e *

Mohammed KENBIB

Routes infestées de brigands, pillage d'azibs, raids de "malfaiteurs" contre les villes, kidnapping d'Européens, actes de "piraterie" le long des côtes du Rif et, de manière générale, insécurité dans les campagnes et même aux portes des grandes cités constituent les composantes essentielles autour desquelles s'articula l'imagerie ayant tendu, dans la seconde moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e, à présenter le Maroc comme un pays miné de l'intérieur par le brigandage et l'anarchie.

Cette perception se fondait en particulier sur les phases effectivement chaotiques que traversait le pays et sur les incidents qui mettaient aux prises le Makhzen et les puissances représentées à Tanger; celles-ci résolvant à leur avantage, par des menaces de recours à la force et des "démonstrations navales", les "contentieux" liés au "banditisme". La matérialité même des faits, l'importance des pertes déclarées, le montant des indemnités pécuniaires réclamées, la responsabilité des coupables désignés et la condition juridique des victimes demeuraient au centre des contestations que soulevaient les autorités autochtones.

* Sigles et abréviations:

- A.E.P., Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Paris.
- C.P., Série Correspondance Politique.
- A.M.G., Archives du Ministère de la Guerre, Paris.
- B.G.A., Bibliothèque Générale, Section Archives, Rabat.
- F.B., Fonds Bargash.
- B.R., Bibliothèque Royale.
- D.A.R., Direction des Archives Royales.
- F.O., Archives du Foreign Office, Londres.

La détermination du statut des personnes dont les légations prenaient en charge les réclamations devint un objet de litige d'importance car les représentants et les consuls étrangers se limitaient à appuyer celles de leurs ressortissants établis au Maroc mais aussi celles d'autochtones relevant de leur juridiction en qualité de "censaux" (courtiers, agents ou représentants commerciaux) ou de "mokhalets" (associés agricoles), voire leurs propres partenaires sujets de droit commun.

L'extension à des Marocains d'immunités capitulaires -initialement réservées aux seuls Européens en leur double qualité d'étrangers et de Chrétiens non justiciables du Shra^c et leur soustraction tant à l'autorité du Makhzen qu'à la justice canonique étaient généralement "justifiées" par la nécessité de prémunir le commerce européen et les agents autochtones qui se faisaient les auxiliaires de son développement dans le pays contre les aléas découlant de ce que les ministres étrangers appelaient l'"absence de gouvernement régulier au Maroc", "l'incurie des autorités maures", "l'avarie des gouverneurs", "la rapacité des caïds" et "la corruption générale de toutes les sphères de l'administration".¹

De telles "défaillances" n'étaient certes pas tout à fait infondées, la révocation de caïds et de gouverneurs, le séquestre de leurs biens et leur emprisonnement, et les ultimes parades (v. infra) que certains d'entre eux adoptèrent pour se prémunir contre de telles sanctions témoignaient bien de l'ampleur des abus que des agents d'autorité commettaient tant aux dépens de leurs administrés que du Trésor. Mais, plus que la cupidité de ces agents, les facteurs les plus décisifs dans la déliquescence progressive du Makhzen dans la seconde moitié du XIXe furent les coups de boutoir multiples que les puissances lui assénaient, ses "reculades" devant leurs menaces, les ruptures et les bouleversements provoqués dans l'économie et la société traditionnelle par l'extension de la pénétration commerciale étrangère, et des "réformes" dont le résultat le plus net fut l'alourdissement du fardeau fiscal au détriment de la masse des petits fellahs.

Tout aussi déterminante à cet égard fut la succession de cycles dévastateurs de sécheresse et d'épidémies (1865, 1868, 1876, 1878-1884, 1891-

(1) P. Le Boeuf, De la protection diplomatique et consulaire des indigènes au Maroc, Bergerac, 1905. L. Martin, La protection au Maroc, Archives Marocaines, vol. XV, 1909, pp. 1-32.

1892, 1894- 1895...). Or, c'étaient précisément, dit le Makhzen, "les pluies qui, occupant les gens de la campagne aux labours, les éloignent du brigandage".²

Au vu des dégâts en tous genres causés au pays par le coup que lui portèrent les Espagnols en 1860, et l'empressement des autres puissances à tirer avantage de la situation désastreuse dans laquelle le Makhzen se trouva plongé après la "guerre de Tétouan", le ministre britannique à Tanger, J.D. Hay, dont l'un des soucis majeurs était la préservation du statu quo sur la rive africaine du Détroit de Gibraltar, fit du reste part à son gouvernement dès le début des années soixante de ses appréhensions face au chaos vers lequel l'octroi abusif de privilèges capitulaires à des autochtones semblait conduire le pays: *"La question des protections est, je le crains, certainement celle qui donnera lieu à beaucoup de trouble et qui, si elle n'est pas réglée, n'empêchera pas seulement le progrès de la civilisation et le développement du commerce dans ce pays, mais provoquera tôt ou tard un état d'anarchie et affectera l'indépendance du Sultan"*.^{2bis}

L'extension du brigandage fut l'une des composantes de cet "état d'anarchie" que Hay disait redouter -même si sa propre légation n'était pas la dernière à y concourir-. Replacée dans le contexte général de la mise en dépendance du pays et des mutations qu'elle générait, rapprochée des événements survenus au cours des phases pendant lesquelles elle se manifesta avec le plus de force, et re-située dans les aires géographiques qui en furent le plus affectées, elle apparaît à bien des égards non seulement comme l'un des avatars du bouleversement des structures, des "institutions" et des codes traditionnels mais aussi comme l'une des formes du "refus" et de résistance de populations rurales à l'instauration d'un ordre nouveau.

D'ailleurs, la terminologie indifférenciée de "malfaiteurs", "égarés", "vauriens", "racaille" et autres qualificatifs que le Makhzen et les clercs défendant sa politique utilisaient pour désigner aussi bien "les rebelles" que "les coupeurs de routes" entretenait une "confusion" qui n'était pas en fait uniquement sémantique.

Les "émois" auxquels donna lieu en 1866-1867 à Tétouan l'affaire dite Aïssa Riffi furent l'une des manifestations les plus fracassantes de ce "désordre" où, sur fond de misère et de quête de moyens de subsistance, la volonté de défier

(2) E. Fumey, *Choix de correspondances marocaines*, Paris, 1903, planche XXX, lettre du Sultan relative aux risques de recrudescence du brigandage par suite de "l'absence de pluie" et du "désœuvrement des campagnards".

(2 bis) F.O., 99, 117, Tanger 28.4.1863, J.D. Hay au Foreign Office.

tant le Makhzen que les représentants étrangers et leurs "clients" autochtones semblait l'emporter sur d'autres considérations.³

Le contexte dans lequel se produisirent les violences qui marquèrent cette "affaire" se prêtait d'autant plus à leur déclenchement que, à l'instar du reste du pays, la région demeurait toujours profondément marquée par le traumatisme subi lors de la défaite de 1860 et l'occupation de Tétouan par les Espagnols (1860-1862), que l'attitude adoptée par les Juifs sous l'occupation, les interventions des associations juives étrangères (i.e., visite de l'Anglais Moses Montefiore à Marrakech, 1864), et les abus de ceux d'entre eux qui bénéficiaient de protections européennes ou américaines, exacerbaient les antagonismes inter-communautaires, que la sécheresse qui désolait la région jetait aux portes de Tétouan (ainsi qu'à celles de Tanger) plusieurs centaines de miséreux, et que les autorités de cette cité s'abstenaient de distribuer des secours pour éviter, dit le gouverneur, que "la nouvelle ne s'en propage dans le Rif et que ses habitants affamés n'accourent tous (ici)".⁴

"La situation s'est aggravée (ici), devait écrire ce dernier au Sultan, en raison de la hausse des prix, du désarroi des gens et du nombre considérable de décès provoqués par le froid et la famine, surtout parmi les Rifains qui ont fui de leur pays par suite de l'absence de pluie. Les consuls d'Angleterre et d'Espagne nous demandent (de distribuer des secours) car ils craignent que les gens affamés ne pillent les Chrétiens. (Ils disent) qu'à Gibraltar, où sont parvenues des nouvelles, sur l'extrême misère des Musulmans et la famine, des collectes de dons sont organisées. (Devant le refus des oumanas de distribuer des secours), ils ont ajouté que des miséreux ont volé et dévoré des bestiaux et des denrées alimentaires appartenant à des Chrétiens, des Juifs (et) d'autres protégés mais qu'ils se sont abstenus de présenter des réclamations. Toutefois, si pareils (faits) se renouvelaient, ils tiendraient le Makhzen pour seul responsable et exigeraient qu'il indemnise les pertes sur ses propres fonds".^{4bis}

(3) M. Daoud, Tarikh Titwane, Tétouan, 1966, vol. 6, pp. 98- 108.

(4) Ibid., p. 101, Lettre du naïb Bargash (6 moharrem 1284 / 11.5.1867), "Les représentants d'Autriche, d'Angleterre et d'Espagne (protestent) contre les crimes que les Hazmar et d'autres malfaiteurs des environs de Tétouan commettent dans sa banlieue... Nous avons déjà signalé... l'assassinat de l'interprète du consul du Portugal, le Juif Abraham Pariente, les blessures infligées à (son coreligionnaire) interprète du consul de France... Ils ont aussi tué un Musulman... Les représentants ont peur pour leurs ressortissants... Le délai fixé par l'ultimatum (du ministre) d'Espagne expire dans trente jours... Que notre Seigneur veuille bien secourir cette cité par la désignation d'un gouverneur (capable) de rétablir l'ordre".

(4bis) Ibid., pp. 107-108, 5 Shawal 1284/30.1.1868, Ahmed Slaoui au Sultan, "Il ne me paraît pas opportun de souscrire aux suggestions (des consuls)".

Les menées d'un médecin israélite autrichien établi à Tétouan, M. Schmidel, compliquaient la situation. Elles conféraient à ses différends avec des campagnards qu'il présentait comme ses "associés agricoles" un cachet inter-ethnique fortement prononcé. Recruté initialement par le baron James de Rothschild pour soigner la population du mellah, mais promu par la suite agent consulaire d'Autriche, il abusa en effet de cette qualité pour faire fortune. Il "traitait" en particulier avec des fellahs des Beni Hazmar. Or ce fut précisément parmi des gens de cette tribu que ^CAïssa Riffi trouva de l'aide. Divers éléments allèrent ainsi en ville se renseigner pour son compte. Grâce à leurs indications, il put échapper aux traquenards que lui tendait le gouverneur. Exaspéré, celui-ci finit d'ailleurs par imputer l'entière responsabilité de l'affaire à Schmidel, "toute cette calamité, lui dit-il, est ton oeuvre".⁵

La cause immédiate de la "métamorphose" de ce Rifain, simple jardinier de son état travaillant dans les vergers des bourgeois tétouanais aussi bien musulmans que juifs, en brigand dont les forfaits avaient des répercussions jusqu'à Paris et Londres, semble avoir été un sentiment de vengeance⁶. Des Juifs auraient "commandité" l'assassinat de son frère, jardinier lui aussi, pour mettre fin à sa liaison avec l'une de leurs belles qui s'était éprise de lui. Toutefois, outre l'esprit de vendetta et des frustrations dont révèle l'ampleur l'inclusion de "victuailles abondantes, d'argent, de vêtements et de pistolets (richement) ornés" dans la liste des conditions qu'il dictait aux Israélites qu'il menaçait de mort, le pillage de biens de Musulmans et l'assassinat de certains d'entre eux, les défis ouvertement jetés au gouverneur de la cité montraient manifestement que celui

(5) Ibid., p. 103, Le gouverneur Ahmed Slaoui au "serviteur de la nation d'Autriche, le docteur dhimmi agent consulaire", s.d., "Nous avons reçu la lettre où tu nous demandes de te pardonner les tracasseries que nous causent tes écrits et où tu nous communique des renseignements sur ^CAïssa ... Tu dis que des Beni Hazmar viennent te voir de la part du chérif Sidi ben Raïssoun et te disent que leurs frères sont en prison à cause de toi... Saches que notre (priorité) est la capture d'Aïssa... (Mais toi) tu parles trop et gâches tous nos plans... Tu ne nous laisses pas agir à notre convenance... Quant aux Beni Hazmar qui, d'après toi, t'assaillent, tu les connais mieux que quiconque et tu es leur partenaire ("mokkalet")... Ils viennent (donc) chez toi comme ils en ont l'habitude; ce n'est pas moi qui les envoie te voir".

(6) Ibid., p. 99, "^CAïssa (et) sa bande d'égarés ... guettaient les Juifs sortant de la ville et les tuaient. La situation devint intenable (pour ces derniers). Comme il y avait parmi eux des protégés, ils s'adressèrent aux gouvernements (dont ils relevaient), lesquels demandèrent au Sultan Sidi Mohammed ben Aderrahmane d'envoyer sur place des soldats".

qui fut surnommé l'"assassin des Juifs" et ses lieutenants n'en voulaient pas qu'aux seuls habitants du mellah de Tétouan.⁷

Même s'il fut aussi plus ou moins manipulé par les parents d'un gouverneur ^CAbdelkader ^AAsh^Cash - révoqué et dépouillé de ses biens à la suite d'une altercation au cours de laquelle il aurait souffleté l'Israélite faisant fonction d'agent consulaire de France à Tétouan, ^CAïssa n'en exprima pas moins à sa manière le mécontentement et la révolte du petit peuple: fort significatifs furent à cet égard l'aide que lui accordèrent les habitants des douars où il se réfugiait et leur refus de prêter main-forte au Makhzen pour l'appréhender. Au fait de cet état d'esprit et de la popularité du personnage, même le chef de la zaouïa Raysuniya refusa de jouer les médiateurs et se contenta de donner des réponses évasives à tous ceux qui lui demandaient de dissuader les Beni Hazmar et autres tribus environnantes de protéger le "malfaiteur" et sa bande.⁸

L'exposition de la tête de ce dernier à l'une des portes de la cité après que les détachements de soldats lancés à ses trousses sous la pression des légations eussent fini par l'acculer dans une grotte et le tuer, l'amende infligée pour "complicité" aux tribus ayant refusé de s'associer à sa capture, et l'arrivée sur place à bord d'un croiseur du ministre de France, Aymé d'Aquin, donnèrent encore plus de renommée à ses "exploits" et le muèrent en "héros populaire": les gens exprimèrent d'une certaine manière leur admiration posthume par l'institution, fait de haute portée symbolique, d'une sorte de "culte" autour de sa tombe.⁹

(7) Ibid., "(Le maître) Rhouni (explique) l'horrible vengeance exercée par ^CAïssa Riffi par le rôle que les Juifs tinrent dans l'assassinat de son frère... L'ont-ils fait (exécuté ou empoisonné) pour laver le déshonneur? Des Tétouanais le croient et il est loisible que les choses se fussent réellement passées ainsi, surtout que les filles de ces gens se distinguaient par une exceptionnelle beauté". Ibid., p.93, Bargash informant le Sultan (23 rabi II 1281 / 25.9.1864), des termes de l'ultimatum par lequel la France exigeait la révocation d'Ash^Cashe et une indemnité de 25.000 rials.

(8) Ibid., p. 99, "l'envoi sur place de troupes sous le commandement des chefs militaires Zerouali et Faraji pour réprimer ^CAïssa et ceux qui le suivaient ne fit qu'aggraver la situation".

(9) Ibid., p. 104, "(Le Makhzen) prépara une campagne militaire... Elle revint avec la tête d'Aïssa coupée et ses compagnons (enchaînés). ^CAïssa fut enterré au (pied) du mur extérieur du santon Abdelkader Tbine... Les gens utilisèrent la terre de son tombeau pour soigner la fièvre, et c'est ce qu'il y a de plus étrange à entendre"; commentaire de Daoud: "ceci est effectivement étrange (mais) le ressentiment des gens contre les Juifs était sans doute tel que certains d'entre eux considéraient quiconque les tuait comme l'un de ces saints hommes (inspirés par Dieu)". Ibid., p. 108, Le Sultan au gouverneur de Tétouan (13 rabi I 1287 / 13.6.1870), au sujet de l'organisation d'une expédition militaire contre les Beni Hazmar qui refusaient de s'acquitter de l'amende qui leur

Même si le Makhzen finit par se plier à leurs exigences malgré ses réticences initiales à employer la force dans une région où la précarité de la situation générale et les prédispositions de tribus telles que les Andjara l'incitaient à la plus grande prudence, les légations ne se servirent pas moins de cette affaire pour démontrer son incapacité à maintenir l'ordre et justifier l'annulation *de facto* des dispositions restrictives de la convention dite Béclard (1863) en matière de protection et d'association agricole.

L'inflation continue du nombre des bénéficiaires autochtones des patentes de censal ou de mokhalet - appartenant généralement aux couches les plus aisées des populations citadines et rurales - qui s'ensuivit fut l'une des principales causes d'aggravation de l'injustice fiscale, de la paupérisation et de la multiplication des révoltes. A la longue, le système des "protections" grâce auxquelles les puissances déclaraient vouloir garantir les partenaires de leurs ressortissants contre "l'arbitraire" finit même par se muer en instrument notoire d'extorsion.

La compétition que les chefs de postes se livraient pour élargir leur "clientèle" autochtone, la vénalité de certains d'entre eux et de consuls, l'étendue du trafic de patentes auquel se livraient leurs interprètes israélites, et la "sous-traitance" que réalisaient en la matière les protégés eux-mêmes et ceux qui parvenaient à se faire naturaliser français, espagnols, portugais, brésiliens, américains etc..., facilitèrent en effet une telle "perversion" et en accélérèrent le rythme.¹⁰

L'une des composantes d'une telle "perversion", conséquence directe du rôle assigné aux protections dans la stratégie d'affaiblissement du Makhzen, de paralysie de son autorité et de ruine de ses finances - prélude à la "politique des emprunts"-, fut la propension des protégés à réclamer des indemnités de plus en plus élevées pour les incidents dont ils se déclaraient victimes.

Etant donné leurs fonctions, leurs fréquents déplacements dans les campagnes en vue de l'achat de produits agricoles dans les souks ou de récoltes

avait été infligée après l'élimination d'Aïssa et se prévalaient à cet effet de la solidarité de leurs voisins Beni Arous.

(10) A.E.P., C.P., 47, 1.8.1883, le Chargé d'affaires de France à Tanger "dénonçant" auprès de son département "les abus regrettables (résultant) de l'attribution définitive de la qualité de citoyens français à des individus pour la plupart tarés et qui ne voient dans leurs prétentions (à un tel statut) qu'un moyen de sauvegarder leurs intérêts personnels et qui ne se font pas faute de porter par leurs agissements de toute nature les plus graves atteintes à notre prestige dans ce pays".

en vert, le fait qu'il était notoire qu'ils transportaient des fonds pour effectuer de telles opérations, leur souci de faire l'économie des frais de "zettata" (guides rémunérés), et leur refus de s'acquitter des droits que leur réclamaient les gardiens des "nzalas" (gîtes d'étapes) ou même de s'y arrêter à la tombée de la nuit, les courtiers étaient certes exposés à de gros risques sur les routes et pâtissaient en effet de temps à autre de toutes sortes de mésaventures.

Il n'en demeure pas moins cependant que bon nombre d'entre eux gonflaient à l'excès leurs pertes et spéculaient sur la disponibilité de leurs protecteurs à en faire endosser la responsabilité au Makhzen. Leurs réclamations portaient souvent sur le vol de fonds qu'ils déclaraient avoir reçu de leurs commanditaires ou encaissé auprès de débiteurs s'étant fait livrer à crédit du sucre, du thé, des cotonnades et d'autres articles d'importation. Dans certains cas, il était fait état aussi de la perte de créances, de traites et de titres de propriété.

Les légations exigeaient généralement que les indemnités réclamées fussent versées par le Sultan lui-même, à charge pour lui de "récupérer" les sommes déboursées sur les coupables qui lui étaient désignés. Cette formule présentait pour elles un double avantage: la "célérité" - avec tout le crédit résultant de la démonstration de leur capacité à obtenir la satisfaction immédiate de leurs exigences- et l'activation des contradictions opposant le Makhzen à ses sujets; la tentation étant grande pour celui-ci de "rentrer" rapidement dans ses fonds en se contentant d'appliquer le principe de la responsabilité collective aux douars et aux fractions sur le territoire desquels étaient survenus les incidents qu'il lui était demandé de réparer.

D'autant que les "victimes" ne donnaient généralement que des indications très vagues sur leurs agresseurs, tardaient à présenter des preuves, et refusaient de comparaître lorsque l'incident faisant l'objet de leur plainte était porté devant un *cadi*.¹¹

Les "performances" des ministres étrangers et des consuls dans ce domaine furent telles que ceux qui, à un degré ou un autre, pouvaient prétendre

(11) B.G.A., F.B., 22 hijja 1298 / 15.11.1881, le Sultan au Naïb au sujet de réclamations du ministre britannique J.D. Hay, "Les retards que subissent les réclamations tiennent essentiellement aux travestissements de la vérité par ceux qui les présentent, ajoutent et retranchent des faits à leur fantaisie... Si de telles manipulations n'existaient pas, les réclamations seraient réglées sur l'heure... Mais tel n'est pas le cas car les consuls refusent de faire comparaître, munis de preuves irréfutables et vérifiées, ceux qui prétendent avoir été pillés... Bien au contraire, ils veulent que ces derniers soient payés au moment même où ils portent plainte".

à leur intervention en leur faveur en vinrent à "rechercher" pratiquement des incidents susceptibles de donner quelque vraisemblance à leurs réclamations.¹²

"Les protégés vivent dans l'espoir d'être pillés", écrivait à ce propos Charles Féraud, ministre de France à Tanger, indigné par l'ampleur des spéculations auxquelles "la canaille protégée" se livrait aux dépens du Trésor avec l'appui des représentants étrangers. Même son prédécesseur à la tête de la légation, Ordéga, qui avait cherché pourtant à hâter la "tunisification" du Maroc et, pour ce faire, octroyé le statut de "protégé politique" au Chérif d'Ouezzane et provoqué une grave crise dans les relations franco-marocaines, reconnaissait l'étendue d'abus qui, disait-il, compromettait aux yeux des "indigènes, la supériorité morale (de l'Europe)":

*"Le Département doit être mis en garde, écrivit-il à l'intention du Quai d'Orsay, contre la tendance excessive des Juifs à grossir le moindre incident et à exploiter notre protection dans un but de lucre et de spéculation sans aucun souci de dignité personnelle et (pour parvenir à leurs fins) présentent des réclamations visiblement exagérées et dépourvues de tout scrupule".*¹³

Encore plus explicite fut à ce sujet Moulay Hassan qui, dans une lettre à son délégué à Tanger, Mhammed Bargash, s'éleva en ces termes contre l'inflation des réclamations présentées tant par des Marocains musulmans et israélites que par des ressortissants européens: *"Les négociants et les censaux dépourvus de morale mentent effrontément et prétendent avoir été attaqués et volés alors qu'ils n'ont subi aucun dommage. Certains d'entre eux grossissent leurs pertes (lorsqu'elles sont réelles) dans des proportions considérables alors qu'en réalité ils ne possèdent même pas le dixième de ce qu'ils déclarent avoir perdu. Pour conférer quelque vraisemblance à leurs allégations, ils ne voyagent (sciemment) que tard dans la journée ou même de nuit et évitent les itinéraires fréquentés pour n'emprunter que de petits chemins; tout cela dans l'espoir de quelque incident qui puisse leur donner l'occasion de grossir leurs réclamations".*¹⁴

(12) A.E.P., C.P., 47, 21.12.1882, le ministre de France à Tanger à son département au sujet de "la démonstration navale" provoquée dans les eaux de Tanger, Rabat, Casablanca et Essaouira par le Consul-Général des Etats-Unis "pour appuyer les réclamations de protégés américains dont le Makhzen conteste la validité".

(13) Ibid., 9.2.1882; ce témoignage a d'autant plus d'importance qu'Ordéga était directement impliqué dans divers trafics et couvrait de son autorité des réclamations d'Israélites protégés. Il fut à ce titre l'une des cibles de l'auteur de "La France Juive" (Paris, éd. Flammarion, s.d. (1885 ?), Edouard Drumont qui écrit p. 64, "Ordega comptait bien jouer les Roustan... (Son) Elias Mussali était un Juif de Tanger, qui est le vrai maître à la légation, Haïm Benchimol".

(14) B.G.A., F.B., 6 moharram 1296/31.12.1878.

Pour minimiser les responsabilités que les légations lui faisaient endosser et réduire les "réparations" qu'il se voyait obligé de payer, le Sultan essaya non seulement de contester les dispositions des anciens traités relatives à la liberté de circulation des étrangers et de leurs agents autochtones mais en vint même à reconnaître officiellement les limites dont souffrait son autorité dans certaines tribus où, dit-il, "prédominant plutôt la déviance, la désobéissance et l'absence de rectitude, surtout lorsque le Makhzen est accaparé par (d'autres tâches) et ne les réédue pas par des harkas".¹⁵

Les tentatives déployées à cet effet en 1878 en particulier, c'est-à-dire dès la première année du cycle de sécheresse qui ne prit fin pratiquement que vers 1884 et se traduisit par la famine et une recrudescence du brigandage, tournèrent court. L'incapacité du Makhzen à défendre ses droits et à maintenir ses sujets sous son autorité devint encore plus flagrante au lendemain de la tenue de la Conférence internationale de Madrid (1880).

Les ponctions accrues que le Trésor eut à subir du fait de l'inflation des réclamations des étrangers et des protégés, les difficultés politiques que créaient la "récupération" des "indemnités" qui leur étaient versées, les graves inconvénients de l'inclusion de ce "recouvrement" et du châtement des "malfaiteurs" ayant été à leur origine parmi les objectifs assignés aux harkas, et les frictions auxquelles donnaient parfois lieu entre tribus la détermination de leurs responsabilités respectives dans des incidents survenus dans des no man's land ou aux limites de leurs territoires, furent à l'origine d'une nouvelle grande tentative de réglementation des déplacements des censaux en 1884-1885.

La circulaire élaborée dans ce but soumit en principe la recevabilité des réclamations à l'observation par ces derniers de conditions telles que l'observation des conseils leur recommandant de "ne pas risquer leur vie et leurs biens" en s'aventurant sur le territoire des "Zemmour, Beni Mguild, Ayt Youssi et (d'autres tribus) qui ne s'acquittent de leurs obligations que lorsque la mehalla campe parmi eux" et "règlent d'ailleurs leurs propres différends à coups de fusils", de se conformer aux usages courants en matière de "zettata" et de "nzalas", de

(15) Ibid., "les négociants des nations doivent s'éloigner de telles tribus et ne pas s'aventurer sur leur territoire, surtout là où l'on ne passe qu'avec un zettaï... S'y rendre équivaldrait à exposer sa vie et ses biens. D'ailleurs si les traités garantissent la liberté de circulation à travers tout l'empire, il est évident (qu'il faut tenir compte des données du moment)".

faire la déclaration devant des adouls des fonds transportés et, le cas échéant, de se contenter de lettres de change.¹⁶

Parallèlement à cette initiative, diverses tentatives furent déployées pour manifester la présence militaire du pouvoir sur les voies de communications les plus sensibles et pourchasser les brigands dans leurs propres repaires. Au cours de l'été 1884, une grande opération de "ratissage" fut ainsi menée sur le territoire des Ayt Youssi. L'action la plus "spectaculaire" fut menée contre un village fortifié, 'Almis, dont les habitants "pillaient et rançonnaient les caravanes" perturbant ainsi les échanges avec les oasis du Tafilalet. Un artificier français se chargea du "dynamitage de ce repaire de brigands"; "toutes les populations environnantes, rapporte De La Martinière, furent terrifiées" par la déflagration et "ne comprenant pas le fonctionnement (de la mine), l'attribuèrent à quelque sortilège ou maléfice apporté par le Roumi".¹⁷

Malgré pareilles "mesures d'accompagnement", coûteuses sur les plans aussi bien financier que politique, et la campagne menée auprès des négociants pour les sensibiliser aux avantages du respect des "usages" et de l'assainissement du climat général, la circulaire de 1884 ne produisit pas plus d'effet que celle de 1878. Même si certaines d'entre elles reconnaissaient que "les vols simulés ou peut-être même provoqués sur les grandes routes" étaient devenus "une industrie d'un genre nouveau" pour des protégés voulant "arriver rapidement à des fortunes scandaleuses", les légations invoquèrent en effet de nouveau "la liberté de circulation garantie par les traités" et rappelèrent la responsabilité incombant au Makhzen dans "les incidents survenant sur toute l'étendue de ses Etats".¹⁸

Les courtiers refusèrent eux aussi de se plier à une réglementation risquant de limiter la "plus-value" qu'ils tiraient de leur statut, de révéler à l'autorité le volume de leurs transactions -avec tous les inconvénients fiscaux que

(16) A.E.P., C.P., 49, 22.11.1885, Féraud au ministre des Affaires étrangères, Freycinet, annexe I: lettre du Grand- Vizir au Corps diplomatique, "Autrefois, lorsque les Juifs voulaient voyager à l'intérieur (du pays), ils prenaient soin d'en aviser les gouverneurs des localités où ils résidaient. Ceux-ci mettaient à leur disposition une escorte de soldats (et) consentaient aussi à leur fournir des traites payables à destination (en contrepartie) des sommes en espèces qu'ils désiraient transporter. Mais aujourd'hui, ils ont la prétention de circuler - sans informer les autorités de leurs déplacements- même dans les régions peu soumises ou en révolte ouverte. Il en résulte que celui à qui l'on a volé 1.000 en réclame 10.000".

(17) H. De La Martinière, Le règne de Moulay Hassan, Revue des Deux Mondes, 1895, p. 403.

(18) A.E.P., C.P., 47, 30.11.1885, Féraud à Freycinet, commentant la réponse du Grand-Vizir aux réclamations élevées par des Israélites de Fès.

cela comportait-, et de susciter ou d'exacerber les convoitises de caïds en quête d'argent frais.

La formule retenue par le Sultan était au demeurant en tant que telle d'autant plus difficilement applicable que la vénalité sévissant au sein du corps des adouls, la médiocrité des frais que ces scribes percevaient sur l'enregistrement des actes, le "manque de vigilance" et les compromissions des cadis eux-mêmes rendaient aisées toutes sortes d'irrégularités. Les plus flagrantes portaient d'ailleurs sur les contrats d'"associations agricoles": souvent fictives, elles n'en permettaient pas moins aux cultivateurs et éleveurs qui déclaraient avoir reçu des avances de fonds de ressortissants étrangers en contrepartie de récoltes, de toisons ou de moutons et de bocufs de s'en prévaloir pour échapper à l'impôt et réclamer des indemnités pour "vol de bétail".¹⁹

Appartenant généralement à la catégorie de campagnards aisés, les "associés" agricoles qui parvenaient à neutraliser leur partenaire et, lorsque des avances de fonds leur étaient réellement consenties, à honorer leurs engagements et à éviter la saisie de leur patrimoine, s'exposaient assurément au pillage. Et ce, à la fois parce que leur fortune "dénotait" dans un environnement marqué par la pénurie mais aussi parce que leur exemption fiscale signifiait un alourdissement des charges pesant sur leurs voisins: les impôts étant généralement exigés de la tribu ou de la fraction sans spécification des parts respectives de leurs membres, les gouverneurs avaient tendance à prélever la somme globale qu'ils devaient verser sans se soucier des capacités réelles de la masse des contribuables demeurés sujets de droit commun.^{19bis}

(19) B.R., Registre n° 360, 29 rab^îi II 1302/15.2.1885, le Sultan ordonnant au gouverneur de Marrakesh de mener une enquête pour vérifier le bien-fondé de plaintes faisant état des "tolérances dont les cadis (faisaient preuve) à l'égard d'adouls enregistrant des actes pour le compte de protégés". Ibid., 370, 3 jourmada I 1305 /18.1.1888, Moulay Hassan critiquant le gouverneur des Hashtouka pour sa passivité devant l'enregistrement par les adouls véreux de sa tribu, "à ton vu et à ton su" lui dit-il, de "créances usuraires et de transactions irrégulières. Orde de révocation des éléments contre lesquels des preuves de fraudes seraient rassemblées. Ibid., 429, 27 shaoual 1314/ 31.3.1897, accusé de réception d'une lettre du gouverneur de Marrakesh signalant au Sultan "le laxisme des délégués du cadi de (ladite) cité dans les campagnes environnantes et la légèreté (avec laquelle) ils homologuaient des actes de vente et d'autres transactions (sans souci) des vices qu'ils comportaient et des pertes auxquelles se trouvaient ainsi exposés les biens des gens".

(19bis) A.E.P., C.P., 71, 3.10.1894, De Monbel au Quai d'Orsay, "De même dans l'intérieur, la plupart des exploitations agricoles, quelle que soit leur nature, pourvu qu'elles aient la moindre importance, appartiennent à des associés d'Européens. Or la situation d'associé agricole, par l'abus auquel elle donne lieu dans la pratique, affranchit des taxes et des impôts; elle place celui qui s'en réclame au-dessus des lois marocaines. De telle sorte que ceux qui possèdent et ne veulent

Les ressentiments, que suscitait l'exemption fiscale abusive -puisque contraire aux dispositions des conventions régissant l'association agricole- de ces "privilégiés", étaient avivés par leur refus de contribuer aux contingents des harkas imposés à leur tribu et par la privatisation par certains d'entre eux de parcelles de terres collectives.²⁰

Avant qu'elles ne dégénèrent en révolte ouverte, les iniquités et les accaparements dont souffrait la masse des sujets ne pouvaient que favoriser la multiplication de raids contre les troupes des mokhalets et le saccage de leurs biens.

Le Makhzen procédait à la "réparation" de ces dégâts et au versement d'indemnités pour les violences éventuellement subies par les propriétaires ou, quand l'état de la tribu sur le territoire de laquelle ils s'étaient produits s'y prêtait, y contraignait les individus ou la collectivité qui s'en rendaient coupables. La facilité avec laquelle il finissait par s'exécuter, même lorsqu'il faisait traîner les choses en longueur, était telle que les mokhalets, leurs partenaires (réels ou supposés) protégés ou naturalisés et les Européens s'adonnant à "l'élevage d'associés agricoles", transformèrent peu à peu pareilles réclamations en "une véritable industrie". Les uns et les autres considéraient le Makhzen, dit Féraud, comme "une vache à lait".

Les réclamations étaient encore plus impressionnantes lorsque les méhallas saccageaient, en guise de représailles, le territoire des "rebelles" /"malfaiteurs" . Au lendemain des "événements du Mzab" (1896), un protégé anglais, Mohammed ben ^cAli Ramî, accusa ainsi les chefs de troupes de lui avoir raflé: "2.000 têtes de moutons, 175 boeufs, 50 vaches, 40 chevaux, 15 chameaux, 6

pas payer les impôts sont (des protégés) et qu'il ne reste plus au Sultan dans certaines provinces de l'empire que des indigents".

(20) F. Weisgerber, *Au seuil du Maroc moderne*, Casablanca, 1947, p. 115, "(Il y a cinquante ans) La propriété individuelle était encore très peu développée... Une première impulsion a été donnée à la constitution de la propriété privée par la convention de Madrid... Des indigènes protégés, soustraits de fait à la juridiction des caïds, s'étaient installés à demeure sur des parcelles prises dans les terres collectives de leur fraction et, n'ayant plus à redouter la rapacité de leurs chefs, bâtissaient une maison, plantaient des arbres fruitiers et cultivaient des surfaces de plus en plus étendues dont ils finissaient par devenir propriétaires effectifs par la vivification et l'usurpation".

mules, 5 ânes, le contenu de 56 silos d'orge et de blé, 15 charges d'huile, 2.600 rials en espèces, des meubles, des habits d'apparat, et des fusils de chasse".^{20bis}

Par la force des choses, certains des bénéficiaires de cette "manne" en vinrent à tremper directement dans le vol et le recel, voire à diriger de véritables bandes de pillards.²¹

Dans la cité du Détroit, un protégé américain, Haj Mohammed ben ^COmar, était ainsi, dit Ion Perdicaris, riche américain établi sur place depuis de longues années et scandalisé par les abus qui se commettaient à l'abri du système des protections, notoirement connu comme "un associé de voleurs et un receleur de tout ce qui se vole aux environs de Tanger".²²

Dans la même ville et sa région sévissait un autre protégé, portugais celui-ci et ami personnel du fils (Emilio) du représentant du gouvernement de Lisbonne à Tanger, José Colaço, Ahmed Bou Kouabès. Significativement surnommé, "l'homme aux pistolets", il dirigeait une bande de contribuables originaires des Tamsamani, se livrait au convoyage d'armes de contrebande au profit de diverses maisons israélites de la place -elles aussi couvertes par des protections américaines, brésiliennes et italiennes-, et de temps à autre affrontait

(20bis) F.O., 881, 7016 et 9793, 21.12.1897, "Pillage by Sultan's troops at Mzab, 1896". A.M.G., C 9, dossier n° 99, Marrakesh 1.5.1896, rapport mensuel du chef de la mission militaire française.

(21) Les gardiens d'azibs appartenant à des protégés agissaient comme s'ils bénéficiaient eux aussi des immunités de leurs employeurs; i.e., B.R., 242, s.d., accusé de réception de la lettre d'un caïd des Chiadma informant le Sultan des agissements des employés d'un Israélite, propriétaire absentéiste jouissant de la protection espagnole et demeurant à Safi, "(cet individu) a conclu des associations agricoles avec des sheikh-s de la tribu et y a acquis un azib... Il a semé le trouble (dans la région) au point que (ses employés) ont fini par assassiner le sheikh de leur douar et pris la fuite pour se réfugier à Safi... Le Juif a envoyé des gens pour les remplacer. En chemin, ils ont rencontré des passants, les ont agressés et ont essayé de leur enlever une jeune fille. L'échange de coups de feu qui s'en est suivi a fait un mort et un blessé grave".

(22) I. Perdicaris, *American Claims and the Protection of Natives in Morocco*, Londres, 1886, pp. 42-47, "He is an associate of robbers and receiver of stolen goods". Cf., A.M.G., C 9, octobre 1895, le chef de la mission militaire française, le Commandant Schlumberger, au Ministre de la Guerre, "Le consul des Etats-Unis envoie son fils (à la Cour) avec une liste colossale de réclamations (en faveur) de Juifs ayant acheté à beaux deniers la protection américaine à laquelle ils n'ont aucun droit. Le total des réclamations se monte à 700.000 douros. Le consul (exige) aussi la révocation du caïd de Casablanca, Larbi Médiouni".

avec ses compagnons en batailles rangées d'autres Rifains bénéficiant eux de patentes françaises.²³

Plus au sud, un certain Ould Yahia mit à profit quant à lui "la protection dont le couvrait le consul allemand (à) Rabat pour devenir chef de brigands", détrousser les voyageurs au retour des marchés et les laisser aller tout nus. Les attermoissements par lesquels son "protecteur" répondait aux plaintes des caïds demandant son incarcération, les menaces qu'il brandissait pour les dissuader d'y procéder eux-mêmes, et, de manière plus générale, la peur qu'inspirait au Makhzen la brutalité des réactions de la légation d'Allemagne à ce qu'elle considérait comme des atteintes au "prestige de son pavillon", accrurent l'audace de ce "protégé" et de ses acolytes.²⁴

L'impunité que leur assurait les immunités derrière lesquelles ils s'abritaient était telle que certains d'entre eux "visitaient" même les résidences de leurs propres protecteurs. Ceux-ci s'empressaient d'ailleurs de réclamer des indemnités au Makhzen et, lorsqu'il se montrait réticent, menaçaient de faire appel à leurs gouvernements et de provoquer des démonstrations navales.²⁵

Les propriétés du Sultan et plus particulièrement les "c^cadirs" dans lesquels il faisait l'élevage de chevaux n'étaient pas non plus épargnés:

"Nous avons appris, indique ainsi un gouverneur du Gharb dans une lettre adressée au Grand-Vizir, que Jilali ould Hammou Rniqi et cinq autres malfaiteurs

(23) A.M.G., C 20, "Les étrangers au Maroc, 1892", rapport du commandant Schlumberger, "Il est regrettable que l'expansion de l'Europe, loin de civiliser le pays, y a apporté de nouveaux éléments de dissolution... La criminalité a (ainsi) augmenté à Tanger... La contrebande (s'étend) malgré les protestations du Makhzen".

(24) Ayache, La crise des relations germano-marocaines (1894-1897), in Etudes d'histoire marocaine, Rabat, 1979, p. 281, citant des lettres échangées entre, respectivement, Moulay Abdel-Aziz et le naïb Torrès (20.4.1896), ledit consul allemand et le pacha de Rabat, Mohammed Souissi (22.10.1896), celui-ci et un gouverneur de tribu, ^cAbdeslam Berreshid (12.10.1896).

(25) A.E.P., C.P., 47, 10.5.1883, Ordéga au Quai d'Orsay au sujet d'"un vol de médailles dans la propriété du Consul-général des Etats-Unis, F. Mathews" et de la réclamation par celui-ci de 150.000 francs au Makhzen, "somme d'autant plus exorbitante que la valeur avérée de la collection ne dépasse pas 3 ou 4.000 frcs". Devant le refus du Sultan de reconnaître sa responsabilité dans un tel vol et de payer, le Consul-général menaça de provoquer l'envoi d'une escadre. Commentaire d'Ordéga: "les exigences de Mathews sont un véritable scandale; les Etats-Unis n'ont pas d'intérêts sérieux (ici) et à peine 3 ressortissants, mais le Consul-général s'est créé des ressortissants en octroyant à des indigènes une protection lucrative".

sous protection portugaise, ont attaqué de nuit l'adir de notre Seigneur et l'azib de l'amine Driss Mesa^Coudi. Après un échange de coups de feu avec les gardiens, les assaillants se sont rendus maîtres des lieux et ont pu s'emparer de tout le bétail du Makhzen... Un voleur et un enfant de l'adir ont trouvé la mort au cours de cette opération".²⁶

Lorsque leurs récidives devenaient trop flagrantes et que, pour des considérations diplomatiques conjoncturelles, leur protecteur les "lâchait", les éléments qui utilisaient systématiquement leurs immunités à de telles fins, avaient toujours la faculté de se "rabattre" sur ses rivaux ou même de disparaître momentanément du pays avant d'y revenir avec le plus souvent une nationalité étrangère.

Le cas d'un Israélite de Qsar-el-Kébir, David Médina, est assez révélateur à cet égard: radié des listes de protection italienne après qu'il eut été reconnu coupable de recel de bestiaux volés et condamné à un mois de prison par le tribunal consulaire, il s'enfuit en Algérie sans régler d'ailleurs ses dettes envers le coreligionnaire dont il était l'agent commercial dans sa ville natale, Moses I. Nahon. Quelques années plus tard, il revint à Larache muni d'un passeport français et reprit ses anciennes habitudes. Agissant en "association" avec un parent, Messod Amoyal, il multiplia les contrats fictifs de culture et d'élevage avec des fellahs du Gharb en quête d'exonérations fiscales et les réclamations les plus fantaisistes pour "pillage de biens".²⁷

L'impunité des receleurs protégés, "l'exemple" d'éléments tels que Bou Kouabès, et la facilité avec laquelle étaient "obtenues" les patentes dispensatrices d'immunités, pouvaient difficilement ne pas inciter des brigands "professionnels" à se doter eux aussi de cartes leur permettant de s'adonner encore plus librement à leurs forfaits.

Cette tentation était d'autant plus forte que le "horm" des zaouïa-s, ultime refuge dans lequel ils trouvaient naguère abri lorsque l'étau se refermait autour d'eux et qu'ils n'avaient plus la possibilité que de se rendre ou de résister jusqu'à la mort, devenait des plus précaires. Confronté à la multiplication des révoltes, au recours de chefs rebelles à de tels espaces et à "l'intouchabilité" de

(26) B.G.A., F.B., 21 qa^Cda 1313/14.5.1896.

(27) A.E.P., C.P., 50, 7.12.1880, note du ministre d'Italie à Tanger, Scovasso à son collègue français De Vernouillet. Ibid., 12.4.1886, Féraud au Quai d'Orsay, "M. Amoyal déclare avoir été attaqué (en rase campagne) par des brigands... qui lui ont pris 750 louis d'or, 500 grammes de bijoux en or, 120 piastres espagnoles, une lettre de change de 27.000 francs, deux titres de créances de 1.750 et 1.500 francs, et le titre de propriété d'une maison à Qsar el-Kébir".

ceux d'entre eux qui mettaient justement à profit leur statut de censal ou de "protégé politique" pour soulever leurs contribuables, le Makhzen avait en effet de plus en plus tendance à passer outre l'inviolabilité traditionnelle des sanctuaires. Le passage de certains chefs religieux sous protection étrangère (i.e., Moulay Abdeslam d'Ouezzane, Mohammed el-Hâj de Tamesloht) et les arguments que le Sultan sut en tirer facilitaient au demeurant de telles violations.²⁸

Des brigands aux abois continuèrent cependant de chercher refuge auprès de chefs de zaouïas. Comme leur gouverneur tentait de les arrêter sur plainte de la légation de France pour "pillage de bestiaux", sept hommes de la tribu des Andjara, "voleurs de profession" et dont l'un venait à peine de sortir de prison, firent ainsi appel au Chérif d'Ouezzane. Mais comme celui-ci avait été dissuadé par De Monbel de les soustraire à l'action du Makhzen, ils s'adressèrent à Colaço et purent obtenir des cartes de protection anti-datées^{28bis}.

D'ailleurs, même quand ils étaient pris et incarcérés, des bandits parvenaient parfois à se faire libérer, en faisant acheter après coup par des proches, les cartes les soustrayant à l'autorité des gouverneurs les ayant fait arrêter. En témoigne le "tour de force" réalisé par des voleurs ayant commis leurs forfaits dans la région d'Oujda: reconnus dans les rues de Tanger par un négociant fassi qu'ils avaient attaqué, délesté de tous ses biens et failli tuer, ils furent désignés au pacha et aussitôt appréhendés. Passés aux aveux, ils furent jetés en prison. Quelque temps plus tard, un scribe marocain employé à la légation de France, un certain Missouri, "individu dont les manoeuvres sataniques perturbent constamment la sérénité et la cordialité des relations (franco-marocaines)" dit le Sultan, vint, escorté de gardes, exiger leur libération immédiate sous prétexte qu'il s'agissait d'Algériens.²⁹

(28) Ibid., 47, Ordéga à son département, "Dans tout le Maroc, les zaouïas (offrent) une sécurité complète aux malfaiteurs... Leurs gardiens augmentent leurs revenus en donnant refuge (aux gens poursuivis). La zaouïa de Sidi Abdelkader Jilali à Mogador (accueille ainsi) tous (ceux qui le demandent) sans distinction de race ou de religion. Les Juifs eux-mêmes ont recours à cette abusive protection pour se mettre à l'abri des poursuites de créanciers et échapper à l'action de la justice locale. Cet état de choses étant du domaine religieux, il me paraîtrait difficile d'intervenir efficacement auprès du Makhzen pour y mettre fin".

(28bis) Ibid., 71, 31.12.1894, "Ces sujets marocains ont été convaincus de vol de bestiaux. Mais la légation du Portugal (déclare) qu'ils sont ses employés depuis plus de trois mois. Cette affirmation est notoirement fausse. Colaço, habitué au trafic, ne fait pas d'enquête sur les antécédents de ses protégés... Il est nécessaire d'aviser le Cabinet de Lisbonne".

(29) D.A.R., El Wathā'iq, vol. IV, pp. 431-433.

Non moins significative fut à cet égard l'exigence dont l'une des figures les plus hautes en couleurs et les plus controversées du début du XX^e siècle, Ahmed Raïssouni assortit la demande de rançon qu'il formula au lendemain de la capture (1907) du célèbre instructeur militaire Harry Mac Lean: la protection britannique.³⁰

Le kidnapping de ce personnage, symbole de par son influence à la Cour de la soumission du Makhzen aux étrangers, et celui de son compatriote, le journaliste Walter Harris, donnèrent à ces enlèvements une dimension autre que celle de simples actes de brigandage. Objet -essentiellement pour des raisons électorales- du fameux ultimatum du président Theodor Roosevelt -"Perdicaris alive or Raïssouni dead!"-, Ion Perdicaris, capturé lui aussi et rançonné, affirma ainsi lui-même que son ravisseur n'était "ni un bandit ni un assassin mais un patriote".³¹

Les égards avec lesquels Raïssouni traita ses otages, sans doute non sans souci de soigner son image de marque d'être perçu au moins comme "un bandit d'honneur", n'étaient manifestement pas étrangers à une telle appréciation. D'autant que, habituellement, lorsque des Européens étaient agressés et délestés de leurs biens et de leurs montures, il était d'"usage", humiliation délibérée, de les renvoyer tout nus.³²

(30) R. Forbes, *El Raisuni. The Sultan of the Mountains*, Londres, 1924, pp. 82-99, le personnage dut renoncer à cette protection après la proclamation de Moulay Hafid pour pouvoir recevoir un commandement dans le Nord-Ouest du pays, "Je ne voulais pas déclara-t-il quelques années plus tard, renoncer à la protection des Anglais, mais Moulay Hafid refusa de me prendre dans son Makhzen tant que je ne l'abandonnais pas... (Je finis) par accepter en échange du poste de gouverneur d'Azila et de tribus (environnantes), lesquelles se rebellaient souvent du temps de mon prédécesseur et ennemi, Rmiqi... Je savais pourtant depuis le début que Moulay Hafid était entre les mains des Français".

(31) *Ibid.*, p. 73, "Raisuni is a well educated man in every sense of the word... He is not a bandit nor a murderer but a patriot forced into acts of brigandage to save his native and his own people from the yoke of tyranny". Cf. W. Harris, *France, Spain and the Rif*, Londres, 1927, pp. 91-93, témoignage de l'auteur sur les "actes de pillage et d'extorsion" auxquels se livraient Raïssouni et sa bande, sur sa propre captivité dans le repaire de Zinat, et sur la "gratitude" que lui témoignèrent les ravisseurs auxquels il avait rendu quelques services, "they refrained from asking a ransom, and, when it was offered, indignantly refused it. The Moors have so often been accused of want of the sense of gratitude. Thier conduct on this occasion is a proof that they have a very keen appreciation of this virtue".

(32) G. Ayache, *op. cit.*, 253, "le 9 septembre 1894, près de Casablanca, des promeneurs européens furent assaillis par trois cavaliers marocains... Les faits s'étaient produits... en plein jour, à deux cents mètres à peine des portes de la ville et, au milieu de tout une foule, les assaillants

La portée de tels "défis" n'échappait guère aux chefs de légations. Conformément à leur propension à saisir la moindre occasion pour, selon l'expression consacrée, "donner une leçon salutaire" à des "indigènes" supposés ne comprendre que "la force", rendre le Makhzen encore plus "maniabale", et marquer des points par rapport à leurs rivaux, ils exigeaient alors des "châtiments exemplaires", l'application du principe de la responsabilité collective (quand l'identité des coupables demeurait indéterminée), des indemnités, et la révocation du gouverneur de la région où l'incident était survenu.³³

De ce fait, si la résignation du Sultan à payer - malgré le piteux état de ses finances- les 20.000 £ réclamées par le ravisseur était dans une certaine mesure dans l'ordre des choses, l'acceptation par le gouvernement britannique de l'octroi de sa protection à un "brigand" notoire ne pouvait par contre que susciter les interrogations les plus diverses. La presse londonienne, se remettant mal de l'Accord de 1904 et de l'effacement de la Grande-Bretagne devant la France, ne fut pas la dernière à rappeler au Foreign Office qu'au lieu de "l'accession (de Raïssouni) aux droits offerts par la citoyenneté britannique", la pendaison à "la branche de l'arbre le plus proche" eût été "en tout autre pays le seul et unique droit que (celui-ci) eût pu gagner".³⁴

Souci de hâter la libération d'un ressortissant considéré comme l'un des piliers de l'influence de son pays au Maroc et ayant été, entre autres services rendus à sa patrie, le principal artisan du passage en 1901-1902 du vizir de la Guerre, Mehdi Menebhi, sous protection britannique? volonté de "retourner" un "héros populaire" et de s'en servir au moment opportun contre l'Espagne ou

n'avaient visé que les Européens... (Ceux-ci) se rendirent bien compte que leur cas n'avait pas fait jouer le vieux réflexe de solidarité des citoyens face aux pillards de la campagne... Ils se crurent même l'objet de la risée publique"; pp. 258-285 circonstances de l'assassinat des Allemands Neuman, Rockstroh et Haessner, des conditions draconiennes imposées au Sultan par le ministre Tattenbach, de l'arrivée de bâtiments de la flotte de guerre de son pays dans les eaux marocaines (juillet 1897).

(33) Ibid.

(34) E. Ashmead-Bartlett, *The Passing of the Shereefian Empire*, Londres, 1910, l'auteur était correspondant du "Morning Post" au Maroc, p. 17, "In the neighbourhood of Tangier Raisuli practised open brigandage, and ended by capturing Sir Harry Maclean. All Abdul Aziz's men could not effect the release of his old friend and adviser. (The Sultan) sent mahalla after mahalla against (him) and his bandits, but they dwindled away or allowed themselves to be defeated in order to sell their rifles to the enemy. Thus Raisuli scored the crowning triumph of his eventual life. He secured a large sum of ready money, and the rights of protection afforded by British citizenship, for acts which would have gained him the sole and exclusive right to the branch of the nearest tree in any other country".

même la France? Nonobstant l'empressement effectif de Menebhi et Raïssouni à reconnaître Moulay Hafid -proclamé en 1908 en principe pour "chasser les Français d'Oujda et de la Chaouïa"- et les efforts conjoints qu'ils déployèrent pour faciliter sa bay^ca dans le Fahs et à Tanger, il n'en demeure pas moins que l'octroi par la Grande-Bretagne du statut de "protégé politique" à un personnage réputé "brigand", après qu'elle l'eut accordé à un vizir, avait quelque chose de "surréaliste".³⁵

Toutefois, au regard du Makhzen, l'initiative britannique avait dû paraître s'inscrire dans la même "logique". Et ce, dans la mesure où il ne perçut pas la protection accordée à Menebhi près de cinq ans plus tôt comme un acte strictement politique, mais aussi comme la "couverture" délibérée d'un ancien vizir ayant volé l'Etat. Protestant contre l'impunité assurée à son ex-favori et réclamant la restitution des fonds, terres et immeubles Makhzen détournés ou accaparés, le Sultan avait du reste expressément insisté auprès du Foreign Office sur la condition initiale de "simple berger" de son ancien vizir et dénoncé son enrichissement abusif à la faveur de ses fonctions.³⁶

Le "cas Menebhi" n'était d'ailleurs que le "couronnement" d'une évolution amorcée plusieurs années plus tôt. L'introduction dans la convention de 1880 déjà d'une disposition déclarant illégal l'octroi du statut de protégé aux agents du Makhzen était en tant que telle significative de la volonté de Moulay Hassan de neutraliser la tendance de certains sheikhs, caïds et oumanas à prendre les devants et à acheter une carte de censal ou de mokhalet pour pouvoir conserver les parts de rentrées d'impôts, d'amendes, ou de recouvrements de créances de particuliers (étrangers, protégés) qu'ils détournaient pour leur compte personnel.³⁷

(35) F.O., 99, 433, 4 et 13.8.1904, A. Nicolson au Foreign Office au sujet des conditions d'octroi de la protection britannique à Menebhi et du rôle que Mac Lean tint dans cette opération.

(36) Ibid., 2 jourmada II 1322/14.8.1904, A. Benslimane (ministre des Affaires étrangères) à Lord Lansdowne, accusant son ancien collègue, au nom du Sultan, d'avoir mis la main sur l'essentiel des biens Makhzen accaparés par le Grand-Vizir Ba Ahmed (d. 1900), de s'être livré à des extorsions aux dépens des tribus "allumant ainsi le feu de la révolte", d'être le principal responsable de la débâcle des troupes face à Bou-Hmara, et, de manière générale, d'avoir commis "toutes sortes de crimes dont le dixième seulement chez les autres nations entraîne le châtement suprême". Ibid., notification au F.O. de l'intention du Makhzen de confisquer les biens accaparés par Menebhi et de la mise sous scellés de certains d'entre eux dans des villes de la côte.

(37) B.G.A., F.B., 20 rabi^c I 1301/19.1.1884, le Grand-Vizir à Bargash à propos d'un sheikh devenu protégé français, "(Cet individu) a imposé à ses contribués des sommes importantes (et) s'est enfui après les avoir perçues. A Casablanca, il a changé de nom, circonvenu un (marchand français) et obtenu une carte de mokhalet. De retour dans la tribu où il était cheikh, il s'est mis à

Une telle possibilité et l'exemple donné par l'impunité de collègues devenus effectivement "censaux" ou "associés agricoles" d'étrangers, de protégés ou de naturalisés avec lesquels certains d'entre eux avaient du reste eu partie liée aux dépens de leurs administrés, rendirent caduque la prudence qu'imposait auparavant aux caïds et aux gouverneurs, à des degrés divers certes, la crainte du séquestre et de la prison.³⁸

L'exacerbation des rivalités coloniales accéléra ce processus. L'extension du pillage et des extorsions qui s'ensuivirent précipitèrent la déliquescence de l'Etat. Et il est significatif à cet égard qu'au lendemain de leur disgrâce sous la pression des tribus -y compris Guich- qu'ils avaient mises "en coupe réglée", divers vizirs de Moulay Hafid se soient prévalus de la protection française. Ayant pu soustraire au séquestre les sommes considérables dont leurs victimes réclamaient le remboursement, il était somme toute "normal" qu'ils se transformassent après 1912 en auxiliaires empressés de ce qui fut appelé la "pacification".³⁹

Présentée initialement comme "une garantie contre l'arbitraire" et "l'absence de sécurité", l'extension des privilèges capitulaires aux autochtones fut utilisée en fait comme instrument de subversion. De par les iniquités et les destructurations qu'elle véhicula, elle fut, ainsi que le pronostiqua J.D. Hay dès 1863, l'un des facteurs essentiels de propagation de l'anarchie. Ce ne fut pas non plus par hasard que, De Monbel parla du "caractère odieux de brigandage de la protection".

Mohammed KENBIB

Faculté des Lettres - Rabat

intriguer et à pousser les gens à la révolte". B.R., 370, 20 et 21 rabi II 1302/6-7.2.1885, menées similaires d'agents du Makhzen dans les Shiadma et les Hshtouka.

(38) B.R., 204, 5 joumada I 1310/25.11.1892, accusé de réception d'une plainte de tribus de la Chaouia, formulée par le biais de chorfas, contre la collusion du gouverneur Mzabi avec des protégés et usuriers israélites de Casablanca, "il a poussé à l'extrême le mécontentement de la tribu à laquelle il inflige, sous divers prétextes, des amendes exorbitantes. Son but (en poussant les gens à s'endetter) était de les spolier et d'accaparer leurs terres". Ibid., 6 joumada I 1310, Moulay Hassan au gouverneur de Casablanca, "Nous avons appris que l'amine al-mostafad (de ce port) ne loue les terres Makhzen qu'aux protégés et aux associés d'étrangers (et) que ces locataires se dépêchaient d'y installer des ^cazibs et des ^cazzabas pour pouvoir formuler (ultérieurement) des prétentions injustes et satisfaire rapidement leurs convoitises".

(39) F.O., 881, 9996, 26.8.1911, E. White au Foreign Office, "The French are extending their protection, official or officious, on a wholesale scale to Makhzen officials of all categories, from vizirs and governors downwards".

ملخص

ارتبط تفاحش اللصوصية في مغرب القرن التاسع عشر ومطلع العشرين بانحلال بنيات البلاد الاقتصادية والاجتماعية التقليدية وتفاقم «اختلال» المؤسسات المخزنية وخطة القضاء. وشكلت «الحمايات» الأجنبية، وما واكبها من اتساع الفوارق الاجتماعية وظلم جبائي، عاملا أساسيا في هذا الباب، ذلك أن انتشار ظاهرة قطع الطرق والسطو على القوافل التجارية ونهب قطعان الماشية كان إلى حد ما وليد إفقار فئات واسعة من سكان البادية وتهميشها، كما أن انحجار بعض السفارات والقنصليات الأوربية والأمريكية ببطاقات «السمنة» و«المخالطة» فتح باب المناعة أمام اللصوص والعصابات فصار بعضهم يشتريها - من داخل السجن أحيانا - للاندفاع من قبضة المخزن. ورغم اعتراف بعض الممثلين القنصليين بوجود مثل هذه الممارسات بل واستنكارهم لعواقبها الوخيمة على «الوضع القائم في المنطقة»، فقد عملت جل القوى الأجنبية في الواقع على «توظيف الحمايات» لبث الشعب ونشر ما كانت تنعته «بالفوضى المغربية».

LA GRANDE-BRETAGNE ET L'ESCLAVAGE AU MAROC
AU XIX^e SIECLE*

Mohamed ENNAJI et Khalid BEN SRHIR

Au XIX^e siècle, le mouvement pour l'abolition de l'esclavage prend toute son ampleur en Europe, surtout en Grande-Bretagne et en France. Les sociétés anti-esclavagistes s'en constituent les porte-parole. Les Etats déploient des efforts en vue de l'éradication de la traite et font pression sur leurs homologues non européens afin qu'ils mettent fin à ce trafic. Ce mouvement ne manque pas d'affecter les pays musulmans où d'appréciables initiatives virent le jour.

Les débuts de l'offensive britannique contre l'esclavage en Méditerranée.

Jusqu'en 1840, la politique officielle anglaise était très réservée sur la traite des esclaves à travers le Sahara et la Méditerranée. Avec la constitution de la "British and Foreign Anti-Slavery Society" en 1839, une période nouvelle fut inaugurée où la Grande -Bretagne allait prendre en main la direction du mouvement abolitionniste et organiser une vaste campagne pour mettre un terme à cette traite. Un des envoyés de l'A.S.S. James Richardson, fut dépêché

* Abréviations et sigles utilisés: A.E.S.C = Annales, Economies, Sociétés civilisations; A.S.S = Anti-Slavery Society; B.H = Bibliothèque Hassania; C = Carton; D.A.R = Direction des Archives Royales; F.H = Fonds Moulay El Hassan; F.A = Fonds Moulay Abderrahman; F.M = Fonds Mohamed ben Abderrahman; F.O = Foreign Office; G = Graphe; M.s = Manuscrits; K = Kunnach; R.O.M.M = Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée.

à cet effet et s'installa à Malte pour diriger la campagne au Maroc, en Tunisie et en Tripolitaine .

En Tunisie l'appel reçut une réponse positive. Le Bey de Tunisie qui comptait sur les Anglais pour détourner les ambitions coloniales de la France et stopper les initiatives des Turcs qui voulaient rétablir leur contrôle politique sur la Régence, commença par interdire l'exportation d'esclaves en 1841, puis en interdit la vente sur tous les marchés en 1842. En avril 1842, l'importation d'esclaves est prohibée et tout esclave qui met le pied en Tunisie est déclaré libre. Cinq mois plus tard, les enfants à naître d'esclaves sont déclarés libres, mais l'abolition définitive n'intervient que le 26 janvier 1846¹

L'Etat ottoman pour sa part promulgua des ordonnances au cours des années 1850 contre le trafic des esclaves blancs de Géorgie et du Caucase, et en 1857 contre le trafic des Noirs sur le territoire de l'Empire, exception faite du Hijaz ou une forte opposition décréta l'abolition anti-islamique².

Au Maroc, les choses évoluèrent différemment. La première intervention de l'A.S.S en vue de l'abolition de l'esclavage a été tentée, d'après D.Mackenzie, en 1844. James Richardson a été chargé, à cette date, de remettre une lettre à ce sujet au Sultan Moulay Abderrahman, mais le gouverneur d'Essaouira n'accepta pas de transmettre le message au Sultan³.

En fait, déjà en 1843, le Sultan avait opposé une fin de non -recevoir aux émissaires anglais qui dès leur arrivée à Tanger ont tenté de lui faire parvenir des messages ainsi que le montre la lettre suivante :

"Il nous est parvenu, écrit le Sultan à l'un de ses agents, que quatre officiers sont arrivés de Londres en direction de Tanger. Ils sont porteurs de messages de la part des sociétés anglaises et françaises, et demandent à nous rencontrer afin que nous nous engagions envers leurs nations à ne plus vendre ou acheter des esclaves. S'ils arrivent avec des lettres, envoie celles-ci à notre capitale chérifienne et eux, tu

(1) Chater Khelifa; Dépendance et mutations précoloniales: La Régence de Tunis de 1815 à 1857. Tunis, 1984, pp.551-553. Dans les faits, le décret de 1846 ne parvient pas à effacer radicalement l'esclavage. En 1875, une clause considérant l'esclavage illégal fut incluse dans le traité anglo-tunisien. De nouvelles mesures coercitives furent édictées avec la colonisation française . Gordon Murray: L'esclavage dans le monde arabe VIIe-XXe siècle. ed. Laffont. Paris, 1987, pp.162-164.

(2) Gordon Murray; op.cit p.1.

(3) The khalifate of the West being a general description of Morocco, by Donald Mackenzie, London, 1911, p 100.

les retiens, là-bas, car ce sont des gens intelligents et perspicaces. Il ne faut pas leur laisser parcourir notre pays fortuné. De plus, leurs tyrans n'ont pas à se mêler de cette question pour laquelle ils sont venus. Cela provient de leur curiosité indiscreète. Si tu peux nous débarrasser d'eux afin que leurs lettres ne parviennent pas, fais-le-Salut⁴ⁿ.

Les appels de l'A.S.S ne trouvèrent donc pas de répondant car, ils ne furent pas relayés et appuyés par une intervention officielle énergique et durable, en raison de la nette volonté du gouvernement britannique de préserver ses intérêts stratégiques au Maroc. Si le consul général de Grande-Bretagne s'était ouvert au Sultan au sujet de l'abolition, le refus catégorique de ce dernier de discuter d'une question relevant du religieux laissa l'affaire sans suites⁵. Il faut attendre les années Quatre-vingts pour assister à une action soutenue de la diplomatie anglaise visant à convaincre les autorités marocaines des bienfaits de l'abolition.

Une réforme méconnue du Sultan Mohamed b.Abderrahmane.

Entre temps, et malgré l'absence de campagnes diplomatiques, le Sultan Mohamed b.Abderrahman entreprit une réforme touchant à l'esclavage, qui est restée ignorée mais sans être totalement dénuée d'intérêt. Il décida en 1863 que tout esclave cherchant refuge auprès du Makhzen et sollicitant sa protection, ne serait plus restitué à son maître⁶. Le Makhzen prenait en main le fuyard pour l'intégrer dans l'armée, et consentait à en dédommager le propriétaire en lui payant son prix. Cette pratique ne fut pas aisée à introduire dans les moeurs, à preuve les hésitations répétées des agents d'autorité à ce sujet⁷. L'application d'ailleurs en fut graduelle. On se limita, au départ, aux esclaves appartenant aux caïds et aux chyoukhs, qui, réfugiés au Palais, ne devaient en aucun cas être rendus à leurs maîtres⁸. Deux considérations légales justifiaient cette disposition, d'une part le patrimoine des agents d'autorité revenait de plein droit

(4) Moulay Abderrahman/ Bousalham b. Ali (08.12.1259/ 30.12.1843) B.H.

(5) Boahen: Britain, the Sudan and the Western Sahara, p.142 in Gordon, M. op. cit p. 164. Il existe une correspondance à ce sujet, d'après J.D. Hay, entre son père et le Sultan Moulay Abderrahman; L.A.E Brook: A Memoir of sir John Drummond Hay. London 1896, p 357. Miers. Suzanne: Britain and the Ending of the Slave Trade, London, 1975, p 62 note 149.

(6) D.107 (11.05.1280 / 24.10. 1863) B.H (K.47) Fonds Mohamed b.Abderrahman.

(7) Abdesslam Berrechid / Moulay El Hassan (05.03.1289 /13.05.1872) B.H (C.43) Ahmed b.Moussa / le pacha Abdellah (17.01.1287 /19.04.1870) F.M.

(8) Mohamed Saffar / Moulay El Hassan (11.10.1286 /14.01.1870) B.H (C.42) F.M Moussa b. Ahmed / Moulay Othman (27.11.1291 / 05.01.1875) (c.4) F.H.

à l'Etat⁹, de l'autre, la loi était censée affranchir tout esclave malmené par son maître¹⁰. Compte tenu du dernier point, la décision s'étendit très vite aux esclaves des personnes privées¹¹.

Elle continua d'être appliquée sous le règne suivant et souffrit rarement des exceptions¹². Elle n'aboutit pas cependant à une remise en cause de l'esclavage, car les marchés continuaient d'être approvisionnés normalement; on ne toucha pas en effet au commerce. Il faut attendre l'avènement de Moulay El Hassan et l'insistance de plus en plus grande des gouvernements européens pour voir s'ébaucher des mesures très timides à ce propos.

Mackenzie ou la philanthropie au service du commerce .

Concernant la campagne anglaise, relevons avant même l'intervention officielle, celle qu'entreprit à titre privé un commerçant D.Mackenzie dont l'objectif était de fonder une station commerciale à Tarfaya¹³. Dans le cadre de l'exécution de son projet, il notifia au Foreign Office qu'il n'avait pas pour but uniquement le commerce, mais qu'en plus, il visait l'abolition de l'esclavage dans la région et l'arrêt du trafic entre le Sudan et le Maroc¹⁴. Il adresse à cet effet un rapport aux autorités anglaises contenant quelques données et impressions sur l'esclavage:

"I must regret to state that I was continually being asked by the people if I would buy slaves. I informed them that it was contrary to our laws to buy or sell each other; that in England every one was free.

They seemed surprised at this announcement and stated that the spaniards of Grand Canary bought slaves of them for servants. This appears to have been done, not at Cape Juby, but further south (...) the largest trade these people carry on in slaves is with the Emperor of Morocco. The number they export annually from

(9) Tawdi b. Suda; Ajwiba Ms 5590 B.H.

(10) Ibn Zaydan, Abderrahman; Ithaf a'lam an-Nas, t.III p. 385.

(11) Mohamed Saffar / Moulay El Hassan (27.10.1286 / 30.01.1870) F.M.

(12) Moussa b. Ahmed / Moulay Othman (12.04.1291 / 04.06/1874) B.H (C.6) F.M.

(13) D.Mackenzie et ses associés l'ont baptisé: The Northwest African Company, correspondance impressionante sur la question au Public Record Office à Londres et dans la bibliothèque générale de Tétouan.

(14) Confidential 4670, correspondance respecting Mackenzie's Expedition to Cape Juby, Mackenzie to the Earl of Derby, January 17, 1878.

Soudan to this country has been estimated at 10.000; but, of course, it is impossible to get accurate returns of this horrible traffic.

It appears that this trade is forced upon them, as the Moorish merchants demand slaves as part payment of whatever manufactured goods they sell them.

The opening of the port at Cape Juby for trade would cause the slave trade with Morocco to disappear, as the trade of that country would come to Cape Juby on account of its convenience for the merchants of the interior"¹⁵.

Avant même de s'installer au sud marocain, Mackenzie avait rédigé un traité à signer avec ceux qu'il appelait les "*chiefs of Western Sahara*"¹⁶. Il avait pris soin d'insérer dans ce traité un article (art.8 du projet de traité) abolissant le commerce d'esclaves sur mer et sur terre :

" The imports of slaves from the coast or islands of Africa, or elsewhere, into dominion of the chief of Western Sahara, whether destined for transport from the chief's dominions to another, or for conveyance to foreign parts, shall entirely cease; and any vessel engaged in the transport or conveyance of slaves after this date shall be liable to seizure and condemnation by all such naval and other officers, or agents, and such courts as may be authorized for that purpose, on the part of Her Britannic Majesty, and all persons hereafter entering the chief's dominions shall be free. The chiefs of Western Sahara engage that all public markets in their dominions for slaves shall be entirely closed. The chiefs engage to protect, to the utmost of their power, all liberated slaves, and to punish severely any attempt to molest them or reduce them again to slavery"¹⁷.

Mais dans le texte définitif du traité qu'il est parvenu à signer le 19 avril 1879, l'article 8 en question a disparu¹⁸. L'intérêt mercantile avait donc prévalu

(15) Confidential 4670, Report of a visit by M^r Mackenzie to Cape Juby, North west coast of Africa. London, January 25, 1879.

(16) La famille Bayruk considérée avec les chérifs du Tazerwalt comme indépendante du Sultan du Maroc. Sur les liens réels entre le sud-ouest marocain et le Makhzen au XIX^e siècle, voir Ennaji. M/ Pascon. P; le Makhzen et le Sous al-Aqsa; Editions C.N.R.S / Toubkal, 1988.

(17) Confidential 4670, Draft of Treaty between Mackenzie and chiefs of Western Sahara, article VIII.

(18) Confidential 4670, inclosure 2 in n°31; Charter of concession and Terms of agreement made and entered into between Donald Mackenzie, subject of Her Majesty (...) and his Highness the Sheikh Mohammed Bayruk of Aglamen. Les tribus du sud marocain ne pouvaient pas encore à cette date se passer d'un commerce si lucratif. Confidential 4670 inclosure 1 in n°13; Report of a voyage to Cape Juby; North west of Africa by M^r D.Mackenzie, London June 4, 1879.

sur toute autre considération. Cet épisode, même localisé, est révélateur des contradictions dont souffrait la politique anglaise au Maroc, car elle devait ménager les sultans en vue de sauvegarder ses intérêts commerciaux et stratégiques.

Le contexte d'action de la diplomatie britannique

La diplomatie anglaise jouait un rôle de premier plan au Maroc. La signature par ce dernier du traité de 1856 signifiait pour la Grande-Bretagne que ce pays musulman traditionnaliste faisait ses premiers pas dans la voie des réformes. Evidemment les clauses essentielles de ce traité avaient un caractère économique et visaient l'ouverture du pays aux marchands et aux marchandises européennes, mais cette aventure appelait une transformation profonde des structures économiques, administratives, voire politiques et sociales.

Le déclenchement de la guerre hispano-marocaine (1859-1862) retarda, momentanément, la concrétisation de ces objectifs. L'intervention diplomatique énergique du Foreign Office auprès du gouvernement de Madrid et le rôle de "conseiller" politique joué par le représentant de la reine Victoria (1873-1901), John Drummond Hay (1845-1886), auprès du Sultan Mohamed ben Abderrahman et de son entourage, permirent au Maroc de récupérer la ville de Tétouan menacée d'annexion par l'Espagne¹⁹. C'est dans ce contexte que naquit la confiance qu'allait témoigner tout au long de son règne ce sultan aux Britanniques, confiance qui allait subsister jusqu'au début du XXe siècle, traversant les règnes de Moulay El Hassan et de Moulay Abdelaziz .

Juste après la guerre, les circonstances se prêtèrent donc à la mise à jour du vaste programme de réformes que la Grande-Bretagne pensait nécessaires au Maroc. J.D. Hay insista auprès du Sultan pour le convaincre des leçons à tirer de la défaite militaire en vue de moderniser le pays. Il proposa la libéralisation du commerce avec l'Europe, le développement de cultures intensives destinées à l'exportation (les grains, le coton, la canne à sucre), la réforme de l'administration portuaire, et enfin des réformes politiques et sociales en vue de mettre un terme à l'injustice et aux abus des agents d'autorité.

"During our stay here, there were a few slaves offered for sale; I made them understand that in England all were free, and that it was against the law to trade in human beings. I hope to see, in a short time, this abominable traffic disappearing altogether in these regions (...)".

(19) Ben Srhir. Khalid; Le Maroc et la Grande-Bretagne (1856-1886) Editions Wallada, Casablanca 1990. pp117-195.(en arabe)

Les vice-consuls britanniques installés dans les huit ports marocains ouverts au commerce devaient non seulement veiller, de la façon la plus stricte, à l'application systématique des clauses du traité de 1856, mais aussi à informer régulièrement la légation britannique de Tanger de ce qui avait lieu dans les districts relevant des autorités consulaires. De ce fait, le dépouillement de la correspondance échangée entre les vice-consuls britanniques et la légation présente un intérêt certain pour l'histoire économique et sociale de la seconde moitié du XIX^e siècle marocain. La question de l'esclavage n'est qu'un des aspects dont traite cette correspondance, car les Britanniques sont intervenus auprès du Makhzen pour d'autres sujets dont notamment: les abus des gouverneurs, les confiscations de biens, les mauvais traitements réservés aux femmes, les conditions de l'emprisonnement...

L'esclavage occupait cependant le devant de la scène en raison de l'émotion que soulevaient dans le public européen les récits sur la traite des esclaves et les brutalités dont ces derniers faisaient l'objet. Dans les années Quatre-vingts l'affaire prit de l'ampleur avec la fondation à Tanger d'une filiale de l'A.S.S. La presse locale aux mains d'Européens se fit l'écho, non sans exagération, des préoccupations relatives aux esclaves²⁰. C'est donc sous la pression de l'opinion publique et des médias que le gouvernement britannique entreprit d'intervenir auprès du Makhzen. Ne pouvant se prévaloir d'agir sur la base de traités, et soucieux de ne pas se faire évincer du marché marocain en faisant preuve d'un zèle abolitionniste plus prononcé que celui des autres puissances, le Foreign Office s'est contenté de protestations et d'appels au Sultan. Ces appels qui allaient se répéter jusqu'à l'aube du XX^e siècle, subirent l'usure du temps, perdant petit à petit en intensité et en crédibilité.

L'apogée de la campagne abolitionniste, l'épisode des années Quatre-vingts

C'est le vice-consul général White qui entreprit, en l'absence de J-D Hay, d'écrire à ce sujet aux autorités marocaines sans résultat appréciable²¹. En 1884, l'année suivante, c'est le ministre plénipotentiaire lui-même qui écrit de nouveau au ministre marocain des Affaires étrangères, Bargāsh; la lettre traduit bien le ton de l'intervention anglaise et ses limites :

(20) Miège J-Louis; *Le Maroc et l'Europe*. tome IV, p.147.

(21) Confidential n°4914 Acting consul général White August 13, 1883 and September 11, 1883 et document annexe n°1.

«Louange à Dieu l'Unique

Le serviteur du Sultan que Dieu l'assiste, et son vizir des Affaires étrangères, notre ami, le lettré très illustre le sayyid Muhammad Bargash, le salut le plus complet soit sur vous. Nous demandons beaucoup de vos nouvelles et prions Dieu que vous soyez en bonne santé et en paix.

Ensuite :

Au cours du mois d'août écoulé, mister White, qui était chargé de la légation en notre absence, a adressé sur ordre de notre gouvernement, comme tu le sais, un écrit au vizir afin qu'il le porte à la connaissance du Sultan. Et cela au sujet de la possession d'esclaves. Il y mentionne que cette pratique a été abandonnée dans tous les pays civilisés de tout horizon, parmi lesquels l'Etat turc et l'Egypte. Le gouvernement de Grande-Bretagne a aboli l'esclavage depuis cinquante ans dans tout son Etat et a versé, à titre d'indemnités, cent millions de riyals aux propriétaires d'esclaves. Mister White avait insisté vivement auprès du Sultan, que Dieu l'assiste, et de ses vizirs afin qu'ils déploient leurs efforts en vue de suivre l'exemple des autres sultans mahométans. Il est de l'intérêt de Sa Majesté chérifienne d'agir dans cette voie, car le maintien de la possession d'esclaves dans un pays tel que Marrakech (Maroc) qui est proche de l'Europe, cause un mécontentement profond et donne lieu à des commentaires abondants dans les gazettes de Grande-Bretagne, et celles des autres nations. Ce qui va à l'encontre de l'intérêt du Sultan et du maintien de la sauvegarde de ce pays. Il ne manque pas de gens pour affirmer qu'un gouvernement qui n'accorde pas d'attention à l'opinion publique, et continue à approuver la possession d'esclaves d'une façon qui ne convient pas aux populations civilisées, ne doit pas rester dans cet état indéfiniment.

Comme tu ne l'ignores pas, et afin que note en soit prise, l'avis du public, qui est reproduit dans les gazettes des puissances à l'étranger, est aussi l'avis de tous les gouvernements. Ces derniers, proches ou lointains, se voient dans l'obligation de respecter la volonté populaire sur de telles questions.

La réponse du Sultan, par l'entremise du vizir, au sujet de cette affaire, a été notifiée au gouvernement britannique qui a acquis la certitude de la difficulté d'abolir l'esclavage sur le champ. Et du fait de la certitude de son jugement, le Sultan a enjoint au vizir de mentionner que Sa Majesté est attentive à la question. Ce qui ne peut qu'oeuvrer pour l'intérêt de sa Majesté.

Le gouvernement nous a ordonné de renouveler les pourparlers à ce sujet. Selon nos connaissances, l'abolition de l'esclavage et de la vente des créatures de Dieu n'est pas contraire au shra^C (législation musulmane). Plus le temps passe et plus l'aversion pour le Maroc croît dans l'esprit du peuple, en raison de ce qui a été mentionné. Et, si l'abolition n'est pas adoptée, il proteste que le moment est venu d'abandonner le gouvernement qui approuve cet état de choses. Voilà le danger, et

du fait que nous sommes, nous-même, un ami fidèle du bien de ce pays et de la considération du Sultan, il ne vous échappe pas ce que nous craignons à cet effet. Nous sommes donc dans l'obligation de vous mettre en garde.

Par ailleurs, nous t'avions mentionné, à plusieurs reprises, tous les vices qu'imaginent les sujets étrangers résidents et les gens de condition qui parviennent à Tanger, lorsqu'ils voient la vente des esclaves par l'entremise du crieur public et qu'il arrive des fois que la mère soit vendue à l'un et son fils à un autre, ce qui est insupportable en raison des pleurs de la mère séparée de son enfant. Nous t'avions demandé de mettre un terme à cette forme ignoble de vente d'être humains aux enchères publiques comme du bétail. Nous sommes très étonnés que tu n'y aies pas accordé d'attention alors que tu t'étais engagé à le faire. Et maintenant, nous renouvelons notre demande, non seulement pour Tanger mais pour tous les ports où résident des sujets étrangers, afin que cet aspect ignoble ne se passe plus au vu des gens distingués et du vulgaire.

D'autre part, il a été mentionné dans les gazettes européennes, que des enfants nègres en bas-âge, sont importés ici du Sudan (Afrique noire de l'Ouest) en grand nombre par les trafiquants, et castrés en vue d'être introduits auprès des femmes. Cette pratique est une ignoble vilénie, au point que certains parmi eux décèdent de ses suites, d'une façon que ni Dieu ni son serviteur ne sauraient approuver. Si cela est vrai, il est du même ordre qu'un assassinat de créatures de Dieu. Nous te demandons de t'employer à enquêter à ce propos, et d'édicter l'ordre de mettre fin à cet acte lâche et exécrationnel pour Dieu et pour les hommes.

Si la possession d'esclaves ne peut être abolie sur le champ, le Sultan, que Dieu l'assiste, et ses serviteurs doivent manifester le désir de réduire les dimensions présentes de cet acte abominable, dans la mesure du possible. Auquel cas, leur dessein d'agir à la considération des gouvernements des nations puissantes, particulièrement celui de Grande Bretagne, l'ami très cher et désintéressé de ce pays, sera manifeste. Salut.²²⁾

La réponse du Sultan fut très claire : l'abolition de l'esclavage est en totale contradiction avec la religion musulmane et serait de ce fait totalement impopulaire. D'autre part, la réponse met en relief un point qui va se révéler très important, c'est le bon traitement réservé aux esclaves qui se trouvent parfois en meilleure situation que des personnes libres. Quant à la castration, c'est une pratique anti-islamique dont l'existence est niée au Maroc. Concernant le commerce, c'est à peine si l'Etat consentit une réglementation timide enjoignant aux gouverneurs des villes, de circonscrire les transactions sur les

(22) Voir le texte original en arabe; document annexe n°2.

esclaves à des marchés affectés à cet effet, en vue de les soustraire au regard effusqué des résidents européens²³. Cette mesure, malgré son peu d'audace, fut enrobée dans des considérations religieuses. Le prétexte invoqué fut le désordre régnant dans le prélèvement canonique sur le commerce des esclaves. Dans son accusé de réception de la lettre du Makhzen à ce sujet, le gouverneur d'Essaouira répondit: *«La règle était de vendre les esclaves dans le souk; nous n'y avons rien changé pour ne pas violer les usages. Nous croyions aussi que le trésor public (que Dieu le remplisse) recevait son dû de cela, car nous n'avons reçu nulle plainte de personne à ce propos. Et maintenant (...) nous lui avons fixé (au commerce) un foundouk du nom de foundouk Fannich»*²⁴.

Les choses devaient en rester là et ne plus connaître de changement notable malgré les appels à venir. En 1886 en effet, l'A.S.S attira l'attention sur la mauvaise administration du Maroc, notamment en ce qui concerne le commerce des esclaves et l'ouverture des marchés à l'intérieur du pays, d'où la nécessité selon ses dirigeants de transférer les sièges des différentes légations à l'une des capitales impériales de l'intérieur²⁵. Or, à l'époque, J.D. Hay qui entamait la dernière année d'une carrière de quarante quatre ans d'exercice au Maroc, était à bout de souffle. Le bilan des conseils qu'il n'avait cessé de prodiguer au Makhzen, pour l'inciter à accomplir des réformes sous les auspices de la Grande-Bretagne, était en fin de compte très faible, même au niveau commercial. Il ne se voyait donc pas en mesure de faire pression sur le Sultan, d'où le refus qu'il opposa à toutes les propositions de l'A.S.S. Il suggéra par contre la nécessité, de parvenir à un accord sur le maintien de l'indépendance du Maroc et de son intégrité territoriale, comme meilleur moyen pour convaincre le Sultan de la détermination des Grandes Puissances à ne plus tolérer l'esclavage au Maroc²⁶.

(23) Moulay El Hassan/ Bargāsh (23.04.1301/ 21.02.1884) B.H [K.347] p.6. Cette lettre revêt un caractère général, pour les lettres adressées aux gouverneurs, voir al-Arbi Bourisha / Mohamed b.al-Arbi (18.09.1301/ 12.07.1884) (C.58) et Mohamed b. al-Khadir/ Mohamed b.al-Arbi (13.08.1301/ 08.06.1884) B.H. F.H.

(24) Doublali Ragragui / Mohamed b. al-Arbi (27.08.1301/ 22.06.1884) B.H F.H.

(25) Confidential n°5375, p 28, British and Foreign Anti-Slavery society, April 2, 188; Affairs of North Africa.

(26) Confidential n°5375, p40, sir J.D.Hay, 13, 1886, Affairs of North Africa, and confidential n°5459, p249, correspondence relating to the slave trade, and L.A.E Brook, A Memoir of Sir John Drummond Hay. London, 1896, p357-358.

Les successeurs de J.D.Hay ou l'absence de conviction.

En 1887, son successeur Kirby Green (1886-1891) se dit, après avoir été reçu en audience par Moulay El Hassan, convaincu qu'il est vain de soulever la question de l'esclavage au Maroc²⁷. En 1888, l'A.S.S suggère de soumettre la question à la seconde conférence de Madrid, dont la préparation était en cours. Mais il lui fut répondu qu'elle ne pouvait pas figurer à l'ordre du jour²⁸. En mai 1891, un député M^r Smith attira l'attention de la Chambre des Communes sur la déclaration présentée par le secrétaire général de l'A.S.S, selon laquelle une caravane de deux mille esclaves avait été vendue publiquement à Tindouf²⁹. C'était une preuve que le commerce se poursuivait sans problèmes. Le baron de Worms confirmait pour sa part, que malgré les promesses du Makhzen à J.D. Hay en 1884, la vente aux enchères avait toujours cours au Maroc, mais qu'il ne fallait pas pour autant baisser les bras. On chargea alors le nouveau ministre britannique à Tanger C.E. Smith (1891-1893) d'établir un rapport sur la situation de l'esclavage au Maroc et sur les actions à entreprendre en vue de l'améliorer³⁰.

L'orientation que propose Smith dans son rapport à l'intervention anglaise auprès du Sultan est clairement délimitée. Malgré la volonté très marquée d'une bonne partie des Britanniques d'abolir l'esclavage partout dans le monde, il est totalement convaincu en ce qui concerne le Maroc que toute pression déplacée ou toute action précipitée sur une question étroitement liée à la vie quotidienne et aux croyances religieuses, est condamnée à l'échec. Il fixe quelques aspects qui peuvent faire l'objet de négociations. D'abord inciter le Makhzen à interdire les ventes aux enchères publiques dans les villes voisines des côtes, que les autorités consulaires peuvent contrôler avec efficacité. Ensuite, et compte tenu des conditions pénibles de préparation des castrats, lui demander de ne plus importer ces créatures par les ports.

S'il est effectivement d'un certain intérêt pour la Grande-Bretagne d'obtenir la fermeture des marchés d'esclaves sur tout le territoire de l'Empire, Smith conseille de ne rien entreprendre qui touche de près ou de loin à

(27) Confidential n°5616, to Sir W.K. Green, n°2, Africa, January 15, 1887, to Sir W.K. Green, n°5, Africa, June 24, 1887, correspondence relating to the slave trade: «Sir K. Green added that from the few words which passed between himself and the Sultan on the subject, he saw that no advantage was to be derived by a discussion of the general question of slavery».

(28) Confidential n°5869, p 603, Anti-Slavery Society to W.K. Green to A.S.S, March 29, 1888.

(29) Confidential n° 6896, Memorandum by M^r Streatfield on the letter from British and Foreign Anti-Slavery Society, dated March 9, 1896.

(30) Confidential n°5272, pp 51-54, Correspondence respecting Morocco.

l'esclavage domestique ou à ses fondements légaux qui ont pour base le Coran. Il rappelle enfin, et le propos est d'importance, que sa visite au Sultan a pour objectif premier de convaincre ce dernier de conclure un nouveau traité de commerce, en vue de mesurer ses dispositions envers la Grande-Bretagne³¹. Malgré cette formulation très timide, la démarche de Smith fut sans résultats tangibles. Outre d'autres correspondances se rapportant à des aspects particuliers de l'esclavage au Maroc, une lettre adressée au Foreign Office en juillet 1892 fait le point de ses pourparlers avec le Sultan. C'est au cours de la deuxième audience qui lui fut accordée qu'il l'entretient en termes très amicaux et très conciliateurs de l'attachement du gouvernement britannique à des concessions à l'opinion publique européenne concernant l'esclavage, notamment par l'interdiction de la vente aux enchères publiques dans les villes côtières du Royaume. Smith attira l'attention du Sultan sur le congrès de Bruxelles qui condamna l'esclavage³², sur les critiques véhémentes de la presse européenne qui s'en prenait au Maroc comme étant le seul pays au monde où la vente des esclaves a lieu en public avec l'appui du Makhzen. Le Sultan opposa un refus à toute concession, mais consentit par la suite, au terme de la troisième audience, à la demande formulée concernant les ports. Dans la pratique cependant, le projet de dahir qui fut élaboré à cette fin et montré à M^r Smith par le représentant du Sultan à Tanger, reprenait les lettres qui avaient été adressées aux gouverneurs des villes en 1884 et se contentait, non pas d'interdire, mais d'assurer plus de discrétion au commerce, en lui fixant des locaux précis. Le projet fut désapprouvé par le consul général britannique qui notait que le commerce public des esclaves dans les ports était toujours en cours, notamment à Safi et El Jadida³³.

L'échec de la mission de C.E Smith auprès de Moulay El Hassan fut total³⁴. Un différent profond empêcha les deux parties de signer le nouveau traité de commerce en négociation depuis les années Quatre-vingts. Cet échec réduisait toutes les chances d'une abolition du commerce des esclaves. Face à cet état de choses, C.E. Smith fut rappelé à Londres. La reine Victoria décida de dépêcher au Maroc un des membres les plus proches de son Council, Sir W. Ridgeway pour relancer les relations ancestrales entre les deux pays et dresser un rapport général sur la situation économique, politique militaire et sociale du pays. La mission de Ridgeway fut de courte durée et déboucha sur l'élaboration

(31) Confidential n°5272, n°29, Sir Charles Euan Smith, confidential, February 13, 1892. and Stephen Bonsal, Morocco as it is, London, 1894, pp 73-110.

(32) Actes de la conférence de Bruxelles, 1889-1890, t II, p 21, cité in Rita Aouad, Aspects de l'esclavage Marocain (1880-1922), v. 1.pp.126-127.

(33) Confidential n°6290 pp31,32, n°2 Africa, March 10, n°4, Africa, July 19, n°5, Africa, November 7, 1892.

(34) Bonsal, op.cit, pp 122-123.

d'un rapport de plusieurs pages, dont une partie est consacrée à l'esclavage sur laquelle nous reviendrons³⁵.

Les derniers sursauts diplomatiques.

Encouragé par le retour des relations entre les deux pays à leur niveau habituel après la mission Ridgeway, l'A.S.S revenait à la charge en 1896, appelant le Foreign Office à demander la signature d'un traité sur l'abolition de l'esclavage avec le Maroc:

«The attention of this society has been directed by private letters from Morocco, and by notices in organs of the press of that country, to the fact that a considerable activity in the slave trade has of a late been developed, more particularly in respect to the public sale of slaves in the sea-port towns of Morocco, a scandal to which a stop had been put by the late sir John Hay some years ago.

The committee would therefore urge upon your lordship the desirability of immediate steps being taken to prevent the disgraceful public sale of human beings in the streets of the towns, and also for obtaining from the Sultan a treaty for abolishing the slave trade throughout his dominions»³⁶.

Le nouveau représentant de la Grande-Bretagne à Tanger, Sir Arthur Nicolson (1895-1905) savait d'avance que les chances de réussite d'une telle action étaient réduites sinon nulles. En mars 1896, l'A.S.S adressait un mémorandum à Lord Salisbury sur l'état du commerce des esclaves dans les ports, qui ne faisait qu'empirer, et demandait qu'Arthur Nicolson, lors de sa visite à Marrakech, incitât le Sultan à fermer les marchés sur l'ensemble du territoire³⁷. La question revint aussi à la Chambre des Communes, lorsque M^r Joseph A. Pease député, interrogea le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères sur l'action du gouvernement britannique à ce sujet; il lui fut répondu que Nicolson avait reçu des instructions pour agir auprès des autorités marocaines³⁸.

(35) Sir W. Ridgeway, n°4, Africa, June 16, 1893 and confidential n° 6448, pp 26, 28, correspondance respecting Morocco.

(36) Confidential n° 6896, Marquess of Salisbury to Sir A. Nicolson, Foreign Office, March 17, 1896. British and Foreign Anti-slavery Society to the Marquess of Salisbury, London. November 3, 1896.

(37) Confidential n° 6900, M^r Gurney to Foreign Office, October 22, 1896.

(38) Confidential 6900, Question asked in the House of Commons, August 6, 1896.

L'action britannique se poursuivait donc au Maroc, épisodique, relancée de temps à autre sous la pression de l'A.S.S, mais presque sans conviction. Après la disparition de Ba'Ahmad en 1900, les Britanniques réussirent à convaincre Moulay Abdelaziz de s'engager sur la voie des réformes. A l'annonce d'une rencontre entre Nicolson et le Sultan à Rabat, le secrétaire de l'A.S.S, M^r Travers Buxton appela à saisir l'opportunité en profitant des bonnes dispositions du jeune Sultan envers les Européens, pour l'inciter à des réformes touchant l'esclavage³⁹. Nicolson répondit par des promesses incertaines, mais confirma par contre, que les marchands d'esclaves du Tafilalet revenant du Touat, étaient rentrés chez eux sans marchandises en raison de l'occupation de cette province marocaine par les Français⁴⁰. Dans une lettre au Marquess of Lansdowne, en date du 24 décembre 1901, Nicolson souligne l'impossibilité de parvenir à une abolition de l'esclavage au Maroc pour des raisons sociales et religieuses⁴¹.

Après cette date, les problèmes du Maroc allaient se compliquer jour après jour et l'esclavage devint une question très secondaire. On ne trouve plus de correspondance à ce sujet entre les membres de l'A.S.S et les représentants de la Grande-Bretagne. De l'avis des voyageurs ayant visité le Maroc au début du règne de Moulay Hafid, les marchés des esclaves étaient toujours actifs⁴². Ils ne furent fermés qu'avec l'occupation française.

En l'absence donc d'une action vigoureuse et concertée des Grandes Puissances, l'action diplomatique relativement isolée de la Grande-Bretagne, est restée sans résultat⁴³. Mais à côté des intérêts stratégiques de la Grande-Bretagne qui dissuadèrent le Foreign Office de toute pression sur les autorités marocaines, la vision même de l'esclavage que défendaient les représentants consulaires a fini progressivement par calmer les ardeurs abolitionnistes.

(39) Confidential n° 7926, inclosure 1 in 339, British and Foreign Anti-Slavery Society to Sir A. Nicolson, London. December 17, 1901.

(40) Confidential n°7926, inclosure 2 in 339, Nicolson to Travers Buxton, Tangier, December 24, 1901.

(41) Confidential n° 7926, n°339, Nicolson to the Marquess of Lansdowne, Tangier December 24, 1901: "It would be a very serious undertaking to endeavour to abolish domestic slavery, a custom which is so firmly established by the traditions and habits of the people, and which is, moreover, sanctioned by their religious laws.

(42) Harris, Lawrence: With Mulai Hafid at Fez. London, 1919, pp. 182-186.

(43) Confidential n°6900, Nicolson to the Marquess of Salisbury, Tangier, November 12, 1896.

La vision anglaise de l'esclavage au Maroc.

Au moment même où on adressait des protestations au Makhzen, la plupart des agents consulaires étaient unanimes quant à la douceur du traitement réservé aux esclaves au Maroc. En 1883, le vice-consul Ford à Larache, affirme qu'à sa connaissance, il n'y a pas un autre lieu au monde où les esclaves bénéficient d'un meilleur traitement. Les femmes esclaves qui sont enceintes des oeuvres de leur maître et qui mettent au monde des enfants, ne peuvent plus être mises en vente et accèdent, elles et leurs enfants, à la liberté au décès du père. Dans le cas où le propriétaire se marie selon la procédure légale avec l'une de ses esclaves, celle-ci devient immédiatement libre. Il dit en plus, connaître plusieurs cas où les esclaves gèrent les fermes du maître contre une part de la récolte. Certes ajoute-t-il, de très rares cas de mauvais traitements sont signalés mais cela n'a lieu en général que si l'esclave commet une faute⁴⁴. La même année Frost à Rabat, témoigne que durant les vingt trois ans de son séjour au Maroc, il a été convaincu du traitement très doux accordé aux esclaves⁴⁵. De Casablanca, Lapeen informe J.D.Hay, qu'il n'a pas connaissance de brutalités envers les esclaves⁴⁶. Le rapport de Payton à Mogador et de Nahon à Tétouan vont dans le même sens⁴⁷. Dans ce concert de louanges, seuls les vice-consuls d'El Jadida et de Safi apportent une note contraire, encore que dans le premier cas l'auteur souligne que ne sont soumis à la flagellation que les esclaves qui ont fait preuve de mauvaise conduite⁴⁸.

Le rapport de Ridgeway plus tardif que les précédents témoignages, conforte l'idée que l'esclavage domestique au Maroc est aux antipodes de l'esclavage des plantations dominant aux Amériques. L'auteur estime la

(44) Confidential n°3700, Reports on the state of the Slave Trade and Slavery in Morocco, Inclosure in n°3, Acting Vice-Consul Forde to Sir J. Drummond Hay, Larache, May 143, 1883.

(45) Confidential n°3700; Inclosure 4 in n°5; Vice-Consul Frost to Sir J.D. Hay, Rabat, May 31, 1883.

(46) Confidential n°3700, Inclosure 2 in n°5, Vice-Consul Lapeen to Sir J.D. Hay, Daralbaida, May 30, 1883.

(47) Confidential n° 3700, Inclosure 3 in n°5, report by consul Payton on the Trade in slaves in the Town of Mogador. Inclosure 6 in n°5, Nahon to sir J.D.Hay, Tetuan, June 8, 1883: "Slaves of either sex are generally well treated and well clothed and sometimes are put to school and instructed in some industry by their owners".

(48) Confidential n° 3700, Inclosure 5 in n°5, Report by vice-consul Hunot on the Slave trade and Slavery in the Consul District of Saffee. May, 1883.

population noire du pays, esclave ou affranchie à quelques 300 000 personnes⁴⁹. Le Sultan est le plus grand propriétaire d'esclaves. Ces derniers sont installés où ils se reproduisent. Le surplus, dont le besoin ne se fait pas sentir, est vendu. A l'exemple du Sultan, les riches ont aussi un certain nombre d'esclaves. On vend les esclaves en famille ou séparément selon le bénéfice que l'on peut en tirer.

En général ils sont bien traités, à l'exception des esclaves du Sultan. Ils ne se plaignent pas de leur sort, et dans le cas contraire, la loi leur offre la possibilité de se séparer de leur maître qui doit, à leur demande, les mettre en vente. Ils ne travaillent pas par équipes dans les plantations, comme c'est le cas en Amérique. Pour ce qui est des ventes, il y a des marchés publics dans toutes les villes et les régions, à l'exception des ports où les ventes sont secrètes. Chaque année un millier d'esclaves arrivent d'Afrique noire. On les achète à Tombouctou, contre les produits européens et marocains. Ils sont convoyés par caravanes en direction du Sous où la foire du Tazerwalt est considérée comme le principal entrepôt. A leur arrivée, ils sont pâles et affaiblis, à l'image de leurs convoyeurs du fait des conditions très dures de la traversée du désert. En cours de route, ils ne sont pas trop malmenés en raison de l'intérêt qu'ont leurs propriétaires à les garder en bonne santé.

A son arrivée, une jeune fille de sept ans est vendue à 50 dollars (riyal) et un jeune du même âge à 25; revendus à l'intérieur du pays, ils procurent un bénéfice de 30 %. Les jeunes filles pubères se vendent à un prix oscillant de 90 à 150 dollars. Habituellement, au moment de leur mariage, les hommes acquièrent une jeune esclave destinée à servir leur épouse, et qu'ils pourront revendre à sa maturité contre un prix substantiel.

L'auteur parle aussi des femmes libres enlevées de leurs villages à la suite de rapt ou d'accrochages inter-tribaux. Il estime qu'elles sont assez nombreuses et que certaines d'entre elles, fort belles, peuvent atteindre jusqu'à 1000 dollars. C'est le même ordre de prix qu'atteignent les concubines blanches introduites par les pèlerins à leur retour d'Orient. Concernant les castrats, leur nombre au Maroc ne doit pas dépasser 150 et tous sont la propriété du Sultan ou de sa parentèle; leur prix est très élevé et ils font l'objet de beaucoup de soins.

Le rapport de l'envoyé de la Reine ne condamne pas l'institution de l'esclavage au Maroc. Hormis le commerce de marchandise humaine jugé dégradant, les esclaves, aux dires de l'émissaire, ne sont pas somme toute, trop à

(49) Nous disposons d'autres estimations, Graberg de Hemsö avance le chiffre de 12 000, Godard donne 500 000, Godard, Léon: Description et histoire du Maroc, Paris, 1860, t.1, p.9. L'A.S.S donne 50 000 en 1885.

plaindre. Il avance même qu'en cas d'abolition 300 000 esclaves seraient sans abri et totalement démunis, ce qui les inciteraient plutôt à préférer le statut actuel, d'autant qu'ils ont, toujours selon l'auteur, les mêmes droits que les personnes libres⁵⁰.

Dans son allure générale et surtout dans sa conclusion concernant le véritable contenu de l'esclavage au Maroc, le rapport de Ridgeway rejoint, pour l'essentiel, l'argumentation défendue par le Makhzen. Il apporte ainsi un démenti aux récits et rumeurs parfois empreints d'exagération, dont la presse se faisait de temps à autre l'écho, et explique peut-être, le peu d'entrain dont la diplomatie britannique faisait preuve auprès du Maroc sur ce sujet.

Nous n'insisterons pas ici sur la réalité des faits rapportés. Disons simplement que ces considérations sont trop générales pour prétendre à l'exactitude. En fait, les situations sont très variées, selon les régions, selon les maîtres, selon la fonction même qu'occupe l'esclave. Les esclaves du Sultan dont parle Ridgeway, ne peuvent être présentés en bloc de la manière dont il les présente. On peut, dans une première approche, les diviser au moins en deux groupes, d'une part les esclaves du Makhzen affectés à l'armée ou à d'autres tâches plus ponctuelles, d'autre part les esclaves propres du Sultan, et parmi ces derniers, les esclaves des champs ou travailleurs agricoles sont les plus mal lotis quant au traitement, alors que la domesticité est moins éprouvée par le quotidien. Concernant les esclaves du privé, le vécu de l'esclave n'est pas le même en ville que dans la campagne. Il y a des esclaves, certes en nombre réduit, qui mènent un train de vie que des ingénus ne manquent pas de leur envier. Mais il y en a d'autres, beaucoup plus nombreux, dont le quotidien est ponctué de privations et qui font l'objet de brutalités parfois atroces⁵¹. C'est ce qui explique que la fuite ait été très fréquente parmi les esclaves. Pour échapper aux sévices qui leur étaient infligés par les maîtres, ces derniers se réfugiaient dans les zaouias, auprès du Makhzen, et, pour certains d'entre eux, auprès des autorités consulaires européennes⁵².

(50) Confidential n°6448, pp 26, 27, inclosure 1 in n°15; Sir West Ridgeway to the Earl of Rosebery. Report on general questions connected with Morocco. Tangier, July 10, 1893.

(51) Ennaji Mohamed, *L'esclavage au Maroc au XIXe siècle*, (à paraître).

(52) F.O. 413/18, Inclosure 1 in n°85, Vice-Consul to Sir C.E. Smith, Saffi, May 19, 1892. le cas d'une esclave qui s'est réfugiée au consulat britannique de Safi, fuyant son maître Mohamed Al Atar Waoladz (sic).

Les protégés britanniques et l'esclavage

Si les Britanniques n'ont pas réussi dans leurs tentatives auprès du Makhzen, concernant l'abolition, ils ont par contre interdit, dans leur propre aire de juridiction, aux sujets marocains qui bénéficiaient du statut de protégés de la Reine de Grande-Bretagne, de posséder des esclaves. Cette interdiction formulée par J.D.Hay en 1884 aux vice-consuls des ports, consistait à obliger tous les protégés à émanciper les esclaves en leur possession⁵³. En fait l'information avait circulé auparavant qu'en plus des protégés musulmans, des Juifs et des Chrétiens achetaient des esclaves par des moyens détournés⁵⁴. Par la suite, la décision du Consul général ne semble pas avoir eu l'effet escompté, puisque de nombreux cas d'infraction ont été signalés⁵⁵. La meilleure preuve en est la réaffirmation par Nicolson en 1897, par lettre circulaire aux vice-consuls de l'interdiction proclamée par Hay⁵⁶. Pour sa part, le Makhzen ne manquait pas de poser le problème, la législation musulmane prohibant la vente d'esclaves musulmans aux Chrétiens⁵⁷. En 1892, le gouverneur d'El Jadida proteste du fait que les Chrétiens acquerraient des esclaves en sous-main par l'entremise de leurs protégés⁵⁸. En 1895, le Sultan destitue le caïd de garnison à Essaouira, chargé en même temps du courtage, pour vente d'esclaves aux Chrétiens, pratique par ailleurs à laquelle il n'était pas seul à s'adonner⁵⁹. Des cas très rares d'embarquement d'esclaves en direction de l'Europe ont été dénoncés par les autorités marocaines, notamment celui opéré par deux marchands, un Espagnol et un Italien, qui semblent avoir bénéficié de la complicité du vice-consul

(53) F.O.413/27, Sir A. Nicolson to the Marquess of Salisbury Tangier, May 3, 1897.

(54) Confidential n°3700, Report by consul Payton...1883 déjà cité: "Although the holding of slaves is supposed to be a privilege of "true believers" only, and denied to Christians or Jews, yet I am informed that the Moors are not great sticklers now -a- days for their exclusive right to the "institution", for slaves are often virtually held by Christians and Jews, who though they cannot purchase them in their own names, get possession of them through some friendly Mohammedan, who figures in the notarial deed of purchase as the owner; but hands over the chattel to the Jew or Christian. The latter also frequently gets hold of slaves as mortgages from Moors to whom they have lent money".

(55) Confidential n° 7016 Nicolson to Salisbury, Tangier, October 8, 1897.

(56) Confidential n°6956, Nicolson to Salisbury, Tangier, May 3, 1897.

(57) At-Tsuli; Ajwiba^can Shaykh. ^cAbdalqâder muhyi-ad-dine. Litho, qui cite une fatwa de Mohamed b. Suda.

(58) Al Jirari/ Moulay El Hassan (21.09.1309/ 19.04.1892) B.H [K.193].

(59) Agents du Makhzen à Essaouira/ Moulay Abdelaziz (08.02.1313/ 31.07.1895) B.H (C.402-8) F.A.

espagnol à El Jadida⁶⁰. On signale aussi le cas de ressortissants britanniques dont l'un se fit accompagné par une esclave noire à Marseille et ailleurs en Europe⁶¹. Mais le cas qui souleva le plus de discussions fut sans conteste celui d'un protégé Boubker Ghanjaoui notable influent, informateur et représentant officieux de la légation britannique à Marrakech. A première vue, il semble avoir répondu favorablement à l'appel de D. Hay de 1884, en libérant quarante esclaves femmes et trois hommes qui vivaient chez lui et qu'il avait acquis auparavant au prix de 5000 dollars⁶². Après le départ de D. Hay, la rumeur se fit insistante que Ghanjaoui continuait à pratiquer le commerce des esclaves. Budgett Meakin, le rédacteur du journal tangérois "Times of Morocco", publia en 1889 une série d'articles l'accusant d'être "a notorious slave-dealer in Morocco"⁶³. Ces nouvelles dont on ne sait pas le bien-fondé, Meakin va les communiquer à Londres à un député Artherley Jones qui posa une question à ce sujet à la Chambre des Communes. La question resta cependant sans réponse⁶⁴. L'affaire s'envenima entre Ghanjaoui et Meakin les années suivantes. Le protégé britannique envisagea un moment de porter l'affaire devant le tribunal de Gibraltar⁶⁵. En 1893, le Parlement britannique s'intéressa de plus près à l'affaire et décida d'ouvrir une enquête qui se termina en faveur de Ghanjaoui⁶⁶.

(60) Vice-consulado de España en Mazagan/ Ahmed al-Jirari (21.07.1296/ 11.07.1879) D.A.R, avec lettres d'accompagnement au verso. Et Moulay El Hassan / Mhamad Bargash (07.09.1296/ 25.08.1879) Wathaïq v.4 D.A.R.

(61) Mohamed Torrès/ Mhamad Bargash (25.10.1879) Wathaïq v.4 p.613. D.A.R.

(62) Confidential n°5958, further correspondence respecting Morocco, annex to letter n°56, extract of a letter from cid Boubekir to Sir J.D Hay, April, 1886.

(63) Confidential n° 5958, inclosure 1 et 2 in n°56, extract from "Times of Morocco" of August 17 and 24, 1889.

(64) Confidential n°5958, sir W.K.Green to the Marquess of Salisbury, Tangier, August 27, 1889: «with regard to the allegations as to cid boo-bekir el khanjawy being a notorious slave-dealer and the proprietor of house of illfame; I can only infer that M^r Artherly Jone's information is gathered either from articles of a most inflamously liblous nature which constantly appear in the Tangier news papers «Times of Morocco» or direct from it well-know unscrupulous editor M^r Meakin, who is at present in England»

(65) F.O. 413/ 17. Sir C.E Smith to the Marquess of Salisbury confidential, Tangier, December 28, 1891.

(66) F.O. 174/ 294/3, 16 October 1893, 15 rabi II 1311, letter of M^r de Vismes to Ghanjaoui.

«أما بعد فقد أمرنا منسطر دولة اكرت ابريطن بأن نخاطبك بأنه وقع الاستفهام في شأنك عن دولة اكرت ابريطن من إحداها مجلس البرلنتوا. وأعلم الوزير في الأمور البرانية أن لك البيع والشراء في العبيد. [. . .] وقد أصدر الأمر للباشدور بجعل البحث التام الفاض ليتحقق صحة الواقع وتنحسم مادة ما ذكر بوجه قطع [. . .]»

Ainsi dans sa propre aire de juridiction et notamment parmi ses protégés, la légation britannique avait des difficultés à mettre un terme à la possession d'esclaves dans un environnement social où cette pratique était loin d'être remise en cause. Il convient maintenant d'examiner à titre de conclusion l'impact réel de la campagne abolitionniste sur le commerce des esclaves.

Un commerce insensible aux gesticulations de la diplomatie.

Si dès le milieu du XIXe, le trafic des esclaves est sérieusement entravé en Méditerranée avec le contrôle établi par les Anglais à l'escale maltaise⁶⁷, le commerce transsaharien, quant à lui, ne semble pas se soucier des gesticulations diplomatiques. Si au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, les voies Est qui débouchent sur le Touat et le Tafilalet, s'affaiblissent en raison de la présence militaire française en Algérie⁶⁸, les itinéraires côtiers gagnent en importance. De 1840 à 1870, d'après J.L Miège, jusqu'à 4000 esclaves sont convoyés vers le Maroc⁶⁹, le commerce semble fléchir par la suite, d'après les sources européennes qui en font état, mais ces témoignages sont ponctuels, trop espacés dans le temps et donc peu sûrs⁷⁰.

Nous sommes presque certains, pour notre part, que le trafic reste important dans son volume jusqu'à l'extrême fin du siècle. Dans le nord du pays, il faiblit indubitablement; les documents officiels marocains en apportent la preuve. L'examen des taxes prélevées sur les marchés urbains, montre à l'évidence ce tassement dans les villes septentrionales, même à Fès où le tassement du rythme des transactions est net. Aux alentours des années Quatre-vingts, les esclaves vendus à Fès, Meknès, Rabat, Salé, ne sont pas légion, quelques centaines par an dans le meilleur des cas. Sur la côte, à El Jadida comme à Casablanca, la tendance est davantage marquée ainsi que le confirment les sources anglaises pour la plupart des ports⁷¹. A Oujda, dans l'oriental, il

(67) Dans une lettre à Bousalham b. ^cAli, datée du 30.09.1844, le Sultan Moulay Abderrahman écrivait à ce sujet: «Tu n'ignores pas les agissements des Maltais, que Dieu les maudisse, envers les tujjar et les pèlerins. Ils incitent au mal les esclaves qu'ils amènent en leur compagnie et leur en interdisent un grand nombre. Ils sont sous l'autorité des Anglais, et rien dans les accords conclus entre nous et eux ne stipule cela».

(68) Pascon, Paul; Le commerce de la maison d'Illigh. A.E.S.C n° 3-4. 1980. pp 713-714.

(69) Miège, J-L, Le Maroc et l'Europe, t III p.92.

(70) Miège, J.L, Le commerce transsaharien au XIXe siècle, essai de quantification. R.O.M.M, n° 32, 1981. p.99.

(71) EN 1883, à Tanger, les ventes annuelles selon ces sources ne dépassent pas 30 à 40 esclaves. J.D. Hay to Granville, May 1, 1883. 10 à 12 esclaves pour Larache, mais 100 à EL Ksar.

advient rarement que la vente d'une esclave soit mentionnée par les agents du fisc⁷².

Mais à l'échelle de l'ensemble du pays, ce fléchissement n'est ni général, ni continu. Dans le sud, le trafic est apparemment bien portant. Le marché de Marrakech reste très actif. Des effectifs considérables y sont, certaines années, vendus. L'importance de ce marché est instructive quant à l'anémie du trafic ailleurs, nombre d'acquéreurs du nord, auxquels les moyens ne font pas défaut, s'y pourvoient directement, sinon plus au sud aux franges du Sahara. Le tracé de l'évolution des taxes sur plusieurs années, confirme cette fonction redistributive de Marrakech; c'est là que les marchands des autres cités viennent s'approvisionner. Concernant le volume, au cours des années 1876-80, en période de dépression, 2000 esclaves, selon nos estimations, sont vendus annuellement sur le marché de la ville. Avec les années Quatre-vingts, on assiste à une reprise progressive qui plafonne en 1889-90, se stabilise par la suite pour amorcer timidement une baisse à la fin du règne de Moulay El Hassan. Ainsi, on peut estimer le chiffre annuel des ventes de 1890 à 1894 à quelque 7000 à 8000 esclaves⁷³.

Jusqu'à la fin du siècle, du moins jusqu'à la prise de Tombouctou par les Français, le commerce des esclaves au Maroc s'est poursuivi, indifférent aux appels réitérés de l'A.S.S. La campagne diplomatique anglaise qui n'a jamais été vigoureuse, n'a pas eu de conséquences appréciables à ce niveau.

Mohammed ENNAJI
Faculté de Droit, Rabat

&

Khalid BEN SRHIR
Ecole Normale Supérieure, Rabat

Acting vice-consul Forde to Sir J.D. Hay, Larache, May 13, 1883. A Mogador 40 à 60, Report by consul Payton. A Rabat par contre, on avance le chiffre de 600, dont 500 femmes. Vice-consul Frost to J.D. Hay, May 31, 1883. 200 à 300 pour Safi. Report by viceconsul Hunot on the state of slave trade and slavery in the town and consular district of Saffee, May 30, 1883; in confidential n°3700.

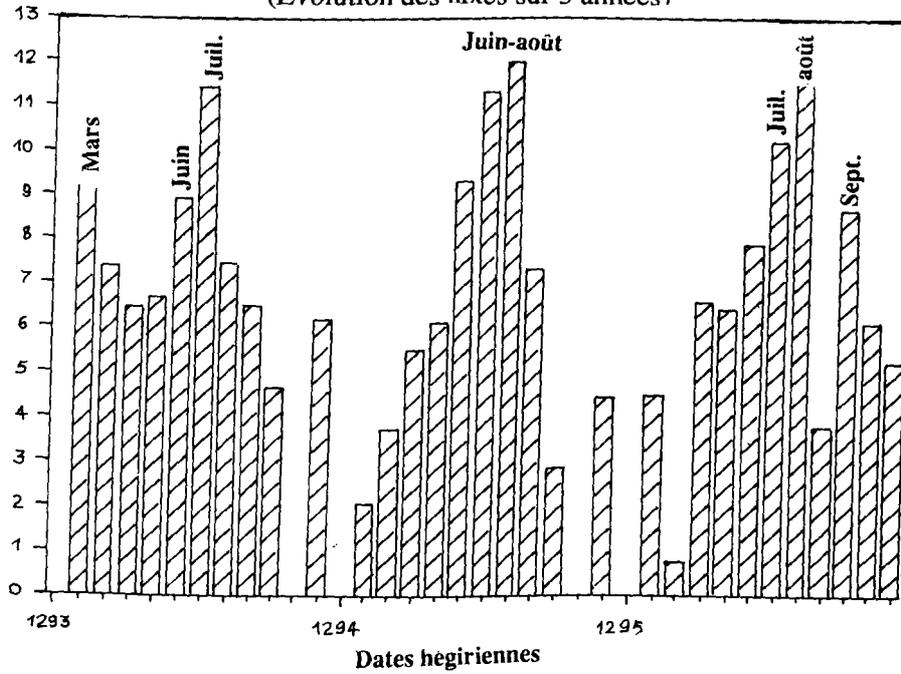
(72) (K.382) B.H.

(73) Voir Graphique 1 et 2. Ces estimations sont basées sur les montants des recettes fiscales et sur les statistiques d'origine européenne. D'après le "Gaulois" (17.12.1889), 500 esclaves auraient été vendus à Marrakech en Décembre 1889. Partant de ce chiffre et des taxes perçues en 1889, on peut évaluer les ventes pour l'année en question à 4300 esclaves. Un problème se pose, celui du pourcentage prélevé sur le montant des ventes. Si nos estimations ont quelque valeur, le montant moyen perçu par tête serait de 3 mitqals, donc largement inférieur à 5 % du prix de vente (Miège; le Maroc et l'Europe, t III p.364-65 note 2 et confidentiel n°6900, Nicolson to Salisbury, Tangier, Décembre 14, 1896 qui donne aussi 5 %, 2,5 par le vendeur et 2,5 par l'acheteur). Cela se confirme aussi si on prend les effectifs avancés pour Rabat en 1883, la taxe ne dépasserait pas 3 mitqals. Le marché de Oujda confirme ce chiffre, pour un esclave 3 mitqals et pour une esclave 5 à 6 [K.382] On ne peut pas faire d'estimation sur la base des prix qui sont très contrastés.

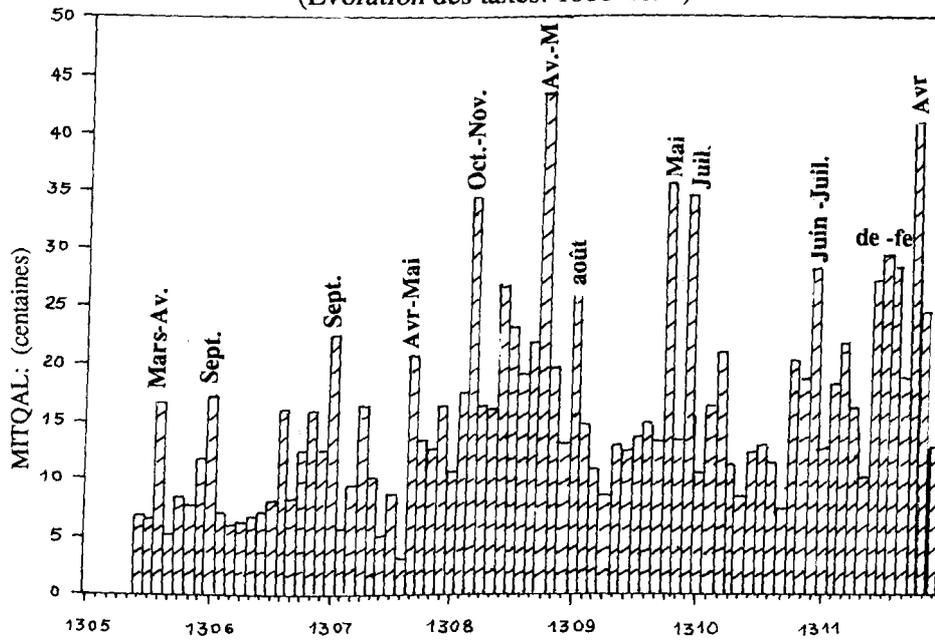
ملخص

اعتمادا على الوثائق المغربية والبريطانية تناول الباحثان بالتتبع والعرض والتحليل جل المحاولات التي قامت بها بريطانيا، منذ الأربعينيات من القرن التاسع عشر إلى حدود مطلع القرن العشرين، لإقناع المخزن بضرورة وضع حد لظاهرة الاسترقاق بوجه عام، والحيلولة دون استمرار تجارة الرقيق سواء بالمراسي أو بأسواق المدن الداخلية كفاس ومكناس ومراكش. وتم التركيز بوجه خاص على مرحلة الثمانينيات وما بعدها التي شهدت خلالها الحملة المناوئة للاسترقاق أوجهها. ورغم تعدد المحاولات على المستوى الدبلوماسي من طرف بريطانيا، فقد رفض المخزن عن طريق التسوية والمحاولة الاستجابة الصريحة لأمانيتها، وكانت حجج المخزن تنص على أن إلغاء الاسترقاق بالمغرب أمر يتنافى مع مقتضيات الشريعة الإسلامية، وأن تحقيق ذلك لا يمكن أن يلقى الترحيب لا من طرف عامة الناس ولا من لدن المعنيين بالأمر أنفسهم، أي الرقيق الذين يفضلون البقاء في تلك الوضعية التي تؤمن لهم العيش في أحسن الظروف. وبما أن التقارير التي أنجزت في عين المكان ومن طرف البريطانيين أنفسهم أقرت بحسن معاملة الرقيق فإن ذلك قد زاد من اقتناع الحكومة البريطانية بعدم اتخاذ إجراءات جادة للحسم نهائيا ووضع حد لمؤسسة الاسترقاق التي ظلت سارية المفعول إلى مطلع القرن العشرين، وإن كانت سلطات الحماية الفرنسية قد وضعت حدا لظاهرة بيع الرقيق في الأسواق التي كانت مخصصة لذلك الغرض.

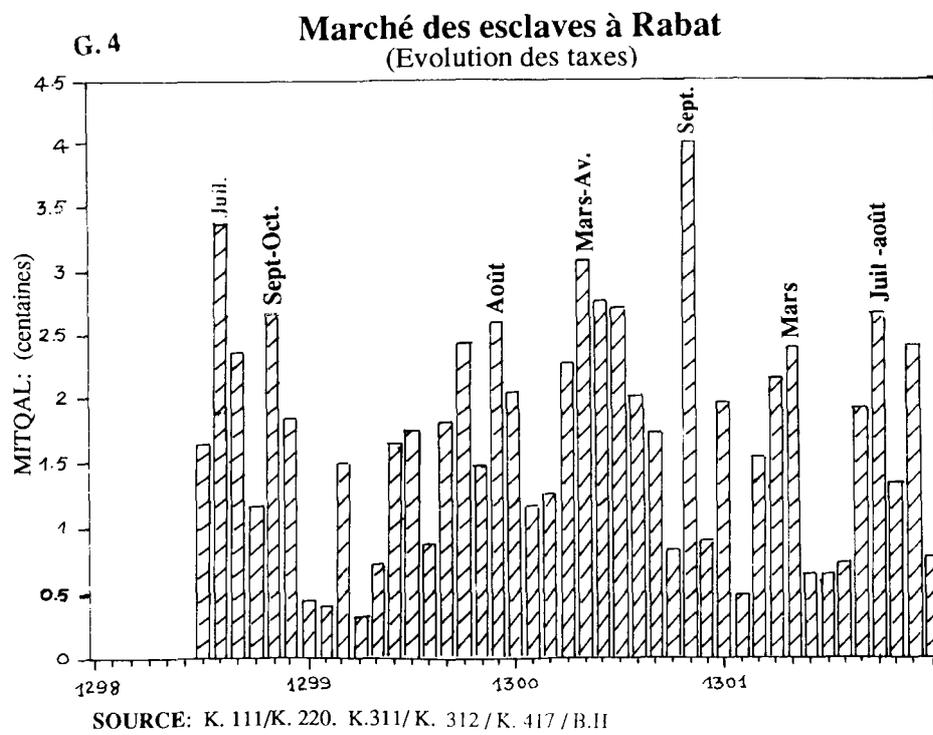
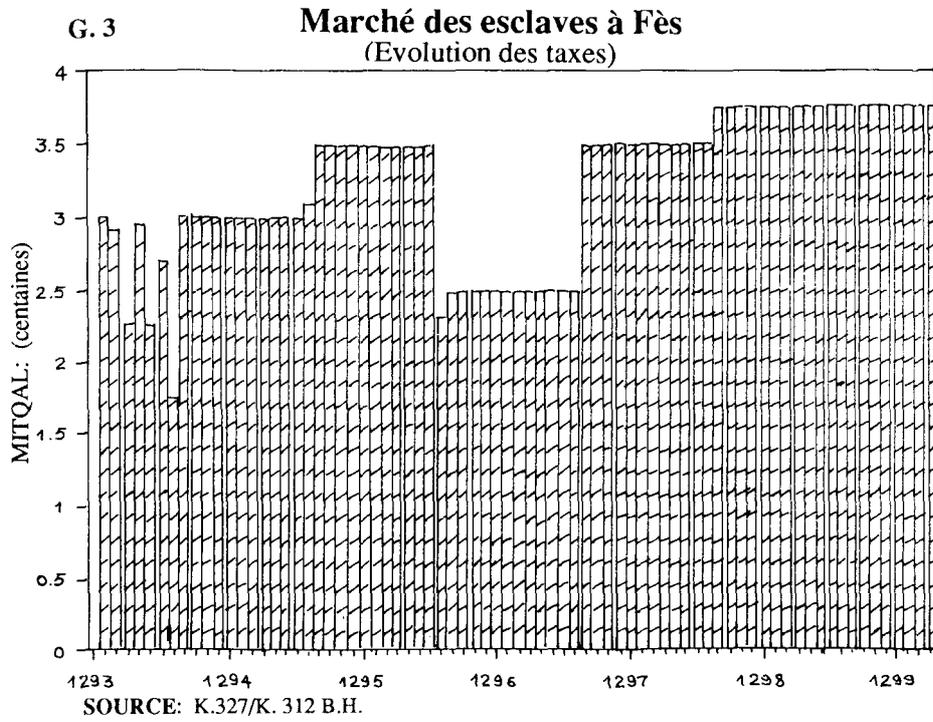
G. 1 **Marché des esclaves à Marrakech**
(Evolution des taxes sur 3 années)



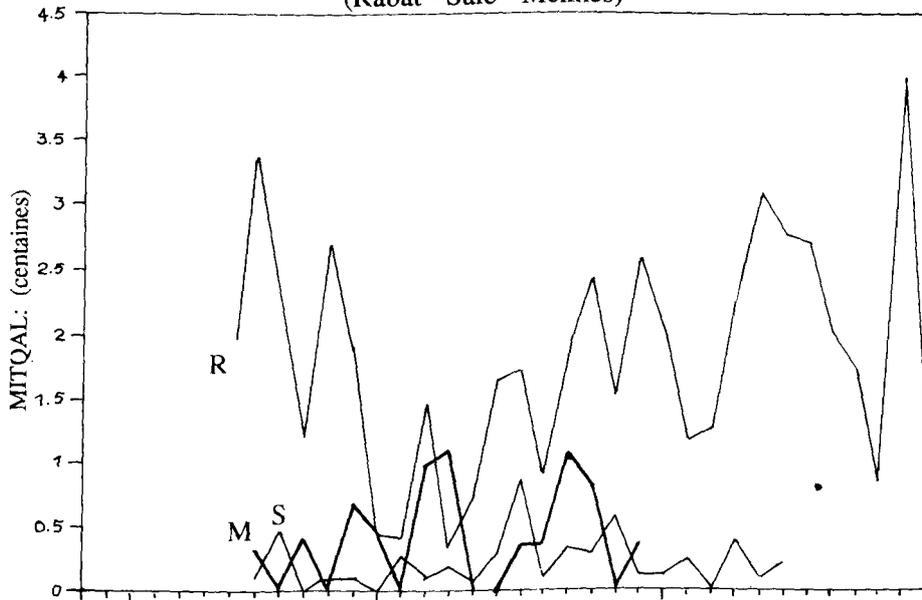
G. 2 **Marché des esclaves à Marrakech**
(Evolution des taxes: 1888-1894)



SOURCE: K. 85/K. 146 B.H.

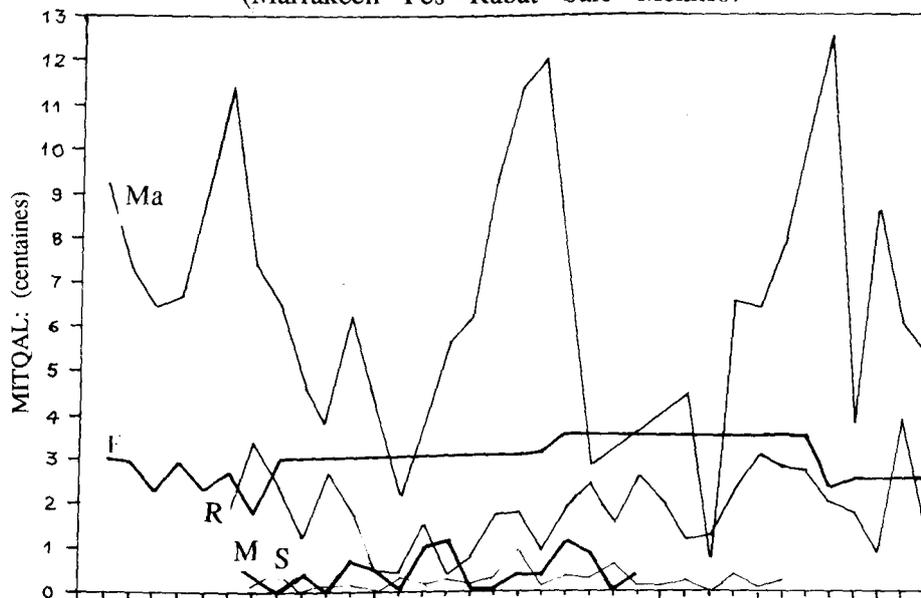


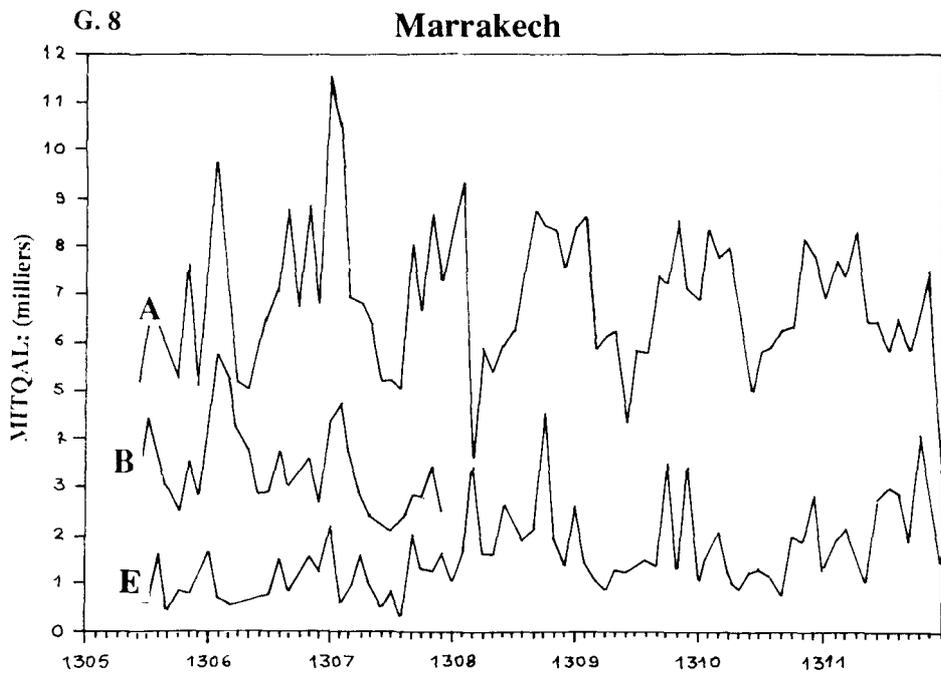
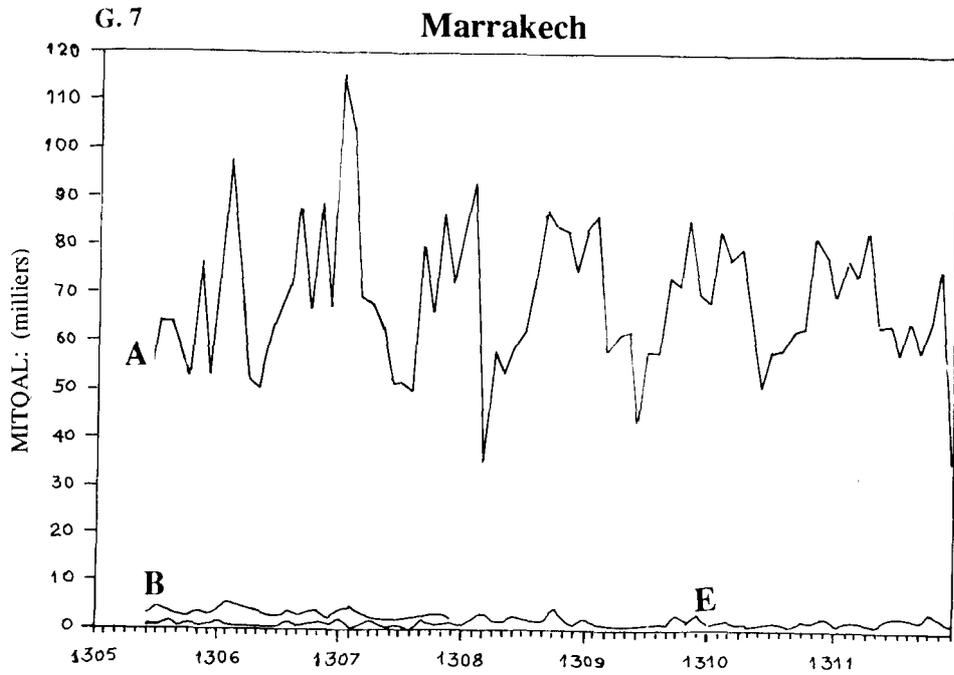
G. 5 Evolution comparée des taxes
(Rabat - Salé - Meknes)



SOURCE: Salé, K. 97 - 385 - 392 - 417 / B.II

G. 6 Evolution comparée des taxes
(Marrakech - Fès - Rabat - Salé - Meknes)





N.B: Nous ne disposons malheureusement pas de longues séries des taxes prélevées dans les marchés urbains. Celles-ci auraient, sans conteste, fourni un éclairage décisif sur l'évolution du commerce transsaharien des esclaves. Mais même courtes, les séries dont nous faisons usage, ouvrent de nouvelles perspectives et, en tout cas, opposent un démenti au déclin de ce commerce après 1870.

Les dates sont données dans le calendrier hégirien; le mitqal est monnaie de compte. A l'époque un riyal valait 12,5 mitqals.

- **Graphique 1 et 2:** 1293-1295/ 1876-1878; 1305-1311/ 1888-1894.

- **Graphique 3:** 1293-1299/ 1876-1881

Les chiffres pour Fès, trop uniformes, sont à prendre avec précaution.

- **Graphique 4:** 1298-1301/ 1881-Oct. 1984

- **Graphique 5 et 6:**

Ma: Marrakech	(1293-1295)
F: Fès	(1293-1295)
R: Rabat	(1298-1300)
M: Meknes	(1300-1301)
S: Salé	(1296-1298)

Les tracés ne représentent pas toujours les mêmes années, mais restent utiles pour une comparaison des effectifs des différents marchés.

-**Graphique 7:**

A: Total des taxes tous marchés confondus, pris comme indice de l'activité économique générale.

B: Taxes sur le bétail (ovins, bovins) pris comme indice de l'activité agricole.

E: Taxes sur le trafic des esclaves.

L'échelle est parfaitement respectée pour faire ressortir les différences réelles entre les commerces des différents produits.

-**Graphique 8:**

Le total des taxes est divisé par 10 pour mieux comparer les tracés.

Document annexe n° 1

الحمد لله وحده

المحب العاقل منسطر وايت نائب مسطر سلطنة اكرت ابرطن وأنبرس الهند
الفخيمة بإيالة مراکش بعد مزيد السؤال عنك وعن أحوالك ومحبة أن تكون بخير
دائما وبعد

فقد وصلنا كتابك في شأن الرقيق بأن دولتك المحبة أمرتك بأن تشير على وجه
المحبة والخير في أمره بما بينته وشرحته وإن كانت عالمة بحصول المشقة فيه من جهة
كونه أمرا مؤسسا هنا من قديم الزمان وأطلعنا بكتابك شريف علم مولانا وصار جميع
ماذكرته فيه بياله الشريف وأجاب نصره الله بأنه على يقين من أن دولتك الفخيمة
محبة فيه وفي أسلافه المقدسين وتحب الخير لدولته وتسعى فيه لرعيته وتدفع ضره عن
إيالته وتشير دائما بما فيه المصلحة وتصدق إشارتها به جزيت خيرا على ذلك وزيدت
فخامة وضخامة وبأن هذا الأمر ليس في تركه سوى ما علمته الدولة من المشقة التي
أشرت إليها بل فيه الخطر مع الرعية حيث هو راجع للأمور الدينية لا للأمور العادية
لكون هذه الإيالة ليست كغيرها من الايالات أهلها كلهم أهل حضارة وتمدن بل
أهلها جلهم أهل بدائة ووبر لا يستقر بهم قرار ولا يدومون على حال ويتقلبون مع
كل ربح ولا ينضب لهم أمر ويعسر أمر تركهم للأمور العادية فضلا عن الدينية
وحتى ما يومرون به لا يمثلونه إلا قولاً لا فعلاً وإذا أريد منهم تنفيذ فعلاً تنزل
عليهم الخيل أو المحلة حتى ينفذوه كرها ومهما نهضت عنهم عادوا لعاداتهم وهذا هو
حالهم من قديم وبأنه نصره الله على بال من هذا الأمر ومن أهم المهمات عنده
ويطلب الله تعالى أن يرشده لما فيه الخير ويعينه عليه وختم في 24 من شوال عام
1300 / [28 غشت 1883]

محمد بن العربي بن المختار

* Public Record Office, F.O. 174/107

* D.A.R; Dossier Exlavage

Document annexe n° 2

الحمد لله وحده

خدِيم السُلطان أيدِه اللهُ ووَزيْرُه على الأُمور البرانيّة محبنا الفقيه الأجل السيد محمد بركّاش وعليك السلام التام نَسْئَلُ عنكَ كَثيْرًا نَطْلُبُ اللهُ تَكُونُ بخير وعافية وبعْدَ فِقي شهر غشت الفارط مسطر ويط الذي كان مكلفا بالكسيون مدة غيبتنا كتب بإذن من دولتنا كما لم يخفك كتابا للوزير ليطالع به علم السلطان في شأن إِملاك العبيد مشيرا فيه بأن ذلك كان متروكا في جميع الايالة الحاضرة بجميع الآفاق من جملتهم دولة الترك ومصر ودولة اكرط ابرطن ترك ذلك في جميع دولته مدة من خمسين عاما وأدى عليها مائة مليونا ريالا لأرباب أملاك العبيد وكان أكد على السلطان أيدِه اللهُ ووَزيْرُوْهُ ليجعلوا جهدهم لِيُباثِلُوا غيرهم من السلاطين المحمدية ويكون من نفع الجانب الشريف ليفعل بهذا الرأي المشير عليه حيث دوام كسب العبيد في إيالة مثل مراکش الذي هي قريبة من بر الأجناس ورث من هذا الغيار الكثير ويظهر الكلام الكثير في جوازيط اكرط ابرطن وغيرها من الايالات الذي هو مخالف لنفع السلطان ولدوام الحفظ لهذه الايالة وكثير من الناس يؤكدون بأن واحدة من الدولة التي لم ترد بالها لما يذكرونه العامة ويدوم بموافقة في كسب العبيد على وجه الذي لم يكن غير صلاح لأهل الحاضرة كان ينبغي لم تبقى على حالها على الدوام فكلام العامة الذي يذكرونه في جوازيط الكبار في بر الأجناس كما هو لم خافي عنك ليتحصل ذلك في البال وليس هذا يكون للعامة خاصة بل حتى لجميع الدول وبعيد أو قريب الدول المذكورة يميزون لأنفسهم ملزوم الوفاء لمراد العامة بأمر مثل هذا فجواب السلطان بواسطة الوزير على هذه القضية طولعت به لدولة اكرط ابرطن التي تحققت من المشقة التي تصدر لترك هذا الكسب للعبيد في الحين ومن عقل السلطان السيد أمر للوزير يذكر بأن سيادته على بال منها وهو أمر النفع لسيادته وأمرتني الدولة نجدد الكلام في ذلك وعلى قدر معرفتنا لم يكن مخالف للشرع ترك كسب العبيد وبيع خلائق الله مع فوات الوقت يكثر الكره من العامة في بالهم على إيالة مراکش بسبب

ما ذكر إذا لم يترك كسب هذا العبيد يقول وصل الوقت ليترك دولة الذي يوافق دوام ما ذكر على كسب العبيد فهذا هو الخطر وحيث نحن محب صادق لخير هذه الايالة وحرمة السلطان لم نخفي عليكم ما نخاف من ذلك وملزوم عليها ننبه وكنا أشرنا به لك مرارا ما يتخيل من الاراذيل في بال رعية الأجناس المستقرين ومن الناس الأكابر الذين يقدمون لطنجة فحين ينظرون بيع العبيد في يدي الدلال بعد المرة يباع الأم لأحد من الناس وولدها للآخر الذي هي حاجة صعبة لبكاء ذلك الأم على فراق ولدها فقد كنا طلبنا منك بأن تترك هذا الوجه الرذيل في بيع الأدمي في الدلال مثل بيع البهائم فقد استغربنا كثيرا إنك لم رددت بألك لذلك بعدما عاهدتنا بجعله والآن فنجدد مطلوبنا بجعل ذلك لم يكن هذا بطنجة فقط بل يكون أيضا بجميع المراسي المستقرين بها جميع رعية الأجناس بأن هذا الوجه الرذيل لم يبقى على عين الخصاص والعام فقد ذكر في جوازيط الأجناس بأن يجلب لنا من السودان الأولاد الصغار السود والذين يتجرون فيهم يجلبون الكثير منهم وينزعون لهم الخصاص متاعهم مرادهم بأن يدخلهم على الحريم وهذا الوجه فيه خسة رذيلة حتى أن عددا منهم يموت بذلك على وجه لم يرضاه الله ولا العبد فإن كان حق فهو مثل قتل خلائق الله عمدا فنطلب منك توقف على ساق الجدد في جعل البحث على هذا وصدور الاذن لينقطع هذا الفعل الرذيل المكروه الذي هو في نظر الله ونظر أعين الناس إذا هذا كسب العبيد لم يستطع قطعه في الحين فالسلطان أيده الله وخدامه ينبغي يظهر منهم المراد في النقص من ذلك الفعل القبيح كما هو على قدر جهدهم فمن هذا يظهر أن مرادهم يجعلون خاطر دوال الأجناس الكبار ولا سيما أكرط ابرطن المحب لهذه الايالة بدون مطامعة والسلام في 7 يناير [1884] موافق [8] ربيع الأول 1301

عن إذن منسطر سلطنة أكرط ابرطن وانبريز الهند بإيالة مراکش

John Drummond Hay

H. M Minister in Marocco

Document annexe n° 3

الحمد لله

المحب العاقل الناصح الساعي في الخير بين الدولتين المحبتين منسطر سلطنة
 أكرت برطن الفخيمة بإيالة مراكش جان هي درمنض هي أما بعد مزيد السؤال عنك
 وعن أحوالك ومحبة أن تكون بخير دائما وبعد فقد وصلنا كتابكم بتاريخ 7 ينير بأن
 مسطر وايت المكلف بالللكسيون مدة غيبتكم كان كتب في شهر غشت الفارط للوزير
 ليطالع الجانب الشريف في شأن تمليك العبيد المتروك في جميع الايالات مشيرا بجعل
 الجهد في ذلك لأجل ما يقال في الكوازيط من أن دوام ذلك يؤدي إلى الغيار، وأن
 الجواب الشريف عن هذه القضية طولعت به دولة أكرت برطن وأمرت بتجديد
 الكلام في ذلك وقررت لنا على قدر معرفتك أن لا مخالفة للشرع في ترك كسب العبيد
 ومن حيث أنك محب صادق في خير هذه الايالة لا تخفي ما تخافه من اءافاته حسبما
 كنت أشرت لنا به وخصوصا شهرة البيع في الدلال وبفريق الأم مع ولدها على عين
 الخاص والعام وأن الأولاد الصغار المجلوبين من السودان إلى هذه الأرض يجعل لهم
 الخصاء ليدخلوهم على الحریم وفيهم من يموت بذلك وطلبتم الوقوف على ساق الجدد
 في جعل البحث على ذلك وصدور الإذن لقطعه وإن لم يكن قطع ملكية العبيد
 فسيدينا نصره الله وخدامه ينبغي أن يظهر منهم المراد في النقص من ذلك بقدر الجهد
 ليظهر جعل خاطر دول الأجناس الكبار ولا سيما دولة أكرت برطن المحبة لهذه
 الايالة بدون مطامعة وصرنا من جميع ما شرحته على بال فاعلم أيها المحب أن ما
 أجب به الوزير على لسان الجانب العالي بالله لا قدرة لنا على الزيادة عليه غير أن
 التصريح بترك تمليك الرقيق لا يمكن لما فيه من عدم التعرض لهدم أركان الشرع
 ولاشك أن شهرته ينشأ عنها ما ينشأ من الرعية وعلماء الدين أكثر وأكثر ونبين لك أن
 ملكية العبيد والإماء ليست مبنية على استجلاب منفعة المال في خدمتهم وإنما هي
 مؤسسة على أنهم يصيرون بمنزلة الحریم في مناولة ما لا يمكن للحریم تناوله بداخل
 الدور وبخارجها من الحجاب الذي هو متمكن في طباع المدن ومع ذلك فلا فرق
 بينهم وبين الحریم في جميع أحوالهم تحفظا عليهم لا في مآكلهم ولا في ملبسهم ودليل

ذلك واضح لا يكاد يخفى عنك فهل رأيت أو سمعت بعبد أو أمة أخرجت من دار في وقت الغلاء أو فرط فيهم سيدهم والأحرار كثيرا ما حصل لهم الضرر من المسغبة ويقع التفريط فيهم ولا يجدون من يبالي بهم مثل المبالاة بالرقيق وربما يسلم الضعفاء في أولادهم حتى يطلبوا لهم الرقية مثل ما هو واقع في بعض الأوربا ويسلمون فيهم بالدراهم بقصد ما لا يرضي والرقية عندنا مخالفة لذلك لأن الأمة إذ ولدت من سيدها صارت بمنزلة الحرة ولدها يرث بحكم الشرع وزيادة أمر آخر إذا أردت تشاهد بالمعينة وتحققه بالاختبار يوضح لك طيب عيشة الرقيق بالملكية وهو إذا أحضرت مثلا عبدا وإماء في أماكن متعددة وعرض عليهم التحرير فجلهم ينفرون منهم ويختارون الرقية وماذاك إلا لما استحلوه من مشاركتهم مع الحریم في التحفظ عليهم وتيقنوا أن الحرية توديعهم إلى الضياع بالنسبة لما تعودوه وفرق بين من يكون يدبر معيشتة وبين من يدبرها له غيره وأما ما ذكرته نقلا عن الكوازيط من كون الأولاد الصغار يجلبون من السودان بقصد الخصاء فقد استغربناه كل الاستغراب وما سمعنا قط بأحد فعله فضلا عن رؤيته وتعجبنا كثيرا من اتساع سماعك له مع أن المخصيين بالأرض الأجنبية عن هذه الجهة لا يردون إلا من الشرق وسفرهم يكون في البحر بمراكب الأجناس والواصل منه للمغرب أقل القليل ولا يصلحون إلا لأبواب المملكة ولا يكونون إلا في المراتب الكبيرة مثل حجابة الباب العالي وأمانة المال والحریم وأولاد الملوك في دونهم يهابونهم وأما تفريق الأم مع ولدها فيمكن أن يقع وقوعا قليلا ولكنه منهي عنه ولا موافقة فيه مع الشرع مادام الأولاد في سن الصغر أما إذا كبروا وصلحوا للتزويج فلا تعرض في ذلك مثل البنت إذا صلحت للزواج فإنها تفارق أباهما كما هو في جميع الآفاق وعليه فما نحن نرفع الأمر لسيدنا أعزه الله ليقع التنبيه على ترك ما هو مخالف للشرع وأما ما أشرت إليه من قصر السمسرة على عين الأجناس فنطلع به علم سيدنا أيده الله ليقضي فيه بنظره السيد وعلى المحبة والسلام في 2 ربيع الثاني عام 1301 / [31 يناير 1884]

محمد برکاش

* Public Record Office, F.O. 174/107.

**CHRONIQUES DE LA CONTESTATION CITADINE.
FES ET LA REVOLTE DES TANNEURS (1873-1874)**

Abdelahad SEBTI

Si la dissidence tribale a suscité un certain intérêt dans la littérature historique et anthropologique récente, la tension urbaine demeure par contre un thème méconnu. La recherche héritant et débattant à partir de la "vulgate marocaine"¹, il semblait plus pressant de redéfinir une question qui porte sur les rapports tribus-makhzen, et par là même sur la nature de l'Etat pré-colonial. Les tensions urbaines retenaient moins la réflexion parce que le phénomène semblait soulever moins de problèmes, sa connaissance étant confortée par l'exubérance apparente de l'historiographie traditionnelle, et par la simplicité d'une autre vulgate, celle de la ville arabe². Centre du pouvoir, la ville est assimilée à ce

(1) E. Burke III, "The Image of the Moroccan State in French Ethnological Literature", in E. Gellner and C. Micaud (eds), *Arabs and Berbers : From Tribe to Nation in North Africa*, Londres, Duckworth, 1973, pp. 175-199. Sur l'apport récent de la recherche marocaine voir A. Sebti, «Histoire sociale et questions de méthode. Remarques préliminaires» (en arabe), in *Recherches sur l'Histoire du Maroc. Esquisse de bilan* (coll.), Rabat, Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, série «Colloques et séminaires», 1989, pp. 43-57.

(2) Fait significatif : grâce aux travaux de C. Cahen, le thème de l'autonomisme urbain fut un des premiers qui servirent à secouer une certaine vision simpliste de la ville arabe, l'histoire sociale prenant à la place d'une perception qui confond norme et pratique. Cf. notamment C. Cahen, art "Futuwwa", *E. I.*₂.

même pouvoir ; il suffisait d'adopter certaines idées de la *Muqaddima* d'Ibn Khaldūn, et de les reformuler au goût du jour³.

Nous nous proposons un double objectif. D'abord contribuer à une redéfinition du statut de la société urbaine à travers les moments de rupture appelés à jouer le rôle de révélateurs. En second lieu, la chronique n'est pas réduite à un simple accès à l'information, reléguée au second plan dès que l'investigation est en présence de "documents involontaires". L'historien est accoutumé à découper les bribes d'information dans le secret de ses fiches ; le contenu est trié, réorganisé, et le lecteur reçoit à propos de l'événement un produit fini, débarrassé de ses scories. Or quand la critique se limite au critère de la véracité, elle néglige des significations qui s'incrument dans l'épaisseur de la narration. Événement, structure et discours : entre ces trois niveaux, il existe des échanges qu'il s'agit de repérer.

La révolte des tanneurs fassis en 1873-1874 se prête à ce genre d'exercice. A côté de récits relativement riches, nous disposons d'une série de correspondances makhzénienne contemporaines de l'événement. Le lieu de la révolte est lui aussi significatif : Fès a toujours été considérée comme l'archétype de la citadinité marocaine, un archétype paradoxal puisque cette ville a connu une histoire mouvementée. C'est une constatation qui traverse les annales dynastiques, et au cours du siècle dernier, les observateurs européens n'ont pas cessé de souligner le caractère "frondeur" de cette capitale.

I - L'ÉVÉNEMENT ET SES TRACES

Avant de présenter les textes, nous mettrons en place les lieux, les hommes et la trame du récit.

(3) Y. Lacoste, *Ibn Khaldoun*, Paris, Maspéro, 1969. Dans le chapitre sur "la mise en accusation des citadins", l'auteur ne semble pas distinguer entre la ville et l'évolution en ville de la *asabiyya* au pouvoir.

1 - Une révolte, deux séquences

Le mouvement est connu dans ses grandes lignes⁴ ; nous y distinguerons deux épisodes. Le premier est généralement associé à un personnage, Muhammad Bel Madani Bennis, ministre des finances, car le pillage de sa maison fut le point culminant de la tension. Pendant la *bay'at* publique du Sultan Hassan 1er à Fès, les tanneurs exigent la suspension des *maks* et veulent en faire une condition de l'allégeance. La réticence est désamorcée par des *calim*-s et des notables qui promettent d'intercéder auprès du nouveau souverain, et l'impôt est effectivement suspendu. Mais voilà que peu de temps après, les percepteurs réapparaissent, et avec eux le mécontentement. On frappe aux portes des responsables de la ville, puis la foule se retrouve devant la demeure de Bennis ; mal reçue, elle investit la maison et la soumet à un pillage systématique. Le ministre réussit à se cacher dans le bain du quartier ; de là il fut escorté discrètement vers le *ḥorm* de Moulay Idris, grâce à la bienveillance d'amis *sharīf*-s idrissides⁵. Apaisement, jusqu'à l'arrivée d'une lettre royale dont le contenu est lu publiquement à la mosquée de la Qarawiyyin. La masse semble en avoir compris qu'il faut rendre ce qui a été pillé. Colère populaire, et panique chez les riches. Rassurer en rectifiant l'interprétation du message royal : telle est la tâche à laquelle s'attèle le *khalifa* Mawlay Ismaïl, frère du Sultan, secondé par les autorités et les notables, alors que le gouverneur se dérobe en refusant d'assister à la réunion convoquée à Fès-Jdid. La tension monte aux abords du mausolée-refuge, et celui-ci se transforme en citadelle menacée et défendue par les armes. La peur s'amplifie chez les possédants qui s'attendent au pire. Et c'est finalement un discours du *cadi* qui ramène le calme.

Cette séquence se déroula aux mois de *sha'ban*-*ramadān* 1290 (octobre-novembre 1873). Les événements rebondirent après l'arrivée du Sultan - avril 1874 - , au terme d'un itinéraire ponctué par une série de *ḥarka*-s. Installé

(4) Ce premier aperçu est essentiellement une synthèse des trois récits que nous analyserons plus loin. Cf. A. Ibn al-Ḥājj, *Ad-Durr al-muntakhab al-mustaḥsan fī ba'd ma' āthir Amīr al-mumīnīn Mawlāna al-Ḥasan*, mss, Bibliothèque Hassania Rabat, Z 11961 (dorénavant *Durr*) ; A. Nāṣiri, *Istiḡṣā*, Casablanca, Dar al-Kitab, t. 9, 1956 (dorénavant *Istiḡṣā*) ; M. Al-Siba'ī, *Al-Bustān al-Jāmi' li-kullī naw' ḥasan wa'fiyy mustaḥsan fī ba'd ma' āthir as-Sultān Mawlānā al-Ḥasan*, mss, B.G, Rabat, D 1346. (dorénavant *Bustan*). Signalons aussi A. Ibn Zaydān, *Iḥāf*, Rabat, Al-Matba'at al-Wataniyya, t. 2, 1930, pp. 134-143, 152-153. Mais il s'agit - et l'auteur le reconnaît - d'un simple résumé des témoignages précédents.

(5) G. Salmon, "Le culte de Moulay Idris et la Mosquée des Chorfa à Fès", *Archives Marocaines*, III, 1905, pp. 413-429.

à Fès, Hassan 1er fait rétablir les maks, étendant une mesure qu'il a déjà décidée ailleurs. Les tanneurs s'en vont alors protester auprès du ^Calim Moulay Abd al-Mālik aḍ-Ḍarir qui s'était porté garant quand la revendication fut soulevée auparavant. A la démarche du ^Calim, le Sultan oppose le refus, et l'intercesseur de demander à partir pour le Tafilalet, désireux que la foule va contrarier par la force⁶. C'est ainsi que la colère devient rébellion armée. La ville se retranche derrière ses portes. Deux figures : al-Ḥājj Ahmad Raïs, tribun, et ^CAllāl al-Baḥrawi, chef de *rumāt*. Les minarets se garnissent de tireurs, et celui de la Bu ^Cananiyya permet, dans un premier temps, de contrôler la situation, car il soumet au tir meurtrier tout passage entre la ville-makhzen et la médina. La réaction de l'armée ne se fait pas attendre : le minaret stratégique devient une cible de l'artillerie, les soldats du caïd Mannū réussissent à pratiquer une brèche dans la Qasbah des Filala, ce qui permet d'envahir la médina du côté du quartier Ṭal^Ca. Les troupes se déchaînèrent sur les lieux et les habitants ; un massacre qui prendra fin lorsque le sultan fera annoncer l'amān ; il enverra son vizir Ṣaffar, porteur du chapelet royal. Soumission de la ville, et maintien du maks.

De par ses modalités, cette révolte s'apparente aux mouvements similaires avec lesquels la recherche historique s'est familiarisée depuis que Porchnev s'est intéressé aux révoltes populaires dans la France du XVII^e siècle, étude que le comparatisme a étendue à d'autres aires, en Europe, en Asie et ailleurs⁸. Soulignons quelques analogies. Une même focalisation de la violence contre l'homme du fisc, et le maks apparaît comme un équivalent de la gabelle.

(6) Moulay Abd al-Mālik est un alaouite, né au Tafilalet (1235 H.), Il y commença ses études avant de rejoindre Fès. Voir notices biographiques dans A. al-Fāsi, *Riyāḍ al-janna...*, Fès Al-Matba^Ca al-Wataniyya, t. 2, pp. 96-97 ; A. Ibn Ibrahim, *Al-F^Clam...*, Rabat, Imprimerie Royale, t. 8, 1977, pp. 377-379. Par ailleurs la tradition orale en garde une image conforme au type du saint pauvre et aimant les pauvres. Détails révélateurs : il habitait dans le quartier des savetiers (*tarrāfin*), et y dirigeait la prière à la mosquée des *Shrabliyyin* (fabricants de *sharbū-s*, souliers de femmes). Voisinage par rapport aux milieux professionnels liés à la révolte.

(7) Il s'agit du guich des Aḥl Sous. Voir historique dans *Istiḳṣā*, t. 7, pp. 50-51 ; et sur Mannū, Ibn Zaydān, *Iṭḥāf*, *op. cit.*, pp. 154, 208-209. Cet officier inspirera un proverbe fassi ironisant sur ses moeurs homosexuelles. *Al-^Caskar diyāl al-Ḥājj Mannu, kull shi mannū* ("les soldats du Hajj Mannū servent à tout").

(8) Porchnev, *Les soulèvements populaires en France au XVII^e siècle*, Paris, Flammarion, "Champs", 1972, notamment pp. 157, 175, 184, 279. Mise au point sur ce dossier dans R. Mandrou, "Vingt ans après, ou une direction de recherches fécondes : les révoltes populaires en France au XVII^e siècle", *Revue Historique*, juil-sept. 1969, pp. 29-40; M.O. Gately, A. Lloyd Moote and E. Wills, Jr., "Seventeenth -Century Peasant "Furies" : Some Problems of Comparative History", *Past and Present*, may 1971, pp. 63-80.

Nous retrouvons aussi la même neutralité bienveillante de la bourgeoisie citadine, illustrée clairement par l'attitude de Sarrāj, et suggérée par la lettre du Sultan à Ahl Fās ; "Si les irresponsables ne furent pas écartés du mauvais chemin, c'est qu'ils y étaient incités"⁹. Autre analogie : la colère du peuple urbain interfère avec la turbulence des ruraux qui participent au soulèvement. Pendant que les émeutiers dévalisaient la maison de Bennis, les Beni Mṭir et les Ḥayayna traversèrent la médina, y pillèrent les écuries du ministre et sortirent par Bab Ftuh. Les mêmes Ḥayayna s'en prirent à la ferme que Bennis possédait dans le pays des Ṣaddina.

En fait, les événements sont loin d'être isolés. Le contexte est marqué par divers épisodes où l'on retrouve aisément la typologie des révoltes rurales du XIX^e siècle, de la désobéissance fiscale à l'agitation du prétendant Moulay al-Kabir¹⁰; et dans les quelques jours qui suivent le départ du Sultan, quittant Fès vers l'Oriental, se déclenche la sédition, à coloration messianique, de Bū^c azza al-Habri.

Mais nous sommes en présence, plus spécifiquement, de troubles dont l'occurrence caractérise les transitions de règne, et dont certains ne manquent pas de rapports avec la question du maks. Déjà avant que les courriers ne fassent parvenir à Fès l'annonce officielle de la succession dynastique, les Béni Mṭir s'attaquent aux convois qui traversent les routes du Saïs et celle de Fès-Tanger. Les échos de ces actes furent, nous dit-on, une véritable confirmation des nouvelles de Marrakech¹¹. D'un côté, si les campagnes armées du Sultan Hassan 1^{er} - entre la capitale du Sud et Fès - semblent suivre un parcours plutôt dicté par un rituel hérité de Muhammad IV, certains troubles pourraient être rattachés à ceux de Fès; c'est le cas notamment des tribus du Moyen Atlas (Majjat, Béni Mguild, Aït Yusi)¹². La question ne se pose pas pour les faits signalés à Salé, car dès qu'y parviennent les nouvelles de "l'affaire Bennis", la contestation des maks déclenche une tension que le gouverneur Muhammad Bensaïd s'empresse de désamorcer en promulguant l'annulation de l'impôt, ce

(9) *Al-Wathā'iq*, Rabat, Direction des Archives Royales, n° 3, 1976, (dorénavant *Wathā'iq*), doc. 408.

(10) A.Laroui, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain (1830-1912)*. Paris, Maspéro, 1977, pp. 157-160.

(11) *Durr*, pp. 78-79.

(12) C'est l'interprétation suggérée par L. Kninich, voir *Effets de la pénétration étrangère au Maroc sur les rapports du Makhzen avec la tribu des Béni Mṭir (1873-1912)*, en arabe, thèse inédite, Histoire, Faculté des Lettres, Rabat, 1983-1984, pp. 126, 353 et suiv.

qui provoque d'ailleurs un différend entre les deux villes du Bou Regreg car les Rbati-s demeurés en dehors du mouvement, traitent les Slawi-s de *suyyāb* (cf. siba)¹³.

2 - Trois témoignages

Après ce survol des événements, présentons les textes. Il s'agit surtout de trois chroniques: le *Durr al-muntakhab* d'Ibn al-Hājj, l'*Istiḡṣā* de Nāṣiri, et le *Bustān al-jāmi^c de Sibā^c ī*. La révolte de Fès est partout inscrite dans le genre dynastique, mais les différents moments reçoivent un éclairage inégal.

Dans l'*Istiḡṣā*, la révolte se situe à l'aube d'un règne que Nāṣiri a vécu, et c'est au Sultan Hassan 1er que l'auteur dédie son ouvrage. "Ce fut une grande *fitna* qui serait longue à expliquer"¹⁴. Nāṣiri en relate les deux séquences, néanmoins il écourte son propre exposé pour laisser parler les documents. Lesquels ? Choix significatif, la lettre des Ahl Fās s'adressant au Sultan à la fin de l'épisode de 1873, celle du Sultan informant l'ensemble des provinces après la défaite de l'insurrection armée, et un poème composé par "notre ami" le faqih Muhammad b. Nāṣir Ḥarakāt, à la gloire du sultan victorieux.

Le *Bustān*, dans son ensemble, a déjà fait l'objet d'un article remarquable que nous devons à J. Berque¹⁵. Sibā^c ī est un intellectuel du Haouz; né dans la tribu des Oulad Bu Sba^c, il s'affirme à Marrakech comme enseignant et juriconsulte. C'est lui qui est désigné pour rédiger la bay^ca de la capitale du Sud à l'avènement de Hassan 1er, et c'est ce même souverain qui le chargea plus tard d'écrire une histoire de son règne; la commande prit forme dans le *Bustān*. Comme Nāṣiri, Sibā^c ī relate les deux phases du mouvement des tanneurs; il nous précise qu'il en a été informé, lors de son séjour à Fès, peu après l'événement, par un ami sûr qui fréquentait Bennis et le connaissait de près.

(13) *Wathā'iq*, doc. 415. Voir aussi allusion rapide dans *Bustān*, p. 86 a. Le rétablissement des *maks* aurait suscité d'autres révoltes, à Larache et à Qsar. J.L. Miège, *Le Maroc et l'Europe 1830-1894*, Paris, P.U.F., t. 3, 1962, p. 198, n.4.

(14) *Istiḡṣā*, p. 129.

(15) J. Berque, "L'histoire et le modèle", in *L'intérieur du Maghreb*, Paris, Gallimard, 1978, pp. 471-505. Sur Sibā^c ī, cf aussi P. Pascon, notice inédite.

Le *Durr* mérite une présentation plus circonstanciée, car c'est en même temps un témoignage direct, et une source qui ne bénéficie pas des faveurs de la recherche récente. Ahmad Ibn al-Ḥājj appartient à une lignée citadine d'ascendance arabo-andalouse qui s'est illustrée dans le milieu des clercs fassis depuis le XVII^e siècle¹⁶. D'elle descend le *shaiḫ al-jamā'a* Ḥamdūn Ibn al-Ḥājj (d. 1232. H). C'était une pépinière d'enseignants mais aussi de *khalīb*-s, de cadis et de témoins-notaires. Notre auteur s'apprêtait à occuper cette dernière fonction - celle de son père - quand il fut désigné pour participer à l'instruction du jeune prince Moulay Hassan, au milieu de la tribu Ahmar¹⁷. Lorsque ce cycle d'enseignement prit fin, Ibn al-Ḥājj retourna dans sa ville natale, tout en continuant à recevoir les gratifications de son illustre élève. Peu après son couronnement, celui-ci le nomma historiographe en titre, et lui demanda de rédiger une histoire de la dynastie alaouite.

L'exécution de l'ouvrage a connu un sort inhabituel. Le projet de départ devait s'étaler sur vingt-cinq volumes; arrivé au onzième, l'auteur en était encore au règne du Sultan Slimane; il se vit alors ordonner de passer directement à la rédaction des annales de son commanditaire. Lévi-Provençal a consulté un seul volume de la seconde version. Voici ce qu'il en déduit :

"...Il n'y aura pas grand intérêt à tirer de l'oubli cette histoire par trop prolix, d'autant plus que les quelques événements qu'elle doit relater ne sont pas tellement anciens qu'ils ne puissent être reconstitués sur place, à l'aide de renseignements oraux"¹⁸.

C'est un jugement qu'il faudrait rectifier, car même s'il est encore impossible de reconstituer l'ensemble de l'ouvrage, nous trouvons dans les volumes disponibles des renseignements d'un grand intérêt. Arrêtons-nous à celui qui concerne la présente étude. C'est un manuscrit de trois cent soixante

(16) Sur Ibn al-Ḥājj, voir E. Lévi-Provençal, *les Historiens des Chorfa. Essai sur la littérature historique et biographique au Maroc du XV^e au XX^e siècle*. Paris, Larose, 1922, pp. 368-371. Pour un aperçu d'ensemble sur la lignée, voir A. Sebti, *Aristocratie citadine, pouvoir et discours savant au Maroc pré-colonial : Contribution à une relecture de la littérature généalogique fassie (XV^e ème début du XX^e siècle)*, thèse inédite, Histoire, Université de Paris 7, 1984, pp. 167-169.

(17) Ibn al-Ḥājj raconte son expérience de précepteur, et cite le texte de l'*ijāza* qu'il délivra à son élève. Voir *Durr*, pp. 319 et suiv.

(18) E. Lévi-Provençal, *op. cit.* p. 371.

pages, relatant la première année du règne de Hassan 1er (1290.H). Il s'agit vraisemblablement de l'original; l'écriture y manifeste les effets de l'âge très avancé et devient, par moments, illisible. Le texte est par endroits surchargé, raturé, avec parfois des répétitions de paragraphes qui donnent l'impression d'un plan remodelé au fur et à mesure. Exception : la bay^ca de Fès, soigneusement calligraphiée, très probablement par une autre main.

Pour emprunter un terme du vocabulaire cinématographique, nous dirions qu'Ibn al-Hājj adopte une construction qui s'apparente au "montage parallèle", déplaçant continuellement le lecteur entre la geste du nouveau Sultan et la ville de Fès. La révolte est décrite avec une précision qui n'est pas de coutume dans les chroniques dynastiques ; Ibn al-Hājj nous livre un véritable journal - avec des indications horaires - couvrant la période qui va des préparatifs de la bay^ca au retour du calme à la fin du premier épisode. Pourquoi cette précision ? L'auteur nous signale les moments où il fut témoin oculaire et, mieux que cela, il fut désigné, en compagnie du sharīf Ahmad as-Ṣiqillī, pour négocier avec Bennis. Il fallait demander au ministre de renoncer aux biens pillés. Mesure d'apaisement que l'interlocuteur refusa avec entêtement, dialogue que l'auteur raconte. On lui doit donc une information abondante qui est corrélative de sa mission de conciliation, mais est-ce la seule raison ? Question que nous retenons pour plus tard, mais une autre se pose : qu'en est-il de la seconde séquence ? Est-elle passée sous silence ? Est-elle consignée dans un autre volume encore inaccessible ? Toujours est-il qu'Ibn al-Hājj l'annonce dans une digression qu'il s'est autorisée dans un autre volume du *Durr*¹⁹.

II - MOBILES ET PROTAGONISTES

Une révolte des tanneurs contre le maks, et un personnage-Bennis- qui incarne l'oppression fiscale : tels sont les éléments clés de l'événement, dont l'interprétation pourrait être ramenée à une conjoncture. Or l'examen de ces mêmes éléments nous met devant des récurrences, où l'économique interfère avec des structures de pouvoir et des fondements culturels.

(19) *Durr*, t.4, microfilm, B.G, Rabat, notice sur les Tāhiriyyin.

1 - Le "maks"

La connaissance du maks a longtemps été obscurcie par l'imprécision des termes, eux-mêmes, déterminés par des connotations religieuses et une pratique étatique instable²⁰.

Dans une optique fiscale, les maks désignent des impôts qui touchent essentiellement les échanges intérieurs et l'activité artisanale. Droits de portes, payés à l'entrée et à la sortie des villes ; taxes de marchés, imposées surtout à l'utilisation des instruments de pesage ; et taxes frappant l'activité de fabrication, corrélatives de l'apposition d'une estampille sur les produits destinés à la vente. Le terme maks peut s'étendre également à l'établissement de certains monopoles makhzéniers, tels que le commerce du tabac, la pêche fluviale et le passage des rivières. Si les droits de portes et les taxes artisanales sont payés par la partie concernée, les taxes de marché touchent vendeurs et clients, chaque partenaire étant redevable de la moitié du montant imposé. Par ailleurs, le maks peut paraître comme étant un impôt urbain, alors qu'il touche aussi les ruraux tant dans l'échange rural que dans l'échange avec la ville. C'est ainsi que celle-ci peut être utilisée comme un piège fiscal destiné à compenser les effets de la désobéissance fiscale. Opération clairement illustrée à Fès par la création vers le milieu du XIX^e siècle d'un impôt dit 'A^cshār funduq al-Najjārīn²¹.

Dans la littérature historique, le maks connote une réprobation systématique, il réfère au monopole, à l'arbitraire, et à l'illégalité. La tradition fiscale l'ignore, le réprouve en quelque sorte, conformément au modèle fondateur; des *ḥadīth*-s vouent aux gémonies tout pouvoir qui l'impose. Les *faqīh*-s n'ont jamais cessé de dénoncer le maks, et au XIX^e siècle Muhammad Gannun est allé jusqu'à préconiser le boycottage des percepteurs (*makkasūn*, sing. *makkās*). C'est pourquoi les sultans recouraient au rituel de la consultation juridique chaque fois qu'ils envisageaient de réinstaurer un maks ; les *faqīh*-s

(20) Voir notamment W. Bjorkman, art. «Maks», *E.I.*, ; E. Michaux-Bellaire, "L'organisation des finances au Maroc", *Archives Marocaines*, vol. 11, 1907, pp. 171-251; M. Najdi, *La question du maks au Maroc au cours du XIX^e siècle* (en arabe), thèse inédite, Histoire, Faculté des Lettres, Rabat, 1987. Signalons une dernière recherche, achevée au moment où notre étude était déjà livrée à la publication: A. Khamlichī, *Aspects de la vie commerciale au Maroc au XIX^e siècle (1856-1896). Le Makhzen et les impôts relatifs au commerce intérieur. Les maks urbains* (en arabe), thèse inédite, Histoire, Faculté des Lettres, Rabat, 1989.

(21) M. Kninih, *op. cit.* pp. 137-138.

oscillaient entre le refus explicite et l'abstention. Parmi les *ʿalim-s* les plus réticents, citons Tawdi Ibn Sūda et Muhammad Ibn ʿAbd aṣ-Ṣadiq (XVIII^{ème} siècle) et Ahmad al- Irāqī (XIX^{ème} siècle). Phénomène significatif : quand un *ʿalim* comme ʿAli al-Samlālī déclare la licéité de l'impôt projeté au nom de l'intérêt général de la Umma, il dit qu'il ne correspond pas au maks. C'est dire l'extrême sensibilité du vocabulaire, et l'on comprend du même coup pourquoi les documents makhzénien avaient tendance à ignorer le terme maks tout en lui substituant une panoplie de mots, compliquant à loisir la tâche de l'historien de la fiscalité.

L'historiographie dynastique est traversée par un portrait-type, celui du sultan juste, abolisseur des maks. Cet impôt a donc été très instable, fluctuant au gré des besoins de l'Etat, de ses moyens, et du rapport de forces existant entre makhzen et société. Impôt continuellement renégocié, associé à la personne du sultan. Le décès d'un souverain peut être dès lors une occasion opportune pour revendiquer la suppression de l'impôt injuste, et même d'en faire une clause de l'acte d'allégeance. Ce fut le cas à l'avènement de Moulay Slimane qui s'exécuta devant les Fassis soutenus par Tawdi Ibn Sūda²². La tentative des tanneurs ne manquait donc pas de précédents.

Au cours du XIX^{ème} siècle, l'historique du maks correspond à une tradition actualisée par un contexte. La défaite d'Isly posa le problème de la réforme militaire, et celle de Tétouan fut à l'origine d'une forte indemnité de guerre dont la paiement fut associé à l'emprunt extérieur, et à la mainmise étrangère sur les revenus douaniers²³. Or ceux-ci échappaient déjà au contrôle de l'Etat, et ce depuis la convention anglo-marocaine de 1856. Quelle alternative ? Ce fut, entre autres mesures, le recours au maks : en 1849-1850, ʿAbd al-Rahmāne b.Hishām l'impose sur les peaux et le bétail, et au début des années 1860, Muhammad IV rétablit les droits de porte et les taxes de marché.

La pratique fiscale illustre les contradictions de l'Etat face à la pénétration européenne. En 1863, la convention Bécclard institutionnalise les protections consulaires qui dotent le commerce étranger de relais efficaces facilitant l'accès au marché marocain. Soutenus par les consuls, les protégés se

(22) M. Mannūni, *Mazāhir yaqazat al-Maghrib al-hadīth*. Beyrouth, Dar al-Gharb al-Islāmī/Casablanca, Al-Madāris, t.1, 1985, p. 379. L'auteur donne de nombreuses indications sur les *faqīh-s* opposés aux maks.

(23) A. Ayache, "Aspects de la crise financière au Maroc après l'expédition espagnole de 1860" in *Etudes d'Histoire marocaine*. Rabat, S.M.E.R., 1978, pp. 97-138.

soustraient au paiement des maks ; et leur complicité, ajoutant ses effets à celle des marchands européens, autorise divers procédés de fraude et de dissimulation qui aggravent une désobéissance fiscale d'origine externe²⁴. Des ruses du contribuable à la corruption du percepteur, il n'y a qu'un pas qui est vite franchi, car désormais, l'avidité des fermiers du maks ne manque plus d'alibis, le montant perçu n'arrive pas entier aux caisses de l'Etat.

Devant cette situation, le Makhzen envisage de réorganiser l'administration financière : un réseau d'*amīn*-s encadre les ports et les villes intérieures, alors que les souks ruraux sont soumis à la supervision des gouverneurs. Vers la fin de la même décennie, le Sultan suscite des enquêtes détaillées sur l'état des maks à travers le royaume. C'est donc un effort de centralisation qui est amorcé, l'opération est bientôt confiée à l'*amīn al-umana*, Muhammad Bel Madani Bennis²⁵.

2 - Bennis

Ce personnage représente la bourgeoisie makhzénienne vers laquelle le Sultanat se tourne pour mobiliser l'expérience des affaires au profit d'une gestion défectueuse. Le négociant proche du palais n'est pas un phénomène social nouveau. Sans remonter très loin, le XIX^{ème} siècle nous fournit déjà la figure de Talib Benjelloun (d. 1842), "un des piliers les plus importants de la dynastie (...), il possédait une fortune incommensurable et des affaires réparties dans les quatre coins du monde", nous dit l'historien Akansūs²⁶. Bennis est une réplique de Benjelloun, mais dans un contexte où l'alliance makhzen - négoce prend l'allure d'un processus irréversible, impliquant au même moment la montée de la bureaucratie des *kātib*-s. C'est une véritable institutionnalisation de l'aile citadine du pouvoir.

Autorité, richesse et arrogance : tels sont les traits de Bennis que soulignent les sources, en parlant des événements de Fès. Le ministre des finances habitait dans la capitale du Nord et ne suivait pas les pérégrinations du Sultan. Après la bay^ca restreinte, il écrivit une série de lettres destinées à Hassan

(24) M. Kenbib, *Les protections étrangères au Maroc au XIX^{ème} siècle-début du XX^{ème} siècle*, thèse inédite, Histoire, Université de Paris 7, 1980, pp. 180-185.

(25) Sur la lignée des Bennis, voir A. Kattānī, *Zahrat al-as fī buyūtāt Fās*, mss, B.G, Rabat, K 1281, t. 1 pp. 315-323.

(26) *Al-Jaysh al-^caramram...*, mss, B.G, Rabat D 965, p. 227 a.

1er, au vizir Driss Bū^cashrīne, au chambellan Mūsa b. Aḥmed, et à d'autres personnages du Makhzen. Il choisit deux *raqqāṣ* aux performances exceptionnelles, et leur enjoignit de marcher jour et nuit, de manière à atteindre Marrakech dans les meilleurs délais. Pendant que se tenait la cérémonie publique de l'allégeance, les courriers attendaient à la porte de la mosquée, les lettres leur furent remises discrètement lorsque la réunion prit fin. Elles furent effectivement les premières à informer la Cour ; ensuite arrivèrent les courriers du khalifa, du caïd Larbi Chergui, et du gouverneur Sarrāj. Cette anecdote est mise en relief comme étant une "ruse" de Bennis ; elle illustre en fait une pratique makhzénienne qui consiste à stimuler la compétition entre les filières d'information ; elle pouvait signifier en même temps le zèle du ministre à annoncer l'allégeance d'une ville qui avait une valeur symbolique particulière²⁷.

Le pillage de la maison de Bennis fut, pour la chronique, l'occasion d'insister sur l'opulence de l'amīn. Peu avant les événements, il aurait condamné une partie de la maison pour cacher deux grandes caisses de monnaies d'or (louis et doublons)²⁸. Bel exemple de thésaurisation. Les récits du pillage donnent l'impression que la vue des richesses excitait l'ardeur des émeutiers. Et devant ses interlocuteurs venus demander un geste d'apaisement, le ministre déclare : "ce qui m'a été pris représente plusieurs fois le solde du *Bayt al-māl*"²⁹. Des amīn-s à ce poste parce qu'ils sont riches, et qui s'enrichissent encore plus parce qu'ils sont amīn-s : l'équation est donc illustrée de manière ostentatoire³⁰, et l'on comprend aisément l'acharnement des révoltés contre tous ses biens.

3 - Tanneurs, cordonniers et "rumāt"

Qui s'est révolté au lendemain du rétablissement du maks? Quelle est la signification sociale de la contestation ? Les deux séquences impliquent-elles les mêmes couches sociales ? Fronde ou révolte populaire³¹? L'appréciation

(27) *Durr*, pp. 88-90. L'auteur ajoute qu'à Marrakech, le *Makhzen* fut rassuré, car des craintes subsistaient quant à la réalisation du consensus. Et d'après Miège (*op. cit.*, p 197), "Fès et Meknès demeuraient rétives, espérant Moulay Ismaïl second fils du défunt Sultan, sinon Moulay Abbas son oncle. La succession risquait d'être contestée".

(28) *Bustān*, p. 73b.

(29) Cf. Récit de l'entrevue, *Durr*, pp. 221-225.

(30) N.Touzani, *Al-umanā' bi-l-Maghrib fi 'ahd al-Sultan Mawlay Al-Iḥsan (1873-1894)*, Rabat, Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, 1979, pp. 59 et suiv.

(31) J. Berque, *op. cit.* ; A. Laroui, *op. cit.*, pp. 129-131.

suppose une documentation plus ample et des travaux avancés sur l'artisanat et les corporations du XIX^{ème} siècle. Terrain, à vrai dire, quasi inexploré.

La lecture attentive des sources pose un problème de spécification. Qu'il s'agisse des lettres échangées entre Ahl Fās et le Sultan, des correspondances échangées entre hauts personnages du Makhzen, ou des chroniques, nous sommes frappé par l'imprécision, voire l'hésitation du vocabulaire. Si l'on met de côté le lexique du mépris envers les couches populaires qui traverse l'ensemble des textes (*awbāsh*, *safila*, *jahala*, *sufahā*, *ra^c* *ā^c*...), il s'avère que les catégories désignées se répartissent en trois cercles concentriques : tanneurs, métiers du cuir et petit peuple, et parfois même l'appellation globale de Ahl Fās. Faisons la part des intentions des auteurs, les Ahl Fās se disculpant aux dépens de la "populace" et des ruraux de passage dans la ville, l'historien proche des événements tenant à marquer la différence entre la démarche pacifique et la réaction incontrôlée de la foule ; notons aussi les figures de métonymie. Il est néanmoins possible d'avancer que l'imprécision du vocabulaire trouve une certaine justification, au-delà de l'événement, dans des éléments du contexte social.

Vers le début du XX^{ème} siècle, le tannage occupait un millier de personnes, et la fabrication des babouches entre 1500 et 2000 artisans, tels sont les chiffres que R. Le Tourneau avance après avoir passé en revue différentes statistiques antérieures³². Deux métiers qui entretiennent des rapports étroits dans le processus artisanal, et qui occupent une place stratégique dans l'artisanat fassi³³. Le tannage est un travail concentré quant aux lieux (*dar dbagh*), il exige un grand effort physique et des opérations étalées dans le temps ; d'où une forte solidarité entre confrères. La fabrication du cuir incarne la durée citadine, tout en articulant l'activité urbaine avec les fournisseurs ruraux et des débouchés à grande échelle. Si les ventes de cuir rayonnent sur l'ensemble marocain, les produits de la cordonnerie atteignent le Sénégal, l'Algérie et l'Égypte.

(32) R. Le Tourneau, *Fès avant le Protectorat*, Casablanca, S.M.L.E. 1949, pp. 346-348.

(33) Voir notamment R. Guyot, R. Le Tourneau et L. Paye, "Les cordonniers de Fès", *Hespéris*, t. XXIII 1936, fasc. 1, pp. 9-54 ; R. Le Tourneau et L. Paye, "La corporation des tanneurs et l'industrie de la tannerie à Fès", *Hespéris*, t. XXI, 1935, fasc. 1-2, pp. 167-240; Ch. René-Leclerc, *Le commerce et l'industrie à Fès*, Paris, Publication du Comité du Maroc, 1905, pp. 187 et suiv. On trouvera aussi une description vivante de la vie de la tannerie dans le roman d'A. Ghallāb, *Lam^c allam Ali*, où l'on voit aussi la participation des tanneurs au moussem de Moulay Idris. Voir surtout chap. 9-13.

Ce profil économique trouve son expression symbolique dans la stature des saints protecteurs. Les tanneurs adhèrent aux confréries à recrutement populaire, leur saint-patron est Sidi Ya^cqūb ad-Dabbāgh mais ils invoquent en même temps la paternité de Moulay Idris, fondateur et protecteur de la ville de Fès. Tradition maintenue par la "mosquée de la jument", qui immortalise, dit-on, le passage du roi-saint dans la tannerie de Shuwwāra. Quant aux cordonniers, ils revendiquent le patronage de Sidi M'ḥammed Ibn Abbād, et ne manquent pas d'appeler au respect de leur corporation en rappelant les quarante saints - les leurs - qui peuvent susciter la vengeance divine contre ceux qui se permettent de leur nuire.

"Ces quarante saints sont naturellement des vieillards renommés pour leur sagesse, et qui sont peut-être une survivance dans la mémoire populaire du conseil des quarante anciens qui administraient autrefois la corporation quand elle était organisée à la manière des tribus"³⁴.

Tanneurs et cordonniers participaient activement aux corps de *rumāt* (sing. *rāmī*, litt. tireur). Dans les récits de 1873-1874, le terme apparaît à trois reprises. Lorsque le gouverneur Sarrāj est convoqué par le khalifa à Fès Jdid, il apparaît entouré de plus de trois cents rumat armés qui l'empêchent de se rendre à la réunion qui doit se tenir dans la ville-makhzen³⁵. Des slogans lancés : "Nous sommes contre ceux qui sont pour Bennis !" ; et au gouverneur, il est dit : "Ils veulent t'arrêter, et arrêter ceux qui t'accompagnent (les rumāt), c'est un complot !" Le tumulte s'accroît ; Sarrāj, à cheval, prend peur, et dans l'attroupement, perd ses souliers. Il finit par rentrer chez lui, sous la protection des rumāt. Deuxième occurrence : la tension monte au voisinage de Moulay Idris, et la foule veut s'emparer de Bennis qui s'y était réfugié. Les sharīf-s tirent du minaret, les assaillants montent sur les terrasses du voisinage et se mettent en position de riposte. Un rāmī, marchand de boissons rafraîchissantes et adepte de la confrérie Darqawīyya, déclare: "Laissez-moi monter sur le minaret de la Qarawīyyin, je tirerai sur quiconque se mettra sur la terrasse de Moulay Idris"³⁶. L'idée fut écartée par des "gens de raison". Mais c'est dans la séquence de la rébellion armée (1874) que les rumāt apparaissent comme fer de lance du mouvement. Ils sont nettement désignés par la chronique, sans qu'on en apprenne davantage.

(34) R. Guyot et al..., *op. cit.* pp. 49-50.

(35) *Durr*, pp. 26-28.

(36) *Ibid.*, pp. 231-232.

LES REVOLTES : LEXIQUE DES SOURCES

Sources	Ahl Fās	Personnages makhzēniens	Sultan	Durr	Istiqṣā	Bustān
Première séquence	Premières démarches			Tanneurs Notables tanneurs Tanneurs + cordon- niers Tanneurs + cordon- niers + délainiers	Amma, et notam- ment tanneurs	Tanneurs
	Uṣāt Épisodes violents	Ruraux et citadins Sufahā' Ahl Fās Ra'ā' Tanneurs Cordonniers+ Tanneurs + Ahl Fās (menés)	Sufahā'	Awbāsh Rumāt	Amma	Ahl Fās
Deuxième séquence			Tanneurs		(Mécontentement) Tanneurs ----- (Rébellion armée) "Lie" des tanneurs (safila)	Rumāt Chefs rumāt ----- Jahalat ahl Fās

Ces épisodes reflètent l'ambivalence d'une institution qui n'a pas encore suscité la curiosité des chercheurs. Notre connaissance se réduit à des allusions rapides jalonnant l'historiographie traditionnelle, et à quelques paragraphes dans les enquêtes que les chercheurs du Protectorat ont effectuées sur le milieu artisanal. Ces études parlent d'"associations de tireurs", de "formations paramilitaires", ou de "milices". En fait, le terme *rumāt* désigne une série d'organismes : le contingent fourni par la ville à l'armée du sultan, au même titre que les *ḥurrāk* (cf. *ḥarka*) des tribus ; une formation qui assure la défense de la ville contre l'agression des tribus et qui est, semble-t-il, armée par le Makhzen ; et enfin, un corps armé quasi clandestin qui prend en charge la colère de la ville dans des situations d'opposition au pouvoir central.

A Fès, des équipes de 40 à 50 hommes se groupaient sous l'autorité des *shioukh ar-rma* ; des séances d'entraînement se tenaient extra-muros, notamment à Bab Guisa³⁷. Les tireurs se retrouvaient régulièrement dans différentes manifestations : compétitions, pique-nique, et parties de chasse en pays berbère. Trois associations se répartissaient le territoire de la cité, al-Adwa/Lamṭiyine/al-Andalus³⁸, une tripartition qui rappelle les luttes de quartiers qui ont agité Fès pendant les siècles antérieurs³⁹. Continuité et reconversion, dont l'histoire reste à faire.

Toujours est-il que la connexion entre les *rumāt* et les métiers du cuir permet de comprendre le rôle que ces métiers assuraient dans les revendications urbaines. En 1230 H, les cordonniers, tanneurs et forgerons de Rabat se soulèvent contre le gouverneur Ash^cash et finissent par obtenir sa révocation.⁴⁰ En 1850, l'établissement du monopole sur les peaux suscite à Fès une effervescence populaire menée par les tanneurs, le Sultan ^cAbd al-Rahmane leur accorde, comme concession, un report d'application du décret en question⁴¹. Une dizaine d'années plus tard, les mêmes tanneurs fassis soutiennent le ^calim contestataire Muhammad Gannūn. Et vers la fin du règne de Muhammad IV (juillet-août 1873), ce sont les cordonniers de Marrakech qui se soulèvent contre le gouverneur Muhammad Bendaoud⁴².

(37) R. Le Tourneau et L. Paye, *op. cit.*, pp. 232, 234.

(38) R. Guyot et *al...*, *op. cit.* pp. 9-10.

(39) N. Cigar, "Société et vie politique à Fès sous les premiers Alawites (1660-1830)", *Hespéris-Tamuḍa*, vo. XVIII, fasc. unique, 1978-79, pp. 93-172.

(40) Du ^cayyif, *Tārīkh*. éd. A. La ^cmmārī, Rabat, Dār al-Ma'thūrāt, 1986, p. 391.

(41) J.L. Miège, *op. cit.* pp. 234 et suiv.

(42) *Bustān*, p. 56a-62b.

Quoi d'étonnant à ce que le rétablissement des maks dans le marché des peaux soit, la même année, le point de départ d'un processus de large refus ? Dans le long cycle de sa transformation, le cuir est soumis à l'impôt chaque fois qu'il passe d'une étape à l'autre : les droits de porte concernent les ruraux et les tanneurs, les taxes de marché impliquent et les tanneurs et leurs clients, cordonniers et autres⁴³. Les maks du cuir incarnent donc l'arbitraire fiscal aux yeux des travailleurs d'un secteur-clé de l'artisanat fassi. Ils occupent un espace privilégié dans les registres des percepteurs. D'où la métonymie signalée plus haut, et qui tend à confondre métiers du cuir et peuple en colère.

En esquisant une approche des mobiles et des protagonistes de la révolte, nous avons décelé deux niveaux d'interprétation. La contestation des maks est d'un côté un chapitre de la tension Etat-société, tension exacerbée par la pénétration européenne. Le Makhzen veut se donner les moyens d'une politique de réforme ; mais en souscrivant aux privilèges de la protection consulaire, il favorise l'exemption fiscale au profit de contribuables aisés. La rationalisation de la gestion financière signifie, de son côté, un plus grand enrichissement d'une bourgeoisie. Une telle situation entraîne inévitablement le mécontentement populaire, phénomène que l'on retrouve en Tunisie avec la révolte d'Ibn Ghadahum (1864). L'analogie est cependant partielle, car dans le cas tunisien, le mouvement fut plus ample, plus élaboré ; l'annonce d'une innovation fiscale (*le mejbā*) y fut le signal d'une explosion populaire qui dénonça du même coup les changements institutionnels survenus quelques années plutôt⁴⁴.

Dans le cas du Maroc, les événements de Fès nous permettent d'entrevoir des modes d'articulation entre la spécificité du XIXe siècle et des structures qui réfèrent à une plus longue durée. Le couple artisans/rumāt semble s'inscrire dans le cadre plus vaste des mouvements populaires en milieu urbain islamique. Les caractéristiques de la ville marocaine sont encore malaisées à définir, mais la description de notre échantillon aura au moins soulevé quelques interrogations.

Interrompons à présent nos questions, et essayons d'approcher la perception des chroniqueurs. A leur statut d'informateurs, se mêle l'intérêt du récit où la représentation est une autre dimension du social.

(43) Najidi, *op. cit.*, pp. 206-207.

(44) B. Slama, *L'insurrection de 1864 en Tunisie*. Tunis, Maison Tunisienne de l'Édition,

III - L'ÉVÉNEMENT ET LES REGISTRES DE LA NARRATION

Nous distinguerons trois modes : la compréhension, la stylisation et l'hagiographie. Ces modes éclairent l'agencement de l'information, ses silences et ses accentuations.

1 - Le récit compréhensif

De la première séquence, Ibn al-Ḥājj a laissé un témoignage particulièrement vivant. L'auteur fut témoin oculaire et arbitre : bien informé, il nous fait partager sa vision de l'événement.

Le pillage de la maison de Bennis apparaît comme un moment central. Il eut lieu parce que le maks fut rétabli, et parce que des démarches pacifiques n'avaient pas abouti : tel est le canevas d'une narration qui essaie, à l'image de l'arbitre, de donner la parole aux parties en conflit. La clarté de l'exposé est soulignée par des titres de paragraphes dans lesquels Ibn al-Ḥājj découpe l'événement tout en mettant en relief les éléments qui, d'après lui, ont mené vers l'inévitable.

A l'origine, ce fut la "ruse" d'un *ṭālib*, sharīf de naissance, qui travaillait auparavant dans la maks.

«Bennis se dirigeait vers la tombe de son père pour faire la visite rituelle du vendredi, et voilà qu'il est abordé par le *ṭālib* ; celui-ci l'accompagne, et se propose pour psalmodier quelques versets à la mémoire du défunt. Ensuite il suggère au ministre de réinstaurer le dit impôt, manière de solliciter le retour de son gagne-pain. "Le Sultan, que Dieu le glorifie, donne son accord à tes actes". Plus tard, la même personne - qui n'est pas nommée - retourne au marché du cuir sans l'autorisation de Bennis⁴⁵».

C'est en fait ce que devait déclarer le ministre plus tard. Il n'était pas au courant. Sa version est entérinée par l'auteur du *Durr*, qui consacre par ailleurs une longue digression aux qualités de Bennis. Piété, et une générosité qui

(45) *Durr*, pp. 132-133.

préfère la discrétion à l'ostentation⁴⁶. Cependant Ibn al-Ḥājj nous dit aussi que bien avant le jour fatal, les milieux touchés par l'impôt avaient commencé à réagir, et que Bennis avait été averti, autant par ses amis que par les autorités de la ville qu'il fallait renoncer à l'idée de rétablir l'impôt contesté le jour de la bay^ca.

C'est le cas de son "compagnon" al-Fātmī al-Idrīsī et du cadī qui, à la demande des tanneurs, a autorisé ceux-ci à désigner dans le dit marché des témoins-notaires de leur choix. Et lorsque les percepteurs se sont installés "devant leurs tables", et à mesure que le mécontentement s'exprimait dans la rue, une délégation entama une série de contacts. Le gouverneur leur déclara qu'il n'avait aucun rapport avec la nouvelle mesure, et leur conseilla de voir le cadī. Celui-ci promit que le maks ne serait pas rétabli. Désappointée, la délégation revient chez Sarrāj qui confirme les dires du cadī et leur suggère d'aller chez Bennis pour le persuader de confirmer la suspension du maks. C'est ainsi que les tanneurs se sont dirigés vers la demeure du ministre "sans intention de pillage ou de mal" ; "personne n'avait envisagé l'idée de pénétrer dans la maison". Mais ce fut alors la provocation⁴⁷ : l'esclave qui se tenait sur le seuil insulta la foule, la menaça de son fusil, et "dès qu'on entendit le bruit de la poudre, quiconque avait une arme s'en munit". Puis ce fut le pillage, qu'Ibn al-Ḥājj attribue à la "populace" hystérique et incontrôlée. Personne n'a prêté la moindre attention aux responsables venus dissuader les émeutiers : le cadī qui finit par s'évanouir, le caïd al-Ḥājj Sa^cīd envoyé par le khalifa avec une escorte de mokhazniyya, et enfin le gouverneur.

Distinguer entre la revendication pacifique et la violence aveugle des "awbāsh", insister sur les efforts des notables pour trouver des solutions raisonnables : ce sont les mêmes arguments que les Ahl Fās allaient utiliser par la suite pour négocier avec Bennis, et pour demander le pardon du Sultan. Historiographe officiel, Ibn al-Ḥājj s'exprime en fait beaucoup plus comme citadin et faqih solidaire de la contestation du maks. Auteur d'une chronique dynastique, il produit un discours qui le situe plutôt dans la tradition de l'historiographie urbaine. La colère de la ville semble y acquérir une légitimité à laquelle la révolte rurale n'a pas droit. Dans les pages où Ibn Al-Ḥājj raconte les harka-s menées par Hassan 1er sur son itinéraire de Marrakech à Fès, le lecteur doit se contenter de la paraphrase des communiqués de victoire clôturant l'affrontement avec les tribus.

(46) *Ibid*, pp. 153-164.

(47) *Ibid*, pp. 136-137.

III - L'ÉVÉNEMENT ET LES REGISTRES DE LA NARRATION

Nous distinguerons trois modes : la compréhension, la stylisation et l'hagiographie. Ces modes éclairent l'agencement de l'information, ses silences et ses accentuations.

1 - Le récit compréhensif

De la première séquence, Ibn al-Ḥājj a laissé un témoignage particulièrement vivant. L'auteur fut témoin oculaire et arbitre : bien informé, il nous fait partager sa vision de l'événement.

Le pillage de la maison de Bennis apparaît comme un moment central. Il eut lieu parce que le maks fut rétabli, et parce que des démarches pacifiques n'avaient pas abouti : tel est le canevas d'une narration qui essaie, à l'image de l'arbitre, de donner la parole aux parties en conflit. La clarté de l'exposé est soulignée par des titres de paragraphes dans lesquels Ibn al-Ḥājj découpe l'événement tout en mettant en relief les éléments qui, d'après lui, ont mené vers l'inévitable.

A l'origine, ce fut la "ruse" d'un *ṭālib*, sharīf de naissance, qui travaillait auparavant dans la perception du maks.

«Bennis se dirigeait vers la tombe de son père pour faire la visite rituelle du vendredi, et voilà qu'il est abordé par le *ṭālib* ; celui-ci l'accompagne, et se propose pour psalmodier quelques versets à la mémoire du défunt. Ensuite il suggère au ministre de réinstaurer le dit impôt, manière de solliciter le retour de son gagne-pain. "Le Sultan, que Dieu le glorifie, donne son accord à tes actes". Plus tard, la même personne - qui n'est pas nommée - retourne au marché du cuir sans l'autorisation de Bennis⁴⁵».

C'est en fait ce que devait déclarer le ministre plus tard. Il n'était pas au courant. Sa version est entérinée par l'auteur du *Durr*, qui consacre par ailleurs une longue digression aux qualités de Bennis. Piété, et une générosité qui

(45) *Durr*, pp. 132-133.

préfère la discrétion à l'ostentation⁴⁶. Cependant Ibn al-Hājj nous dit aussi que bien avant le jour fatal, les milieux touchés par l'impôt avaient commencé à réagir, et que Bennis avait été averti, autant par ses amis que par les autorités de la ville qu'il fallait renoncer à l'idée de rétablir l'impôt contesté le jour de la bay^ca.

C'est le cas de son "compagnon" al-Fātmī al-Idrīsī et du cadi qui, à la demande des tanneurs, a autorisé ceux-ci à désigner dans le dit marché des témoins-notaires de leur choix. Et lorsque les percepteurs se sont installés "devant leurs tables", et à mesure que le mécontentement s'exprimait dans la rue, une délégation entama une série de contacts. Le gouverneur leur déclara qu'il n'avait aucun rapport avec la nouvelle mesure, et leur conseilla de voir le cadi. Celui-ci promit que le maks ne serait pas rétabli. Désappointée, la délégation revient chez Sarrāj qui confirme les dires du cadi et leur suggère d'aller chez Bennis pour le persuader de confirmer la suspension du maks. C'est ainsi que les tanneurs se sont dirigés vers la demeure du ministre "sans intention de pillage ou de mal" ; "personne n'avait envisagé l'idée de pénétrer dans la maison". Mais ce fut alors la provocation⁴⁷ : l'esclave qui se tenait sur le seuil insulta la foule, la menaça de son fusil, et "dès qu'on entendit le bruit de la poudre, quiconque avait une arme s'en munit". Puis ce fut le pillage, qu'Ibn al-Hājj attribue à la "populace" hystérique et incontrôlée. Personne n'a prêté la moindre attention aux responsables venus dissuader les émeutiers : le cadi qui finit par s'évanouir, le caïd al-Hājj Sa^cīd envoyé par le khalifa avec une escorte de mokhazniyya, et enfin le gouverneur.

Distinguer entre la revendication pacifique et la violence aveugle des "awbāsh", insister sur les efforts des notables pour trouver des solutions raisonnables : ce sont les mêmes arguments que les Ahl Fās allaient utiliser par la suite pour négocier avec Bennis, et pour demander le pardon du Sultan. Historiographe officiel, Ibn al-Hājj s'exprime en fait beaucoup plus comme citoyen et faqih solidaire de la contestation du maks. Auteur d'une chronique dynastique, il produit un discours qui le situe plutôt dans la tradition de l'historiographie urbaine. La colère de la ville semble y acquérir une légitimité à laquelle la révolte rurale n'a pas droit. Dans les pages où Ibn al-Hājj raconte les harka-s menées par Hassan 1er sur son itinéraire de Marrakech à Fès, le lecteur doit se contenter de la paraphrase des communiqués de victoire clôturant l'affrontement avec les tribus.

(46) *Ibid*, pp. 153-164.

(47) *Ibid*, pp. 136-137.

Avec le *Bustān*, c'est la révolte urbaine vue par un intellectuel de Marrakech, chez qui le magistère du clerc ne signifie pas une rupture avec l'identité tribale.

2 - *Le récit stylisé*

Sibā^cī aborde les événements de Fès dans le cadre d'une histoire de règne qui prend des allures d'épopée. L'auteur en est à l'arrivée de Hassan 1er à Fès, et voilà qu'il entame une rétrospective pour raconter «l'affaire de Bennis». La narration baigne dans la rhétorique; aux impératifs de la prose rimée, s'ajoute une pléthore de maximes, d'aphorismes et d'images, aux dépens de l'information.

La séquence de 1873 est présentée comme étant une revanche divine sur les excès de Bennis, pour l'exemple. Détails et anecdotes relatent la fortune et l'arrogance du ministre. La fortune de celui-ci est due essentiellement à l'attention et aux faveurs du Sultan Muhammad IV. Aucune mention des maks, néanmoins l'auteur évoque la question de manière très allusive quand il nous apprend que beaucoup de personnages avaient conseillé Bennis, mais en vain. "Les rois accordent un meilleur rang à celui qui assure la tranquillité, non à celui qui devient un prétexte au trouble"⁴⁸.

A la lecture des correspondances makhzénienne contemporaines de l'événement, il s'avère que le discours de Sibā^cī épouse le point de vue d'une fraction de l'élite du pouvoir, celle que constituent les *wasīfs* (affranchis) et le guich⁴⁹. Passons en revue quelques lettres. Ahmad Benmusa, chambellan du khalifa de Fès, informant son père Mūsa b. Ahmad, chambellan du nouveau Sultan ; le caïd Ould Ba Muhammad Chergui informant le Sultan, et le vizir Muhammad b. Larbi Jāmaï échangeant avec le caïd Bouchta b. al-Baghdādī Jami^cī : tous soulignent la responsabilité de Bennis⁵⁰... Et aux lettres de ce dernier, se plaignant de son sort, le ḥajīb du Sultan répond de manière laconique; Bennis insiste et le même correspondant lui écrit : "Tu nous en veux pour ne pas t'avoir écrit ; nous t'avons écrit à maintes reprises, mais tu as dû ne pas recevoir notre courrier. Oui, nous écrivons ce qu'exige l'intérêt et le moment"⁵¹.

(48) *Bustān*, p. 74b.

(49) Sur la dichotomie makhzen militaire/ makhzen citadin, voir A. Laroui, *op. cit.*, pp. 81-87.

(50) *Wathā'iq*, Doc. 404-406, 410, 413, 419.

(51) *Ibid.*, doc. 419.

A cette réserve significative, s'oppose la solidarité chaleureuse du versant citadin du Makhzen⁵². Citons entre autre le ministre de la justice Muhammad al-Şaffār, le grand vizir Idris Bu^cashrīne et les amin-s des villes et des ports, tels qu' Abd al-karīm Ghannām, Larbi Sharrāt, Abd al-karim al-Ghanmiyya et Abd al-Salām Gassūs. Le *muhtasib* de Meknès, Ṭayyib Gharnūt, ne manque pas d'organiser une cérémonie religieuse pour implorer la bénédiction divine en faveur de Bennis. Le rassemblement eut lieu au mausolée de Sidi Qaddūr al- Alamī. L'amīn de Tétouan en fait de même au sanctuaire de Moulay Abd al-Salām Ibn Mashish.

Dans la chronique de Sibā^ci, le mouvement des tanneurs fut l'outil d'un châtiment mérité, et la chute de Bennis n'est qu'une fin de cycle bien familière ; elle réfère à ces nombreux favoris du Sultanat dont la fortune se termine par la disgrâce. C'est à la limite une allégorie du séquestre (*tatrīk*).

Qu'en est-il de la deuxième séquence ? Notre connaissance en demeure pauvre ; à quelques variations près, le *Bustān* comme l'*Istiḳṣā* -adopte une narration où la sélection des informations et leur disposition obéissent au canevas du discours sultanien. C'est la ville qui prend l'initiative de la violence, l'armée est présentée dans une situation de légitime défense, et l'épreuve s'achève par le pardon royal et la soumission des sujets. C'est ainsi qu'argumente Hassan 1er dans sa lettre- communiqué de victoire. Le texte est "sécurisant et didactique"⁵³, il constitue une démonstration dont le langage interpelle un éventail de connotations. La défaite des insurgés est une "victoire de Dieu", un "fath", référence à l'archétype prophétique⁵⁴. La responsabilité des rebelles est établie selon la norme de la *sharī'a* (*al-bādī azlam*); et le Sultan joue le rôle du père qui châtie et pardonne. Et pour terminer, le communiqué prévient les sujets contre toutes les fausses nouvelles que voudraient répandre "ceux qui veulent la fitna des croyants et des croyantes".

(52) *Ibid.*, doc. 411, 412, 422, 423.

(53) J.Berque, *op. cit.*, p. 484. Sur le "discours de la *ḥarka*", cf. aussi A. El Moudden, *Contribution à l'étude des rapports entre la société rurale et l'Etat dans le Maroc du XIXe siècle : Les tribus de l'Inawan et le Makhzen, 1873 -1902*, thèse inédite, Histoire, Faculté des Lettres, Rabat, 1984, t 2, pp. 344-356.

(54) De la même manière, la "siba" tribale est assimilée à la *Jāhiliyya*, cf. A. Laroui, *op. cit.*, pp. 163 et suiv.

Ce document figure dans l'*Istiqsā*; l'auteur rappelle toutefois que les tanneurs ont d'abord essayé de faire intercéder 'Abd al-Malik ad-Darīr. Or Sibā⁵⁵ occulte encore une fois le mobile de l'insurrection, et donne à l'événement l'allure d'un duel ente la ville et le Sultan. Les Fassis, nous dit-il, sous-estimèrent la force du jeune souverain, pensant que sa vie de prince en aurait fait un homme incapable d'affronter les rudes épreuves, et qu'il était encore affaibli par le chagrin causé par le décès de son père"⁵⁵. "A ceux-là, Satan embellit ce qu'ils ont appris de ce que d'autres avant eux avaient fait aux rois en d'autres temps". Allusion à l'épisode qui secoua Fès vers la fin du règne de Moulay Slimane ⁵⁶.

A la désobéissance, Hassan 1er réagit par la longanimité (*hilm*). C'est un thème majeur, un leitmotiv qui ponctue l'ensemble du *Bustān*. Sibā⁵⁷ illustre encore une fois. Rappelant que le Sultan lui avait déconseillé de médire et de nommer - entendons les "déviant" - , l'auteur désigne ceux qu'il présente comme étant les instigateurs de la révolte de Fès ⁵⁷. Ce sont le gouverneur Sarrāj, et un groupe de personnes "qui n'appartiennent au *ilm* qu'en apparence", en l'occurrence les ṭālib-s Ahmad Ibn Sūda et 'Abdallah al-Bagrāwī, et le secrétaire du gouverneur, 'Abdelwahid Ibn al-Mawwāz. Sarrāj est fait prisonnier et emmené à Marrakech, puis libéré et nommé intendant au mausolée de Sidi Bel Abbās Sabti. Ibn al-Mawwāz subit lui aussi l'emprisonnement et se retrouve plus tard cadī à Azemmour, al-Manshiyya puis Marrakech. Et sans subir de sanctions, les deux autres devaient occuper des fonctions de choix; Ibn Sūda allait remplacer son frère défunt dans les séances du *Saḥīḥ al Bukhārī* auprès du Sultan, et al-Bagrāwī fut pris par le futur gouverneur de Fès - Abdallah Ibn Ahmad - dans "la *khāṣṣa* de sa *khāṣṣa*"⁵⁸.

(55) *Bustān*, p. 80a et suiv.

(56) Sur cette rébellion, voir M. El Mansour, *Morocco in the reign of Mawlay Sulayman*, Cambridgeshire, M.E.N.A.S Press, 1990, pp. 184-208.

(57) *Bustan*, p. 86b-87a. Mêmes indications sur la révolte de Marrakech (1873) ; parmi les personnalités arrêtées, l'auteur nomme le cadī Muhammad b. Abd al-Wahid Filali Douiri, et le caïd d'al-Manshiyya, Ibrāhīm al-Ajarrāwī. Cf. *ibid.*, pp. 62a-62b.

(58) Sur la trajectoire d'Ibn al-Mawwāz, autres précisions dans M. Gharrī, *Fawaṣil al-Jumān fi'arbā' wuzarā' wa kuttāb az-zamān*, Fès, al-Maṭbā'a al-Jadīda, 1929, pp. 183-187. Certaines sources signalent d'autres notables impliqués dans la révolte, tous proches du gouverneur: Muhammad (fils), Muhammad Ibn Makhluf (gendre), et al-Ḥajj Yusuf (ami). Cf. *Wathā'iq*, doc. 424-425 ; Archives Quai d'Orsay, Maroc, 39, Comte de Ligniville à Affaires Etrangères, Tanger, 13.08.1874.

Ces trajectoires constituent des répliques de "la longanimité du Prophète", longanimité que Sibā^Ci décèle aussi dans les faveurs que les Ahl Fās ont obtenues du Sultan au lendemain de la rébellion. Enrichissement accéléré, monopolisation des ports et du fisc⁵⁹. En évoquant la récupération de l'élite et l'évolution d'une structure sociale, l'auteur du *Bustān* personnalise les rapports du Sultanat avec la ville de Fès, et confond donc les niveaux du changement. La réalité qu'il décrit fut ainsi interprétée par un observateur européen au début du XX^e siècle.

"Cette poussée de secrétaires et d'oumana parvenant au pouvoir pour s'y substituer au mokhaznis (élite militaire d'origine rurale) introduit au Makhzen un style nouveau (...). Avec les ~~secrétaires~~ secrétaires, qui sont des savants, et les oumana, qui sont des négociants, s'ouvre le régime des plus instruits et des plus riches (...) Or, la plupart de ces secrétaires et la totalité de ces oumana appartiennent à la population maure dont le centre principal est Fez et qui essaime également à Rabat, Salé et Tétouan. Ce sont des gens raffinés et cultivés qui maintiennent dans ces villes les restes de la glorieuse civilisation maure, affectent un mépris profond pour les bédouins des campagnes, se considèrent volontiers comme d'une essence supérieure, et forment entre eux une société analogue à celle qui s'était constituée, au moyen âge, dans les grandes cités commerçantes de l'Europe. (...) Avec eux s'installe au makhzen la haute bourgeoisie des villes hadhariyya, et surtout la prépondérance de Fès"⁶⁰.

Soumettant à l'étude comparée deux textes, le *Bustān* et le *Durr*, nous avons découvert que le statut d'historiographie dynastique couvre des divergences d'optique, révélatrices d'attitudes. Mais ancré dans la société, l'événement subit d'autres distorsions, dues cette fois-ci à la culture ambiante; il peut même autoriser l'ingérence du surnaturel.

3 - Le registre hagiographique

L'hagiographie balise l'ensemble des épisodes de la révolte ; Ibn al-Ḥājj y est plus attentif, son récit répercutant plus amplement les échos de la ville. Une première anecdote a trait au sort de Bennis.

(59) *Bustān*, p. 85a-85b.

(60) E. Aubin, *Le Maroc d'aujourd'hui*. Paris, Armand Colin, 1913 (1^è éd. 1904), pp. 193-

Quelques temps après la cérémonie d'allégeance, le *majdhūb* - et sharif de surcroît - Muhammad al-Kattāni s'en va chercher le ministre des finances, avec un coq dans la main, et lui dit: "achète-moi ta maison et ton jardin, avant qu'il ne t'arrive un malheur". Bennis blâme son interlocuteur: "Si tu n'étais pas sharīf, je t'aurais envoyé au gouverneur qui s'occuperait de te punir". Là-dessus, le *majdhūb* se met à plumer le coq, puis le jette par terre en disant: "Voici la maison de Bennis et son jardin". Ensuite il se met à sangloter, tout en se dirigeant vers le mausolée de Moulay Idris, pour se plaindre auprès de son ancêtre⁶¹.

C'est ici le rôle du *majdhūb*, cristallisant la rumeur publique qui s'élève au rang de prémonition. L'événement annoncé sera décrit, dans le *Durr*, dans des termes qui insistent sur le surhumain, voire sur la manipulation des émeutiers par des forces obscures.

"(L'homme) se transforme en lion féroce, il ne se soucie pas de celui qui le frappe, le blesse ou le tue (...), il n'est pas sensible même si on le brûle avec le feu"⁶².

Sourds, aveugles, les assaillants déplacent des poids considérables, escaladent des colonnes sans utiliser d'échelle. Au moment où le gouverneur les rappelait à la raison, ils avaient l'air de sommeiller. Sibā⁶³ exprime la même idée du surhumain (*khawāriq al-āda*), que nous retrouvons par ailleurs dans son récit de la révolte des cordonniers qui, la même année, agita la ville de Marrakech ; il y insiste sur les prouesses des enfants. Expression du mécontentement refoulé, choc des démunis qui découvrent l'opulence ; il s'agit d'une violence que d'autres sociétés ont connue.

Une fois que Bennis trouva asile dans le horm de Moulay Idris, plusieurs personnes ont essayé de l'y surprendre mais, nous dit-on, elles ont été détournées par des forces invisibles. Même intervention miraculeuse du saint-patron, lorsque la tension s'est déclarée aux abords du mausolée. Et Ibn al-Ḥājj de faire une longue digression sur les prodiges du fondateur de Fès, celui-ci châtiant tous ceux qui osent attenter à son espace inviolable, même si le réfugié est un voleur ou un

(61) *Durr*, pp. 135-136. Le même prodige est signalé dans la biographie du *majdhūb*, cf. M. Kattani, *Salwat al-anfās...*, litho, Fès, 1309/1891, t. 2, pp. 254-255. Il s'avère que le *majdhūb* est l'oncle maternel de l'auteur de la *Salwa*, et qu'à l'origine il travaillait dans le secteur de la soie.

(62) *Durr*, p. 146.

scélérat. L'auteur propose des *karāma*-s puisées dans une tradition hagiographique bien établie; elles réfèrent à un véritable code du ḥorm⁶³. Or, si celui-ci fut, pendant la révolte, un espace d'arbitrage qui a gelé momentanément le conflit, le recours des sharīf-s idrissides aux armes signifiait que l'exacerbation du contexte a marqué les limites d'une symbolique.

L'événement soumis à l'imaginaire collectif, c'est un autre mode de stylisation. Dès que les sources le permettent, l'histoire sociale gagne à décoder cet échange entre l'action des hommes et les lectures qu'ils en font.

IV - PROLONGEMENTS

Loin de conclure, les paragraphes qui suivent mettront le lecteur devant des prolongements, ceux de la révolte étudiée, et ceux de nos propres interrogations.

1 - Les suites de l'événement

Grâce à l'auteur du *Bustān*, nous sommes déjà renseignés sur le sort des notables citadins qui furent solidaires du mouvement des tanneurs. Qu'en est-il des autres protagonistes?

Mal soutenu par l'aile militaire du Makhzen, Bennis perd son poste de ministre, mais regagne les faveurs du Sultan. Sa maison et son jardin sont reconstruits aux frais de l'État qui, en l'occurrence, mobilise pour ce faire les recettes des ports. Bennis se voit chargé de gérer les biens de parents du Sultan: sa mère Ṭām aj-Jāma^ciyya et ses cousins maternels. Il devra aussi veiller sur les biens du vizir Idris Bu^cashrine, qui émigra au Hedjaz, supportant mal l'omnipotence du ḥajib Mūsā b. Ahmad. Et en 1306 h., Bennis fit partie d'une ambassade chargée de négocier avec le gouvernement français⁶⁴.

(63) *Ibid.*, pp. 235-240. Voir aussi chap. "karāma-s" dans M. Kattānī *Al-azhār al-^caiṭrat al-anfās...*, litho, Fès, 1309/1891.

(64) *Watha'iq*, doc. 428-447; Ibn Zaydān, *liḥāf*, *op. cit.*, pp. 317-318.

La fonction d'amīn al-umanā , demeurée vacante pour un temps, fut finalement attribuée en 1879 à un négociant de Rabat, Muhammad Tazi. Désignation progressive puisque celui-ci fut d'abord occupé à des missions ponctuelles, telles que la réorganisation du maks dans différentes villes (Fès, Meknès, Casablanca et Marrakech). Le Makhzen tire la leçon des événements de 1873; le successeur de Bennis est invité à suivre les déplacements de la Cour⁶⁵.

Entre temps, Fès est l'objet d'une véritable reprise en main. Au lendemain de la rébellion armée, elle dut fournir à l'armée un contingent de cinq cent hommes⁶⁶. Sarrāj évincé, les nouveaux gouverneurs n'appartiennent pas à l'aristocratie citadine⁶⁷; ce furent des militaires des grandes lignées d'affranchis. C'est le cas de Jilali b. Hammu al-Bukhāri, suivi de Abdallah b. Ahmad, frère du puissant Musa b. Ahmad⁶⁸. D'un autre côté, Hassan 1er réaménage l'accès de la médina en vue d'éventuelles tensions. Voici ce qu'en dit un diplomate français :

"... Les deux villes étaient encore complètement séparées. Si l'on en excepte la casba des Cherarda - qui ne fait pas à proprement parler partie de la ville, - Fès El Jdid était resté, du moins dans son ensemble, tel que l'avait laissé l'Emir Yaqoub ben Abdelhaqq son fondateur..."

"Hassan 1er très frappé de cet événement (1874), comprit l'avantage qu'il y avait à relier les deux villes de façon à pouvoir, de Fès al Jadid, ville militaire et makhzen, pénétrer dans Fès al Bāli, la grande cité mauresque. C'est dans ce but qu'il construisit le palais de Bou Jjud et fit enclore le long faubourg

(65) E. Aubin, *op. cit.*, pp. 203-204.

(66) Au même moment, les deux villes du Bou Regreg devaient fournir six-cents combattants, les autres ports deux cents chacun, alors que Marrakech fut dispensée. Cf. *Istiqṣā* p. 142. Et dans *Wahā'iq*, le doc. 426 permet de situer l'opération et apporte des précisions importantes. Dans une lettre de Muhammad Bel Madani Bennis au Chambellan Musa b. Ahmad, datée du 22 août 1874, l'ex-ministre se plaint de ce que sa parentèle soit du nombre, alors qu'ils n'ont jamais été concernés par le recrutement, "surtout qu'ils sont des négociants". "Caïds de la siba" qui devraient faire partie des *ḥurrāk*, avec en moyenne cinq par quartier (*ḥawma*). On pourrait se demander si ce document ne confirme pas le témoignage européen quant à un éventuel rapport entre la révolte et le refus des citadins à participer à l'armée.

(67) Sarrāj appartient à une lignée de lettrés d'origine arabo-andalouse ; son père fut *muḥtasib*. Cf. I. Fudayli, *Al-Durar al-baḥiyya wa-l-jawāhir al-nabawiyya fī-l-furū' al-ḥasaniyya wa-l-husainiyya*, litho, Fès, 1314/1896, t.2, pp. 331-334.

(68) *Istiqṣā*, p. 139 ; *Iḥāf*, p. 154.

de ce nom, où campent actuellement les troupes. Ce faubourg n'est qu'une sorte de passage muré conduisant du méchouar à la rue qui aboutit à Bab El mahrouq. De même le palais possède une entrée à proximité de Fès al jedîd et une autre dans la partie supérieure de la ville au Baṭḥa⁶⁹.

Mais parallèlement, la question du maks resurgit, et avec elle les constantes de la protestation citadine. En 1885, le Sultan supprime les droits de portes ; l'auteur de l'*Istiḳṣā* signale cette décision, tout en souhaitant qu'elle s'étende à l'ensemble des maks⁷⁰. De même les métiers du cuir allaient reparaitre dans de futurs mouvements. Les cordonniers mènent la révolte de Marrakech en 1904⁷¹; et peu après, les tanneurs de Fès devaient jouer un rôle actif dans l'épisode ḥafizien⁷².

2 - Notre bilan : pour un renouvellement du questionnaire

Au terme de cette étude, mesurons notre parcours. A une définition hâtive de la révolte des tanneurs, nous substituons une conceptualisation ouverte qui situerait l'événement entre le dossier comparatif des mouvements populaires du XVII^e siècle, l'autonomisme citadin de tradition islamique, et la dialectique pénétration européenne/ tension sociale, caractéristique du siècle dernier.

Mais ce qui nous semble plus important, c'est que l'étude de la tension urbaine permet de secouer de fausses évidences. Devant une tradition de la contestation, et devant des forces sociales qui ont longtemps pris en charge cette même tradition (rumāt, métiers du cuir, faqih-s opposés au maks), il faudrait désormais remettre en question un certain statut du XIX^e siècle, les conflits sociaux n'y étant pas seulement un phénomène induit. Cette remarque devrait impliquer aussi l'étude de la société rurale⁷³.

(69) H. Gaillard, *Une ville de l'Islam, Fès : Esquisse historique et sociale*. Paris, J. André, 1905, pp. 82-83.

(70) *Istiḳṣā*, p. 179.

(71) P. Pascon, *Le Haouz de Marrakech*. Rabat, C.U.R.S.-I.N.A.V./ Paris, C.N.R.S, 1977, t. 2, pp. 435-437.

(72) A. Laroui, *op. cit.* chap. 9, "Le mouvement hafizien".

(73) Le XIX^e siècle permet-il de définir un Maroc traditionnel, c'est à dire précolonial ? Est-il plutôt le temps d'une colonisation à laquelle ne manque que la composante politique formelle ? C'est une ambivalence qui affecte parfois les problématiques des chercheurs, qu'ils soient

L'analyse des récits soulève des problèmes d'un autre ordre. L'historiographie se laisse difficilement enfermer dans la typologie sommaire fondée sur l'énoncé des oeuvres : chronique dynastique, histoire locale, biographie, et autres. Lorsqu'on essaie de dépasser la collecte d'information pour approcher la forme des textes, leur langage et leur logique, nous découvrons un *continuum* de discours qui va du document à la littérature, et de la correspondance makhzénienne à l'hagiographie. Il s'agit alors de suivre les articulations qui s'opèrent entre un même socle culturel et des attitudes qui peuvent être contradictoires. Prenons Ibn al-Ḥājj et Sibā^{Ci}, en termes de "types idéaux", le premier représenterait le faqih et le second l'historien appartenant à la tradition de l'*adab as-sultānī*⁷⁴. A cette divergence, s'ajoute celle qui implique les affinités socio-régionales. La fonction d'historiographe officiel n'empêche pas Ibn al-Ḥājj d'adopter une vision, qui serait plutôt celle des annales urbaines; alors que Sibā^{Ci} situe son récit dans un texte aux multiples registres, tradition de lettré du Sud, critique du personnel makhzénien, point de vue de l'élite militaire.

Loin du monolithisme des discours et des différences fondées sur les genres, ce sont d'autres clivages qui apparaissent. Décloisonner l'histoire événementielle et l'histoire des structures, réexaminer l'historiographie traditionnelle à la lumière de la culture et des enjeux sociaux. La recherche est conviée à de tels remembrements.

Abdelahad SEBTI

Faculté des Lettres - Rabat

ملخص

يتناول الباحث انتفاضة الدباغين التي شهدتها مدينة فاس عند بداية عهد السلطان الحسن الأول، والتي تركزت على المطالبة بحذف المكوس.

بعد تقديم المصادر ومراحل الحدث - مع كرونولوجيا مفصلة - يتوقف البحث عند أطراف الصراع وحوافز الاحتجاج، فبجانب التحولات التي شهدتها المجتمع الحضري في سياق التدخل الاقتصادي الأوربي، يتبين أن قضية المكس وتحرك الرماة وصناع قطاع الجلد عناصر تنتمي إلى ثوابت حضرية تتطلب المزيد من الاستكشاف.

ثم ينتقل الباحث إلى مسألة حضور الانتفاضة في الكتابة التاريخية التقليدية، حيث يميز بين ثلاثة أنماط: سرد مسهب يميل إلى تفهم مطالب المدينة، وسرد ينجزل الانتفاضة في اتجاه الموقف المخزني، وتصور منقبي يؤول الحدث بواسطة الكرامة الصوفية.

historiens, sociologues ou économistes. Posons une autre question : ne s'agit-il pas d'une situation de crise qui met à nu diverses structures latentes ?

(74) A. Laroui, "Islam et Etat", in *Islam et modernité*, Paris, La Découverte, 1987, pp. 25 et suiv.

CHRONOLOGIE

Contexte national	Evenements de Fès
3 jumada II 1290/29 juil. 1873 : Révolte des cordonniers à Marrakech.	
18 rajab 1290/11 sept. 1873 : (Après décès de Muhammad IV) Allégeance de Marrakech à Hassan I ^{er} .	25 rajab 1290/18 sept. 1873 : Quelques personnalités reçoivent les nouvelles de la succession et les tiennent au secret.
27 rajab 1290/20 sept. 1873 : Arrivée du nouveau sultan à Marrakech	27 rajab 1290/20 sept. 1873 : Les Béni Mtir pillent les routes avoisinantes (directions de Meknès et de Tanger). 28 rajab 1290/21 sept. 1873 : Allégeance (cérémonie restreinte). 29 rajab 1290/22 sept. 1873 : Les tribus de la région de Fès signent la bay'a
6 sha'bān 1290/29 sept. 1873 : Arrivée de la lettre de Bennis confirmant l'allégeance de Fès.	3 sha'bān 1290/26 sept. 1873 : Un ṭālib demande à Bennis de rétablir les maks (suspendus) au marché du cuir. 10 sha'bān 1290/3 oct. 1873 : Le cadī conseille à Bennis de ne pas rétablir les maks. 12 sha'bān 1290/5 oct. 1873 : Rétablissement du maks ; démarches de protestation ; pillage de la maison de Bennis. 13 sha'bān 1290/6 oct. 1873 : Report du départ de la délégation fassie à Marrakech (bay'a). 15 sha'bān 1290/8 oct. 1873 : Départ de la délégation.
18 sha'bān 1290/11 oct. 1873 : Lettre du sultan à Bennis/ réorganisation des droits de porte.	
20 sha'bān 1290/13 oct. 1873 : Sultan reçoit la lettre de son khalifa de Fès/rapport sur événements du 12 sha'bān.	
22 sha'bān 1290/15 oct. 1873 : Sultan écrit à Ahl Fās.	
4 ramadān 1290/26 oct. 1873 : Sultan quitte Marrakech ; lettre à Sarraj l'en informant.	
	7 ramadān 1290/29 oct. 1873 : Arrivée de Driss Bel Ālim avec la lettre du sultan. 8 ramadān 1290/30 oct. 1873 : Lecture publique de la lettre ; mécontentement ; réunion restreinte ; nomination d'une délégation pour négocier avec Bennis.

	9 ramadān 1290/31 oct. 1873 : Echech de la négociation avec Bennis.
10 ramadān 1290/1 nov. 1873 : Lettre du gouverneur de Salé à Bennis/maks contestés puis suspendus par le gouverneur	10 ramadān 1290/1 nov. 1873 : Réunion autorités-notables à Fès-Jdid (gouverneur s'absente) ; tension aux abords de Moulay Idris.
	11 ramadān 1290/2 nov. 1873 : Panique des riches ; rumeurs de pillage ; calme ramené par le cadī.
14 ramadān 1290/5 nov. 1873 : Lettre du sultan à Sarraj (lieu : Srāghna).	
	15 ramadān 1290/6 nov. 1873 : Lettre des Ahl Fās au sultan (annonce le retour du calme, demande le pardon).
21 ramadān 1290/12 nov. 1873 : Lettre du sultan à Sarraj (lieu : Chaouia).	
29 ramadān 1290/20 nov. 1873 : Sultan arrive à Rabat ; écrit à Ahl Fās (pardon accordé).	29 ramadān 1290/20 nov. 1873 : Beni Sadden et Hyayna pillent les abords de Bab Guissa.
5 Shawwāl 1290/26 nov. 1873 : A Rabat, clôture du Saḥiḥ al Bukhārī ; le sultan reçoit une délégation des Ahl Fas	
8-12 shawwāl 1290/29 nov - 3 déc. 1873 : Mouvement du prétendant Moulay al-Kabir.	13 shawwāl 1290/4 déc. 1873 : De retour de Salé, une délégation fassie informe du rétablissement du maks à Salé.
22 shawwāl 1290/13 déc. 1873 : Sultan écrit à Sarraj (ḥarka contre les Āmir) et quitte Rabat.	
7 qa'da 1290/27 déc. 1873 : Sultan écrit à Sarraj (ḥarka contre Dulad Yahya).	
Mi-qa'da 1290/1ère semaine janv. 1874 : Sultan arrive à Meknès.	
20 qa'da 1290/8 jan. 1874 : Sultan écrit à Sarraj, l'informant de son arrivée à Meknès.	
3 rabī'ī 1291/20 avr. 1874 : Sultan quitte Meknès.	
	4 rabī'ī 1291/21 avr. 1874 : Arrivée du sultan
	Fin rabī'ī 1291/mi-mai 1874 : Rétablissement des maks.
	4 rabī'ī 1291/21 mai 1874 (?) rébellion armée ; lettre du sultan aux provinces.
	Mi-rajab 1291/fin Août 1874 : Le sultan quitte Fès en direction de l'Oriental.

L'APPROVISIONNEMENT DE LA MHALLA AU MAROC AU XIX^e SIECLE*

Nicolas MICHEL

A peu près tous les ans les sultans du Maroc alaouite commandaient une expédition qui, soit se rendait d'une capitale à l'autre, soit pénétrait une région insoumise puis revenait à son point de départ. La relative régularité de ces mhalla-s suffit à indiquer qu'elles étaient un moyen de gouvernement. Aussi ont-elles retenu l'attention des chercheurs, qui ont montré la complexité de leurs fonctions : tournée fiscale, expédition punitive, menace, parade, négociation, création ou renforcement des liens personnels sur lesquels était fondée l'autorité du pouvoir central, le Makhzen¹. Les expéditions, plus fréquentes, de troupes moins nombreuses dans des régions particulières avaient les mêmes buts². Ces

(*) Cette étude est extraite de recherches en cours sur les Subsistances au Maroc au XIX^e siècle (doctorat d'histoire, Université d'Aix-Marseille, sous la direction de M. André Raymond).

Les abréviations utilisées sont:

A.E. Archives du ministère des Affaires étrangères, Paris;

C.P. Correspondance politique;

C.C.C. Correspondance consulaire et commerciale.

A.G.V. Archives du ministère de la guerre, au château de Vincennes.

B.R. Archives de la Bibliothèque Royale (al hizâna al hasaniyya), Rabat.

(1) En particulier Berque J., *L'Intérieur du Magreb. XVe-XIXe siècles*, Paris, 1978, pp. 481-484; Nordman D. "Les expéditions de Moulay Hassan. Essai statistique", *Hesperis-Tamuda*, 19, 1980-1981, pp. 123-152; Aafif M., "Les harkas hassaniennes d'après l'oeuvre d'A. Ibn Zidane", *ibid.*, pp. 153-168. Synthèse sur les mhalla-s maghrébines in Dakhliâ J., "Dans la mouvance du prince: la Symbolique du pouvoir itinérant au Maghreb", *Annales E.S.C.*, 43 (3), 1988, pp 735-760.

(2) El Moudden A., "Etat et Société rurale à travers la harka au Maroc du XIXe siècle", *The Maghreb Review*, 8 (5-6), 1983, p. 141-145, sur les expéditions non sultaniennes que l'auteur appelle harka-s, distinction commode que je reprends ici. L'article d'El Moudden résume les pp.

buts se concilient mal entre eux, comme tous ceux liés à des rapports de force. Il y avait de la mise en scène dans ces manifestations répétées; mais aussi une armée à entretenir, un pays sur lequel on vivait, un rapport concret et quotidien avec les populations des régions traversées, dont l'étude fournira la base nécessaire à une compréhension plus poussée de cette forme si originale de politique intérieure.

I - UNE EVALUATION DES BESOINS DE L'ARMEE

Les effectifs

Les évaluations globales des effectifs de la mħalla sultanienne, lorsque leur détail n'est pas connu, varient d'un peu plus de 10 000 hommes à plusieurs dizaines de milliers³. Pour la première moitié du siècle, les imprécisions rendent difficile leur étude. En 1808, le capitaine Burel estime à 36 000 le nombre total de soldats réguliers. Le noyau de l'armée était alors constitué de la cavalerie des Bwakher (pl. de Bukhari), vestige du corps des ^cAbid (esclaves noirs) créé par Mulay Isma^cil, -18 000 selon Burel,- et des tribus guich ou makhzen, devant le service militaire⁴. En novembre 1845, à Rabat, le vizir Ben Dris L^camrawi parle à Léon Roches, chargé de mission français, d'"une armée régulière de 35.000 cavaliers disséminée" dans tout le pays⁵. Le ministre juge le chiffre insuffisant; son estimation n'en paraît pas moins généreuse. Le sultan était toujours entouré d'une partie de cette armée régulière, 5 à 6 000 hommes en campagne selon Burel; Roches, en 1845, à Rabat, l'évalue de 4 à 5 000 cavaliers⁶.

Quand le sultan se déplaçait, des contingents fournis par les tribus l'accompagnaient. La mħalla concentrée à Oujda, en juin 1844, et que l'armée

342-389 de sa thèse dactylographiée *Isham fi dirāsat al-alaqa bayna al-mujtama al-qarawī wa-d-dawla fi maghrib al-qarn at-tāsi ^cashar. Qaba'il Inawin wa-l-makhzen*, 1290/1873-1320/1902, Rabat, 2vol., 1982

(3) Nordman D., op. cit., pp. 140-141, tableau 5: effectif des mħalla-s de Mulay Hasan d'après les sources françaises. Comparer avec A.E. C.P. Maroc, vol. 28, f. 246 r^o de Castillon n^o 44, Tanger, 3 juillet 1857, qui évalue à 11 100 hommes sans fournir de précision, la mħalla sultanienne contre les Aït Zemmour et les Guerwan, "où l'exagération habituelle aux Marocains ne plaçait pas moins de 50 à 60,000 hommes".

(4) Caillé J., *la Mission du Capitaine Burel au Maroc en 1808*, Paris, 1953, pp. 59-62

(5) A.E. C.P. Maroc vol. 15 f. 137 v^o Roches, *Rapport sur la Mission à Rabat, Tanger*, 5 décembre 1845.

(6) *ibid.*, f. 145 r^o. Comparer avec de Chasteau qui, en mission à Marrakech en décembre 1846, voit à la revue 2500 Bwakher et 1500 cavaliers du guich: *ibid.*, vol. 18, ff. 53 v^o-54 r^o, de Chasteau, sans n^o, Tanger, 10 février 1847.

Quand le sultan se déplaçait, des contingents fournis par les tribus l'accompagnaient. La mhalla concentrée à Oujda, en juin 1844, et que l'armée française battit à Isly le 4 août, paraît avoir réuni des effectifs exceptionnels : une douzaine de mille Bwakher, un peu moins de 5 000 cavaliers guich et près de 8000 des autres tribus sont mentionnés dès le moins de juin, avant l'arrivée des renforts importants que commandait Sidi Mohammed, le fils du Sultan⁷. Le chiffre total aurait dépassé 40.000 hommes. Cette concentration extraordinaire ne se retrouva plus. Elle était, il est vrai, motivée par des circonstances exceptionnelles. Elle reflétait de plus, des conceptions tactiques, fondées sur le nombre et la mobilité de la cavalerie légère⁸, dont la défaite d'Isly a montré l'insuffisance et incité au renouvellement. L'effort de qualité prime désormais et, dans les années qui suivent, le Sultan Mulay Abd ar-Rahman crée une infanterie régulière, inspirée du modèle turc⁹.

Sous les règnes de Sidi Mohammed (1859-1873) et de Mulay Hasan (1873-1894), cette infanterie, les *askar*, joue le premier rôle dans la couverture militaire du Maroc. Une partie entoure constamment le sultan, le reste est en garnison ou participe à des *harka-s*. Sous Mulay Hasan, l'effectif total des *askar* tournait autour de 8 à 9 000 hommes¹⁰, mais jamais ce nombre n'était réuni autour du sultan lorsque celui-ci séjournait dans une de ses capitales, Fès, Meknès ou Marrakech : "le nombre des fantassins présents autour du Sultan peut varier de 3.000 à 8.000" écrit Erckmann en novembre 1882¹¹. En septembre 1875 par exemple, ils sont 2880 à Fès; mais Strohl n'en trouve qu'environ 1 600, à Fès également, en avril 1877¹². Un millier d'artilleurs (*tobjiya*) auxquels le Sultan Mulay Hasan accordait un soin particulier, entouraient aussi ordinairement le souverain¹³. Tandis qu'aux *askar* et à l'infanterie était assignée une fonction

(7) *ibid.*, vol. 10, f. 259 v°, Bugeaud, gouverneur général de l'Algérie, à de Nion, consul général à Tanger, Oran, 5 juin 1844, copie; *ibid.*, f. 329 r°, de Nion, n° 197, annexe n° 2, Tanger, 19 juin 1844; *ibid.*, vol. 12, f. 11 v°, de Nion, n° 215, Rade de Tanger, 7 août 1844. Mais En-Nasiri (traduction française in Archives marocaines, 10, 1907, pp. 168-169) signale avec Sidi Mohammed moins de 1 000 fantassins et 3 000 cavaliers *makhzen* ou des tribus.

(8) Caillé J., *op. cit.*, p. 64 et n.5.

(9) Mennouni M., *Mazāhir yaqzat al-maghrib al-ḥadīth*, Casablanca, 1405/1985, t. 1, pp. 76-77. Première mention par Roches qui en compte 800 à 900 dans la mhalla en décembre 1845, cf note 6.

(10) A.G.V., 3H 1, dossier V, Strohl, Alger, 4 juin 1877, pp. 123 et 127; *ibid.*, 3H 2, Erckmann, "Récit du voyage de l'armée chérifienne de Maroc à Méquinez", 1879, copie, p. 211.

(11) *ibid.*, 3H 3, Erckmann n°63, Marrakech, 22 novembre 1882, copie, p. 5

(12) B.R. reg. 317 p. 4, 12 sha *ban* 1292/13 septembre 1875; Strohl, cf note 10, p. 123.

(13) 1 400 à 1 500 selon Strohl, cf note 10, p. 128. En septembre 1875, à Fès, ils forment 2 Bataillons de 479 hommes: B.R., *ibid.*

purement militaire, les Bwakher, les tribus makhzen, et ces tribus de statut particulier que les Français appelèrent semi-makhzen (elles devaient le service militaire sans jouir des privilèges fiscaux des tribus makhzen), fournissaient également des soldats qui, lors des séjours du sultan, servaient au Palais : les uns dans la garde (msakhrīn), les autres dans les différentes corporations (hnati, pl. de hanta) du Palais¹⁴. Leur effectif total était de l'ordre de 3 à 4 000 hommes¹⁵. Ainsi plus de 6 000 hommes entouraient en permanence Mulay Hasan et ce chiffre paraît en accroissement par rapport aux règnes précédents¹⁶, en raison, précisément, de l'étoffement du corps des ^caskar.

Parfois peu nombreux dans la capitale, ces derniers redevenaient prépondérants dans la mħalla, car la majorité d'entre eux y était appelée, alors qu'une partie des msakhrīn et des gens du Palais restaient sur place, en l'absence du souverain¹⁷. Nos sources sont plus nombreuses concernant les effectifs de la mħalla sultanienne: il est possible de confronter les données fournies par la mission militaire française auprès du Sultan, créée en 1877, avec le recensement, conservé dans les archives du Makhzen, des mħalla-s de 1867, 1868 et 1870 (Tableau I). Notons d'abord que les évaluations des officiers français, qui prenaient part à la campagne, supportent la comparaison et paraissent fiables. Au reste, les effectifs comptabilisés lors des revues étaient assez théoriques, en raison de la pratique fréquente des passe-volants (faux soldats n'apparaissant qu'à cette occasion). En 1897, Schlumberger estime les chiffres réels à 80% des inscrits¹⁸. Contentons-nous de ces derniers, seuls assurés pour nous.

La stabilité des effectifs de l'armée régulière est frappante: de 8 à 15 000 hommes; de même la place de l'infanterie, majoritaire sauf pour la première

(14) Exposé très détaillé dans Aubin, E. (Descos L.), *Le Maroc d'aujourd'hui*, Paris, 1904, pp. 183-187 et 196-200.

(15) 3 200 vers 1285/1868 selon Arnaud L., *Au Temps des Mehallas ou le Maroc de 1860 à 1912*, Casablanca, 1952, p. 9 (souvenirs d'un ancien askri alors enfant de troupe); 3 883 en septembre 1875, B.R. reg. 317, p. 3.

(16) cf note 6: 4 000 hommes à Marrakech en 1846; de même à Fès, au printemps 1861, Sidi Mohammed passe en revue 4 000 hommes de l'armée régulière: Rohlf G., *Adventures in Morocco and Journeys through the Oases of Draa and Tafilet*, London, 1874, p. 112. Le 3 dhu-l-hijja 1270/27 août 1854, certainement à Marrakech où séjourne Mulay Abd ar-Rahman sont recensés 5 976 hommes dont 956 ^caskar, 177 artilleurs et 1 992 msakhrin: B.R., reg 784, p. 1.

(17) Arnaud L., op. cit., p. 9.

(18) A.G.V. 3H 10, Schlumberger n° 30, Marrakech, 16 septembre 1897, à l'occasion du départ de la mħalla pour le Tadla.

expédition du Sous (1882)¹⁹. Ainsi les mhalla-s ordinaires, se déplaçant entre Fès et Marrakech par Rabat présentent-elles la même physionomie que, par exemple, celle qui, en 1888, avance au coeur du Moyen Atlas: c'est assez dire que si la mhalla est une armée en déplacement, ses objectifs stratégiques ne sont pas essentiels dans son organisation et le cèdent, dans l'esprit de ceux qui la conçoivent et la préparent, à d'autres fonctions.

En contraste avec la stabilité des troupes régulières, le tableau I nous montre des effectifs très variables pour les contingents des tribus non makhzen (nouaïb). Les caïds de celles-ci devaient fournir un nombre fixé de soldats²⁰, en fait il en venait moins²¹. Leurs effectifs fluctuants, difficiles à observer pour les officiers français, rendent malaisée l'estimation globale de la mhalla sultanienne, et les chiffres fournis par Erckmann en 1879 et en 1882 détonnent²²; pour le reste 20000 soldats est toujours un maximum, auxquels s'ajoute une masse inconnue de marchands, convoyeurs et autres²³. Ce total reste de toute façon très en deçà des estimations transmises par des sources plus lointaines, notamment par le corps diplomatique qui résidait à Tanger²⁴. 20000 hommes au plus, c'est peu dans un pays de plusieurs millions d'habitants; c'est beaucoup, rapporté au petit nombre d'agglomérations qui atteignaient ou dépassaient cette

(19) Alors que la cavalerie est peu nombreuse lors de la mhalla du Tafilaït (1893). Dans ce dernier cas la traversée du Moyen Atlas, la maigreur des pâturages sur le versant saharien de l'Atlas, la difficulté prévue du voyage, obligeaient à sacrifier la cavalerie; alors qu'on avait pu facilement faire passer celle-ci dans la plaine du Sous et que l'on avait pris soin de préparer son ravitaillement, cf infra. En 1886, la mhalla dans le Sous a été précédée par une harka de son fils Mulay Mhammed, qui, lorsqu'il la rejoint en mai à Agadir, comprend 5000 hommes dont 2 000 caskar: ce qui fait monter l'infanterie régulière de la mhalla à 7 000 hommes. cf A.G.V. 3H 5, de Breuille, n° 22, Marrakech, 8 février 1886, pp. 3-4, et id., n° 42, Aouguelmin, 26 mai 1886, p. 3.

(20) 11 350 pour les tribus de plaine entre Rabat et l'Atlas selon Arnaud L. op. cit., p. 12.

(21) Exemple in A.G.V. 3H 3, Erckmann, n°67, "Renseignements sur le Maroc", s. d. (septembre 1883), pp. 1-2.

(22) Au vu des conditions très difficiles de ravitaillement que rencontra la mhalla de 1882, il est impossible que les 12 000 cavaliers des tribus non makhzen qu'Erckmann mentionne aient accompagné l'expédition dans le Sous.

(23) 5 à 6 000 personnes s'ajoutant aux 15.000 soldats de la mhalla de 1886 avant son arrivée dans le Sous, selon A.G.V. 3H 5, de Breuille, n° 30, Tagouidert (près d'Essaouira), 5 avril 1886, p. 4.

(24) Exemple: 30 à 70 000 hommes pour la mhalla de 1882 selon quatre rapports différents, Miège J-L., *Le Maroc et l'Europe (1830-1894)*, Paris, t. 3, 1962, p. 351, n. 5.

taille: Fès, Marrakech, Meknès, Tétouan, Rabat et peut-être Essaouira²⁵ et Tanger²⁶ l'atteignaient. On gardera la comparaison à l'esprit.

Ce chiffre avait une conséquence capitale. Au Maroc, comme dans tout le monde arabe précolonial, les voitures à roues étaient inconnues, le seul moyen de transport en usage était l'animal de bât. Le transport d'une seule journée de vivres pour l'ensemble de la *mħalla* mobilisait au moins 200 chameaux. Il était donc impossible que des réserves importantes escortent l'armée: celle-ci devait réellement vivre au jour le jour²⁷.

D'autres colonnes opéraient enfin en tout temps, soit qu'elles précèdent la *mħalla* du sultan, la préparent, ou en soient issues, soit qu'elles agissent dans une autre région. Les plus grandes, commandées par un parent du sultan, étaient organisées comme une *mħalla* sultanienne, avec des effectifs plus réduits, de quelques milliers d'hommes²⁸; de plus petites, constituées par exemple d'un ou plusieurs bataillons (*tabor*) des *askar*, étaient envoyées pour des motifs explicitement militaires ou comme moyen de coercition sur des populations rétives²⁹. Quelle que soit leur taille, ces *ħarka*-s étaient préparées de la même manière que les *mħalla*-s sultaniennes.

(25) Schroeter D. J., *Merchants and Pedlars of Essaouira: a social History of a moroccan trading Town 1844-1886*, Manchester, 1984, thèse dactylographiée, p. 66, et tout le chapitre 3.

(26) Amicis E. de, *Le Maroc*, (traduction H. Belle), Paris, 1882, p. 18; Erckmann J., *Le Maroc moderne*, Paris, 1885, p. 13; Marcet dr A., *Le Maroc, Voyage d'une Mission française à la Cour du Sultan*, Paris, 1885, p. 8; Lenzo., *Timbouctou. Voyage au Maroc, au Sahara et au Soudan*, par Oscar Lenz, traduit de l'allemand avec l'autorisation de l'auteur par Pierre Lehautcourt, Paris, 1886 et 1887, vol. 1, p. 32, lui attribuent 15 ou 20 000 habitants en 1875-1883. cf J-L Miège, op. cit., t. 3, pp. 14-16 et 461-462, sur l'essor démographique des ports marocains.

(27) En calculant 1 kg de grain par homme et 4 kg par cheval pour 20 000 hommes et 10000 chevaux: 60 t/j soit 240 charges de chameau.

(28) Exemple note 21. La *ħarka* de Mulay ^cAli dans l'oriental comprend, lors de la revue du départ, le 26 rabi^c I 1292/2 mai 1875, 2 062 hommes, dont 563 ^caskar, 200 artilleurs, 755 cavaliers *makhzen*: B.R. reg 306, p. 233; mais 6 jours plus tard elle n'est plus que de 1 370 hommes (dont 412 ^caskar, 29 artilleurs, 719 cavaliers *makhzen*)/ B.R. reg. 772.

(29) Exemple in A.G.V. 3H 1, dossier V, Strohl, Alger, 4 juin 1877, pp. 127-128: *ħarka* dans le Tafilalt au printemps 1877 du *tabor* d'el-Hajj Mennū (800 fantassins et 150 cavaliers). En 1892, la *ħarka* de Ouid Ba Mohammed séjourne dix mois chez les *Hayaïna*, cf El Moudden A., op. cit., 1983, pp. 143-144.

La solde

Au début du siècle la troupe ne recevait de solde (*rātīb*) que de loin en loin, à chaque trimestre selon Burel (1808), plus une gratification en début et en fin de campagne, encore le paiement n'en était-il pas toujours régulier³⁰. Avec la réorganisation de l'armée, les choses ont changé. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les soldats de l'armée régulière recevaient une solde journalière, en espèces ou en nature, soigneusement comptabilisée³¹, et de laquelle ils devaient vivre: la *mouna*, "provision". On ne leur distribuait pas de nourriture gratuite, sauf, nous apprend-on en 1892, "une ration journalière de bouillon (*besara*)" durant les *lyālī*, les quarante jours les plus froids de décembre-janvier³².

Que représentait leur solde? Le tableau II regroupe des informations chiffrées datant du règne de Mulay Hasan. Les chiffres de la première ligne, concernant une *harka* de 2 000 hommes dans l'oriental, font exception dans un ensemble par ailleurs relativement homogène³³. Les soldes des officiers des trois principaux grades (*muqaddam*, *caïd mia*, *caïd raḥa*) portées ici doivent tantôt inclure et tantôt exclure les indemnités supplémentaires qu'ils touchaient pour leurs chevaux. Dans la première moitié du règne la solde, exprimée en once (*uqiya*), unité de compte théorique, paraît augmenter lentement; dans les faits elle diminue, puisque la monnaie marocaine ne cesse de se dévaluer: convertie en francs, la solde du fantassin des *askar* passe de 28 centimes en 1875 à 18 en 1882. Nous la retrouvons en 1890 sérieusement redressée à 40 centimes, mais durant la *mḥalla* du Tafilālt en 1893, elle n'est plus qu'à 25 centimes (7 onces)³⁴. Il est remarquable que les *askar* soient la seule catégorie dont la solde a fait l'objet d'un effort de réévaluation. En fait, à la fin du siècle, les écarts de solde entre les troupes en campagne et les troupes au repos se sont accentués, comme le révèlent les divergences de chiffres des années 1890. Quant aux officiers, la perte est sensible et on comprend mieux pourquoi ils s'adonnaient volontiers aux

(30) Caillé J., op. cit., pp. 63-64. Exemple de mauvais paiement in A.E. C.C.C. Maroc vol. 26, f. 34 r^o-v^o, Tanger, 10 mars 1818.

(31) A.G.V. 3H 3, Erckmann, n° 63, Marrakech, 22 novembre 1882, copie, p. 5.

(32) *ibid.*, 3H 6, Rapport sur l'armée marocaine, Fès, 1er février 1892, copie, p. 13.

(33) Il s'agit vraisemblablement d'une gratification exceptionnelle, accordée lors de la revue de la troupe. En effet cette solde correspond à peu près à la somme des *mounas* en espèces et en nature mentionnées le lendemain 3 mai, p. 234: or dans le compte de ce jour, l'une est soustraite à l'autre, et les jours suivants les versements se font soit en nature, soit en espèces, jamais les deux à la fois: B.R. reg. 772.

(34) Linarés Dr, Voyage au Tafilalest avec S.M. le Sultan Moulay Hassan en 1893, extrait du Bulletin de l'Institut d'Hygiène du Maroc, 1932, 3-4, p. 48.

trafics et aux fraudes souvent relevés par les observateurs étrangers, détournant en particulier la paie de faux inscrits³⁵.

Au reste la quantité d'argent dont disposait le soldat était maigre et l'obligeait à vivre frugalement³⁶, voire, en garnison, à compléter sa solde d'un petit métier³⁷. Peut-on comparer son niveau de vie à celui des autres catégories de la population? A Essaouira, en 1867 comme en 1894, les maîtres artisans gagnent autour de trois francs par jour, leurs ouvriers, un franc³⁸; à Fès en 1880, "un ouvrier travaillant du matin au soir gagne 60 c. par jour"³⁹. Le revenu des soldats les place donc dans les couches les plus basses de la population citadine. Il est vrai que la plupart étaient d'origine rurale et que beaucoup, fils de soldats, servaient dans l'armée toute leur vie active.

Dans la société marocaine, ils se situent donc à part, et le Makhzen limitait strictement leur revenu à assurer leur subsistance. Il n'en est que plus intéressant de se demander à combien celle-ci était estimée: quels étaient les équivalents en nature de la solde? En mai 1875, l'approvisionnement de la colonne dirigée vers l'Oriental est calculée sur la base de 1/4 de *mudd* d'orge par cavalier, et pour chaque soldat 1/20 de *mudd* de farine, 1/20 de *rtel* de beurre et 1/20 de mouton, soit approximativement 8L d'orge par cheval, 1,6L de farine et 38 g de beurre par soldat⁴⁰. Rapportée aux prix indiqués pour ces denrées, la solde de 3 onces du fantassin équivaut à 3,84L d'orge (soit 2,3 kg) ou à 2,74L de

(35) Exemple in Arnaud L., op. cit., p. 7. Par contre en campagne, la mouna en nature des officiers supérieurs devenait très conséquente, exemple in B.R. reg. 160, p. 42 (en 1890).

(36) A. G. V. 3H 2, Payenne, n°25, Oujda, 1er mars 1878, copie, p.4, à propos de la garnison d'Oujda: "presque tous trouvent moyen d'économiser une partie de leur solde en faveur de leur famille"; mais l'année suivante leur solde est diminuée, *ibid.*, Linarès, n°233, Oujda, 28 mai 1879, p.1.

(37) Exemple in A. G. V. 3H 3, Falcon, n°3, Rabat, 30 avril 1880, à propos de la garnison d'Essaouira.

(38) A.E.C.C.C Mogador, vol.4, ff.309 v°-310 r°, Beaumier, "Le Maroc", Mogador, 10 mars 1867; Schroeter D. J., op.cit., p. 184, d'après Archives de l'Alliance Israélite Universelle/ Maroc XXXIII E 582, Benchimol, 22 février 1894. Ce sont deux années de disette.

(39) A. G. V. 3H 3, Erckmann, n°28, Fès, 1er avril 1880, copie, p.2; il ajoute que les fantassins gagnent 50 centimes et les cavaliers 1 franc.

(40) B. R. reg. 751 pp.3-4 rabi^cI 1292/2 mai 1872. A l'ès le *mudd* de grain est d'environ 32 l; Michaux-Bellaire E., "L'organisation des finances au Maroc" Archives marocaines, 1, 1907, p.245; et la livre (*rtel baqqāli*) de farine et de beurre de 759g. Le Tourneau: Fès avant le Protectorat 1949, pp. 278-279. Ces quantités à partir desquelles était calculé le montant en nature de la mouna se retrouvent dans les documents postérieurs, en 1890 par exemple. B. 6 reg 160. P. 42.

farine (extraits de 2,6 kg de blé)⁴¹ ou encore 1/33 de mouton. C'était peu: nous voyons, par comparaison, qu'en 1917 la nourriture d'un khammas (métayer) chez les Oulad Saïd était de 3 1/3L de blé, 1/56 de mouton et 37,5 g de beurre⁴². On a dû faire bombance les jours de distribution de vivres, tandis qu'avec sa solde ordinaire le soldat pouvait seulement entretenir chichement sa famille. Le supplément à peu près équivalent que touchait le cavalier suffisait en revanche avec peine à nourrir son cheval, dont "la ration ordinaire (...) est de 3,250K d'orge par jour, et un peu de paille" note Erckmann en 1882, et deux fois plus pour "les chevaux du Sultan et ceux de l'artillerie"⁴³. Aux écuries du Palais, à Fès, les mêmes années, un âne recevait 1/8 de mudd d'orge (2,4 kg), un mulet et un cheval 1/4 de mudd (4,9 kg)⁴⁴. Ainsi la subsistance de l'armée régulière, même au repos, posait déjà problème.

II - L'ARMÉE EN CAMPAGNE : L'ORGANISATION DES SUBSISTANCES

Des préparatifs en bon ordre

Cependant la mhalla sultanienne était préparée avec grand soin. On s'appuyait pour cela sur des traditions éprouvées, si l'on en croit les fréquents "comme à l'accoutumée", "selon les quantités habituelles" et autres, que l'on rencontre dans les registres de correspondance du Makhzen. Prenons l'exemple d'une des expéditions les plus importantes de Mulay Hasan, la mhalla dans le Nord du pays en 1889⁴⁵: dès le 28 décembre 1888 des ordres sont expédiés aux tribus des Jbala, du Rif et de l'Oriental pour réunir et envoyer à Fès des contingents de fantassins. "Qu'à celles (des tribus des Jbala) qui en ont l'habitude, on écrive selon celle-ci, et qu'aux autres on ordonne de se rendre à notre Cour avec tous leurs fantassins". Le 14 janvier 1889, on envoie dans les pâturages du Makhzen des intendants chargés de compléter les effectifs des

(41) En prenant comme poids spécifique de l'orge 0,61 et du blé 0,85 attestés pour les Chaouïa et les Doukkala dans Arensdorf L., *La Province des Oulad Saïd, un coin du Moghreb*, Casablanca, 1917, p. 42, et Goulven J., *Le Cercle des Doukkâla au point de vue économique*, Paris, 1917, pp. 97-98. Un mudd de blé donne 0,9 mudd de farine, cf El Moudden A., *op. cit.*, 1982, p. 369, n. 2.

(42) Arensdorf L., *op. cit.*, p. 47.

(43) A.G.V. 3H 3, Erckmann, n° 63, Marrakech, 22 novembre 1882, copie, p. 6. De même, *ibid.*, 3H 1, dossier V, Strohl, Alger, 4 juin 1877, p. 127, relève qu'à Fès l'entretien journalier d'un cheval ordinaire revient à 25 centimes (3,15 onces)

(44) B.R. reg. 757, d'avril 1881 à octobre 1888.

(45) B.R. reg. 160 pp. 1-43. Calendrier très proche de celui de la mhalla de 1893 dans le Tafilalt, *ibid.*, p. 82.

bêtes de somme et montures qu'on y entretient; le 15 février, on prévient les caïds du Rif et de l'Oriental d'avoir à se préparer pour rejoindre le Sultan, et le 3 mars c'est le tour des ports, des caïds des plaines et des tribus du Moyen Atlas. Le 29 mars, on envoie l'ordre de diriger sur Fès les chameaux et, le 12 avril, les mulets qui vivent sur les pâturages du makhzen. Le 17, la tente du Sultan (afrag) est sortie et installée près de Fès, mais la mħalla ne s'ébranle pas encore: dans les semaines suivantes, on écrit de nouveau à tous les caïds pour activer l'envoi des contingents; enfin le départ a lieu le 17 juin⁴⁶, après presque six mois de préparatifs.

On envoyait une correspondance aussi précise afin de préparer la mouna de la troupe. En mai 1892, une harka, commandée par Mulay^cOmar, est envoyée de Fès sur Oujda, par un itinéraire classique⁴⁷. La liste des vingt étapes en est dressée à l'avance. Le 3 avril tous les caïds concernés sont prévenus d'avoir à rassembler la mouna "aux lieux accoutumés", sans précision; du 8 au 22 mai, de nouvelles lettres précisent le lieu, les quantités, leur équivalent en espèces "si vous ne pouvez disposer de la mouna en nature" et le nombre de nuits que la harka passera à chaque étape. Il est vrai qu'il s'agit là moins d'une expédition que du déplacement, par la route la plus sûre, d'une petite troupe⁴⁸. On n'en a pas moins envoyé, pour préparer son approvisionnement, en quelques semaines plusieurs dizaines de lettres.

Il n'était pas procédé autrement pour les mħalla-s sultaniennes; mais, afin de préserver le secret sur la direction qu'elles prendraient, on n'expédiait les premières demandes de mouna que le plus tard possible⁴⁹. Ainsi la mħalla pour le Tafilalt quitte Fès le 19 juin 1893. On parlait de cette expédition depuis l'été précédent; mais au moment du départ, on ne savait toujours pas si l'on pousserait au Sud du Moyen Atlas⁵⁰. Les vivres de la première étape ont été commandées dès le 19 avril, et les caïds des Aït Yousi, que l'on doit traverser ensuite, prévenus en même temps sans précisions; lieux et quantités leur sont révélés dans les semaines qui précèdent le départ. Ensuite, il fallait passer par le territoire des Aït Izdeg pour atteindre le Tafilalt, mais on les aurait évités s'il n'avait été question que d'une mħalla dans le Moyen Atlas, comme celle de 1888,

(46) A.G.V. 3H 5, Capitaine Thomas, n° 51, Camp de Betmat, 1^{er} juillet 1889, p. 3.

(47) B.R. reg. 199, pp. 5-16.

(48) D'après la mouna demandée (114 mudd-s d'orge et 77 de farine) je l'estime à 450 cavaliers et 1 100 fantassins, cf *ibid.*, P. 7.

(49) Sur le secret politique qui entoure la date et la direction de l'expédition, Nordman D., *op. cit.*, pp. 146 et 148.

(50) A.G.V. 3H 6 et 7, lettres de Cauchemez et du capitaine Thomas d'août 1892 à juin 1893.

ou d'un itinéraire nouveau rejoignant directement Fès à Marrakech. Aussi les premières lettres de mouna ne leur sont-elles expédiées qu'une semaine après que l'armée est entrée sur leur territoire, et elles ne comportent pas d'indication d'étapes⁵¹.

Il en allait de même pour les mħalla-s qui empruntaient la route ordinaire entre Fès et Marrakech par Rabat. Celle de 1891 quitta Marrakech le 15 juin: les ordres pour les vivres des premières étapes, à l'Est du Haouz, n'avaient été envoyés que les 26 et 30 mai⁵². Mais dans un pays sûr, la préparation des étapes pouvait être poussée plus loin et n'être pas confiée uniquement aux caïds locaux. "On pense aller de Maroc (i. e. Marrakech) à Agadir," écrit Erckmann le 1er mai 1882 (28 jours avant le départ de la mħalla), "des dépôts d'orge et de blé provenant des réserves de Maroc seront établis à l'avance sur la route"⁵³. Cette mħalla resta exceptionnelle parce qu'elle pénétra, et se maintint, dans une région qu'une série de mauvaises récoltes avait épuisée. Elle avait été rendue possible parce que le Sultan avait affrété un bateau à vapeur, l'Amélie, pour transporter dans les ports du Sous des cargaisons de grains et de paille achetées à Casablanca et à el Jadida, et même en Europe⁵⁴. Plus ordinairement, on constituait, quelques semaines à l'avance, des réserves là où l'on comptait séjourner plusieurs jours⁵⁵. Ainsi peu de choses semblaient être laissées au hasard; mais, dans l'ordinaire des étapes, on s'en remettait au zèle et aux disponibilités des caïds. Aussi la préparation de la mħalla n'était-elle qu'en apparence minutieuse.

La mħalla au quotidien

Nous retrouvons son approvisionnement réglé dans le détail, avec le goût marqué du protocole qui caractérisait le Makhzen, chaque journée durant la campagne. Comme la mħalla avait presque toujours lieu durant la saison

(51) B.R. reg. 160, PP. 85, 91 et 109-110; *Linarés dr*, op. cit., pp. 16-18. Certaines mħalla-s ne sont pas entourées de tant de mystères. Ainsi, les étapes de celle du printemps 1886 dans le Sous ont-elles été fixées avec les caïds concernés dès le mois de décembre précédent: Ben Zidān A., *Ithāf a'cīlām an-nās bi-jamāl akhbār hādirat Miknās*, Rabat, 1348/1929-1352/1933, t. 2, p. 243; dès la mi-janvier on en parlait officiellement à Marrakech: A.G.V. 3H 5, de Breuille, n° 22, Marrakech, 8 février 1886, p. 4.

(52) A.G.V. 3H 6, Cauchemez, n° 39, Marrakech, 1er juin 1891, p. 22.

(53) *ibid.*, 3H 3, Erckmann, n° 52, Marrakech, 1er mai 1882, copie, p. 3.

(54) *ibid.*, n° 54, Armée chérifienne, 24 juillet 1882, copie, p. 3; Ben Zidān A., op. cit., t. 2, pp. 206-207; Miège J-L., op. cit., t. 3, pp. 350-351.

(55) Par exemple à Qasba Tadla, onze jours à l'avance: A.G.V. 3H 6, Cauchemez, n° 21 Qasba Tadla, 1er septembre 1890, p. 17.

chaude, on marchait tôt le matin, puis on installait le camp, sur un emplacement choisi, dans la mesure du possible, près d'un point d'eau, parmi des pâturages assez vastes pour les animaux⁵⁶. Sur ordre du caïd mechouar (chef de la Maison du Sultan) on faisait abreuver les bêtes et on ramassait le bois mort pour les cuisines⁵⁷. C'est en général en fin d'après-midi que la tribu apportait la mouna⁵⁸. Le protocole voulait qu'on la fasse attendre; la mouna était ensuite comptabilisée puis distribuée, sous la supervision du ministre de la Guerre (dont le titre officiel était al-^callāf al-kabīr, litt. le fourrageur en chef), aux différents corps du Makhzen, puis de la troupe, selon un ordre hiérarchique strict qui correspondait à leur emplacement dans le camp; le ministre en rendait directement compte au Sultan⁵⁹.

"D'après l'importance des dons qui ont été faits, le Sultan décide si on donnera aux hommes de l'argent ou des vivres, ou si on ne leur donnera rien"⁶⁰. De plus, l'organisation qui vient d'être décrite ne concernait pas les contingents des tribus non makhzen; ceux-ci ne disposaient que de l'argent qu'avait emporté pour eux leur caïd, "qui était le trésorier, l'intendant sans contrôle de sa troupe"⁶¹. De sorte que si l'armée régulière bénéficiait parfois de distributions de vivres (qui lui était décomptées de sa solde), il lui arrivait aussi, et aux irréguliers toujours, de devoir s'approvisionner par elle-même. A cette fin, un marché quotidien accompagnait l'armée. On y trouvait de tout, y compris des prostituées. Ce marché, géré comme tous ceux du pays par un muhtasib, était lui-même approvisionné par le Makhzen, qui y achetait et y vendait⁶², par les marchands, les colporteurs et les convoyeurs qui, par milliers, suivaient la mħalla où certains étaient en même temps soldats⁶³, et par les populations du

(56) Voir par exemple les traversées du Tadla en 1890 et 1891, *ibid.*, n° 41, Rorm el-Alem (Aït Seri), 1er juillet 1891, et n° 42, Fouzeur (Za^cir), 1er août 1891.

(57) Ben Zidān A., *op. cit.*, t. 2, p. 538.

(58) A.G.V. 3H 2, Erckmann, n°20, "Rapport sur le voyage de S.M. Chérifienne l'Empereur du Maroc - 1879", copie, pp. 3-4.

(59) Ben Zidān A., *op. cit.*, t. 2, p. 513-514 et 538-539, qui utilise un registre de comptabilité datant du début du règne de Mulay hasan; cf Nordman D.? *op.cit.*, p. 150, sur la disposition interne du camp.

(60) cf note 58.

(61) Arnaud L., *op. cit.*, pp. 13-14; cf aussi Rohlf G., *op. cit.*, p. 114; Aubin E., *op. cit.*, p. 414; etc. Aucun des registres de la B.R. que j'ai consultés n'évoque le ravitaillement de ces contingents; on faisait seulement le recensement des hommes.

(62) Erckmann J., *op. cit.*, P 292.

(63) cf note 23. les marchands-soldats protestent en 1891 lorsque le muhtasib veut les envoyer approvisionner des contingents de tribus campés non loin: A.G.V., 3H 6, Cauchemez, n) 45, Meknès, 1er octobre 1891, p. 18.

voisinage⁶⁴. Dans le fait, son rôle était essentiel; c'était à lui de compenser les insuffisances de l'approvisionnement régulier.

Les soldats une fois pourvus de vivres faisaient eux-mêmes leur cuisine. "Chaque groupe emporte une petite meule portative, un grand plateau en bois, un plat en terre cuite, une marmite et des keskas (appareils pour la fabrication du kuskus); ce matériel leur suffit. Ils réduisent l'orge ou le blé en farine et en font des galettes qu'ils cuisent dans un plat, et du kuskus.

"Quelquefois ils fabriquent du pain véritable; quand le terrain est ferme, ils creusent les fours en terre; lorsqu'il est pierreux, ils font des dômes en pierre sèche dont ils bouchent les intervalles avec de la terre gâchée, tout cela se fabrique très rapidement"⁶⁵, une demi-heure, précise ailleurs Erckmann⁶⁶. Cependant Cauchemez, à deux reprises, signale que les meules manquaient au camp, ce qui signifie qu'il était exceptionnel de recevoir ou d'acheter du blé en grain; et Burel en 1808 note que les soldats prenaient soin de moudre leur blé avant l'entrée en campagne⁶⁷. Même lorsqu'il mangeait beaucoup, l'homme de troupe mangeait mal: très peu ou pas du tout de fruits ou de légumes frais⁶⁸, sauf lorsqu'on passait par des zones irriguées; il se conformait en cela à l'ordinaire des populations rurales, dont les trois repas étaient à base de céréales, le plus consistant étant pris le soir⁶⁹. Les caïds, qui seuls avaient les moyens de voyager avec des réserves de vivres, emportaient de la viande en conserve (khli^c) et de l'orge grillé et moulu (zemmita), aliment ordinaire de voyage, qui, arrosé d'eau froide, se mangeait en bouillie; avec cela, du thé et du sucre, et le décorum indispensable à des grands personnages, qui doivent recevoir⁷⁰.

(64) Exemple *ibid.*, n° 41, Rorm el-Alem (Aït Seri), 1er juillet 1891, p. 29.

(65) Erckmann J., *op. cit.*, pp. 290-292; cf Caillé J., *op. cit.*, pp. 71-72. Au Maroc, ces tâches sont d'ordinaire réservées aux femmes. Les officiers français notaient fréquemment, avec réprobation, qu'hommes de troupe et officiers vivaient ensemble et mangeaient de même.

(66) cf note 58.

(67) A.G.V. 3H 6, Cauchemez, n° 21, Qasba Tadla 1er septembre 1890, p. 16, et n° 42, Fouzeur (Zaër), 1er août 1891, p. 24; CAILLE J., *op. cit.*, p. 71.

(68) A.G.V. 3H 6, Cauchemez, n° 42, Fouzeur (Za^cir), 1er août 1891, p. 26.

(69) Exemples dans les Chaouïa in Michaux-Bellaire E. et col. Justinard dir., *Villes et Tribus du Maroc*, t 1, Casablanca et les Chaouïa, 1915, vol. 1, p. 203.

(70) cf note 65. Sur la zemmita, Foucauld vicomte Ch. de, *Reconnaissance au Maroc, 1883-1884*, Paris, 1888, p. 110 n. 2.

Seuls le Sultan et sa Maison avaient emporté des provisions abondantes et variées⁷¹. Le service des "cuisines fortunées" (al-kushina as-sa^cida) était distinct de celui de l'armée régulière; il nourrissait plusieurs centaines de personnes⁷². S'il bénéficiait de la priorité sur la mouna des tribus, il s'approvisionnait aussi tout au long de la route, et les muhtasib-s des villes principales lui envoyaient à des distances importantes tout ce qui était nécessaire pour maintenir dans l'afrag le train de vie du Palais. En mai-juin 1887, alors que la mhalla campe à l'Est du Haouz, puis dans le Tadla, le gouverneur de Marrakech et les muhtasib-s de cette ville et de Rabat lui envoient ainsi des sacs de semoule, de riz, de fèves, de pommes de terre, des paniers des légumes habituels de la cuisine marocaine, de fruits variés (plusieurs variétés de pommes et de poires, oranges, citrons, coings, pastèques et raisins secs), et des pâtisseries, dont les fameuses cornes de gazelle⁷³.

III- UN PROBLEME PERMANENT

Irrégularités et insuffisance de la mouna

Les denrées de base qu'apportaient les tribus à titre de mouna, orge, farine, beurre rance et moutons parvenaient irrégulièrement. Dans les dix premiers jours de la mhalla de 1887, au départ de Marrakech, l'armée reçoit 1831 moutons et 2965 rtel-s de beurre (2,25 t si je suppose que le Makhzen utilisait le rtel baqqāli de Fès); les 53 jours suivants, de Demnate à Qasba Tadla, seulement 1415 moutons et 2907,5 rtel-s de beurre (2,2 t)⁷⁴. La quantité totale est manifestement très inférieure au besoin théorique, il est vrai très généreux, sur lequel le Makhzen calculait, on l'a vu, ses besoins: 1/20 de mouton et 1/20 de rtel de beurre (38 g) par jour et par personne; une armée régulière de 10 000 hommes, pour s'en tenir à un chiffre vraisemblable, aurait eu besoin de dix fois plus de moutons et de cinq fois plus de beurre. On comprend donc mieux pourquoi Erckmann écrit: " dans les cas les plus favorables chaque homme reçoit la cinquantième partie d'un petit mouton, 3⁰⁰ grammes de farine et un peu de

(71) Liste complète des provisions et de l'équipement emportés par chacune des corporations du Palais au départ de la mhalla du Tafilalt, en juin 1893, dans les premières pages de B.R. reg. 201.

(72) Du 2 mai (départ de Marrakech) au 12 juin 1887, les "cuisines fortunées" achètent tous les jours pour environ 300 rtel-s de kuskus et autant de farine, soit 455 kg au total (en rtel baqqāli de Fès): B.R. reg 144, pp. 8-9.

(73) *ibid.*, pp.13-16.

(74) *ibid.*, pp.2-7 et 10-12. Malheureusement les rentrées de grains et de farine à titre de mouna n'ont pas été enregistrées. Seules celles de kuskus et de farine pour la Maison du Sultan l'ont été (pp. 8-9), et elles sont régulières.

beurre fondu"⁷⁵. Aucun document ne nous éclaire sur les causes de ces retards et de ces faibles versements; on peut penser que, parce qu'ils étaient plutôt la norme que l'exception, le Makhzen, sachant que ses exigences ne seraient que partiellement satisfaites, fixait celles-ci très haut.

En examinant de près la liste des caïds qui ont fourni la mouna en mai-juillet 1887, on remarque le zèle manifesté par les grands caïds, qui d'ailleurs accompagnait la mħalla: Daħħan el-Mesfiwi, Ben Moudden des Sraghna et ej-Jilali ed-Demnati procurent à eux trois plus du tiers de la mouna en moutons des deux premiers mois; - et, par contraste, les pauvres contributions des petits commandements, comme les Aït ^ĈAttab du Moyen Atlas occidental, chez qui l'armée séjourne cinq jours et qui, en une seule fois, le deuxième jour, apportent quelque chose. Cette tribu, d'environ 1500 hommes adultes selon Foucauld (1883)⁷⁶, ne pouvait d'ailleurs assumer seule la charge de la mħalla; il fallait s'approvisionner dans un rayon plus large; mais l'addition des services des petits caïds n'égalait pas ceux des grands, comme en a fait l'expérience le Sultan en passant du Ĥaouz, concentré entre quelques mains, territoire "caïdal", au Tadla morcelé et "tribal". Un grand caïd avait de vastes réserves, produites par ses propres domaines, gérait celles où il stockait le produit des impôts en nature, disposait des bêtes de somme nécessaires pour les transporter et des hommes pour escorter et protéger ceux-ci; ces mêmes hommes avec lesquels il pouvait, au besoin, procéder à des réquisitions brutales. On devine quelles âpres tractations, portant sur le montant et sur la répartition de la mouna, ont dû précéder la remise de celle-ci par d'autres tribus: ainsi les fractions des Beni ^ĈAmir (Tadla) apportent séparément, mais le même jour, le même nombre de moutons; les "caïds" des Sma^Ĉla, tribu vaincue par la mħalla de 1883, viennent la présenter au contraire ensemble, le second jour du campement de l'armée sur leur territoire⁷⁷. Les dates montrent comme un phénomène général que ces tribus n'acquittaient leurs contributions qu'à ce moment⁷⁸. Les distances, on s'en doute, n'arrangeaient rien, et que penser du geste superbe de Madani el-Glaoui, qui envoie sa mouna, d'ailleurs généreuse, plus de deux mois après le passage du

(75) A.G.V. 3H 2, Erckmann, n°20, "Rapport sur les voyages de S.M. Chérifienne l'Empereur du Maroc - 1879", copie, pp. 3-4.

(76) Foucauld Ch. de, op.cit., p. 74.

(77) B.R., reg. 144, p.6, 27 Shawwāl 1304/19 juillet 1887, mouna en beurre des Sma^Ĉla; sur ceux-ci, A.G.V. 3H 3, Erckmann, "Renseignements sur le Maroc", s.d. (septembre 1883), copie, pp.11-15; ibid., 3H 5, de Breuille n°33, 2 (?) septembre 1887, copie, p.13; Foucauld Ch. de, op. cit., p.65. Mouna des Beni ^ĈAmīr le 29 ramadan/22 juin, B.R., ibid., p.10.

(78) Autre exemple: la mħalla entre en territoire Beni Zemmour (Tadla) le 11 shawwal/3 juillet; le 3 et le 4 juillet, ceux-ci apportent leur mouna: ibid., pp.5 et 11, et A.G.V. 3H 5, de Breuille, n°33, 2 (?) septembre 1887, copie, pp. 9-10;

Sultan au piémont de sa montagne⁷⁹? Là où le pouvoir de coercition des agents du Makhzen diminuait, l'espace d'approvisionnement de la mħalla rétrécissait de même.

De sorte que les soldats devaient plus souvent compter sur les ressources du marché qui accompagnait l'armée que sur les distributions de vivres. Les comptes journaliers de la ħarka de Mulay ^cAli dans l'Oriental, du 8 mai au 14 septembre 1875, montrent que, sur 130 jours, la solde a été distribuée en espèces 97 jours, la mouna en nature 16 jours, soit environ un jour sur huit; il y a eu trois jours de souga (pillage d'une tribu insoumise, cf. infra) chez les Ghiata, quatre autres où les soldats n'ont rien reçu, "sans raison" ou "parce que la caisse était vide", explique le comptable sur son registre, -restent dix jours qui, n'étant pas comptabilisés, sont apparemment aussi dans ce dernier cas. Ajoutons que les quantités fournies en nature durant ces seize jours, sont souvent inférieures aux normes requises, ce qui rejoint les observations faites plus haut. On aura en tout distribué à chaque soldat 1/3 de mouton et 18,5L de farine, à chaque cavalier 63,4 kg d'orge⁸⁰.

Il fallait se débrouiller. Dans ce vaste camp, toutes les fraudes paraissaient possibles. Parfois des soldats revendaient au marché leur part de vivres⁸¹. Les cavaliers prenaient sur la ration de leur monture, avec d'autant plus de facilité que les distributions avaient lieu en fin d'après-midi⁸². Cauchemez signale même, en juillet 1891, que Mulay Hassan découvrit par hasard qu'"il avait été convenu (...) entre le caïd Mechouar et le ministre de la guerre, que toutes les fois qu'il y aurait une distribution générale d'orge pour les animaux de la colonne, ils ne feraient donner des rations qu'à la moitié des bêtes, tout en déclarant au Sultan que toutes avaient pris part à la distribution."⁸³

(79) B.R. reg. 144, p.6 La mħalla a campé à Sidi Raħħāl, au pied des Glaoua, le 4 mai; la mouna en beurre du Glaoui parvient à Buja^c d le 10 juillet. Il n'envoya pas de moutons. Sur Madani el-Glaoui sous Mulay Hassan, cf. notamment Foucauld Ch. de, op. cit., p.81; Montagne. R., Les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc. Essai sur la transformation politique des Berbères sédentaires (groupe chleuh), Paris, 1930, p.331; Pascon P., Le Ĥaouz de Marrakech, Rabat-Tanger, 1977, vol. 1, pp.310-312.

(80) B.R. reg.772, non paginé. La mouna de ces 16 jours est de 33 moutons pour 100 hommes, 31,5 rħel-s de beurre pour cent, 58 mudd-s de farine pour cent, et 3,25 mudd-s d'orge par cavalier.

(81) A.G.V. 3H 5, Capitaine Thomas, "Mémoire sur l'expédition de 1889", Fès, 31 décembre 1889, copie, p.73.

(82) Erckmann J., op. cit., pp. 290-292.

(83) A.G.V. 3H 6, Cauchemez n°42, Fouzeur (Za^cir), 1er août 1891, p.15. Les rapports de Cauchemez montrent que celui-ci était très bien informé de ce qui se disait et se faisait au makhzen.

En territoire insoumis

Les difficultés qui viennent d'être décrites, se trouvaient décuplées lorsque plus rien n'arrivait au camp, ni mouna, ni denrées sur le marché: soit que, comme dans le Sous en 1882, l'on traverse une région dévastée par la sécheresse, soit que la fraction sur laquelle on campe hésite encore, ou refuse de rien donner et se soit enfuie. Selon le cas, des négociations commençaient⁸⁴, ou bien on accordait l'autorisation de piller les silos que l'on trouverait, et cette opération était l'occasion d'autres désordres, car il était évidemment difficile de faire alors respecter l'ordre protocolaire de distribution des vivres: Cauchemez nous décrit un jour le ministre de la guerre immobilisant la troupe pour une revue, afin "de laisser ainsi le champ libre aux cavaliers qui, emmenant des chameaux avec eux, sont chargés d'aller chercher de l'orge pour le Makhzen"; un autre jour, les muletiers du Makhzen s'adjugent d'autorité les silos, puis les revendent sur place, et, avant le retour au camp, cèdent des charges de grain au prix fort⁸⁵.

L'abondance et le dénuement se succédaient alors de manière chaotique. En août 1890, la mhalla traverse les Za^cir en sept jours; un jour d'attente, trois de pillage dont un sans résultat, un de mouna et encore deux occupés à vider les silos. Par manque de meules et de farine, le blé ramassé est en grande partie inutile, le pain reste cher; l'orge, faute de moyens de transport, est gaspillé⁸⁶. Un an plus tard, au même endroit, il faut nourrir les chevaux avec du blé, par manque d'orge! cependant que les prix sur le marché, qui n'est plus approvisionné que par les produits de ces pillages, deviennent aberrants⁸⁷. C'était ainsi que la mhalla "mangeait" le pays. Parfois, mais rarement, on lançait une souga; parfois on moissonnait les récoltes encore sur pied, comme chez les Beni Mguild du Moyen Atlas en juillet 1888⁸⁸.

On a souvent écrit que la mhalla épuisait le pays sur lequel elle vivait. Peut-on mesurer ses effets? Cela paraît à peu près impossible, parce qu'il nous faudrait connaître la production des régions traversées; or c'étaient presque

(84) Exemple in A.G.V. 3H 6, Cauchemez, n°41, Rorm el-Alem (Aït Seri), 1er juillet 1891, p.29; id., n°42, Fouzeur (Za^cir), 1er août 1891, p.3, à propos des Aït Seri qui approvisionnent le marché après quelques jours de méfiance. Le Sultan entendait se les concilier afin d'isoler les Aït Sokhman.

(85) *ibid.*, n°42, pp. 5-7, et n° 44, Rabat, 1er septembre 1891, pp.4-5.

(86) *ibid.*, n°21, Qasba Tadla, 1er septembre 1890, pp.11-14.

(87) cf note 85.

(88) A.G.V. 3H 5, de Breuille, n°43, Meknès, 1er septembre 1888, copie, p.3.

toutes des terres de siba (insoumission) pour lesquelles nous ne possédons par conséquent pas de statistiques fiscales, seules données qui nous soient disponibles sur la production agricole. Par exception, A.El Moudden a pu comparer la production des Ḥayaïna, à l'Est de Fès, connue pour 1892, avec les besoins de la harka de Ould Ba Mohammed, pacha de Fès Jdîd, qui y stationna 235 jours, du 11 juin 1892 au 1er octobre et du 3 novembre au début mars 1893. Ces besoins correspondaient à 35% de la production d'orge, 33,7% de celle de blé, 13,64% de celle de mouton⁸⁹. Cependant une station, nuzûl, aussi prolongée était exceptionnelle. D'autre part, il y avait toujours moins de soldats en réalité que dans les comptes officiels, et la production de grains déclarée était certainement sous-évaluée; les proportions calculées doivent donc être fortement minorées. L'essentiel, à savoir la quantité de réserves disponibles dans la tribu, nous manque et nous devons avancer une constatation inverse: que le passage pour quelques jours de l'armée ait été ressenti comme une dévastation, comparée à une invasion de sauterelles, révèle que la marge des réserves sur lesquels jouait la vie de ces sociétés rurales était des plus étroites.

Car ces dévastations laissaient un terrible souvenir, qui a été recueilli par des voyageurs européens⁹⁰. Mais elles n'allaient pas sans mal non plus pour la mḥalla, qui ne pouvait rester longtemps dans un pays vidé. Ainsi, en 1892-1893, la harka de Ould Ba Mohammed avait clairement atteint une limite, puisqu'en novembre 1892 on apprend à Fès que la colonne "serait très affaiblie par les désertions provoquées par le manque de vivres; les habitants se refuseraient à fournir une mouna quelconque à la colonne"⁹¹.

Le bilan matériel et humain de l'expédition portait toujours la marque des conditions par lesquelles elle était passée. En octobre 1867, après un mois de marche de Rabat à Marrakech, la revue de la troupe ne signale que quelques pour cent de malades, décédés, ou disparus; par contre, la proportion, pour les chevaux des 'askar, est des 2/5, et de 1/5 pour ceux du reste de l'armée régulière⁹². Les chevaux étaient toujours les premiers sacrifiés. "La route est jonchée de cadavres d'animaux morts qu'y a semés l'infanterie" note le capitaine Thomas dans les derniers jours de la mḥalla de 1889⁹³. La mḥalla de 1882 dans le Sous avait été, comme on l'a vu, préparée avec un soin exceptionnel: le vapeur l'Amélie put approvisionner l'armée dans une région alors sans ressources; mais

(89) El Moudden A., op.cit., 1982, pp.368-370 et n.3 p.370.

(90) Page célèbre de Foucauld Ch. de, op. cit., p.65.

(91) A.G.V. 3H 6, Cauchemez, n°97, Fès, 1er décembre 1892, p.15.

(92) B.R. reg. 298, pp.38-39.

(93) A.G.V. 3H 5, Capitaine Thomas, "Mémoire sur l'expédition de 1889", Fès, 31 décembre 1889, copie, pp. 100-101.

Erckmann calcule que les quantités de grains qu'il fournit ne peuvent nourrir que la moitié des bêtes de l'armée régulière⁹⁴. Lorsque l'expédition se prolongeait, ou que les conditions de vie devenaient trop difficiles, l'épuisement multipliait les maladies⁹⁵. Les désertions enfin, phénomène courant, se faisaient massives lorsque les soldats étaient menacés de complet dénuement; les indications permettant de les chiffrer sont malheureusement trop rares⁹⁶.

IV- LES CONSEQUENCES: UN ROLE MILITAIRE CONTRAINT DANS D'ETROITES LIMITES

Il était inévitable que les conditions contraignantes d'approvisionnement de la mhalla pèsent lourdement sur les buts, l'activité, les résultats politiques et militaires de celle-ci. D'abord dans le temps et le choix des itinéraires. En 1878, année de grande famine, le Sultan resta à Marrakech. Mais c'était exceptionnel, et les années agricoles mauvaises sans être désastreuses, ne faisaient pas obstacle à l'envoi de mhalla-s. Celles-ci avaient, pour la plupart, lieu entre la fin du printemps et le début de l'automne⁹⁷, quand les cours d'eau, à leur étiage, redevenaient guéables, et que les silos étaient remplis des nouvelles récoltes; ou au moment de celles-ci, afin de mieux faire pression sur les populations qui s'y consacraient tout entières⁹⁸. En octobre 1873, à Marrakech, le nouveau Sultan, Mulay Hassan, désireux de gagner au plus vite Fès, projette d'emprunter le chemin le plus court par le Tadla et les Aït Zemmour: on lui montre que le froid, la pluie, la rareté du fourrage et de l'orge l'interdisent⁹⁹. D'autre part, on l'a vu, la mhalla ne pouvait s'éterniser au même endroit. 8 000 chevaux et 20 000 hommes consomment chaque semaine plus qu'un millier d'hommes en un an. Dans des régions de faible densité, où la production de grains était faible, comme les Za^cir ou les Aït Zemmour, il fallait ainsi vivre sur des superficies considérables. En juillet-août 1853, la mhalla de Mulay Abd ar-Rahman, renforcée de celle de son fils Sidi Mohammed, resta ainsi plus qu'un mois sur le

(94) *ibid.*, 3H 3, Erckmann, n° 63, Marrakech, 22 novembre 1882, copie, p.7.

(95) cf note 93.

(96) A.G.V. 3H 6 Cauchemez, n°41, Rorm el-Alem (Aït Seri), 1er juillet 1891, p.22: mille déserteurs dans l'infanterie dans la première semaine de marche depuis Marrakech; *ibid.*, 3H 3, Erckmann, n°55, Armée chérifienne, 24 juillet 1882, copie, p.7: au moment de quitter le Sous, les effectifs de la mhalla seraient diminués des trois quarts. Les désertions des premiers jours s'expliquent sans doute par la masse des passe-volants.

(97) Nordman D., *op. cit.*, pp. 136-138 et tableau 4.

(98) Aubin E., *op. cit.* 457.

(99) Ben Zidan A., *op. cit.*, t.2, p.133.

territoire des Aït Zemmour insoumis, chez qui on comptait, en 1301/1883-1884, un peu plus de 10 000 tentes (environ 50 000 habitants)¹⁰⁰.

Comme la mħalla ne transportait presque pas de vivres avec elle, il lui fallait tabler sur un approvisionnement possible à chaque étape, et cela limitait le choix des itinéraires. En août 1890, arrivant dans le Tadla, Mulay Hasan, désireux de châtier les Aït Sokhman (Haut-Atlas central), envoie un homme du génie reconnaître la route directe qui conduirait à eux: il faut compter sur trois étapes en montagne, sans vivres, rapporte-t-il¹⁰¹. En septembre, le Sultan se contente de faire camper l'armée au pied de la montagne, chez les Aït Seri hostiles; on fait venir les provisions de Qasba Tadla "et un service quotidien s'établit", quotidien, certainement par manque de bêtes de somme¹⁰². Tandis que la plus grande partie de l'armée reste au campement, on détache une forte colonne qui pénètre dans les montagnes. Mais les soldats, prévoyant que leur expédition ne durerait qu'un jour ou deux, n'ont employé que très peu de vivres. Le quatrième jour, ils sont sévèrement battus et refluent en désordre¹⁰³.

S'il y avait combat, il était presque toujours le fait d'une colonne détachée de la mħalla, non de celle-ci: durant tout le règne de Mulay Hasan l'armée entière ne livra qu'une bataille, mémorable et désastreuse, en juillet 1876 contre les Ghiata (région de Taza)¹⁰⁴. Il est vrai qu'une troupe aussi considérable ne pouvait être battue que dans des circonstances exceptionnelles (en l'occurrence, l'ignorance de la topographie de ce pays accidenté) et que l'efficacité militaire de la mħalla était si absolue en terrain plat qu'elle n'eut jamais besoin de la démontrer. Ailleurs, il lui fallait s'en tenir à marcher par petites étapes et rester proche des pâturages et des emblavures, donc toujours marginale par rapport aux régions pastorales, boisées, difficiles.

Sur les dix-neuf mħalla-s qu'entreprit Mulay Hasan, douze empruntèrent à peu près le même itinéraire entre Fès et Marrakech par le Tadla,

(100) A. E. C. P. Maroc, vol. 26, ff.180 v°-181 r°, Cotelle, n°84, Tanger, 12 juillet 1853; ff.206 r°-207 v°, id., n°86, 8 août; f. 231 r°- v°, id., n°89, 8 septembre. Dénombrement des Aït Zemmour in Boureqia R., "La caïdalité chez les tribus Zemmour au XIX^e siècle", *Bulletin Economique et Social du Maroc*, s. d., n°159-161, p. 132, d'après B.R., reg.113. Comparer avec A. G.V. 3H 5, Capitaine Leguay, étude sur les pays des Za^cir et des Zemmour, octobre 1887, copie, pp.30 sqq., et *Villes et Tribus du Maroc*, t. 5, pp.178 et 188: 61 500 habitants au début du Protectorat, sur 4 200 km², soit un peu moins de 15 hab/km².

(101) A. G. V. 3H 6, Cauchmez, n°21, Qasba Tadla, 1er septembre 1890, pp. 17 et 22.

(102) *ibid.*, n°24, Marrakech, 1er novembre 1890, p.1.

(103) *ibid.*, n°23, Aït Ouiri, 1er octobre 1890, pp. 13-18.

(104) Ben Zidān A., *op. cit.*, t.2, p. 158.

les Za^cir, Rabat et les Aït Zemmour, en effleurant le massif central, boisé, pastoral et insoumis, qui, s'étendant jusqu'à l'Océan, divisait en deux régions bien distinctes le territoire que l'on appelait alors *blad makhzen*¹⁰⁵. Si, plus hardi que ses prédécesseurs, Mulay Hasan, au lieu de le contourner en passant par les Shawiya et les Hsen, se rend régulièrement en territoire Za^cir et Aït Zemmour, c'est à peu près toujours par les mêmes chemins. Non sans résultats: d'année en année, on voit moins de fractions en fuite, moins de combats, plus d'impôts fournis¹⁰⁶; oeuvre patiente, où les coups de boutoir étaient rares. La mhalla, trop volumineuse en imposait peu sur le moment et c'étaient ses retours fréquents qui donnaient à réfléchir. Les véritables affaires militaires étaient déléguées. Entre les deux expéditions dans le Sous de 1882 et 1886, l'autorité du Makhzen y avait fait des progrès: mais c'était à cause des garnisons qu'y avait laissées le Sultan et des *harka*-s qu'il envoya en 1883 et 1885¹⁰⁷.

Encore était-il facile de se retirer devant une *harka*, de se réfugier chez les voisins ou dans des positions inaccessibles: l'appui d'une autre *harka*, prenant l'adversaire à revers, était la plupart du temps indispensable. C'est pourquoi Mulay Hasan avait contribué, après avoir envoyé en 1881 une garnison chez les Zaïan, à y créer un grand commandement dont le caïd Moħa ou Hammou, nommé en 1888, pouvait, à cause de sa position au coeur des régions insoumises, empêcher à tout moment les tribus berbères de communiquer entre elles, et prendre à revers aussi bien les Za^cir à l'Ouest que les Beni Mguild à l'Est, les

(105) L'opposition *blad siba/blad makhzen* a été popularisé par Foucauld, qui a repris deux expressions alors couramment employées. Chez lui le *blad makhzen* est le territoire où un étranger à la tribu peut circuler seul, le *blad siba* où il doit être accompagné d'un Zettat: Foucauld Ch. de, op. cit., pp.7-8 n.1, pp.40-42, 75-76, etc. Par conséquent dans le *blad makhzen* la sécurité des personnes est assurée par un ordre public impersonnel, qui est le fait des caïds; dans le *blad siba*, elle n'est garantie par la collectivité qu'à la condition d'une caution personnelle par un autochtone. La distinction est fondamentale. La masse d'informations dont on dispose montre par ailleurs que le *blad makhzen* seul acquitte régulièrement les impôts dûs au makhzen, le *blad siba* n'y consent que rarement, et sous la contrainte. Dès 1882, Mulay Hasan avait installé caïds et garnisons dans le Sus al-aqsa, mais dix ans plus tard le chérif du Tazerwalt lui recommandait encore la prudence avant de songer à y lever les impôts coraniques: cf Ennaji M et Pascon P., le Makhzen et le Sous al-aqsa. La Correspondance politique de la Maison d'Illigh (1821-1894), Paris-Casablanca, 1988, pp. 216-217.

(106) Comparer par exemple les *mħalla*-s dans le Tadla en 1883, où il a fallu employer la force contre la plupart des tribus, et de 1891 beaucoup plus calme mais méfiante. Foucauld Ch. de, op. cit., pp. 55-66; A. G. V. 3H 3 Erckmann, n°73, Qašba Tadla, 1er juillet 1883, copie, pp. 1-4; *ibid.*, 3H 6, Cauchemez, n°41, Rorm el -Alem (Aït Seri), 1er juillet 1891; *ibid.*, n°42, Fouzeur (Za^cir), 1er août.

(107) cf notamment Ennaji M. et Pascon P., op.cit.,pp. 78-81, et A. G. V. 3H 5, Berkine, n° 14, Fès, 1er avril 1885, p.1.

Ishqern ou les Aït Sokhman au Sud. Mais, trop bien situé dans ce dispositif, éloigné de tout centre du Makhzen, il devait beaucoup de son autorité au consentement des tribus, et menait un double jeu qui inquiétait le Makhzen au point que Mulay Hasan n'emprunta jamais la route directe du Ḥaouz à Meknès qui passait par son caïdat¹⁰⁸.

Une mḥalla exemplaire (Fès-Tafilalt-Marrakech, 1893)

L'expédition de 1893 au Tafilalt, la plus spectaculaire et, en apparence, la plus aventureuse des mḥalla-s du règne de Mulay Hasan, dut en réalité son succès à la prudence constante qui la guida. Elle était, on l'a vu, méditée depuis longtemps. Des officiers du génie s'étaient succédé pour reconnaître les routes, et leurs rapports, tous défavorables au grand mécontentement du Sultan, n'empêchèrent pas celui-ci de l'entreprendre. Prudence d'abord dans le choix des routes: à l'exception de deux crochets, l'un vers la haute Moulouya, l'autre vers l'Oued Gheris, l'itinéraire fut celui des caravanes de Fès au Tafilalt, le *triq essultan*, et au retour, de là à Marrakech, le plus fréquenté, celui de l'Oued Dadès et de la vallée des Glaoua. Tant que l'armée traversa les Aït Yousi, l'approvisionnement, assuré à partir des réserves constituées à l'avance par les caïds, se fit sans grande difficulté. Au-delà, c'est-à-dire les Aït Izdeg, politiquement le vif du sujet si l'on peut dire, rien n'avait été préparé¹⁰⁹.

La phase critique commence le 11 juillet, lorsque les limites Sud des Aït Yousi sont atteintes. De longs séjours successifs à Midelt (du 22 juillet au 3 août), Aghbalu (du 8 au 17), Guers puis Rich (du 20 août au 25 septembre), Sengat chez les Aït Morghad (du 29 septembre au 17 octobre), permettent de multiplier les négociations puis d'en attendre les résultats, parfois appuyées par des sougas. Si les deux mois passés chez les Aït Izdeg ont contraint ceux-ci à se plier aux exigences du Sultan, dans la suite, le temps a joué contre la mḥalla, qui devait songer à rentrer avant que la neige coupe les cols du Haut Atlas, et les affaires avec les Aït Haddidou et les Aït Morghad ont pris un tour plus violent, comme bousculé par l'impatience du Makhzen; celui-ci, le 30 octobre, gagne Qsar es-Souq et de là le Tafilalt, revenant ainsi à une région sûre pour lui, qui avait pris soin de s'assurer le soutien des Aït Atta, la grande confédération dominante dans l'oasis¹¹⁰.

(108) *ibid.*, 3H 3 Erckmann, n° 44, "Voyage du Sultan de Rabat à Maroc", Marrakech, 23 octobre 1881, copie, pp. 5-6. Très nombreuses informations à partir de 1890 dans A. G. V. 3H 6.

(109) "Les approvisionnements qu'on disait, à Fès, avoir été fait à Ksabi (i. e. Qsabi ech-Chorfa, sur l'Oued Moulouya), n'existent pas": Linarès DR., *op.cit.*, pp.27-28.

(110) *ibid.*, pp.14, 17-24, 26-29, 31-36, 39-45.

Durant cette période l'approvisionnement de la colonne, tel que le rapporte le docteur Linarès qui l'accompagnait, présenta cette irrégularité caractéristique des *mħalla-s* en pays insoumis. Le séjour dans des régions irriguées, de la haute Moulouya, du haut Ziz et du Ghéris, permit, quand les populations voisines venaient de confiance au marché du camp, de varier heureusement l'ordinaire: à Guers par exemple, on achète en abondance melons, pastèques, aubergines, pommes de terre et barbeaux; les dattes, qui viennent d'être récoltées, furent l'aliment le plus commun au Tafilalt. Il devenait par contre difficile de trouver de la paille ou du foin pour les bêtes, qui souffrirent beaucoup chez les Aït Morghad¹¹¹.

Le Makhzen remédia à la défaillance de la mouna des tribus par des achats d'orge, à peu près quotidiens du 23 juillet au 7 novembre¹¹². En tout 210.445 3/4 mudd-s d'orge et 4 402 mudd-s de blé furent achetés, soit 4 108 t d'orge et 120 t de blé. Presque tous ces achats, 97% exactement, furent effectués entre ces deux dates, avec une moyenne quotidienne de 1 913 mudd-s d'orge (37,3t) qui doit correspondre à peu près exactement aux besoins estimés des chevaux et mulets de l'armée régulière. On ignore malheureusement à qui ces grains furent achetés; un négociant, pittoresquement dénommé Bū Saħfa (la *saħfa* est une mesure de capacité de grains) est seul mentionné, le 7 novembre, jour de l'arrivée dans le Tafilalt proprement dit. Deux jours plus tôt, on avait envoyé un *amīn* pour y acheter de l'orge avec une somme correspondant à une centaine de tonnes. D'où venaient ces grains? On ne sait. Il faut croire que les bons payeurs -en l'occurrence le Makhzen- faisaient surgir les vendeurs. Ces seuls achats d'orge et de blé, presque tous concentrés en 107 jours, sur les 173 que dura l'expédition, occasionnèrent 44% des dépenses totales de celle-ci¹¹³, contre 1/6 pour la solde des troupes, qui fut exactement payée tous les jours. Expédition parfaite dans son exécution, après les inquiétudes du départ et les incertitudes renouvelées durant trois mois et demi, sa réussite surprit, alors que, empruntant l'itinéraire des caravanes, elle avait pris soin de suivre toutes les règles usuelles aux *mħalla-s* ordinaires, et leur avait dû de ne pas être malmenée par les difficultés de ravitaillement.

Traverser en quelques semaines les régions dont l'attitude était incertaine, et revenir régulièrement afin de ne plus jamais se faire oublier, jusqu'à ce qu'enfin la population accepte l'autorité permanente des caïds, telle a été la pratique suivie par les sultans du XIXe siècle. Et c'était apparemment celle

(111) *ibid.*, pp. 18, 27-28, 34, 37-38.

(112) B. R. reg. 201, pp. 23-41 dépenses quotidiennes de la *mħalla*; pp. 42-43.

(113) Ils ont coûté 32 322 171 1/2 onces, soit 230 872,65 *riyal-s* indiqué dans le registre.

Les dépenses totales ont été de 520 821 1/2 *riyal-s*, cf *ibid.*, p. 42.

qui utilisait au mieux les possibilités de la mħalla car, lorsque, après la mort de Mulay Hassan, le Makhzen y renonça et y substitua des expéditions rares, qui stationnaient longuement sur un même territoire, les résultats devinrent désastreux. Le docteur Weisgerber a ainsi laissé une description impressionnante du camp de Šokhrat ed-Djaja, au Nord du Tadla, où l'armée séjourna 69 jours, du 12 novembre 1897 au 19 janvier 1898: les silos vidés depuis longtemps, les hommes maraudent, le marché en conséquence n'est plus approvisionné, les prix y sont exorbitants, les animaux meurent en quantité, on dit même que certains soldats en ont mangé des cadavres¹¹⁴. Spectacle lamentable mais jamais vu auparavant. Les limites des possibilités d'approvisionnement avaient été outrepassées.

L'étroitesse de ces limites illustre la difficulté plus générale de l'approvisionnement, dans un pays qui ne connaissait que le transport à dos d'animal, et dont les communications étaient paralysées plusieurs mois de l'année par les pluies ou la réquisition du gros bétail pour les principaux travaux agricoles. Elle poussait, à renforcer les pouvoirs des caïds, dont c'était une fonction capitale. Elle limitait singulièrement l'emploi par le Makhzen de la coercition, l'incitait à négocier en dépit de l'intransigeance de ses principes: comme en 1843 où, face aux Aït Zemmour, "pressé par la difficulté de pourvoir à la subsistance des populations réunies sous son drapeau, l'Empereur a abandonné successivement la plupart des conditions qu'il avait d'abord intimées aux rebelles"¹¹⁵.

Mais on doit remarquer que s'il n'avait été question que d'efficacité militaire, la mħalla aurait été organisée tout autrement, plus légère, plus mobile, plus rapide, divisée en différents corps et mieux adaptée aux régions traversées, à l'image des ħarka-s auxquelles étaient assignés des objectifs précis. Elle voulait se donner bien moins l'air d'une armée en campagne que d'une troupe chargée de protéger le Sultan et sa Maison en déplacement et d'en manifester la puissance. Dans la rhétorique du Makhzen, l'insoumission n'étant qu'un égarement de l'esprit¹¹⁶, la mħalla ne pouvait avouer, et encore a posteriori, que des buts ponctuels. Des raisons bien plus fortes que les seules contraintes qu'imposait l'approvisionnement, bridait les aspects militaires des mħalla-s.

(114) Weisgerber F., Paris, 1904, pp. 96-99. cf aussi A.G.V. 3H 10, Rostaing, n°35, Camp du Sultan à Sokhrat Djaja, 8 décembre 1897, pp. 1 et 5-6 ("la paille y est très rare et excessivement chère. Les chevaux, mulets et chameaux périssent en grand nombre (...). La misère règne sous toutes les tentes"); ibid., n°1, 10 janvier 1898, pp. 5-8; n°2, Settat, 27 février, p.1

(115) A.E. C.P. Maroc, vol.9, f. 136 r°, de Nion, n° 158, Tanger, 6 septembre 1843. Ses concessions permirent d'opposer une partie de la tribu à l'autre.

(116) Ennaji M. et Pascon P., op.cit., pp.28-30.

Tableau I - Effectifs des mħalla-s

	Infanterie régulière	Cavalerie régulière	Artilleurs	Cavalerie nouaïb	Total nouaïb
1867 18 septembre Rabat	7198	3306			
1867 21 octobre Marrakech	9449	2250			
1868 30 mai Beni Meskine	10059	3462		1357	1357
1870 13 juillet lieu inconnu				1202	3052
1870 23 août Beni Meskine et mħalla de Mulay Isma ^C il	6690 74	3275 2066			
1879 mai Marrakech-Rabat	5200	2800	600	12000	
1882 mai-juillet Sous	3500 à 4000	9000 à 9500		12000	
1883 mai Sraghna	7000	5000			3000 à 4000
1886 avril Chiadna	5000	8000*			2000**
1888 juin Beni Mguild	7000***	6000	1000		6000
1889 juin-septembre Rif	6300	1800	800	1850	1850
1890 juin Meknès + mħalla de Mulay Mhammed	7000 3000	4000 2000			
1898 septembre Marrakech	4000	2450	1100	1800	

* Cavaliers makhzen en cavaliers nouaïb.

** Infanterie nouaïb seule.

*** Infanterie des ^Caskar seule.

Année	Fantassin	Cavalier	Moqaddam	Caïd mia	Caïd raha	Change moyen du riyal en once
1875	10	20	10	20	80	53
id. Caskar	3	6	10	20	40	
id. Caskar	3	5,5	10	20	40	
1877	(0,30)		(1,30)	(2,50)	(5,00)	63
1878						
garnison	3,5(0,56)		(1,00)	(5,50)	(6,65)	70
1881-83						
garnison	3	6	10	20	26	80 puis 90
1882	3,5	7,5	10 ou 14	24 ou 28	30 ou 34	85
1884	3					
1885						
campagne	4,5(0,18)	8(0,32)				100
id.						
garnison	5	10	12	15		
1890						
guich		5			40	125
id.						
Caskar	10	10	20	40	50	
1892	4,5	8	7,5	14,5	30,5	
1894	13	20				140

Tableau II - Soldes dans l'armée régulière, chiffres fournis par les sources en onces (entre parenthèses: en francs)

Tableau I - *Effectifs des mħalla-s*

Sources :

- 1867-1870: B.R. reg. 298, pp.9, 38-39, 40-41, 135-136, 145-146.
 1879: A.G.V. 3H 2, Erckmann, n° 19, Rabat, 10 juin 1879, copie, p.1.
 1882: *ibid.*, 3H 3, Erckmann, n°53, Armée chérifienne, 5 juin 1882, copie, p.1;
ibid., n°54, 24 juillet, copie, p.1. (septembre 1883), p.4.
 1883: *ibid.*, Erckmann, "Renseignements sur le Maroc", s.d. (septembre 1883),
 pp. 1-2.
 1886: *ibid.*, 3H 5, de Breuille, n°30, Tagouidert (près d'Essaouira), 5 avril 1886,
 p.4.
 1888: *ibid.*, de Breuille, n°1, Tefgharzat (Beni Mguild), 6 juin 1888, copie, p.3.
 1889: *ibid.*, Capitaine Thomas, "Mémoire sur l'expédition de 1889", Fès, 31
 décembre 1889, copie, pp. 1-3.
 1890: *ibid.*, 3H 6, Cauchemez, n°17, Meknès, 1er juillet 1890, p.5.
 1898: *ibid.*, 3H 10, Rostaing, n°33, Sidi Salah (Tadla), 12 octobre 1898, pp.2-3.

Tableau II - *Soldes dans l'armée régulière, chiffres fournis par les sources
en onces (entre parenthèses: en francs)*

Sources:

- 1875: B.R. reg. 306, p.233 (mhalla dans l'Oriental, 2 mai 1875) et p.234 (*id.*, 3
 mai); reg. 317, p.4 (^Caskar, Fès, 13 septembre).
 1877: A.G.V. 3H 1, dossier V, Capitaine Marois, "Relations d'un voyage au
 Maroc. Ambassade française (mars-avril 1877)", Alger, 1er juin 1877, p.48.
 1878: *ibid.*, 3H 2, Payenne, n°25, Oujda, 1er mars 1878, copie, p.4 (garnison
 d'Oujda).
 1881-1883: B.R., reg.626 (détachement de ^Caskar et de troupes guich chez les
 Zaïan du 5 octobre 1881 au 29 juillet 1883).
 1882: A.G.V. 3H 3, Erckmann, n°63, Marrakech, 22 novembre 1882, copie, pp.4-
 5.
 1884 et 1885: *ibid.*, 3H 4, Levallois, n° 18, Qasba Tadla, 5 septembre 1885, p.1.
 1885: AT-TUZANI., al-Umana fi ^Cahd as-sultan Mulay al-Hasan, Rabat, p. 173
 et n.100 (lettre du Sultan aux gouverneurs, umana' et Syuh. des Doukkala, 19
 rabi^C II 1302/5 février 1885).
 1890: B.R. reg. 162, p.13 (ħarka du Rif, 23 janvier 1890: guich, puis ^Caskar) et
 p.68 (ħarka du Haouz, 3 mars: ^Caskar: mêmes chiffres).
 1892: A.G.V. 3H 6, Rapport sur l'armée marocaine, Fès, 1er février 1892, copie,
 pp. 10-11.

1894: *ibid.*, 3H 8, Schlumberger, n° 56, Fès, 1er novembre 1894, p.8 (troupes en campagne).

Change du riyal (cinq francs français) en onces (ûqîya): Miège J-L., *op.cit.*, t.3, pp. 432-436 et t.4, p.116 et n.4; AFA O., *Mas'alat an-nuqūd fi tariḥ al-maḡrib fil-qarn at-tasi'-cašar* (Sus 1822-1906), Rabat, 1988, tableau récapitulatif p.210; pour 1881-1883, B.R., reg.626.

Nicolas MICHEL
Faculté des Lettres - Rabat

ملخص

يشرح هذا البحث طبيعة المحلة المخزنية ويمعن النظر في تركيبها وكيفية تمويلها وأهدافها وتصرفاتها في الحل والترحال فيفحص عدد جنودها وضباطها وأنواع سلاحهم ويثبت أنها كانت تختلف من محلة إلى أخرى ويتطرق للرواتب وينتهي إلى أنها كانت هي كذلك غاية في التفاوت لا من حيث القيمة ولا من حيث انتظام الأداء، مما كان يجعل الجميع في المحلة على الاتكال على النفس وكان مدعاة للغش والمخاتلة، مع أن عناية كبرى كانت تصرف لإعداد كل محلة محلة ويجري ذلك أحيانا على امتداد عدة شهور لرسم الطريق وتوفير المؤن وضبط الأهداف، لكن المحلة ما أن كانت تنطلق في مسارها حتى كانت تتحول إلى هيئة غير ثابتة النظام، يتعثر فيها التموين وتطغى عليها الأثنيات وروح الغلبة، سيما إن كانت عابرة لأرض قبيلة لا تناها الأحكام السلطانية، وكانت المحلة أشبه بالسوق المتنقلة منها بالجيش المتطلع إلى غايات عسكرية معينة، ويخلص الباحث إلى ما خلصت إليه دراسات سابقة للمحلة (أعيف، ونوردمان، والموذن). من أنها كانت ترمي إلى عدة مرام مثل الجباية، وتأديب القبائل، وتحذيرها من العصيان، وإظهار قوة المخزن، والتفاوض، إن اقتضى الحال، من موقع تلك القوة، وتفقد أحوال البلاد والعباد، ويختتم الباحث مقاله بوصف آخر حركات المولى الحسن التي انتقل بها من فاس إلى تافلات ثم مراكش وقال إنها كانت مثالية من حيث الضبط وبلوغ المقاصد، ولذلك كانت فريدة من نوعها.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

RESEÑAS BIBLIOGRAFICAS

Abdelhadi Tazi: *Histoire diplomatique du Maroc (des origines à nos jours)*.
Imprimerie Fédala-Mohammadia, 1986-88 (10 volumes).

Cet ouvrage, l'histoire diplomatique du Maroc en dix volumes, que vient de publier le professeur Abdelhadi Tazi, Directeur de l'I.U.R.S. ancien ambassadeur du Royaume et membre de l'Académie Royale, est le fruit de vingt cinq années d'études et de recherche. Conscient des carences des historiens, tant arabes qu'étrangers, l'auteur, après avoir découvert l'ampleur des sources disponibles, a tenté dans ces ouvrages de combler quelques lacunes et de faire mieux connaître l'histoire diplomatique de notre pays. Mais le Professeur A.Tazi, étant donné la richesse du sujet, insiste sur le fait que son travail est un travail de pionnier, et il invite les chercheurs à aller plus avant dans la découverte de l'histoire diplomatique du Royaume.

Dans une vaste introduction, qui couvre les deux premiers volumes, l'auteur dresse le cadre général de l'activité diplomatique au Maroc. Avant de situer cette activité dans son cadre politique, administratif, culturel et avant d'analyser les instruments de la diplomatie marocaine, il fait état des sources auxquelles il s'est référé. Il dresse la liste des bibliothèques qui, tant en Afrique, qu'en Asie et en Europe, possèdent de riches fonds d'archives concernant le Maroc. La correspondance qu'il a échangée durant de longues années avec des spécialistes de divers horizons a contribué à enrichir et à actualiser son propos. Puis l'auteur s'interroge sur la place de la diplomatie au sein du pouvoir au Maroc. Quel est le rôle du Sultan, de l'Amir al-Mu'minin, de l'Amir al-Muslimin? Il soulève la question de l'exercice du pouvoir et de la participation du peuple à ce même pouvoir à travers le phénomène de la "bay^câ"; il insiste sur le fait que les sultans ont toujours tenu à informer la population au sujet des grandes questions de politique étrangère, telles la situation en Andalousie, les

menaces qui pesaient sur l'indépendance du Royaume etc... Il souligne aussi le rôle joué par les Ouléma au sein du pouvoir, leur poids dans les décisions politiques... Il consacre un chapitre aux traditions marocaines de tolérance, à la lutte des sultans et notamment Muhammad III, Moulay Isma^cil et Moulay Sliman, contre l'esclavage; il dresse à ce sujet un tableau de la condition des Juifs et des Chrétiens au Maroc.

Puis l'auteur décrit le cadre administratif au sein duquel s'est développée la diplomatie marocaine. Comment s'est organisé très tôt au Maroc un véritable Ministère des Affaires Etrangères, quels étaient ses rapports avec le pouvoir central, les autres administrations (Trésor...) ? Comment y était organisé le travail, quels étaient ses relations tant avec le corps des Ambassadeurs marocains qu'avec le corps diplomatique étranger etc... ? Qui décidait du Protocole... ? L'auteur consacre un chapitre aux "capitales diplomatiques" marocaines Fès, Marrakech, Tanger, Rabat bien sûr.

Puis il s'interroge sur le rôle des ambassadeurs marocains, dont il tente de dresser une liste dans laquelle on trouve quelques noms de femmes: Ils étaient chargés de missions ponctuelles, mais aussi d'informer le gouvernement marocain et de faire connaître à l'étranger les choix politiques du Royaume. Un chapitre est consacré à l'art de conclure un traité. Un autre aux relations commerciales du Royaume et aux produits échangés. Le rôle du corps diplomatique, les privilèges dont il jouissait, le protocole selon lequel les Consuls et les Ambassadeurs étrangers pouvaient être reçus par les autorités marocaines sont largement étudiés. L'auteur a fait ici appel aux relations de voyage rédigées aussi bien par les diplomates marocains qu'étrangers pour apprécier les rapports qu'ils entretenaient avec les pays auprès desquels ils étaient accrédités, mais aussi leurs impressions et leurs appréciations sur ces pays...

L'auteur accorde une large place à la culture, aux traditions qui conditionnent les relations extérieures du Royaume. Il insiste sur le poids de l'Islam, sur l'intérêt particulier qu'accorde le Sultan qui est en même temps Amir al-Mu'minin, à la diplomatie, sur l'influence des Ouléma sur cette politique, sur la volonté des Marocains de mener une politique étrangère en conformité avec les principes islamiques.

De même, l'auteur insiste sur l'attachement à l'arabisme, soulignant que toute correspondance rédigée en une autre langue que l'arabe était repoussée, que tous les documents se devaient d'être datés selon le calendrier hégirien... Le Professeur Abdelhadi Tazi montre aussi l'attachement à des traditions marocaines, au costume national, à la musique, aux pratiques culinaires, aux fêtes etc... qui font du Maroc un pays arabo-musulman spécifique.

Enfin, l'auteur s'interroge sur les moyens, sur les instruments de la diplomatie marocaine. Ainsi, un chapitre est consacré à l'armée, élément essentiel du prestige diplomatique, l'armement, la stratégie, l'organisation des troupes; leur entraînement, le souci constant des sultans de mettre sur pied une flotte capable de tenir tête aux nations européennes sont étudiés. La formation d'étudiants marocains en Europe et au Proche-Orient, l'utilisation de la poste, qui existe au Maroc depuis le XIIe siècle, l'utilisation à partir de la fin du XIXe siècle de la presse pour contrecarrer les appétits coloniaux, contribuent aussi à l'activité diplomatique.

A la fin de ce tableau, l'auteur dégage la spécificité de la diplomatie marocaine, met en relief l'existence d'une "école" diplomatique marocaine fondée sur les préceptes islamiques et sur la recherche de la paix.

A partir du troisième volume, le Professeur A.Tazi entreprend l'histoire de la diplomatie marocaine à travers les siècles. C'est ainsi que ce volume s'intéresse à l'époque antique. De par sa situation géographique, le Maroc a subi l'influence des grandes civilisations qui se sont développées dans le bassin méditerranéen. L'auteur s'interroge sur les relations qu'entretenaient les premières principautés marocaines avec les Grecs, les Phéniciens, les Romains, sur les rapports de Bocchus I, de Bocchus II, de Juba II et de Ptolémée avec Rome; les relations politiques mais aussi les échanges commerciaux sont ici analysés, non seulement à l'époque romaine, mais aussi après les invasions vandales et le renforcement de la puissance de Byzance à la suite de la chute de Rome. Puis l'auteur s'intéresse à l'apparition de l'Islam au Maroc, aux relations des Berbères de la région, puis des premières principautés musulmanes du Maroc (principautés des Beni Salah de Nekkour, des Beni Issam de Ceuta, des Beni Midrar de Sijilmassa, des Berghwata de la côte atlantique) avec les Khalif et les Wali. Ces études se fondent non seulement sur les auteurs anciens tels Hérodote, Pline l'ancien, Ptolémée, mais aussi sur les vieux textes arabes.

Le volume IV est consacré à l'arrivée de l'Imam Idris au Maroc et à la création de l'Etat marocain, Etat fondé dès les origines sur la bay^ca des populations à l'Imam. L'auteur analyse les relations des Idrissides avec le Califat abbasside, relations entachées par la part prise par Haroun Rachid dans l'assassinat d'Idris Ier. Il s'interroge aussi sur les rapports entretenus par cette dynastie avec les Omeyyades d'Andalousie, rapports compliqués par la compétition des Omeyyades et des Obéïdites pour la domination du Maroc. L'attachement profond des principautés marocaines à l'Islam, confirmé par les secours envoyés à la Mecque à la suite de l'attaque Karmate, ne les empêchent pas de développer leurs relations avec le monde chrétien, avec Byzance

notamment mais aussi avec Charlemagne, Empereur d'Occident, avec les Royaumes espagnols de Navarre, de Castille, du Léon..., avec les cités marchandes d'Italie.

Le cinquième volume traite de la diplomatie almoravide. Tout d'abord l'auteur montre le rôle joué par les Almoravides dans l'islamisation de l'Afrique noire occidentale et notamment du grand empire du Ghana, puis il accorde une large place à la politique andalouse des Almoravides, analysant les rapports de Yusef ibn Tashfin avec les "Reyes de Taïfas", rapports qui conduiront à la conquête de l'Andalousie et des Baléares. Il s'intéresse aussi aux relations développées avec la Chrétienté, avec le Pape mais aussi avec les principautés européennes qui souvent contractaient des traités avec les Almoravides. Mais cela n'empêchait pas la dynastie marocaine de prêter main forte aux Etats du Mashriq menacés par les Croisades, de soutenir les Zirides contre la Sicile, etc... Les relations des Almoravides avec les Abbassides, dont ils reconnaissaient le Califat, avec les Fatimides sont étudiées dans ce volume.

Avec les Almohades, dont la politique étrangère est analysée dans le sixième volume, la diplomatie marocaine prend une nouvelle ampleur, la dynastie marocaine instaurant un Califat d'Occident, reconnu en Andalousie, comme au Maghreb et en Afrique noire occidentale, et dont les Abbassides comme les Ayyubides d'Egypte devaient reconnaître la puissance. L'auteur montre aussi l'importance des relations diplomatiques et commerciales qu'entretenait le Maroc almohade avec les Etats Chrétiens de l'Europe de l'Ouest, avec les principautés italiennes, mais aussi avec la France, la Grande Bretagne, l'Autriche etc...

Dans le volume VII, la diplomatie mérinide est dominée par la défense de l'Andalousie musulmane; désormais le Maroc doit faire face à la poussée des Etats ibériques. Après la chute de Grenade, les côtes du Royaume sont menacées par les entreprises portugaises.

Le volume VIII traite de la diplomatie marocaine sous la dynastie saâdienne, dont la principale préoccupation était de défendre l'indépendance du Royaume contre l'hégémonie ottomane et contre les incursions ibériques sur la côte méditerranéenne et atlantique. La consolidation de l'influence marocaine en Afrique noire, le développement des relations commerciales, non seulement avec les Etats chrétiens de la Méditerranée mais aussi avec l'Europe du Nord (Pays-Bas et Angleterre) sont analysés dans ce volume.

Les volumes IX et X concernent la diplomatie marocaine sous les Alaouites; le IXe volume s'achève à la veille de l'occupation de l'Algérie par la

France. Dans ce livre, l'auteur analyse les efforts des Sultans Mawlay Isma^cil, Muhammad III et Mawlay Sliman pour libérer les places fortes occupées par les Etats chrétiens. Il montre aussi l'évolution des relations du Maroc avec l'Empire Ottoman lorsque celui-ci, menacé par l'expédition napoléonienne, puis par la Russie, fit appel à l'aide du Royaume.

L'auteur s'intéresse aussi aux relations du Maroc avec la jeune république américaine et avec les Etats d'Europe avec lesquels il était, le plus souvent lié par des traités, et il échangeait des ambassades.

Le dixième volume se divise en deux grandes parties; dans la première l'auteur montre les efforts du Maroc pour défendre le plus longtemps possible son indépendance, par le recours à la guerre parfois comme en 1844 et en 1860, mais aussi par la diplomatie. Les menaces que font peser sur lui les puissances coloniales ne l'empêchent pas de nouer des relations étroites avec les Etats du Nord de l'Europe (Pays-Bas, Belgique, etc...) mais aussi avec la Russie, les U.S.A. et même avec des principautés indiennes et africaines.

Puis pendant quarante quatre ans, le Maroc vit sous le Protectorat, une période au cours de laquelle sa souveraineté est aliénée. Ce n'est qu'après le retour d'exil de Mohammed V en Novembre 1955, que le Royaume retrouve son indépendance. L'auteur s'attèle alors à montrer la renaissance de la diplomatie marocaine qui s'amorce avec l'établissement des relations avec la plupart des Etats du Monde. Le Maroc renoue avec le Monde Arabe et se montre un membre actif de la ligue Arabe, organisant de nombreux sommets arabes. il renoue avec l'Afrique, contribuant à mettre sur pied une organisation pan-Africaine à la conférence de Casablanca... Le dernier chapitre est consacré au rôle du Maroc au sein des Organisations Internationales, au sein de l'ONU, mais aussi des Non-Alignés et de la Conférence Islamique etc...

Ces ouvrages sont rendus attrayants, mais aussi instructifs par le nombre de cartes qui fixent à chaque époque l'étendue de l'assise territoriale du Royaume, d'illustrations, de reproductions de traités. Des index concernant les noms propres, les noms de lieux, les traités etc... sont en préparation et faciliteront, sans aucun doute, la tâche du chercheur.

Amina AOUCHAR

Hesperis-Tamuda, Vol. XXIX, Fasc. 2 (1991), pp. 347-350.

Maria Liberman: *Judeos na amazônia. Seculos XIX-XX.* Thèse de Doctorat soutenue à l'Université de Sao Paulo, 1990.

L'immigration des Juifs vers le Brésil commença dès l'époque coloniale, lorsque ceux-ci, expulsés par l'inquisition ibérique vers ce pays, restèrent connus comme Chrétiens-nouveaux. Déjà, à cette époque-là, le Brésil souffrait d'un mal qui devait s'accroître avec l'abolition de l'esclavage: la carence de la main-d'œuvre. Le peuplement du sol brésilien est, donc, intrinsèquement lié aux divers cycles économiques, depuis le cycle du "pau-Brasil" ou de l'industrie extractive au XVI^e siècle jusqu'au cycle du café et l'élevage au XIX^e en passant par la canne à sucre au XVII^e siècle et l'exploration minière au XVIII^e siècle.

A partir de 1808, un grand nombre de mesures gouvernementales ont été prises pour favoriser l'immigration. Cette tendance à prolonger l'ouverture pour l'immigrant allait durer jusqu'en 1920. Parmi ces mesures, nous pouvons citer la liberté religieuse, concédée par la constitution de 1824.

Il s'ensuivit une liberté commerciale qui détermina alors l'afflux de professionnels de toute espèce, tels des artistes, des capitalistes, des négociants, des artisans, tous en quête de la fortune qu'offrait le Brésil. Parmi les immigrants qui affluèrent à cette époque, il y avait des Juifs de provenance marocaine qui s'installèrent progressivement dans presque toute l'Amazonie brésilienne.

Une donnée suggestive et qui marque la présence des Juifs dans la région, depuis les premières décades du XIX^e siècle, c'est le décret n°12 promulgué le 12-05-38 par l'Assemblée Législative qui stipulait que les étrangers, dont le pays d'origine n'avait pas de traité avec le Brésil, ne pourraient pas avoir de maisons ni d'établissements de commerce, ni ne pourraient colporter sans licence de la Chambre de Commerce. Cette licence devait, selon le décret, être accordée sous caution propre de quiconque la demanderait.

Trois mois après la promulgation de cette loi, plusieurs Marocains se présentèrent pour demander la licence de commercer, licence promptement concédée par le président de la Province. Parmi ces Marocains, nous pouvons citer Simao Benjo, Fortunato Cardoso, Duarte Aflalo, Judah Arrobas, Marcos Dias Cohen, Fortunato Abocaxis, Fortunato Benchetrit et Cie, Leao Serfaty, Moyses Benzimram, Fortunato Assenmonth, Isaac Benchetrit et Cie.

La nécessité de peupler l'Etat d'Amazonas, d'exploiter non seulement la châtaigne, le cacao et d'autres produits forestiers, mais aussi le caoutchouc, devenait vitale.

Les "Hébraïques", puisqu'ainsi étaient appelés les Juifs marocains du Nord du Brésil, ne foulèrent plus le sol brésilien comme Chrétiens-nouveaux, ni comme "crypto-juifs". Ils arrivèrent spontanément de localités comme Tanger, Tétouan, Fès, Rabat, par l'Espagne, l'Algérie, Gibraltar, Lisbonne entre autres, profitant probablement des conditions de ceux qui arrivèrent ici sous contrat. Ils s'enracinèrent non seulement à Belèm et Manaus, les capitales, mais se disséminèrent dans tout l'intérieur amazonique en des régions comme Afuà, Alenquer, Almeirim, Aveiros, Baiao, Cameta, Gurupa, Itaituba, Macapa, Mazagao, Mocajuba, Monte Alegre, Obidos, Santarem, à l'intérieur de la province du Para et Parintins, Itacoatiara, Maué, Manacapuru, Tefé, Manicoré, Humaita, à l'intérieur de l'Amazonie, où ils conservèrent, dans la mesure du possible, leur tradition judaïque et jouèrent un rôle important dans le développement économique de la région et, postérieurement, dans les échanges commerciaux avec l'étranger.

Quoiqu'on en trouve en Amazonie dès le début du XIX^e siècle, on peut dire que "le cycle du caoutchouc" fut le ressort propulseur du peuplement de l'Amazonie, par ces immigrants d'origine judéo-marocaine.

Cependant, avant même le paroxysme du développement de l'"Hévée brasiliensis", ils accomplirent un travail de marchands fluviaux, activité économique typique de la région amazonique, connue et pratiquée depuis l'époque coloniale. On dénommait alors "Regatao" (marchand fluvial) celui qui, en barque ou en canot, parcourait les rivières, d'un endroit à l'autre, achetant en gros pour revendre au détail.

Dans ce procédé économique de l'Amazonie, qui liait l'activité au personnage, le Marocain fut l'individu qui, avec des canots transformés en boutiques, pénétra les rivières en tous sens, entrant dans des canaux et des lacs, remontant les courants des rivières et allant s'enfoncer dans les forêts vierges. Ce colporteur fluvial, produit original de l'Amazonie, fut un homme décidé, ayant une forte volonté de vaincre et de s'enrichir. Ce fut, sans doute un aventurier qui, avec une grande perspicacité, perçut la richesse, les profits et avantages qu'il pourrait obtenir en commerçant à travers l'Amazonie. Il fut considéré comme dompteur audacieux de l'espace amazonique, car en faisant son commerce, il étendait inconsciemment la frontière économique et géographique du Brésil. Ce furent les marchands fluviaux, parmi lesquels les Juifs marocains, qui répétèrent, au Nord du Brésil, l'action des chercheurs d'or paulistes.

L'"Hébraïco", en tant que marchand fluvial, fut le produit des conditions précaires dans lesquelles on vivait pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle; mais il fut aussi un élément indispensable à la population riveraine. Il était impossible pour le producteur de venir à la ville en canot pour apporter le caoutchouc ou d'autres marchandises, et acheter les articles dont il avait besoin. Il était inconcevable que chaque indien ou famille vivant au bord de ces cours d'eau eût à interrompre son travail pour traverser des distances considérables, perdant pour cela plusieurs jours. Le Juif marocain fut l'un des intermédiaires qui économisait le temps et la dépense, rendant le transport avantageux pour tous. Il ne joua cependant pas seulement un rôle économique dans la structure de l'époque. Il représenta également le lien entre la civilisation de la ville et l'intérieur de l'Amazonie, agissant là comme élément de développement social. En même temps qu'il faisait le commerce de produits de première nécessité, tels les médicaments, aliments, combustibles, et même les instruments de musique tels que violons, phonographes, cordes musicales, il apportait les nouvelles de la capitale, des lettres, des messages et des journaux. En échange de tout cela, les indigènes fournissaient aux colporteurs fluviaux des produits naturels appelés, "drogues du sertao". Parmi ces produits, il y avait, évidemment, le caoutchouc.

Le voyageur et historien français Auguste Plane écrit: "...Ces petits commerçants, presque tous sont Juifs Marocains."

Les Juifs marocains ont participé à l'apparition de la pratique de "l'aviation". Le terme aviation a le sens d'action d'expédier, exécuter, apprêter, conclure, dédouaner et, en Amazonie, il fut lié au procédé qui eut comme conséquence l'apparition des maisons d'expédition, qui fonctionnèrent à l'époque comme de véritables banques.

La présence des "Hébraïques" au Nord du Brésil, comme on le voit, fut assez notable, surtout dans la vie économique de la région, soit comme marchands fluviaux, soit comme armateurs de navires, fournisseurs ou propriétaires de maisons d'importation ou d'exportation.

Il participèrent également au mouvement abolitionniste commencé en Amazonie en 1866, et à l'abolition de l'esclavage au Nord, survenue en 1884, quatre ans donc avant l'abolition dans tout le Brésil. Cette affaire n'a pas fait l'objet de recherches et mérite des études plus approfondies.

Après la proclamation de la République en 1889, nous allons les voir participer activement à la politique, aux associations commerciales, à la littérature, à la médecine, comme membres de la Garde Nationale, à la maçonnerie, marquant ainsi leur présence et leur intégration totale au pays. A

titre d'exemple seulement, nous pourrions citer, entre autres, des noms comme celui du Major Eliezer Lévy, deux fois préfet de Macapa, son fils Moyses Eliezer Lévy, préfet d'Igarapé-Mirim, Samuel Benchimol, préfet de Baiao, Leao Zagury, Joaquim Pazuello, officiers de la Garde Nationale de Macapa, Abrahao Baruel, de Tabatinga, décoré de l'Ordre de la Rose en 1876. Cette décoration représentait à l'époque le plus grand honneur conféré à un citoyen par le gouvernement impérial. Nous pouvons citer encore Simao Nahmias, participant à l'Intendance de Baiao, J. Benedito Cohen dans le domaine littéraire, et JJ Aben-Athar, médecin-bactériologiste qui, conjointement avec l'éminent bactériologiste Oswaldo Cruz, tenta de libérer Belém do Para de la fièvre jaune. A Belém, Aben-Athar fonda l'Institut Pasteur, destiné à la fabrication du vaccin antirabique.

Maria LIBERMAN

الكاتب عن لغة العقل والتاريخ الرزين إلى لغة التحامل والمقال السياسي الفاضح؟ وأي قيمة تبقي لبحث يعترف أن المغرب المستقل دأب على بناء السدود ويوشك قبل نهاية القرن على إتمام ري المليون هكتار، لكنه يقول بعد ذلك إن البلاد ذاهبة لا محالة إلى الكارثة؟ وأي منطق في ذكر الأزمات التي مر منها المغرب مع السكوت على القيود الرسالية التي تكبله والحرب المفروضة عليه منذ سنة 1975، مما ينهك قواه وينال من مخططاته؟ فإن كانت دولة الاستقلال قد تخلت عن الإصلاح الفلاحي وظلت تعدو وراء السيولة النقدية والعملية الصعبة وتعمل بأوامر البنك الدولي وصندوق النقد الدولي، فمن المسؤول عن ذلك؟ الحكومة المغربية ولا شك في رأي الكاتب! لكن أي منطق في تقييد دولة مستضعفة بكل أنواع القيود الرسالية لاثامها بعد ذلك بالجمود والعجز عن استرجاع حريتها؟ ولا أريد هاهنا أن أحمل السيد سويرنكن ما لا طاقة له به، لكنني أرى من الواجب أن أبادله نصيحة بنصيحة، فإن كنا نعلم نحن المغاربة أن فلاحتنا تعاني من سوء التوازن بين الحاجيات والإنتاج، فعليه أن يعلم أن سوء التوازن هذا لا يوجد سبيل تصحيحه بالمغرب، وإنما يتم ذلك بإعادة النظر في توزيع خيرات العالم ورفع أيدي كبار المستغلين عن خيرات الشعوب. على أنني أفهم أن انتقاد المغرب من جامعة أمريكية أسهل ولا شك من إزاحة النقاب عن نظام يقمع باسم الحرية كل محاولة للتحرر.

إبراهيم بوطالب

الذي أحدثه طالك سنة 1941 وترأسه بنفسه، فريدا من نوعه في مجموع المغرب، وتقرب منه إلى حد ما تجربة «القطاعات العصرية للفلاحة» (Secteurs modernes) (Julien Cou- de paysannat) التي كان رائديها في منتصف الأربعينات جوليان كولو (Julien Cou- leau) وجاك بيرك (Jacques Berque) وكانت الغاية منها بث أدوات الحث العصرية من جرار وأسمدة في بعض المناطق من البادية المغربية عساها تكون مراكز إشعاع وتوعية. لكن التجربة ما لبثت أن ارتطمت على الإجمال بالمعارضة من ذات اليمين وذات الشمال، فلقد نفر منها الفلاح المغربي ورأى فيها تدخلا استعماريًا في شؤون عيشه ومعاشه، وحاربها أرباب الاستعمار بدعوى أنها محاولة مقنعة لبث مناهج الاشتراكية في الوسط المغربي، وبقيت سياسة الحماية واقفة عند ما كان قد وضع لها من الأهداف في الثلاثينات: إنتاج ما تحتاج إليه السوق الفرنسية بالاعتماد على الري الاصطناعي وبناء السدود، هذا مع العلم أن حماس السلطات في هذا المجال دخله كثير من الفتور مع تفاقم النزاع المغربي الفرنسي وسير المغرب نحو الاستقلال.

ويسير القارئ كلام الباحث في هذا الجزء الأول من كتابه بدون مشقة ولا معاناة ويستوعب أقواله بصدور رغب لاعتقاد حججه كلها على الاستنباط العقلي والوثائق التي لا سبيل إلى دحضها، فإن الاستعمار ما حط بالمغرب لينهض بالبلاد وإنما تسلط عليها لاستثمار مقدراتها في أقرب الأجل وإقحامها عنوة في السوق الرسالية العالمية.

ولست أدري لماذا غض الكاتب الطرف إطلاقًا عن هذه الحقيقة (وهو الذي وضع عنها أوضح البيانات في الجزء الأول من عمله) بمجرد انتقاله إلى الجزء الثاني الذي جعله شرحا لفرضيته الرامية إلى أن مغرب الاستقلال لم يجد، ولو قلامه ظفر، عن سياسة الاستعمار في المجال الفلاحي، وأن الدولة المغربية ركبت نفس الأوهام وتمسكت بنفس الشعارات التي كانت تركيبها وتمسك بها دولة الاستعمار، وأنها تعتنى بالقطاعات المصدرة وبالباكر والحوامض على حساب زراعة الحبوب وفلاحة البور التي يستوجبها النمو الهائل لسكانه البلاد. وهب أن ذلك صحيح، إن لم يكن على الإطلاق، فمن جهة بعض الجوانب، مما لا داعي إلى نفيه. لكن ما الداعي إلى تخلي

الحبوب المغربية، إلا ما كان من بعض الأقساط المعلومة. ونرى مع الكاتب كيف نشأت الشعارات ونقف بفضلها على الحوافز الرسالية والاستعمارية التي كانت من ورائه، وما كان من «الحلم الكاليفورني» إلا أن يغدق الأرباح الفورية الكبرى على المعمرين من خلال تزويدهم السوق الفرنسية بأنواع الحوامض والبواكر التي لا تنتجها فرنسا أو التي لا تنضج بها إلا متأخرة، وبقيت المستعمرة المغربية منحصرة عند المحدد لها من الحاجيات الفرنسية وأضحى بالفعل اختصاصها منذ مطلع الثلاثينات إنتاج الحوامض والبواكر لفائدة الدولة الحامية التي كانت تتجنب بذلك اقتناءها من الأسواق الدولية بالعملة الصعبة.

وجرى ذلك في تمام التغافل عن مصير الفلاح المغربي وعمّا طرأ عليه من الطوارئ إلى أن انتظمت صفوف الحركة الوطنية الأولى وانكشف النقاب عن وثيرة حركة النمو الديموغرافي السريعة وعن كثافة الهجرة من البوادي إلى المدن من خلال إحصاء سنة 1936، عندئذ تبين أن الجماهير الفلاحية تشكل كتلة بشرية لا سبيل إلى غض النظر عنها وكانت أحداث سنتي 1936 و1937 أجلى دليل على ذلك لأنها كانتا من السنوات العجاف، فارتأت حكومة الجبهة الشعبية تعيين الجنرال نوكيس (Nogués) مقيماً عاماً بالرباط لأنه كان من تلاميذ ليوطي، قادراً على مخاطبة النخبة والجماهير المغربية والمعمرين في آن واحد، فحل بمنصبه وهو يصعد بإرادة الاهتمام بشؤون الجماهير المغربية بالمدن والقرى، وأعلن عزمه على رفع إنتاج الفلاح الصغير بالعمل على بناء أكثر ما يمكن من السدود ووضع شعارات مدوية مثل شعار «ري المليون هكتار» وشعار «لا تذهب قطرة واحدة من المطر إلى البحر»، وأنجزت الدراسات اللازمة في ذلك الصدد وأسفرت سنة 1938 عن برنامج لبناء السدود، قال الكاتب إنه نفس البرنامج الذي اعتمده حكومات الاستقلال، وقام المراقب المدني طالك (Tallec) في تادلا بمجهود مرموق لإدخال أساليب الري العصري على قبيلتي بني عمير وبني موسى وأرغمهم إرغاماً على الانصياع لأوامره ونواهيته في أساليب استغلالهم لأراضيهم، حامياً إياهم من تطاول المعمرين ودافعا بهم إلى ما فيه خيرهم بزا فيهم. إلا أن طالك كان نسيج وحده، وظل مكتب ري بني عمير وبني موسى،

لإنعاشه بجعل حد لعيث العربان فيه وتجديد العهد بالاستعمار الروماني الذي تقرر أنه كان قد حول البلاد إلى حقول وجنات زاهية! ولم يراع في ذلك الادعاء لا تفاهة المعلومات الثابتة عن المغرب إبان الاحتلال الروماني ولا واقع التربة والمناخ في البلاد، وتمسك المعمرون بأمرين دون سواهما، أولهما تعاطي السواد الأعظم من فلاحي المغرب لزراعة الحبوب، مع أن تلك الزراعة كانت تتم على النهج الممتد وتقوم على أدوات تخدش الأرض أكثر مما تفلحها، وثانيهما حاجة فرنسا من جراء الحرب العالمية الأولى إلى استيراد الحبوب مما كلفها نفقات مجحفة، فاتجهت الأنظار إلى إفريقيا الشمالية، وإلى السهول المغربية بوجه أخص، لتزودها من حاجياتها من الحبوب بأقل تكلفة، ونشطت سلطات الحماية لما جاءها من أوامر باريس واستصدرت في الرباط الظواهر المشجعة للاستعمار سنة 1919، واتخذت الاجراءات الضرورية لجعل أجود الأراضي في متناول المعمرين الذين انكبوا بنهم على بلورة شعار «المغرب مخزنا للحبوب»، ولما كانت الأرض المغربية أرضا خصبة معطاة وكانت السنوات سنوات سمانا، نجحت «سياسة الحبوب» بأكثر مما كان يراد لها، إذ سرعان ما باتت الحبوب المغربية تنافس الحبوب الفرنسية لأنها كانت تدخل السوق الفرنسية بدون أية رسوم جمركية، ولأن الحبوب الفرنسية سرعان ما عادت إلى سابق إنتاجها الغزير بعد انتهاء الحرب العالمية بسنوات معدودات، فلما تضايقت الأوساط الزراعية والفلاحية الفرنسية من منافسة المنتج المغربي، أرغمت المعمرين على الاتجاه وجهات أخرى، وتجسد ذلك التحول منذ مقيمة تيودور ستيك (Théodore Steeg) الذي خلف ليوطي في شهر شتنبر 1925، وكان له إلمام بشؤون الري وعناية ببناء السدود، وكان قد تفتن إلى سوء انتظام المناخ بالشمال الافريقي أيام كان واليا عاما على الجزائر، كما تجسد أيضا في اهتمام أرباب الأموال والصناعات باستغلال التيارات المائية في جبال الأطلس لتوليد الكهرباء، وهكذا أثير انتباه المعمرين إلى ولاية كاليفورنيا الأمريكية فتشوفوا إلى ما عمها من الرقي والازدهار بفضل تخصصها في زراعة الحوامض والبواكر فنبذوا شعار سياسة الحبوب ورفعوا شعارا آخر نعتة الكاتب بأنه «الحلم الكاليفورني»، وكانت آثار الأزمة الاقتصادية العالمية قد امتدت إلى المغرب، وانغلقت السوق الفرنسية أمام

ويل سويرنجن : الأوهام المغربية أو الأحلام الزراعية وما تلاها من خيبة
الأمل، 1912 - 1986

Will. D. Swearingen, *Moroccan Mirages. Agrarian Dreams and Deceptions 1912-1986*. Princeton University Press, 1987

كتاب السيد سويرنكن خفيف في الميزان ثقيل في اللسان، فهو لا يتعدى مائتي صفحة من حيث الحجم، لكنه من حيث المضمون دراسة في تاريخ السياسة الزراعية التي نهجتها الحماية الفرنسية، مذيلة بأحكام خالية من كل تحفظ على السلطات المغربية التي أصرت برأي الكاتب على السير في نفس النهج الفلاحي الاستعماري غداة الاستقلال، بالرغم من ضعف المردود وعدم حصول المتوخى من النتائج، وحتى لا يغيب شيء من أحكام المؤلف وتعامله الدامج المشوب على الحماية وعلى حكومات الاستقلال، أبى إلا أن يختزل كل ذلك في عنوان الكتاب بشكل مثير، فوضعه بالصيغة التالية: «الأوهام المغربية أو الأحلام الزراعية وما تلاها من خيبة الأمل من 1912 إلى 1986» فالكتاب إذن كتابان، كتاب في التاريخ يمتد على خمسة فصول من أصل الستة التي ينطوي عليها وعلى مائة وأربعين صفحة من مجموع المائتين، ويعالج أطوار سياسة الحماية في مجال الفلاحة، وكتاب ثان يمكن اعتباره مجرد مقال سياسي متحيز، ينحصر عند الفصل الأخير وعند الخلاصة وما ألحق بها من استطرادات ختامية، أطلق الكاتب فيها العنان لآرائه الذاتية ولأشكال من النقد بعيدة عن قواعد الرصانة العلمية.

على أن كتاب التاريخ مليء بالفوائد الملموسة، واضح في بيانها، مشوق إلى الوقوف على ما وراءها من التفاصيل، ونرى من خلاله كيف تولدت صور دعائية براقعة عن مقدرات المغرب وكيف كانت جلها من نسج الخيال والطمع الذي يعمي، إلى أن تبخرت أو انتهى الغرض منها، فنرى كيف انتقلت السلطات الاستعمارية إلى شعارات أخرى لا تراعي لا حاضر المغرب ولا مستقبله لانشغالها أولا وأخيرا باستخراج الأرباح الفورية الطائلة من أجود الأراضي المغربية لفائدة المعمرين وفائدة أسواق الدولة الحامية. وهكذا بدا المغرب أول الأمر «مخزنا للحبوب»، جاءت فرنسا

قراءات نقدية :

- 341 عبد الهادي التازي : تاريخ المغرب الدبلوماسي ، (أمينة عوشار)
- 347 والعشرين (للمؤلفة) : اليهود في بلاد الأمازون خلال القرنين التاسع عشر
وويل سويرنجن : الأوهام المغربية أو الأحلام الزراعية وما تلاها
- 356 من خيبة الأمل ، 1912 - 1986 ، (إبراهيم بوطالب)

هيسبريس تمودا

1991

العدد XXIX الجزء 2

المحتويات

أبحاث :

- 173 شارل أندري جوليان (1891 - 1991)
عبد الرحمان المودن : من قاد معركة وادي المخازن ؟ (تقديم لوثيقة
عثمانية - سعدية غير منشورة)..... 177
رحمة بورقية : السرقة والنهب واللصوصية في مغرب القرن التاسع عشر 191
محمد كنيب : المحميون وقطاع الطرق في مغرب القرن التاسع عشر
وبداية القرن العشرين 227
محمد التاجي وخالد بن الصغير : بريطانيا العظمى والاسترقاق
بمغرب القرن التاسع عشر 249
عبد الأحد السبتي : حوليات الاحتجاج الحضري ، فاس وانتفاضة
الدباغين (1873 - 1874) 283
نيكولا ميشيل : تموين «المحلة» في مغرب القرن التاسع عشر 313

جامعة محمد الخامس
كلية الآداب والعلوم الإنسانية
بالبهاج



هيسبريس تهوكا

العدد XXIX الجزء 2

1991

هيسبريس تمودا

تحت إشراف
قيوم كلية الآداب والعلوم الإنسانية
السيد عبد الواحد بن داود

* * *

هيئة التحرير
ابراهيم بوطالب
عبد اللطيف بن شريفة
رحمة بورقية
عبد الرحمان المودن
محمد كنييب
عبد الأحد السبتي

تعنى مجلة هيسبريس تمودا بدراسة مجتمع المغرب وتاريخه وثقافته وبكل ما يتصل
بمجتمعات الغرب الإسلامي بصفة عامة، وتصدر كل سنة في جزء واحد أو عدة أجزاء،
ويتضمن كل جزء مقالات أصلية ودراسات وعروض بيبلوغرافية ودراسات نقدية بالعربية
والفرنسية والاسبانية والانجليزية أو بلغات أخرى عند الاقتضاء.

وتسلم المساهمات لزوما في ثلاث نسخ مصححة بكامل العناية ومرقونة على واجهة
الصفحة فقط مع أكثر ما يمكن من التهوية بين السطور.

ويُذيل كل مقال بملخص محرر بلغة غير اللغة التي وضع بها في الأصل، ولا ترد
المقالات التي لا تنشر إلى أصحابها الذين يُشعرون بذلك.

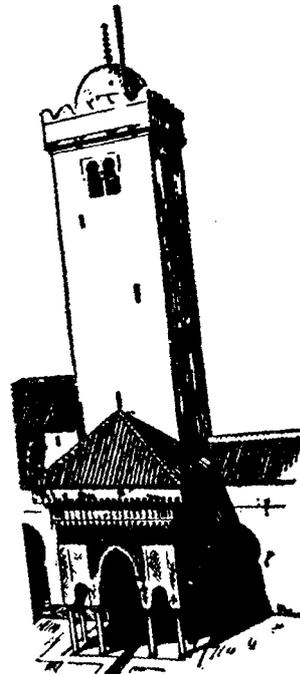
ويسلم لكل مؤلف خمسون فصلة من مقاله إضافة إلى الجزء الذي يصدر ضمنه.

* * *

جامعة محمد الخامس
كلية الآداب والعلوم الإنسانية
بالرباط



هيسبريس تمودا



العدد XXIX الجزء 2

1991

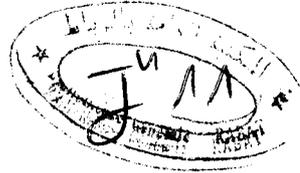


*soiie
Use 4*

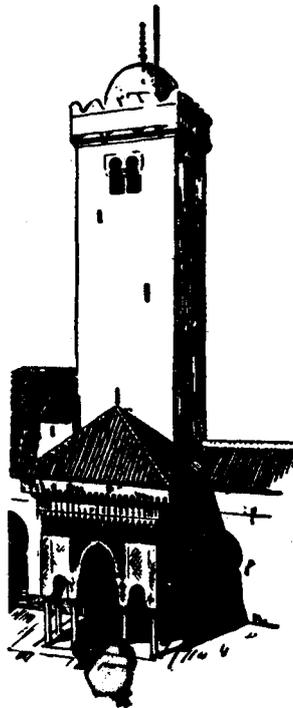
Université Mohammed V

FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

RABAT



HESPÉRIS TAMUDA



VOL. XXIX - Fascicule 1

1991

HESPERIS TAMUDA

Sous le patronage
du Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Abdelwahed. BENDAOU

* * *

Comité de Rédaction

Brahim BOUTALEB

Abdeliatif BENCHERIFA
Rahma BOURQIA
Abderrahmane EL MOUDDEN
Mohammed KENBIB
Abdclahad SEBTI

La revue Hespéris - Tamuda est consacrée à l'étude du Maroc, de sa société, de son histoire, de sa culture et d'une manière générale aux sciences sociales de l'Occident musulman. Elle paraît annuellement en un ou plusieurs fascicules. Chaque livraison comprend des articles originaux, des communications, des études bibliographiques et des comptes-rendus en arabe, français, anglais, espagnol et éventuellement en d'autres langues.

Les textes, dûment corrigés, doivent être remis en trois exemplaires dactylographiés, en double interligne et au recto seulement. Les articles seront suivis de résumés dans une langue différente de celle dans laquelle ils sont publiés. Les textes non retenus ne sont pas retournés à leurs auteurs. Ceux-ci en seront avisés. Les auteurs reçoivent un exemplaire du volume auquel ils auront contribué et cinquante tirés à part de leur contribution. Les idées et opinions exprimées sont celles de leurs auteurs et n'engagent en rien Hespéris-Tamuda.

Le système de translittération des mots arabes utilisés dans cette revue est le suivant:

ء ,	ر r	غ gh
ب b	ز z	ف f
ت t	س s	ق q
ث th	ش sh	ك k
ج j	ص ş	ل l
ح ħ	ض ḍ	م m
خ kh	ط ṭ	ن n
د d	ظ ẓ	ه h
ذ dh	ع ,	و w
		ي y

Voyelles brèves	Voyelles longues	Diphtongues
َ a	أ ا ā	و _aw
ُ u	و ū	ي _ay
ِ i	ي ī	

Pour toute demande d'abonnement ou d'achat, s'adresser au Service des Publications, des Echanges et de la Diffusion, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, BP. 1040, Rabat.



Université Mohammed V
FACULTE DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES



HESPÉRIS TAMUDA

VOL. XXIX - Fascicule 1
1991

Tous droits réservés à la faculté des
Lettres et des Sciences Humaines
de Rabat (Dahir du 29/07/1970)

HESPERIS TAMUDA

Vol. XXIX, Fasc. 1

1991

SOMMAIRE -- SUMARIO

ARTICLES - ARTICULOS

- Mohamed EL FAIZ : L'Aljarafe de Séville : un jardin d'essais pour les
agronomes de l'Espagne musulmane.....5
- Mariano ARRIBAS PALAU : Un viaje del Conde de Expilly a
Tétuan.....27
- Mohammed KENBIB : The Impact of the French Conquest of Algeria on
Morocco (1830-1912).....47
- Tatiana Leonidovna MOUSSATOVA : Les liens entre la Russie
et le Maroc au XIXe siècle.....61
- Xavier HUETZ de LEMPS: La collaboration franco-espagnole pendant la
guerre du Rif (1925-1927).....85

DOCUMENTS-DOCUMENTOS

Abderrahmane EL MOUDDEN: **The Sharif and the Padishah : Three Letters from Murad III to ^cAbd al-Malik**.....113

Khalid BEN SRHIR: **Le traité de Moulay Yazid avec l'Angleterre (1791)**.....127

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES-RESEÑAS BIBLIOGRAFICAS

Herman L.BECK: *L'image d'Idris II, ses descendants de Fas et la politique sharifienne des sultans marinides (656-869/1258-1465)*, Leiden, E.J.Brill, coll. Asfar, vol.3, 1989, IX-292p. (Abdelahad SEBTI).....151

Khalid BEN SRHIR: *Le Maroc et la Grande Bretagne au XIXème siècle (1856-1886)*, Casablanca, Wallada, 1990, 505p. (Mohammed KENBIB).....155

Lawrence ROSEN: *Bargaining for reality. The construction of social relations in a muslim community*. The University of Chicago and London, 1984, 210p.(Rahma BOURQIA).....159

Daniel RIVET: *Lyautey et l'institution du Protectorat au Maroc*, Paris, l'Harmattan, 3 vol., 1988 [compte-rendu en arabe] (Brahim BOUTALEB).....167

**L'ALJARAFE DE SEVILLE : UN JARDIN D'ESSAIS
POUR LES AGRONOMES DE L'ESPAGNE MUSULMANE ¹**

Mohamed El Faiz

Les recherches de L. Bolens, A. M. Watson, et Thomas F. Glick ont permis d'entrevoir, derrière l'ample mouvement de transformation de l'agriculture arabo-musulmane médiévale, les signes d'une véritable "révolution agricole" ². Si cette révolution a reçu sa première impulsion en Orient musulman, entre le VIII^e-et le X^e s., elle ne connaîtra sa phase de mûrissement qu'en Andalousie, durant le XI^e-XII^e s. Ces deux siècles peuvent, nous semble-t-il, être qualifiés de "moment andalous" dans la marche générale du progrès

(1) Cet article a fait l'objet d'une communication au Symposium International "The Authentic Garden" 8-11 mai 1990, Leiden, Pays-Bas.

(2) La "révolution agricole" a consisté dans l'introduction de nouvelles plantes, l'extension des surfaces irriguées, le perfectionnement du système hydraulique et l'amélioration des techniques productives. Mme L. Bolens a bien montré, dans une étude documentée et érudite (*Agronomes andalous du Moyen Age*, éd. Droz, Genève, 1982), le progrès des méthodes culturales dans l'Andalousie musulmane. A.M. Watson a suivi, pour sa part, le procès d'introduction et de diffusion des plantes nouvelles dans le monde arabo-musulman (Cf. "The Arab Agricultural Revolution and its diffusion 700-1100", in *Journal of Economic History*, Cambridge University, London, 1983). A consulter pour le même thème, Thomas F. Glick, *Islamic and Christian Spain in the Early Middle Ages*, New Jersey, 1979, pp. 51-85. A la lumière de ces travaux, le concept de "révolution agricole", appliqué aux réalités d'al-Andalus, paraît moins excessif, surtout quand on connaît l'usage courant de cette expression pour désigner les changements de moindre ampleur, qui se sont produits dans l'agriculture européenne médiévale.

agricole³. Séville, après Cordoue et Tolède, est devenue une capitale agricole et la Mekke des agronomes⁴. Mais, plus que Séville, c'est son hinterland, l'Aljarafe (transcription du nom arabe *al-Sharaf*, qui nous paraît avoir constitué le laboratoire de la nouvelle agriculture. Pour montrer cela, nous avons choisi deux agronomes, Ibn Ḥajjāj (XI^e s.) et Ibn al-^cAwwām (XII^e s.) qui sont tous les deux originaires de l'Aljarafe, et qui ont donné à cette région, sa réputation de jardin d'essais et d'acclimatation⁵.

On cherchera dans un premier point, à situer dans ses limites géographiques et ses potentialités naturelles, ce haut lieu de la recherche agronomique andalouse; dans un second point, on tentera de délimiter les domaines explorés, de restituer la chaîne des expériences effectuées et d'évaluer leur impact sur les pratiques paysannes de l'époque. La variabilité et la richesse de ces expériences nous feront découvrir le rôle stratégique du service de la recherche agronomique en Andalousie, un service qui est peu connu, mais dont la vitalité nous paraît constituer un des facteurs majeurs de l'explication des progrès de l'agriculture hispano-musulmane.

I- LOCALISATION ET POTENTIALITES D'UN SITE AGRICOLE

L'Aljarafe a constitué, à l'époque musulmane, un espace géographique et socio-économique bien délimité, caractérisé à la fois par son étendue, par les variétés qui y sont cultivées et par son peuplement rural. Son destin est resté

(3) Le seul écrit qui puisse supporter la comparaison avec les traités agronomiques andalous a été composé plus tard (en 1304), par l'Italien Pierre de Crescens. Il s'agit de l'*Opus ruralium commodorum*, traduit en français sous le titre: "Livre des profits champêtres et ruraux" (en 1373).

(4) Séville, qui disposait, d'après at-Tignāfī, d'un enseignement agronomique, a vu s'ajouter à ses agronomes locaux (Ibn Ḥajjāj, Abu l-khayr), d'autres écrivains agronomiques (Ibn Bassāl, Ibn Luenco) qui y ont émigré après la chute de Tolède (1085).

(5) Ibn Ḥajjāj a composé son traité agronomique intitulé le "Convaincant" (*al-Muqni^c*) en 466/1074. Nous utilisons l'édition arabe critique de ce manuscrit agricole faite par S. Jarrār et J. Abū Ṣafiyya, ^cAmmān, 1982. Cf, également, la traduction espagnole de ce traité faite par Julia Maria Carabaza Bravo. Ibn al Awwām a composé son "Traité d'agriculture" (*Kuāb al-filāha*) vers la fin du XII^e s. Nous possédons deux sources: la traduction espagnole de A. Banquéri (*Libro de Agricultura*, Madrid, 1802, réédité en 1988 par le Ministère de l'Agriculture espagnol), et la traduction française de C. Mullet (*Livre de l'Agriculture*, Paris, 1864-1867, rééd. Dar Bouslama, Tunis, 1977). Pour une introduction à l'auteur et à son traité, cf. la mise au point la plus récente faite par E. Garcia Sanchez et E. Hernandez Bermejo (*La figura de Ibn al-^cAwwām y el significado de su "Tratado de Agricultura" dentro de la Escuela Agronomica andalusi*, in rééd de 1988, pp 11-46). Nous préférons recourir le plus souvent au texte arabe pour éviter quelques erreurs de traduction.

étroitement lié à celui de Séville, dont il formera l'assise territoriale, jusqu'au moment où cette ville s'en détournera un peu, pour vivre son aventure maritime, coloniale et mercantile ⁶. En regroupant les indications puisées chez les historiens, les géographes et les agronomes arabes, on peut situer l'Aljarafe dans ses limites topographiques, mais surtout dans ses potentialités naturelles et humaines, qui ont fait de lui un des hauts lieux de la recherche agronomique andalouse médiévale.

1-Les incertitudes du vocabulaire et des chiffres

L'Aljarafe (*al-Sharaf*) signifie en arabe "éminence" ou "terrain surélevé". Mais, quand on cherche à déterminer ce que cette désignation recouvre au juste comme réalités spatiales, géologiques et pédologiques, on se heurte à l'incertitude du vocabulaire. Ibn Ḥajjāj parle de la "montagne" de l'Aljarafe (*jabal al-Sharaf*)⁷. Un géographe anonyme nous décrit l'ensemble du district comme étant situé sur une "colline élevée" (*tell ^cali*)⁸. Quelle que soit la terminologie adoptée, le plateau de l'Aljarafe retrouve sa position surélevée qui lui a valu son nom arabe et justifie également la parabole poétique qui a fait de lui la "couronne" de Séville⁹.

Les renseignements pédologiques, plus rares, font de l'Aljarafe un territoire couvert entièrement de terre rouge¹⁰. Cependant, Ibn Ḥajjāj relève surtout l'existence de sols fins, composés de grès et montagneux¹¹. Il arrive aussi à distinguer dans la véga de Carmona des terres qui se fendillent¹². Et Ibn al-^cAwwām parle des terrains sablonneux, où il a transplanté ses oliviers¹³. Toutes ces précisions rejoignent les descriptions modernes d'une zone formée de sables calcaires avec, localement, des bancs grésifiés¹⁴.

(6) Pour une étude de l'Aljarafe à l'époque musulmane, cf. J. Bosch Vilà (*la Sevilla Musulmana 712-1248*, pub. Université de Séville, 1984).

(7) Ibn Ḥajjāj, éd. ^cAmman, pp 91-92

(8) al-Maqqarī, *Nafh at Ṭib*, éd. al-biqai, Beyrouth, I, 1986, pp.153-154.

(9) H. Pérès, *La poésie andalouse en arabe classique au XI^e s*, éd. Maisonneuve, Paris, 1953, p.119 (note 1).

(10) al-Maqqarī, op cit, pp. 153-154.

(11) Ibn Ḥajjāj, cité par Ibn al-^cAwwām, éd. Banquéri, 1988, I, p. 358

(12) Ibid, p. 42.

(13) Ibid, p. 214.

(14) M. Dain, *Les campagnes de la province de Séville: espace agricole et société rurale*, Thèse d'Université, Paris V, 1975, reproduction Lille III, 1977, p. 16.

Al-Shaqundī (XII^e s.) décrit en termes élogieux, la fertilité de la région et souligne la permanence de son couvert végétal¹⁵. Les données chiffrées concernant la superficie de l'Aljarafe ne sont pas moins incertaines. Elles varient d'une source à l'autre. Mais on peut, à la suite de J.Bosch Vilà, retenir le chiffre de 1.650 Km² comme superficie approximative à l'époque islamique, avec les limites naturelles suivantes: Marismas au Sud, la *vega* du Guadalquivir à l'Est, le cours du Guadiamar à l'Ouest et la Sierra au Nord¹⁶. L'Aljarafe a constitué, durant les phases de la domination musulmane, l'arrière pays agricole de Séville. Ses routes convergeaient vers la ville, accentuant ainsi son rôle de grenier céréalier et fruitier.

2- Le peuplement rural

L'Aljarafe apparaît comme une région de peuplement très ancien. Dès la préhistoire, ses habitants ont su tirer profit des sols légers, de la disponibilité des ressources hydrauliques et d'un site surélevé par rapport aux régions avoisinantes¹⁷. Al-Shaqundī explique la construction de l'*Hispalis* par la fascination que l'Aljarafe aurait exercé sur Jules César¹⁸. L'archéologie elle-même confirme la présence de nombreuses et riches *villas* à l'époque romaine¹⁹. Mais, c'est durant l'époque musulmane que la densité de peuplement semble avoir atteint des proportions élevées.

Les renseignements disponibles font état de l'existence dans l'Aljarafe de 200 à 8.000 villages bien peuplés, disposant d'habitations agréables et de bains maures²⁰. Ils apparaissent "sous leur badigeon de chaux blanche (comme) des étoiles dans un ciel d'oliviers"²¹.

C'est dans cet espace, densément peuplé et fertile, que les grands propriétaires arabes vont acquérir, dès les débuts de la conquête, leurs domaines. On peut citer la famille des Banū Ḥajjāj qui nous intéresse dans cette étude, mais également les Banu Khaldūn, les Banū ʿAbbād, les Banū Balkh, etc.²². Ces familles ne résidaient qu'une partie de l'année à Séville et passaient le reste du temps sur leurs terres.

(15) al-Maqqarī, op cit, I, p. 153.

(16) J. Bosch Vilá, op cit, p. 335.

(17) M. Drain, op cit, p. 292.

(18) al-Maqqarī, I p. 153.

(19) M. Ponisch, *Implantation rurale antique sur le Bas Guadalquivir*, éd. De Boccard, Paris, 1974.

(20) al-Maqqarī, I, pp. 153-154.

(21) H. Pérès, op cit, p. 121.

(22) J. Bosch Vila, op. cit., p.336.

C'est parmi ces familles patriciennes arabes, cultivées, riches et disposant de loisirs, que se recrutent généralement les agronomes et les "curieux" de l'agriculture bien conduite. Ils travaillent, à côté d'autres experts agricoles (appelés *shuyūkh*), à éprouver l'héritage agronomique du passé, à le perfectionner et à répandre autour d'eux les principes de la nouvelle agriculture. Les fermes et les villages vont servir de cadre à l'innovation agricole. On y trouve des hommes qui travaillent à observer, à réfléchir, à expérimenter et à adapter un matériel végétal et des pratiques venues d'ailleurs. Leur curiosité scientifique les pousse à comparer, à apprécier et à essayer, ce qui nous autorise à les qualifier de chercheurs agronomes.

II- L'ALJARAFE COMME JARDIN D'ESSAIS ET D'ACCLIMATATION

Dans l'Espagne musulmane, les jardins ont été l'objet d'une prédilection particulière. Les sources historiques font mention dès le VIII^e siècle de l'existence du premier Jardin Botanique andalous, aménagé dans le Palais d'ar-Rusāfa, construit par Abd ar-Raḥmān I (138/756-172/788) au Nord-Ouest de Cordoue, en souvenir de la Syrie. C'est de ce pays que le Calife omeyyade va faire venir, grâce à ses émissaires, Yazid et Ṣafar, un certain nombre de semences sélectionnées et de plantes rares²³, après leur acclimatation, vont être diffusées dans l'ensemble d'al-Andalus²³.

Le rôle des Jardins Botaniques dans la diffusion des nouvelles plantes va s'affermir davantage au cours des siècles postérieurs, surtout à l'époque des Rois des Tayfas (1031-1094). A Tolède, le mouvement semble avoir connu un début d'institutionnalisation pour qu'al Ma'mūn Dī-n-Nun (435/1043-467/1075) éprouve le besoin d'attacher à son jardin royal les services d'un médecin botaniste (Ibn Wāfid) et d'un agronome (Ibn Bassāi). Le même processus peut se reconnaître ailleurs: à Séville, Saragosse, Valence, Tortosa et Almería, le témoignage d'Ibn Bassāl, rapporté par at Tignarī, fait état d'un intense trafic des semences rares et des plants d'agrumes entre ces différentes principautés²⁴. Les

(23) al-Maqqarī, op cit, pp. 15-16. Pour l'histoire des jardins andalous, cf. J. Samsó, *Ibn Hishām al-Lakhmī y el primer Jardín Botánico en al Andalus*, in *RJEEI*, 1981-1982; J.E. Hernandez Bermejo, *Aproximacion al Estudio de las especies botánicas originariamente existente en los jardines de Madīnat al Zahrā*, in *Cuadernos de Madīnat al Zahrā*, I, Cordoba, 1987; J. Dickie, *The Islamic Garden in Spain*, in *Islamic Garden*, IV, 1976.

(24) Cf. At-Tignarī, *Zahr al bustān wa nuzhat al adhān* (Fleurs du jardin et promenade de l'esprit), ms D 1260, Salle des Archives, Rabat, fol. 132v. 133r. Pour une mise au point récente concernant cet auteur, cf. E. Garcia Sanchez, *At-Tignari y su lugar de origen*, in *Al-Qantara*, vol IX, 1988, pp.1-11.

Andalous ne ménageaient aucun moyen pour enrichir la gamme des végétaux cultivés en Espagne. Et on se rappellera toujours le comportement du cordouan al Ghazal qui, envoyé en ambassade à Byzance (IX^e s), est arrivé à sortir de ce pays une variété de figuier prohibée à l'exportation²⁵.

A côté des jardins royaux, les jardins de campagne vont servir également de foyers d'activité scientifique. On doit préciser ici que la variété de grenadiers, importée de Syrie, a été d'abord acclimatée dans un village agricole du district de Rayyah (près de Malaga), avant d'être acheminée vers le jardin du Palais Ruṣāfa. Son nom a perpétué le souvenir de Safar, qui a été à l'origine de son acclimatation et qui apparaît comme un pionnier en matière d'expérimentation agricole²⁶.

L'objectif, dans cette communication, ne vise pas à écrire l'histoire compliquée des plantes cultivées dans l'Espagne musulmane. Mais ce que nous avons dit de cette histoire, nous paraît suffisant pour constater que l'Aljarafe n'était ni le premier, ni le dernier jardin d'essais andalous. Il faisait partie de toute une série de stations agricoles expérimentales qui ont essaimé un peu partout en Andalousie et ont été à l'origine du renouveau agronomique que cette région a connu entre le XI^e et le XII^e s.

Cependant, l'Aljarafe se distingue des autres stations par son caractère informel ou non officiel²⁷. Ibn Ḥajjāj et Ibn al 'Awwām, qui y ont travaillé, ne semblent pas avoir exercé leur activité scientifique dans le cadre d'un service étatique bien institué. L'endroit se présente comme un espace ouvert où agronomes, paysans empiriques et curieux éprouvent leurs connaissances agricoles, s'observent, se critiquent et s'influencent mutuellement. C'est cette liberté, nécessaire à l'exercice de toute activité scientifique ou intellectuelle, qui nous paraît avoir favorisé l'éclosion de la recherche agronomique et contribué à ériger, on le montrera, tout un arrière-pays agricole en une ferme modèle pour l'Espagne musulmane.

Parler de l'Aljarafe en tant que jardin d'essais et haut lieu de la recherche agricole revient pour nous, essentiellement, à délimiter les domaines

(25) Ce cas d'espionnage agronomique est raconté par at-Tignari dans *Zahr al-bustan*, op cit, fol 74r.

(26) Al-Maqqarī, II, p. 16.

(27) Thomas F. Glick distingue les mécanismes formels (jardins royaux) et les mécanismes informels (rôle des immigrants orientaux, des manuels agronomiques, etc...) qui ont joué comme agents de la diffusion des nouvelles plantes dans l'Andalousie musulmane (Cf. son commentaire de l'article de A.M. Watson, *The Arab Agricultural Revolution*, op cit, p. 76). On peut ranger l'Aljarafe parmi les agents informels de la propagation des innovations agricoles.

explorés, à restituer les expériences effectuées et à montrer leur influence sur les pratiques paysannes de l'époque.

1-La diversité des domaines explorés

La diversité des domaines explorés s'explique par l'orientation encyclopédique des ouvrages agronomiques d'Ibn Ḥajjāj et d'Ibn al ʿAwwām. Il s'agit de traités didactiques qui cherchent à présenter, sous une forme simplifiée et agréable à lire, tout ce qu'un curieux doit savoir sur l'agriculture. L'aspect vulgarisation apparaît également, dans le souci de répandre parmi les agriculteurs les principes essentiels de la science agricole. Ibn al ʿAwwām a même réalisé une sorte de "Maison rustique" où le fellah professionnel, comme le citadin propriétaire, peuvent trouver un guide qui les renseigne sur tous les chapitres de l'économie rurale.

Mais, du moment que c'est beaucoup plus l'aspect recherche que l'aspect enseignement qui nous intéresse dans cette étude, on doit pouvoir faire ressortir uniquement les domaines où nos agronomes ont eu des réalisations personnelles. La tâche est difficile, mais elle permet de mieux préciser notre champ d'investigation. D'ailleurs, Ibn al ʿAwwām nous a un peu aidé en faisant précéder chacune de ses expériences par le terme "lī" (à moi), ce qui traduit déjà un effort visant à faire de la recherche agronomique une matière brevetable.

Compte tenu de ces précisions, les domaines explorés peuvent être répartis de la manière suivante: pédologie, hydrologie, engrais, riziculture, cultures industrielles, légumes, oléiculture, viticulture, arboriculture fruitière, panification etc...L'inventaire de ces chapitres ne saurait être exhaustif, un examen plus approfondi nous montrera que le champ d'investigation de la recherche agronomique a été, en fait, plus étendu.

2-La richesse des expériences effectuées

Les recherches d'Ibn Ḥajjāj et d'Ibn al ʿAwwām, bien qu'espacées dans le temps, peuvent être situées par rapport à trois sources fondamentales: le "Traité de la culture des terres" (*Kitāb filāhat al-ard*, traduit en arabe en 179/795), le "Traité de l'agriculture byzantine" (*K. al filāha ar-rūmiyya*, traduit en 212/627) et le "livre de l'Agriculture Nabaléenne" (*K. al filāha n-nabaṭiyya*, traduit en 291/904)²⁸. Les deux premières sources représentent l'héritage agronomique

(28) Le premier ouvrage est attribué à Anatolius de Berytos (IV^e - V^e s. ap. J.C.). Le second semble avoir été compilé par Qūstūs, à partir de sources gréco-romaines et byzantines. Quant au dernier, il a été compilé par un agronome babylonien, appelé Qutama (III^e -IV^e s. ap. J.C.), et traduit du syriaque en arabe par Ibn Waḥshiyya (Xe s.). Pour une étude du contenu

gréco-romain et byzantin. Quant à la troisième référence, elle véhicule les traditions agricoles de la Babylonie pré-islamique.

C'est par rapport à cet héritage qu'on peut situer la position de nos agronomes, une position qui a été critique, visant soit à clarifier et vérifier l'enseignement passé, soit à le récuser en fonction des données de l'éco-système andalous. Ibn al-^CAwwām affirme qu'il n'a voulu retenir dans son traité d'agriculture que ce qu'il a pu établir par voie d'expérience²⁹.

Compte tenu du nombre important d'observations personnelles et de leur diversité, on peut les regrouper en deux types d'expériences: les expériences à caractère général, qui ont embrassé différentes disciplines (pédologie, hydrologie, engrais, etc...), et les expériences à caractère spécifique, qui se sont attachées à telle ou telle branche de l'agriculture (oléiculture, viticulture) dans l'intention d'en améliorer la productivité.

21- Les expériences à caractère général

Démocrite retient comme critère de la bonne terre son aptitude à ne pas se fendiller après la pluie ou sous l'effet de l'excès de chaleur³⁰. Ibn Ḥajjāj nous explique que l'auteur voulait dire par là que le sol ne doit pas être boueux ou dur. Et il ajoute: "*certains m'ont dit: comment le sage Démocrite pouvait condamner la terre sujette à se fendiller, alors que nous voyons le territoire de la Vega de Carmona, qui a une qualité semblable, produire des rendements en blé plus élevés qu'ailleurs?*". Face à cette critique, l'agronome de Séville répond en relevant que Démocrite n'a déprécié cette terre que par rapport à des terrains jugés meilleurs. Et il précise également que le sol qui se fendille ne doit pas avoir la préférence uniquement parce qu'il est plus productif. Car, un grand nombre de cultures et de plantations habituelles n'y réussissent pas. Comment, dans ce cas, conclut-il, ne pas lui préférer d'autres terrains?³¹ On le voit, Ibn Ḥajjāj oppose à un fait d'observation, une conception large de la fertilité des terres. celle-ci ne se réduit pas à produire plus d'une seule variété, mais à faire prospérer sur un sol déterminé le maximum de végétaux.

économique et scientifique de ce traité, cf. notre Thèse: *Les conceptions économiques et agro-techniques dans le livre de l'Agriculture nabatéenne*, I-II, Faculté des sciences économiques et sociales, Casablanca, 1987.

(29) Ibn al-^CAwwām, éd. Banquéri, 1988, I, p. 10.

(30) Il s'agit du Ps-Démocrite ou Bolos de Mendès, II^e s. av. J.C., qui a écrit un ouvrage géoponique, cité très souvent par Anatolius et Qustus (Cf. T. Fahd, *Matériaux pour l'histoire de l'agriculture en Irak: al Filāha an Nabatiyya* in Handbuch der Orientalistik, Leiden, Köln, Brill, 1977, p. 373.

(31) Ibn al-^CAwwām, éd. Banquéri, 1988, I, p.43.

Ailleurs, l'auteur, se basant sur des considérations pédologiques, discute la question de savoir s'il est possible de planter des figuiers dans les intervalles des vignes. Moins catégorique que Yūniūs³², il affirme que tout dépend de la qualité des sols. Il donne l'exemple des campagnes voisines du Guadalquivir, où il a vu l'opération réussir sur des terrains de bonne condition et pourvus d'un abondant suc nutritif. Par contre, sur les coteaux de l'Aljarafe, où le sol est maigre, formé de grès (mustahsāf) et montagneux, la réunion du figuier et des cépages de vigne a été un échec³³. Là où le rejet est systématique, Ibn Ḥajjāj introduit une position plus nuancée, appuyée sur des arguments pédologiques et physiologiques.

Ibn al-^cAwwām, pour sa part, nous dit qu'il a réussi à faire pousser des plants d'oliviers dans un terrain sablonneux et humide, en le mélangeant avec une bonne terre apportée d'ailleurs³⁴. Le principe de "l'amendement de la terre par la terre" appliqué à la région de l'Aljarafe, a donc permis à notre agronome d'avoir du succès dans un endroit où les essais paysans ont été stériles.

En discutant la conception des anciens concernant les légumineuses qui bonifient la terre et celles qui l'épuisent, Ibn Ḥajjāj ne semble pas se satisfaire de l'explication qui introduit une distinction entre les plantes à racines courtes et les plantes à racines longues³⁵. Partant de l'exemple de la terre à coton, il soutient que cette terre, à condition d'être bien préparée par un labour qui la rend meuble, peut nourrir le coton, et il en reste davantage pour alimenter d'autres plantes. L'action des végétaux apparaît ainsi comme une fonction de l'abondance ou de la rareté des réserves nutritives contenues dans le sol.

Concernant le chapitre de l'hydrologie, Ibn al-^cAwwām ajoute à la liste des eaux nuisibles pour l'irrigation les eaux chargées de fer, de soufre et de cuivre; il note également que les eaux ferrugineuses, non seulement ne

(32) L'identité de Yūniūs a fait couler beaucoup d'encre. Le partage est aujourd'hui net entre ceux qui confondent Yūniūs avec l'agronome latin Columelle et ceux qui rattachent ce nom plutôt à Vindanionius Anatolius. Pour une discussion de cette question, cf. L. Bolens, (*Agronomes andalous*, op cit, pp. 44-49) et R.H. Rodgers (*Yunius o Columela en la Espana Medieval*, in *Al-andalus*, vol. XLIII, 1978). Il nous semble qu'un début de réponse à cette question peut se trouver dans la lecture attentive du texte de l'édition arabe critique d'Ibn Ḥajjāj. En effet, cet auteur a un peu semé la confusion, en utilisant le nom complet de Vindanionius Anatolius, tantôt sous la forme Anatolius (pp.6 à 42), tantôt sous la forme de Vindan (ionius) (pp. 43 à 120).

(33) Ibn al-^cAwwām, éd Banquéri, I, 1988, p. 358.

(34) Ibid, p. 214.

(35) Ibid, II, pp. 14-15.

conviennent pas aux végétaux, mais détruisent les godets des machines hydrauliques³⁶.

La question des engrais a occupé, elle aussi, une place importante dans les recherches des agronomes de Séville. On sait, d'après Ibn Ḥajjāj, le grand cas que l'agriculture andalouse faisait de la consommation de la colombine³⁷. Mais malgré le développement de l'élevage des pigeons, la production des fientes n'arrivait pas à couvrir les besoins agricoles. Préoccupé par ce problème, Ibn al-ʿAwwām est arrivé à fabriquer un engrais composé qui avait pour avantages à la fois de pouvoir se substituer à la colombine et d'être plus efficace que l'engrais simple. Le mode de préparation de ce compost est le suivant: "j'ai un soir, écrit l'auteur, réuni du fumier composé de déjections animales, de balayures des maisons, de terreau noir puisé dans le fond des poubelles, et des cendres, j'ai étendu le tout par terre, sur une même natte unie et large. Une fois que la pluie est tombée dessus, on l'a coupé, avec des pelles, alors qu'il est encore humecté. Puis on l'a nettoyé des pierres qui s'y sont mêlées, et on l'a mis sous forme de tas, en le foulant doucement aux pieds. Après des nuits, les tas se sont fissurés et pulvérisés. Le tout est devenu comme de la colombine. Il en avait la couleur et l'odeur"³⁸. C'est cet engrais composé, qu'Ibn al-ʿAwwām nous dit avoir expérimenté, pendant de nombreuses années, pour accroître le rendement des oliviers³⁹.

Ibn Ḥajjāj s'est attaché, pour sa part, à déterminer exactement l'action des cendres sur les végétaux. Il part de l'opinion de Yuniūs qui affirme que les cendres sont, pour les légumes, préférables à tous les engrais. L'argument de cet auteur est que la cendre est douce, de nature très chaude et permet, à la fois, de nourrir les légumes et d'éliminer toute sorte d'insectes qui naissent dans le sol sous l'effet du fumier⁴⁰. Cette opinion, véhiculée comme une certitude par l'héritage agronomique gréco-romain et byzantin, va permettre à Ibn Ḥajjāj d'animer une controverse importante, nourrie de connaissances livresques, d'une longue pratique de l'expérimentation et d'un sens développé de l'observation.

" Ceci, dit-il, est un produit de l'imagination de Yuniūs. Car, la cendre est excessivement sèche. Et, du fait de sa chaleur, elle est dénuée d'humidité. Si on la pulvérise sur le sol, ce dernier devient maigre, moins humide et s'amincit. Il n'y a donc aucune raison à amender le sol avec la cendre, sauf celle d'éliminer les insectes et les vers, plus spécialement. Son action est, de la sorte, semblable à celle du médicament qui tue les animaux. Quand on veut l'employer, on doit la mélanger

(36) Ibid, I, p. 137.

(37) Ibn Ḥajjāj, éd. ʿAmmān, p. 72.

(38) Ibn al-ʿAwwām, éd Banquéri, I, I, pp.131-132.

(39) Ibid, p. 543.

(40) Ibid, p. 112. Ibn Ḥajjāj, éd ʿAmmān, p. 112.

*avec un fumier putréfié et de bonne qualité, de façon à annuler l'inconvénient de sa sécheresse"*⁴¹.

Pour étayer sa critique, notre agronome s'appuie essentiellement sur un fait d'observation: *"Comme preuve de ce que je t'ai dit, ajoute-t-il, il y a les tas de cendres qui restent des années à leur place, subissant l'action de l'air et des pluies, sans faire pousser la moindre plante. Ceci est dû à leur sécheresse excessive et leur manque d'humidité et de graisse (shaḥm). Au contraire du fumier dont tu peux voir des tas exposés à l'air et à la pluie, et permettant la croissance d'une multitude d'herbes, humides et douces. Cette constatation peut te prouver que la cendre ne saurait avoir le même mode d'emploi que le fumier"*⁴².

Ibn Ḥajjāj termine son argumentation par la citation d'un proverbe hindou qui dit: *"Est ignorant celui qui, dans son jardin, substitue les cendres au fumier"*⁴³. Ce que l'agronome de Séville conteste, ce n'est pas la valeur fertilisante des cendres, mais c'est la croyance en ce qu'elles puissent constituer des substituts parfaits aux engrais.

La riziculture, d'introduction récente dans l'Espagne musulmane, a bénéficié, pour sa part, d'importantes recherches visant à en faire une des bases de l'alimentation humaine. On connaît grosso modo, l'aventure du riz. Originaire des pays d'Asie, il fût introduit en Mésopotamie, où les Grecs vont le remarquer dès le II^e s. av. J.C.⁴⁴. La formation de l'économie-monde arabo-musulmane en tant qu'espace de circulation et d'échange a permis à cette céréale, exigeante en eau, d'entreprendre un voyage qui va la conduire en Andalousie. Ibn al-^cAwwām a consacré tout un article de son Encyclopédie agricole pour discuter de la culture du riz en terrain irrigué. L'exposé roule entièrement sur l'héritage babylonien et sur un fond expérimental, véhiculé par des agronomes andalous, tels qu'Ibn Bassāl et Abu l-Khayr⁴⁵. L'auteur a tenu à associer l'Aljarafe à ce qu'on peut désormais appeler l'aventure hispano-musulmane du riz. *"J'ai, dit-il, semé dans l'Aljarafe les bons grains du riz, vêtus et non vêtus. En prenant soin de bien les arroser chaque jour, ils ont tous poussé. Après, je les ai repiqués sur des sillons en ados et sur des rigoles d'irrigation. J'ai répété, à plusieurs reprises, la culture du riz, et chaque fois la récolte a été abondante. Il y avait seulement quelques brins qui, ne mûrissant qu'en hiver, étaient perdus. Je pense donc que*

(41) Ibid. p.113.

(42) Ibid.

(43) Ibid.

(44) A.M Watson; *Agricultural innovation*, op. cit, p.15.

(45) Ibn al-^cAwwām, éd. C. Mullet, II, pp. 54-62.

*lorsqu'on sème pour le repiquage, il faut le faire au mois de décembre. Souvent, il est bon de semer plus tôt, parce qu'alors, la graine profite en partie de la pluie*⁴⁶ .

Dans d'autres passages de son ouvrage agronomique, Ibn al-^cAwwām nous fait part de ses expériences maraîchères et floricoles. Il nous parle des concombres et cornichons qu'il a cultivés dans un prés de l'Aljarafe, et qui ont réussi très bien. Pour nuancer l'opinion selon laquelle le rosier ne supporte pas l'eau en abondance, l'auteur n'hésite pas à le cultiver sur les canaux principaux d'irrigation pour conclure, enfin, au succès de l'opération⁴⁷ .

La culture du safran a fait, quant à elle, l'objet de soins particuliers de la part d'Ibn al-^cAwwām qui lui a consacré plusieurs essais: "j'ai, dit-il, planté avec succès, le safran dans un terrain de l'Aljarafe; j'en ai planté également dans le village d'al-Jiyyāra, à l'Est de Séville, où il a réussi. Cependant, le résultat a été meilleur sur l'Aljarafe. Dans cette région, j'ai fait un autre essai, en terrain non arrosé, à l'ombre des oliviers. Pendant plusieurs années, le safran a continué à fleurir à chaque saison"⁴⁸ .

On peut multiplier les exemples d'expériences effectuées dans d'autres domaines: phytosanitaire⁴⁹, culinaire⁵⁰ etc. Cependant, si la recherche agronomique a été pluridisciplinaire elle saura faire de certaines branches d'activité agricole (oléiculture, viticulture) son terrain privilégié.

22-Les expériences à caractère spécifique

On connaît l'importance de l'olivier et de la vigne, cultures méditerranéennes par excellence, dans l'économie de l'Espagne musulmane. Plusieurs expériences ont touché ces branches d'activité et l'arboriculture de manière générale, visant à améliorer leur productivité.

(46) Ibn al-^cAwwām, éd Banquéri, II, pp 58-59.

(47) Ibid, pp. I, p.570.

(48) Ibid, II, p.120.

(49) Ibn al-^cAwwām raconte qu'il a vu sur l'Aljarafe de jeunes oliviers et figuiers qui sont tombés malades et ont commencé à perdre leurs feuilles. Pour les guérir, notre agronome leur avait confectionné des espèces de protections circulaires (*maṣāʾib*), qui ont couvert le tronc jusqu'à une hauteur de 4 empan (0,924m). Ce procédé a permis l'amélioration de la condition de ces arbres (Ibn al-^cAwwām, éd. C. mullet, p. 576). L'auteur recommande cette recette pour tous les arbres étiolés.

(50) Ibn al-^cAwwām nous dit qu'il a fait préparer chez lui une semoule (^caṣīda) faite de farine de panic. Il en a mangé une partie et le reste a servi le soir même à confectionner un pain, qui a cuit au four commun. Le résultat a été un pain tendre et moelleux (Cf. Ibn al-^cAwwām, éd. Banquéri, II, p. 76).

a-Les expériences et observations oléicoles.

Les chroniqueurs arabes ont été unanimes à souligner la densité du semis des oliviers dans l'Aljarafe. Cette région a constitué le plus grand centre de production et d'exportation des produits oléicoles de toute l'Espagne musulmane⁵¹. Et il paraît normal que les agronomes de Séville lui consacrent une part importante de leur enseignement agricole et l'essentiel de leurs efforts en matière de recherche agronomique.

Ibn Hajjaj a été le premier agronome andalous à avoir posé la question des origines de l'oliveraie de l'Aljarafe. Il part de l'opinion de Yunius qui affirme que tout arbre multiplié de ses semis, donnera des fruits pareils à ceux de son espèce, sauf l'olivier qui, propagé de ses noyaux, fera naître une espèce appelée *Qutiun* (ou *kotinos*)⁵². Le commentaire de ce fragment de texte mérite, en raison de son importance, d'être cité *in extenso*: "J'ai, écrit Ibn Hajjaj, constaté l'exactitude de cette assertion. Car, chez nous à Séville, sur la colline de l'Aljarafe, les oliviers, malgré leur multitude, la densité de leur semis et le grand nombre de leurs noyaux qui tombent par terre, je n'y ai jamais vu- et personne ne m'a informé qu'il y a vu -un plan d'oliviers pousser spontanément sur son sol. Par contre, on y trouve beaucoup d'arbres de l'espèce appelée *Qutinun*. Ils poussent entre les petits arbres et ceux plus grands, qui ont subi le greffage. Ce qui indique que, dans leur majorité, ils proviennent des noyaux d'oliviers. Mais Dieu est le plus savant!

Toutefois, je ne prétends pas que les espèces qutinun proviennent, dans leur ensemble, de l'olivier et qu'il n'y a pas un arbre qui n'ait cette origine. Mais je dis qu'il y en a beaucoup sur les terres montagneuses et les terres dures qui se reproduisent des noyaux d'olivier, comme on peut aussi y voir se multiplier des chênes, des caroubiers et des espèces analogues.

*Je ne nie pas également que la propagation de l'olivier puisse se faire à partir de ses noyaux. J'ai pu le constater dans la maison de l'un de mes frères, qui vit à Cordoue. Mais je dis que, dans la majorité des cas, c'est l'espèce *Qutinun* (sauvage) qui en provient, conformément à l'opinion de Yunius⁵³.*

(51) J. Bosch Vila, op cit, p. 334.

(52) Ce mot a été souvent transcrit par *Quartinun* ou *Quartamun* (C. Mullet, I, p. 145 et éd. ^cAmmān, p. 91). En réalité, il faudra lire *Qutinun* ou *Qutinus*, ce qui nous rapproche de l'origine grecque de ce mot, qui signifie olivier sauvage (*kotinos*). L. Guyot et P. Gibassier, *Les noms des arbres*, PUF, "Que sais-je", 1966, p. 92.

(53) Ibn Hājjaj, éd ^cAmmān, pp 91-92.

Si on considère ce commentaire comme une réponse à la question des origines de l'oliveraie de l'Aljarafe, on peut relever que l'hypothèse de la création humaine l'emporte largement sur celle de la création naturelle. Ibn Ḥajjaj, inspiré par Yuniūs, envisage la possibilité d'améliorer l'olivier sauvage par le biais de la technique de la greffe. Il pense qu'il y a même là le moyen d'arriver à une production plus rapide⁵⁴. Ce qui réduit davantage l'hypothèse de la génération spontanée de l'oliveraie de l'Aljarafe, et donne à l'effort humain un rôle important dans la création de la richesse oléicole de cette région.

Parlant du mode de propagation de l'olivier par la gemmule (ʿajuz)⁵⁵, Ibn al-ʿAwwam, appuyé sur l'autorité d'Abu l-Khayr, affirme que c'est de cette manière là que s'est effectué le transfert des plants d'olivier nord-africains en Espagne, après que la grande sécheresse ait endommagé les arbres de ce pays⁵⁶. At-Tignari, qui confirme cette thèse, fait remonter la date de cet événement, aux époques de la domination romano-wisigothique⁵⁷.

Que faut-il conclure de toute cette discussion? On peut, nous semble-t-il, retenir deux faits importants: d'une part, l'oliveraie de l'Aljarafe a bénéficié d'un effort continu visant à la multiplier et à en améliorer la production; d'autre part, tout le patrimoine oléicole andalous a trouvé, en Afrique du Nord, durant les moments de crise naturelle, une des sources de sa régénération.

Sans trop nous attarder sur la question des origines, considérons les recherches accomplies dans le domaine oléicole. Ibn Ḥajjāj accorde beaucoup d'intérêt à la sélection des plants destinés à propager l'olivier. Rapportant l'opinion de Yuniūs qui dit que les vieux plants, dont l'écorce est fissurée, sont difficiles à faire pousser, il ajoute: *"la croissance sera difficile, tant qu'ils ne sont pas pourvus de gemmule. Si celle-ci existe, le semis sera bon et deviendra plus rapidement productif"*⁵⁸. Il nous raconte qu'il est arrivé à planter une bouture affectée de sa gemmule. Il l'a déposée, couchée dans une fosse, et l'a couverte entièrement de terre. Le plant a bien repris, donnant un arbre productif⁵⁹. Concernant les affirmations de Samanūs et du Ps Démocrite, qui exigent que la

(54) Ibid, p. 91.

(55) C. Muller confond loupe (ʿujra) et gemmule (ʿajuz). Pour la traduction des termes botaniques, nous préférons nous appuyer sur le dictionnaire bien documenté de M. Chéhabi (*Dictionnaire Français-Arabe des termes agricoles*, le Caire, 1957).

(56) Ibn al-ʿAwwām, éd. Banquéri, I, pp. 240-241.

(57) At-Tignari, op. cit; fol 80.

(58) Ibn Ḥajjāj, éd Ammān, p. 89.

(59) Ibid., p. 97.

bouture soit grosse, lisse, et d'une certaine hauteur, notre agronome introduit des amendements basés sur sa propre expérience⁶⁰.

Il nous explique que les paysans de sa région refusent de recourir à d'autres modes de propagation de l'olivier (exemple: brins fins, bouture sans gemmule, etc...), à cause de la lenteur de la croissance de cet arbre. Ils préfèrent choisir les grosses branches, pourvues de gemmule, et ayant la hauteur de 7 coudées et plus (plus de 3 m). Ils les enfouissent dans des fosses profondes, sans les repiquer et sans chercher à ce qu'elles soient lisses. Leur seul souci est qu'elles disposent de ce bourgeon de l'embryon, qui ressemble à des oeufs⁶¹.

On le voit, tout le système de la sélection des plants semble se déterminer par rapport à une logique productiviste qui cherche à obtenir des oliviers dont la fructification est abondante et rapide.

Au sujet des fosses destinées à recevoir les semis d'olivier, Ibn Ḥajjāj nous informe que beaucoup de gens les font larges, carrées, et y déposent 4 plants, chacun dans un coin. Ainsi, ils peuvent en repiquer deux ou trois quand ils le veulent. *"J'ai, ajoute l'auteur, trouvé fréquemment cette forme de plantation sur la colline de l'Aljarafe, surtout dans l'endroit appelé al-Ibjīn. Mais je n'approuve pas cette façon de faire et je ne la trouve pas bonne"*⁶².

Ibn al-^cAwwām conseille de creuser les fosses un an avant d'y mettre les plants d'olivier. On doit les réaliser le plus large, le plus profond et le plus long possible. L'auteur, qui part ici de sa propre expérience, justifie les dimensions de la fosse par la volonté d'ameublir le terrain, de telle manière qu'on ait le moins souvent besoin de piocher autour des jeunes plants, et de courir le risque d'endommager les racines⁶³.

Concernant l'emplacement des oliviers, Ibn Ḥajjāj note que les paysans sont unanimes à dire que l'exposition aux vents leur est favorable. D'où l'intérêt de les planter sur les montagnes et les coteaux qui ne sont pas fréquemment enneigés. Car l'olivier n'aime ni le gel, ni l'air glacé, ni la chaleur excessive. Toutefois, il doit bénéficier d'un ensoleillement suffisant⁶⁴.

Quant au respect de l'orientation des vents dans la disposition des arbres de l'oliveraie, notre agronome essaie de convaincre une frange de la paysannerie

(60) Ibid.

(61) Ibid, p. 59.

(62) Ibid, p. 92.

(63) Ibn al-^cAwwām, éd. Banquéri, I, p.242.

(64) Ibn Ḥajjāj, éd ^cAmmān, p. 87.

qui prétend que cette prescription est dénuée de sens. Il avance comme argument son observation personnelle du comportement des figuiers de sa région⁶⁵.

S'appuyant toujours sur leur propre expérience, Ibn Hajjaj et Ibn al Awwâm conseillent toute une série de mesures visant à améliorer les procédés de cueillette des olives (cueillette à la main et non au bâton, choix d'un jour où il ne pleut pas, précision de date de mûrissement, etc...)⁶⁶. Ces précautions, ajoutées à ce que nous avons dit précédemment, nous permettent d'avoir une idée moins approximative de la richesse du programme des recherches oléicoles dans la région de Séville.

b) Les expériences et observations viticoles

La viticulture a constitué une des branches privilégiées de la recherche agronomique andalouse. Ibn Hajjaj a été le premier agronome à avoir introduit dans son enseignement la riche expérience des viticulteurs de Tolède, surtout dans le domaine de la taille des vignes basses⁶⁷. Plus tard, Ibn al-^cAwwam ajoutera à cet héritage les connaissances acquises par les vigneron de la région de l'Aljarafe.

Discutant la question relative au choix de l'époque de plantation des vignes, Ibn Hajjaj relève deux opinions qui s'affrontent: la première est représentée par Qustus qui se présente comme étant l'auteur de la recommandation de planter en automne, plus précisément au mois de novembre; la seconde est défendue par Yunius et Marsyal, qui choisissent pour époque de bouturage le printemps (mois de février), quand les boutures commencent à pousser⁶⁸.

Si Qustus justifie son choix par diverses causes (aridité du climat, effet du froid sur les jeunes plants, etc...), l'affirmation des autres écrivains agronomiques est restée, quant à elle, sans preuves suffisantes. C'est à Ibn Hajjaj que va revenir la tâche d'étayer cette affirmation, par des arguments nouveaux, puisés dans sa propre expérience: "*La position de Yunius et Marsyal à ce sujet, dit-il, me plaît beaucoup. Je la préfère à celle de Qustus, bien que ce qu'avait dit ce dernier soit bon. La cause de cette préférence, c'est que l'époque de la plantation des brins, branches éclatées et boutures, doit être faite quand ils sont pleins de sève et d'humidité acqueuse, parce que dans cet état, ces fluides se portent vers la partie*

(65) Ibid, al-^cAwwam, éd. Banquéri, I.p. 207.

(66) Ibid, pp. 244-245; Ibn Hajjāj, P. 55.

(67) Ibn Hajjāj, p.101.

(68) Ibn al-^cAwwām, éd. C. Mullet, pp.329-330.

*inférieure, se mettent en contact avec la terre végétale, et que par la suite, se produisent les racines. Par cette raison donc, je donne la préférence à la dernière opinion pour tout ce qui doit être planté sans racines, par ce motif qu'il faut que le brin produise ses racines et sa souche à l'aide de la matière séveuse qui en est la base*⁶⁹.

L'auteur considère qu'en automne, l'humidité des boutures est à son niveau le plus bas, d'où l'intérêt de planter la vigne au printemps, bien que, ajoute-t-il, la plantation automnale soit possible, comme l'avaient expérimentée Qustus et d'autres⁷⁰.

Concernant le mode de plantation des vignes, Ibn Hajjaj distingue sur la base de l'enseignement de Yunius, deux formes de bouturage: la bouture en fosse (*hufra*) et la bouture en tranchées (*jawnah, khandaq*). Si la première convient aux bonnes terres, la seconde, plus compliquée, est plutôt recommandée pour les terres chaudes et les terres grasses. Notre agronome considère la technique de la plantation par tranchée, décrite longuement par Yunius, comme étant la meilleure et la plus perfectionnée. "*Cependant, précise-t-il, les gens de notre époque dédaignent ce genre de travaux perfectionnés, à cause de leur pénibilité*"⁷¹.

Cette remarque fait apparaître clairement la conception qui a présidé, dans l'Andalousie musulmane, au choix des techniques agricoles. Les techniques ne sont pas sélectionnées uniquement en tenant compte de leurs performances internes, mais surtout par référence à leur capacité d'économiser ou non l'effort humain.

Au-delà du choix des boutures et de leur mode de plantation, Ibn Hajjaj a concentré l'essentiel de son activité scientifique dans la recherche des moyens susceptibles de faire évoluer les procédés de la taille, usités dans les vignobles andalous. S'intéressant au temps convenable à l'émondage de la vigne, l'auteur retient, pour la région de Séville, l'époque qui va de décembre à mars comme étant favorable à cette activité. Il précise, tout fois, que les deux premiers mois sont préférables, du fait que la sève ne circule pas encore dans les branches. Mais, ajoute-t-il, comme on a peur des retombées du froid et du gel, beaucoup de gens évitent cette époque. Les vigneron, quant à eux, rejettent la taille au

(69) Ibid. Nous avons quelquefois modifié la traduction initiale, en nous appuyant sur le texte arabe (éd. Banquéri, pp 352-353).

(70) Par "autres", l'auteur veut probablement désigner Ibn Bassāl qui a fait sienne cette recommandation.

(71) Ibn al-Āwwām, Banquéri, I, p. 356.

mois de mars, et optent plutôt pour celle de février, qui permet d'éviter deux inconvénients majeurs, à savoir le gel et l'abondance de la sève⁷².

Ibn Ḥajjāj fait remarquer aussi que les vigneronns de sa région pratiquent, au départ, une taille légère, quitte à y revenir une seconde fois, pour empêcher que les jeunes bourgeons ne soient endommagés par le froid⁷³. Il recommande aussi de ne pas tailler pendant les jours de neige. Car, l'émondage de la vigne à cette époque, en plus de sa difficulté, risque de provoquer la fissure des rameaux et de les affaiblir. Il cite comme argument supplémentaire le témoignage d'Abu l-Qāsim b. Hamadīn qui, ayant été fait prisonnier durant sept ans par les Byzantins, a vu les vigneronns de la région de Constantinople interrompre leur activité quand l'air devient trop frais⁷⁴.

L'auteur, se basant toujours sur la pratique des viticulteurs de la région de Séville, distingue deux manières de tailler la vigne: la première, appelée *muflis*, consiste à élaguer les boutures, sans excès et de façon modérée (*mu^ctadila*); la seconde, appelée *muḥarraf* (dévié), se présente comme une pratique plus profonde de l'élagage. C'est d'ailleurs elle qui semble avoir eu la faveur des viticulteurs, parce qu'elle est à la fois facile et accessible à tout le monde⁷⁵.

Si on veut savoir dans quel secteur de la viticulture Ibn Ḥajjāj a le plus brillé, on peut, sans risque de se tromper, désigner le domaine de la culture de la vigne basse. D'ailleurs, l'auteur lui-même le reconnaît, en rappelant qu'en ce qui concerne la rédaction de ce chapitre, il ne s'est servi d'aucun enseignement des anciens écrivains agronomiques. Car, ces derniers ont parlé de manière très insuffisante de ce sujet.

En l'absence de connaissance se rapportant à la taille de la vigne basse, notre agronome s'est appuyé sur trois sources essentielles: l'héritage espagnol local transmis aux Musulmans; l'opinion des habitants de Tolède, dont tout le monde s'accorde pour dire qu'ils sont les plus informés dans ce domaine et, enfin un groupe de vigneronns experts, qui vivent dans la région de Séville et qui ont eux-mêmes reçu leur formation auprès de vieux sages. J'ai, dit-il, rapporté tout ce qu'ils ont dit, et lié le métier (*aṣ-ṣina^ca*) à un ensemble de règles (*qānūn*, canon) sages et ordonnées⁷⁶.

(72) Ibn Ḥajjāj, pp. 99-100.

(73) Ibid, p. 99.

(74) Ibid, p. 100.

(75) Ibid, p. 101.

(76) Ibid.

Cet ensemble de règles, ce "canon" viticole, sera, plus tard, repris entièrement par Ibn al-^cAwwām⁷⁷. Sa lecture nous permet de reconnaître à Ibn Ḥajjāj au moins deux mérites: le premier, c'est d'avoir recueilli les pratiques des vigneron andalous, pratiques qui, sans lui, seraient certainement perdues; le second est que, pour ce qui concerne le chapitre spécifique de la taille de la vigne basse, il a été le premier, en Andalousie musulmane, à fixer les arcanes d'une connaissance nouvelle.

L'auteur, convaincu du rôle de la vulgarisation, cherchait également à améliorer les procédés viticoles de son époque. Il nous cite l'exemple d'un paysan *"qui prétend maîtriser l'art de la taille et qui s' imagine que ses connaissances sont excellentes dans ce domaine"*⁷⁸. Ce vigneron, chaque fois qu'il trouve une branche nouvelle poussant dans le large espace laissé par les rameaux fructifères, la coupe à un niveau égal à celui des anciens rameaux. *"Je lui ai recommandé, écrit Ibn Ḥajjāj, de ne pas faire cela, en lui disant: "je crains que si tu l'égalises avec les autres la première année, elle se torde du fait de sa finesse et de sa longueur, et se recourbe en bas, sans atteindre le niveau des autres. Mais, il n'a voulu rien entendre. Alors, je l'ai laissé dans son ignorance"*⁷⁹.

Souvent, l'enseignement des agronomes de Séville fait référence à l'existence de poches de résistance paysanne au progrès de la nouvelle agriculture. Le combat d'Ibn Ḥajjāj contre l'ignorance paysanne, repris à peu près dans les mêmes termes par Ibn al-^cAwwām, pose la question de savoir quel était le degré de propagation des innovations agro-techniques dans le milieu rural andalous. Rappelons, toutefois, pour relativiser cette question, que l'Aljarafe apparaît, dans les descriptions de nos agronomes, comme une pépinière de paysans éclairés, d'experts agricoles et de chercheurs spécialisés, qui travaillent à l'amélioration des méthodes culturales. C'est grâce aux efforts déployés par ces hommes, que cette région est devenue un espace de créativité et l'un des hauts lieux de la recherche agronomique hispano-musulmane.

Un auteur, M.R. Delatouche, qui a choisi de traiter du thème de la recherche agronomique dans l'Occident médiéval, n'a pas manqué de relever le caractère paradoxal de son entreprise; *"on n'y peut, écrit-il, nommer à peu près aucun chercheur, dater et attribuer précisément aucune découverte importante, ne citer qu'un nombre infime d'ouvrages techniques."*⁸⁰

(77) Crispo Moncada, *Sul taglio della vite d'Ibn al-^cAwwām...*, in *Actes du VIII^e congrès des Orientalistes*, Estocolmo, 1889, vol., II, p. 215-257.

(78) Ibn Ḥajjāj, p. 104.

(79) Ibid.

(80) M. R. Delatouche: "L'empirisme médiéval", in *Les aspects et les étapes de la recherche agronomique en France (1761-1961)*, Académie d'Agriculture de France (96.p), sd, p.2.

Par rapport à cette indigence, on peut considérer comme particulièrement féconde, notre investigation dans le domaine andalous. Ici, ce ne sont ni les chercheurs, ni les découvertes qui manquent. Nous avons voulu restreindre notre sujet et ne pas parler des réalisations dans les domaines de la greffe, de la fécondation du palmier, et de l'arboriculture de manière générale. Mme L. Bolens, qui a étudié de rôle de la greffe dans la métamorphose des jardins andalous, a noté, chez nos agronomes, l'existence d'une sorte de "délire inventif", et de "passion de l'invention agronomique"⁸¹. Nous pensons que ces expressions peuvent, sans exagération, qualifier tous les défenseurs de la nouvelle agriculture qui ont fait de l'Aljarafe un espace d'échange culturel et un foyer de créativité agricole.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, on peut dégager quelques conclusions essentielles: l'Aljarafe, grâce à ses potentialités naturelles, à sa proximité de la métropole culturelle qu'était Séville, et, probablement aussi, à la qualité de son peuplement humain, est devenu, aux XI^e-XII^e s., un haut lieu de la recherche agronomique hispano-musulmane. Les chercheurs agronomes, tels Ibn Ḥajjāj et Ibn al^cAwwām qui nous ont servi de modèles, ne semblent pas avoir bénéficié d'un encadrement étatique ou d'un mécénat officiel. Ils sont arrivés, avec des moyens réduits, à explorer un nombre impressionnant de domaines. La curiosité scientifique, à elle seule, ne suffit pas pour tout expliquer. Et on peut imaginer les retombées bénéfiques sur la recherche agronomique occasionnées par le développement d'un secteur agro-exportateur (huile, coton), et la croissance de la demande des villes. D'un agronome à l'autre, il nous a été possible de suivre l'évolution des méthodes culturelles, l'enrichissement de l'héritage agronomique ancien, la récupération et l'amélioration des pratiques agricoles locales.

L'étude de l'Aljarafe comme jardin d'essais nous permet également de poser, à nouveau, la question du rôle des manuels agronomiques dans la diffusion des pratiques de la nouvelle agriculture en Andalousie. M.A. Watson, qui a eu le mérite de soulever ce problème, a conclu au rôle secondaire joué par ces manuels. Il justifie son jugement par l'apparition tardive des traités d'agronomie et leur vulgarisation de préceptes connus par les paysans éclairés "(enlightened peasants)". L'auteur considère, qu'au XI^es., la révolution agricole était déjà un fait accompli⁸².

(81) L. Bolens, op. cit., p. 290.

(82) A.M. Watson, *The Arab Agricultural Revolution*, op. cit., pp. 31-32.

Rappelons que le thème de l'ignorance paysanne a constitué le cheval de bataille de la plupart des agronomes andalous. Ce qui montre que le progrès agricole n'a pas été un fait aussi accompli qu'on le pense. Il a toujours fallu aux agronomes développer des efforts continus pour vaincre la résistance paysanne au changement et faire triompher les préceptes d'une agriculture rationnelle et bien conduite.

L'exemple de l'Aljarafe est parfaitement éloquent à cet égard. Il nous montre comment, avec finalement peu de moyens, Ibn Ḥajjāj et Ibn al-^cAwwām ont pu contribuer, non seulement à la prospérité agricole de leur région, mais aussi participer à un mouvement plus ample, qui fait de la période du XI-XII^e s, le moment andalous dans la marche générale du progrès agricole. Il faudra attendre le XVI^e s. pour que les Flandres et les Pays-Bas deviennent, à leur tour, des zones de créativité agronomique et contribuent à ces progrès décisifs qui feront de l'Angleterre, plus tard, le pays de la révolution agricole.

Mohamed El Faiz

Faculté des Sciences Economiques et Sociales, Marrakech.

ملخص

يتطرق هذا المقال لمساهمة «اللحظة الأندلسية» في إغناء المعارف الزراعية في العالم العربي الإسلامي في فترة ما بين القرن العاشر والثاني عشر ميلادي. وتدخل هذه المساهمة في إطار الحركة التي أحدثتها الثورة الزراعية التي ظهرت بوادرها الأولى في الشرق في فترة ما بين القرن الثامن والحادي عشر. ويقتضي تتبع جوانب ومظاهر هذه الثورة في الأندلس الاعتماد على المعطيات المتعلقة بالممارسات الزراعية والمستقاة من كتب المؤرخين والجغرافيين، وعلى المؤلفات الزراعية التاريخية التي أنتجت في تلك الفترة كالمقنع لابن الحجاج وكتاب الفلاحة لابن العوام. وينتمي كل من ابن الحجاج (القرن XI) وابن العوام (القرن XII) لمنطقة الشرف في ضواحي إشبيلية.

يقدم المقال معلومات حول الطوبوغرافيا والامكانيات الطبيعية لمنطقة الشرف ويستعرض المجالات التي استكشفتها المعارف الزراعية وكذا التجارب التي كانت تنجز فيها، ويبرز مدى تأثيرها على الممارسات الفلاحية في تلك الفترة.

فبعد المعطيات التاريخية نكتشف منطقة الشرف كحديقة للتجارب وكمجال لتجديد المعارف الزراعية في تلك الفترة الأندلسية.

Hesperis Tamuda, Vol. XXIX, Fasc 1. (1991), pp. 27-46.

UN VIAJE DEL CONDE DE EXPILLY A TETUAN

Mariano Arribas Palau

En los primeros meses de 1793, el conde de Expilly, aventurero que había intervenido unos años antes en las negociaciones de paz entre España y Argel en forma un tanto tortuosa y fraudulenta ¹, estaba preparando un viaje a Tetuán.

Este aventurero estaba ya completamente desacreditado en España cuando el conde de Floridablanca fue sustituido por el de Aranda como primer secretario del Despacho y de Estado, a finales de febrero de 1792 ².

No habían pasado desapercibidos los preparativos del conde de Expilly, pues el gobernador de Cádiz, Joaquín de Fonsdeviela, que en su jurisdicción tiene sometidos a los franceses a una estrecha vigilancia, recibe aviso de que uno de ellos, llamado Esteban Croucet, había salido hacia Algeciras, llevando consigo "papeles y otras cosas perjudiciales".

(1) Sobre la actuación del conde de Expilly en las negociaciones de paz entre España y Argel en 1785, 1786 y 1787, cf. Manuel Conrotte, "España y los países musulmanes durante el ministerio de Floridablanca", Madrid, 1909, pp. 160 ss.

(2) Cf. Manuel Conrotte, ob. cit. , pp. 181-184. El conde de Aranda sustituyó al de Floridablanca al frente del gobierno el 29 febrero 1792. A su vez el conde de Aranda fue sustituido por Manuel Godoy, duque de la Alcudía, el 15 noviembre 1792. Cf: Antonio Ballesteros y Beretta, "Historia de España y su influencia en la Historia Universal", tomo V, Barcelona, 1929, pp. 249 y 251.

Inmediatamente escribió Fonsdeviela al conde de las Lomas, comandante general del Campo de Gibraltar, para que solicitase el arresto, embargo y reconocimiento de los papeles del referido Croucet.

En virtud de esta petición, se procede a un escrupuloso reconocimiento de todos los documentos que se le encuentran a Croucet, de los cuales no aparece ningún motivo de sospecha. A pesar de ello, se le mantiene en arresto y, a solicitud del conde de las Lomas, quedan detenidos en Gibraltar algunos efectos que el mencionado Croucet llevaba en el falucho portugués en que efectuaba el viaje. Estos efectos son: chocolate, café, azúcar y bacalao.

Croucet manifiesta que llevaba estos efectos para regalar en Marruecos de parte del conde de Expilly, el cual debía pasar también a Marruecos "para practicar algunas diligencias relativas a entablar la paz con nuestra corte"³.

Al saber el gobernador de Cádiz que no ha aparecido nada sospechoso en los papeles de Croucet, autoriza que se le devuelvan, así como todos los efectos de su pertenencia.

Sin embargo, Fonsdeviela expresa al conde de las Lomas sus reservas sobre la presunta misión del conde de Expilly, diciéndole: "No lo sé, pero debo dudar de que el conde de Expilly tenga comisión de nuestra corte para tratar de la paz entre ésta y Marruecos"⁴.

A mediados de abril del referido año llega al puerto de Tetuán un barco portugués procedente de Tarifa, a bordo del cual va el conde de Expilly con un reducido séquito. Expilly es acogido por el gobernador de Tetuán, Muḥammad b. 'Utmān⁵, que toma en serio la misión de aquel aventurero y da cuenta de ella a Mawlāy Sulaymān⁶.

(3) He recogido en el apéndice documental al final del presente estudio, con el núm. 1, la copia de la carta en que el conde de las Lomas da cuenta a Joaquín de Fonsdeviela de las gestiones realizadas en relación con Esteban Croucet.

(4) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 2, la copia de esta carta de Joaquín de Fonsdeviela al conde de las Lomas.

(5) Muhammad b. Utman había sido designado por Mawlay Sulayman gobernador de Tetuán y encargado de las relaciones con los cónsules europeos a finales de 1792. Cf mi comunicación Muhammad ibn Utman designado gobernador de Tetuán a finales de 1792, en *Hespéris Tamuda*, vol. II, (1961), fasc. I, pp. 113-127.

(6) La fecha exacta de la llegada del conde de Expilly a Tetuán es el 17 de abril. Así lo comunica Muḥammad Mufaddal a José de Urrutia en carta del 23 de abril, a la que pertenece el siguiente párrafo: "*aqy bino un barco portogez de Tarifa la Semana pasada a 17 del corriente con un*

Entre las autoridades españolas, el primero que se entera de la llegada del conde de Expilly a Tetuán y de la acogida que le dispensa el gobernador de la ciudad es José de Urrutia, gobernador de Ceuta, al cual se la comunica un confidente que tiene en Tetuán, llamado Muhammad Mufaddal. Urrutia da parte inmediatamente al duque de la Alcudia ⁷.

Poco después le llega la noticia al cónsul español Juan Manuel González Salmón, a quien informa del caso el confidente que tiene en Tánger, Juan Manuel Gómez, secretario del Consulado de Portugal. Este dice a Salmón haberse enterado de que el día 14 o el 15 de abril había llegado a Tetuán a bordo de un barco portugués un personaje al parecer de consideración, español y en posesión del título de conde, enviado por la corte de España a una comisión reservada.

Añade Gómez que al llegar este personaje a Tetuán se presentó a Ibn 'Utman, el cual dio cuenta por escrito a Mawlay Sulayman. El correo portador de esta carta pasa por Tánger de regreso el 23 por la noche, diciendo que Mawlāy Sulaymān se había alegrado mucho de la llegada de este personaje, pero el correo no ha podido traslucir ni quién es ni el objeto de su viaje.

Aunque el cónsul Salmón ignora igualmente la identidad de la persona que ha ido a Tetuán, se le ocurre que tal vez pudiera tratarse del conde de Expilly, que había llegado a Cádiz procedente de Lisboa y luego se había ausentado. Salmón se interesa entonces por averiguar su paradero y así consigue enterarse de que el referido Expilly se había embarcado en un falucho portugués con destino a Gibraltar y Tetuán, llevando consigo una pequeña comitiva y algunos afectos que había pedido prestados para regalarlos a los marroquíes, con motivo de la comisión que pretendía tener de ir a negociar la paz entre España y Marruecos.

Salmón había elaborado un plan que permitiría a España entablar negociaciones comerciales tanto con la parte de Marruecos sometida a Mawlāy

caballero y dos personas más y un criado y están muy Bien apozentados En poder del Gobernador Ben Hotoman y están en un xardón muy bien gustozos y la mandó al Rey que se halla en el Alcazar, porque dizen que en poco tiempo pasará por aquy". Obsérvese que en esta carta se menciona a "un caballero", pero sin citar su nombre. La identificación de este caballero como el conde de Expilly es posterior.

(7) José de Urrutia se limita a enviar al duque de la Alcudia la carta de su confidente Muhammad Mufaddal citada en la nota anterior, sin ningún comentario por su parte. Cf. Carta de José de Urrutia al duque de la Alcudia del 27 abril, en A.H.N. (Archivo Historico Nacional, Madrid), seccion de Estado, legajo 4329.

Sulaymān como con la que reconocía a Mawlāy Hišam. Este plan había recibido la aprobación de Carlos IV. Como la gestión de Expilly es opuesta a dicho plan, Salmón está convencido de que el mencionado Expilly no tiene ninguna autorización oficial, por lo cual pide instrucciones acerca de lo que deberá hacer, en la seguridad de que le será fácil conseguir de los marroquíes que no presten oídos a las proposiciones que pueda hacerles Expilly e incluso lograr que lo expulsen de Marruecos ⁸.

Joaquín de Fonsdeviela, gobernador de Cádiz, se entera por Salmón de la llegada a Tetuán de un personaje español que es conde y va a tratar de la paz. Entonces Fonsdeviela comunica al duque de la Alcudia las gestiones realizadas para averiguar el motivo del viaje del francés Esteban Croucet a que antes hemos aludido y el resultado de las mismas, lo que le obliga a considerar posible que el conde de Expilly esté comisionado realmente por la corte de España. Por ello pide instrucciones al duque de la Alcudia, con objeto de evitar que su actuación y la del cónsul Salmón pudieran interferirse con la del conde de Expilly, en el caso de que ésta sea oficial ⁹.

Poco después puede confirmar Salmón, por las noticias que recibe de Tánger y de Gibraltar, que el individuo recibido en Tetuán en calidad de embajador de España es el conde de Expilly ¹⁰.

Una nueva confirmación de que el presunto embajador español en Tetuán es el conde de Expilly la proporciona el cónsul de Venecia en Tánger, Giacomo Girolamo Chiappe ¹¹, el cual se ha enterado igualmente de que dicho

(8) Cf. carta núm. 27 de Juan Manuel González Salmón al duque de la Alcudia, del 30 Abril, en A.H.N., Estado, leg. 4330.

(9) Cf. carta de Joaquín de Fonsdeviela al duque de la Alcudia del 30 abril, en A.H.N., Estado, leg. 4329.

(10) En carta núm. 28, del 3 mayo, en A.H.N., Estado, leg. 4330, Juan Manuel González Salmón decía al duque de la Alcudia: "(...) y segun lo que me escriven de Gibraltar y Tánger en este último correo, se ha realizado mis sospechas relativas al sugeto que arrivó a Tetuán y de quien hablé a V.E. en mi carta y n° anterior, asegurándome es efectivamente el Conde Spily que pasó ally con Comisión de Esa corte, según el mismo ha vociferado; a que añade el Moro Talbe Amar Yob que un Embaxador de España quedaba en Tetuán, que como, a Tal se le obsequiaba y que el Governador Ben Othoman lo escrivio inmediateamente a Muley Soliman. (...)".

(11) Sobre el cónsul Chiappe puede verse el artículo "Moḥammed ben Abdallah e le Repubbliche Marinare" del Prof. Enrico de Leone, en *il Veltro*, núm. 4 (1963), pp., 665-698, especialmente pp. 683-7 y 697-8; así como mi comunicacion "Datos relativos a la actuación de Giacomo Girolamo Chiappe en los años 1790 a 1792", presentada al III Congresso di Studi Arabi e Islamici (Ravello 1966) y recogida en las Actas del mismo, Napoli, 1967, pp. 113-120.

individuo se había escapado de Cádiz lleno de deudas. Estima Chiappe que Ibn 'Utmān se engaña con respecto a Expilly, a quien debió conocer en Madrid en su época de grandeza, pero debe ignorar lo ocurrido con él posteriormente ¹². El cónsul de Venecia se resiste a creer que la corte de España haya elegido precisamente a una persona de tales antecedentes, ya conocida y despreciada por la misma corte, para enviarla a Marruecos, sobre todo porque comprende que no se necesita ni hay asuntos que tratar ¹³.

Al enterarse de la llegada del conde de Expilly a Tetuán, de la comisión que pretende tener y de la forma en que es acogido por Muhammad ibn 'Utman, el duque de la Alcadía se apresura a comunicar al gobernador de Ceuta y al cónsul Salmón que dicho Expilly no tiene ninguna comisión de la corte de España para negociar la paz con Marruecos, encargando a Urrutia que lo haga saber así a Ibn 'Utmān y le insinúe la conveniencia de hacer salir de Tetuán al conde de Expilly. A Salmón le dice que procure desvanecer la impresión que la llegada de Expilly haya podido causar y trate de lograr que lo expulsen de Marruecos ¹⁴. Además, como en Madrid no se ha dado comisión alguna a Expilly, ni para Marruecos ni para ninguna otra parte, el duque de la Alcadía ordena al gobernador de Cádiz que se prosigan las averiguaciones iniciadas sobre este asunto por medio de Esteban Croucet y que se tenga a éste en seguridad ¹⁵.

Por su parte, Juan Manuel González Salmón se confirma en la conclusión de que no es posible que se hubiera confiado a Expilly ninguna misión cerca de Muhammad ibn 'Utmān, porque ello sería opuesto a la rigurosa neutralidad que España quiere mantener frente a los dos príncipes pretendientes al trono de Marruecos, Mawlāy Sulaymān y Mawlāy Hišām, y porque las órdenes que le había transmitido el duque de la Alcadía "no admiten la verosimilitud de que se puedan entablar otras por distinta mano diametralmente opuestas" ¹⁶.

Esta conclusión, a la que llega el cónsul español aun antes de recibir las impresiones de Chiappe en el mismo sentido y la posterior confirmación del

(12) Véase lo que decíamos de él al comienzo del presente estudio y las notas 1 y 2.

(13) Cf. carta de Giacomo Girolamo Chiappe a Juan Manuel González Salmón fechada en Tánger el 7 mayo 1793, en A.H.N., Estado, leg. 4330.

(14) Cf. carta del duque de la Alcadía a José de Urrutia del 7 mayo 1793, en A.H.N., Estado, leg. 4329, y otra de la misma fecha a Juan Manuel Gonzalez Salmón, en A.H.N., Estado, leg. 4330.

(15) Cf carta del duque de la Alcadía a Joaquín de Fonsdeviela del 7 Mayo 1793, en A.H.N., Estado, leg. 4329.

(16) Cf. carta núm. 29 de Juan Manuel González Salmón al duque de la Alcadía, del 10 mayo, en A.H.N., Estado, leg. 4330.

duque de la Alcadia, le obliga a tomar las medidas que estima necesarias para contrarrestar el efecto que la pretendida misión de Expilly a Tetuán ha debido producir.

Para ello escribe al general 'Abd al-Rahmān b. Nāṣir y al gobernador de Safī, Muḥammad b. al-Kāhiya Aḥmad, partidarios de Mawlāy Hiṣām, comunicándoles tener noticia de que había llegado a Tetuán un cristiano, "que se dice ser francés o italiano", el cual pretendía tener comisión de la corte de España para tratar con los marroquíes. Ahora bien, como Carlos IV quiere tratar con la más perfecta igualdad a los príncipes hijos de Sayyidī Muḥammad b. 'Abd Allah, conducta que "observará inviolablemente", Salmón advierte que no se debe dar crédito a los rumores que puedan divulgarse por Marruecos con motivo de la llegada del referido cristiano a Tetuán ¹⁷.

Por los informes que le envían Juan Manuel Gómez y Giacomo Girolamo Chiappe, el cónsul español adquiere, como hemos visto, la certeza de que es el conde de Expilly el individuo que ha ido a Tetuán con la pretensión de estar comisionado por la corte de España para tratar con Marruecos.

Entonces aprovecha la ocasión de haber recibido dos cartas del nuevo gobernador de Tánger, Hāyy Aḥmad al-Dalimī, en que le participa su designación para este cargo y le hace diversos ofrecimientos, para contestarle previniéndole la desconfianza con que se debe oír al cristiano francés o italiano que ha ido a Tetuán, mientras que por el contrario debe atenerse a lo comunicado por Salmón en una carta del día 3, en la que se confirma la igualdad de trato dada por España a los príncipes pretendientes al trono de Marruecos, que Aḥmad al-Dalimī conoce muy bien por experiencia propia ¹⁸.

(17) Cf. copia de carta de Juan Manuel González Salmón a 'Abd al rahmān b. Nāṣir del 7 mayo 1793, en A.H.N., Estado, leg. 4330.

El texto de la carta cursada por Salmón al gobernador de Safī es casi idéntico, según manifiesta Salmón al duque de la Alcadia en carta núm. 29, citada en la nota anterior.

(18) Cf. carta núm. 30 de Juan Manuel González Salmón al duque de la Alcadia, del 10 mayo 1793, y anexos nums. 1, 2 y 3 a la misma: cartas de Ahmad al Dalimī a Salmón del 2 y 7 Mayo y copia de la respuesta de Salmón del 10; todas en A.H.N., Estado, leg. 4330.

El hāyy Ahmad al-Dalimī había ido a España como embajador de Mawlāy Hisām. Llegó a Cadiz el 31 mayo 1792, permaneciendo allí hasta el 30 julio, sin que se le autorizara a ir a Madrid ni se le reconociera carácter de embajador. A título particular fue atendido y obsequiado durante su permanencia en Cádiz. Al regresar a Marruecos desembarcó en Larache y se puso a las ordenes de Mawlāy Sulaymān. Cf. mi estudio "Una embajada marroquí enviada a España en 1792", Tetuán, 1953, y mi artículo "Nuevos datos sobre la embajada de Muḥammad al Dalimī (1792), en *Tamuda*,

Y, por último, también escribe Salmón a Muhammad ibn 'Utman diciéndole haber tenido noticia de que se había presentado en Tetuán un cristiano, al parecer francés o italiano, el cual, pretendiendo estar facultado para ello por la corte de España, había tratado reservadamente con el propio gobernador Ibn 'Utman sobre puntos relativos a la paz, por lo cual se había escrito a Mawlay Sulayman, añadiendo los informes recibidos por Salmón que el referido cristiano había sido obsequiado por el gobernador de Tetuán, considerándolo comisionado por la corte de España.

Salmón pone en guardia a Ibn 'Utman para que no se deje sorprender por "proposiciones que no vayan apoyadas y legitimadas con los documentos que se requieren para entrar en negociaciones de esta naturaleza", aunque está persuadido de que la experiencia y talentos de Ibn 'Utman no darán lugar a ello. Y le reitera lo que le decía pocos días antes¹⁹ respecto a la neutralidad española, añadiendo que España no necesita enviar a nadie para tratar de la paz, porque sólo ha estado en guerra con los marroquíes durante el reinado de Mawlay al-Yazid y desde la muerte de éste los ha tratado como amigos a todos, habiéndose dado orden de suspender las hostilidades contra ellos y de desarmar las fuerzas marítimas preparadas para atacar los buques y los puertos marroquíes²⁰.

Al recibir Salmón la comunicación del duque de la Alcadía en que éste le dice taxativamente que el conde de Expilly no tiene ninguna comisión oficial española y debe procurarse que lo expulsen de Marruecos, el cónsul español se dirige nuevamente a Ibn 'Utman confirmándole su carta anterior, del día 10, y diciéndole que después de enviada aquélla ha sabido que el cristiano a que en la misma se alude es el conde de Expilly y que, enterado de ello Carlos IV, le ha hecho saber por medio del duque de la Alcadía que el citado Expilly no tiene ninguna "comisión ni encargo para pasar a Marruecos y menos para tratar en nombre de S.M." con los príncipes marroquíes sobre ningún asunto. Por eso, y en el supuesto de que sea el conde de Expilly el cristiano que se ha presentado a Ibn

II (1954), PP. 9-32. Posteriormente el hayy Ahmad al-Dali ni fue nombrado gobernador de Tanger, cargo al que se incorpora el 25 Abril 1793.

(19) En carta fechada el 3 mayo. No se conserva su texto, pero sabemos que es similar al de otras y se reduce a que España desea seguir manteniendo la más estricta neutralidad con los príncipes marroquíes, contra la cual se han esparcido falsos rumores de haber enviado embarcaciones a Mazagán y Safí, y que, en vista de las peticiones formuladas por los príncipes marroquíes para que se autorizara el comercio entre España y Marruecos, Carlos IV había resuelto permitirlo tanto a los españoles como a los marroquíes.

(20) Cf. copia de carta de Juan Manuel González Salmón a Muhammad b. 'Utman del 10 mayo, en A.H.N., Estado, leg. 4330.

'Utmān y le ha dicho que iba con aquella comisión, entiende Salmón que convendrá expulsarlo de Marruecos para que sirva de ejemplo a cualquier otro que intente hacer lo mismo ²¹.

En parecidos términos escribe el cónsul Salmón al gobernador de Tánger, hāyy Aḥmad al-Dalimī ²².

Salmón envía esta carta y la dirigida a Ibn 'Utmān al cónsul de Venecia en Tánger, al cual encarga que se ocupe de cursar la destinada a Ibn 'Utmān por conducto pronto y seguro y de entregar la de Aḥmad al-Dalimī, explicándole su contenido.

También encarga a Chiappe que procure deshacer la impresión que haya podido causar en los marroquíes la pretendida misión de Expilly, haciéndoles comprender que el único comisionado español para entender en los asuntos de Marruecos sigue siendo Salmón.

Y finalmente pide a Chiappe que éste interponga su influencia para que se expulse de Marruecos a Expilly, suprimiendo así la oportunidad de que siga engañando a este país, si es que lo ha intentado suponiéndose comisionado para tratar por parte de España ²³.

La respuesta de Ibn 'Utmān no se hace esperar. Al contestar a la primera carta de Salmón dice el gobernador de Tetuán que el conde de Expilly no ha manifestado nada de lo que le han contado a Salmón respecto de tratar de la paz, ni lo ha pretendido ni ha hablado de ello; y, si lo hubiera intentado, Ibn 'Utmān no se lo hubiese permitido, ya que no hubiera tratado con él ni con nadie que no estuviera debidamente autorizado para ello.

A su vez Ibn 'Utmān se sorprende de que Salmón haya podido dar crédito a lo que le han dicho sobre este asunto, siendo así que tenía la absoluta seguridad de que el visitante carecía de autorización para ello.

(21) Cf. copia de carta de Juan Manuel González Salmón a Muḥammad b. 'Utmān del 13 mayo, en A.H.N., Estado, leg. 4330.

(22) De su carta al gobernador de Tánger no considera necesario Salmón enviar copia al duque de la Alcadía, por ser en sustancia de igual contenido que la dirigida a Ibn 'Utmān citada en la nota anterior. Cf. carta num. 32 de Juan Manuel González Salmón al duque de la Alcadía, del 14 mayo, en A.H.N., Estado, leg. 4330.

(23) Cf. copia de carta de Juan Manuel González Salmón a Giacomo Girolamo Chiappe del 13 mayo, en A.H.N., Estado, leg. 4330.

Así, pues, resume la cuestión en la forma siguiente: El conde de Expilly²⁴ dijo que había ido a ver el país y a recorrer la tierra, como hacían otras personas notables. A Ibn 'Utmān le pareció conveniente honrarlo, hospedarlo y atenderlo durante su estancia en Tetuán, como es costumbre, sobre todo porque procedía de España. En cuanto a la renovación de un tratado, es asunto reservado al criterio de los respectivos monarcas y habría que esperar a un momento propicio para ambas partes²⁵.

En respuesta a la segunda carta de Salmón, reitera Ibn 'Utmān que Expilly no se le había presentado como un comisionado ni como un enviado, sino que simplemente había ido a Tetuán, como otras gentes, con un compañero y un criado, sin llevar consigo ninguna carta ni procuración ni cosa de qué tratar. Si hubiera querido hablar de algo sin estar debidamente autorizado, no se le hubiera escuchado. Y en caso de haber presentado alguna autorización, Ibn 'Utmān la hubiera enviado a Salmón para que éste le informara acerca de su validez. Por consiguiente, es falsa la noticia que ha originado las dos cartas de Salmón y no se le puede dar ningún crédito²⁶.

Sin embargo, esta vez no se pueden dar por buenas las afirmaciones de Muhammad b. 'Utmān, el cual no quiere admitir ante Salmón haber sido sorprendido en su buena fe por el conde de Expilly. Buena prueba de ello la tenemos en lo que el canciller del Consulado de Francia en Salé, Mure de Pelanne²⁷ dice a Salmón el 18 de mayo.

Según Mure, Mawlāy Sulaymān le había enviado a su secretario Muḥammad al-Hakmawī²⁸ para que le hiciera la traducción de la carta enviada

(24) Ibn 'Utmān no lo llama por su nombre en esta carta sino en la forma imprecisa "este hombre", igual que Salmón lo denominaba en la suya del 10 mayo "un cristiano, de nación al parecer francés o italiano", con la misma imprecisión.

(25) Cf. carta de Muḥammad b. 'Utmān a Juan Manuel González Salmón del 5 sawwal 1207 / 16 mayo 1793, que he recogido en el apéndice documental con el núm. 3.

(26) Cf. carta de Muḥammad b. 'Utmān a Juan Manuel González Salmón del 7 sawwal 1207 / 18 mayo 1793, que he recogido en el apéndice documental, con el núm. 4.

(27) De él me he ocupado en mi comunicación "La ayuda prestada a España por el canciller Mure de Pelanne en 1791 y 1792", presentada al II Congrès International d'Études Nord Africaines, celebrado en Aix-en-Provence del 27 al 29 noviembre 1968, y publicada en las Actas del mismo, Aix-en-Provence, 1970, pp. 31-44.

(28) Citado por E. Lévi-Provençal en *Les historiens des Chorfa*, Paris, 1922, P. 404, como secretario de Mawlāy Sulaymān.

por Salmón al gobernador de Tánger el 10 de mayo y también de la que le había dirigido el gobernador de Cadiz²⁹.

Mure puso todo su empeño en traducir la carta de Salmón de forma exacta y enérgica, subrayando la falsedad del aventurero que había ido a Ibn 'Utmān como si fuera un enviado del gobierno español, especialmente comisionado para tratar de la paz y de otros asuntos importantes.

Asegura Mure que le ha costado trabajo persuadir que aquel hombre, que se creía era francés o italiano, era un aventurero y que por ningún concepto estaba comisionado por el gobierno español, insistiendo Mure en que la única persona encargada de los negocios de España con Marruecos era Salmón, sin que desde el nombramiento de éste como cónsul hubiera intervenido nadie más en las negociaciones entre los dos países. A esto le replicaron que Muḥammad b. 'Utmān era hombre de experiencia y no podía concebirse que se hubiese dejado engañar hasta el extremo de haber regalado a aquel individuo un hermoso caballo y de haberle hecho un donativo de trescientos pesos fuertes en moneda contante y sonante. Mure objeta que esto era una prueba fehaciente de que tal hombre era un aventurero, porque un oficial o cualquier otra persona que tuviera sentimientos de honor no hubiese admitido un regalo en dinero.

También comunica Mure a Salmón que Expilly había dicho a Ibn 'Utmān que, como Mawlāy Sulaymān había escrito a España insinuando que fueran los comerciantes y los buques españoles a los puertos sometidos a su dominación, con objeto de reanudar las relaciones comerciales, él había sido enviado para saber cómo serían recibidos los buques españoles en los puertos marroquíes. En respuesta, Mawlāy Sulaymān había expedido órdenes a todos sus puertos para que los buques españoles fueran recibidos con la misma distinción que en tiempo de su parde, Sayyidī Muḥammad b. 'Abd Allah³⁰.

El gobernador de Tánger confirma a Salmón haber enviado a Mawlāy Sulaymān su carta relativa al conde de Expilly. El Príncipe le había contestado que este individuo no había ido a tratar nada, sino a distraerse, como hacían otros; en este concepto había sido tratado, pero que no se entraría en

(29) Ya nos hemos referido a esta carta de Salmón al gobernador de Tánger. Cf. Nota 18. En cuanto a la del gobernador de Cádiz, no he podido encontrar copia ni referencia de ella.

(30) Cf: "Extracto de lo que escribe Mr. Mure de Rebat en 16 y 18 de Mayo de 1793", anexo a carta núm. 37 de Juan Manuel González Salmón al duque de la Alcudia, del 28 mayo, en A.H.N., Estado, leg. 4330.

negociaciones con nadie sin tener en qué fundarse y que por esto no debía tener Salmón ningún recelo ³¹.

A esta carta responde Salmón expresando la satisfacción que ha sentido al saber que eran falsos los rumores circulados sobre la finalidad perseguida por Expilly al trasladarse a Marruecos y que no había sufrido ningún engaño el gobernador de Tetuán, como hubiera ocurrido de ser ciertas las informaciones recibidas de varios puntos de Marruecos. En Cádiz se ignoraba por completo el asunto, ya que Expilly se había ausentado de la ciudad con el mayor sigilo, pasando a Tarifa, donde se embarcó en un falucho que lo llevó a Tetuán, dejando dicho en el puerto de Tarifa que iba encargado por la corte de España para tratar del establecimiento de la paz con Marruecos. Ahora bien, Salmón tenía el deber de informar a los marroquíes acerca de la falsedad de lo dicho por Expilly, así como del delito cometido por éste al asegurar, sin razón, que estaba comisionado por una corte tan respetable como lo es la de España, y por eso ha dado los pasos oportunos para conseguirlo, con lo cual quedaba concluido el asunto ³². Y en términos parecidos escribe también Salmón a Muḥammad b. 'Utmān ³³.

El conde de Expilly sale de Tetuán a mediados de mayo y a causa del mal tiempo se ve obligado a detenerse en Ceuta. El gobernador de la plaza, José de Urrutia, había recibido la comunicación del duque de la Alcudía en que le ordenaba avisara a Muḥammad b. 'Utmān de que el conde de Expilly no tenía

(31) Cf. copia de carta de Ahmad al Dalimi a Juan Manuel González Salmón del 25 mayo 1793, en A.H.N., Estado, leg. 4330. Mure de Pelanne confirma a Salmón la actitud de Mawlay Sulayman expresada por el gobernador de Tánger. En efecto, Mure había llamado al secretario al Hakmawī y le había traducido lo que Salmón le comunicaba acerca de la supuesta misión de Expilly, encargándole que lo trasladara a conocimiento de Mawlāy Sulaymān, señalando que el único encargado por Carlos IV para entender en los asuntos de Marruecos era Salmón. Dos días después, al Hakmawī llevó a Mure la respuesta de Mawlāy sulaymān. Según ésta, Ibn ^cUtmān no había dicho nunca que Expilly estuviera encargado por el gobierno español de ninguna negociación con Marruecos; que si ese individuo había ido a ver a Ibn Utmān no tenía nada de particular "que éste le hiciera alguna atenta demostración, con motivo de haberle visto y conocido en Europa"; y, por último, que sabía muy bien que Salmón era el único encargado de los negocios de España en Marruecos y sólo a él le reconocía esta calidad. Cf. traducción de la carta de Mure de Pelanne a Juan Manuel González Salmón del 7 Junio 1793, en A.H.N., Estado, leg. 4330.

(32) Cf. copia de Juan Manuel González Salmón al Hāyy Aḥmad al Dalimī del 1 Junio 1793, en A.H.N., Estado, leg. 4330.

(33) Cf. copia de carta de Juan Manuel González Salmón a Muḥammad b. Utmān del 1 Junio 1793, en A.H.N., Estado, leg. 4330.

ninguna comisión de la corte de España y le señalara la conveniencia de expulsarlo del país³⁴ y había dado cumplimiento a lo que se le ordenaba³⁵.

Sin embargo, sin darse por entendido de ello, Urrutia traba conversación con Expilly sobre la supuesta comisión de éste a Tetuán. Entonces Expilly le entrega un documento para que lo lea. A Urrutia le parece de extraordinario interés cuanto dice el documento y lo hace copiar, enviando la copia al duque de la Alcadía.

El documento se titula "Declaración de S.M. el Emperador de Marruecos Muley Soliman traducida literalmente del Arabe al Idioma Italiano, estampada y publicada de orden de Su Ministro Mahamet Ben Otman" y va acompañado de una relación sobre los "Motivos que han causado el rompimiento entre S.M. y el Rey de Marruecos Sidi Muley Aliaacit, que fue muerto en la Batalla que tuvo con su hermano Muley Icham que le disputava el Imperio el 14 de Febrero de 1792". Constituyen una crítica de la actuación del cónsul Juan Manuel González Salmón y Urrutia los envía al ministro de Estado porque le consta "que en la Berbería no están Don Manuel y Don Antonio Salmón bien opinados". Por eso, por haber oído de labios de varios marroquíes que la conducta de los hermanos Salmón en Marruecos no había sido "regular" y por temer que podría ocurrir "alguna desgracia" si volvían a Marruecos los referidos hermanos Salmón, Urrutia somete el caso a la consideración del ministro³⁶.

Unos meses más tarde llega a manos de Antonio González Salmón, vicecónsul de España en Tánger, un ejemplar de este manifiesto, cuyo contenido considera falso y producto de los manejos del conde de Expilly en Tetuán, por lo que, en atención a los perjuicios que puede acarrear a España, insinúa la conveniencia de ordenar que se recoja³⁷.

Juan Manuel González Salmón envía al duque de la Alcadía la carta de su hermano Antonio, indicando que el manifiesto en cuestión había circulado por Cádiz en fechas anteriores, pero no había creído necesario distraer con él la

(34) Cf. carta de José de Urrutia al duque de la Alcadía del 14 mayo 1793, en A.H.N., Estado, leg. 4329. En ella acusa recibo a la del 7 (citada en la nota 14) y promete avisar a Ibn Utmán "en primera ocasión".

(35) Cf. carta de José de Urrutia al duque de la Alcadía del 18 mayo, en A.H.N., Estado, leg. 4329.

(36) Cf. carta de José de Urrutia al duque de la Alcadía del 21 mayo 1793 y copias anexas, en A.H.N., Estado, leg. 4329.

(37) Cf. carta de Antonio González Salmón a Juan Manuel González Salmón del 2 septiembre 1793, núm. 23, en A.H.N., Estado, leg. 4330.

atención del ministro, si bien apoya la petición del vicecónsul de España en Tánger respecto a la recogida del manifiesto ³⁸.

Estos son los datos que he podido encontrar relacionados con el viaje efectuado por el conde de Expilly a Tetuán en abril y mayo de 1793.

Apéndice documental

Num. 1

El conde de las Lomas a Joaquin de Fonsdeviela. San Roque 18 marzo 1793.

A.H.N., Estado, leg. 4329

(C o p i a)

1°

Excmo. Señor.=Haviéndose practicado el más escrupuloso reconocimiento de todos los papeles encontrados al Francés Estevan Cruzet no ha parece de ellos motivo de sospecha; pero no obstante subsiste a[r] restado, y detenidos en Gibraltar, en consecuencia de reclamación mía algún chocolate, café, Azúcar y Bacallao, que traía en el Falucho Portugués, el expresado sugeto, cuios efectos dice llevaba de regalo a Marruecos de parte del Conde Espilly, quien le parece debía pasar igualmente allí, para practicar algunas diligencias relativas a entablar la Paz, con nuestra corte, y a fin de proceder yo en este asunto, conforme al mejor servicio del Rey, espero se sirva V.E. manifestarme lo que le pareciere , y el motivo en que se fundó el confidente para conceptuar de sospechoso al citado Cruzet.=Dios guarde a V.E. muchos años. San Roque, 18 de Marzo de 1793.= El conde de las Lomas. Exmo. [=] Señor Don Joaquín de Fonsdeviela. =(Rúbrica de Joaquín de Fonsdeviela).

(38) Cf. carta núm. 104 de Juan Manuel González Saimón al duque de la Alcudía, del 17 septiembre 1793, en A.H.N., Estado, leg. 4330.

Num. 2

Joaquin de Fonsdeviela al conde de las Lomas. Cadiz, 20 marzo 1793.

A.H.N., Estado, leg. 4329

(C o p i a)

2º

Exmo. Señor: =Supuesto que según se sirve V.E. de decirme en su oficio de 18 del Corriente, nada se ha encontrado en los papeles de Don Estevan Cruset que indique motivo de sospecha, desde luego no ay dificultad por mi parte en que se le entreguen, como cuantos efectos sean de su pertenencia. Las circunstancias presentes exigen precauciones extraordinarias, y no despreciar los avisos reservados, aunque se corra el riesgo de que algunos no se verifiquen.

No lo sé, pero devo dudar que el Conde de Spilly tenga comision de nuestra Corte para tratar de la Paz entre ésta, y Marruecos. =Dios guarde a V.E. muchos años. Cadiz 20 de Marzo de 1793: Joaquin de Fonsdeviela Exmo. Señor Conde de las Lomas. =(Rubrica de Joaquín de Fonsdeviela)

Num. 3

Muhammad b. Utmān a Juan Manuel González Salmón. 5 sawwal 1207 / 16 mayo 1793.

A.H.N., Estado, leg. 4330

بسم الله الرحمن الرحيم ولا حول ولا قوة إلا بالله العلي العظيم

صاحبنا العزيز علينا خوان منويل سلمون اما بعد، نعلمك أنه وصلنا كتابك الأول المكتوب في ثالث شهر مايه والثاني المكتوب في عاشره وقرأنا الجميع وفهمناه أما ما ذكرت في الكتاب الأول من إعادة الكلام الذي كتبت لنا به في ثلاثين من شهر نونبر الماضي فقد كنا أجبناك عنه في ذلك الوقت ومن جملة ذلك ما أخبرتنا به عن بعض أهل الفساد الذين يزرعون الشر ويشيعون بطنجة الكلام السوء مما أنتم بريون منه فقد كنت أجبناك أيضا بأن مثل ذلك الكلام لا ننصت إليه في جانبكم لأنني أعرف الناس بمواطنكم ومحبكم الخير

وكلام السفهاء لا يسمع وما ذكرت من توسطك وسعيك في تسريح المتجر بين بلدنا وبلدكم وذلك هو الصواب واللائق وكل من له مروءة وعقل يسعى في ذلك وقد استعملنا في ذلك نحن أيضا غاية ما أمكننا وورد علينا الخبر قبل تاريخه بنحو شهر بمثل ما ذكرت وليست المصلحة في ذلك لجهة واحدة فقط بل للجهتين فالناس كلهم ينتفع بعضهم من بعض على مقتضى الحكمة الإلهية وكذلك جرت عادة الله في خلقه والذي لا يفتقر لأحد هو الله سبحانه وحده ومع الأيام إن شاء الله تعود الحال كما كانت أو أحسن ونشاهدك مع أهلك وبنيك عندنا كما كنتم أو أحسن، وأما ما ذكرت في الكتاب الثاني وهو ما بلغكم من خبر ورود نصراني إلى هذه المدينة وسمعت أنه جاء إلينا ليتكلم في الصلح فبلغكم أننا فرحنا به وذكرت أنك متحقق من عقلنا بأننا لا نسمع كلاما خارجا عن الصواب إلى آخر الكلام فقد فهمنا ذلك واعلم أن هذا الرجل الذي ورد لم يظهر لنا شيئا مما بلغكم ولا ادعاه ولا تكلم به ولو تكلم بذلك لم يقبل منه وكيف يتكلم معه أو مع غيره في هذا الأمر وليس بيده وكالة ولا كتاب من ملكه بالتفويض أو الإذن في الكلام في ذلك فهذا بعيد عن العقل بل تعجبنا منك كيف قبلت ذلك وسلك سبيلك ولا سيما وقد أفصحت بأنه ليس عنده إذن مع أننا نعرف من فطنتك ما يمنعك من قبول ذلك فالأبصار والبصائر مفتوحة والحمد لله ولو جاء هذا أو غيره فكل واحد يقابل بما يناسب حاله ويصرف بوجه جميل وحقيقة أمر هذا الرجل أنه قال جاء لينظر البلاد ويدور في الأرض كغيره من الناس والأكابر فتعين إكرامه وإنزاله والبرور به حتى يسافر من بلدنا كما هي عادة الناس ولا سيما حيث منتسب لجنسكم ففعلنا ما يناسبنا وأما تجديد عقدة شروط أو غيرها فذلك موكول إلى نظر الملكين حتى يتعين الوقت لذلك من الجهتين إن شاء الله ومع ذلك فالناس مسرّحون للسفر من ناحيتنا وناحييتكم في اكتساب مصالحهم ومنافعهم في أمان وهناء كما ذكرت وتلك هي النتيجة والمقصود في الصلح والله تعالى يصلح الأحوال في الحال والمآل وإن كان لكم مأرب أو غرض عندنا فكانه عندكم فلا تتوقفوا فيه والرئيس الذي أوصيت عليه قد أوقفنا معه من يقضى له أغراضه على وفق مراده كما أوصيتم عليه وكذا كل من يأتي من ناحيتكم فكن مطمئنين البال من أجل ذلك إن شاء الله وسلم منا على زوجتك وبنيك والسلام كتبه في 5 شوال من عام 1207.

محمد بن عثمان
لطف الله به

T r a d u c c i ó n

En el nombre de Dios, clemente y misericordioso.
Y no hay fuerza ni poder sino en Dios, excelso, magnífico
A nuestro querido amigo Juan Manuel (González) Salmón .

Y después:

Te comunicamos que nos ha llegado tu primera carta, escrita el tres del mes de mayo, y la segunda, escrita a diez del mismo. Hemos leído la totalidad y nos hemos enterado de ella.

En cuanto a lo que refieres en la primera carta relativo a reiterar las palabras que nos habías escrito en treinta del mes de noviembre pasado, en realidad ya te habíamos contestado a ellas en aquella ocasión. Y de todo aquello de que nos informas relativo a alguna gente depravada, que siembran el mal y esparcen por Tanager malas palabras acerca de aquello de que sois inocentes, en verdad ya te había respondido también que, en lo que respecta a vosotros, nosotros no prestábamos atención a palabras semejantes a aquéllas, porque yo conozco a la gente en vuestra intimidad y en vuestro amor al bien, y las palabras de los necios no son escuchadas.

Lo que dices de tu mediación y tu cooperación en el franqueamiento del comercio entre nuestro país y el vuestro, esto es lo justo y conveniente y todo aquel que posea valor y entendimiento cooperará en ello; y también nosotros nos hemos empleado en esto hasta el límite de lo que nos ha sido posible.

Nos ha llegado cosa de un mes antes de la fecha de la presente la noticia semejante a lo que refieres. La utilidad de esto no está jamás en un solo lado, sino en los dos, y toda la gente se beneficia, unos con otros, de acuerdo con la sabiduría divina. Así se ha establecido la costumbre de Dios en sus criaturas y el único que no necesita a nadie es Dios (¡gloria a EL!). Y con el tiempo, si Dios quiere, volverá a estar la situación como estaba o mejor y te veremos junto con tu familia y tus hijos entre nosotros, como estábais o mejor.

Por lo que se refiere a lo que mencionáis en la segunda carta, que es la noticia que os ha llegado de la venida de un cristiano a esta ciudad, y que habéis oído que ha venido a nosotros para tratar de la paz, habiéndoos llegado (la noticia de) que nosotros nos habíamos alegrado de ello, y dices que tú estás seguro, por nuestro discernimiento, de que no daremos oído a palabras que estén fuera de lo conveniente hasta que retrasemos las conversaciones; en verdad

hemos comprendido esto y debes saber que este hombre que ha llegado no ha manifestado nada de lo que te ha sido dicho, ni ha pretendido, ni ha hablado de ello. Y, si hubiera hablado de eso, no se lo hubiéramos admitido, porque ¿cómo hubiéramos podido hablar con él o con otra persona distinta de este asunto, sin que tuviera en su poder una procuración ni una carta de su rey dándole poder o autorización para hablar de ello? Esto hubiera estado lejos del buen discernimiento; por el contrario, nos sorprende de ti cómo has podido admitir esto y se ha introducido en tu oído, sobre todo, siendo así que tú poseías la evidencia de que él no tenía en su poder ningún permiso, a pesar de que nosotros conociéramos de tu sagacidad lo que te impide aceptar esto. Pero la perspicacia y la inteligencia están abiertas (loado sea Dios) y, si viene éste u otro cual será recibido según lo que corresponda a su condición y será despedido con buen semblante.

La verdad del asunto de este hombre es que él dijo que había venido a ver el país y a recorrer la tierra, como otras gentes y personas notables. Se (me) hizo evidente (la conveniencia de) honrarlo y hospedarlo y atenderlo hasta que partiera de nuestra ciudad, según es la costumbre de la gente, sobre todo porque el procedía de vuestra nación, e hicimos lo que nos pareció más conveniente.

Por lo que respecta a la renovación de un tratado de cláusulas o de otra clase, eso está confiado al parecer de los dos reyes, hasta que llegue el momento adecuado para ello por las dos partes, si Dios quiere. A pesar de esto, la gente está autorizada a viajar por nuestro país y por el vuestro, en provecho de sus asuntos y de sus intereses, con seguridad y facilidad, según dices. Este es el resultado y el objetivo en la paz. Y Dios, ensalzado sea, resuelve las circunstancias enseguida y al final.

Y si tuviereis alguna cosa necesaria o asunto entre nosotros, será igual que si ocurriera entre vosotros; así, pues, no os retraséis en él. El arráz que habías recomendado, nos hemos interesado en su favor con quien le resolverá sus asuntos de acuerdo con sus deseos, según lo habéis recomendado, e igualmente a quien venga de vuestro país. Y estate con el ánimo tranquilo por causa de esto, si Dios quiere.

Saluda de nuestra parte a tu esposa y a tus hijos.

Y la paz.

La escribió a 5 de sawwal del año 1207,

MUHAMMAD B. ʿUTMĀN,
séale Dios propicio.

Num. 4

Muḥammad b. Utmān a Juan Manuel González Salmón 7 sawwal 1207 /
18 mayo 1793.

A.H.N., Estado, leg. 4330.

بسم الله الرحمن الرحيم ولا حول ولا قوة إلا بالله العلي العظيم

صاحبنا العزيز علينا القونصوا منويل سلمون أما بعد فإنه بلغنا كتابكم ثانيا بتاريخ 13 من مايه تعيد الكلام فيه على شأن هذا النصراني اشبيلي الذي قدم لناحيتنا وتخبرنا فيه بأن الوزير كتب لك بأن هذا الرجل ليس مكلف بشيء قد فهمنا ما ذكرت وكذلك هذا الرجل لم يدع أنه مكلف ولا مرسلا وإنما جاء كغيره من الناس مع رفيق وخدام ليس بيده كتاب ولا وكالة ولا شيء يتكلم به ولو تكلم بشيء وهو خال من التوكيل عليه لم يسمع منه شرعا ولا طبعا ولو أظهر شيئا من ذلك لبعثنا لك نستفهمك عنه لتخبرنا فهذا الخبر الذي وصلكم الذي بنيتم عليه كلامكم لا أصل له إنما هو مجرد الظن والوهم من الذي أخبركم فلا ينبغي أن ينصت اليه فلو قدم هذا أو غيره أو ما هو أكبر من ذلك لوجد أمامه الصيارفة الذين ينقدون الكلام ويميزون منه الخالص من الزايف فكن مطمئن البال من ذلك فلا يلحقك قلق ومهما وصلك خبر سوقي فلا يزعجك وتقبله كما وصلك إذا كان جاريا على غير طريق فإننا محافظون على ذلك فوق ما نظر إن شاء الله لاكن من الواجب علينا ملاقة الناس بالإحسان ولا سيما الجيران حتى ينصرفون بوجه جميل وكل يعمل على شاكلته وهذا الرجل قد سافر من هنا واعمل الحساب في هذه المدة الماضية كم من كتاب بعثت لنا فيها لتعلم هل أنت مقصر أم لا والسلام في 7 شوال عام 1207.

محمد بن عثمان

لطف الله به

T r a d u c c i ó n

En el nombre de Dios, clemente, misericordioso.
Y no hay fuerza ni poder sino en Dios, excelso, magnífico
A nuestro amigo querido el consul (Juan) Manuel (González) Salmón.
Y después:

Nos ha llegado vuestra carta por segunda vez, de fecha 13 de mayo, en la cual reiteras las palabras relativas al asunto de este cristiano Expilly, que se nos presentó donde estábamos, y nos comunicas en ella que el ministro te había escrito (diciéndote) que este hombre no estaba encargado de nada.

En verdad, hemos comprendido lo que dices e igualmente (podemos asegurarte) que este hombre no ha pretendido ser ni un comisionado ni un enviado, sino que solamente había venido como otras gentes, con un compañero y un criado, sin tener en mano ninguna carta ni procuración ni cosa de que tratar. Y en el caso de que hubiera hablado de algo, estando desprovisto de delegación (para ello), no se le hubiera escuchado ni por razón de derecho ni por razón natural. Y en el caso de que hubiera puesto de manifiesto algo de esto, te lo hubiésemos enviado, preguntándote sobre ello para que nos informaras.

Esta noticia que os ha llegado, en la cual se han basado vuestras palabras, carece de fundamento y solamente es producto de la opinión y de la imaginación por parte de quien os ha informado. Por lo tanto, no conviene que se le haga caso.

Y si se nos presenta éste u otro o algo que le sea superior, encontrara delante de sí a los cambistas, los cuales seleccionan las palabras y separan las buenas de las falsas.

Estate, pues, tranquilo de ánimo por esto, pues no debe afectarte ninguna inquietud, y siempre que te llegue un rumor callejero (lit: una noticia procedente del zoco), no te inquiete y admitela tal como te ha llegado, si estuviera corriendo por otro conducto, porque nosotros atendemos a esto más de lo que parece, si Dios quiere.

Pero nos es obligatorio encontrarnos con la gente obrando bien, especialmente con los vecinos, a fin de que se marchen de buen talante, y todo se hace a su intención.

Este hombre partió de aquí y haz la cuenta en este tiempo pasado de que cantidad de cartas nos has enviado para que llegaras a saber si acaso tú dejabas incumplido tu deber o no.

Y la paz.

A 7 de sawwal del año 1207.

MOHAMMAD B. ʿUTMĀN,
Séale Dios propicio.

ملخص

استعرض الباحث جزئية تاريخية لا تخلو من فائدة، تدور حول رحلة قام بها إلى تطوان نبيل أوربي، مجهول الجنسية، يدعى الكونت دي إكسبيبي وذلك في ربيع 1793، ويعالج البحث ما أثارته تلك الرحلة واتصال الشخص المذكور بعامل تطوان أنذاك، محمد بن عثمان، من قلق لدى قنصل إسبانيا بالمغرب يومئذ سالمون، وكان قد شاع ببعض موانئ المضيق، قبل الرحلة وأثناءها، أن الكونت المذكور جاء مطوقاً بمهمة تجديد شروط السلم والتجارة بين الدولتين الإسبانية والمغربية، بمناسبة انتقال الحكم من كارلوس الثالث إلى كارلوس الرابع في إسبانيا، ومن المولى البيزيد إلى المولى سليمان في المغرب، وكان في مجرد اتصال الكونت دي إكسبيبي بمحمد بن عثمان، الذي كان قد سفر فيما مضى للسلطان سيدي محمد بن عبد الله إلى إسبانيا، ما أثار ردود فعل قوية لدى القنصل سالمون، وغيره ملموسة على مهامه القنصلية، مما كان يفصح عن مصالح ذاتية غير هينة، كثر الكلام بشأنها بتلك المناسبة، بقصد من الكونت دي إكسبيبي أو بإرادة خصوم سالمون، فدارت مراسلات بين هذا القنصل والعامل ابن عثمان الذي طمأن مراسله بأن الرحالة المذكور لم يستقبل إلا على سبيل المجاملة وحسن الضيافة، وأن لا سبيل لإبرام أي وفق مع إسبانيا إلا على يد قنصلها سالمون المعتمد الرسمي.

Hesperis Tamuda, Vol. XXIX, Fasc. 1, pp. 47-60.

THE IMPACT OF THE FRENCH CONQUEST OF ALGERIA ON
MOROCCO (1830-1912)¹

Mohammed Kenbib

Unitarian expectations in North Africa seem to have achieved a "historical" stage with the birth of the "Union du Maghreb Arabe" (Marrakech, February 1989). Whether this step would convey, despite bi-lateral tensions and deep divergences on more general issues, any decisive change for the whole area or would remain, in the long term perspective, just a limited "event" is for the time being highly conjectural. The "challenge" of the European Economic Community was certainly one of the strongest considerations that hastened the fulfilment of this step. However no specific explanations were given on the genuine "models" its architects really had in mind when they signed the treaty of Marrakech. Did they think to the E.E.C. experience? To historical precedents such as the German Zollverein? To what extent did they combine western models with the "dream" of Arab unity? What sort of assessment did they actually make of the Maghrebi common legacy?

The lack of reliable data makes it almost impossible to answer these questions. Nevertheless, some historical precedents considered in a comparative perspective (i.e., developments that North Africa witnessed during the XIXth century) may help seizing the extent and limits of "slogans" such as "common heritage", "common struggle against colonialism", "sense of common destiny", "Islamic solidarity".

(1) Paper presented at the International Conference on "North Africa and the Nation State" held at the Centre of Near and Middle Eastern Studies, S.O.A.S, London, 9-10 nov. 1989.

We shall consider here how Moroccan - Algerian relations evolved after France began the conquest of the former Ottoman Regency and made it part of the French colonial empire. Two main phases are to be distinguished: the first runs from 1830 to 1844, the second from 1844 to 1912.

Indeed, when the Moroccans heard that French troops had defeated the Dey, a feeling that the collapse of "the Eastern Regency" did not only mean the implementation of a "christian" rule in an adjacent muslim territory but also a direct threat to Moroccan independence spread throughout the country. Bound to their eastern neighbors by multi-dimensional ties, despite old territorial, political and spiritual rivalries opposing the Sharifian Court to the Ottoman sultan and the Dey, the Moroccans could not remain passive. Even if the highly religious impregnation of their style requires a great deal of caution, the documents exchanged between the sultan Mawlay [°]Abderrahmane ben Hicham (1822-1859), his son and deputy Sidi Mohamed who acted as coordinator of civilian and military assistance to Emir [°]Abdelqader, and other Makhzen officials, indicate in which mind the Moroccans started taking part in the Algerian resistance. A general feeling of what the French representative in Tangiers described as "*la consternation jetée parmi les Maures*" prevailed indeed when the news of the "catastrophy" that occurred in Algiers reached Morocco through the sultan's Jewish consul in Gibraltar.

Mawlay [°]Abderrahman's first concern was to issue orders instructing local authorities to give assistance to the Algerians who fled their country and were seeking refuge in Morocco. The governor of Tetouan, for instance, received the following letter: "*We have learnt through Ben Oliel the catastrophe inflicted upon Islam and the Muslims. Great sorrow afflicted the Believers and all men of Faith (because of the invasion of Algiers) by the Enemy of God, the capture by the french invaders of treasures and (large quantities of) money, and the subscription of the Dey to unprecedented humiliating conditions... May God assist the Muslims in facing this diastrous calamity, help them to defeat the Infidel enemy and return this place to Islam... With the help of the prophet...*"²

A few days later the same governor received a second letter instructing him to provide assistance to the Algerian refugees who had fled to northern Morocco and more particularly to Tetouan, a city for a long time known as one of the outpost of Islam and whose population derived basically from descendants of Muslims -and Jews- expelled from Spain after 1492: "*We have received your letter informing us of the arrival (to Tétouan) of two ships carrying the people of*

(2) *Al-watha'iq*, vol. I, 10th Safar 1246.

Algiers might God turn it Dar Islam and what they said about the other inhabitants and those of Oran as well about what the Infidel enemy actually did may God thwart his hope. (Know) that you should welcome goodheartly everyone seeking refuge, assist them, show them hospitality and moral support. Helping their broken heart to recover is an imperative duty. Especially if we keep in mind that they are our Muslim brothers defeated and driven out by the enemy who took their country and their properties. They fled to escape his rule and thus safeguard their religion, may God the Compassionate assist them..."³.

The populations showed even more enthusiasm in supporting the refugees as well as their countrymen who remained in Algeria to resist the invaders. A sort of "Jihad" mobilisation prevailed all over the country. This "mobilisation" remained strong even after the withdrawal of the Moroccan "task force" sent to Tlemcen -a city known for its close commercial and family links with Fès -whose inhabitants have hurried to proclaim their allegiance to the Sultan of Morocco immediately after the collapse of the Dey. This withdrawal came as a result of the clashes that opposed the Moroccan expeditionary force to the "Kourougli-s". These disturbances were an opportunity France took advantage of to submit Mawlay [°]Abderrahman to high pressures and try to convince him to remain neutral. A special embassy was sent to Meknès to show him the dangers of any further Moroccan involvement in "Algerian affairs".

Despite his preference for peace and stability -a preliminary condition for the development of trade, the increase of custom revenues and, consequently, less fiscal pressure on the population and a decrease of tribal uprisings - Mawlay [°]Abderrahman could not stick to the "assurances" given to the French ambassador De Mornay (whose "suite" included Eugène Delacroix) that he would do his best not to alienate his peaceful relations with France. Several reasons stood behind the "involvement line" and expressed the thin limit that existed in politics at that time between "internal" and "external" affairs when religious solidarity was concerned:

- Being the "Commander of the Faithful", bound to his subjects -who perceived themselves as a "Community of Believers"- by a "bay[°]a" explicitly imposing upon him the obligation to defend Islam and the Muslims, Mawlay [°]Abderrahman could not obviously remain passive in front of what he himself referred to as a "disastrous calamity". His personal experience before 1822, his contacts with Europeans in Essaouira, and his awareness that Morocco could not face France militarily without serious risks were of almost no weight compared to the necessity of preserving his legitimacy through an assistance to the Algerian "Holy

(3) Ibid., 22 Rabi I 1246.

fighters". And when ^CAbdelkader sent a letter to the Oulema-s of Fès asking them to issue a "fatwa" on the "jihad" and tried to impose his own legitimacy to his countrymen by acting only as the "Commander of the Faithful" 's deputy, the Algerian chief knew that the sultan had almost no choice but "join" the "Moujahidine-s";

- The Makhzen high circles were unanimous to assist the Algerian "Holy fighters". The Khalifa Sidi Mohammed ben ^CAbderrahmane ("crown prince") was known as particularly supportive. He had to supervise civilian and military assistance to the resisters and played an important role in conveying to them arms and ammunitions bought abroad, especially in Gibraltar.

- The religious and merchant elite shared this enthusiasm. Even if some "fatwa-s" were voluntarily ambiguous in order to secure a certain political freedom of manoeuvre to the sultan, the Oulema-s insisted on the religious obligation of "Jihad" against the "Infidels", especially when they invade part of "Dar al Islam". Apart from the business aspect of their involvement and the profits made in the importation and sale of arms, the big merchants felt that it was their duty as Muslims to back the "Moujahidines". Known as the richest man in Morocco, the fassi merchant and vizir Taleb Bengelloun was particularly active: he worked side by side with the khalifa Sidi Mohammed in order to provide the Algerian resisters with food and arms. In order to avoid diplomatic complications, he explained to the French that he acted just as a merchant seizing an opportunity to make money. But they rejected what they called "*de prétendues opérations commerciales*" and insisted on the fact that Moroccan merchants -except the Jewish element- were performing a "pious duty" and involving themselves not commercially but politically⁴.

- Common people, especially the tribes in the eastern part of Morocco and more particularly those who used to push their herds in the "confins" area with almost no regard to the "frontier", showed even more availability to respond to Jihad appeals. French observers in Tangiers and elsewhere followed carefully the impact of these exhortations. They perceived voluntary assistance to the "Holy fighters" just as another expression of what they called "Moroccan fanaticism". They reported about long caravans of thousand of camels and mules carrying money, food, clothes, tents, arms and ammunitions from Fès eastwards.

(4) J.L. Miège, *Le Maroc et l'Europe*, T.II, p.161, quoting a diplomatic report dated 3d March 1840: "*Taleb Bengelloun prétendait ne suivre d'impératif autre que celui de ses intérêts matériels*".

Solidarity with the Algerians was also expressed through facilities, and even privileges, granted to the refugees who fled to Morocco "to escape", as it was said at that time, Christian rule and preserve the Islamic way of life. According to "fatwa-s" still in force even if they were issued several centuries earlier by some Oulema-s who dealt with the problem of Andalousian Muslims facing the Reconquista, "migration" was an imperative obligation for "Believers" whose territories come under the "Infidels" control. Considered as "Mouhajirines" -with all the symbolic strength that "migration" conveyed in Islamic history, which as a matter of fact started with the "Hijra" of the Prophet and his followers, the "Ansar", from Mekka to Medina-, the Algerian refugees were indeed provided with numerous advantages and progressively integrated into the Moroccan society. This "assimilation" began immediately after the arrival of the first groups. The governor of Tétouan, for example, received the following instructions in a letter addressed to him by the Sultan on the 20th October 1830: *"We have learnt that the people who fled from Algeria, may God return it to Islam, have among them sailors, artillery men, "technicians" familiar with the craft of bombs, bullets, mortars, and cannons. So, immediately after reading this letter select them and make each group join their (Moroccan) fellows. Let us know about these appointments. If no care is taken of them and if they are neglected, they will remain exposed to waste. So, it is imperative you act the way you are instructed. May God provide you with success"*⁵.

Other groups were given land concessions. They settled in different parts of the country. Some of them became very wealthy in the second half of the XIXth century and held high Makhzen positions (i.e., governors). In the Gharb province, for instance, the Ben Aouda emerged as big landlords. And in the same region refugees from Meliana occupied a whole district for their own in a strategic location between Tangiers and Fès.

In these conditions, Mawlay ^cAbderrahman could pay but little attention to the "friendly advices" of Great-Britain. Lord Palmerston instructed his minister in Tangiers to call the attention of the Sultan on the necessity of avoiding any difficulty with France: *"The British Government feel a sincere friendship for the Emperor, and is desirous of seeing (him) continue independent and powerful. That the best rule by which the Emperor can guide his conduct in regard to other Powers with a view to maintain his independence and to preserve peace, is to be extremely careful never to give any Foreign Power a just cause of complaint against him ..."*⁶.

(5) *Al-watha'iq*, vol. I, 3 Joumada I 1346 .

(6) F.O.99, 7, 12th February 1841 .

One year later, Lord Aberdeen was even more explicit: *"It appears to Her Majesty's Government, that the Emperor would act wisely if he were to endeavour as much as possible to restrain from any part in the contest between ^cAbdelkader and the French..."*⁷. The British minister in Tangiers undertook a "mission" to Meknès to convey this "advice" to the Sultan who actually granted him a "private audience"⁸.

Given the circumstances, Islamic solidarity seemed the natural and appropriate response to the French invaders. The Jihad and the subsequent mobilisation of the Believers appeared as the best way to counter-balance French military superiority. Despite ^cAbdelkader's punctual victories between 1832 and 1837, the gap between himself and the French, however, tended to increase. Especially when the latter started to implement general Bugeaud's "total war strategy" and make no distinction between civilian and military targets. Therefore, Algerian fighters had no choice but to retreat from time to time behind the Moroccan "frontier". But Morocco was not a "sanctuary". Claiming the so-called "droit de poursuite", French "colonnes infernales" chased them inside Moroccan territory and combined their "raids" with reprisals against the Beni Snassen, Riffians and other tribes.

These violations of Moroccan territorial integrity led to serious difficulties between the Sultan and Emir ^cAbdelkader. Mawlay ^cAbderrahman considered that the latter was endangering the country's independence. The Algerian chief felt for his part that the Sultan was bending under French pressures. The relations worsened after the battle of Isly (1844). This defeat was a severe blow to Morocco's military reputation and a clear demonstration of its weakness. France took advantage of her victory and imposed two conventions (Tangiers and Lalla Maghnia). Several provisions compelled Mawlay ^cAbderrahman to stop any assistance to the so-called Algerian "rebels" and even to mobilize Moroccan troops against ^cAbdelkader. Other clauses stated that no definite or distinctive limits will be traced between the Sharifian empire and the French colony, giving thus the opportunity to the French to consider several tribes (i.e., Hamiyane, Ouled Sidi Cheikh, Doui-Mani^c..) as former subjects of the Regency and to prepare the annexation of their territory.

Facing the internal rebellions that broke in different parts of the country immediately after the "Isly disaster" (some tribes attacked and plundered even the remnants of the defeated mehallas who tried to escape to the left side of the Moulouya river), the Sultan found himself caught between two fires and had no

(7) F.O.99, 9, 6th May 1842.

(8) J.D. Hay to the Foreign Office, 21st June 1842.

choice but futile diplomatic protests. He tried to rely on England but the British government was ready to provide no more than "good offices". Moreover, J.D. Hay urged him to "reward" his country for the pressures made on the French to let them understand that England would not tolerate any direct encroachment on Moroccan territory.

The "reward" that the British representative in Tangiers claimed materialised ten years later when Mawlay Abderrahmane "surrendered" and finally ratified two Anglo-Moroccan conventions of "friendship, navigation and commerce" (1856). Their provisions led to a drastic decrease of custom duties and their revenues, the abolition of "royal monopolies", the dismantlement of the "toujjar-sultan" system, an unprecedented extension of capitulatory rights to natives and were, more generally, highly instrumental in weakening the Makhzen and the country.

France used Algeria and the Algerian refugees in numerous ways to "unify" North Africa under a french flag. The colony served indeed as a strong base for colonial penetration eastwards and westwards. After 1881 the "tunisification" of Morocco became one of the most important targets of the French Government and the General Governor of Algeria. Stronger pressures were put on Moroccan eastern territories. As experienced earlier with the Tunisian "Kroumirs", the so-called "droit de poursuite" against "pillaging tribes" served as a practical pretext for frequent military incursions in Gourara, Twat, Tafilalet and other south-eastern districts.

The cristallisation of the role devoted to Algeria in the intended integration of Morocco into the French colonial empire materialised also through the sponsorship given by the Gouverneur Général to "exploratory missions" aiming at a rational and "scientific" conquest of the country. To these "Missions" and "Reconnaisances" took part in some way or another Charles de Foucauld, Edmond Doutté, Augustin Bernard, Auguste Moulières, William Marçais as well as other "scientists" of the famous Ecole des Lettres of Algiers. Among the "colonial lobby" pressing the French Government to adopt a more aggressive line in Moroccan affairs, special mention should be made of the representative of Oran to the French Parliament and central figure in the "Comité du Maroc": Eugène Etienne.

The Algerian refugees settled in Morocco were, for their part, under constant pressure: France tried to manipulate them through "capitulatory privileges". They were indeed claimed as "French subjects". Nevertheless, many of them remained, at least until the end of the nineteenth century, reluctant. They did not respond to these manoeuvres. In one of his reports to the Quai

d'Orsay, the French minister in Tangiers, De Monbel, wrote in response to a Note of his government instructing him to "*secure French protection to the Algerians established in Morocco*" especially those settled in Fès and known as enjoying a relatively high socio-economic position: "*3.000 people from Tlemcen are living now in Fès but more people have left Algeria to escape our jurisdiction. They are nowadays Moroccan de facto. Many of them live in a state of dependency towards the Makhzen and have no interest to seek our protection since they enjoy special privileges such as tax exemption.*". Out of the above mentioned 3.000 at Fès only 40 registered as "*French protégés*"⁹.

Even if they enjoyed no privileges, certain groups of refugees had no interest at all to be identified as Algerians. They wanted to "disappear" among the Moroccans. French representatives regarded them as "*even more fanatical than the Moroccans themselves*". Under this category came groups such as:

1- Insurgents belonging to south - western and sub - saharan tribes who fled to Morocco after their revolts were suppressed. France interfered in their settlement in Morocco and insisted that they should be established somewhere in the south - western provinces rather than in eastern Morocco or even the Gharb province. This was the case of the Ouled Sidi Cheikh Chraga. Some of them fled to Morocco after their revolt of 1864 was suppressed. They were transferred among the Oudaya tribe in the Haouz. Other insurgents such as those who joined Moqrani in his revolt in Kabylie (1871) also fled to Morocco.

2- Deserters of the French Army who sought the sultan's protection (this was also the case of Christian soldiers who deserted the Armée d'Afrique or the Spanish Tercio). Despite his protests on the grounds that "*religion had primacy over nationality and the humiliation inherent to the extradition of Muslims*", the Makhzen had, however, to give some satisfaction to France and extradite some individuals"¹⁰.

3- Several convicts ("political criminals" according to the French legation in Tangiers) who escaped from convict-prisons such as that of Cayenne. According to Edmond Douffé "*these refugees were numerous. They used to consider Morocco as a secure shelter*"¹¹.

(9) AEP, CP, 72, 10th April 1895.

(10) FB, 14 Moharram 1295 / 19 January 1878 "French claims"; AMG, C 11, Marrakech 19 February 1899, "*Le Makhzen s'efforce d'acclimater cette idée que la religion prime la nationalité*".

(11) AEP, CP, 72, Tangiers 29 March 1895, report on the case of Omar Koucti, escaped from Cayenne in 1885 and established in Tangiers.

However, out of some 20.000 Algerians settled in Morocco by the end of the XIXth century, the tiny minority who responded positively to the French "approaches" created a lot of trouble for the Makhzen. At the head of this group, in Fès for instance, acted the "factotum" of the French vice-consulate there. Doctor Linarès, physician and French special agent at the Sharifian Court, wrote in a report devoted to the negative implications for France of his misconduct: *"the inexplicable attitude of Si ^cAllal ^cAbdi might alienate all the sympathies (we have here). The Moroccans believe that we are seeking serious complications... Si ^cAllal is a half-civilised Algerian... Arrogant with the Moroccans, he tries to take advantage of his situation to make big benefits... By acting so, he cancels, if I may say so, the good effects we could expect upon the Algerians... through the establishment of a vice-consulate here. In his relations with Makhzen officials, Si ^cAllal acts as if he was in a conquered country. He insults Moroccan functionaries in front of people under their administration."*¹²

Some elements among the artisan and merchant groups adopted a similar behaviour. Moulay Hassan (1873 - 1894) protested to the French legation against their *"fraudulent practices...and refusal to obey the Mohtasseb's orders"*. If no end is put to their practices, said the sultan, *"others will act the same way and all the rules and regulations in Fès will be broken"*.¹³ Complications arose also with the "Algerians" settled as landowners in the countryside. Given the Makhzen's particular structure and the type of relations the sultan used to have with tribal notables (i.e. their intermittent mobilisation for the "harka-s" or military campaigns), this category of Algerians claimed the "status of French subjects" in order not only to escape fiscal and military obligations but also to extend these immunities to Moroccans themselves who pretended that they were their agricultural associates. This phenomenon was particularly corrosive and had a decisive impact on Morocco's traditional socio-economic and political structures.

No less corrosive in this regard was the extension of French "protections" and "naturalisations" to a considerable number of Moroccan Jewish subjects. The "Algerian connection" played a determining role in this respect.

In a report informing the Quai d'Orsay of what he described as *"the troubles caused... by this category of Jews who seek French protection here as in other parts of Barbary and the Levant just to involve us in inextricable matters"* the French consul at Essaouira described the abusive means that some Moroccan

(1 2) Ibid., Fès 28th September 1894.

(1 3) FB, 16 Moharram 1302 / 5 November 1884 .

subjects adopted in order to get French naturalisation: *"A great number of Jews travel to Oran. There they seek the assistance of accommodative "witnesses" who accept to testify that they are Algerian-born natives. Relying on notarial documents, they apply for French passports. Holding these passports, they come to Morocco and rush to the nearest consulate to register as "French subjects".* ¹⁴

This category of "French subjects", notoriously known as having been abusively "naturalised", extended their newly acquired privileges to their relatives, other coreligionists and Muslims. The latter being declared as "courtiers" ("censaux") or agriculture associates ("mokhalet-s"). Given the increasing fiscal pressure on common people and the potential immunities inherent to the status of "censal" or "mokhalet", the "market" of abusive but efficient capitulatory privileges expanded in an impressive proportion. Despite the risks inherent to false "associations" -fictive but based on official documents-especially during periods of drought and the failure of the supposed native partner to reimburse the imaginary cash advances he had received, increasing numbers of landlords and peasants became "mokhalets". Their dependency to naturalised Jews and the usury abuses they became victim of were among the main causes of an inexorable deterioration of Muslim-Jewish relations in Morocco. The "promotion", - "naturalisation en bloc"- of the entire native Jewish community of Algeria to the legal status of French citizens after the "décret Crémieux" (1870) was issued had a large echo among their Moroccan coreligionists; it increased French political influence in the country.

This influence increased also through some Muslim religious chiefs such as the head of the zaouïa of Ouezzane, Moulay ^cAbdeslam. The French protection granted to him, his assistance to French political and territorial ambitions in Morocco, his adoption of western habits and his marriage with a British nurse, Emily Keen (see her autobiography, *"My life story"*, London, 1911) expressed the deep "cultural" and political change that started affecting the country.

The French government paid initially attention to the "Touhamiyyine" (as the Ouezzani chorfas were known in Algeria) as part of a global strategy based on the "cooperation" with religious figures. They intended to use the zaouïa's influence in Algeria to strenghten their "moral control" over the "natives" there. In this regard, the Gouverneur Général submitted to an administrative authorisation the periodical visits of the zaouïa's agents: neither these agents nor the *grand-chérif* himself could visit their Algerian adepts and collect their "gifts" and donations ("ziaras") without the approval and "benediction" of French

(14) AEP, CC, Mogador, TV, 16th April 1861.

authorities. Moulay Abdeslam subscribed to these designs. He even went further : he backed the French territorial encroachments in the Twat oases and went there to support their propaganda among his followers and sub-saharan tribes. Moulay Hassan sent several messages warning the population of Twat against Mawlay Abdeslam's pro-french activities: *"To our magnanimous servants... cads, cadis, fouqahas... of Twat, said one of these messages, Our Sharifian Majesty has been informed that Haj Abdeslam of Ouezzane intends to visit your country and press you to conclude an alliance with the enemy Government (France)... We know him as a man who had abjured his faith and committed acts in violation of the religious prescriptions... You have among you Chorfas learned people, and men known for their goodness and piety... So, if the Ouezzani tries to push you out of the right path, don't listen to him... Behave in such a manner he will find no means to succeed in his treachery".*¹⁵

Despite the "Ouezzani's" efforts, these tribes went on supporting Algerian insurgents. By acting so, they exposed themselves to French attacks. One of the sultan's letters describes the heavy "price" they had to pay for this assistance: *"We have received a letter from Saharan tribes informing us that Christian troops went there intending to repress the (Moroccan) tribe of Ammor... who fled to the mountains... where the French besieged them. A war broke there... the French killed a lot of people, raped their wives, mistreated their children... took their belongings... and imposed their authority upon the remnants... the French columns moved afterwards to the Figuig region... attacked the population and burnt their palm - groves. "*¹⁶

No less important was the political price the Sultan himself had to pay for his "passivity" towards French aggressions in this part of his Empire and the threatening letters he sent to the tribes requesting them to stop giving shelter to "agitators" such as Slimane ben Kaddour, Kaddour ben Hamza, Bou Amama or other "rebels" seeking "disorder in the boarder area"¹⁷.

Some religious figures in the south-eastern territories, such as cheikh Mohamed Larbi Mdaghri, head of the Derqaoui zaouïa, exhorted their countrymen to the "holy war" with no reference to the "Commander of the Faithful". Even governors in that area did not follow strictly the sultan's instructions. Some of them made nothing to stop the smuggling of arms and ammunitions from Melilla and elsewhere to the Algerian "rebels". Others

(15) AGP Martin, *Quatre siècles d'Histoire marocaine*, Paris, 1923, pp. 252 - 253.

(16) FB, 26 Rabi I, 1299 / 15 February 1882.

(17) FB, 4 Moharram 1299 / 26 November 1881 .

responded "irrespectfully" to the French authorities of Oran or Tlemcen who threatened them of reprisals ¹⁸.

Under these circumstances the Sultan could almost do nothing to preserve what remained of his independence and sovereignty. The "reforms" undertaken, especially after the catastrophic "war of Tétouan" (1859-1860), faced numerous obstructions. They generated serious contradictions and, finally, appeared as even more harmful to the country and its government than the *statu quo ante*. The problems that arose as a consequence of the attempts carried out by the Makhzen in the fiscal and military fields are significant in this regard:

-The project of a new fiscal system based on the principle of general taxation and abolition of traditional as well as capitulary exemptions faced strong oppositions: the former "Algerian refugees" who, for a long time, considered themselves as Moroccans and resisted french "advances", started claiming the status of French subjects. Given the diplomatic situation and French "progress" towards the eviction of rivals on the Moroccan scene, such a behavior corresponded to "options" on the foreseeable future.

-The attempts of military reforms and the creation of a "regular army" were an opportunity that French took advantage of to appoint political agents to the Court and gain additional influence. Headed by French officers ("capitaines" or "commandants") generally belonging to the Algeria based Armée d'Afrique and reporting directly to the Ministry of War (Paris), the French Military Mission established in 1878 included Algerian-born "instructors".

Besides being "arrogant, ostensibly disrespectful of Islamic moral values, and insolent towards Muslim religious authorities such as "mohtasseb-s" and "cadi-s" (cf. the "scandal" caused by the removal from his office of the popular *cadi* of Rabat, El Bribri, after his "clash" with an Algerian Officer and the intervention of the French government), thus giving the "example" of "dissolute conduct of Muslims inside the Muslim City", these instrutors took part to the Makhzen military campaigns and the suppression of tribal rebellions ¹⁹. Their presence in Morocco as "French harraba-s" could only give the impression that they were assisting the "Infidels" to enlarge their influence in the country and help establishing an army the "true Believers" did not identify with. Their contribution to the suppression of rural uprisings, for its part, could easily have been perceived as participation to the repression of legitimate opposition to abusive taxation and contestation of the way the Makhzen was dealing with

(18) Ibid.

(19) Cf. the role of Ben Sedira in the expeditions undertaken against Jilali Zerhouni "Bou Hmara".

European threats and the unjust claims of "ahl al Himayat" ("protégés") and "ahl al Basbûr" ("naturalised people" or "passports holders"), namely an abnormal situation that Oulema-s condemned but that exceptionally, a "fatwa" printed in Algiers tried to justify by arguing that this privileged category was right insofar that its members sought refuge against "injustice".

The so-called "Moroccan Anarchy" developed as an unavoidable result of the multi-dimensional and particularly intensive pressures put on the country since 1844. The "reform" attempts had dramatic adverse effects and the 1904 "deal" that Great-Britain concluded with France ("Entente Cordiale") paved the way to a French protectorate as did two years later the Algeiras conference (1906).

French propaganda took advantage of the generalisation of tribal rebellions to focus on the "natural propension of Moroccans to anarchy". It underlined a-contrario the stability brought to Algeria and the beneficial effects of the Pax Gallia. These slogans had actually been spread earlier among the Moroccan elite. The chronicler Ahmed Naciri (d.1897) responded eagerly to this propaganda. He stated in his *Istiqsa*: "*What sort of good benefits did the French bring to the people of Algiers or Tlemcen? Don't we see that they have lost their religion, that corruption has spread among them and that, except a few number, all their children are badly educated and grow amongst misbelieving and infidelity. May God help the Islamic millet and break the strength of the corrupted worshipers of idols*"²⁰.

Despite his commitment to put an end to the French occupation of Oujda (where troops moved in from Algeria after the assassination in Marrakech of a French doctor), Casablanca and part of the rich Chaouïa province, Moulay Hafid (1907-1912) failed to achieve this part of the radical programme on which he was proclaimed as "sultan of the jihad". The situation became even worse than under his brother Moulay Abdel-^cAziz (1894-1907).

The French consul Henri Gaillard and the Algerian interpreter of the French legation in Tangiers, Kaddour ben Ghabrit (granted the Légion d'Honneur in reward of his "services" in Morocco), played a decisive role in the political and military manoeuvres that convinced the sultan that he had to "surrender" and accept a French protectorate (march 30, 1912).

However, while Ben Ghabrit and other Algerian "French subjects" established in different parts of Morocco (i.e. the Meliana settled in the eastern

(20) *Istiqsa*, t. IX, pp. 90-91.

part of the Gharb) were doing their best to help France impose her rule, several families in Tlemcen and other cities of Algeria fled to Syria: they wanted to avoid military conscription and participation to the forthcoming conquest of Morocco²¹.

All the above-mentioned developments were part of the general process that shaped the mutual perceptions that Algerians had of Moroccans and vice-versa as well as their respective identities. Emir Abdelkader and his followers conviction, for instance, that Makhzen's "defection" has hastened their final defeat was largely counter-balanced on the Moroccan side by the impression that Algerian refugees were "ungrateful" despite the assistance, privileges and even promotions to the highest official positions granted to some of them (i.e., the Grand-Vizir Moqri). Furthermore, some Moroccans believed that the country's help to Abdelkader and, later on, to Slimane Ben Kaddour and Bou Amama was partly the cause of the annexation to Algeria of eastern territories. ("Frozen" during the colonial era, Moroccan claims on these territories surfaced tragically in 1963. The so-called "guerre des sables" did not solve, however, the problem.)

Even if the tremendous complexity of the facts that took place between 1830 and 1912 makes it as difficult to assess their precise impact on what Algerians and Moroccans consider as their respective "national interests" it seems however that they have contributed to strengthen the "secular" dimension of their "sense of solidarity and unity".

Mohammed Kenbib

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Rabat

Résumé

Cet article examine, à travers, d'une part, les formes de solidarité et les contradictions ayant marqué l'apport du Maroc à la résistance algérienne (1830-1844) et, d'autre part, les retombées de la défaite d'Isly et l'utilisation par les Français de l'Algérie comme base de pénétration vers l'ouest, quelques aspects de la place particulière que des faits survenus au cours de XIXème siècle occupent dans le processus général de cristallisation et de consolidation d'Etats-Nations au Maghreb.

(21) Slimane Chikh, *L'Algérie en armes*, Paris, 1981, p. 31, "La "hijra" -l'émigration pour la foi- devenait de plus en plus une arme politique, l'ultime ratio d'un peuple privé des moyens légaux de se faire entendre... Tlemcen (voit) en 1911 un nombre important de familles partir vers la Syrie, pour fuir, outre la misère, les vexations et la rigueur d'une loi d'exception, la menace d'une conscription obligatoire qui risque de contraindre des Musulmans à combattre sous le drapeau français, d'autres Musulmans, en l'occurrence les Marocains".

Hesperis Tamuda, Vol.XXiX, Fasc.1 (1991), pp. 61-84.

LES LIENS ENTRE LA RUSSIE ET LE MAROC AU XIXe SIECLE

Tatiana L. Moussatova

Le thème des relations russo-marocaines aux XVIII-XIX-èmes siècles n'est pas encore suffisamment analysé par les chercheurs soviétiques et étrangers. Certains aspects de ce problème sont éclaircis dans les ouvrages de B.M.Dantsig¹, V.B.Loutski², M.V.Tchourakov³, N.S.Loutskaïa⁴. Sans doute, les documents sur le Maroc, réunis dans le recueil de documents sur la politique étrangère de la Russie, publiés par la commission pour l'édition des documents diplomatiques du Ministère des Affaires Etrangères de L'URSS⁵, présentent un grand intérêt.

Les sources occidentales concernant les relations du Maroc avec les pays de l'Europe au cours de la période moderne de l'histoire sont très nombreuses et

(1) B.M.Dantsig. Une page oubliée de l'histoire des relations russo-marocaines dans le dernier quart du XVIIIe siècle. *Problemi Vostokovedeniâ*, 1959, N° 1, p.87-93.

(2) V.B.Loutski. *L'histoire moderne des pays arabes*. Moscou, 1966.

(3) M.V.Tchourakov. Une agression de l'Allemagne au Maroc. *Ecrits scientifiques de l'Université d'Etat de Léningrad*, N° 95, Série des sciences historiques, 15. Léningrad, 1947, p. 216-238.

(4) N.S.Loutskaïa. La position de la Russie dans la question marocaine à la fin du XIXe siècle, *Les Pays arabes. L'histoire et le présent*. Moscou, 1981, p. 187-192.

(5) La politique extérieure de la Russie au XIXe et au début du XXe siècles. *Documents du Ministère des Affaires étrangères de la Russie*. Série I, 1801-1815. Vol. 1-8.M, 1960-1972; Série II, 1815-1830. Vol.1(9)6 5(13).M., 1974-1982.

variées, mais elles ne sont pas encore étudiées⁶. Les documents d'archives parus en Occident ne parlent des liens russo-marocains que d'une façon épisodique, ne constituant aucune base pour les recherches systématiques du thème en question. Ainsi les documents consulaires du XVIIIe siècle, édités en France, contiennent quelques commentaires sur les relations russo-marocaines en 1778-1782, mais ils sont très fragmentaires et ne font pas comprendre le caractère même de ces relations⁷.

Les études françaises sont encore moins éloquentes sur les liens entre la Russie et le Maroc au XIX-e siècle⁸. Au fond, c'est à la citation de quelques faits essentiels - tels que l'établissement à Tanger "d'une Mission russe", le voyage "de l'envoyé russe" vers la cour du Sultan marocain à Marrakech en 1899, la visite de l'ambassade marocaine à Petersbourg en 1901 - que se limite la littérature occidentale de recherche scientifique, ainsi qu'aux annuaires, mémoires, etc⁹. Parfois on se tait même sur l'existence des liens russo-marocains. Ainsi l'auteur américain Y.Spencer, ayant publié en 1980 l'encyclopédie du Maroc¹⁰, dans les chroniques très détaillées des relations marocaines internationales, n'a pu constater aucune action amicale dans les rapports entre la Russie et le Maroc. Elles abondent pourtant, comme nous allons le constater. Parfois les auteurs étrangers mettent un trait d'union entre la politique de la Russie à l'égard du problème marocain au XIXe et au début du XXe siècle et celle de l'Angleterre, l'Allemagne, de la France, de l'Italie et de l'Espagne. Les chercheurs et les mémorialistes français, ainsi que d'autres savants occidentaux visent d'habitude à faire croire, que la diplomatie russe n'aurait eu aucune attitude indépendante dans ses relations avec le Maroc et que la Russie n'a fait que suivre d'une façon passive dans la question marocaine son alliée, la diplomatie française¹¹. Il va sans dire que les auteurs occidentaux passent complètement sous silence les

(6) Voir: D.P.Oursou. Les archives de l'histoire coloniale de la France. *Novaia i noveïchaia istoria*, 1982, N° 3, p.161-168; M.Lesure. L'histoire de Russie aux archives nationales. Paris, 1970.

(7) P. Grillon: *Un chargé d'affaires au Maroc. La correspondance du consul Louis Chénier. 1767-1782*. F.1-2. Paris, 190.

(8) J.-L. Miège: *Le Maroc et l'Europe. 1830-1894*. F. 1-3.P., 1961-1963; Documents d'histoire économique et sociale marocaine du XIX-e siècle. Paris, 1969.

(9) E. Aubin. *Le Maroc d'aujourd'hui*. Paris, 1904; G.S.R.Taillandier. *Les origines du Maroc français. Récit d'une mission (1901- 1906)*. Paris, 1930; M.O.El-Hajoui: *Histoire diplomatique du Maroc (1900-1912)*. Paris, 1937; A.G.P.Martin. *Quatre siècles d'histoire marocaine. Au Sahara de 1504 à 1902. Au Maroc de 1894 à 1912*. D'après archives et documentations indigènes. Paris, 1923.

(10) W. Spencer. *Historial Dictionary of Morocco*. N-Y, 1980,p. XXIX.

(11) G.S.R. Taillandier. Op.CIT.,p.25; M.O. El-Hajoui, Op.cit., p.6.

ouvrages des chercheurs soviétiques en la matière, ne les citant point dans les bibliographies de leurs textes¹².

Dans le Maroc d'après l'indépendance, notamment vers la fin des années 60, on a commencé l'étude des Archives nationales, dont le premier résultat a été la publication en 1968 par des auteurs marocains et français de " L'Histoire du Maroc, " destinée aux écoles primaires et secondaires¹³. Il existe déjà l'école nationale d'historiographie, dont les créateurs principaux sont un éminent chercheur Germain Ayache¹⁴, un spécialiste en histoire du Maghreb et en celle du mouvement nationaliste au Maroc, A. Laroui, et d'autres encore. L'Ecole marocaine d'histoire a déjà obtenu d'excellents résultats, ayant résolu de grands problèmes de l'histoire du pays sur la base des archives nationales, notamment celui de la "décolonisation" de l'histoire telle quelle fut écrite par les auteurs occidentaux de la période coloniale.

Ces dernières années, on voit se manifester un intérêt des Marocains pour l'histoire des relations de leur pays avec la Russie. Il y a eu quelques notes sur ce sujet, écrites par l'accadémicien A.Tazi, qui posséderait d'assez nombreuses copies de documents des archives russes, qui lui ont servi pour les articles, publiés notamment dans les journaux marocains en automne 1987¹⁵. Il existe sans aucun doute un intérêt pour la question de la part de différentes couches de l'intelligentsia marocaine. Or les archives nationales marocaines restent encore à classer, et leur étude se trouve jusqu'à maintenant assez compliquée, surtout pour les chercheurs étrangers.

Le présent travail est fondé sur les articles du même auteur consacrés à l'histoire des liens entre la Russie et le Maroc qui ont été publiés en URSS de

(12) Voir, par exemple, W.Spencer, Op.cit.; Ch.-A. Julien. *Le Maroc face aux impérialismes. 1415-1956*. Paris, 1978.

(13) I. Brignon, A. Abdelaziz, B. Boutaleb, G. Martinet, R. Rosenberger, *Histoire du Maroc*. Paris-Casablanca, 1967.

(14) J. Ayache. *Etudes d'histoire marocaine*. Rabat, 1979; Du même auteur: *Les origines de la guerre du Rif*. Rabat, 1982; Voir aussi bien: T.L.Moussatova, "Certains aspects de l'historiographie étrangère contemporaine du Maroc", dans: *Les problèmes de la politique étrangère des pays en voie de développement*. L'Académie diplomatique du M.A.E. de l'URSS. Série 17. Moscou, 1978? P.246-269. Cet article contient une brève analyse des principaux ouvrages de l'historiographie marocaine contemporaine.

(15) "Maroc - Soir", 1987, 21 Octobre. Cet article de A. Tazi a été consacré au 90ème anniversaire des relations diplomatiques entre la Russie et le Maroc. De larges publications sur ce sujet ont paru dans d'autres journaux marocains.

1984 à 1988¹⁶. C'est le résumé du livre sur *Les relations russo-marocaines au XVIIIe et au début du XIXe siècles*, dont la préparation est presque terminée. Les présentes recherches ont été basées sur les documents inédits des Archives de la Politique étrangère de la Russie, Moscou, des Archives de la Flotte maritime militaire de l'URSS à Léninegrad, des Archives centrales d'Etat de la littérature et des arts de Moscou, des Archives de l'Association géographique de Léninegrad.

L'ensemble des matériaux indiqués permet d'étudier assez profondément le processus de l'établissement des premiers contacts inter-étatiques entre la Russie et le Maroc au XVIIIe, de celui des premières relations diplomatiques entre les deux Etats en 1897, de l'installation et des activités de la première légation de la Russie à Tanger, de l'attitude de la Russie à l'égard du Maroc et du problème marocain. Les documents des archives soviétiques constituent une source originale sur les différents aspects de la vie de la société marocaine, y compris la crise interne au Maroc à la veille du Protectorat en 1912, ainsi que les rivalités des Etats de l'Europe occidentale dans la question marocaine et la politique d'expansion des Européens.

L'éloignement considérable de la Russie et les nombreuses guerres avec la Turquie, interdisant le passage des navires russes en Méditerranée, étaient les obstacles principaux sur la voie du développement des rapports entre elle et le Maroc. Or, les contacts qu'ils ont noués quand même aux XVIIIe-XIXe siècles et dont parlent les documents d'archives ont toujours été amicaux.

Dans le cadre de la politique visant à "l'ouverture du Maroc" vers le dernier quart du XVIIIe siècle, le Sultan marocain cherchait le rapprochement, notamment avec la Russie. En 1777, parmi les puissances, dont les navires "peuvent librement entrer aux baies marocaines et y avoir droit aux privilèges, dont jouissaient les autres nations", ayant conclu "les traités de paix" avec le Maroc, le sultan Mohammed ben Abdallah voulut bien nommer la Russie. En 1778, le capitaine du deuxième rang Kozliianinov, amenant un groupement de navires russes en Méditerranée, est entré en contact avec le représentant du Sultan du Maroc à Livourne, Mohammed Abd El-Malik. Les deux hommes, le russe et le marocain, ont confirmé des sentiments d'amitié mutuels, liant l'Impératrice de la Russie Cathérine II et le Sultan marocain Mohammed Ben

(16) T.L.Moussatova. "De l'histoire des liens russo-marocains à la fin du XIXe siècle". *Sovetskĭe Archivi*, 1984, N° 6, p. 56- Du même auteur: "Les relations entre la Russie et le Maroc au XIXe siècle". *6 Narodĭ Asii i Afriki*, 1987, N° 1, p.97-103; "La première Ambassade marocaine en Russie (1901)". *Asia i Africa segodnia*, 1988, N°9, p.48-50; "De l'histoire des relations russo-marocains à la fin du XIXe - au début du XXe siècles". *La IVe Conférence des arabisants Soviétiques. Thèses des rapports et informations scientifiques*. Erevan, 1985, p.99-101.

Abdallah. Plus tard, cette coïncidence de vues s'est traduite par un échange de lettres des monarques. Dans sa lettre à Catherine II du 8 Juillet 1778, le Sultan Mohammed Ben Abdellah a déclaré ses intentions pacifiques ainsi que son désir de maintenir des liens amicaux avec la Russie. Malheureusement on n'a pas jusqu'à maintenant trouvé dans les archives une réponse de Catherine II à cette lettre du Sultan. Mais on connaît l'échange de lettres ayant eu lieu entre Catherine II et Mohammed Ben Abdellah en 1782-1783. Le 22 Juillet 1782 le Souverain marocain écrivait:

«لا زلنا معك على ما تعتاده من المهادنة والصلح وكل ما تحتاج إليه مرايكك التي ترد مراسينا فلا يمنعم أحد من خدامنا في كل ما يتوقفون عليه وكل من ورد من تجار بلادك لمراسينا فيكون له التمييز عندنا على غيره...».

Dans sa réponse du 8 Mai 1783, l'Impératrice russe a hautement apprécié les bonnes intentions du Sultan "de préserver toujours avec abnégation et résolution une paix et une amitié sincères avec Notre Empire, dont une preuve convainquante consiste en Votre ordre aux Caïds et aux Gouverneurs de Vos ports de faire les fournitures et livraisons aux vaisseaux russes y entrant..."¹⁷.

L'occupation de l'Algérie par la France, entamée en 1830, a renforcé l'attention de l'opinion russe vers le Maroc voisin. A.M. Gortchakov, à l'époque Chargé d'Affaires de la Russie à Florence, et futur chancelier et Ministre des affaires Etrangères de la Russie, a soumis en 1830 une proposition de faire conclure avec le Maroc un Traité de paix et d'installer une légation consulaire de la Russie à Tanger. Le diplomate russe a choisi comme argument les intérêts croissants de la navigation et du commerce russeS en Méditerranée. Néanmoins on a cru à Petersbourg que ce problème", vu l'absence de navigation quelque peu importante des marchands russes", n'était pas encore" à l'ordre du jour de la diplomatie impériale"¹⁸.

Dans les années suivantes, on a vu apparaître dans la presse de Russie des résumés des ouvrages européens portant sur la situation internationale et interne de "l'Empire Marocain". Nombreux étaient les navigateurs, les voyageurs russes qui, visitant l'Espagne, ont passé à Tanger. L'écrivain, critique littéraire et musical, V.P.Botkine, a visité cette ville en 1845. Il a décrit ses impressions de voyage dans un essai sous le titre de "Tanger", qui a été publié dans la revue de

(17) Archive de la Politique Etrangère de la Russie (APER), division (div). Les affaires intérieures du Collège, année (a) 1782, dossier (dos.) 7189, p. 112-114; a. 1783, dos. 7182, p.227-228.

(18) APER, div. S.-Petersbourg, Archive principale, 1-9, a. 1830, dos. 17, p. 3-4 inverse (inv.), 35-35 inv.

Petersbourg "*Sovremennik*", ainsi que dans le livre "*Les lettres d'Espagne*", paru à Petersbourg en 1857¹⁹.

Il existe peut-être une coïncidence des destins humains: son neveu, P.S.Botkine, - médecin russe célèbre - sera entre 1907 et 1912 l'envoyé de la Russie à Tanger et écrira lui aussi un livre, où il parlera un peu de sa propre mission à Tanger²⁰.

A.N.Demidoff (le Comte San-Donato), représentant de la grande famille des industriels russes, les Demidoff, a visité Tanger et Ceuta en 1847, et a laissé une description assez détaillée et multicolore de la côte marocaine²¹.

Une étape suivante de "l'étude" du Maroc en Russie, ce sont les années 60 du XIX-e siècle. La guerre hispano-marocaine en a été la raison. L'opinion publique russe a été gagnée par l'inquiétude du destin futur du Maroc, devenant un objet de l'expansion européenne toujours croissante. Les affaires marocaines se trouvaient au centre des journaux et des revues russes. Dans la presse de Petersbourg, on a vu apparaître des carnets de voyage de touristes russes, ayant visité Tanger et d'autres villes de la côte marocaine, ceux de A.Soumarokov, Salias de Tournemir, ainsi que des recherches sur le Maroc de V.Teplov, O.Miltchevski, etc.

Ce sont les consuls de l'Angleterre, de la France et de Suède, qui ont défendu le plus souvent les intérêts des sujets russes à Tanger et dans d'autres ports du Maroc. Dès 1873, peut-être sur un accord oral entre les deux pays, les intérêts des Russes ont été défendus par l'envoyé de la Belgique à Tanger.

Pendant les années 80 du XIX-e siècle, marquées dès leur début par la Conférence de Madrid qui a établi le régime de protection au Maroc, on a vu l'attitude de la Russie officielle envers le Maroc prendre des formes plus concrètes. La Russie, contrairement à l'Angleterre, la France, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie, n'avait pas de grands intérêts au Maroc, n'était pas un compétiteur dans la question marocaine. Elle n'a pas tenu à obtenir des privilèges de commerce ou d'autres au Maghreb. Aussi, quoiqu'invitée à prendre part à la Conférence, la Russie n'y a pas assisté.

(19) Voir l'édition la plus récente; V.P.Botkin. *Lettres de l'Espagne*. Leningrad. 1976. (en russe).

(20) P.S.Botkine. *Les images de la vie diplomatique*. Paris, 1930. (en russe).

(21) A.Demidoff. *Etapes maritimes sur les côtes d'Espagne, de la Catalogne à l'Andalousie. Souvenirs d'un voyage effectué à Florence, 1847.*

Mais la situation géographique favorable du Maroc, permettant de contrôler le détroit de Gibraltar, au XIX^e siècle, à mesure que se développaient les transports maritimes et les échanges de commerce extérieur, devenait toujours plus importante pour la Russie. En général, la diplomatie russe comptait que la question marocaine n'était qu'une partie du problème de l'influence dominante dans la région de la Méditerranée, où les intérêts de la Russie étaient plus proches de ceux de la France, et allant traditionnellement à l'opposé des intérêts de l'Angleterre. Le Petersbourg officiel croyait de son devoir de surveiller la balance des forces dans la question marocaine et dans ce but croyait utile d'être présent au Maroc. En 1881, la Russie s'est jointe à la Convention de Madrid, déjà signée par les Puissances occidentales. Petersbourg fit un autre pas important, en établissant en 1881 des relations officielles indirectes, par l'intermédiaire de l'Espagne, avec le Maroc. Dorénavant le drapeau de la Russie flottait au côté du drapeau de l'Espagne, au-dessus du toit du bâtiment de la Mission espagnole à Tanger. La Russie reconnut officiellement le Sultan marocain, en soulignant que les Marocains ont les mêmes droits à la protection en Russie, que ceux, reçus par la Russie, après la signature de la Convention de Madrid, au Maroc. Dans sa dépêche du 15/27 Décembre 1881, M.A. Gortchakov, envoyé de la Russie à Madrid, fils du grand A.M.Gortchakov, a fait savoir, que le gouvernement marocain avait exprimé au représentant d'Espagne à Tanger l'espoir que la Russie y aurait son propre représentant²².

En 1881-1882, un éminent voyageur et savant russe-malheureusement presque oublié de nos jours - le comte K.A.Wiazemsky a fait une grande tournée au Maroc . Il a été probablement le premier russe, qui ait jamais visité les régions internes du Maroc. Wiazemsky a traversé à cheval le pays, allant de Tanger à Marrakech, d'où il a pris la route de Meknès, puis de Fez jusqu'à la frontière algérienne, pour traverser ensuite les pays arabes de l'Afrique méditerranéenne. Le voyageur russe a rédigé de curieux carnets de voyage²³, contenant des données géographiques, statistiques, etc., qui doivent paraître en URSS sous la rédaction de l'auteur du présent travail d'ici quelques mois.

C'est à deux reprises que l'écrivain et journaliste russe bien connu B.I.Nemirovitch-Dantchenko, frère du grand metteur en scène soviétique V.I.Nemirovitch-Dantchenko, est venu au Maroc à la fin du XIX^e siècle. Ses impressions de voyage et ses images artistiques nourries par l'ambiance et

(22) APER, div. Archive politique, a. 1881, dos.2728, p.59-60 inv., 62-63; div. Chancellerie, a.1881,dos.91,P.102.

(23) Archive de l'Association géographique de l'URSS. Leningrad, Div. 98, inventaire (iven.) 1, N° 16; Archive centrale pour la littérature et les arts. Moscou, inven. 1, dos. 453, p.3-8 inv., 11-18 inv.

l'entourage marocains, ont été décrites dans un nombre d'essais, poèmes, fables, articles, ainsi que dans plusieurs livres, largement publiés en Russie et en Europe²⁴.

Fin des années 80, début des années 90 du XIXe siècle, nombreux étaient les diplomates russes qui, prenant en considération le rôle important du Maroc dans la politique internationale, ont tâché de nouveau de retenir l'attention du Ministère des Affaires Etrangères de la Russie sur la nécessité de nouer avec le Maroc, des relations diplomatiques directes et ont envoyé à Petersbourg des notes de renseignements détaillées sur ce pays. Au printemps 1894, M.A.Gortchakov écrivait au vice-ministre des Affaires Etrangères de la Russie N.K.Giers: "Je compte de mon devoir de soumettre au Cabinet impérial l'idée qu'à mon avis l'existence au Maroc de notre représentation directe et efficace est absolument nécessaire"²⁵. Le Ministère des Affaires Etrangères a souligné dans son Rapport annuel pour 1894: "La majorité des puissances européennes a déjà ses représentants diplomatiques au Maroc"²⁶.

En juillet 1894, la Russie a reconnu le nouveau Sultan marocain Moulay Abdelaziz. En Août (Septembre) 1895, l'envoyé d'Espagne à Tanger a fait transmettre à Petersbourg sur la demande du Ministère des Affaires Etrangères russe "Un mémoire sur l'état présent de l'Empire Marocain et sur ses liens avec les puissances chrétiennes". Dans sa lettre personnelle jointe à ce document, le diplomate espagnol a notamment souligné que le pouvoir du jeune Sultan Moulay Abdelaziz est assez solide et une scission de l'empire ou une intervention européenne ne sont pas à craindre.

En 1897, la Russie et le Maroc se sont mis d'accord pour établir des rapports officiels directs avec l'installation à Tanger d'une légation russe. Le 20 octobre 1897, le Conseil d'Etat de la Russie prit la décision d'inaugurer au Maroc un consulat général avec, en tête, le consul général au rang de ministre-résident²⁷. Cette décision fut confirmée par le Tsar Nicolay II, le 17 novembre 1897. Outre le Consul Général, la légation russe avait un poste d'interprète du

(24) B.I.Nemirovitch-Dantchenko. *La terre de l'aurore dorée. Images mystérieuses du Maghreb*. St Petersburg, 1912. (en russe).

(25) APER, div. Chancellerie, a, 1894, dos. 64, p.30.

(26) Op.cit., div Rapports du Ministère des Affaires Etrangères, a. 1894, p. 98 inv.

(27) Voir: op.cit., *Sovietskie archivi*, 1984, N° 6, p.55; Conformément aux stipulations du Congrès des puissances - participantes à "la Sainte-Alliance" de 1818, les Ministres - Résidents formaient un rang intermédiaire entre les Ministres du deuxième rang (envoyé) et les chargés d'affaires. De même que l'Ambassadeur (Ministre) et l'Envoyé, le Ministre-Résident avait le droit d'être accrédité auprès du chef de l'Etat.

rang de secrétaire. (Ce poste a toujours été occupé par un marocain d'origine espagnol Ricardo Ruiz). Le 4 Décembre 1897, Basil Romanovitch Bacheracht (1851-1916), un diplomate de carrière, ayant une grande expérience et une éducation brillante, fut nommé Ministre-Résident et Consul Général de la Russie au Maroc. Les lettres de créances que M.Bacheracht a reçu de la part du Tsar Nicolay II, l'accréditaient auprès du Sultan du Maroc en qualité de Ministre-Résident à la tête "de la Représentation diplomatique" de la Russie au Maroc²⁸. Ainsi un diplomate - chef du Consulat Général, était considéré comme un représentant diplomatique de la Russie au Maroc. Cela, joint au fait que Bacheracht a reçu des lettres de créance, montre bien qu'entre la Russie et le Maroc étaient établies des relations non seulement consulaires mais diplomatiques.

Les Instructions du Ministère des Affaires Etrangères à Bacheracht indiquaient, que la Russie, à l'inverse des autres grandes puissances, n'avait pas de projets expansionnistes dans ce pays. En analysant d'une façon détaillée l'évolution de la question marocaine, en tenant compte de la rivalité des Puissances, des controverses anglo-françaises et des efforts des Anglais pour consolider leur situation privilégiée au Maroc de l'époque, de même qu'en faisant le bilan des objectifs dont se préoccupait la diplomatie allemande, les Instructions soulignaient que la tâche de Bacheracht consistait à :*"assurer dans la mesure du possible l'intégrité et l'inviolabilité des frontières de l'Empire des Sultans Marocains"*. L'absence au Maroc d'intérêts russes de "caractère matériel", une source de malentendus permanents entre les représentants étrangers et les pouvoirs locaux, disaient ensuite les Instructions, l'absence d'intentions de "formuler des exigences obstinées" -tout cela facilite l'action du représentant russe et lui permet d'établir des rapports de confiance avec le Souverain du Maroc.

*"Il est à remarquer, disent les Instructions, que peut-être vous serez le premier représentant d'une grande puissance au Maroc, dont la mission n'aurait pas pour but d'obtenir par toutes voies et tous moyens possibles du Gouvernement marocain, tel ou tel privilège. Cette circonstance a sans doute une grande impotance, et en remettant au Sultan vos lettres de créance et en l'assurant par tous les moyens du désir du Cabinet impérial de maintenir des rapports d'amitié et de bienveillance, vous devriez profiter de ladite circonstance favorable pour que dès le premier pas dans la voie de nos relations avec le Maroc, ces relations soient d'une sympathie sincère et d'une attitude généreuse à l'égard des intérêts de ce pays"*²⁹.

(28) APER, div. Bureau de Turquie (nouveau), dos. 5363, p.5-5 onv.

(29) Op.cit.,div. Archive politique, dos. 2731, p. 62-70.

Dans sa mission et afin d'atteindre ses buts politiques, Bacheracht devait coopérer avant tout avec la France, l'alliée de la Russie en Europe, aussi bien qu'avec l'Espagne.

En mars 1898, Bacheracht quitta Petersbourg, et par Paris et Gibraltar gagna Tanger. Dès les premières journées dans la ville marocaine, le diplomate russe s'est mis énergiquement à étudier l'état des choses locales et à établir les contacts avec les autorités marocaines. Le 2 (14) mai 1898, lors de la cérémonie de la remise des copies de ses lettres de créance au représentant du Sultan à Tanger, Sidi Mohammed Torress, Bacheracht dit: *"La Russie n'ayant point de vues intéressées, je prendrai à tâche non seulement d'éviter tout ce qui pourrait être une source d'embarras pour le Gouvernement chérifien, mais encore d'appliquer mes efforts dans le but d'écarter et d'aplanir, autant que possible, les difficultés pouvant apparaître entre celui-ci et d'autres Gouvernements"*³⁰.

Dans sa réponse, Sidi Mohammed Ben Torress a souligné, qu'il est très content de saluer le représentant de l'Empire de toutes les Russies très puissant, venu pour la première fois au Maroc, et mieux encore en tant qu'ami sincère"; il fera tout son possible afin de maintenir" des rapports amicaux avec le représentant russe.

En rendant compte de l'audience chez M.Torress , Bacheracht a écrit: *"Je crains que mon discours ne soit pris pour très pompeux. Ce n'est qu'une référence aux traditions locales, de même que [...] le résultat de mon intention de démentir, tant que c'est possible, un bruit, propagé par la presse européenne, que notre légation au Maroc ne serait qu'une filiale de la mission française au Maroc, sans aucune liberté d'action ni d'opinions. Puisque comme on m'a dit, nos adversaires politiques, ont visé à faire diminuer aux yeux du Sultan le rôle qui appartient à la Russie dans le monde, j'ai fait de mon mieux pour mettre en relief sa grandeur"*³¹.

Une première chose qui a sauté aux yeux du diplomate russe à Tanger, et dont il a parlé dans ses dépêches à Petersbourg, ce fut la rivalité aigüe entre l'Angleterre, la France, l'Espagne, et l'Allemagne dans la question d'une exploitation ultérieure du Maroc.

D'autre part, dans sa correspondance avec le Ministère des Affaires Etrangères de Russie, Bacheracht a toujours tenu à mettre en relief la différence

(30) Op.cit., dos 1368, p.5-5 inv.

(31) Op.cit., p.7-7 inv., 17 inv.

entre les méthodes de la politique de la Russie, sans buts intéressés au Maroc et celles de la politique des pays d'Europe Occidentale³². En Juillet 1898, il a constaté: *"Dans la baie de Tanger depuis trois journées, se trouve un bâtiment de guerre anglais... jaugeant 1490 tonnes avec un équipage de 756 hommes et 16 canons. Selon mon collègue anglais ce vaisseau y restera encore quelques temps pour que sa dimension importante fasse peur et oblige le Makhzen à satisfaire les exigences formulées par la Mission britannique [...] En général les répressions contre les étrangers de la part des cercles dirigeants marocains...devraient aller toujours croissant. Dans ces conditions, il est d'autant plus agréable de constater la bienveillance et la rapidité extraordinaire avec lesquelles le Grand Vizir a rendu justice à un sujet russe d'origine finlandaise, le docteur Westermarck qui, effectuant une expédition à l'intérieur du pays, s'est vu cambriolé et laissé sans aucun bagage à Marrakech".* Plus tard, Bacheracht a remarqué que *"l'exemple de Westermarck, dont la plainte fut immédiatement prise en considération par le Makhzen et qui s'est vu muni d'argent et compensé de toutes les pertes subies par lui, montre bien, que si on défend une cause honorable et les gens honnêtes, on est capable de rétablir la justice sans recours à l'envoi des navires militaires"*.

Dans la dépêche au Ministre Mouraviev en Mai 1898, Bacheracht a fait savoir que *"la colonie russe à Tanger... n'est pas nombreuse. Le seul sujet russe séjournant dans cette ville est un médecin juif en service dans l'hôpital français... On me dit que l'établissement de notre légation à Tanger attirerait évidemment des commerçants de nationalité russe"*.

Sur l'initiative de Bacheracht, la Russie a consenti à prendre part au financement du phare international de Spartel. Le Maroc, ne pouvant pas en prendre entièrement la charge, fut satisfait de la décision russe.

En Juillet 1898, Bacheracht a reçu les lettres du Sultan Moulay Abdelaziz, l'accréditant en qualité de Ministre-Résident près de Sa Majesté Chérifienne. Dans ses lettres, le Sultan a bien apprécié l'intention de la Russie de renforcer les rapports entre les deux pays, dont une preuve était le rang diplomatique de ministre conféré à Bacheracht. Le Sultan était disposé à faire sienne l'intention de la Russie de développer des relations amicales et pacifiques dans l'intérêt de la prospérité des deux peuples.

Le 30 Mars (le 11 Avril), Bacheracht a eu l'occasion de remettre ses lettres de créance au Sultan Abdelaziz à Marrakech. Le représentant russe, pour sa part, a au fond répété tout ce qu'il avait dit à Tanger. Dans sa réponse, le Sultan a salué *"l'unique but du représentant russe"* qui consistait à favoriser les

(32) Op.cit. p. 12 inv., 46, 48-51, 52-53 inv., 73, 81, 88, 89.

liens d'amitiés entre les deux pays. Sa Majesté a fait croire que le gouvernement marocain partage ce but. Lors de son entretien avec Bacheracht après la cérémonie officielle, le Sultan a formulé l'espoir qu'en cas de besoin *"le consul russe servirait d'intermédiaire entre le gouvernement et les représentants étrangers à Tanger pour sa défense et pour faire valoir les droits inaliénables des Marocains"*. Dans sa réponse Bacheracht a promis de faire savoir toute la chose au Cabinet impérial. Lors de la cérémonie d'adieu dans la cour du Palais du Sultan, *"signe d'une portée extraordinaire du respect envers le représentant de la Russie"*, Sa Majesté Chérifienne a ordonné de rendre à ce dernier, les hommages qui n'avaient jamais été rendus aux représentants étrangers. Au cours de l'entretien avec le grand vizir Ba Ahmed, qui eut lieu après l'audience d'adieu chez le Sultan, Bacheracht a souligné que l'établissement à Tanger de la représentation diplomatique russe et sa présente visite dans la capitale de l'Empire sont *"autant de preuves convaincantes de l'attitude bienveillante"* de la Russie à l'égard du Maroc. Ba Ahmed a répondu que l'amitié *"de la grande Russie est hautement appréciée"* au Maroc, et en ce qui le concerne personnellement, il considère comme heureux le fait que le diplomate russe soit venu juste au moment de son gouvernement³³.

Petersbourg est demeuré satisfait du bilan du voyage effectué par Bacheracht à Marrakech. Dans le rapport annuel du Ministère des Affaires Etrangères pour 1899 il fut noté: *"Le voyage du Conseiller d'Etat Bacheracht à Marrakech, la deuxième capitale du Sultan - afin de remettre à sa Majesté Chérifienne les lettres de créance a joué un rôle déterminant pour le renforcement de la position prise par notre Ministre - Résident au Maghreb ... Dans sa réponse à l'allocution de Bacheracht, le jeune Souverain du Maghreb a nettement fait remarquer son désir de soutenir les rapports amicaux avec la Russie, en montrant le prix réel qu'il attachait à l'installation de notre légation au Maroc. Ensuite notre Ministre - Résident est entré en contact personnel avec le Grand Vizir, très puissant, qui, vu la jeunesse et l'absence complète d'expérience de Moulay Abdelaziz, règne sur les destins de l'Empire. Bacheracht a pu persuader Ba Ahmed, autoritaire et perspicace, de la sincérité de notre politique, de façon que ce ministre semble avoir bien compris la signification d'une approche amicale de la Russie"*.

Le Ministère des Affaires Etrangères de la Russie en a tiré la conclusion que la légation russe à Tanger a *"une influence qui répond tout à fait aux idées dont nous nous sommes inspirées en établissant le poste de Ministre-Résident à Tanger"*³⁴.

(33) Op.cit., dos 1369, p. 30-34 inv.

(34) Op.cit., div. Rapports du M.A.E., a. 1899, p. 76, inv.-78 inv.

Dans les années ultérieures, Bachéracht a beaucoup fait pour contribuer au développement des liens entre la Russie et le Maroc. Un des plus grands événements en a été la visite à Petersbourg et à Moscou en 1901 d'une première ambassade marocaine, effectuée avec le concours du représentant russe à Tanger. Bacheracht en a soumis pour la première fois la proposition dans son télégramme du 18 Avril 1901. Le lendemain même il reçut une réponse affirmative du Palais du Tsar³⁵.

En qualifiant cette visite de "visite de protocole", Bacheracht a appelé néanmoins le Ministre des Affaires Etrangères de la Russie, S. Lamsdorf, à profiter du séjour des Marocains à Petersbourg pour discuter avec eux de la nécessité de limiter l'influence anglaise au Maroc³⁶. Le diplomate russe avait raison. En effet, c'était surtout l'Angleterre qui dominait à cette époque-là au Maroc, ayant gagné après la mort du Régent, le Grand Vizir Ba Ahmed, la confiance du jeune Sultan Abdelaziz.

Venu à Petersbourg à la veille de la visite des Marocains, Bacheracht notait, que cette ambassade donnerait la possibilité de montrer que la Russie "se prononce résolument pour le statu-quo, c'est-à-dire l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Empire Marocain"³⁷.

L'ambassade marocaine composée d'une vingtaine de personnes, avec le Ministre des Affaires Etrangères Abdelkrim Ben Sliman³⁸ en tête, est arrivée à Petersbourg en Juillet 1901, venant de Paris par le "Nord-Express".

L'arrivée de la délégation a provoqué un vif intérêt de l'opinion publique russe. Les journaux rapportaient en détail tout l'événement. L'agence télégraphique de la Russie informait: "L'Ambassadeur, de même que les autres membres de la mission, ressemblent bien aux habitants de Bouhara: ils ont tous les visages bronzés, de longues barbes, blanchies chez les personnes âgées de l'ambassade. Ils portent des djelabas blancs et des bottes asiatiques multicolores. Certains ont au-dessus des djelabas des poignards originaux et encore des manteaux blancs. Leurs têtes sont couvertes de turbans blancs dont les bouts se perdent dans les capuchons".

(35) op.cit., div. Archive politique, dos. 56, p.82, 60.

(36) Op.cit., dos 1372, p. 93.

(37) Op.cit., dos 56, p. 92.

(38) Op.cit., dos. 2744, P.50, 66.

Le 23 Juillet, l'Ambassade marocaine a été reçue par le Tsar Nicolay II dans le Grand Palais de Petersgoff. L'audience a permis aux hôtes de transmettre au Souverain russe la lettre personnelle du Sultan Moulay Abdelaziz. Ce dernier a écrit que l'envoi de l'Ambassade est une réponse à l'établissement de la légation russe à Tanger. *"Nous avons ordonné à notre Ambassadeur, écrivait Moulay Abdelaziz, de réaffirmer notre amitié et notre grand désir de la consolider constamment"*³⁹.

En remettant la lettre à Nicolay II, A. Ben Sliman a dit: "Je suis fier, oh! Majesté Auguste, de l'honneur que m'a fait mon Seigneur et Maître, le Sultan du Maroc, Moulay Abdelaziz et du choix qu'il a daigné faire de ma personne en me désignant comme chef de cette Ambassade Extraordinaire qui est la première que mon Maître envoie à Votre Majesté Impériale". Les Marocains ont offert à la Cour de la Russie de la part du Sultan une dizaine de chevaux arabes de race et ont reçu à leur tour de riches cadeaux. En plus, les Marocains ont remis à Lamsdorf une somme de 2.500 francs "destinée aux pauvres de St. Petersbourg"⁴⁰.

Le Tsar a souligné dans sa lettre en réponse au message du Sultan Marocain, que la Russie prenait *"la décision de Moulay Abdelaziz d'envoyer ladite mission officielle en Russie pour un gage du désir sincère... de renforcer les relations d'amitié heureusement établies"* entre les deux pays, *"surtout à la suite de l'ouverture de notre Consulat Général à Tanger"*. Les Russes ont hautement apprécié la personnalité de A. Ben Sliman qui, *"grâce à ses brillantes qualités personnelles, a rempli avec un très grand succès sa mission"*⁴¹. On a aimé le Ministre Marocain à Petersbourg!

La délégation Marocaine est restée dans la capitale russe deux ou trois jours. Elle a visité par exemple le Palais de l'Ermitage et a été éblouie par la beauté et la richesse de ses salles, ainsi que par l'usine de construction des navires, ce qui traduisait son intérêt pour la flotte en général et pour la flotte russe en particulier.

Ensuite l'Ambassade s'est rendue à Moscou. Là, l'accueil était moins officiel, ce qui ne l'empêcha point d'être encore plus chaleureux. Les commentaires des journaux moscovites étaient plus larges et détaillés. "Les *"Moskovskie vedomosti"* ont écrit: *"En suivant à la lettre leurs habitudes, les envoyés marocains ne mangent que les produits préparés par leurs propres cuisiniers. Le plat préféré est un mélange de poulet, d'agneau, de farine, de légumes,*

(39) Op.cit., p.73-74.

(40) Op.cit., p.76-77, 92.

(41) Op. cit., P. 99-100.

de poivres, de moutarde. Ils ne boivent pas d'alcool". Les Marocains ont pris connaissance du Grand Palais du Kremlin", etc.

L'Ambassade a quitté la Russie très contente de sa visite. En Septembre 1901, A. Ben Sliman a écrit dans une lettre à Bacheracht, rentré à cette époque à Tanger, que le Sultan Abdelaziz a été heureux de recevoir le message de Nicolay II. *"De retour... nous nous sommes entretenus avec le Sultan, en lui rapportant en détail l'accueil fait à notre Ambassade par Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies glorieuses"...*

La partie marocaine a bien apprécié l'activité de Bacheracht. Ce dernier en a été remercié par le Sultan Moulay Abdelaziz par l'intermédiaire de A. Ben Sliman⁴².

En Novembre 1901, Bacheracht a informé Petersbourg que la position personnelle de A. Ben Sliman au sein du Makhzen *"s'est renforcée grâce au prestige qu'il a acquis aux yeux de ses compatriotes en tant que premier ministre marocain"*, ayant eu l'honneur d'être présenté au Souverain de *"la Moscovie très puissante et lointaine"*.

La visite de 1901, constituant un des moments les plus importants dans l'histoire des liens diplomatiques russo-marocains, a contribué à leur élargissement ultérieur. En 1904, les habitants de Tanger ont salué les bâtiments de l'Escadre russe de l'Océan Pacifique qui y a fait escale, de passage vers l'Extrême-Orient où elle devait prendre part aux batailles de la guerre russo-japonaise. Les matelots russes ont gagné le coeur et l'âme des Tangérois. Ces derniers ont fourni aux navires russes de l'eau, des produits, du charbon. La semaine précédente, a écrit le diplomate russe S. Kanchine, dans sa dépêche à Pètersbourg, - a été *"une vraie semaine russe, qui restera longtemps dans la mémoire de la population locale"*⁴³.

Plus tard, en 1905, le Sultan Abdelaziz par l'intermédiaire de M. Torress et de Bacheracht, félicita le Tsar à l'occasion de la fin de la désastreuse guerre russo-japonaise⁴⁴.

Un fait positif pour le développement des rapports bilatéraux, fut la transformation en 1909 du Consulat Général de la Russie à Tanger en une mission diplomatique avec un envoyé en tête.

(42) Op. cit., dos. 1372, p. 194-197.

(43) Op. cit., div Chancellerie, a. 1904, dos. 121, p. 6-10.

(44) Op. cit., div Archive Politique, dos. 1384, p. 98.

La signature du Traité de Fez a eu pour conséquence la réorganisation des représentations diplomatiques étrangères à Tanger. La Mission russe a été alors transformée en une agence diplomatique conduite par l'agent diplomatique et le consul général. De 1913 à 1917, ces fonctions ont été remplies par A. Woëwodsky, accrédité par l'ordre du Résident Général de la France au Maroc, Lyautey et par un dahir du Sultan Moulay Youssef⁴⁵. Mais les relations russo-marocaines ne s'y sont pas limitées. Il y eut comme par le passé, des voyageurs russes à Tanger et dans d'autres villes du Maroc. C'est chaque année à partir de 1898 qu'y venait en expédition scientifique E. Westermarck, ayant consacré toute sa vie et son activité de linguiste, d'éthnographe, de sociologue à la recherche sur les tribus marocaines. Il y eut S. Charpentier qui a écrit d'intéressants essais pleins de finesse; le diplomate S. Soloviev en 1915 a décrit Tanger dans ses Mémoires; l'actrice célèbre E. Polevitskaïa séjourna à Tanger et a laissé des souvenirs pleins de bienveillance ainsi que plusieurs autres personnalités russes. A noter à part, les souvenirs du fils du vendeur de vin de Petersbourg Chtall, qui a fait un tour dans les régions intérieures du Maroc en 1907 et a été témoin des événements de Marrakech liés à l'assassinat du Français Mauchamp en 1907⁴⁶.

En 1916, Pétersbourg a pris la décision de décorer le Sultan Marocain d'un ordre russe en hommage à la participation des effectifs marocains aux batailles de la première Guerre Mondiale au côté des Alliés. Woëwodsky a remis l'ordre d'Alexandre Nevski en diamants au Sultan Moulay Youssef, pendant sa visite à Fez en Octobre 1916. Le Sultan, en le remerciant de cette décoration, a transmis ses meilleurs voeux au Tsar russe Nicolay II⁴⁷.

Les dépêches envoyées par les diplomates russes à Pétersbourg avant le protectorat comme après 1912, restent encore à étudier. Mais on doit souligner leurs traits essentiels: la volonté de comprendre à fond le caractère unique du système d'Etat islamique au Maroc, la critique, parfois très sévère, des convoitises des Etats occidentaux et des procédés coloniaux des Européens sur la terre marocaine, la sympathie à l'égard du mouvement nationaliste de telles

(45) Op. cit., div. Chancellerie, a. 1913, dos.84, p.11, 12, 26"a"; a 1912, dos. 189, p.9-10, 12, 14; a. 1914, dos. 268, p.3-5.

(46) voir: F. Stroup. "E. Westermarck. Essays on his life and works", *Acta philosophica fennica*, vol.34, Helsinki, 1982; S. Charpentier. *Un mendiant près de la porte de l'Europe*. St-Petersbourg, 1906.(en russe). U. Soloviev. *Souvenirs d'un diplomate*. Moscou, 1959, p.273-274 (en russe) T. Poutintseva. E. Polevitskaïa. Moscou, 1980, p. 155-160; (en russe) voir: APER div. Archive politique, dos. 1390, p. 102-103 inv.

(47) APER, div. Chancellerie, a. 1916, dos. 63, p. 201-204; dos. 62, p. 158.

tribus marocaines dont certaines, le fusil en main, se sont levées pour défendre la souveraineté de leur patrie. Par ailleurs, dans les dépêches diplomatiques sont exposés tels faits de la politique de la Russie au Maroc, qui n'ont pas de précédents dans celle des pays occidentaux. Il s'agit de son refus de la diplomatie des canonniers et du non-recours aux droits de protection, et de sa miséricorde à l'égard des Marocains. Dans sa dépêche du 27 Octobre 1907, l'envoyé russe Botkine a informé, qu'il y avait au Maroc 1374 protégés de France, 983 d'Angleterre, 960 d'Espagne, 797 d'Allemagne. La Russie n'en avait qu'un, celui qui était en fonction dans la légation russe, à Tanger. "On a à conclure, a ajouté Botkine, que la culture européenne dans cette contrée musulmane ne présente pas une image favorable". La dépêche de Botkine a été montrée au Tsar Nicolay II qui a mis de sa propre main: "C'est frappant!- Tsorskoë Selo, le 7 Novembre 1907"⁴⁸.

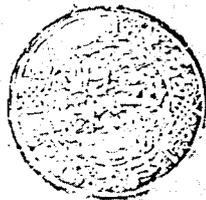
Sans doute, le présent article ne fait que commenter les événements cruciaux dans l'histoire des rapports russo-marocains. Il reste à approfondir et à intensifier la recherche sur ce sujet en se servant de nouveaux documents d'archives, tant soviétiques (russes) que marocains.

ملخص

ينطلق هذا المقال من ملاحظة مفارقة : هناك وثائق متعددة حول العلاقات المغربية الروسية تثبت وجود تلك العلاقات تاريخياً، في حين لا نجد صدقاً لتلك الوثائق ولا لتلك العلاقات في الكتابات التاريخية الغربية، وبعد أن يثمن الجهود التي تبذلها «المدرسة التاريخية المغربية» في الكشف عن مجاهل التاريخ المغربي ينتقل إلى تتبع سريع للعلاقات الروسية المغربية منذ أواسط القرن XVIII ملحاً على الجوانب الودية منها أيام السلطان محمد بن عبد الله والامبراطورة كاترين الثانية. وبعد حديث مقتضب عن أثر الحملة الفرنسية على الجزائر سنة 1830 وما خلفته من اهتمام لدى الروس بمجريات أحداث المغرب، يتوقف بدقة في محاولات روسيا لإحداث تمثيلية دبلوماسية بالمغرب، ثم يعرض بتفصيل وقائع السفارات الروسية والمغربية التي تبودلت في منتهى ق. XIX ومطلع ق. XX فيما بين الدولتين. خلال كل هذه المراحل تلحُّ المؤلفة على الموقف الودّي للروس من قضايا المغرب في مواجهته مع أوروبا الغربية، كما تحاول شرح ذلك الموقف أحياناً بتميزٍ روسي عن بقية أوروبا وأحياناً أخرى بموقع روسيا الهامشي في الساحة المغربية.

(48) Op.cit., div. Archive politique, dos 1391, p. 401-403.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ وَلَا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ إِلَّا بِاللَّهِ الْعَلِيِّ الْعَظِيمِ
مِنْ عِبْرِ اللَّهِ الْمُنَوَّرِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ مِنْ عِبْرِ اللَّهِ كَمَا وَاللَّهُ كَرِيمٌ



إِلَى عَظِيمَةِ الرُّوسِيَّةِ وَالْمُوسَى كَوْنِيَّةِ إِمْبَرَاتْرِ رِيشِيَّةِ فَكَلَيْتَهُ
لَهُوْفِيَّةِ سَلَامٌ عَلَى مَا رَتَّبَ اللَّهُ وَأَمَّا بَعْدُ فَإِنَّا لَا زِلْنَا مَعَهُ
عَلَى الْمَعَادَةِ وَالصَّلْحِ الْمُتَّفِقِ عَلَى مَا كَانَ جَعَلَ مَعَهُ بِأَشَاءِ
الْفَائِدِ مُحَمَّدِ بْنِ عَمْرِو الْمَالِجِ وَمَا أَرَادَ فَا تَوْجِيهَهُ لِنَتَلِكِ
النَّالِ حَيْثُ بَفَضَ التَّوَصُّلَ إِلَى قِبْلَتِهِ وَرَأَى سَكُوسَ وَأَخِيهِ التَّرَاةِ
أَقْرَانَهُ وَكَذَلِكَ كَتَبْنَا إِلَيْكَ كِتَابَنَا هَذَا التَّشْرِيفِ مِنْهُ إِنَّا لَا زِلْنَا
مَعَكَ عَلَى مَا تَعْتَادُكَ مِنَ الْمَعَادَةِ وَالصَّلْحِ وَكُلُّ مَا تَتَّخِذُ إِلَيْهِ
مَرَاكِبًا الَّتِي تَرَى لِمُرَاسِينَا فَلَا مَنَعَهُمْ أَحَدٌ مِنْ خَدَائِكَ كَلَّ
مَا يَتَوَقَّعُونَ عَلَيْهِ وَكُلُّ قُرْبَى مِنْ تَجَارِيكِ لِمُرَاسِينَا يَكُونُ
لَهُ التَّمْيِيزُ عِنْدَ مَا هُوَ لَكُمْ مِنْ رَأْيِ مَرْتَابَتِهِ فِي عِلْمِهِ
شَيْخَانِ الْبَارِكِ عَامَّةً وَال

Продитѣ отплатной Грамоты Ея Императрицы
снато Величества къ Марокскому Султану
Мухамеду Бенъ Абдаллу.

По большому Титулу.

Оригинальное написано
рукою Ея Императрицы
то Величества Ръководителю:

Быть Посему

Царскому Селу
Мая 8. 1783.

Пресветлейшему Кня
Сидю Мухамеду сыну
Абдаллы, сыну Сидя
ла Султану Марокско
го Феофану Сидею Ди
сному Пафлиетскому
африки северной на
императорское позу
ние. Похва вашъ об
судъ Грамоту отъ
Кня Мухи Шаабана
подписъ посолъ вашъ и
Бенъ Абдаллъ вникъ въ
нашему поверенному въ
Султанскому Селтану
мощенств. Умоутрен
къ око съ удовольстви
наибъ благое ваше располо

сохранять всегда раскочебно
и твердо и непоколебимый миръ
и дружбу съ имперією нашею,
тако и добросовестно
въ томъ касало данныхъ
отъ васъ повелѣнійныхъ Градо-
касальничамъ и приставамъ
портовыхъ вашихъ снабжать
и дополнять приходя
въ оныя суда русскія, въ
чемъ они будутъ имѣть
нужду, и сподъ всякой помощи
и въ имперіи нашей въ порты
ваши въ торговлю и провозъ
сплывамъ и предпримамъ
быть всякому друому на-
роду. Такого и выше
неотомо бытъ намъ не-
пріятно съ сторонами ва-
шею и мы конечно, взаим-
ствова вашимъ дружествен-
поступкамъ, неопределя

въ пространнихъ областяхъ
имперіи нашей возмоща
вамъ и подданнымъ ваш
равное равнымъ, вернымъ и
совершенно уверены быти
можете. Въ Протек-
шемъ ны вамъ все
блага. Дако въ протек-
шемъ нашемъ Градѣ
Санктпетербургѣ въ
" 8 днѣ мая мѣся
1785. Годъ а Государя
ванія нашего Императора
пердаго лета.

Подлинная Граммата Приставкамъ Государствъ
Вашимъ печатомъ

الجزء الأول

أقدم في سرد تجوالي فإدعى بالاولاد اللديفة بمواجهة العثم، التي وبعده السناء المعظمة الذك
 2 كل اولاد اولادوا المستعملة في تواريخ سائر الافكار تبفادع العظمة ومجانة الأنا
 والنتج في 2 مدارج التقدم واستكساف منسوق لاشه رخصنا سيادة، ذم كسور والاعطج ومعهم فالقاج
 الغيصر المنظم الجامع بالاقتراف 2 عثم، مسجمير الاوداف وانظم لتعاج ما ورتة بحسالة
 اركها والاسد با السلها، الذي لا يستغص المادح معانير حلالا حصر، جلالة سيادة، و
 تبادله السبا بنعمته الفد امه حضور وقتك جميع الروسيا وفيه الموسكوا وكران ونجمها ما انفت
 نسهم معانير يملح في حافق في كمال الافتخار بما ستم فيه بدحض، سير فاولي نعمتها
 سلها، الفع السبع في مولانا عبد العزيز من افتخار في حمل العباد هذا السباج، التي يه اول سباج
 بوفو للعادة، مرحض تدا سني في الدحض نيم الام الحورنة المنيفة بفضر مجازة السباج السابفة
 وحضر تكم الى الحضر، السمر بعة وتمبير وادع الحجة والمجاملة بين المقامير المعظمية وزيادة، تا كيدها
 يد اللولبية المتجا بغير الحس الذي ايدك الفدمر المحا وكنت على محبة جنابكم الاعطج وكما الاجتماع
 لغايتكم الاعطج وانفراد، هذه الحجة من فبا سر الذخائر التي في الاول انتم ازم فيها للاخر فالسوية
 من مواجعتكم الهلصتم السمية ونما حست لبحر تكم السنية ان تقابلوا سباجا بغير القبول والاعتناء
 وتتنفوا مفا لنت هذا، مقفقا من الجناب، الس 2 في حد سيم السبعا من الاجل اول الاكبار حتى ارجع
 ما يحد بديعة الجنانية المعظمية تا كيد اول 2 لها 2 افعال المعج كتمورا وتسيير كمال ارجو الحضر
 سياد تكم العظمة ورجال حوتكم الفوية الفوية حور البخت والهمناء والسمر ووزياد
 السبا لانا حجة بانجم منقوسه

وقد كبا بد تباد وزيه الحضر، السمر بعة وتسميمها عبد الكريم محمد
 لبرساليه ^{الس} 2: 2 بين سنة 1901

Lettre d'Abdelkrim ben Sliman au Tsaz Nicolay II. Juillet 1901.
 — APER, div. Archive Politique, dos. 2744, p. 78.

Hesperis Tamuda, Vol.XXIX, Fasc.1 (1991), pp. 85-111.

**LA COLLABORATION FRANCO-ESPAGNOLE PENDANT LA GUERRE
DU RIF (1925-27). UN MARIAGE D'AMOUR OU DE RAISON?**

Xavier Huetz de Lempis

INTRODUCTION

Le Maroc constitue un cas bien singulier dans l'histoire coloniale: après avoir été, au début du vingtième siècle, le théâtre d'une véritable partie de poker entre les nations européennes, il nous offre un des rares exemples de collaboration directe, de 1925 à 1927, entre deux puissances coloniales, la France et l'Espagne, menacées par un précurseur des mouvements nationalistes, Abd-el-Krim.

La guerre du Rif échapperait-elle à la logique des rivalités coloniales qui pousse les états colonialistes à profiter des difficultés du voisin pour étendre leur propre zone d'influence? La France et l'Espagne auraient-elles réussi à faire taire les querelles et rancunes qui ne manquent pas de naître lorsque deux états se partagent un même "gâteau" ? La guerre du Rif, enfin, aurait-elle constitué la base d'un rapprochement diplomatique durable entre les deux pays ? L'étude comparée des *Archives Françaises du Quai d'Orsay* (AMRE), du *Service Historique de l'Armée de Terre* (SHAT) et des fonds documentaires espagnols du *Ministerio de Asuntos Exteriores* (MAE), du *Servicio Historico Militar* (SHM) et de *l'Archivo de la Administracion Central de Alcalà de Henares*, permet de se faire une idée assez précise "des dessous" de cette entente et de mesurer tant l'efficacité du rapprochement franco-espagnol au Maroc que les arrières-pensées de chaque partenaire.

I. UN LOURD PASSIF DE JALOUSIES ET DE RANCUNES

La France et l'Espagne n'ont pas réussi, de 1912 à 1925, à établir des rapports de bon voisinage, accumulant même un certain nombre de jalousies et de rancunes qui constituaient autant de freins à la mise en place d'une collaboration dans la guerre du Rif.

1. Lyautey et le refus de toute coopération (1912-1924).

Jusqu'à l'invasion, en avril 1925, du Nord du Protectorat par les harkas rifaines, le Résident Général Lyautey jouissait d'une indépendance quasi royale: ses choix étaient ceux de la France. Or Lyautey depuis 1912 voyait la présence espagnole au Nord du Maroc comme un obstacle à l'achèvement de son oeuvre de modernisation et d'unification. En 1919, il avait même réclamé l'annexion de la zone espagnole à la zone française parce que, selon lui, les autorités coloniales espagnoles avaient encouragé la propagande allemande en Afrique du Nord pendant la première guerre mondiale¹. Sa tentative ayant échoué, il se donna comme règle de conduite de ne pas aider l'Espagne à pacifier sa zone. Il espérait que les difficultés qu'elle allait rencontrer la dégoûteraient du Maroc et que l'Espagne finirait par laisser la place à l'influence française. Ainsi Lyautey se maintint-il dans une attitude de stricte neutralité lorsque l'Espagne seule se trouva confrontée aux Rifains, de 1921 à avril 1925: pour Lyautey, le problème Abd-el-krim était né en zone espagnole, c'était donc à l'Espagne de le résoudre: "*Je ne puis en effet faire la réduction d'Abd-el-krim à leur place.*"².

De plus, une alliance avec l'Espagne était contraire à sa méthode de colonisation qui considérait l'emploi de la force comme un ultime recours, la pacification devant être avant tout une affaire de politique, d'habileté, de persuasion. Ainsi Abd-el-Krim n'était-il pas un ennemi pour le Résident Général, mais un opposant qu'il serait peut être possible de rallier un jour à la cause française. Il fallait éviter tout conflit armé avec le chef rifain et toute provocation pour "*se réserver pour plus tard la possibilité d'une entente éventuelle avec les Rifains, le jour où par suite de la carence de l'Espagne dans cette partie de*

(1) Note privée pour le Commandant de Cuverville, 4 mars 1924, SHAT. Annexes 3;H-134. L'article de G.Ayache "Les relations franco-espagnoles pendant la guerre du Rif" (dans les Actes du colloque *Españoles y Franceses en la primera mitad del siglo XX*, CSIC, Centro de Estudios Historicos, Madrid, 1986, 411 p., aux pages 287-293), donne un très rapide survol de la question.

(2) Note privée pour le Commandant de Cuverville .SHAT 3 H-134.

sa zone, nous n'aurons plus qu'eux comme voisins..."³. Lyautey étayait son refus catégorique de toute association à l'aide d'un deuxième argument: il ne fallait pas "nous donner l'apparence d'une coopération avec les Espagnols que tous, au Maroc exècrent". En se solidarisant avec l'Espagne, on compromettrait "tout le bénéfice de la politique d'attraction et de pacification morale suivie depuis le début, en raison de l'antipathie que tous les Musulmans, sans exception (...) professent à l'égard de l'Espagne..."⁴.

Lyautey n'a certainement pas tenté de désarmer l'hispanophobie des Marocains: un profond mépris de la colonisation espagnole apparaît continuellement dans ses rapports. Il considérait que l'Espagne n'avait pas su adopter la bonne méthode de pacification, la sienne bien entendu. L'armée espagnole, après la défaite retentissante d'Anoual face à quelques milliers de Rifains en 1921 et le recul précipité de 1924 sur Melilla et Ceuta, ne lui inspirait aucune confiance: "il ne voulait pas lier notre action à un cadavre"⁵.

Dans la pratique, la politique française à l'égard des Rifains était singulièrement ambiguë: il fallait conserver des possibilités de dialogue et d'entente avec Abd-el-Krim, tout en ne laissant aucun doute sur la loyauté de la France à l'égard de l'Espagne empêtrée dans le guêpier rifain. Toute contrebande d'armes à destination du Rif était interdite et, à la vue des archives, cette directive fut appliquée avec rigueur, même si on autorisait les Rifains à se ravitailler individuellement sur les marchés des postes français⁶. La Résidence Générale, sans refuser le dialogue avec les émissaires envoyés par Abd-el-Krim (en mai 1922, avril 1923 et avril-mai 1924) pour obtenir son appui au moins tacite, s'opposa toujours à toute conversation directe et officelle avec eux: "nous ne devons rien dire, ni rien faire, qui puisse être interprété comme reconnaissance du pseudo-gouvernement rifain"⁷. Inversement, les autorités françaises se dérobaient à toutes les tentatives des Espagnols qui cherchaient à organiser une collaboration locale et à montrer ainsi aux indigènes que les deux puissances étaient solidaires: "sous une correction et une courtoisie indispensables, nous devons rester sur la plus grande réserve". Quelques entrevues destinées à régler des

(3) Lyautey au Président du Conseil. Rabat le 23 Janvier 1925, n°162 (SHAT 3-H-134).

(4) Note d'ensemble du 20 décembre 1924 (SHAT 3-H-602) et rapport n° 538 du 22 mars 1924 (SHAT 3h-134).

(5) BARRUGAND (Victor), *La guerre du Rif*, Laroche et Dawant, Paris, 1927, 54 p, p42.

(6) AMER n°126 de Lyautey à Herriot du 23 janvier 1925, cité dans CATROUX (général), *Lyautey le Marocain*, Hachette, Paris, 1952 320p, p.141.

(7) Lettre du 12 juin 1922 de Lyautey au Général Maurial, Commandant la région de Fès cité dans HUBERT (Jacques), *L'aventure Rifaine et ses dessous politiques*, éditions Bossard, Paris, 1927, 379 p., 18.

problèmes mineurs étaient tolérées, car *"il n'est pas inutile en effet que l'indigène puisse, dans notre zone, continuer à établir une différence entre les autorités espagnoles et les autorités françaises, qui ont reçu du Sultan une mission particulière"*⁸.

La position de Lyautey était donc très embarrassante : en 1924 elle devint peu à peu intenable. En effet, Abd-el-Krim cherchait à rallier à sa cause les tribus du haut Ouergha et la menace d'une attaque rifaine sur la zone française se précisait peu à peu. De plus, le Quai d'Orsay exerçait des pressions sur Lyautey pour qu'il infléchisse son refus de toute collaboration avec l'Espagne: Primo de Rivera fait des "avances" au gouvernement français et ce dernier voulait le contenter pour obtenir la signature de l'accord sur le statut de Tanger, pour lequel l'Espagne avait fait des concessions de taille.

Lyautey malgré l'évolution de la situation au Maroc, continua à refuser toute *"collaboration officielle et visible"* avec l'Espagne. Il acceptait uniquement de donner aux Espagnols *"des satisfactions d'apparence et d'amour propre auxquelles ils sont sensibles"*, mais il ne voulait envisager sous aucun prétexte une conférence au grand jour entre officiers des deux pays et tout échange d'officiers d'Etat-Major: *"bref tout ce qui, aux yeux des Marocains, matérialiserait la coopération"*⁹. Ce projet de collaboration ne vit d'ailleurs jamais le jour: en 1924, les Espagnols se replièrent sur la ligne "Primo de Rivera", abandonnant aux Rifains la plus grande partie de leur zone. Lyautey put alors fulminer à son aise contre l'incurie des Espagnols qui ne l'avaient même pas prévenu de leur repli ! Le Résident Général accepta cependant à contre-cœur que la lutte contre la contrebande fût intensifiée aux frontières françaises. La position de Lyautey, au début de 1925, était donc très claire, malgré la menace grandissante d'une attaque d'Abd-el-Krim. Or, du côté espagnol, les réticences étaient tout aussi nombreuses.

2. L'animosité des Espagnols.

Les sentiments espagnols à l'égard de la colonisation française au Maroc reposaient sur une jalousie plus ou moins avouée et un complexe d'infériorité certain. L'Espagne faisait en effet figure de "parent pauvre" au Maroc. Elle avait, légitimement, l'impression d'avoir été flouée lors du partage des zones d'influence en 1912. La vallée de l'Ouergha, composée de riches terroirs agricoles, lui avait été promise en 1904, mais, en 1912, la France avait réussi à

(8) Lettre du Colonel Freydenberg à Lyautey, mars 1923, (SHAT 3-H-1102).

(9) Note du commandant de Cuverville; télégramme n°538, Lyautey au Ministère des Affaires Etrangères, 22 mars 1924 (SHAT 3-H-100).

l'inclure dans son protectorat. Un diplomate espagnol constatait "*au Maroc, vous avez la côtelette, on nous a laissé l'os...*"¹⁰ Les Espagnols souffraient aussi de l'inévitable comparaison entre les deux zones du protectorat. Si Lyautey pouvait se prévaloir d'incontestables succès politiques et économiques dans le "Maroc utile", l'histoire de la colonisation espagnole dans le Rif n'était qu'une succession de défaites militaires peu glorieuses, et une incapacité chronique à pacifier et à mettre en valeur le Nord du Maroc, véritable boulet pour le budget de la péninsule.

L'attitude française lors du conflit du Rif ne pouvait manquer de blesser l'amour propre espagnol et certains milieux n'hésitèrent pas à accuser la France de collusion avec Abd-el-Krim. Il est vrai que la presse française et tout particulièrement les journaux nord-africains ridiculisaient, en colportant les rumeurs les plus aventureuses, l'armée espagnole. Le sénateur Bluysen, dans un article de *l'Eclaireur de Tunis* (16 décembre 1924), décrivait ainsi le repli espagnol de 1924: "*Dans plusieurs postes les soldats espagnols ont payé pour avoir la vie sauve et ils ont été chassés à certains endroits à coups de pierre ...*" Le peu de sympathie et de compassion des Français était une preuve, aux yeux des Espagnols, du mépris qu'ils nourrissaient à leur égard: "*notre presse, soulignant avec dédain l'impuissance de l'Espagne au Maroc, exagérant souvent ses insuccès, chansonnant le Roi etc..., a exaspéré le sentiment national et causé à l'amour-propre castillan des blessures qu'un Espagnol ne pardonne pas*"¹¹.

Les milieux militaires espagnols, dès Anoual, accusèrent les français d'aider en sous main Abd-el-Krim en lui fournissant des armes ou tout au moins en fermant les yeux sur la contrebande de guerre¹². Ces soupçons, colportés par des journalistes soucieux de sauver l'honneur espagnol en repoussant la responsabilité des désastres marocains sur la France, donnèrent lieu à une véritable campagne de presse gallophobe¹³. Paradoxalement, Lyautey, le

(10) Phrase rapportée par Louis de Guilaine, journaliste au *Temps* (AMRE) n°524, 8 juin 1925.

(11) Rapport de Cuverville, attaché militaire à Madrid du 26 mars 1924 (SHAT 3-H-134).

(12) Nous avons retrouvé dans les archives du SHM un certain nombre de rapports dénonçant des "manigances" de la France (SHM leg. 3-3-3-1). Ces informations ne reposent pas sur des sources sérieuses et vérifiées. La lecture des archives du SHAT et de l'AMRE indique au contraire que la contrebande de guerre était sévèrement réprimée par les autorités françaises (les Rifains eux-mêmes s'en plaignaient). Par contre, certains commerçants français d'Oujda, en particulier, ont pris fait et cause pour Abd-el-Krim et l'ont encouragé dans sa lutte contre l'Espagne, comme Lyautey lui-même le reconnaissait.

(13) Cette campagne atteint son paroxysme en 1923. De Cuverville, la croyait "téléguidée" par l'Allemagne ... (rapport du 26 novembre 1924, SHAT 3H-134). De même une partie

meilleur défenseur de la neutralité française, n'était pas attaqué, car la presse espagnole était impressionnée par son immense prestige.

Il faut se garder, cependant, de surestimer l'impact de l'opinion publique espagnole: depuis l'arrivée au pouvoir de Primo de Rivera, la presse était sévèrement surveillée et censurée. Primo de Rivera, très francophile, était persuadé que la France n'aimait pas les Rifains. Dès le 15 juin 1924, il avait compris que le principal obstacle à un rapprochement franco-espagnol était Lyautey lui-même: *"Je déplore du fond du coeur la méfiance que, selon mes informations, je crois deviner également chez le Maréchal Lyautey et je suis certain que la loyauté de notre manière de procéder ne tardera pas à faire disparaître chez lui des soupçons vagues et heureusement mal fondés"*¹⁴. Abd-el-Krim, en attaquant la zone française en avril 1925, se chargea d'obliger Lyautey à réviser ses positions.

II. UNE "NOUVELLE DONNE" ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE.

Paradoxalement, l'attaque rifaine d'avril 1925 contre la zone française permet une redistribution des cartes entre la France et l'Espagne et ouvre de nouvelles perspectives à une future collaboration entre les deux nations européennes, coopération qui, précisément, aboutit à la disparition de l'éphémère République du Rif.

1. Le spectre d'une défaite française.

Pendant trois mois, du 12 avril à la mi-juillet 1925, l'armée française a frôlé le désastre au Maroc. Dès le 25 avril, les Rifains franchirent l'Ouergha et encerclèrent ainsi tous les postes français au nord de cette rivière. Les tribus entrèrent en dissidence dans le dos des troupes françaises. Les groupes mobiles organisés par Lyautey, tentèrent de sauver les postes, mais la défaite était flagrante: à la fin du mois de juin, les harkas rifaines étaient à 30 kms de Fès et à 20 de Taza, l'armée française avait perdu 48 des 66 positions établies sur la frontière nord, les Tsouls et les Branès avaient rejoint le camp rifain, privant la région de Taza de toute couverture. *In extremis*, les groupes de Lyautey réussirent à rétablir la situation à la mi-juillet: la position française restait pourtant bien fragile.

de la presse française affirma, après le désastre d'Avril 1925, qu'Abd-el-Krim était armé par l'Allemagne et les Bolcheviques.

(14) AMRE n°616.

L'armée française prit alors conscience de la qualité de l'adversaire : jusqu'alors elle avait eu tendance à mettre les victoires d'Abd-el-Krim sur le compte de "l'incurie espagnole". Forte de 80.000 hommes ¹⁵, bien armée et même dotée d'artillerie, l'armée rifaine était passée maîtresse dans "la guerre de surface" (embuscades, coups de main ...) à laquelle le relief du Rif se prête particulièrement. Les soldats rifains savaient aussi organiser le terrain efficacement pour se protéger des moyens militaires "européens", chars, aviation, artillerie. "Notre ennemi rifain est de premier ordre au combat. Il est rustique, léger et fortement armé, et nous sommes handicapés pour lutter contre lui avec nos unités lourdes, les hommes surchargés, les compagnies encombrées par des *impedimenta*", écrivait le général Daugan, commandant en chef du front nord, à Lyautey le 6 juillet 1925 ¹⁶.

La reconquête du terrain perdu allait donc être difficile. Or, la France devait réagir au plus vite pour rétablir son prestige entaché par ses défaites d'avril à juillet. En effet, la révolte d'Abd-el-Krim était suivie avec intérêt dans l'ensemble du Maghreb, déjà "travaillé" par les premiers germes du nationalisme. Or le chef rifain mettait continuellement en avant son nationalisme et son *pan-islamisme*. De plus, Abd-el-Krim utilisait très adroitement les média internationaux : il recevait à Ajdir, sa capitale, les journalistes étrangers (anglais et américains surtout) et faisait parler de lui dans le monde entier par des révélations fracassantes, des professions de foi montrant sa volonté de paix. Il profitait aussi de l'appui très actif du *Parti Communiste Français* qui cherchait à prouver la responsabilité du gouvernement français dans le déclenchement des hostilités au Maroc, argument qui pouvait se révéler très dangereux, l'opinion publique française étant résolument pacifiste après l'hécatombe de la Première Guerre Mondiale ¹⁷ et très inquiète à la lecture des communiqués de presse alarmistes.

Pour éviter que le conflit ne dégénère en un soulèvement général de l'Afrique du Nord et en une crise politique en métropole, le gouvernement français devait remporter un succès militaire éclatant et rapide. Cet impératif

(15) Différents auteurs donnent ce chiffre ou un chiffre approchant et en particulier l'auteur de la meilleure synthèse que nous ayons trouvée sur l'armée rifaine GODED, LLOPIS (Général). *Marruecos : etapas de la pacificacion*. Editorial CIAP. Madrid, 1932, 460 p., p.103.

(16) Laure (Lieutenant Colonel). *La victoire franco-espagnole dans le Rif*. Plon, Paris 1927, 272 p., p.19.

(17) Sur ce thème voir *Abd-el-Krim et la République du Rif*. Actes du colloque du 18-20 janvier 1973 sous la direction de Charle-André JULIEN, François Maspéro, coll. Textes à l'appui, Paris 1976, 535 p.

rendait une collaboration avec l'Espagne indispensable. En effet, l'armée française, en 1925, était engagée en Rhénanie, au Levant (révolte du Djebel Druze) et autour de la "Tache de Taza", où Sidi Raho pouvait tenter une jonction avec Abd-el-Krim. Elle n'avait pas les moyens, à elle seule, de reprendre l'avantage de façon décisive sur les Rifains. D'autre part, on ne pouvait résoudre le problème rifain sans pénétrer en zone espagnole où se trouvait le "sanctuaire" d'Abd-el-Krim et où il pourrait se réfugier en cas de défaite pour continuer son action politique sur les tribus de la zone française: "*La cause du mal est dans le Rif, c'est dans le Rif qu'on peut la supprimer*"¹⁸. Or l'Espagne avait affirmé à la fin de 1924, qu'elle conservait tous ses droits sur sa zone, malgré son repli "stratégique". Même une solution négociée passait par un accord avec l'Espagne puisque Abd-el-Krim était un ressortissant de la zone espagnole.

L'analyse de la situation, menée par le général de Serrigny¹⁹, et remise à Painlevé, chef du gouvernement, était très claire: la réaction française pouvait être menée sur trois plans: un blocus des côtes rifaines, un bombardement massif pour semer la terreur dans la population rifaine et une action offensive vers Ajdir. Dans les trois cas, on ne pouvait éviter d'obtenir l'accord de principe de l'Espagne. Mais Serrigny allait encore plus loin: "*il y aurait le plus grand intérêt à établir sans tarder les ententes nécessaires avec l'Espagne sur le principe même de l'opération (sur Ajdir) et à poursuivre sans délai l'étude de ces modalités d'application, en demandant à l'Espagne d'y participer fût-ce même dans une faible part*". Un appui militaire espagnol permettrait ainsi d'encercler les forces rifaines.

La meilleure preuve de la nécessité d'une collaboration avec l'Espagne fut l'évolution de la position de Lyautey. Les premiers revers d'avril 1925 renforcèrent d'abord le Résident Général dans sa prévention à l'égard de l'Espagne. Lorsque le journal *Le Temps* affirma, le 6 mai, qu'un plan concerté était à l'étude, Lyautey opposa un veto rageur et demanda au gouvernement de démentir cette assertion, "*et cela d'autant plus que ces allégations qui viennent de Madrid ne me paraissent que trop répondre au jeu actuel de l'Espagne d'exciter Abd-el-Krim contre nous et de détourner sur nous l'effort rifain*"²⁰. Jusqu'au 11 mai, il se cramponna à l'idée d'une guerre uniquement défensive, espérant le rétablissement d'un "*modus vivendi*" avec Abd-el-Krim. La violence de la

(18) Rapport du 19 juillet du Colonel Armengaud, commandant le 37^e Régiment d'aviation (SHAT)3-H-602).

(19) Directeur des Services du Secrétariat Général du Conseil Supérieur de la Défense nationale. 4 juin 1925. (SHAT 3-H-602).

(20) Télégramme n° 260 .Rabat le 11 mai 1925 (SHAT 3-H-604).

deuxième attaque rifaine sur Fès, le fit changer radicalement d'attitude: le 17 mai, il proposait un débarquement franco-espagnol à Ajdir.²¹

De toute façon, l'avis de Lyautey, même s'il était toujours pris en compte par le gouvernement, n'avait plus le même poids. Sa politique de neutralité dans le conflit rifain aboutissait à une grave menace militaire. De plus, la nouvelle majorité au pouvoir (cartel des Gauches) était peu favorable à un Résident Général monarchiste. Painlevé, qui s'était rendu au Maroc à la mi-juin 1925, et Briand, préféraient se conformer à l'avis des généraux parisiens et rechercher au plus vite une collaboration étroite avec l'Espagne. La nécessité d'un rapprochement avec l'Espagne dépassait d'ailleurs le cadre marocain: dès 1924, Primo de Rivera avait pris contact avec Mussolini. Ce rapprochement entre les deux puissances méditerranéennes était très dangereux pour la France, la position stratégique de l'Espagne, ses bases maritimes et terrestres constituant un véritable *"trait d'union entre la Métropole et l'Empire africain"*²². Il était donc capital de s'assurer la neutralité espagnole en cas de conflit et un accord sur le problème marocain pouvait être la base d'un rapprochement durable entre les deux pays. Restait à savoir si l'Espagne était favorable à une alliance.

2. La lucidité espagnole.

Lors du coup d'Etat de 1923, Primo de Rivera avait promis de résoudre rapidement le problème rifain. Au début de 1925, le dictateur espagnol n'avait pas réussi à sortir du "guêpier rifain". Certes la ligne de repli "Primo de Rivera" tenait bon, mais elle immobilisait plus de 50 000 hommes et l'économie du pays ne pouvait supporter éternellement le coût de l'entretien d'un tel corps expéditionnaire. De plus, les négociations menées par Abd-el-Krim échouèrent début de 1925: la main tendue par la France était la seule solution pour en finir une bonne fois pour toutes, à une époque où l'armée espagnole disposait d'un bon noyau de troupes d'élite, légionnaires et Regulares. Bien sûr, Primo de Rivera avait prôné le désengagement dans le Rif, mais le chef du Directoire était extrêmement opportuniste et il n'avait pas à craindre les critiques d'une opposition inexistante ou muselée. De plus, l'alliance avec la France flattait l'amour propre des Espagnols et de leur chef. Après l'attaque rifaine, l'Espagne n'était plus en position de demandeur, bien au contraire: une des premières puissances mondiales, la plus puissante armée du monde, Lyautey même, vivant symbole de la réussite coloniale de la France venaient demander son aide ! *"Le directoire ne voit pas, en effet, sans un certain orgueil la France venir aujourd'hui*

(21) CATROUX op. cit, p.184.

(22) Rapport de Fontenay, Ambassadeur de France à Madrid ; mars 1924 (SHAT 3-H-100).

solliciter la collaboration de l'Espagne, alors que ces derniers temps, notre presse n'avait pour le gouvernement militaire que jugements sévères et presque blessants"²³.

Primo de Rivera était donc prêt à lancer l'Espagne dans une collaboration "*...en vérité il n'y a rien de plus naturel et de plus logique, que si les deux nations doivent mener des opérations en vue d'abattre le pouvoir d'Abd-el-Krim, elles le fassent sinon conjointement, tout au moins de façon coordonnée*"²⁴. Pourtant Primo de Rivera ne se faisait pas d'illusions: "*comme vous, je pense que la collaboration française ne peut pas être aussi franche, désintéressée et loyale que nous le désirons, mais à certains moments et dans notre propre intérêt, elle peut être efficace ...*" Il craignait que les Français ne profitent d'une opération combinée pour mettre la main sur la région d'Ajdir²⁵. Les seuls freins à une future collaboration, l'armée et l'opinion publique, après s'être réjouies à mots couverts des revers français, furent rapidement convaincues que le destin des deux nations au Maroc était lié. Les militaires espagnols, blessés dans leur orgueil par le repli de 1924, voulaient reprendre l'offensive: une aide française leur offrait de bonnes chances de succès²⁶. Une certaine amertume était pourtant sensible: "*tant que vous n'avez pas eu besoin de nous, vous nous avez presque dédaignés, aujourd'hui, par nécessité, vous recherchez notre collaboration ...*" disait Alphonse XIII à de Cuverville²⁷. Mais l'heure n'était plus aux regrets: la pression militaire exercée par Abd-el-Krim demandait une réponse rapide.

3. La mise en place de la collaboration .

Les discussions franco-espagnoles se déroulèrent du 16 mai au 25 juillet 1925. Dans un premier temps, Paris envoya à Madrid Malvy qui, exilé en 1918 et réfugié en Espagne, s'y était fait de nombreux amis et connaissait personnellement Primo de Rivera. Au cours de quatre entrevues très chaleureuses du 16 mai au 22 mai, les deux hommes se mirent d'accord sur les principaux points d'un futur accord franco-espagnol, même si Primo de Rivera

(23) Rapport de De Cuverville, 10 juin 1925 (SHAT 3-H-134).

(24) ARMINAN (Luis de).et MANUEL (José). *Epistolario del Dictador*, Javier Morata, Madrid 1930, 416p.,Lettre du 23-03-1925 au Marquis de Magaz.

(25) ARMINAN.op.cit.Lettre à Sanjurjo du 4-06-1925."les Français sont des profiteurs" écrivait-il à Magaz, en avril 1925..

(26) Pendant les premières semaines de l'offensive d'Abd-el-Krim certains officiers supérieurs continuaient de penser que le chef rifain et les Français agissaient, secrètement, de concert afin de donner à la France un prétexte pour envahir le Rif. (SHAT 3-1-7-457et 1-3-4-58).

(27) Rapport du 20 juin 1925 (SHAT 3-H-134).

refusait, pour l'instant, tout nouvel effort au Maroc²⁸. Il fut en outre décidé de réunir une conférence. Le lieu de réunion posa quelques problèmes; finalement la délégation française accepta de se rendre à Madrid. La Grande Bretagne, invitée, refusa d'y participer, signalant cependant qu'elle était favorable à tout accord susceptible de résoudre le problème rifain dans le cadre du traité de 1912.

Il serait trop long de rapporter dans le détail les débats de la conférence qui se déroula du 17 juin au 25 juillet 1925. L'accord fut immédiat sur certains points, mais d'autres donnèrent lieu à d'âpres discussions. L'attitude à tenir face à Abd-el-Krim fut l'objet d'un consensus, même si les accords restaient flous. Les deux puissances mirent très rapidement sur pied la lutte contre la contrebande (22 juin et 8 juillet). Les deux marines devaient surveiller en commun les côtes rifaines et l'Espagne ouvrait Ceuta, Melilla et même Algeciras et Malaga aux navires de surveillance français²⁹. Primo de Rivera, craignant, comme nous l'avons dit, une conquête française de la baie d'Alhucemas, fit préciser dans les accords que la France n'y pouvait débarquer des troupes et que, dans la zone des opérations militaires, la surveillance incombait uniquement à l'Espagne. Le Foreign Office accepta de collaborer à la surveillance des eaux territoriales de Tanger, comme le stipulait le statut de 1923. L'amirauté britannique, afin d'éviter tout incident avec l'Italie, imposa cependant un contrôle limité aux navires pénétrant dans les 3 milles, contre 6 pour l'ensemble du Maroc et même 20-24 milles pour la zone du Rif. Sur terre, les "*Services des affaires indigènes*" et la "*Oficina de Asuntos Indígenas*" devaient échanger des renseignements sur les individus suspects ou d'éventuels convois d'armes.

Les deux délégations tentèrent aussi de mettre au point une liste de concessions à offrir à Abd-el-Krim en échange d'un arrêt des hostilités. Ces propositions restèrent extrêmement vagues car, il fallait à la fois respecter la souveraineté du Sultan sur son empire et offrir aux Rifains une autonomie suffisamment large pour qu'Abd-el-Krim puisse accepter ce plan de paix. Briand insista pour que les deux nations européennes se montrent généreuses: les propositions franco-espagnoles devaient être publiées et les socialistes français avaient accordé leur confiance au gouvernement à la condition que ce dernier cherche une solution négociée au conflit du Rif. Primo de Rivera, lui, ne se faisait guère d'illusions: il croyait plutôt à une opération militaire. Pourtant il ne gêna pas la France, affirmant qu'il se contenterait de la baie d'Alhucemas, des

(28) Sur ces conversations voir AMRE n° 500.

(29) AMRE n° 502.

prisonniers espagnols et des canons capturés par les Rifains aux Espagnols, parce qu'ils donnent "une sensation de triomphe" à l'opinion publique...³⁰.

Cette tentative de négociations avec Abd-el-Krim échoua totalement en août 1925, le chef rifain refusant de se manifester. Un point essentiel était cependant établi. La France et l'Espagne ne devaient pas négocier à l'avenir séparément avec les Rifains et, en cas d'échec, les deux armées mettraient au point un plan d'action combinée. Après de nombreux débats, la France se voyait accorder un droit de suite et de survol dans la zone espagnole, mais l'Espagne, qui avait peur que l'armée française ne s'installe définitivement dans le Rif, limita ce droit à six mois. Ce dernier point est révélateur du climat de suspicions qui déboucha sur une crise à propos de deux points, pourtant annexes au conflit rifain: la réforme du statut de Tanger et la délimitation de la frontière entre les deux zones.

Depuis 1912, le principal objectif de la diplomatie espagnole était d'incorporer Tanger au Maroc espagnol. L'Espagne considérait que la zone internationale, très dynamique, pourrait compenser la pauvreté du Rif et ses investissements humains et financiers au Maroc. La guerre du Rif lui apportait un nouvel argument : selon l'Espagne, la zone internationale était le principal centre de contrebande et de soutien actif en faveur d'Abd-el-Krim. Elle espérait de la France, à la faveur de la Conférence de Madrid, une modification du statut de 1923 permettant à l'armée espagnole de pénétrer en zone de Tanger. A Tanger même, les forces de police et la communauté espagnoles multipliaient les provocations et les incidents. La diplomatie française refusa tout changement du *statu quo* tangerois alignant sa position sur celle du Foreign Office qui craignait qu'un accroissement de l'influence espagnole ne serve de prétexte à Abd-el-Krim ou à l'Italie pour une intervention. Tanger devenait ainsi le "talon d'Achille" de la conférence. Le 3 juillet, la crise éclata: la délégation espagnole, jugeant qu'elle n'avait reçu aucune assurance sur un règlement du problème de Tanger, refusait de poursuivre les conversations avec la France. Ce coup de théâtre était en fait un chantage de la part de l'Espagne : si la France ne cédait pas sur Tanger, elle n'obtiendrait pas une modification favorable du tracé de la frontière entre les deux zones. Le tracé prévu en 1912 était en effet très imprécis, et certaines tribus étaient à cheval sur la frontière théorique, ce qui causait des incidents économiques et politiques. La France insistait pour régler ce problème et proposait une nouvelle délimitation tout à son avantage puisqu'elle obtiendrait les tribus de la rive droite de l'Ouergha. Pour la délégation française, les Beni Zeroual étaient indispensables à la couverture militaire de Fès et cette tribu

(30) ARMINAN op.cité, lettre à Jordana du 5 juin 1925. Sur ce thème des négociations voir AMRE n°5 L 2.

entretenait depuis plus de dix ans des relations politiques et économiques avec la zone française. L'Espagne de son côté refusait d'amputer sa zone d'une des régions les plus riches au Maroc. Primo de Rivera comprit rapidement qu'il n'arriverait pas à fléchir la France. Il tenta, grâce à un véritable marchandage, d'obtenir une compensation (un territoire en Guinée, la construction d'un pont international sur la Moulouya ou une amélioration de la situation des Franciscains et des écoles espagnoles au Maroc et en Algérie), ou tout au moins de limiter les appétits français à une moitié des Beni Zeroual. Finalement l'Espagne accepta de revenir à la Conférence et céda totalement sur le tracé de la frontière. En échange, elle obtint, grâce à une pression française sur le Foreign Office, une légère amélioration du statut de Tanger: les forces de police françaises et espagnoles (Tabors) seraient augmentées, une ligne de surveillance perméable au commerce était organisée à l'extérieur du périmètre municipal³¹.

Le bilan de cette conférence était singulièrement inégal. Elle avait montré que la collaboration n'était basée que sur une communauté d'intérêts, certes convergents pour l'instant. En effet, les accords fixaient les principaux domaines d'association, mais les modalités de l'action future restaient très floues: tout allait dépendre de la bonne volonté des uns et des autres sur le terrain. La conférence avait révélé deux fissures dans l'édifice franco-espagnol encore en construction: le problème de Tanger et celui des frontières. Certes, ces lézardes avaient été rapidement replâtrées, mais elles menaçaient de s'ouvrir à nouveau, une fois disparu l'ennemi commun: Abd-el-Krim.

III. UN BUT COMMUN: ABATTRE ABD-EL-KRIM.

En juillet 1925, à la fin de la Conférence de Madrid, la puissance de la République du Rif était à son apogée. Pourtant, l'envoi massif de renforts français et la perspective d'opérations franco-espagnoles éclaircissaient singulièrement la situation: l'attitude des communistes français qui cherchaient à empêcher un accord franco-espagnol prouvait que l'alliance des deux nations était susceptible de redonner l'avantage stratégique aux Européens. Restait à mettre en pratique les bonnes intentions mises en avant à Madrid.

1. L'éviction de Lyautey et les opérations de 1925

Au cours des mois d'août et de septembre 1925, une crise de commandement célèbre agita les troupes françaises du Maroc: Lyautey quitta

(31) Le récit détaillé de ces tractations occupent les dossiers n°501 et 524 de l'AMRE.

avec amertume son poste de Résident Général et Pétain prit en main la direction de la guerre du Rif. Cet épisode, du fait de l'immense prestige des deux maréchaux, a été étudié, rarement avec impartialité, dans de nombreux ouvrages. Un aspect de l'affrontement entre les deux hommes n'a pas été, à notre avis, assez mis en lumière: l'attitude à tenir vis-à-vis de la collaboration militaire avec l'Espagne. Lyautey n'envisageait pas une liaison étroite avec l'Espagne, tandis que Pétain était le champion d'une collaboration très active: si le gouvernement trancha en faveur du second, ce fut certainement pour des raisons politiques, mais aussi pour des raisons stratégiques.

La plan de Lyautey pour l'automne 1925 était simple: refouler les Rifains sur leur ligne de départ par une action vigoureuse au centre du dispositif, afin de reconquérir la tribu des Beni Zeroual. Une fois les Rifains chassés de la zone française, il serait peut-être possible de renouer avec eux des relations pacifiques. La place laissée à la collaboration militaire avec l'Espagne était maigre : une avance française vers Kifane serait coordonnée avec un éventuel débarquement espagnol à Alhucemas, afin de soulager l'effort des deux armées. Toute opération au "coude à coude" était rendue impossible par le choix de l'objectif principal de Lyautey: la tribu des Beni Zeroual était très éloignée des troupes espagnoles, et la chaîne rifaine, pratiquement impénétrable dans cette zone, ne permettait pas aux Français de déboucher au coeur du Rif. Lyautey restait très sceptique sur la qualité d'une aide éventuelle de l'Espagne: le 6 juin, il refusa même d'échanger un officier de liaison avec l'Etat-Major espagnol. Les officiers supérieurs présents au Maroc partageaient l'avis du Résident Général: en cas d'opération combinée *"ce serait une pagaille inévitable, et il faudrait encore que nous allions à leur secours. Si cela marche mal, c'est nous qui aurons tout mal fait et nous serons responsables"*³².

La position de Pétain était radicalement différente: pour lui, la guerre du Rif devait être menée à l'"européenne", par de vastes offensives appuyées par les chars et l'aviation de bombardement. L'objectif final était le coeur même de la République du Rif, les tribus Beni Ouriaghel et Beni Touzine. Les secteurs ouest, trop excentrés, et centre, trop impraticables, étaient écartés au profit du secteur est, au nord de Taza. L'offensive d'automne devait être menée avec l'aide de l'Espagne. En effet, dès la fin du mois de juillet 1925, il avait *"la conviction (absolue) que la solution du problème rifain est étroitement (et exclusivement) dépendante de notre collaboration avec l'Espagne"*³³. Pétain envisageait, grâce à une liaison étroite avec l'armée espagnole, de conquérir les

(32) Toutes ces indications sont extraites des dossiers 3-H-100 et 3-H-602 du SHAT.

(33) SHAT 3-H-603. Rapport de fin de mission. Les mots entre crochets apparaissent uniquement sur l'exemplaire manuscrit.

cols permettant de pénétrer dans le Rif (Tizi Ouzli, Nador et Bab Soltane) et de souder le front français au front espagnol sur le Kert vers Si-Ali-Bou-Rokba pour conquérir le coeur du Rif l'année suivante. Cette action commune était dans son esprit, un "*gage de coopération future*"³⁴. Mais il lui fallait convaincre Primo de Rivera de la qualité de son plan .

Pétain rencontra à deux reprises le dictateur: le 26 juillet à Ceuta et le 21 août à Algeciras. Primo de Rivera exposa au Maréchal son principal projet (en préparation depuis le mois de mai): débarquer à Alhucemas et conquérir Ajdir. Pétain se laissa convaincre des chances de réussite d'une telle opération et offrit même l'appui d'une escadre française à l'opération amphibie espagnole. Les deux hommes décidèrent également de réaliser leurs offensives de façon simultanée. Primo de Rivera resta par contre très évasif sur un éventuel appui à l'offensive française vers le haut Kert³⁵ .

Il serait trop long de décrire l'ensemble des opérations de l'automne 1925, résumées par deux cartes. Essayons simplement de mesurer la part de la collaboration dans les succès remportés. L'escadre française de l'amiral Hallier ne joua pas un rôle décisif dans le succès du débarquement espagnol du 8 septembre à Alhucemas. Pourtant elle contribua à museler, par sa puissance de feu (un cuirassé et deux croiseurs), les batteries rifaines installées sur la côte qui auraient pu décimer les barges transportant les troupes. La coordination entre les deux marines fut excellente, évitant ainsi toute erreur de tir. L'escadre française prêta à nouveau son concours à l'offensive réussie sur Ajdir, capturée le 2 octobre. La coordination fut nettement moins efficace lors des opérations strictement terrestres. Certes, à la mi-août, les troupes des deux nations menèrent une série d'opérations combinées réussies sur les rives du Loukkos, mais ce secteur était très excentrique. A l'Est, l'offensive française débuta le 11 septembre et atteignit, grâce à une puissance matérielle digne des opérations de 1918, ses premiers objectifs (les cols). Par contre, la jonction franco-espagnole prévue par Pétain sur le Haut Kert échoua: Primo de Rivera se borna à distraire un petit corps de 800 cavaliers . Privées de l'appui espagnol escompté, les troupes françaises durent se replier de Si-Ali-Bou-Ro. ba à 20 km en arrière du front initialement prévu.

Ce demi-échec ne fit pas douter Pétain des bénéfices possibles d'une poursuite de la collaboration. Il ne pouvait soupçonner l'Espagne de déloyauté : le retard pris par l'armée française était en grande partie responsable de l'échec de la liaison. Bien au contraire, dans sa note du 7 décembre 1925, le Maréchal

(34) SHAT 3-H-602. Note au sujet de la coopération espagnole, 17 août 1925.

(35) SHAT 3-H-604.

préconisait de chercher " *dès maintenant*", à obtenir et à régler tous les détails de la coopération espagnole" pour 1926. L'Etat-Major espagnol, de son côté dressait aussi un bilan très positif de ce premier essai d'action commune : il venait enfin de remporter des succès auxquels il n'était pas accoutumé depuis ...1921 ! Le mérite de cet essai d'union revenait essentiellement à deux initiateurs, Pétain et Primo de Rivera, qui eurent des rapports extrêmement chaleureux, basés sur une admiration mutuelle . Le danger représenté par Abd-el-Krim n'avait pas été éliminé pour autant à l'automne 1925.

2. La chute d'Abd-el-Krim : une victoire commune?

Les observateurs militaires prévoient une campagne difficile pour le printemps 1926 et Primo de Rivera, pourtant d'un naturel optimiste, se donnait un délai de 6 mois pour réussir à soumettre le Rif. Or en trois semaines, du 8 mai au 27 mai, date de la reddition d'Abd-el-Krim aux troupes françaises, le cœur du Rif était nettoyé. L'étroite coopération a facilité l'avance européenne: *"le succès de ces opérations, tout au moins dans leur partie principale, a été indéniablement aidé par l'entente étroite dans le domaine militaire entre les deux grandes puissances marocaines"*³⁶ . Pour la première fois, et la dernière, l'attaque du printemps 1926 a été planifiée conjointement . Là encore, le rôle de Pétain a été déterminant. A la fin de 1925, il avait prévu une série d'attaques convergentes en vue de conquérir le massif Beni Ouriaghel-Beni Touzine-Temsaman, le "réservoir" d'hommes de la République du Rif . Lors de son voyage à Madrid, en février 1926, il n'eut aucun mal à convaincre Primo de Rivera: les deux hommes rédigèrent un projet, le 6 février, qui reprenait les grandes lignes du plan français. Le 17 mars 1926, à Ouezzane, les deux hauts commandements réglèrent avec minutie la chronologie de la progression commune vers un objectif identique, le Djébel Hammam ³⁷ .

La liaison entre les deux armées fut parfaitement réalisée grâce à cette préparation: l'attaque débuta dans un ensemble parfait le 8 mai . Sur le Kert, la troisième division française du Général Dosse et le groupe espagnol du Général Carrasco, combattirent même côte à côte, couvrant leurs flancs respectifs (ce qui permettait d'affecter plus d'hommes en pointe) et s'appuyant mutuellement grâce à leur artillerie . Cette opération, techniquement difficile en l'absence d'un commandement unique, réussit pleinement, sans erreur de tir. L'armée espagnole ravitailla même les troupes françaises trop éloignées de leurs bases et évacua les blessés graves. Cette avance simultanée des troupes européennes eut

(36) Rapport d'ensemble sur les opérations de 1926. Général BOICHUT, SHAT 3-H-603.

(37) SHAT, 3-H-603-604.

une conséquence capitale : Abd-el-Krim devait lutter sur deux fronts. En effet, les Rifains choisirent de résister avant tout aux Espagnols dont ils craignaient un brutal châtiment: la progression de l'armée française en fut facilitée; elle dépassa largement les objectifs initiaux avec seulement 0,34% de pertes (contre 7,9% du 16 avril au 1er août 1925...). De plus, la coopération eut un double effet psychologique sur les troupes franco-espagnoles: d'une part, en mai 1926 le moral était très haut, et lors de l'attaque, les deux armées se livrèrent à une véritable compétition, chacun essayant d'avancer plus vite que le partenaire³⁸. D'autre part, la matérialisation sur le terrain de l'alliance franco-espagnole a certainement affaibli la combativité de l'armée rifaine: *"l'effet de nos succès militaires à Ajdir, unis indubitablement à l'effet moral produit dans les tribus à la vue de l'union des troupes espagnoles et françaises dans l'action, a été fulgurant. Il a entraîné dans tout le Rif un mouvement général de soumission ..."*, écrivait Sanjurjo à Primo de Rivera le 24 juin 1926³⁹.

Il est vrai qu'au printemps 1926, l'armée rifaine manquait de vivres et de munitions. Etait-ce une conséquence de la collaboration franco-espagnole dans la lutte contre la contrebande? Les deux nations tentèrent d'agir à deux niveaux pour essayer de rendre le blocus du Rif aussi total que possible. Les états-majors mirent sur pied un échange fréquent de renseignements sur l'état de leur territoire et de la zone en rébellion. Dès le mois de septembre 1925, les deux états-majors échangeaient un bulletin journalier par Arboua; en avril 1926, une station radio était mise en place à Ain Ahmar. Au niveau local, les officiers commandant des postes limitrophes étaient encouragés à communiquer tous les renseignements susceptibles d'être utiles à leur homologue⁴⁰. A partir d'août 1925, les deux hauts commandements échangeaient aussi des officiers de liaison qui renseignaient leurs chefs sur la situation dans la zone voisine. Les deux marines tentèrent d'unir leurs efforts pour juguler la contrebande, en surveillant les ports d'origine (Anvers, Rotterdam, Hambourg, Liverpool, Hull...). Une *"oficina mixta Hispano-Francesa"* fut installée à Malaga en novembre 1925, pour centraliser tous les renseignements en provenance des consulats.⁴¹

Il est impossible de se faire une idée, même approximative, de l'efficacité de ces mesures. Les résultats furent certainement très maigres: *"la contrebande a tellement de moyens à sa disposition, qu'elle arrive toujours à*

(38) La prise de Targuist par l'armée française était, par exemple, une réponse aux succès espagnols dans la région d'Ajdir (SHAT 3-2-2-500)..

(39) SHM 3-2-2-500. L'Espagne répandait d'ailleurs des tracts dans les tribus rifaines montrant l'invincibilité des armées unies du Makhzen (SHAT 1-3-4-66).

(40) SHM 3-2-2-500 et 3-H-603.

(41) AMRE n°504. Rapport du Colonel Cayney du 21 octobre 1925.

*déjouer la surveillance la plus étroite,..., toutes les mesures que nous prendrons soit autour de Tanger, soit contre la contrebande, soit pour assurer le blocus par terre, ne seront que très médiocrement efficaces, sinon illusoires*⁴². "Il n'y a pas besoin de supposer un appui national donné à Abd-el-Krim contre la France : des commerçants de partout, attirés par des bénéfices énormes, risquant peu, cherchent à alimenter les Rifains en les volant le plus possible. Tout marocain est contrebandier, quasi insaisissable: c'est l'infiltration à son maximum d'éparpillement. Pour les pourvoyeurs, ils sont légion. Tout Tanger fait la contrebande peu ou prou. Depuis des années, autour du Rif, il n'y a personne de quelque nationalité que ce soit, qui n'ait vu là une mine à affaires avantageuses"⁴³.

Le bilan de la collaboration militaire est pourtant positif. Même si la lutte était singulièrement disproportionnée entre les 300.000 hommes de l'armée franco-espagnole et les 80.000 hommes d'Abd-el-Krim, même si la pacification totale de la zone espagnole (été 1926 et printemps 1927) fut réalisée sans l'appui français (mis à part une aide ponctuelle sur le Loukkos), il n'en demeure pas moins qu'en moins d'un an l'objectif commun était atteint. Mais, parallèlement à cette collaboration militaire efficace et souvent chaleureuse, certains problèmes politiques vinrent rappeler que l'alliance franco-espagnole n'était qu'un "mariage de raison".

IV. LE REVEIL DES SUSPICIONS.

La lune de miel de l'alliance franco-espagnole fut de bien courte durée: dès l'hiver 1925-1926, des divergences de vues en matière de politique coloniale réapparurent.

1. Théodore Steeg et la reprise de la politique de Lyautey.

Théodore Steeg, le nouveau Résident Général, arriva au Maroc le 9 novembre 1925. Ses vues sur le problème rifain ressemblaient à bien des égards à celles de Lyautey: la solution devait être plus politique que militaire, Abd-el-Krim étant un opposant que l'on pouvait espérer rallier à la cause française. Comme son prédécesseur, il ne souhaitait pas prolonger l'alliance avec l'Espagne qui, après le succès de l'automne 1925, devenait inutile et même nuisible, parce que la majorité des Marocains haïssaient ce pays. Le nouveau Résident subissait, à n'en pas douter, l'influence des anciens cadres formés par Lyautey, ceux que

(42) Lettre de Lyautey à Primo de Rivera du 25 juin 1925. SHAT 3-H-602.

(43) Rapport du Service de Renseignements, 25 juin 1925 SHAT 3-H-102.

Pétain appelait le "clan de Fès". Lorsqu'en 1926, Sanjuro manifesta le désir de rencontrer Steeg, le général Georges, éminence grise au Maroc, écrivait à ce dernier: *"on a été très heureux de pouvoir lui répondre que le Résident Général partait pour Tunis...c'est un indice révélateur de l'état d'esprit qui sévit ici, et qui est peu favorable à une collaboration sincère"*⁴⁴ Le Général Vidalon dans un rapport du 30 septembre 1927 remarquait: *"sur le front du Maroc, les relations avec les Espagnols sont excellentes, et même très amicales, mais il faut lutter contre l'animosité des Vieux Marocains"*⁴⁵.

Théodore Steeg tenta à trois reprises de "torpiller" l'alliance franco-espagnole. En décembre 1925, il accepta de rencontrer l'anglais Godon Canning, chargé par Abd-el-Krim de faire des propositions de paix à la France seule. Au début de l'année 1926, il proposa un plan d'action pour le printemps. La France ayant conquis à l'automne le terrain perdu et restauré son prestige, elle devait, selon lui, limiter son action à une pression politique sur les Beni Zeroual. Il était persuadé que l'Espagne ne parviendrait pas à maintenir la paix dans sa zone en cas de défaite d'Abd-el-Krim: mieux valait donc ne pas s'aventurer dans la zone voisine. A aucun moment il ne faisait allusion à une collaboration avec l'Espagne⁴⁶. Poursuivant son but, Steeg prit l'initiative, au début de février 1926, d'entrer en contact avec Abd-el-Karim, par l'intermédiaire de deux "Vieux Marocains" : Léon Gabrielli et le Général Mougin. Il cherchait à amener le gouvernement français à conclure une paix séparée avec Abd-el-Krim.

Ces initiatives mettaient le Quai d'Orsay dans l'embarras. En effet, le gouvernement de Briand était très favorable à la poursuite de la collaboration militaire avec l'Espagne et une offensive vers le coeur du Rif, comme Pétain le préconisait, mais la double pression de l'opinion publique et de la Chambre l'obligeait à faire des concessions. Dès la fin du mois d'octobre 1925, certains journaux avaient pris partie en faveur d'une paix séparée avec Abd-el-Krim afin d'éviter une nouvelle campagne coûteuse en hommes et en argent. Le front d'Avril 1925 reconquis, le contrat était rempli : *"Il ne faut pas s'y méprendre: la pacification du Rif ne doit pas être à la charge de la France. Elle regarde exclusivement l'Espagne"*⁴⁷. L'opinion publique française, en majorité pacifiste, comprenait mal la nécessité d'aider l'Espagne à conquérir sa zone. A la Chambre, le groupe socialiste réclamait aussi une négociation avec Abd-el-Krim: *"je vous indique que vous vous battez pour la France et je voudrais bien que vous*

(44) Lettre du 14 mars 1926. SHAT 3-U-604.

(45) SHAT.3-H-607.

(46) Rapport du 29 janvier 1926 et du 4 mars 1926 (SHAT 3-H-604).

(47) Le Temps 27 novembre 1925, p.1.

*ne vous battiez pas pour l'Espagne*⁴⁸. Le gouvernement avait de plus en plus de mal à faire accepter sa politique au Maroc. Les communistes avaient beau jeu de dénoncer la politique ambiguë de Briand qui affirmait vouloir la paix tout en repoussant les offres rifaines: *"s'il fallait n'être que deux, la paix serait peut-être déjà conclue. Elle n'est pas encore faite, parce que vous voulez être trois"*⁴⁹.

Le gouvernement de Briand essaya pourtant de ménager la susceptibilité espagnole. Il refusa de recevoir Gordon Canning et le 26 février, Briand lui-même condamnait le plan Steeg: *"il n'a pas semblé au gouvernement que nous puissions prendre l'initiative de renoncer (à la collaboration avec l'Espagne), au moment où elle peut être la plus fructueuse, en hâtant, aux moindres frais, la liquidation définitive de l'aventure d'Abd-el-Krim", "ce projet (le plan Pétain) qui associe les troupes espagnoles à notre effort et diminue d'autant le nôtre, peut être réalisé aujourd'hui : un tel concours nous manquerait demain si, de propos délibéré, nous nous refusions à regarder aujourd'hui au-delà de la frontière théorique de notre zone"*⁵⁰.

L'ouverture de pourparlers officieux entre Abd-el-Krim et la Résidence Générale mit pourtant le gouvernement Briand dans l'impasse: jamais l'opinion française ne lui aurait pardonné d'avoir repoussé une possibilité d'éviter de coûteuses opérations militaires. La France mit au courant Primo de Rivera des tractations en cours et lui demanda de s'y associer. L'Espagne, bien sûr, ne voulait pas négocier: elle sentait une victoire décisive à sa portée. Pourtant, conscient de la pression de l'opinion publique française et désireux de préserver l'alliance, le Directoire fit connaître les conditions qu'il imposait à une éventuelle négociation avec Abd-el-Krim.

Au cours du mois d'avril, la confusion était à son comble: la France et l'Espagne n'avaient pas arrêté de propositions de paix communes et les émissaires français auprès d'Abd-el-Krim, Gabrielli et Mougín, outrepassaient souvent leur rôle, laissant entendre au chef rifain que la France était prête à céder sur certains points⁵¹. Devant l'insistance du gouvernement français, le Directoire accepta finalement une réunion tri-partite. Les négociations se déroulèrent du 16 avril au 7 mai à Camp Berteaux, puis à Oujda. Les discussions aboutirent à un échec complet: Abd-el-Krim refusa certaines conditions, comme l'échange des prisonniers, son éloignement du Maroc ou la soudure des forces franco-espagnoles sur le Kert en gage d'application du traité.

(48) Séance du 30 décembre 1925 J.O p.1.845-4.850 à 4.869.

(49) Séance du 29 mars 1926 J.O p.1.567-1.578.

(50) SHAT 3-H-604, Lettre à Théodore Steeg.

(51) Les détails de ces tractations confuses se trouvent dans le dossier 3-H-606 du SHAT.

Ces négociations auraient pu aboutir à un éclatement de l'alliance franco-espagnole. La rupture fut évitée grâce à deux facteurs. L'Espagne, d'une part, se montra relativement conciliante, ordonnant à ses représentants de s'aligner sur les positions françaises. Le gouvernement français, d'autre part, contrôla directement les pourparlers d'Oujda et fit taire le "clan de Fès" qui poussait *"à la paix, au besoin sans l'Espagne, si elle ne se pliait pas à toutes les volontés françaises"* et laissait entendre que l'Espagne était seule responsable de la difficulté des négociations⁵².

L'alerte avait cependant été rude: la presse espagnole accusait la France de manquer de loyauté, et Primo de Rivera lui même avait perdu une bonne partie de ses illusions sur la possibilité d'une alliance future, étroite et durable, entre les deux pays. Abd-el-Krim disparu, de nouveaux conflits allaient éclater.

2.L'échec de la normalisation.

Après la défaite d'Abd-el-Krim, les accords de Madrid étaient dépassés: l'Espagne et la France devaient mettre sur pied de nouvelles dispositions pour régler totalement les problèmes politiques, et éviter de futures troubles au Maroc. Les deux puissances se réunirent, cette fois à Paris, du 14 juin au 10 juillet. Les débats étaient dirigés par Pétain. Une nouvelle fois apparurent les divergences politiques entre l'Espagne et la France. Sur le cas d'Abd-el-Krim en premier lieu: la délégation espagnole, poussée par son opinion publique, réclamait un châtement exemplaire pour le chef rifain. L'Espagne lui reprochait en particulier d'avoir maltraité et même exécuté certains prisonniers. Le Directoire voulait le juger, puisqu'il était ressortissant de la zone espagnole, tout en promettant de respecter sa vie. L'Espagne reprochait d'ailleurs à la France d'avoir traité avec Abd-el-Krim sans la consulter; elle n'avait été prévenue des modalités de reddition que le 27 mai⁵³. Pour le gouvernement français, sur l'avis de Steeg, le règlement du sort d'Abd-el-Krim devait répondre à la *"double préoccupation de notre prestige"*. Il fallait éviter de faire du chef rifain un martyr. La France pouvait aussi tirer un certain avantage de sa clémence par rapport à l'Espagne: *"une politique idéaliste comme la nôtre a besoin d'un fondement réaliste, et c'est un fait, auquel il faut nous soumettre, les Musulmans d'Afrique du Nord, avant de nous aimer pour nous-mêmes, nous aiment d'abord contre un tiers, ce tiers fût-il notre allié"*⁵⁴. La délégation française se montra intraitable,

(52) Ponsot à Diplomatie, 20 avril 1926.SHAT 3-H-606.

(53) SHAT 3-H-607.

(54) Steeg à Peretti de la Rocca, 21 juin 1926.AMRE n° 515 .Le Résident Général avait d'ailleurs tout prévu pour que la France obtienne seule la reddition d'Abd-el-Krim: le docteur

refusant même à l'Espagne de confisquer les biens d'Abd-el-Krim ou d'empêcher sa famille de partir en exil avec lui. Pétain, pour désarmer le principal grief de l'Espagne, affirma, lors d'une conférence privée, que le chef rifain avait en sa possession des documents, et en particulier des photographies, qui prouvaient que l'Espagne avait torturé et exécuté sommairement des prisonniers rifains⁵⁵. La conférence de Paris décida finalement d'exiler Abd-el-Krim à la Réunion: le Directoire avait perdu la partie et la presse espagnole fulminait.

Le statut politique du Rif posait un autre problème. La France était persuadée que l'Espagne renoncerait à occuper l'intégralité de sa zone. La délégation française prévoyait donc d'organiser le Rif en région autonome sous la direction d'un chef nommé par le Sultan. Mais l'Espagne affirma à Paris qu'elle était disposée à contrôler directement toute la zone prévue en 1912. Le "clan de Fès" insista alors pour que la France pratique la politique du "chacun chez soi", car il prévoyait de nouveaux troubles dans le Rif: "*à l'heure actuelle la coopération présente, au point de vue de notre politique, plus d'inconvénients que d'avantages. Elle est toute à l'avantage des Espagnols*"⁵⁶.

L'accord du 10 juillet ne fixait aucune politique commune et prévoyait une simple liaison entre les autorités françaises et espagnoles. Restait aussi à fixer les frontières définitives des deux zones: là encore, l'influence de la Résidence sur la position française fut déterminante. Steeg réclamait "*une bonne frontière politique et militaire*" et le front atteint après les opérations du printemps 1926 constituait, selon lui "*les limites normales de notre occupation*". La France avait ainsi l'occasion d'annexer les tribus Beni Zeroual, M'Tioua, Ghezaoua, Gueznaïa, nécessaires selon la Résidence, à la couverture stratégique de la zone française⁵⁷. L'Espagne s'accrochait désespérément aux limites fixées par le traité de 1912, mais elle était en mauvaise posture pour résister aux ambitions françaises: elle ne pouvait relever partout les troupes françaises. D'ailleurs la délégation française faisait remarquer hypocritement que "*l'occupation illimitée*" de certaines tribus ne pouvait que faciliter l'installation espagnole dans le Rif, en évitant tout nouveau soulèvement... L'Espagne accepta cette frontière temporaire en attendant les conclusions d'une commission franco-espagnole chargée d'étudier le tracé définitif: en 1930, elle n'avait pas encore rendu ses conclusions.

Gault, officiellement envoyé dans le camp rifain pour soigner les prisonniers français, était en fait qualifié pour servir d'intermédiaire (SHAT 3-H- 606 et AMRE R 887).

(55) SHAT 3-H-607.

(56) "*Note au sujet des conversations franco-espagnoles*" du colonel Noguès (SHAT 3-H-605).

(57) SHAT 3-H-605, note du Colonel Noguès.

Au Maroc même, les incidents de voisinage se multiplièrent. Certaines tribus étaient en effet occupées en partie par l'armée française et en partie par les Espagnols. Or la Résidence Générale, profitant de la peur des indigènes devant un possible châtement de l'Espagne, assurait ouvertement la domination française sur des régions qui, théoriquement, devaient être rendues à l'Espagne. De même, les autorités françaises refusaient systématiquement de restituer les caïds rifains réfugiés en zone française et gênaient la relève par l'armée espagnole : *"il serait peut-être avantageux, pour des raisons économiques, que les Espagnols ne pacifient pas trop rapidement leur zone"*⁵⁸. En mai 1927, les deux pays frôlèrent même l'incident militaire: une colonne espagnole s'empara de deux villages du Nord des Beni Zeroual, arguant que les accords de 1925 qui confiaient cette tribu à la France étaient caduques. Cet incident, en apparence mineur, montra clairement que la collaboration franco-espagnole avait vécu: en 1936, l'Espagne réclamait toujours un recul français sur la frontière prévue en 1925 dans un premier temps, puis sur celle de 1912...

CONCLUSION .

A la mi-juillet 1926, Alphonse XIII, en route vers Londres, s'arrêta à Paris. Primo de Rivera lui même tint à assister à la clôture de la Conférence de Paris: accueilli par Briand et Pétain, il affirmait que son voyage était *"la conséquence de l'amitié franco-espagnole rendue intime par notre collaboration fraternelle en terre africaine"*. Le 14 juillet, il assistait, entouré des membres du gouvernement de la République et du Sultan, au défilé des troupes françaises. Ces cérémonies semblaient être le symbole d'une entente étroite et féconde entre les deux pays :en effet, comme nous l'avons vu, la conférence de Paris marquait un retour à la situation diplomatique antérieure à 1925, et aucun des problèmes politiques n'avait été réglé. Bien plus, Primo de Rivera, réclamant dès 1926, la réouverture des négociations sur la question de Tanger, ne pouvait ignorer que cet épineux sujet allait engendrer de nouvelles tensions entre la France et l'Espagne.

Le bilan de la collaboration franco-espagnole est donc très contrasté. Si l'on s'en tient à son objectif principal, la pacification du Rif, la réussite est indiscutable . Jusqu'en 1955, le Nord du Maroc resta calme :*"les indigènes sont maintenant persuadés que la France interviendrait en cas de conflit . La collaboration franco-espagnole à laquelle ils n'ont pas cru, alors qu'elle existait*

(58) Note du Colonel Noguès.

*réellement, leur inspire une crainte salutaire maintenant qu'elle s'est relâchée*⁵⁹. Les relations franco-espagnoles restèrent cordiales jusqu'à l'indépendance du Maroc et les deux zones établirent un contact assez étroit (raccordement des routes, visites régulières..). Pourtant, les tensions au sein du couple franco-espagnol n'ont jamais réellement disparu, si l'on excepte les mois d'août à octobre 1925. La guerre du Rif n'a pas été l'occasion d'un rapprochement durable et le "clan de Fès" portait de lourdes responsabilités dans la réapparition des divergences. Il est vrai que les deux Conférences de Paris et de Madrid auraient dû élaborer des accords beaucoup plus précis pour éviter des incertitudes lors de leur application. Mais, au delà des simples problèmes diplomatiques et coloniaux, il nous semble que l'expérience de collaboration dans le Rif fut de trop courte durée pour faire disparaître un lourd passif de rancœurs ou de jalousies tant au Maroc même que dans les métropoles: *"il est bien difficile de remonter un courant qui a pris naissance dès notre arrivée au Maroc ..."*⁶⁰. La guerre du Rif est au fond un bon exemple de l'ambiguïté des relations franco-espagnoles, jusqu'à un passé récent: curieux mélange d'attirance et de répulsion, de respect et de dénigrement, ponctué d'un certain complexe de supériorité de la part des Français et d'infériorité de la part des Espagnols.

Xavier Huetz de Lemps

(59) Renseignements du 1er au 15 octobre 1926, Etat Major, 2e Bureau (SAHT 3-H-605).

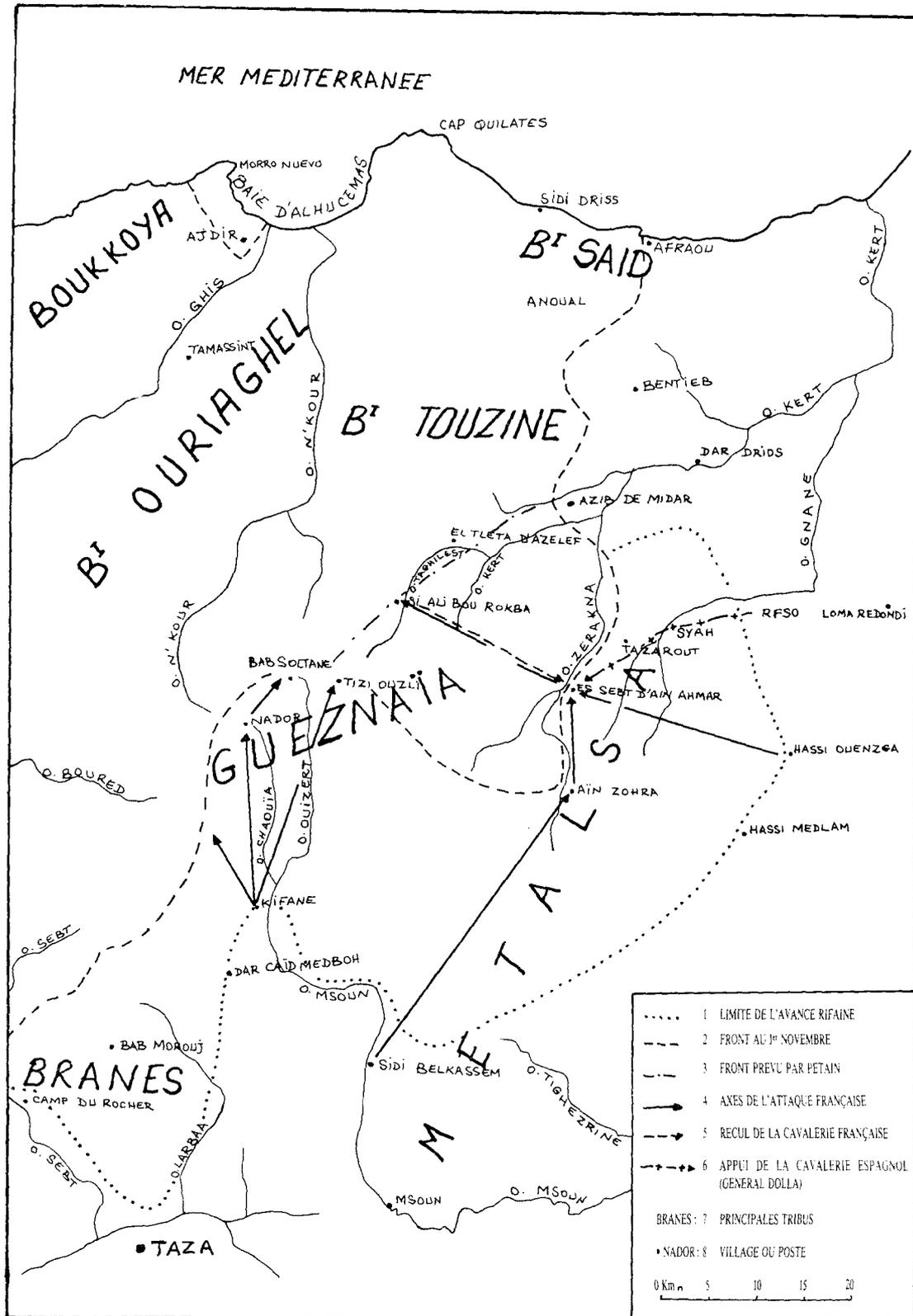
(60) Peretti de la Rocca à Affaires Etrangères, juin 1927 (AMRE n°524).

ملخص

تطرق الباحث إلى كيفية تصفية المقاومة الريفية من خلال تآزر الجيشان الاسباني والفرنسي ابتداء من خريف سنة 1925 إلى حين استسلام محمد بن عبد الكريم الخطابي يوم 26 أبريل 1926، فذكر بسوء علاقات الدولتين طيلة الربع الأول من القرن وبما كان في صدور المسؤولين الاسبان من الشعور بالنقص والحرمان وفي صدور المسؤولين الفرنسيين من الشعور بالتفوق والامتعاض من أمر اقتسام المغرب معهم، وكان الاسبان يعتبرون أن فرنسا فازت باللحم ولم تترك لهم إلا بعض العظام، وكان الفرنسيون يرون أن المغرب ما كان إلا ليقع في نصيبهم برمته لولا الاطماع الاسبانية العاجزة.

وأوضح ما تجلّى هذا التنافر، في سياسة ليوطي حيال جيارنه في الاستعمار، سواء قبل اندلاع الثورة الريفية أو بعدها بالأحرى، فلقد أثبت الباحث أن ليوطي رام نوعاً من التقرب من محمد بن عبد الكريم الخطابي، لا حبا في أهل الريف ولكن بغية استعمال شجاعتهم للتخلص من الوجود الاسباني بالمغرب، لكن محمد بن عبد الكريم لم يكن ليقوم بالأدوار التي أناطها ليوطي ببعض قواد الجنوب، فما أن أرغم الاسبان على التقهقر حتى زحف بمجاهديه الأشاوس إلى الجيش الفرنسي، ونازله ابتداء من ربيع 1925، وكال له من الضربات ما أبان عن فشل ليوطي سياسياً وعسكرياً، ولذلك أقالته الحكومة الفرنسية المنبثقة عن كارتييل (Cartel) اليسار منذ انتخابات 1924، وأسندت مهمة تصفية الثورة الريفية إلى المارشال بيتان (Pétain)، الذي استطاع إخماد الثورة لسببين إثنين، أولهما لاستعماله سلاح المدفعية الثقيلة والطيران لقصف قبيلة بني ورياغل في أعماقها بدون أدنى تورع، وثانيهما لاتفاقه مع دكتاتور اسبانيا برمودي ريبيرا (Primo de Ribera) للعمل يدا في يد للتخلص من المجاهدين الريفيين، فكان الزحف الفرنسي على معانقلهم من الجنوب إلى الشمال برا، وكان الهجوم الاسباني من الشمال إلى الجنوب بعد عمليات نزول بحري في خليج الحسيمة، مما ألزم محمد بن عبد الكريم الخطابي بالاستسلام للقوات الفرنسية، ومكن اسبانيا من غزو جبال الريف واحتلالها أربع عشرة سنة بعد إبرام عقد الحماية.

FIGURE N°1: LES OPERATIONS D'OCTOBRE 1925 SUR LE HAUT KERT



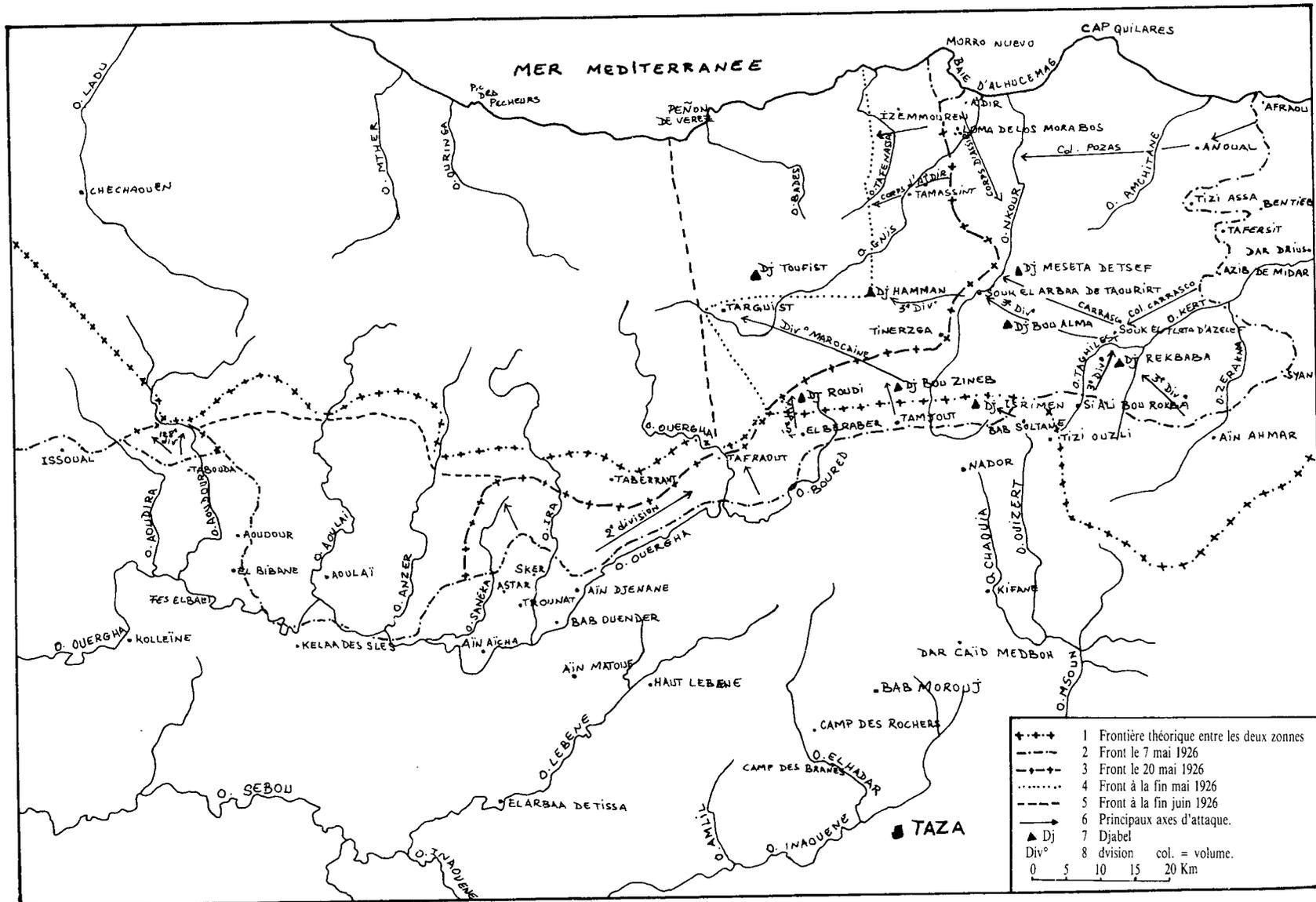


FIGURE N° 2: LES OPERATIONS DE MAI 1926

Hesperis Tamuda, Vol. XXIX, fasc. 1, 1991, pp. 113-125

**"THE SHARIF AND THE PADISHAH"
Three letters from Murad III to [°]Abd al-Malik**

This is a series of three letters sent by the Ottoman sultan Murad III to the Sa[°]di sultan-governor [°]Abd al-Mâlik in mid-1577. These letters constitute the documentary basis for the argument I tried to make in the article "The Sharif and the Padishah" which appeared in the previous issue of *Hesperis Tamuda*¹. In the spring of 1577, Morocco was at a crucial juncture of its history. The struggle between the Iberians (The Portuguese in this case) and the Ottomans in the Western Mediterranean was unfolding in Morocco. The dynastic crisis that followed [°]Abd Allah al-Ghalib's death in 1574 allowed both sides to pick up their own candidates for the Sa[°]di throne. While the Portuguese supported al-Ghalib's son, al-Mutawakkil, Istanbul maintained the candidate it had been supporting since almost a decade, i.e. al-Ghalib's brother [°]Abd al-Malik. The question that these letters help enlighten, however, is not so much related to this struggle. It is concerned with the working of the relations between the Sharif and the Padishah. While it is easy to assume that Morocco under [°]Abd al-Malik was just another Ottoman province, these letters show that it is at least unjustified to jump to such a conclusion before further investigation. [°]Abd al-Malik endeavoured to secure an autonomous power in Morocco, especially with regard to the powerful local center of Algiers. By the same token, Istanbul did not seem to be overly interested in establishing a direct Ottoman rule in Morocco as long as the incumbent power there, was an Ottoman ally.

The first two letters have been previously published by A. Temimi in *Revue d'Histoire Maghrébine* (Tunis), 10-11, Janvier 1978, documents number 17 and 18, pp. 43-44. They have been recently reproduced by A. Tazi in *al-Tarikh al-diplomasi li'l-Maghrib*, Mohammedia, 1988, 8: 45-47. However, given that these earlier publications contained several mis- or unreadings, I deemed useful to republish them. The third letter is unpublished.

Abderrahmane El Moudden.

(1) Abderrahmane Moudden, "The Sharif and the Padishah". Some Remarks on Moroccan Ottoman Relations in the 16th century. *Hesperis Tamuda* XXVIII, Fasc. unique, 1990, pp. 7-14. These letters were intended to appear as an appendix to the above mentioned article. A Some technical reasons, however, delayed their publication. I apologize for any inconvenience.

MD 30, 489, 208 - 209.

قرمزی اطلسی کسه ده تتلوب کومش قوزلاق ایله محمود کتخودا فیرلدی فی 12 را سنه

985

فاس حاکمی امیر عبد الملکه یازیلان نامه = شریفک صورتدر

عتبه = علیه = عالم مدار وسده = سنیه = کردون اقتدارمز که ملاذ سلاطین
عالمقدار ومعاذ خواقین کامکاردر مکتوب مصادقت وارد اولوب سابقا جناب جلالت مآبمز
طرفندن عنایت وارسال اولنان خلعت همایون مسرت مقروئمز وشمشیر ظفر تاثیرمزی
قوشانوب دخی جزایر غرب بکلربکسی رمضان باشایله ولایت فاسه واروب بعون الله تعالی
فتحی میسر اولوب ومقدما فاس حاکمی اولان [ابو] عبد [الله المتوکل] فرار ایدوب
مرانکوش نام بلدنه [بلدیه ؟] وارد وقده [؟] انوک [؟] دخی فتحی میسر اولوب اما اردنجه
وار مقدم رمضان باشا اهمال اوزره اولدوغن بلد ردوککز اجلدن حالا سلانیک
سنجاغنک اولان حسن دام علوه یرار وشجاعت شعار ولایت عربک هرچالندن خیر وار
اولدوغندن غیری فورسه کافرلیله مکمل قادرغه یه قادر وولایتک حفظ وحراست وضبط
وصیانتته مالک امور دین وکارآموده اولغده حقنده مزید عنایتم ظهوره کتوردی دار الجهاد
والحرب جزایر غرب بکلربکسی مشار الیه توجیه وتقلید وعنایت واحسان [؟] او لنوب
اول جانبه ارسال او نمشدر وبر مکتوبکزدن دخی قرندا شکر اوغلندن خبر کلوب اسبانیه
قرالی ایلجیس کوزدوب یالیده اولان حصارلرین انلره فیروب اوزرکوزه کلمکن ایدیجک مقرر
ایدیجک سردخی وارقوقی بازویه کتوروب بش بیک توفنک انداز واون التی بیک اتلو ایله
مقابلی اولدوغکزده طاقت کتوره میوب عسکره براغوب قاجوب بویله اسان وجهله فتح
ونصرت متیسر اولوب همت علیه = لموکانه واعانت جلیه = خسریوانه مزایله مملکت وولایت
مالک اولدوغکزلی وحالا عسکر کوز ایله حاضر ومهیا اولوب درکاهمز طرفندن هرزه جانبه
امر اولنسه خدمته بیل باغلد وغکزلی واسبانیه یه متعلق اولان وارحان [وهرا] ؟ دمکله
معروف قلعه نک دخی فتحی ممکن اولد وغن بلد ردغکز ودخی بویابده هرزه اعلام واشعار
او نمش ایسه نقیر وقطمیر بایه مصیر مزه عرض وتقریر او لنوب علم شر یفمز محیط

وشامل او لمشدر ابو تدارك او لشمس سز دن دخی اومولان بونك كبی اثار حمیدی ایدی که ظهوره کتورلمش کرکدر که نامه = همایون وصول بولدقده سز دخی جبلتکزده مرکوز اولان صداقت و اخلاص و استقامت و اختصاصکز موجبجه عتبه = علیا مزایله موالات و مصافات اوزره اولوب رای صایب و فکر تاقبکز موجبجه حفظ و حراست مملکت و ضبط و صیانت رعیت بابنده دقیقه فوت ایتمیوب انك [؟] کبی بر خدمت دوشر ایسه استانه = سعادت اشیاتر طرفندن مقدجه انها وایما اولنور اول زمانده عسکر کوز ایله حاضر و مهیا اولوب اغور همایون نصرت مقرومزه متعلق خد مترده بولنوب انواع یوز اقلقلری ظهوره کتورمک بابنده مساعی جمیله کوز وجوده کتوریله اول جانبک علما وصلحا و فضلا و فقرا و مشایخ و شرفاسی و سائر اهالیسی عتبه = علیا مزه محضر کوندروب ولایت مزبوره سیزک حاکم و والی اولدوغکر کل خطلر ایدوب رعایا و برایایه عدالت ایلوب اول ولایتک اهالیسی و ضعفا سی اسوده حال اولوب هر وجهله سیزدن راضی و شاکر اولد قلرین عرض و اعلام ایلمشدر من بعد دخی [؟] ایدوب حسن زندکان اوزره اولوب مشار الیه حسن باشا ایله دخی حسن اتحاد و اتفاق اوزره اولوب اول دیار جلیل الاعتباره متعلق اعلام و اشعاری لازم اولان احوال و اخباری احیانا علی التفصیل یازوب درگاه عزت بناهمزه عرض اتمکده خالی اولیه سز و مشار الیه حسن باشا دخی سیزک ایله جمیع اموره یکدل و یکجهت اولوب انوک کبی اکر قره دن ویا دریادن اعدا ظهور ایدرسه حسن اتفاق و اتحاد ایله دفع و رفع بابنده محکم تنبیه و تاکید اولنوب مؤکد امر شریف دخی فیریلوب و سیزه دخی اولبابده عربی نامه = همایموز ارسال او لمشدر مضمونله عمل ایدوب موالات و مصافات اوزره اولوب برطرفدن اعدا ظهور ایدرسه مقدجه بربریکوزه خیر ویره سزکه دقت ایله طرفیندن حاضر بولنه سز غزا و جهاد ایچون سفاین نصرت قرابتمز اول جانبلره وارد وقده سیز دخی قادر اولدوغکز قدر قدرغه لردونادوب مشار الیه حسن باشادام اقباله ایله معا دونانمه = همایون ظفر مقرومزه ملاقی اولوب دین و دولته متعلق اموره بذل مقدور ایلیه سز رئیس و قاید لركوزدن استان عدالت عنواتمزه ارسال اولنان قاید موسی کمال ادایله [؟] خدمت ایدوب اجازت هما یونمز ایله کیرو اول جانبه متوجه اولمشدر من بعد دخی جاده = صداقتده ثابت قدم و راسخ دم اولوب دین مبین و دولت ابد قرینمزه متعلق اموره انواع مساعی = جمیله کوز وجوده کتوریله.

[margin]:[This letter], being put in a red satin bag and sealed with silver, was given to Mahmud Kethuda².

On the 12th of Ra/[Rabi^c I] in the year 985/[30 May 1577]

This is the copy of the noble letter written to Emir ^cAbd al-Malik, the ruler of Fas [Morocco].

In the letter that came as a token of your friendship to our exalted threshold, orbit of the world, and our glorious court revolving around our power, shelter for the highly esteemed sultans, and point to which the happy rulers return - [you informed us that], wearing the joy-linked sultanic robe that was previously sent [to you] from our imperial side, and girding on the sword linked with our victorious influence, [you] and the governor of the province of Algiers, Ramadan Pasha, arrived at the province of Fas [Fez, northern Morocco], the conquest of which was made easy, thanks to God's help. The previous ruler of Fâs, [Abu] ^cAbd [Allah al-Mutawakkil] fled as far as the city of Merrankush [Marrakesh]. The conquest of the latter was made easy as well [?].

However, since you made it clear that the aforesaid Ramadan Pasha showed neglect in chasing him [al-Mutawakkil], Salonica's district present-day governor Hasan (may he be in permanent elevation!) - because he is effective, courageous and knowledgeable about ruling Arabs, and moreover, being able to [command to] a complete galley with unbeliever galley-slaves and being experienced in protecting and guarding his province, keeping it under control, together with being a pious man; with all this, showing a great concern in our service - has been appointed governor of Algiers, the abode of war and jihad, and is being dispatched to that side.

In addition, from another letter of yours, we learned other news of your brother's son who sought the assistance [?] of the Spanish King's ambassador and gave them [the Spaniards] more fortresses on the coast. Hence, he [al-Mutawakkil] decided to march against you. But in your turn, you assembled all the existing forces, and he was unable to face [you] with [your] five thousands musketeers and sixteen thousands horsemen. He left his troop and fled.

(2) I would like to thank Professor Halil Inalcik for his valuable help with the reading of the difficult parts of this letter.

Thus, the victorious conquest being made easy, you [took] power [in the] country with our full imperial assistance and our exalted royal influence. You added that your army was ready and you were eager to fulfill whatever orders sent from our court. You made it clear that the conquest of the fortress known under the name of Warhan [Wahran?], and which is dependent on Spain, was also possible, and that in this respect, whatever information and intelligence needed were reported in detail to our exalted court.

[These matters] were well taken care of. Moreover, it is hoped from you that you bring such praiseworthy actions. It is also necessary that at the time when the sultanic letter arrives, according to the integrity and special attachement and friendship and loyalty that are part of your natural disposition, and being in friendship and loyalty with our exalted threshold, according to your sharp thinking and correct judgement, let you not neglect any detail in respect to defending and guarding the country and protecting and governing the population. If such a need comes into being and is explained and communicated [to you] along the previous lines by our happiness-linked threshold, at that time, be ready with your army to fulfill the services related to our imperial, victorious and lucky court. Show [in this matter] your good deeds and do what is proudful.

The men of religion and saintly men, the nobles and mystics, the prominent men and the descendants of the Prophet and all the population sent to our exalted threshold a report in which all of them undersigned that you are the ruler and the governor of the said province [of Fas (Morocco)]. They also reported that you treat the population with justice and that the common people of that povince live in peace and prosperity. They are satisfied of, and thankful to you in all respects.

In addition, [wishing you] to be in good living and in perfect concord and agreement with the aforementioned Hasan Pasha, let you not cease reporting the news to our glorious court, and writing repeatedly and in great detail about all the important matters connected with those highly important lands. Besides, the aforementioned Hasan Pasha will be in complete concord and unity with you in every matter. The reiterated noble order has been sent [to him] that, if the enemy showed up either from land or from sea, he be in perfect vigilance and concern in respect to countering and ousting [the enemy] in good agreement and unanimity [with you].

Furthermore, in relation to this matter, our sultanic letter in Arabic has been sent to you. Complying with its content and being in friendship and loyalty, if the enemies showed up from any side, be good to each other as mentioned above. Be both of you so carefully prepared that when our ships associated with

victory arrive at those regions in the purpose of jihad and conquest, you too, equip as many [ships] as you can. Together with aforesaid Hasan Pasha (may his elevation be permanent!), move to meet our imperial naval force linked with victory and make every effort in [achieving] the matters related to state and religion.

Ra'is and qa'id Musa Kamal, one of your qa'id-s' who was sent to our exalted threshold, having completed his mission, has returned to that side with our imperial permission. Henceforth, being firm and constant in the path of fidelity, bring into being all kinds of your good deeds in the matters related to our ever noble state and to the religion [of Islam].

مشار إليه يازيلان عربى نامه نك صورتيدر MD 30, 491, 210

هذه صورة الرسالة المكتوبة بالعربية إلى المشار إليه [بوداخي هذا كذلك]

هذا كتابنا الشريف العالي السلطاني وخطابنا المنيف السامي الحاقاني لا زال نافذاً في المشارق والمغرب إلى الجنان الأمير الكبير الأحمدي الأرشدي الأكملي الأعدلي النضري الذخري العوني الغوتي الوتدي العضدي الامامي الهمامي الأصلي العريقي الحسبي النسبي نسل السلالة الهاشمية فرع الشجرة الزكية النبوية سند الملة المحمدية طراز العصابة العلوية سيد الأمراء الأشراف والعالمين نصير الغزاة والمجاهدين ظهر الملوك والسلطين المختص بمزيد عنايت [ك] الملك المعين الأمير عبد الملك الولي يومئذ بولاية فاس أدام الله تعالى سعده وأنجح قصده ينهى إلى جنابهم الكريم أنهم قد امتازوا بين الأقران والأشراف وسائر أمراء الأطراف والأكناف بالانتساب إلى جنابنا الشريف العالي السلطاني والاستيناد [ك] إلى بابنا المنيف السامي الحاقاني وقد تيسر لكم الارتقاء إلى أعلى الدرجات والمراتب والاتصال إلى [ك] جميع المقاصد والمآرب وتحصل مرادكم من جهة مبايعتكم وانقيادكم فالواجب عليكم وعلى من لديكم بمقابلة هذا [أ] لمن والبر عليكم أن تكونوا في جادة الصداقة قائمين وطريقة الاستقامة ثابتين ودائمين وتعينوا الغزاة المومنين وكافة الموحدين وتستحضروا السفاين العديدة المسلحة وتعينوا للسفاين [ك] التي تمر من جانب أعتابنا العلية وسدتنا السنية وتتفقوا أحسن الاتفاق والاتحاد مع أمير الأكرام حسن باشا دام إقباله الولي يومئذ بولاية [جزاير غرب وتدفعوا مضرة الأعداء وكيد الكفرة وسائر الأشقياء وتبدلوا غاية جدكم وتصرفوا قصر جهدكم في طريق الغزاة [ك] والجهاد وتصحيح أحوال الرعايا وسائر أهالي البلاد حتى تكونوا مستأهلين لأنواع الألفاظ العلية ومستوجبين لأصناف الأعطاف الجزيلة فإن الله تعالى لا يضيع أجر المجاهدين.

من ربه بآية و بجزء من ربه
 يدلس
 هذا كتابنا الشريف العالي اللغوي وخطابنا المعالي الحاقاني لازال
 نافذا في المشارق والمغارب الى جناب الامير الكبير الامير محمد بن ابي
 الاكمل الاعدلي الرضوي الذخري العوني الغوني الوندي العنودي الامالي
 الهامى الاصلى المرقى الحسينى النبى نسل السلافة العالمة فرع الشجرة الزكية
 النبوية سند الملا محمدية طراف العصاة العلوية سيد الامراء الاشراف العالمين
 نقيب الفزاة والجا حمد بن طاهر الملوك واسله طبع المحض بمزيد عما سلكه الهادي
 الامير عبد الملك الوالى يومئذ بولاية فاس اذ لم يدعنا تسدا وانجح تصدك
 ينهى الى جنابهم الكريم انهم قد اتاوا بين الاتقان والاشراف وسابرا امراء الاشراف
 والاشراف بالانساب الى خاتمة الشريف العالي السقاني والاسبنا دالى باينا المينف
 السامى الحاقانى وقد نسر لكم الارتقاء الى اعلى الدرجات والمراتب والاتصال
 الى جميع المقاصد والمآرب وتحصل مرادكم من جهة ما يستحق والقيادكم فالارجب
 عليكم وعلى من لديكم بمقابلة هذا المن والباس عليكم ان تكونوا في جادة الصدق والتأني
 وطريق الاستقامة ثابتين ودائمين وتبينوا الفزاة المؤمنين وكما هو الموحد من
 دستخفاف والسفاهة العبدى المسلمى وتبينوا السفاهة التي تمر من جانب اعمامنا
 العلة ورسالة وتنفذ احسن الاتقان والاحكام مع امراء الكرام حسن منها
 دام اقبال الوالى يومئذ بولاية جبريل وغرب وتدفعوا مضرة الاعدا وكيد الكفرة
 وسائر الاستقياء وتبدلوا ناهج حركم ونقروا فقر جهديكم في طريق النصر والفزاة
 والمهاد ونفوه اهل البرهان وسابرا امام ائمة وحتى تكونوا مستاهلها لانواع
 الاذقان العبدى ومستوجبين لاصناف الاعطاف الجزيلة فان الله تعالى
 لا يضيع اجر المجاهدين
 ب...

هذا كتابنا الشريف العالى السلطاني وخطابنا المليف السامى الحامى لاقبال
ناظرا بالعمون الربانى ومطاعا فى القاصى والدالى صدرنا وارسنا
معتبرا فى الحرب الوجيزا الى الجناب لامرى الكبرى الجماعى الضرى الاسبغدى الاكلى
الا وشدى الاعلى الاصلى الحيسى المرفقى الذى نزل السلافة الجاهتيم فرغ
الشجر الكنة النبوية نصير الغزاة طهير المجاهدين المخوف بصنف عواطف الملك المعين
مولاي عبد الملك الحكيم بومسند بولاية فاس ومرافقوش دام تحنى من اعصان
دام حثرات نصرة الجيوش يشمى ما فيه ويفصح ان الله تعالى تو اترى
على البريا وتوالى لما انعم وتفضل علينا بتقليد خلافة فى الارض
مخضت كرامنا وانفادت رقاب اساطير سلاطين ووقفنا
سلوك منا هج الملك والكفاية والبرهض لصالح الملوك والولايه
سبطنا سباط الامن والامان شكر النعمه المتوافره ومنه المتطافرة وامثلنا
لنفران الله بايمركم بالبعد والاحسان ببناء المتطهره ورضنا عنان الغنائم
الى توحيد قواعد السلطنة بعد ما تخلى وتبشيد مباني الدوله اثر ما نزل
حتى صاد كل من البدعة والضلال والكفر والجدال منهدمه البناء وفقره الف
وفتحنا ابواب اللطف والايهام وكشفنا قناع القهر والانتقام على
وجود الاحباب الكرام وعن جبين الاعداء الييام فمن التجا اليها بنحوض
الولايه فقد فاز بكل ما ادعجا وصعد وادنى على اعلى الدرجات ومن نجب
عنها وهرب هبط فى اسفل الدرجات فان كنتم على قدم الصداقة قائما
وساق الاستغناء ثابنا دايما فى الانتباه والانتساب الى التوايىنا
لغاية الاعجاب لحصلكم الارتفاع على المرتب وقصرى المقاصد الما رب
والامتياد الا مانوا الا قران بعلو الله وهو انشان ويكون اذ كان المودب ينشأ
ابناني وبنيان الجنة سيدا لا وكان فلما الالحال الى هذا المأل واجب
عليكم وعلى كل من كان ليدىكم ان يجهد فى تشيد مباني الاحلاص

ومساعد الاختصاص ويما لمع امير الاكبرام الرص من هنا ادام الله انوار وحتت
 حصلا الذي قلده تاه اياته ولاية جلال القرب صانها الله واهلها عن اسنوا الحبيب
 ومع ساير نواب سلفتنا القاهن وخذام غتنا العلية الساهن حسن العالمه
 والاتقان السارى محم غرسوا الشقاق فيما يتعلق بصياحه عرض الذر لة
 والدين واحكام احكام الشرح المبين واذا اجزها من سدتنا السنا لدفع ضرر
 الامداد ومن تلك الدبارا وللجهاد مع الكفار والفجار سفنا مملوكة بانطال الرجال
 وفلكا مشغونا بابادان الضرب والنزال فعليكم ان تناونوا اباهم بالساكر
 والان الحبيب والذخاير وغيرهما مما سارع عليه التصرف والتايد والاعتقاد
 حتى يكون الملكتان كبر ووسن في جسد وساعدس في عضد لفظ الاتحاد
 فينقلب كل منهم الى اهل سر وطر وكان سيبكم مشكور والمعمول والمسازون
 يصدرون عشيرها واليهما يتروون في حرز الامن والتقول والمسازون
 بيبه والسلامة ويدعون بالخير لصحبايقنا الكريمة الى يوم القيمة وانهم
 ابغوا الرسائل والمكاتبات في استراض الخدمات والمهات دائما ابدا
 سرهم والحمد لله وحده والسبح لله على من نبى بعبادته

بسم الله الرحمن الرحيم
 في سنة ١٢٢٢ هـ

ثم بعد ذلك ساءت لعدوكا كمينه ودفنه ليعود فمكر در نانه قويه لربه سوابق
 فونبه لرجوه كبري في نوران ناع لومكلا ننه عدته بركم رساله رجبى من ريدم اوله
 لعدته وورنه يازن كمبر وقتها كج يازور ستر جوايكه لبع وقوم روزنه
 عطل لوتها لور ريدون بربطهم در رفته برباب مستيدون لهما لرتيبين ذكر لانه
 در وقتها كج يازور ستر و يازله كمبر ناع نتيه ريدون عطف ما نسيه سائر لانه
 بر ليه سردر و كوفون كمره سده كوفون لهن و يرباب جوايكه لانه ريد ركنه
 يازون بجهت ننه

بوداخي [هذا كذلك : في نفس التاريخ] MD 30, 492. 211 - 212.

هذا كتابنا الشريف العالي السلطاني وخطابنا المنيف السامي الحاقاني لا زال نافذا بالعون الرباني ومطاعاً له في القاصي والداني أصدرناه وأرسلنا معرباً في الحرب [كذا . الحزب ؟] الوجيز إلى الجناب الأميري الكبير الهمامي النصري الأجمدي الأكملي الأرشدي الأعدلي الأصلي الحسيني العريقي النسبي نسل السلالة الهاشمية فرع الشجر [ة] الزكية النبوية نصير الغزاة ظهير المجاهدين المحفوف بصنوف عواطف الملك المعين مولاي عبد الملك الحاكم يومئذ بولاية فاس ومرانقوش [مراكش] دام [ك] تجتني من أغصان رماحه تراث نصرة الجيوش ينهى ما فيه ويفصح أن الله تعالى تواتر سره [؟] على البر [ا] يا وتوالى لما أنعم وتفضل علينا بتقليد خلافته في الأرضين فخصعت لركابنا وانقادت رقاب أساطين السلاطين ووقفنا لسلك مناهج الملك والكفاية والنهوض لمصالح الخلق والولاية بسطنا سياط الأمن والأمان شكراً لنعمه المتوافرة ومننه المتظاهرة وامتثلنا لنصر إن الله يأمركم بالجدد والاحسان بعنايته المتظاهرة وصرفنا عنان العناية إلى تمهيد قواعد السلطنة بعد ما تخلخل وتشيد مباني الدولة إثر ما تزلزل حتى صار كل من البدعة والضلال والكفر والجدال منهزمة البنا ومقفرة الفنا وفتحنا أبواب اللطف والانعام وكشفنا قناع القهر والانتقام على وجوه الأحباب الكرام وعن جبين الأعداء الليام فمن التجا إليها بخلوص الولا فقد فاز بكل ما ارتجا وصعد وارتقى على أعلى الدرجات ومن تجنب عنها وهرب هبط في أسفل الدرجات فإن كنتم على قدم الصداقة قائما وساق الاستقامة ثابتا دائما في الانتماء والانتساب إلى أبوابنا العالية الأعتاب لحصل لكم الارتقاء على المراتب وقصوى المقاصد والمآرب والامتياز الأمائل [كذا] والأقران بعلو القدر وسمو الشأن ويكون [ك] أركان المؤدة بيننا مرصوص البنيان وبنيان المحبة مشيد الأركان فلما آل الحال إلى هذا المآل وجب عليكم وعلى كل من كان لديكم أن يجتهد في تشييد مباني الاخلاص ومعاهد الاختصاص ويعامل مع أمير ال[مراء] الكرام إلى [؟] حسن باشا أدام الله إقباله وحسنت خصاله الذي قلدناه ايالة ولاية جزاير الغرب صانها الله وأهلها عن استلاء [كذا] الحرب ومع ساير نواب سلطنتنا القاهرة وخدام عتبتنا العلية الباهرة حسن المعاملة والاتفاق العاري عن سوء الشقاق فيما يتعلق بصيانة عرض الدولة والدين وإحكام أحكام الشرع المبين وإذا جهزنا من سدتنا السيار لدفع ضرر الأعداء عن تلك الديار أو

للجهاد مع الكفار الفجار سفنا مملوءة بأبطال الرجال وفلكنا مشحونا بأدوات الضرب والنزال
فعليكم أن تعاونوا اياهم بالعساكر وآلات الحرب والذخاير وغيرها مما يتفرع عليه التصرف
والتأييد والاعتقاد حتى يكون المملكتان كروحين في جسد وساعدين في عضد لفرط الاتحاد
فينقلب كل منهم إلى أهله مسرورا وكان سعيكم مشكوراً والقبول [كذا] والمسافرون
يصدرون عنهما وإليهما يترددون في حرز الأمن والسلامة ويدعون بالخير لصحايفنا الكريمة إلى
يوم القيمة [كذا] ونجري انهار الرسائل والمكاتبات في استعراض الخدمات والمهمات دائما
أبدا سرمدنا والحمد لله وحده والسلام على من نبي [كذا] بعده تم.

LE TRAITE DE MOULAY YAZID AVEC L'ANGLETERRE (1791)

Khalid Ben Srhir

Presentation:

Il existe parmi les Archives du Public Record Office à Londres, une copie du traité signé entre le Maroc et l'Angleterre le 8 Avril 1791 à Rabat. C'était le Sultan Moulay Yazid (1790-1792) qui l'avait signé avec l'Ambassadeur plénipotentiaire anglais James M. Matra qui représentait alors le roi Georges III (1760-1820) à la cour chérifienne¹. A notre connaissance, ce fut le seul traité international signé par Moulay Yazid pendant son règne qui ne dura que deux années.

Certaines sources européennes soulignent que la mère de Moulay Yazid, Shehrazade, aurait été une captive anglaise, convertie à l'Islam, dont le Bey de Tripoli Ali Pasha, aurait fait "présent" à Sidi Mohamed ben Abdellah². le médecin anglais Lemprière, qui était présent au Maroc lors de l'accession de Moulay Yazid au pouvoir, affirme que sa mère était la fille d'un renégat anglais³. Quoi qu'il en soit, sur le plan extérieur, Moulay Yazid avait décidé de poursuivre une politique totalement différente de celle qu'avait menée Sidi

(1) Public Record Office, Kew, London, F.O. 93/63/1A.

(2) C. Féraud, *Annales tripolitaines*, publiées avec une introduction et des notes par Augustin Bernard Paris, 1927, pp. 99. 109; renseignement fourni aimablement par mon collègue M. Kenbib.

(3) William Lemprière, *Voyage dans l'Empire de Maroc et au Royaume de Fez*, Collection: Les Pas de Mercure, Paris, 1990 (Reprint), p 245.

Mohamed ben Abdellah. Ce dernier avait une préférence marquée pour les Espagnols. Quant aux Anglais, il les haïssait ouvertement⁴. Dès le début de son règne, Moulay Yazid avait annoncé aux consuls étrangers son intention de vivre en paix avec l'Angleterre et de faire la guerre à toutes les autres nations⁵, principalement aux Espagnols, pour récupérer la ville de Ceuta et "tirer une vengeance éclatante de la cour de Madrid, qui avait fait signer à son prédécesseur les traités les plus funestes de l'empire du Maroc"⁶.

C'est dans ce cadre qu'il faut situer la signature de ce traité anglo-marocain, dont nous publions ici le texte intégral en arabe et en anglais. Nous avons préféré ne pas entrer dans le détail de ses quarante-trois articles et nous contenter seulement de deux observations:

- 1)- La lecture comparative des textes anglais et arabe permet de constater que le premier se distingue par ses détails et ses précisions, tandis que le second est souvent très bref, et souffre même de quelques omissions parfois importantes⁷.
- 2)- Le texte de ce traité, non seulement renouvelle les traités qui existaient déjà entre les deux pays (1734,1750,1760 1783), mais a été la base essentielle des traités conclus ultérieurement entre le Maroc et l'Angleterre, notamment celui de 1801 qui en a repris à la lettre toutes les clauses. En 1824 Moulay Abderrahman n'a fait que renouveler le traité de 1801⁸, et même le fameux traité maroco-britannique de 1856 s'en est largement inspiré.

Khalid Ben Srhir
Ecole Normale Supérieure

(4) P.G. Rogers, *A History of Anglo-Moroccan Relations to 1900*, London, Foreign and Commonwealth Office, Second printing, p 100.

(5). Lempriere, op. cit., p. 259, et Budgett Meakin, *The Moorish Empire*, London, 1899, p 170.

(6) Ibid, p. 263.

(7) A titre d'exemple voir les articles 36 et 37 dans les deux textes.

(8) Kunnach n° 474, copies des traités signés entre le Maroc et certains pays européens entre 1166/1245, Bibliothèque Hassania, pp.12-18. Le texte arabe du traité de 1801 est beaucoup plus précis, et mieux traduit que celui de 1791.

Praised be God Alone.
 God of Truth
 Crown the truth
 There is only one God
 and the Prophet Mohamed
 sent of God

The Writing of the Slave of God Mohamed el Yazid el Mehedi whom
 God preserve Amen.

The Forty three Treaties or Articles, that are written on there three
 Sheets, on the right side, are confirmed between me, and the Powerfull
 Englishman king George the Third, by means of His Ambassador James Mario
 Matra, I consent to all of them, and make my Peace on them, except one Article
 which is N° 7, which says, that the Cadi or Moorish Judge shall not be present at
 the trial of causes between English Merchants and Moors, to this I cannot
 consent, for it can not be dispensed with that the Judge shall not be present,
 because He is the Principal, and to be depended upon.

And with the consent of the above mentioned Ambassador, the Treaty
 remains concluded, for all English ships that will enter and sail from my Ports.

James-M-Matra
 Ambassador Plenipotentiary.
 Salé 4 Sheban 1205 / 8 April 1791

Praised be God alone,

This is Copy of the Writing of the Treaties of Peace between the Lord
 of the Faithful, who is crowned Defender of the Law, by the Grace of God of the
 Universal World, that His Prosperity may never be at an end Mahomed el
 Mehedi el Yacid, whom God has crowned at the head of his Troops, that is
 Name may be continued to be named in His Dominions. and George the Third
 King of Great-Britain, in Forty three Articles:

1. It is agreed that His Britannick Majesty shall have liberty to establish
 a Consul, or as many Consuls as he pleases in the Dominions of the Emperor of
 Fez and Morocco, who shall have the liberty of the Country, and reside in any
 Port or place he pleases whether maritime or not, as he may find most conducive
 to the service of the king His master, and advantageous to the Trade of his
 Subjects.

2. The Consul of His Britannick Majesty residing in the Emperors Dominions shall be treated at all times with the respect and civility due to his character. His person and House shall be inviolable, and if any person injures or insults him by word or deed, they shall be severely punished. He shall have liberty to choose his own Interpreters and servants, either Musslemen or others, who are not to pay Toll Tax, or any Tax or Contribution whatsoever; he shall be allowed a place to pray in, He shall have liberty at all times of hoisting His Majesty's Flag on the top of his House either in town or country, and in his Boat when he passes on the Water; He shall not pay Duty for Furniture, cloaths, baggage, or any other necessaries which he imports in the Emperors Dominions, for the use of himself or his family; and if the nature of the service, or any other motive require his absence from Barbary neither himself, his Servants, Baggage or effects shall be stopped or detained upon any pretence whatsoever, but shall have free leave to go, and to return, as often as he may think it necessary; and all honours and priviledges that are now, or may hereafter be granted to the Consul or Deputy of any other Power shall likewise be granted to the British Consul and his Deputy.

3. The Subjects of His Britannick Majesty are permitted to come with their Ships, Merchandise or Goods to all parts of the Emperors Dominions, to enter into the same, to remain and reside there without any limitation of time, also to hire, or build Houses or Stores, and the Subjects of His Britannick Majesty visiting or residing in the Dominions of the Emperor and the Subjects of the Emperor, visiting or residing in any part of His Britannick Majesty's Dominions, shall not do to each other any harm, offence or injury either by word or deed, but shall treat each other with all possible respect and Friendship.

4. His Britannick Majesty's Subjects, or any under his protection, residing in, or trading to any part of the Dominions of the Emperor, shall be in perfect security as to their Persons, Property and Effects; they shall enjoy the entire freedom and exercise of their Religion without the least reproach or affront, and shall have a convenient place for their burying ground, against which, or the Bodies buried in the Country, no violence or indecency shall be committed, they shall have the liberty of the Town and Country, may choose their own Interpreters, Brokers, Courriers and Servants, be they Musslemen or not, whom they may dispatch at their pleasure with liberty to go from place to place, either by sea or land, and whenever they think proper they may go, or send on board any Ship whatever either in the Port or Road, and neither they, nor their Domesticks of any Religion shall pay the Toll Tax or any other Tax.

5. No Subjects of His Britannick Majesty, or person under British protection, shall be forced to sell or buy anything Contrary to their inclination, nor shall the Moors take any effects from them, but by their own consent according to an agreement made, and the like conduct shall be observed by the English towards such Moors as may be in His Britannick Majesty's Dominions.

6. No Subject of His Britannick Majesty, or person under his protection shall be bound to pay the Debts of any other of his said Majesty's Subjects, or of any other person whatsoever. unless he become surety for the same, by a Publick act under his own hand.

7. Such causes or differences as may arise in Barbary between the Subjects of His Imperial Majesty and of His Britannick Majesty shall not be decided by the Cadi, or Judges of the place, but are to be determined by the Governor of the City and the English Consul or his Deputy, nor shall an English Subject or one under English Protection be obliged on any pretence to present himself before the ordinary Magistracy of Country, and all such causes as may arise between Subjects of His Britannick Majesty, or those under his Protection, shall be determined by the British Consul or his Deputy.

8. If there happen any Quarrel between any British Subject, or person under British Protection and Musslemen by which either of them may receive detriment, the Cause shall be heard and determined by the Emperor alone, and if the British Subject or Person under British Protection be the aggressor, he shall be punished with no greater severity than a Moor guilty of the like offence ought to be, and if he escape, no other British Subject or person under British Protection shall suffer on his account, or in his place; and if it appear that the crime was committed by accident, or in his own defence, he shall be treated agreeably to the Customs observed towards Musslemen in like cases. and if any Quarrel shall happen between Musslemen and British Subjects, in any part of the Dominions of His Britannick Majesty by which one of them may receive detriment, the same shall be heard before an equal number of Musslemen and Christians and determine agreeably to the laws of England.

9. All Subjects of the Emperor, who shall have been made Slaves, and shall escape to any British ship of war, or to any part of the British Dominions, shall be protected and sent with all convenient speed to their homes; and in like manner all subjects of His Britannick Majesty, who may escape from any Garrison on the coast of Affrica, or from any place without his said Majesty's Dominions where they were Prisoners or Slaves, to any part of the Emperors Dominions, shall immediately be free and be delivered up to the Consul or his Deputy, or be sent to Gibraltar.

10. No Subject of the King of Britain, or person under British Protection shall be permitted to turn Mussleman, being induced thereto by any surprise whatever, unless he voluntarily appear before the Governor with the British Consul or his Deputy, three times, in three days, and each day declare his resolution to turn Mahometan.

11. Any British Subject or person under British Protection turning Moor, and having in his Possession Goods or Estate the Property of other British Subjects; or Books or Papers relating to the Property of other British Subjects; all such Books, Papers, Goods or Estate, shall positively be delivered to the British Consul, or his Deputy, that they may be conveyed to their true owners.

12. All subjects of His Britannick Majesty of every denomination that may be in the Emperor of Morocco's Dominions, shall always and at all times, both of peace and war have full and absolute liberty to depart and go to their own or any other Country, upon any ship or vessel of what nation soever they shall think fit, they shall be permitted to sell, or alienate their moveable or unmoveable Estates, and to carry away the Price thereof with their Effects, Goods, Families or Servants, whether born in the Country or not, without any interruption or hindrance, and the same Priviledge shall be allowed to all the Subjects of the Emperor who may be in His Britannick Majesty's Dominions.

13. If any Subject of His Britannick Majesty or person under his protection, dies in any part of the Emperors Dominions, his goods and Monies shall not be seized by the Governor, Judges, or other Officers, who shall likewise make no inquiry after the same, but the said Goods and Monies shall be received by such Person, or whom Persons the deceased by will shall have made his Heirs, in case they be present, but if the Heirs be not there, then the executors, constituted by the deceased, or in their absence the Consul or his Deputy shall after having made an Inventory of all the property left take them into custody for the benefit of the lawful Heirs, and in case any of His said Majesty's Subjects die, not having made any will the English Consul or his Deputy shall possess himself of his Goods and Monies upon Inventory, for the use of the hindred and heirs of the deceased; and the Governor, or any other officer in power in the place, where such person shall die, shall order all debts due to the deceased to be paid to the Consul or his Deputy for the above uses.

14. It is agreed and understood that all the German subjects of His Britannick Majesty or Inhabitants of his German Dominions, and all the Inhabitants of Gibraltar are and shall be considered as British Subjects, and entitled to the priviledges of British Subjects to all intents and purposes, as if they

were born in the City of London, and if any Place or Dominions shall hereafter become Subject to the King of Great-Britain, either by Cession or Conquest, the Inhabitants thereof shall be considered as British Subjects, and be as fully entitled to the priviledges to all the priviledges of British Subjects as if such place or Dominion was now especially named in this Treaty.

15. His Britannick Majesty's Subjects, and those under his said Majesty's Protection, over and above the Stipulations contained in this Treaty shall enjoy all the priviledges and advantages which now are, or which hereafter may be granted to any of the Subjects of the most favoured nation.

16. There shall be a reciprocal, and perfect freedom of Navigation between the Subjects and Vessels of His Britannick Majesty and those of the Emperor of Morocco, and if any ship of war or Privateer, belonging to the King of Great-Britain or his Subjects shall meet with any Ship or Vessel belonging to the Emperor or his subjects, If The Commander of any such Ship or Vessel shall produce a Pass signed by the Moorish Governor, and a Certificate from the English Consul or his Deputy declaring such Vessel to be the property of the Emperor or his Subjects; or if they have no such Pass or Certificate, and if the commander and major part of the ships Company be Subjects of the Emperor, the said Moorish Ship or Vessel shall pass freely

17. The Ships of war or Cruisers belonging to the Emperor of Fez and Morocco, to his Subjects, meeting with any ship or vessel belonging to the king of Great-Britain not being in any of the seas appertaining to any of His Majesty's Dominions may send a single boat on board with too sitters, which too and no more may enter the ship, that on shewing them a Passport signed in the usual manner the said boat shall depart immediately, leaving the ship to pursue her voyage, although she should be coming from, or bound to a port in the Dominions of a Prince or state actually at war with the Emperor, nor shall any Pilote, Mariner, Passanger or person whatsoever, either for examination or on any other pretence, or any stores, or effects of any kind, either as a free gift or otherwise, be taken out of or from any vessel of the King of Great-Britain, or of His subjects. and all Prizes taken by His Britannick Majesty's Ships or Subjects, and all Vessels fitted out in any of the distant English governments, shall not be molested in case of not having a Mediterranean Pass on board; but a Certificate under the hand of the Commanding Officer, that shall so take Prizes, and a Certificate under the hands and seal of the Governor or Chief of such distant Government, where the ship sailed from shall be a sufficient Pass to either of them.

18. It is agreed that the Ships or Vessels of the Emperor, or those belonging to his Subjects are not to Cruize so near any of the Ports belonging to His Britannick Majesty's Dominions, as to disturb or molest the Trade thereof in any manner whatsoever.

19. Any Subjects of the Emperor of Fez and Morocco being Passengers on any Vessel belonging to a Nation at War with His Britannick Majesty and If such Vessel be taken by his said Majesty's Ships, the Moorish Subjects on board shall be set at liberty, and their Property restored to them, and all Subjects of His Britannick Majesty, being Passengers on board any Ship or Vessel of any Nation not in Peace with the Emperor, if such Vessel be taken by the Emperors Cruisers, His Britannick Majesty's Subjects shall be immediately set at Liberty, and all their Property restored to them.

20. Any Ship or Vessel belonging to His Britannick Majesty or His subjects having Passengers, Goods or Merchandise on board, the property of any other Nation whatsoever, all such Passengers, Goods or Merchandise, although the Property of a people actually at War with the Emperor shall pass free and unmolested, and the like freedom is granted to all Vessels belonging to the Emperor or His Subjects.

21. If any Ship belonging to the king of Great-Britain or His subjects shall come to any Port within the Emperors Dominions, with a Prise or Prise Goods, they shall be at liberty to sell them without hindrance or molestation, or depart therewith as they please.

22. If any Ship or Vessel of either of the Parties shall have an Engagement with a Vessel of any other Power, within Gun shot of the Coast of the other, the vessel so engaged shall be protected or defended as far as possible.

23. All Ships or Vessels of any Nation whatsoever, which shall be under the Guns of the Ships of War of either Party shall for the time be considered as under the immediate protection of the crown to which such Ship of War belongs, nor shall it be lawful on any account to molest Vessels so Protected.

24. It shall not be lawful for any Cruisers not being Subject to the Emperor or His Britannick Majesty, who have Commissions from any Prince or State in Enmity With either the Emperor or His Britannick Majesty, to refit their Ships in the Ports of one or the other Nation, nor to sell what Prises they have taken, or in any other manner whatever to exchange either Ships, Merchandise or any other loadings, neither shall they be allowed to purchase Stores, or even

Provisions, except such as shall be necessary for their going to the next Port of the Country to which they belong.

25. If any Ship or Vessel belonging to any Power whatsoever at War with His Britannick Majesty shall be in any bay, Port or Road of the Emperors Dominions, where at the same time there shall be Vessels belonging to His Britannick Majesty or His Subjects, the said Vessels if the enemy shall not be permitted to offer any Violence to them, nor to sail under twenty four hours after the said Vessels shall be departed; and in like manner shall all Vessels of the Emperor or His subjects be protected in the Ports of His britannick Majesty.

26. If any Squadron, or single Ship of War, or Merchant Vessel belonging to His Britannick Majesty or his Subjects, shall want provisions or Refreshments, being in the Ports, or on the Coast of His Imperial Majesty, Dominions, they may buy them in the Quantity or Quality they may have occasion for at the current Market Price, free of Duties, or of any other Gratuity, and the like Priviledge shall be granted to the Moorish Vessels in any Port of His Britannick Majesty's Dominions.

27. As the English Ships of War do frequently assemble in the Bay of Gibraltar or Cruise in the Neighbouring Seas, if at any time they should be in want of Provisions and Refreshment and should send from there to purchase Supplies in any part of the Emperor Dominions, they shall be permitted by their Agents Properly authorised to buy cattle alive or dead, and all other kinds of Provisions and refreshments, at the Prices they are sold for in the Market, and shall be supplied to carry it off without paying Duty, in the same manner as if His Majesty's Ships were themselves in the Port.

28. All Packets bearing His Majesty's Commission, or Commission from the Royal Post office, shall be treated with the same Respect, and enjoy the same Priviledges, as His Majesty's Ships of War.

29. No native of any Country whatsoever whether Captain, Mariner, Fisherman, or other person, under the English Government in the City of Gibraltar or any other place that may hereafter belong to His Britannick Majesty shall be Seized or Molested, Navigating or fishing under the English Flag with Passport attested by the Governor or Commander in Chief of those Places, but they shall be considered and esteemed as English natural born Subjects.

30. The Ships of the Subjects and Inhabitants of both their Majesty's coming to any of the Sea Coats within the Dominions of either, but not willing to enter into Port, or being entered, yet not being willing to show, or to sell the

Cargoes of the Ships, shall not be obliged to give an account of their loading, nor shall they be searched, examined or delayed on any pretence whatsoever.

31. If any English Ship or Vessel shall come into any Port of the Emperors Dominions having a Cargo on board, a part only of which is destined for such place, no Duty shall be demanded or paid but for such articles as are there landed, and the Vessel or Crew, shall without the least molestation be permitted to depart freely with the Remainder of her Cargo.

32. No Commander of an English Ship or Vessel Shall be obliged to Receive on board Passengers or Merchandise, neither for Publick, nor Private service, belonging to any Person whatsoever, against his Consent, nor to make a Voyage to any Place, he shall not have a mind to go to, neither shall his Vessel be searched, detained, or embargued on any pretence.

33. If any of the Emperors Subjects shall hire any English Vessel to convey Goods or Passengers from one part of the Emperors Dominions to another and shall Happen by Violence of Weather or other occasion to touch at any place on the Voyage, such ship shall not be obliged to pay, Anchorage, Port Charges, or anything for the Shelter may they receive.

34. Any Ship or Vessel belonging to any part of His Britannick Majesty's Dominions that may meet with an accident at Sea and shall be put in any Port of the Emperors Dominions to repair, shall be received and treated with all manner of Humanity and Civility, have all the protection and assistance of Friends, shall be at liberty to land and reload her Cargo, without paying any Duty whatsoever, shall be allowed to buy Provisions and other necessaries for the support of their Persons and future Subsistence to their destined Port, or for repairing their Ships, and they shall in no manner be retarded or hindered from proceeding on their Voyage.

35. If any Ship or Vessel belonging to His Britannick Majesty or His Subjects, be forced on Shore, or wreched on any part of the Emperors Dominions, they shall have all the Protection and Assistance of Friends; every part of the Ship, Tackle, Furniture Goods or Marchandise saved either by themselves or others or driven on Shore, shall neither be hidden, nor detained from them, nor hurt under any pretext whatsoever, but shall be restored to the proprietors, or to the Consul or his Deputy for their use; all the people shall be at liberty and without the least detention be permitted to embark whensoever they please, for any part of the world; and in like manner shall the Vessels and Subjects of the Emperor be treated if wreched on the coast of the British Dominions: and if any British Vessel be wreched at Wad Nun, or on the Coast

to the Southward among the Arabs, the Emperor will use His utmost power and influence to have the Men restored, that they may return immediately to their own Country, and the Consul or his Deputy is permitted at the sametime to use his best endeavours to procure the men, in which, Humane Duty he shall be cordially assisted by the Emperors Subjects.

36. There shall be an entire freedom of Commerce throughout all the Dominions of both Parties where Commerce is at this time permitted, or shall be permitted hereafter to the Subjects of any other Nation; and that the Trade of the Subjects of both Parties may be established on just foundations, and all difficulties in future removed, a permanent Tariff for regulating the Duties of import and export shall be established, which Tariff is to be considered as forming a part of this Treaty, the same as if it was here inserted Word for Word.

37. The Subjects of His Britannick Majesty, or those under His said Majesty's Protection, who shall repair to the Dominions of the Emperor for cattle or provisions of any kind, shall be allowed to purchase the same, and to embark them paying the Duties according to the established Tariff, and should the arrival of several foreign Vessels at the same time, cause the demand for Cattle and Provisions to exceed the quantity offered for sale, the English Subjects, shall at all times be furnished with an equal proportion at the usual market prices, nor shall the Subjects of any one Nation be allowed to engross the whole, and as a proof of the Emperors friendship for the king of Great- Britain, it is agreed that if at anytime hereafter His said Majesty's Garrison of Gibraltar shall be in any want of Provisions, and there be no scarcity in Barbary, the Emperor will permit the English to buy Flour or Wheat and to export the same at a reasonable Duty, solely for the use of the troops etcetera of the said Garrison.

38. In case any Subject of His Britannick Majesty, or person under His said Majesty's protection shall import into any part of the Emperors Dominions, any Warlike Stores, or any , or any Kind of Materials for building, rigging or repairing of Ships they shall not pay for the same any custom, or Duty whatsoever.

39. All Goods, Merchandise or Effects that shall be imported into any part of the Emperors Dominions, by British Subjects, or those under British Protection, and which have once paid the regular Duty may be exported or transmitted to any other part of the Emperor's Dominions without paying any Furthèr Duty, and all Merchandises smuggled in without paying Duties shall be confiscated, but no other Punishment shall be inflicted on the subjects of either Dominion.

40. All the Treaties made with Muley Ismael; Muley Abdellah Ben Ismael and Sidi Mohamed ben Abdellah, shall continue in force and be faithfully observed, except the Articles that shall be found contrary to what is this day concluded and signed.

41. That whensoever It shall happen hereafter through inadvertency or otherwise that any thing is done by the Ships or Subjects of either side contrary to any of these Articles, the Friendship and good understanding shall not immediately thereupon be broke off, but this Treaty shall subsist in all its force, until satisfaction after having been regularly demanded shall be refused, and the Subjects of either party who shall maliciously break this Treaty or any of the articles thereof shall be severely punished by their Respective Sovereign, each Sovereign to take cognizance of the conduct of His own Subjects.

42. If ever the good understanding and Friendship now subsisting between the two Courts, should be broken and War ensue, which God forbid, all English Subjects and those under English Protection of every rank and denomination being within the Dominions of the Emperor shall be permitted to retire, with all their Property, Families and Servants, whether born in the Country or not, to any part of the World that they please, and by the Vessels of any Nation whatsoever, and to all such as desire it, six months shall be given, during which time they shall be in perfect freedom and safety, and sell and dispose of their Goods and Effects, nor shall their Persons or Property be molested or disturbed in any manner either on account of the War, or other Pretence; but on the contrary they shall enjoy good and speedy justice to the end that they may dispose of or remove their Property and recover their Debts, for which purpose the powers of the Government shall at all times assist them.

43. That they may be no Ignorance pretended of this Peace, this Treaty shall be declared and published to all the Subjects of each Power, and Copies be sent to all the Alcuids and Customers of all the Ports of the Emperors Dominions, and the Captain of all His Cruisers.

Praised.

الحمد لله

الطابع السلطاني وبداخله :
الله حق ناصر الحق، لا إله إلا الله محمد رسول الله

وكتب عبد الله محمد اليزيد المهدي الحسني لطف الله به آمين.
الشروط الثلاث والأربعون المشتمل عليها الورقات الثلاث بمنته الوارد لانعقادها بيننا وبين عظيم الانجليز، الري جرجي الثالث، الباشدور جيمس ماريو ماطرى، امضينا جميعها وأوجبنا العمل في المهادنة عليها، إلا شرطا واحدا المشتمل عليه التمير السابع، وهو عدم حضور قاضي المسلمين للأحكام بين المسلمين وتجار الانجليز، لا يمكننا إمضاؤه ولا تمضيه، إذ حضور القاضي لابد منه وهو المعتمد والمعول. ويقبوله من الباشدور المذكور والتزامه امضينا المهادنة في جميع مراكب الانجليز الواردة للمرسى والخارجة منها.
وفي الرابع من شعبان عام خمسة ومائتين وألف.

الحمد لله وحده.

هذه نسخة من كتاب، يتضمن شروط الصلح، بين مولانا أمير المؤمنين وناصر الدين، المجاهد في سبيل رب العالمين ذا الساعدة التي لا تبديد، سيدنا ومولانا محمداً المهدي اليزيد، أيد الله نصره وظفر عساكره وخلد ذكره ومئاته آمين.

1 – الفصل الأول :

هو بيان بين الجميع ليكون الأمر بين السلطان المنصور بالله، وبين الرأى المذكور موضحا. وهو أن يكون القونصو بأي بلد شاء من مراسي سيدنا أو في كل مرسى، ويسكنون في أي بلد شاء، ومن جميع مراسي إيالة سيدنا بالموضع الذي يختاروه لسكناهم من الذي يظهر لهم فيه منفعة الراي متاعهم وتجارهم برا وبحرا.

2 – الفصل الثاني :

القونصوات من الانجليز الذين يستقرون بإيالة سيدنا يكونوا في عين الوقار على قدر مرتبتهم عند رايبهم في جميع دورهم. وإن تمدى عليهم أحد بسوء يؤدب على قدر تمارديه

عليهم. والقونصوات المذكورين هم يختارون لأنفسهم من يليق بهم يجعلونه خليفة لهم سواء كان مسلماً أو نصرانياً أو يهودياً ويكون محرراً من جميع الوظائف الخنزنية. وإن أراد من يكون قونصوا يجعل موضعاً لصلاته فلا يمنع منه. ومتى أراد أن يحمل صنجاقه بداخل المدينة أو بخارجها، أو أراد الخروج في فلوكة بصنجاقة لم يمنع من ذلك. وما يأتيه من حوائج وأثاث داره فلا يلزمه عليه أعشار. وإن أراد السفر لبلد من بلدان النصرارى بقصد الاستراحة لا يمنعه أحد هو وأصحابه وخدامه وجميع رعيته، ويكونوا موقرين كغيرهم من أصحاب القونصوات الذين هم في إيالة سيدنا.

3 — الفصل الثالث :

كل من يريد من جنس الانجليز التجارة بإيالة سيدنا يأتي إليها ويتسبب فيما شاء مما هو مسرح للوسق عن أمر سيدنا. ومتى أراد الرجوع لبلاده لا يمنع منه. ولا يجبر عليه في المقام ببلاد المسلمين. ومن أراد منهم أن يشتري داراً أو يبيها على يديه أو يجعل مخازن لسلعة لا يمنع من ذلك. كذلك كل من يكون من إيالة سيدنا ببلاد الانجليز يكون على الكيفية المذكورة من التوقير وغيره مما يرتضيه لنفسه. وكل من تلاقى من الفريقين مع الآخر لا يقابله إلا بالاحسان.

4 — الفصل الرابع :

كل من هو تحت سنجاف الانجليز مستقراً بإيالة سيدنا هو في أمانه لا في ما لهم ولا في رقابهم، ولا يسب أحد في دينهم. ويتعين لهم موضعاً لدفن موتاهم. والقونصوا متى أراد أن يبعث أحد ممن هم في خدمته يتقضى له أغراضه فلا يمنعه أحد من ذلك.

5 — الفصل الخامس :

لا يجبر على أحد ممن هو في خدمة الانجليز أن يبيع شيئاً أو يشتريه الا بطيب نفسه. ولا يقول له أحد بع لي هذا أو اشتري مني هذا إلا إذا أراد هو بيعه أو شراؤه. كذلك كل من يكون من المسلمين ببلاد الانجليز يكون على هذه الحالة.

6 — الفصل السادس :

إذا تفلّس أحد من الانجليز من ديون أو غيرها، أو هرب بأمتعة الناس، فلا يواخذ غيره من جنسه فيه، إلا إذا كان ضامنا عليه بخط يده.

7 — الفصل السابع :

إذا كان خصام بين مسلم ونصراني انجليزي ولم يدعنوا للفصال فلا يفاصل بينهم قاضي البلد. فإذا اشتكل عليهم الأمر يجتمع حاكم البلد والقونصوا أو خليفته، ومحضران الخصمان لديهما ويحكمان عليهما باجتهدهما. ولا يجبر على النصراني أن يتوجه مع خصمه للشرع. فلا يكون فصالهما إلا عند خليفة سيدنا والقونصوا أو خليفته في البلد التي يكونوا فيها.

8 — الفصل الثامن :

إذا كان أمر لا يقدر خليفة سيدنا ولا القونصوا ولا خليفته على فصاله تتبين دعواهما وتوضح ويرد الأمر في ذلك لسيدنا نصره الله يحكم فيه باجتهداه، ويكونوا الخصمين في الأحكام سواء، لا يكون فرق بينهما في الأحكام. وإذا كان لمسلم مع نصراني دعوة، يكون الحكم ببلاد الانجليز، يكون الحكم بينهم على الكيفية المذكورة.

9 — الفصل التاسع :

إذا كان أحد من المسلمين في قيد الأسر عند أحد من أجناس النصارى غير الانجليز، وكان من إيالة سيدنا فهرب لسفينة من قراسين الانجليز أو لبلد من بلدانهم فلا يعطوه. وهو في الأمان إلى أن يبلغونه لبلاد المسلمين. كذلك إذا هرب أحد من النصارى الانجليز الذين هم عند الاصبنيول بسبته وبادس والنكور ومليلية ووهران، ووصل إيالة سيدنا فلا رجوع له للبلاد التي هرب منها، بل يدفعه حاكم البلد التي يخرج فيها لقونصوه أو خليفته ليوجه به لبلاده.

10 — الفصل العاشر :

من أراد من الانجليز أن يسلم بإيالة سيدنا فليشاور ثلاثة أيام بمحضر قائد البلد

والقونصو أو خليفته، فإن أراد الإسلام بعد الثلاثة أيام فهو مسلم، ولا يجبر عليه من اليوم الأول.

11 – الفصل الحادي عشر :

من كان تاجرا من جنس الانجليز فأسلم وتحت يده سلع وزمامات لغيره من جنسه يُنزع ذلك كله من يده ويدفع لقونصوه ليوجه به إلى أربابه، ولا يبقا تحت يده إلا ما هو له حقيقة.

12 – الفصل الثاني عشر :

كل من يكون بإيالة سيدنا من الانجليز ورعيتهم وقت الصلح أو الجيرة، هو في أمان سيدنا. ومتى أراد التوجه لبلاده في مركب من جنسه أو من غير جنسه وأراد بيع داره إن كانت له وبيع ما تحت يده من أثاثه فلا يمنعه أحد، ويتوجه بعياله الذين أتاهم من بلاده والذين ازدادوا له ببلاد المسلمين.

كذلك من يكون من إيالة سيدنا ببلاد الانجليز يكون على هذه الكيفية.

13 – الفصل الثالث عشر :

إذا مات نصراني انجليز بإيالة سيدنا، فلا مدخل لأحد في متخلفه من سلع وأثاث وغيرها للاحكام البلد ولا قاضيها، وإنما المصرف في ذلك هو من يوصي به قبل خروج روحه. وإن أزعجه الموت ولم يوصي بشيء، فقونصوه أو خليفة قونصوه هو المصرف في ذلك. وإن ترك ديونا على أحد، فحاكم البلد يقوم له ذلك ويدفع للقونصوا.

14 – الفصل الرابع عشر :

عال جرمانية المحسوبون من جملة رعية الانجليز وسكان جبل طارق من أي جنس كانوا، هم محسوبون من جملة الانجليز في كل أمر من الأمور حتى كأنهم من أبناء لَنَكَلَاطِرَّة. كذلك كل بلد من بلدان النصارى أخذوها الانجليز، فأهلها بعد أخذها يكونوا من جملة الانجليز. كذلك من يكون من رعية الانجليز أو تحت سنجاقه مميّز عند سيدنا وأراد سيدنا أن يميز الغير من جنس آخر فلا تكون له أفضالية عليه، وإنما يكون في التمييز سواء.

15 — الفصل الخامس عشر :

سفر خدام سيدنا نصره الله في البحر إذا تلاقوا مع رعية الراي المذكور يكون بينهم الأمان التام بحيث لا تلحق مضرة لواحد من الآخر. وإذا سافر مركب من مراكب سيدنا في البحر يحمل معه كاغد حاكم البلد التي سافر منها من إيالة سيدنا، مع كاغد قونصوا البلد. بحيث إذا تلاقا مع سفينة من سفن الانجليز، يظهر له كاغد حاكم البلد وكاغد القونصوا ليتعرف من ذلك أنهم من رعية سيدنا.

16 — الفصل السادس عشر :

بعدما لم يكن عنده الكواغد المذكورين، إذا تحقق أن جل الناس هم من رعية سيدنا هم في الأمان.

17 — الفصل السابع عشر :

إذا تلاقوا مراكب سيدنا نصره الله، مع مراكب الانجليز ببلد غير بلادهم وتكون الكثرة عند الانجليز مع جنس البلد التي تلاقوا بالقرب منها، تنزل فلوكة المسلمين ويأتون فيها إثنان فسيانس لا غير بالباسبرط وكواغد سفرهم للسفينة المذكورة، ولا يطلع للسفينة لا بحري ولا بلوط سوى الفسيانس المذكورين بالكواغد ويتوجهون لمركبهم في أمان الله، ولا يأخذون من السفينة التي يأتون إليها لا قليل الأشياء ولا كثيرها، ولا يجبرون عليهم في أخذ شيء من الأشياء.

وإذا أخذوا الانجليز غنيمة ممن يكون معهم بالجرة من أجناس النصرى وأرسلوا الغنيمة المذكورة لبلد كما هي العادة، وتلقوهم المسلمون، فلا يطلبون منهم باسبرط، وإنما حين يودعهم رائس السفينة التي أخذ الغنيمة يعطيهم كتابه أنها غنيمته أرسلها معهم، فيكفيه تلك الكتاب عن الباسبرط.

18 — الفصل الثامن عشر :

قرايين سيدنا نصره الله إذا كانوا يقرسون في البحر، فلا يقرسون على المراسي الذي هم رعية الانجليز، فيقرسون بالبعد منهم ليلا تتعطل مراسيمهم عن التجارة بسبب قرب سفن سيدنا من مرستهم.

19 – الفصل التاسع عشر :

كل من يكون من رعية سيدنا، نصره الله، مسافرا في مركب تكون الجيرة بينه وبين الانجليز، وأخذوا الانجليز تلك المراكب، فالمسلمون وأموالهم وسلعهم في الأمان. فليعطا لهم أمتعتهم عن آخره.

كذلك قراسين سيدنا نصره الله، إذا كانت لسيدنا الجيرة مع جنس من أجناس النصارى وأخذوا المسلمون مركبا من مراكبهم ووجدوا فيه نصارى انجليز، فهم وأموالهم وسلعهم في الأمان، كما يكونوا المسلمون إذا أخذ مركبا كانوا فيه.

20 – الفصل الموفى عشرين :

إذا كان أحد من النصارى غير المصالحين مع سيدنا نصره الله، بمركب انجليز وتلقوه مراكب سيدنا فلا يأخذونهم منه لأنهم تحت سنجاك الانجليز.

كذلك المسلمون إذا كان بمركبهم نصارى وهم بالجيرة مع الانجليز وتلقوهم سفن الانجليز فلا يأخذوهم من حرمة سنجاك المسلمين، ولا يقول أحد هذا عدو لنا نأخذوه أينما كان.

21 – الفصل الحادي والعشرين :

إذا أخذوا الانجليز غنيمة من جنس لهم الجيرة معه، ودخلوا لمرسى من مراسي سيدنا نصره الله، يريدون بيع الغنيمة وسلعها، فلا يمنعهم أحد.

22 – الفصل الثاني والعشرين :

إذا كان مركب من مراكب المسلمين أو من مراكب الانجليز يتشاور مع من تكون له الجيرة معه، ودخل تحت رماية المدفع من بلاد المسلمين أو من بلاد الانجليز فالبلد التي يدخل أحدهما تحت رماية مدفعها هي تحميه بالمدفع من البر حتى لا يأخذه تحت الرماية.

23 – الفصل الثالث والعشرين :

كل مركب كان من المسلمين أو الانجليز مرسيين بالمرسى واحد قرب الآخر قدر رماية المدفع وأتى من يأخذ أحدهما فالآخر يحميه لقربه منه.

24 — الفصل الرابع والعشرين :

إذا كان جنس من أجناس النصارى غير مصالح مع سيدنا، وأتى بغنيمة لبلد من بلدان الانجليز فلا يتركوه يدخل لبلادهم، ولا يصلح بها ما فسد لهم في مركبهم، ولا يعينونهم لا بمعلمين ولا بإقامة، ولا يبيعون غنيمتهم بها قط، ولا يأخذون من بلاد الانجليز إلا ما يبلغهم من القوت لبلادهم لا غير.

كذلك إذا كان لأحد من أجناس النصارى كثرة مع الانجليز، فلا يدخلون مرسى من مراسي سيدنا، لا لبيع الغنيمة ولا لاصلاح المركب، ولا يأخذون من القوت إلا ما يبلغهم لبلادهم.

25 — الفصل الخامس والعشرين :

إذا كان لأحد من الأجناس الجيرة مع الانجليز واجتمع هو والذي له الجيرة معه بمرسا سيدنا لا تكون بينهم مجادلة. ومن أراد منهما السفر، يتأخر الآخر بعده أربعة وعشرين ساعة.

26 — الفصل السادس والعشرين :

ومثل ذلك يكون ببلاد الانجليز لكل من اجتمع من الضدّين بمرستهم. وإذا كان مركب من مراكب الانجليز أو أكثر من واحد وطال سفره في البحر ونفذ له القوت أو الماء وتوقف فيه ووالته مرسى من مراسي سيدنا، نصره الله، ينزل إليها ويشترى كل ما يحتاج من الكمانية لسفره، ولا يلزمه على ذلك صاكة. كذلك المسلمون إذا كانوا بالقرب من بلاد الانجليز.

27 — الفصل السابع والعشرين :

قراسين الانجليز الذين ياتون لجبل طارق بقصد حراسته ويقرسنون بقربه إذا احتاجوا إلى الفريشك ياتون لمرسى سيدنا ويأخذونه. وإن لم يريدوا القدوم إليه بأنفسهم يبعثون من ينوب عنهم في أخذه من إيالة سيدنا، ويوجه به إليهم من غير صاكة. وهم ووكيلهم الذي ينوب عنهم واحد.

28 — الفصل الثامن والعشرين :

وقت كثة الانجليز مع واحد من أجناس النصارى، فقراسين الرّاي المذكور وقراسين التجار واحد، لا فرق بينهم في شيء إذ كلهم في الخدمة سواء.

29 — الفصل التاسع والعشرين :

كل من يسافر من جبل طارق أو من غيره بسنجاك انجليز وبأسبْرُط انجليز من أي جنس كان، فهو انجليز.

30 — الفصل الموفي ثلاثين :

كل من يكون من المسلمين أو الانجليز، فالمسلمون إذا كانوا ببلاد الانجليز، أو الانجليز إذا كانوا ببلاد المسلمين مرسيين بمرسى من مراسي الفريقين وكانت لأحدهما سلع بمركبه لم يرد نزوها ولا يبيعها فلا يجبر عليه لا في نزوله هو للبر ولا في نزول سلعه إلا إذا أراد بطيب نفسه، وهاذا عام على الجميع.

31 — الفصل الحادي والثلاثون :

إذا دخل مركب انجليز لمرسى من مراسي سيدنا، نصره الله، وكانت له سلع بمركبه يريد بيع البعض منها لا غير فلا يجبر عليه أن ينزل السلع كلها، إلا إذا أراد ولا يعطي إلا عشر ما أنزله من مركبه بطيب نفسه.

32 — الفصل الثاني والثلاثون :

إذا كان مركب من مراكب الانجليز بمرسى سيدنا نصره الله مرسيا، وكان بالبلد من يريد التوجه معه فلا يحمله إلا إذا كان بطيب نفسه. كذلك السلع إن لم يرد حملها فلا يجبر عليه سواء كانت للمخزن أو للتجار. كذلك لا يجبر كذلك توجهه لقضاء أغراض ببلد أخرى، فلا يتوجه إلا إذا أراد التوجه ولا يثقفه أحد عن سفره، ومتى أراد التوجه فلا يمنعه أحد.

33 — الفصل الثالث والثلاثون :

إذا اكتروا المسلمون مركبا يريدون التوجه فيه بسلع أو غيرها لبلد من بلدان

المسلمين، ودخل مرسى من مراسي سيدنا لأجل كثرة الريح أو هيجان البحر فلا يكلفه أحد بحق المخطاف ولا بغيره.

34 – الفصل الرابع والثلاثون :

كل مركب من مراكب الانجليز إذا نزلت به فرتونة وأفسدت له شيء في مركبه ودخل المرسى من مراسي سيدنا يصلح ما فسد له في مركبه يقف معه حاكم البلد والموكلون بالمرسى وغيرهم إن توقفوا عليهم وينزلون سلعهم للبر حتى يصلحون مركبهم ويردونها إليه من غير أن يلزمهم عليها أعشار. وعلى هذه الحالة يكون كل من يدخل من المسلمين لبلاد الانجليز.

35 – الفصل الخامس والثلاثون :

إذا حرث مركب بمراسي المسلمين ونواحيمهم يغيثونه ويعينوه على خروج السلع وغيرها من إقامة المركب، ويكون الجميع في أمان سيدنا نصره الله. وجميع الوسق ورائس المركب وبحرياته يدفعهم حاكم البلد لقونصوهم أو خليفته ليوجه بهم وبأمتعتهم لبلادهم. وعلى هذه الكيفية يكون كل من يحرث من المسلمين ببلاد الانجليز وإذا حرث مركب بوادي نون أو نواحي السودان، فالسلطان نصره الله يجتهد في خلاص القوم المحرثين من أيدي قوم تلك النواحي.

36 – الفصل السادس والثلاثون :

كل من أراد التجارة من المسلمين أو الانجليز هذا في بلد هذا فيكون ذلك على الأمان، وتكون التجارة في البلد التي يامر سيدنا بالتسبب فيها لا في غيرها مما لم يامر به سيدنا، نصره الله، ويكون كناش ما يئب للتجار في أعشار سلعهم وجميع تسببهم في المرسى بحيث أن لا يكون في ذلك عكس في شيء.

37 – الفصل السابع والثلاثون :

كل من هو بالسنجاقي إنجليز يتوجه لأيالة سيدنا ويشترى ما يحتاج من الثيران وغيرهم من الفريشك، ويعطى الصاكة المرسومة في كناش سيدنا نصره الله ويحمله. وإذا ألقى الحال أحد غير الانجليز بتلك المرسى كل واحد يشترى ما يحتاج بالسوم الواقع. ولا يمنع

الانجليز من الشراء حتى يتكافى غيرهه فيكون الانجليز وغيره في ذلك سواء.

ومن أجل المحبة التي للراي المذكور في سيدنا نصره الله، إذا كانوا آل جبل طارق محتاجون في القوت، وكان الرخاء ببلاد المسلمين يامر سيدنا نصره الله بسراح ما يحتاجون إليه آل جبل طارق من القوت دقيقا كان أو زرعاً، ولا يحملون إلا ما يتقوتون به لا غير.

38 — الفصل الثامن والثلاثون :

من أراد من تجار الانجليز أن يأتي لبلاد المسلمين بثالات الحرب من بارود وخفيف وسلاح وغير ذلك من جميع آلات الحرب فلا يلزمه عليه عشر.

39 — الفصل التاسع والثلاثون :

من ورد من الانجليز بسلع وأنزلها ببلاد المسلمين، وباع منها ما باع بعد ما أعطى عشرها ويبقى له البعض بغير بيع فيريد التوجه بها لبلد أخرى من بلاد المسلمين، يصحب في يده خط حاكم البلد وأمنائها لقائد البلد المتوجه بالسلع إليها، ويخط يد الأمناء تعريفاً لهم أن صاحب السلع دفع عشرها، فلا يكلفونه بعشر غير العشر الأول التي أعطى وقت نزولها، فيكون خط يد قائد البلد وأمنائها هو تبريته في العشور. وإن أتى أحد بسلع أو غيرها فأنزلها خفية ظناً منه أنه لا يشعر به أحد فهي كُنْطَرَبَانْضُو توخذ منه غصبا ويأخذها المخزن بغير ثمن فهي دعيته، ولا يعاقب بأكثر من ذلك.

40 — الفصل الأربعون :

كل شرط كان لنا مع سيدنا ومولانا اسماعيل، ومولانا عبد الله بن اسماعيل، وسيدي محمد بن عبد الله بن اسماعيل، لا زالوا على ما كانوا عليه من غير ما هو مذكور في الورقات يمنتته فهو جديد.

41 — الفصل الحادي والأربعون :

إذا وقع كلام بين الرعيتين برا وحرماً مما يسوء الخاطر فلا يفسد الصلح ولا يفسخه، إذ لا بال لذلك حتى يتحقق الأمر ويتوضح، وذلك لا يفسد المحبة. فإذا كان الفاعل لذلك هو من رعية سيدنا نصره الله، يامر سيدنا بزجره على قدر جنايته، وإن كان من

جنس الانجليز، فالراي متاعه يزجره على قدر جنايته. وكل من جنا من الرعيتين جناية يؤدب عليها.

42 – الفصل الثاني والأربعون :

إن قدر الله بما يخسر الخواطر أو يفسد الصلح، نطلب الله أن لا يكون ذلك أبداً، كل من هو إنجليز أو من رعيته أو تحت سنجاقه أو محسوب عليه بإيالة سيدنا، هو في أمان سيدنا، يجعل لهم سيدنا أجلا مدة من ستة أشهر حتى يبيعون ديارهم، إن كانوا لهم ديار، ويبعون أمتعتهم ويقبضون ديونهم. فحينئذ يتوجهون في الأمان في أي مراكب وجدوا، ولا تلحقهم مضرة ولا إهانة في هذه الثلاثة أشهر، فليكونوا فيها كما كانوا وقت الصلح.

43 – الفصل الثالث والأربعون :

وهذا الشروط يتعرفون بها جميع عمال سيدنا وخدامه وأمنائه بجميع مراسيه، بحيث ألا يدعي أحد عدم معرفة بهذا، وأن يكون كل واحد على بصيرة.

Herman L. Beck, *L'image d'Idris II, ses descendants de Fas et la politique sharifiennne des sultans marinides (656-869/1258-1465)*, Leiden , E.J. Brill , coll. "Asfar", vol. 3 , 1939 , IX-292 p.

Au niveau de la recherche historique, encore très lacunaire, sur le Maroc médiéval, l'époque mérinide a suscité des travaux récents qui ont apporté des éclairages nouveaux, centrés notamment sur la légitimation religieuse comme dimension stratégique de la politique menée par la dynastie zénète. Maya Shatzmiller dessina les contours du milieu historiographique de l'époque, et avança quelques hypothèses sur les enjeux idéologiques en présence. Mercedes Garcia-Arenal consacra à la révolution de 1465 un article minutieux qui scruta les récits, les forces et le contexte du coup d'Etat idrisside. Et Mohamed Kably publia , bien avant sa thèse, une étude qui présenta l'évolution sinueuse de la politique que les Mérinides ont entretenue vis-à-vis des groupes sharifiens; il soumit à l'analyse les modalités de ces rapports , ainsi que leurs supports idéologiques, économiques et géo-politiques¹.

Dossier stimulant, car il invite d'une part à remettre en question l'idée , longtemps admise, d'un surgissement du sharifisme associé à "la crise maraboutique" du XV^e siècle, elle-même déclenchée par la possibilité fructueuse d'affiner l'interprétation des textes dans la perspective d'une socialisation de l'histoire politique.

L'ouvrage de H.L. Beck, version française d'une thèse soutenue à l'Université de Leyde en 1984, s'inscrit bien dans cet itinéraire. Dès l'introduction, l'auteur livre sa double proposition. La découverte de la tombe d'Idris II à Fès en 841/1437 est " étroitement liée à la concurrence existant à cette époque , entre les différentes branches des shurafa". Et le même événement "aurait été impossible si l'image d'Idris II n'avait pas changé sous la dynastie marinide, changement qui est lui même lié à l'idéologie politique de cette dynastie"(p.9)

(1) M. Shatzmiller, *L'historiographie mérinide: Ibn Khaldun et ses contemporains*, Leiden, E.J Brill, 1982; M. Garcia-Arenal, "The revolution of Fas in 869/1465 and the death of sultan Abd al Haqq-Marini", *B.S.O.A.S.* (Londres) , XLI (1978) , pp 43-66; M. Kably, "Musahama fi tarikh al-tamhid li-zuhur dawlat al-Sa^cdiyyin", *Revue de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat*, n° 3-4, 1978 pp. 7-50 ; *Société, pouvoir et religion au Maroc à la fin du Moyen-Age*, Paris, Maisonneuve Larose, 1986.

La démonstration est présentée en quatre temps. Le premier chapitre est consacré à l'image d'Idrīs II dans les sources pré-mérinides. Présentés dans un ordre chronologique, une vingtaine d'auteurs - historiens, géographes et théologiens - sont passés en revue. Au-delà d'une incohérence factuelle qui n'est pas élucidée, le lecteur retient surtout que l'éclairage privilégie Idrīs 1er, et que la dynastie est souvent affublée de qualificatifs teintés d'"hétérodoxie", tels que "mu^ctazilite", "zaydite", "shi^cite", "faṭimide", "rafiḍite", "qarmate", etc. Avec toutefois de curieuses dissonances, en particulier celle d'al-Nawfalī, repris par al-Bakri, qui souligne le sunnisme orthodoxe des Idrissides, corrélatif de leur alliance avec le califat omayyade andalou, contre Musā b. Abi-L-^cĀfiya qui s'était rangé aux côtés de la dynastie shi^cite d'Ifriqiya avant de changer d'obédience.

Le second chapitre dresse l'image d'Idrīs II à la "haute époque" mérinide (1258-1331). Le *Rawd al-Qirtās* constitue un ouvrage repère dont l'empreinte marquera, on le sait, les récits ultérieurs. Combinant de manière significative l'histoire de la ville de Fès avec la chronique des dynasties marocaines, Ibn Abī Zar^c formule par la même occasion une vulgate qui, tout en attribuant la fondation de Fès à Idrīs II, stylise l'image de la dynastie idrisside. Celle-ci est "réhabilitée", auréolée d'une adhésion au sunnisme malikite. Ibn Abī Zar^c rompt aussi avec les textes antérieurs dans la mesure où il déplace l'intérêt vers Idrīs II : ainsi fut mise en place cette image magnifiée, associée plus tard au culte d'Idrīs II, et reprise par des hagiographes tels qu'al-Ḥalabi et l'auteur de la *Salwa*.

La "purification" du passé idrisside apparaît comme étant le fruit d'une élaboration liée à l'histoire du rapprochement opéré par les chefs mérinides en direction des *sharīf*-s. Beck relève, entre autre, une stratégie d'alliance matrimoniale qui commença bien avant l'arrivée au pouvoir des Mérinides. C'est Muhammad b. Wazrīr, trisaïeul du père d'Abū Yūsuf Ya^cqūb, qui fut le premier à prendre femme chez des *sharīfa*-s des Banū ^cAli, Sawt al Nisā, qui lui donna trois fils. Et par la suite, Abu Yusuf Ya^cqub se marie à une autre *sharīfa*, Umm al^c Izz, premier personnage de la dynastie à être enterré dans la nécropole de Shālla.

Mais c'est surtout le prestige des Jūtiyyīn qui illustre la politique mérinide envers les *sharīf*-s de Fès. Les Jūtiyyīn reçoivent honneurs et privilèges, certains sont nommés à de hautes fonctions makhzénienne. Ce groupe idrisside sent l'intérêt qu'il a à souligner le lien qui le rattache au "fondateur" de Fès. Et après les troubles survenus en 718/1318 à Walilī, à la suite de "l'apparition" de la tombe d'Idrīs 1er, une motivation commune anime souverains mérinides et *sharīf*-s Jūtiyyīn; elle consistait à dévaloriser le culte d'Idrīs 1er au profit de son fils dont la vénération se prête mieux à la volonté de contrôle d'un Etat soucieux

de centralisation. Beck y décèle l'arrière-plan de la réécriture de l'histoire idrisside par le *Qirtas*; il souligne, dans cet ouvrage, l'homologie frappante qui apparaît entre deux récits: celui de la fondation de Fès par Idris II, et celui de la fondation de Fès-Jadid par Abu Yusuf Ya^cqub .

L'évolution de ce même groupe des Jutiyyin est étudiée dans le troisième chapitre qui traite des règnes successifs d'Abu-Hasan, Abu ^cInan et Abu Salim Ibrahim (1330-1361). Au sein d'une politique sharifienne plus diversifiée, soucieuse de contrôle généalogique et de compétition surveillée (cf. M. Kably), les Jutiyyin occupent le sommet de la hiérarchie des *Ahl al-Bayt*; avec néanmoins une concurrence entre deux branches du même groupe à savoir les Talibiyyin et les ^cImraniyyin auxquels échoit alors le titre de *naqib al ashraf*.

La situation allait changer avec le déclin du pouvoir mérinide (1361-1465), objet du quatrième chapitre. Le vizir Umar b. ^cAbdallah al-Yabani maintient des rapports privilégiés avec les ^cImraniyyin, notamment avec Muhammad b. ^cImran, doyen des nobles de Fas. Mais avec l'arrivée au pouvoir d'abu Faris ^cAbd al-^cAziz, c'est la disgrâce des Jutiyyin et l'ascension des Siqilliyyin. Ceux-ci connaissent leur apogée avec le second règne du sultan Abu-I-^cAbbas Ahmad qui nomme un des leurs au poste de *Katib al alama*. Plus tard, la politique d'Abu Sa^cid Uthman III semble préjudiciable à la majorité des groupes sharifiens. C'est la liquidation de la maison des Qaba ili, liée au *sharif* Muhammad b. ^cImran; le sultan prend néanmoins à son service Muhammad-^cIraqi, dernière personnalité à illustrer la politique sharifienne d'Abu Sa^cid III. C'est dans ce contexte qu'Ibn al-Sakkak est amené à rédiger son *Nush muluk al Islam*. La "découverte" de la tombe d'Idris II intervient plus tard, elle sert les intérêts communs des ^cImraniyyin, et du vizir wattasside Abu Zakariyya Yahya, désireux de légitimer, au sein de l'opinion fassie, ses prétentions au pouvoir devant le mérinide ^cAbd al-Haqq arrivé à l'âge adulte. Et c'est Muhammad b. ^cAli b. ^cImran, naqib des *sharif-s* qui se donne alors les soutiens lui permettant de prendre la tête de la révolte de 1465, de connivence avec le clan wattasside.

Une impression d'ensemble se dégage du livre de Beck, confronté à l'ensemble du dossier auquel il apporte une contribution utile. Le lecteur relève une certaine disproportion entre le volume du corpus documentaire et une argumentation qui se fonde souvent sur des indices épars. Cette impression est renforcée par l'usage, parfois fastidieux, des revues de sources - étoffées d'indications bio-bibliographiques et d'états des questions, ce qui tend à gêner l'exposé de la progression de l'analyse. L'investissement documentaire aurait été plus profitable si l'auteur avait brossé un tableau plus étoffé du milieu sharifien fassi qui est au coeur du thème abordé. De même "l'image" des Idrissides dans les textes utilisés aurait mieux profité d'une approche symbolique restituant, au-

delà de l'événement demeuré touffu, une certaine cohérence au niveau de l'imaginaire. C'est ce que j'ai personnellement tenté dans une étude sur le discours généalogique fassi², que Beck n'a visiblement pas consultée lors de la préparation de son ouvrage.

Cela étant, le rapport entre politique mérinide et "récupération" de la mémoire idrisside ne manque pas d'intérêt heuristique; d'autres travaux pourraient en profiter pour réinterroger les historiographies de périodes différentes.

Abdelahad SEBTI

(2) A. Sebti, *Aristocratie citadine, pouvoir et discours savant au Maroc précolonial: contribution à une relecture de la littérature généalogique fassie (XV^{ème}, début du XX^{ème} siècle)*. Thèse inédite, Université de Paris 7, 1984.

Khalid Ben Srhir, *Le Maroc et la Grande-Bretagne au XIX^{ème} siècle (1856-1886)*, ed. Wallada, Casablanca, 1990, [en langue arabe], 505p.

L'orientation "monographique" imprimée à la recherche sur l'histoire contemporaine du Maroc au cours de ces vingt dernières années, a quelque peu fait passer au second plan l'intérêt d'études portant sur divers aspects du contexte général dans lequel se sont effectuées l'évolution de ce pays et sa mise en dépendance. Le travail que Khalid Ben Srhir consacre aux aléas des relations maroco-britanniques durant la période s'étendant de 1856 à 1886 procède précisément de ce souci d'une meilleure appréhension des conditions dans lesquelles les puissances européennes se sont imposées au Maroc ainsi que des résistances et des mutations socio-économiques et politiques que leurs pressions ont générées.

La synthèse que cette étude réalise, sur la base d'une masse impressionnante d'archives du Foreign Office -notamment des séries jusque là peu consultées (i.e., F.O. 174)- et du Makhzen, entre l'histoire "diplomatique" et l'analyse des faits "internes", constitue l'un de ses principaux apports.

Le "tournant" que représentent dans l'évolution du Maroc le traité général et la convention de commerce que la Grande-Bretagne parvint à lui imposer en 1856, est examiné en détail dans la première partie de ce travail. Khalid Ben Srhir y étudie les pressions exercées pendant près de dix ans par le chef de la légation britannique sur un Makhzen en butte aux séquelles de la débâcle d'Isly (1844) et aux perturbations inhérentes à la généralisation des "monopoles" et à l'alourdissement des taxes. Un accent particulier est mis sur l'ampleur des enjeux ayant incité Moulay Abderrahmane à opposer une longue résistance à J.D Hay et les "arguments"- retombées bénéfiques d'un accroissement des échanges maritimes, "politiques du doublon" chères à Léon Roches, menaces de "démonstrations navales" - que celui-ci utilisa dans ses négociations avec le naïb Khatib et d'autres délégués du Sultan.

La deuxième partie de cette étude est consacrée à l'attitude de l'Angleterre pendant la guerre hispano-marocaine (1859-1860) et aux "défaillances" d'une puissance officiellement "amie" qui, tout en veillant à la sauvegarde de ses intérêts stratégiques en Méditerranée occidentale, ne prit aucune initiative sérieuse pour dissuader les Espagnols d'attaquer le Maroc (pp.117-195). L'auteur insiste à cet égard sur les pressions exercées par les Anglais -soucieux avant tout d'éviter toute remise en cause de la valeur stratégique de Gibraltar- pour inciter le Makhzen à se plier aux termes de

l'ultimatum espagnol et, après l'occupation de Tétouan, leur empressement à lui "conseiller" de souscrire au principe de la lourde indemnité de guerre exigée par les vainqueurs et à "troquer" Larache ou Essaouira contre Tétouan. Et ce, en dépit du "sursaut" dont les Marocains semblaient encore capables, et du fait que le maréchal O'Donnell n'avait accepté la suspension des hostilités qu'en raison des lourdes pertes essuyées par ses troupes à Oued Ras et du risque d'un retournement du cours de la guerre ou tout au moins d'un "embourbement" coûteux sur tous les plans. Le gouvernement britannique chercha du reste à se dérober même lorsque les milieux financiers de Londres posèrent le préalable de sa garantie à l'emprunt qu'ils se disaient disposés à accorder au sultan.

Les formules de temporisation, grâce auxquelles le Makhzen s'efforçait de ne pas s'aliéner l'Angleterre, forment l'un des axes principaux autour desquels s'articule l'analyse que K. Ben Srhir fait du rude coup porté par les Espagnols au Maroc, des "innovations" fiscales décidées après 1860, du bouleversement des structures économiques traditionnelles et de la tendance de l'agriculture à consacrer une part substantielle de sa production à l'exportation (Cf., l'évolution des échanges anglo-marocains, pp.199-268), de l'extension abusive des privilèges capitulaires et de l'aggravation des ingérences étrangères sous le couvert de la défense des droits de la minorité juive.

Toute la quatrième partie de ce travail est consacrée aux "ambiguïtés" de la politique britannique à l'égard précisément des efforts déployés par le sultan face à la véritable subversion que provoquaient l'octroi par les puissances à une multitude d'autochtones de patentes de protection les soustrayant aux lois de leur pays et aux impôts, et les pressions exercées par les associations juives d'Europe et d'Amérique sur leurs gouvernements respectifs en faveur des Juifs du Maroc.

Partie prenante dans l'utilisation abusive des privilèges capitulaires et les "réclamations juives" (par exemple, pp.294-300, "affaire Tlaoui"; pp. 284-87, visite de Moses Montefiore à Marrakech), les Anglais se rendaient certes compte de l'ampleur de phénomènes qui, outre leurs implications sur leur suprématie commerciale, risquaient de précipiter l'effondrement du Makhzen et de provoquer des conflits ouverts entre les puissances. Ils n'étaient toutefois disposés à appuyer ces efforts qu'en contrepartie de concessions (par exemple, un traité de commerce plus "libéral" que celui de 1856) que le Makhzen jugeait encore plus dangereuses.

Les profondes divergences ayant opposé les sultans -Moulay Hassan en particulier- à J.D Hay au sujet des "réformes" et de la "modernisation" sous supervision britannique (i.e., projets portuaires, ferroviaires, télégraphiques, miniers!...), que celle-ci préconisait, sont analysées avec minutie dans la

cinquième partie du livre de K. Ben Srhir qui, à l'appui de son propos sur le "désenchantement" réciproque des deux parties- notamment au lendemain de la conférence de Madrid-, cite, entre autres, des lettres échangées entre le naïb Bargach et le représentant anglais en mars 1882: "*Le sultan demeure convaincu de ta sagesse et prendra toujours tes conseils en considération, avait déclaré le premier au second, mais chaque pays a ses points de vue particuliers adaptés à ce qui est utile à son peuple. Personne ne peut prétendre connaître les véritables intérêts d'un pays mieux que ses propres habitants.*" (p.451). Ce à quoi J.D Hay répondit par des propos cinglants qui, au-delà de l'occultation des effets corrosifs et multiformes des pressions coloniales et du rôle que la Grande-Bretagne elle-même tint dans l'affaiblissement du pays, annonçaient déjà, d'une certaine manière, la disponibilité de cette puissance à envisager, le cas échéant, une modification en profondeur de sa politique marocaine: "*L'état de pauvreté où se trouvent les habitants du Maroc en dépit de l'étendue et de la fertilité de ses terres (qui sont aussi importantes) que celles des grandes puissances, l'insignifiance de (ses) revenus commerciaux., et d'autres signes de sa faiblesse et de sa pauvreté même par rapport aux plus petits Etats européens, prouvent que ceux qui détiennent les rênes (du pouvoir)... ont suivi et continuent de suivre des méthodes et une politique qui n'ont pas conduit à l'amélioration de la situation de ce pays mais à sa décadence progressive et son à effondrement ...*" (p.452).

Les prises de position exprimées par J.D Hay pendant plus de 40 années de carrière passées au Maroc traduisaient certes celles de son gouvernement. Toutefois, et K. Ben Srhir ne manque pas de le souligner, lui-même contribuait fortement, de par sa prépondérance sur la scène marocaine, l'étroitesse de ses relations avec les hauts personnages du Makhzen et des notables citadins et ruraux, et la confiance que lui accordaient les Chambres de commerce britanniques, à infléchir les orientations du Foreign Office. Et ce, malgré les manoeuvres de ses collègues, les vives critiques que lui valaient auprès du tout-puissant Board of Deputies of British Jews et de l'Anglo-Jewish Association sa relative "réserve sur les réclamations juives", les campagnes de presse et les interventions à la Chambre des Communes l'accusant de "couvrir les abus" de son protégé et principal informateur, Boubker Ghanjaoui.

Tel est un bref survol de l'étude que K. Ben Srhir consacre aux relations du Maroc avec la première puissance mondiale de l'époque. L'empreinte que J.D Hay leur imprima était telle que son départ à la retraite en 1886 fut perçu comme une sorte de "fin d'époque", Et c'est sans doute pour mieux marquer l'envergure que ce personnage eut sur la scène marocaine que l'auteur choisit de s'y arrêter plutôt qu'en 1904, date officielle du "désistement" de la Grande-Bretagne au profit de la France.

La diversité du matériau sur lequel il se fonde et la rigueur de la démarche de son auteur font de ce travail une importante contribution à la recherche historique sur le Maroc du XIX^{ème} siècle.

Mohammed Kenbib.

Lawrence Rosen, *Bargaining For Reality. The construction of Social Relations in a Muslim Community.* The University of Chicago Press. Chicago and London, 1984, 210p.

Basé sur des données empiriques recueillies dans la ville de Séfrou et sa région (en particulier la tribu des Aït Yousi du Moyen Atlas), le livre de L. Rosen "*Bargaining for Reality*" nous propose une interprétation du principe qui régit les rapports sociaux dans la société marocaine. Sur le plan théorique, cette étude s'inscrit dans un courant anthropologique qui met en oeuvre dans son approche la phénoménologie et l'interactionnisme symbolique. Une telle approche, dite interprétative, conteste en quelque sorte, l'analyse structuralo-fonctionnaliste de type segmentaire élaborée par Gellner et reprise par d'autres anthropologues dans leurs travaux sur la société marocaine.

Le livre contribue à élargir le débat sur la nature et la spécificité des relations sociales dans un contexte marocain. Il suggère que l'organisation de la vie sociale, ainsi que les rapports sociaux qui en découlent, doivent être interprétés à la lumière d'un principe transactionnel. Emprunté à l'espace culturel du souq, ce principe de négociation constitue pour L. Rosen la clé pour comprendre les relations sociales. Plus que cela, la négociation est une logique autour de laquelle se construit la réalité sociale.

En faisant de "bargaining" (la négociation), le principe directeur qui régit les rapports sociaux, L. Rosen élargit aussi les thèses de "*Bazaar Economy*" et se rallie ainsi à l'école de C. Geertz avec lequel (ainsi qu'avec H. Geertz) il a publié en 1979 le livre "*Meaning and Order in Moroccan Society. Three Essays in Cultural Analysis.*"

Les Marocains interprètent, jugent, "construisent" et tissent leurs relations avec les autres à travers les lunettes des représentations culturelles collectives qui se logent dans le langage. En explorant le champ langagier des Marocains, nous découvrons un large répertoire de notions et de catégories culturelles qui permettent à l'individu de s'en servir pour négocier ses relations avec les autres. Ce champ langagier est à la fois celui de l'arabe classique et de l'arabe dialectal. Mais ce dernier est le véritable support du langage quotidien des Marocains qui offre un grand répertoire de termes et une richesse prolifique de sens. Examiner ce répertoire, c'est cerner ce que L. Rosen appelle " la logique culturelle marocaine".

Certaines catégories sociales et culturelles, véhiculées par le langage, fonctionnent comme "un système testé de recettes" mis en pratique dans la négociation qui régit les rapports entre les gens. Dans la culture marocaine, les

termes utilisés pour exprimer ces rapports sociaux sont polysémiques; et cette polysémie offre à l'individu un éventail de sens et la possibilité du choix du sens qu'il faut pour la situation qu'il faut, afin d'entreprendre la négociation. Par exemple, la notion de *haq* veut dire obligation, vérité, justice, et réalité. Ce sens multiple du terme répond à un usage multiple et à la diversité du choix de sens qu'il offre. C'est ainsi que tout terme reste à priori vide de sens jusqu'au moment où il est saisi pour être utilisé par un individu se trouvant dans un contexte déterminé pour signifier un sens déterminé.

La plus importante de ces notions est celle de l'origine. Au terme *nisba* dans l'arabe classique correspond le terme de *'asl* dans l'arabe dialectal marocain. Les deux termes signifient l'origine, une notion fondamentale dans la négociation et dans la construction des rapports sociaux. Les Marocains sont toujours orientés vers la quête d'informations sur l'origine des autres. La connaissance de l'origine d'un individu fait partie de la connaissance générale que l'on a sur lui (ma^c rifa); elle permet de le reconnaître, de le situer dans le trame du réseau des relations sociales. Elle dicte à ceux qui la possèdent une façon de se comporter, une attitude à entreprendre et une conduite à adopter. S'informer sur les autres, c'est s'informer essentiellement sur leurs *nisba* (ou *'asl*) afin de les situer comme étant *Sefriwi* (de la ville de Séfrou) ou *Mtiri* (de la tribu de Beni Mtir) ou *yahoudi* (juif) . Mais la notion de *nisba* englobe un répertoire large d'autres notions. Elle ne se réfère pas uniquement à une origine ethnique mais à un espace, une ville comme Sefrou, ou une occupation (par exemple *nejjari* qui veut dire carpentier), ou l'adhérence à une confrérie (*darqawi*, celui qui appartient à la confrérie des darqawa). Chaque *nisba* fonctionne comme principe descriptif du contexte social de l'individu et comme un nom collé à la personne et qui détermine son identité.

Le fait que l'identité ait, donc, plusieurs facettes qui s'articulent autour de la notion d'origine, l'appartenance ethnique ou familiale, l'occupation, l'appartenance spatiale ou religieuse ou confrérique, détermine sa flexibilité, donne à l'individu la possibilité de la manipuler pour nouer ses relations avec les autres, et lui sert à négocier dans le champ de la vie sociale. L'identité est donc toujours interactionnelle et "situationnelle". Elle opère dans l'espace intersticiel du rapport d'un individu aux autres individus.

L'homo contextus, qu'est "le Marocain" -the maroccan, un terme générique utilisé tout le long du livre- n'affronte jamais les autres avec les mains vides. Muni d'outils culturels que sont l'origine, la connaissance sur les hommes, un certain sens de l'obligation, véhiculé par la notion de *haq*, et une certaine conception de la nature humaine, il négocie et construit son réseau de rapports sociaux.

Guidé par son regard d'anthropologue, L. Rosen a relevé avec perspicacité les détails d'un champ difficilement saisissable, celui de l'interaction sociale; il a aussi enregistré un constat social et culturel: la flexibilité de l'identité et les nuances multiples des rapports sociaux créent le principe de négociation, mais laissent malgré tout dans l'ombre le principe qui régit le processus de négociation lui-même.

Nous ne pouvons qu'accorder à L. Rosen que tout individu négocie, mais il faudrait ajouter que les moyens pour négocier diffèrent d'une catégorie sociale à une autre et que ces moyens sont en train de subir une grande transformation. La valeur sociale de l'appartenance, qu'elle soit ethnique ou régionale, obéit aux lois d'une certaine économie politique qui déterminent les règles du jeu de la négociation. Les individus et les groupes sociaux ne sont pas égaux quant à leur origine. Certains préfèrent ne pas utiliser une telle monnaie et s'efforcent même de la cacher parce que leur origine n'est pas honorable. Ils se présentent donc démunis dans le terrain compétitif de la négociation parce qu'ils ne possèdent pas le capital matériel, social et linguistique nécessaire pour entreprendre le jeu de la négociation et en tirer profit. Les notions telles que *Aroubi* ou *chleh*, catégories péjoratives et exclusives, discréditent certaines origines et leur font perdre le jeu de la négociation.

Dans le contexte marocain, il y a une dialectique entre la richesse et le nom (nom de famille). Certains noms (origine) constituent la richesse et la richesse donne de l'autorité au nom. Il faudrait aussi noter que les enjeux de la négociation sont en train de connaître une transformation dans la société marocaine contemporaine. La nature et les composantes du capital social ont changé à travers l'histoire. Ce capital n'est plus basé uniquement sur l'origine mais aussi sur certaines occupations prestigieuses: médecin, ingénieur, haut fonctionnaire de l'Etat, parlementaire, etc., c'est-à-dire sur des occupations qui fournissent un moyen pour tirer meilleur profit dans la négociation.

Le livre de L. Rosen approche la vie sociale à travers les notions du langage qui n'acquièrent leur sens que dans le contexte d'une relation sociale. Mais ce qu'il faudrait aussi souligner, c'est que les relations sociales sont hiérarchisées, fondées sur des rapports de pouvoir, et que c'est au sein de ces rapports que se produit et se reproduit le sens de ces notions. Une théorie de la négociation a besoin donc d'être complétée par une théorie du pouvoir et de sa distribution dans la société marocaine.

Rahma Bourqia

المغاربة الذين عاشوا بعضا من أيام ليوطي، وأما مؤرخ البلد المستعمر (بفتح الميم) وهو المؤرخ المغربي هنا، فشغله الشاغل أن يتساءل عن مفعول الحماية على المغرب والمغاربة وعن مكانها من تاريخنا العام، وذلك أمر موكول بنا نحن المؤرخين المغاربة، وحسب الأستاذ ريفي أنه أغنانا ببحثه المدقق الرصين عن معاناة قراءة وثائق ليوطي غير التي كان ابن أخيه يبير ليوطي قد نشرها في مجلدات «ليوطي الافريقي» الأربعة فيما بين 1953 و1957، وأملنا وطيد في أن يكتب لبحث الأستاذ ريفي القيم من يتكفل بتعريبه في القريب.

ابراهيم بوطالب

ويستفاد من ذكر هذه الأقسام أنها متصلة متتالية وأن الباحث التزم جانب التسلسل الزمني الذي لا منطق للتاريخ بدونها، على أنه جعل لكل قسم عدة أبواب وأطل من كل باب على تفاصيل الأحداث، مما لا سبيل إلى مسايرته فيه هاهنا، فنكتفي بذكر كبرى الاستنتاجات.

لقد انتهى الأستاذ إلى أن لا داعي للتمييز بين الحماية في عهد ليوطي والحماية بعده، وأن لا فرق بين ليوطي وجوان (Juin) مثلا إلا بما يكون من الفرق بين الأصل والنسخة وبين ظروف 1920 وظروف 1950، ونحن معه في هذا الاستنتاج، لكننا لا نذهب معه إلى ما ذهب إليه من بعض المجازفات، مثل مقارنة ليوطي بليينين (ج 3، ص 252) فلا داعي للموازنة بين زعيم الثورة الروسية وموظف من موظفي الاستعمار مهما كان من حبه للظهور، كما لا أتفق مع قوله بأن ليوطي «أصل مسكوت عليه من أصول القومية المغربية، وأحد الأقطاب الفاضحة التي يرجع إليها المغاربة للإشادة بخلودهم وإثبات عراقه حضارتهم في التاريخ». (ج 3 ص 316) فلا شيء فيما اعتمده الباحث من الوثائق ولا فيما نعلمه من جهتنا، يدعم هذا الزعم الذي يساير الأسطورة القائلة بأن ليوطي لم يفتح المغرب وإنما أبدعه إبداعا، مع العلم أن الباحث بدد هذه الأسطورة تبديدا في أطروحته، ولا يترتب على قيام إحدى قواعد القومية المغربية على محاربة الاستعمار، أن ليوطي أو غيره من المقيمين العامين كان «قطبا فاضحا» لتلك القومية، فلقد قال جوان ذات مرة، في خطاب أمام الملأ: «لو كنت مغربيا لكنت وطنيا» وهذا يعني فقط أنه كان ظلوما عن دراية وكان عدوا للمغاربة منطقيا مع نفسه، ولا تتفق أيضا مع الاستنتاج الرامي إلى أن ليوطي جدد «للملكية المغربية» صرحها، فهذا يعني أن جذور العرش المغربي كانت قد انقلعت سنة 1912، وأن ليوطي هو الذي غرسها من جديد، وما أظن الأستاذ في هذا الصدد إلا وقد وقع فيما حذرنا من الوقوع فيه من أساطير ليوطي الذي كان ممن يجب أن يعتبر مقدا على التاريخ موكلا عليه. والاشكالية هنا ناجمة عن كون الحماية صفحة مزدوجة من التاريخ، لأبد في استيفاء كتابتها من قلمين: قلم مؤرخ الاستعمار وقلم مؤرخ البلد المستعمر (بفتح الميم). ومؤرخ الاستعمار ملزم بأن ينظر إلى موضوعه في إطار حركة التوسع الاستعماري برمتها، سيما إن كانت مصادره تنطق بأقوال الفاتحين وبشهاداتهم دون سواها، وهو حال الأستاذ ريفي الذي لا يخفي أنه لا يعرف العربية كما لا يخفى أنه أحجم عن استقصاء

الاستعمار، وكان آية ذلك الكبرى ثورة المجاهدين الريفيين التي تكسر عليها في النهاية كبرياء ليوطي وحيله البائثة.

تلك إذن قصة ليوطي في المغرب، في بضعة سطور، أما موقف الأستاذ ريفي منها، فرمزه قوله الثالثة للكاتب المعاصر كامو (Camus) التي وضعت عنوانا للخلاصات الكبرى، جاء فيها على سبيل السؤال : «هل ثمة حزب لا ينخرط فيه إلا من هو غير متأكد من أن الحق إلى جانبه ؟ فذاك هو حزبي ! «وهذا موقف الثقافة يوم تكون الثقافة عنوان النزاهة، وسيرة العالم المتواضع كلما كان العلم لوجه العلم لا لغرض يرتجى أو حاجة تقضى، وهو إلى ذلك كله منهج التاريخ الصحيح الذي هو علم الواقع المتنوع غير المستقر. ولقد سار الباحث على هذا النهج القويم فاستطاع أن يعالج وقائع مقيمة ليوطي بالمغرب برصانة لا تسئم القارئ، وبصراحة لا تنقصها اللباقة، معتمدا في ذلك على وثائق الجيش الفرنسي بفانسين وعلى وثائق وزارة الخارجية بالكبي دورسي (Quai d'Orsay) وعلى بعض ما ظل مودعا من وثائق الحماية بالجزيرة العامة بالرباط، وهو لا يخفي أن ذلك الرصيد الوثائقي أغزر وأعمق من أن يعالج بمجهود الفرد الواحد، إلا إنه أخرج مع ذلك عددا لا يحصى من الوثائق الخاصة بليوطي والمودعة بدار الوثائق الوطنية الفرنسية، وعززها بالأحاديث الشفوية التي أجراها مع الأحياء من سابقى ضباط جيش الاستعمار ورجال إدارة الحماية، ومنهجته في ضبط تلك الشهادات الشفوية كافية شافية تثبت جدارة هذا النوع من الاستشهاد لمن لا يقتنع به.

وينقسم الكتاب إلى خمسة أقسام رئيسية تأتي كما يلي :

القسم الأول : من التسرب السلمي إلى الانتفاضة الوطنية سنة 1912.

القسم الثاني : إعداد السياسة الأهلية من قبل ليوطي ووضع لبنات المغرب المستعمر الأولى (1912 – 1918).

القسم الثالث : أعمال الغزو وإخضاع الشعب المغربي.

القسم الرابع : الوصاية على المغرب الاستعماري والوكالة عليه.

القسم الخامس : حماية ليوطي : ذروتها وفعفتها (1919 – 1925).

أخلاق الباحث وعن نزاهته الفكرية أكثر مما تأتي بجواب لا سبيل إليه على كل حال. ودليل ذلك بالقول الثاني الذي استشهد به الباحث في خلاصة الكتاب (ج 3، ص 318) وهو للقصاص الكبير بالزك (Balzac). عندما قال: «لا وجود للمبادئ في الدنيا وإنما هناك الوقائع، ولا وجود للقوانين وإنما هناك الظروف، والإنسان المتفوق يركب الأحداث والظروف ليسوقها». ومرة أخرى لا يعنينا من هذا القول جوانبه الفلسفية بل ولا يهمننا منه حتى معرفة ما إذا كان ليوطي من العظماء، بقدر ما يثير انتباهنا ما ذهب إليه الباحث وأثبتته طولا وعرضا في كتابه، من استحالة حصر شخصية ليوطي في صفة واحدة أو في موقف واحد أو في تصريح واحد من تصريحاته المتعددة، فالرجل كان ذا وجوه، مرنا متقلبا في مواقفه، انتهازيا، من تلك الانتهازية التي يرى البعض أنها من سمات الدهاء، كان ملكيا لكنه خدم النظام الجمهوري بكل إخلاص، وكان استعماريا لكنه اجتهد ليحفظ للمغرب شخصيته الدولية، وكان عسكريا لكنه كان يفضل العمل السياسي كلما استطاع إلى ذلك سبيلا، ولو أردنا أن نجمل القول في قصة ليوطي والمغرب، لكفى أن ننقل قول الأستاذ ريفي في ذلك بأنه «لقاء رجل مهاجر في نفس بلده مع رجال منفيين في نفس زمنهم» (ج 3، ص 181)، لقاء رجل لم يطق صبورا على كيفية تطبيق شعار «الحرية والمساواة والانحاء» بفرنسا، فهاجر إلى المستعمرات، وساقته الأقدار إلى المغرب فنزل بأرض كانت مازالت متمسكة بأنماط عيش عتيقة والتقى برجالها الذين كانت أفكارهم قد تحجرت بما كانوا قد كفوا عن التساؤل فمعجزوا عن الحلول.

ولقد انقسم عهد ليوطي بالمغرب إلى قسمين، قامت منهما سنة 1919 مقام الفاصل الواضح، فقبل تلك السنة كان نجم ليوطي في مرحلة الصعود، وكان حماسه يغلبه على المشاكل، وكان يرى المغرب مجرد مرقق يرقق منه إلى أعلى المسؤوليات بفرنسا ليخرجها من عفونات النظام البرلماني إلى أديم الاستبداد النير. أما بعد سنة 1919، فبالرغم من ذبوع صيته، وبالرغم من حصوله على رتبة المارشالية ودخوله الأكاديمية وحصوله على الصدارة في صناعتي السيف والقلم، فإن المشاكل أصبحت تطغى عليه، من جهة إدارته التي انتفخ حجمها وأخذت تحيد عن أدوار المراقبة لتتحول إلى تسيير مباشر، ومن جهة المعمرين الذين تعززت صفوفهم بحشود المرشحين للاستعمار، الفارين من أزمة المجتمع الأوربي غداة الحرب العالمية، وأخيرا، من جهة طلائع الشعب المغربي الوطنية الباحثة عن كل وسيلة لمقاومة

Daniel Rivet , *Lyautey et l'institution du Protectorat au Maroc*. Editions l'Harmattan, 3 vol., 1988

لا سبيل إلى الحديث عن كتاب الأستاذ دانييل ريفي عن ليوطي وتأسيس الحماية بالمغرب بما يستحقه من الاسهاب من جهة حجمه ومن جهة حيوية القضايا التاريخية التي يتطرق إليها، فإن المقام لا يتسع لذلك، وكل محاولة لتلخيص مثل هذه الأعمال مع استيفاء القول فيما تتضمنه من دقائق الأمور لا يمكن أن تكون إلا عملية مقصرة. ولذلك لا سبيل لتقديم هذا البحث سوى سبيل الاقتضاب وذكر ما تخلف من مطالعته بالذهن من الالتزامات مع التعرض لما أثار الانتباه من محتوياته ومناقشة بعض أوجه التأويل المعتمدة، ويمكن اختزال كل ذلك بالوقوف عند الأقوال الثلاثة التي استشهد بها الباحث وأراد لها أن تكون بمثابة ثلاثة رموز ترمز في بضع كلمات إلى إشكالية الحماية في تاريخ المغرب، وإلى شخصية ليوطي قطب تلك الحماية على الاطلاق، وإلى موقف الباحث من كل ذلك وقناعاته الصادقة. أما القول الأول فإنه للكاتب والقصاص الملهم ستاندال (Stendhal) جاء، في بعض قصصه القصيرة على لسان ضابط برتبة جنرال، قال : «ذات مساء وكان ذلك بكراوون بشامباني، وبعد معركة ضارية انتزع النصر فيها الجنود الذين كانوا بإمرته، تسرب الشك إلى ذهن الجنرال لمعرفة ما إذا كان من حق شعب أن يغير الطريقة الخاصة المضبوطة التي يريد شعب آخر أن يسير عليها لتنظيم حياته المادية والمعنوية، واهتم الجنرال بهذه المسألة الكبرى، فاستقر رأيه على أن لا يعود إلى سل سيفه من غمده، قبل أن يكون قد وجد حلاً لها، فانعزل في أراضيه بكونكسبرغ». سؤال وأي سؤال بالفعل، يطرح من خلاله ليس تأثير ليوطي على الحماية وحسب، وإنما تأثير الحماية برمتها على تاريخ المغرب، إذ تبدو الحماية من خلال هذه القولة، التي وضعها الأستاذ ريفي في مفتتح كتابه، عملاً خطير الشأن وإنجازاً من جنس ما قام به نابليون (معاصر ستاندال) من المنجزات الثورية المصيرية، مع فوارق الزمان والمكان والأشخاص، ومع السؤال عن مشروعية مثل هذه الأسئلة لو كان التاريخ مادة أخلاقية، أما وهو علم الواقع كيف ما كان، فإن القولة المذكورة تفيدنا عن نبيل

IMPRIMERIE NAJAH EL JADIDA
CASABLANCA
Dépôt légal N° 31/1960
ISSN : 0018 - 1005

هيسبريس تمودا

تحت إشراف
قيدوم كلية الآداب والعلوم الإنسانية
السيد عبد الواحد بن داود

* * *

هيئة التحرير

ابراهيم بوطالب

عبد اللطيف بن شريفة

رحمة بورقية

عبد الرحمان المودن

محمد كنيب

عبد الأحد السبتي

تعنى مجلة هيسبريس تمودا بدراسة مجتمع المغرب وتاريخه وثقافته وبكل ما يتصل
بمجتمعات الغرب الإسلامي بصفة عامة، وتصدر كل سنة في جزء واحد أو عدة أجزاء،
ويتضمن كل جزء مقالات أصلية ودراسات وعروض بيبلوغرافية ودراسات نقدية بالعربية
والفرنسية والاسبانية والانجليزية أو بلغات أخرى عند الاقتضاء.

وتسلم المساهمات لزوما في ثلاث نسخ مصححة بكامل العناية ومرفونة على واجهة
الصفحة فقط مع أكثر ما يمكن من التهوية بين السطور.

ويُذيل كل مقال بملخص محرر بلغة غير اللغة التي وضع بها في الأصل، ولا ترد
المقالات التي لا تنشر إلى أصحابها الذين يُشعرون بذلك.

ويسلم لكل مؤلف خمسون فصلة من مقاله إضافة إلى الجزأ الذي يصدر ضمنه.

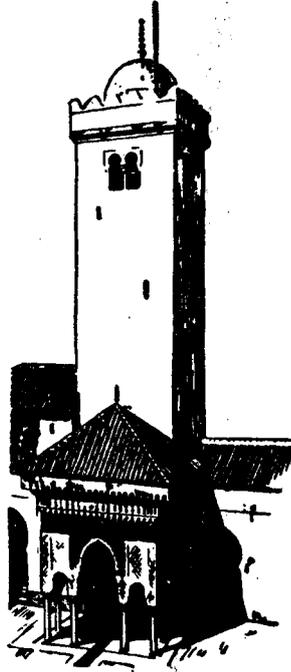
* * *

تطلب جميع المنشورات من مصلحة التوزيع
بكلية الآداب والعلوم الإنسانية، ص. ب. 1040، الرباط

جامعة محمد الخامس
كلية الآداب والعلوم الإنسانية
بالرباط



هيسبريس تهوكا



العدد XXIX الجزء 1

1991

